

HISTOIRE

DU RÈGNE DE

LOUIS-PHILIPPE Ier

ROI DES FRANÇAIS

1830-1848

PAR

VICTOR DE NOUVION

TOME III

Deuxième Édition.





PARIS

DIDIER ET Ce, LIBRAIRES-ÉDITEURS

35, QUAI DES AUGUSTINS.



HISTOIRE

DU RÈGNE DE

LOUIS-PHILIPPE IER

1830-1840

III

Paris. — Imp. E. Capiomont et V. Renault, rue des Poitevins, 6.

HISTOIRE

DU RÈGNE DE

LOUIS-PHILIPPE Ier

ROI DES FRANÇAIS

1830-1840

PAR

VICTOR DE NOUVION

TOME TROISIÈME

NOUVELLE ÉDITION



PARIS
LIBRAIRIE ACADÉMIQUE
DIDIER ET Cie, LIBRAIRES-ÉDITEURS
35, QUAI DES AUGUSTINS, 35

1879

HISTOIRE

DU RÈGNE

DE LOUIS-PHILIPPE Ier

CHAPITRE XXVI

INSURRECTION DES 5 ET 6 JUIN 1832.

Compte rendu des députés de l'opposition à leurs commettants.—Effervescence des sociétés populaires.—Mort du général Lamarque.—Les partis anarchiques se préparent à faire de ses funérailles l'occasion d'un mouvement révolutionnaire.—Organisation du convoi.—Le drapeau rouge se montre dans le cortége.—Le signal de l'insurrection est donné.—M. de Lafayette refuse de prendre la direction du mouvement.—Des barricades sont construites; la lutte s'engage. — Dispositions prises par le général Lobau, commandant en chef. — L'insurrection est circonscrite dans le centre de Paris.—Le roi et la famille royale reviennent de Saint-Cloud aux Tuileries.—Les députés de l'opposition se réunissent chez M. Laffitte.—Les ouvriers refusent de se joindre à l'insurrection, qui est refoulée vers le cloître Saint-Mery.—Le Roi passe la revue de l'armée et de la garde nationale.—Attaque du cloître Saint-Méry, qui est emporté après une résistance acharnée. — MM. Laffitte, Arago et Odilon Barrot se rendent aux Tuileries; leur conversation avec le Roi.—Paris est mis en état de siége; cette mesure est déclarée illégale par la Cour de cassation.—L'état de siége est levé.—Arrêté du préfet de police concernant les blessés; il est rapporté.—Madame la duchesse de Berri annonce aux Vendéens son arrivée parmi eux.—Les chefs du parti légitimiste, dans l'Ouest et à Paris, s'efforcent inutilement de la faire renoncer à une prise d'armes.—Elle donne l'ordre de prendre les armes le 4 juin. — Quatre départements de l'Ouest sont mis en état de siége.—Combats d'Aigrefeuilles, du Chêne, de la Pénissière-de-la-Cour.—L'insurrection vendéenne se reconnaît vaincue et se disperse.—Madame la duchesse de Berri se retire à Nantes.

La mort de M. Casimir Périer réveilla les espérances et ranima l'ardeur des adversaires de la politique dont



il avait été la forte et bouillante personnification. Délivrés de celui qui avait tenu avec une indomptable énergie le drapeau de la résistance, qui avait au dedans contenu les factions, au dehors prévenu la guerre en imposant à l'Europe le respect des droits et des intérêts de la France, ils crurent le moment venu de se relever de leurs échecs, et de ramener à ses destinées la révolution de Juillet, suivant eux dévoyée. Ils se persuadaient à eux-mêmes que toute la force du Gouvernement et le *système du 13 mars* se résumaient en un homme, et que la France répudierait à leur voix la politique qu'elle avait applaudie et exaltée dans M. Casimir Périer. Ils ne voulaient pas surtout laisser au pays le temps de se remettre de l'ébranlement que lui avait causé la mort de M. Casimir Périer, et de reconnaître que la pensée qui avait guidé ce grand ministre était restée vivante à la tête de l'État.

La tombe du président du Conseil était à peine fermée, que les députés de la gauche présents à Paris s'assemblaient chez M. Laffitte, au nombre de trente-neuf, pour s'entendre sur le meilleur moyen d'en appeler à la France des décisions de la majorité parlementaire. Là se trouvaient, à côté de républicains fanatiques comme MM. Voyer d'Argenson et Garnier-Pagès, des monarchistes de théorie comme MM. Laffitte et Odilon Barrot, et de ces hommes en qui une haine intéressée tenait lieu de convictions politiques, comme M. le vicomte de Cormenin.

Le lieu choisi pour la réunion n'était pas sans signification. C'était de l'hôtel Laffitte qu'était partie la révolution de Juillet, pour aller prendre possession de l'Hôtel-de-Ville. C'était encore de l'hôtel Laffitte qu'allait s'élever la voix du parti de l'Hôtel-de-Ville, gémissant

sur la révolution de Juillet trahie et sur ses conséquences avortées. Quoi de plus propre à frapper les esprits et à remuer le sentiment national !

Au point de vue des principes, la démarche projetée par l'opposition était loin d'être régulière. Elle ne tendait à rien moins qu'à une révolte contre les institutions représentatives. La session était close; tout acte résultant d'une délibération collective des députés en vertu de leur mandat était donc illégal et inconstitutionnel. C'était d'ailleurs une étrange prétention, de la part de la minorité, que de vouloir porter en appel devant le pays les questions décidées contre elle par le pouvoir parlementaire. La minorité avait eu, pour faire triompher ses doctrines, les mêmes armes que la majorité : la tribune et le bulletin de vote. Il n'était pour elle qu'un moyen d'imprimer à la marche des affaires une direction conforme à ses vues, c'était de devenir majorité. Quant aux électeurs, leur participation au gouvernement consistait à nommer les représentants de la nation; elle n'allait pas au delà ; et il n'était pas plus permis à une fraction de la Chambre d'en appeler de la majorité au corps électoral, que d'en appeler des électeurs eux-mêmes à la masse de la population. S'il avait pu en être autrement, toute délibération de la Chambre élective n'aurait plus eu pour sanction dernière que le canon de la guerre civile.

Les députés réunis le 22 mai chez M. Laffitte recherchèrent quelle forme il convenait de donner à l'exposé de leurs griefs. Il fut question d'abord d'une protestation, et ce mode était séduisant en ce qu'il rappelait le premier effort de la résistance aux Ordonnances de Juillet. Mais protester contre la politique de la majorité était un acte si scandaleusement abusif qu'on dut y renoncer.

On parla ensuite d'une adresse ; et les uns proposèrent une adresse au Roi, les autres une adresse à la nation. Mais une adresse à la nation pour se plaindre de n'être pas majorité serait chose d'autant plus ridicule qu'elle serait plus solennelle. Les députés de la majorité étaient, aussi bien que ceux de la gauche, les élus de la nation; et l'on avait peu de chance d'être écouté avec faveur, en accusant leur intelligence ou leur patriotisme près de ceux de qui ils avaient reçu un si éclatant témoignage de confiance. D'autre part, que pouvait demander au Roi une adresse? De déplacer du centre vers la gauche la majorité? Ce n'eût pas été sérieux. D'abandonner la politique acceptée et soutenue par la majorité, et de prendre son ministère dans la minorité? C'eût été pousser Louis-Philippe à faire son ministère Polignac, sans avoir l'article 14 pour suprême ressource. D'ailleurs l'épreuve n'était plus à faire. Le parti de l'Hôtel-de-Ville s'était essayé au gouvernement. MM. de Lafayette, Laffitte, Dupont (de l'Eure), Odilon Barrot, avaient eu le pouvoir. Ils y avaient perdu la majorité non-seulement dans la Chambre, mais dans le corps électoral. Il n'appartenait au Roi ni de la leur rendre, ni de gouverner contre elle.

On se rejeta donc sur un *Compte rendu* des députés de l'opposition à leurs commettants. Dans cette forme, l'acte ne perda rien, au fond, du caractère séditieux que lui donnaient son but et sa collectivité ; mais il se renfermait, en apparence du moins, dans les limites d'une communication légale de l'élu à ses électeurs.

Une commission composée de MM. de Lafayette, Laffitte, Odilon Barrot, Mauguin, de Cormenin et Ch. Comte, fut chargée de préparer le projet de *Compte rendu*, soin dont elle se remit elle-même à MM. Odilon Barrot et de

Cormenin. Le travail fut long, car la tâche était épineuse. Comme on voulait obtenir un grand nombre d'adhésions, il s'agissait d'exprimer les doléances de l'opposition en termes assez élastiques pour que les mécontents de toute nuance pussent s'y associer. Sur un point surtout on eut quelque peine à s'entendre. Le projet de rédaction de M. Odilon Barrot disait que « la monarchie héréditaire *peut très-bien se concilier* avec le plus haut degré de liberté, de dignité humaine et de civilisation. » Cette phrase excita les vives réclamations de la fraction républicaine de la réunion MM. Voyer d'Argenson, Garnier-Pagès, Cabet, Laboissière et quelques autres refusaient de trancher en ces termes une question de principe, et de s'engager ainsi envers la monarchie, qui pourtant avait reçu leurs serments. M. Odilon Barrot fit valoir avec une grande force qu'en laissant soupçonner dans les rédacteurs du *Compte rendu* une arrière-pensée anti monarchique, on s'exposait à froisser bien des convictions. Les républicains ne s'étant pas rendus à cette argumentation, M. Odilon Barrot et ses amis, fidèles à leur système de concessions, se rallièrent à une rédaction ainsi conçue : « La royauté héréditaire, entourée d'institutions populaires, *n'a rien d'inconciliable* avec le principe de la liberté. » A ce sujet le *National* fit remarquer, sur le ton du persiflage, que si les députés de la gauche avaient consenti à faire « une mention polie » de la royauté, elle n'impliquait, en aucune façon, l'adhésion des signataires à la forme monarchique. Le *National* avait raison de triompher. Il est évident que cette alliance, qui n'imposait aux républicains aucun sacrifice de leurs doctrines, devait avoir pour effet de déplacer au profit des opinions extrêmes le point d'appui de l'opposition. De telles associations, sous quelques ré-

serves qu'on les contracte, établissent entre ceux qui y prennent part une solidarité à laquelle les hommes modérés ont rarement ensuite la liberté ou la force de se soustraire. M. Odilon Barrot passait ainsi, sans le vouloir et sans s'en douter, dans le camp du *National*, à qui il apportait la caution de ses sentiments monarchiques. Dès ce moment commence pour lui le rôle de précurseur aveugle de la république, qu'il jouera avec une imperturbable sérénité pendant toute la durée du règne, et dont le couronnement sera la campagne des banquets réformistes de 1847.

C'est dans ce fait de l'absorption de la gauche monarchique par la gauche républicaine que réside toute l'importance politique du *Compte rendu*. C'est par là qu'il a été l'une des plus lourdes fautes que pût commettre un parti qui avait des prétentions au gouvernement. Après avoir signé ce document, M. Odilon Barrot était fatalement destiné à ne toucher au pouvoir que pour ouvrir sous les pas de la monarchie l'abîme de la république.

Quant au texte du *Compte rendu*, il n'était qu'une répétition moins délayée des déclamations dont l'opposition avait, pendant deux ans, fatigué sans succès la tribune. On y revenait sur le principe de la révolution de Juillet, sur l'exagération d'une liste civile de douze millions, sur la pairie qu'on n'avait pu rendre élective, sur l'armée qu'on aurait voulu remplacer en partie par la garde nationale, sur le budget qui grevait lourdement les classes laborieuses, sur les places que le Gouvernement laissait aux employés de la Restauration au lieu de les donner aux *patriotes*, sur la proposition Bricqueville, «dénaturée» par la Chambre et attendant encore la sanction royale, sur la Belgique, l'Italie, la Pologne,

sur les réfugiés : tout cela aboutissant à un acte d'accusation contre le Gouvernement et la majorité [1]. Le nombre des signataires présents à Paris n'était que de quarante-un ; mais il s'accrut des adhésions des absents jusqu'au chiffre définitif de cent trente-quatre.

Le *Compte rendu* fut publié sous la date du 28 mai 1832. Livré aux débats passionnés de la presse, il y souleva une véritable tempête. Attaqué avec trop peu de mesure par les journaux conservateurs, exalté avec emportement par tous les organes de l'opposition, il eut le seul effet qu'on en devait attendre : il attisa les colères et surexcita les espérances de ceux qui conspiraient dans l'ombre le renversement des institutions. Comment les républicains, les chefs des sociétés secrètes et les ouvriers qu'ils entraînaient à leur suite, comment tous ces jeunes gens prêts à l'action, impatients du combat, ne se seraient-ils pas crus assurés de la victoire ? Ils voyaient les hommes qui avaient eu, pendant les premiers jours, la direction des événements de Juillet, jeter à la France le cri d'alarme, par une démarche dont l'imminence d'un danger public aurait seule pu justifier la solennité. Ils entendaient une fraction considérable des représentants du pays, sous la garantie de leur mandat officiel, accuser le Gouvernement de trahir la révolution, de préparer la ruine de la liberté et le retour des anciens abus, de « livrer à leurs ennemis la révolution et la France. » On leur prédisait de prochaines catastrophes, résultat légitime et terrible des déceptions de la démocratie. On leur ouvrait le chemin, pouvaient-ils hésiter à s'y jeter, et l'insurrection à main armée n'était-elle pas l'épilogue nécessaire du *Compte rendu* ?

[1] Voyez le texte de ce document, note A, à la fin du volume.

Les partis anarchiques l'avaient compris ainsi. Ils se préparaient avec un redoublement d'audace pour la lutte suprême annoncée et justifiée d'avance par les députés de la gauche. Les sociétés secrètes étaient en éveil et avaient mis leurs agents en mouvement. Depuis le 26 mai, la *Société des Amis du peuple,* bravant les lois et les tribunaux, se réunissait chaque soir, dans un local situé rue Saint-André des Arts, nº 20. Les séances étaient fort tumultueuses. Il s'agissait d'incorporer dans la Société les sections de la *Société des Droits de l'homme* et de s'organiser militairement. Une querelle entre deux sociétaires amena un duel, dans lequel l'un des combattants fut tué. L'enterrement devait avoir lieu le 2 juin. Il fut convenu que tous les républicains y assisteraient, et en profiteraient pour engager le combat. La police, informée que les sociétaires se proposaient d'employer la séance du 1er juin à régler les détails d'exécution, fit mettre les scellés sur la porte du local, et y préposa un gardien. Les républicains se présentent, arrachent les scellés, enfoncent la porte, frappent le commissaire de police, maltraitent ses agents, et ne se retirent qu'après avoir vu trente des leurs arrêtés par la force armée.

Le lendemain, deux à trois mille républicains, la plupart armés, conduisaient au cimetière les restes de leur camarade. Ils devaient, à leur retour, se rendre dans les faubourgs, appeler le peuple aux armes, et dresser des barricades. Ce projet ne témoignait que de la témérité étourdie de ceux qui l'avaient conçu. Il était évident que, dans les conditions où l'on se trouvait placé, il n'aurait produit qu'une de ces émeutes tant de fois déjà et si facilement réprimées. Il n'y fut pas donné suite, et un mystérieux contre-ordre circula dans le cortége, avant qu'il ne fut parvenu à sa destination. C'est que ceux qui,

de haut et de loin, donnaient l'impulsion première à la masse militante du parti, avaient entrevu, pour une date très-prochaine, le moyen d'assurer à l'émeute des proportions beaucoup plus redoutables. A cette même heure, en effet, le général Lamarque se mourait sous les étreintes du choléra, et déjà il était question d'appeler toute la démocratie à rendre à sa dépouille les derniers honneurs.

Le général Lamarque mourut dans la soirée du 2 juin. Officier distingué des armées de l'Empire, cœur loyal et homme d'honneur, il avait acquis à la fin de la Restauration une certaine célébrité comme orateur du parti libéral. Il avait les qualités d'un homme d'opposition : la pompe de la parole, l'ardeur d'un patriotisme ombrageux et déclamatoire, et ce don de la phrase, qui attachait une grande puissance de séduction à ses discours toujours écrits à l'avance. En politique, ses vues n'avaient ni étendue ni élévation. Il demandait l'excès de la liberté, pour se consoler peut-être de ne plus exercer sa part de despotisme. Quant à l'extérieur, il ne comprenait de rôle digne de la France que l'établissement de sa domination militaire sur toutes les puissances de l'Europe, et affectait un hautain mépris pour toute diplomatie qui ne substituait pas l'éloquence du canon aux lenteurs des protocoles. Le général Lamarque, en un mot, était un soldat humilié de vivre sous un gouvernement de bourgeois pacifiques, et tellement amoureux de la guerre qu'il aurait voulu que la France la fît, « même sans motif. »

Certes, il y avait dans un tel homme plutôt l'étoffe d'un proconsul qu'une espérance pour la république désordonnée, telle que la rêvaient les écoles et les sociétés populaires. Mais le général Lamarque, comme membre de l'opposition, devait aux journaux une popularité qu'il

avait étendue en plaidant avec chaleur la cause des réfugiés. Les chefs de la gauche parlementaire conçurent l'idée de faire de ses funérailles une affaire de parti, et de répondre ainsi, par une démonstration démocratique, à la démonstration bourgeoise des funérailles de M. Casimir Périer. Ils firent donc appel au zèle de leurs jeunes amis, pour attirer à la suite du convoi une masse considérable de peuple. La plupart des promoteurs de ce mouvement populaire ne portaient pas leur pensée au delà d'une imposante exhibition des forces de l'opinion hostile au Gouvernement. Ils ne soupçonnaient pas qu'il dût sortir un danger pour l'ordre public et pour la révolution de Juillet elle-même, de cette agglomération de jeunes gens exaltés et de prolétaires nourris de prédications anarchistes. Après avoir jeté le *Compte rendu* pour aliment aux passions haineuses, ils convoquaient l'émeute à promener pacifiquement ses bandes sur les boulevards, sans prévoir que le *Compte rendu* allait servir de bourre aux fusils de l'émeute.

Mais tous n'avaient pas cette naïveté d'imprévoyance, cette candeur dans la témérité; et plus d'un attendait, d'événements qu'on saurait rendre inévitables, la satisfaction de ses rancunes ou de son ambition. MM. Garnier Pagès, Cabet, Laboissière, espéraient une insurrection, et poussaient leurs amis à la préparer. Quant à M. de Lafayette, il voulait la manifestation, non l'insurrection, se tenant certain qu'un concours de cent mille personnes derrière le cercueil du général Larmarque serait une raison suffisante pour obliger le Roi à former un ministère de gauche [1], et à se soumettre au *Programme de l'Hôtel-de-Ville*.

[1] *Mémoires, Correspondance*, etc., t. VI, p. 674.

Le convoi fut fixé au 5 juin. L'insurrection avait deux jours pour s'organiser, elle les mit à profit.

Les républicains, du reste, n'étaient pas seuls à vouloir saisir cette circonstance pour arriver à la réalisation de leurs vœux. Les légitimistes et les bonapartistes, avec plus de discrétion, mais avec non moins d'activité, se mirent en mesure de donner un concours effectif à la révolte.

Les impatients du parti légitimiste n'étaient pas pris au dépourvu. Depuis longtemps ils étaient prêts. Ils tenaient en réserve des conjurés, des armes, des munitions. Ils avaient des agents dans les sociétés secrètes, chargés d'y entretenir les colères, d'y souffler le feu des passions républicaines. La république étant à leurs yeux le plus sûr chemin pour revenir à la légitimité, ils se montraient ses partisans les plus chauds et les plus actifs. Ils « poussaient aux abîmes. » La duchesse de Berri était alors en Vendée; le sang y coulait. L'anarchie à Paris aiderait au succès de la guerre civile dans l'Ouest. Et pour arriver à cette anarchie, tandis que la *Gazette de France* conviait les députés de la gauche à s'unir à ses amis dans la lutte parlementaire, des affidés travaillaient à mettre ces théories en pratique sur le terrain de la lutte matérielle. Ces recruteurs se mirent en campagne, et enrôlèrent à beaux deniers comptants des soldats pour l'émeute. Un sieur Botsay, valet de chambre d'un haut personnage de l'ancienne cour, fut, pour ce fait, condamné à dix ans de détention. D'autres individus subirent des condamnations analogues, soit pour embauchage, soit pour distribution d'armes et de poudre, sans qu'il ait été possible d'établir à quelles suggestions ils avaient obéi. Mais il est difficile d'admettre que les républicains aient pu subvenir à de telles dépenses. Au reste, la participation des

agents légitimistes à l'insurrection de juin, soit comme instigateurs, soit comme combattants, est avérée et hors de discussion.

Le parti bonapartiste avait aussi ses desseins et ses espérances. Non qu'il eût par lui-même aucune force ; il ne s'appuyait que sur quelques groupes d'anciens soldats, et sur un très-petit nombre de hautes ambitions militaires. Mais il se persuadait qu'une élection populaire placerait un Bonaparte à la présidence de la république et rouvrirait ainsi à la famille le chemin de l'empire.

Le parti républicain, de son côté, était plein de confiance et d'ardeur. Outre la masse des ouvriers dont il croyait disposer, et quelques-uns des régiments dont l'esprit avait été activement travaillé, il était convaincu qu'une partie de la garde nationale, entraînée par le *Compte rendu*, s'unirait à lui pour renverser le ministère, et que le trône disparaîtrait dans la catastrophe. Il comptait sur une victoire à laquelle d'autres concourraient, sans doute, mais dont, seul, se faisant la part du lion, il recueillerait le fruit. Ses journaux respiraient le défi et l'arrogance. « Frappez, disait la *Tribune* [1], à l'occasion d'une saisie dont elle avait été l'objet, frappez encore, insensés ! Vos coups ressemblent au tocsin. Annoncez le péril de votre cause, le triomphe de la nôtre. Frappez encore. Dans peu de jours il ne vous restera plus à glapir que le sauve-qui-peut !... Le jour du réveil du peuple commence à luire, et déjà bruit le cri national qui enfanta les soldats des trois journées... » Toutes les forces insurrectionnelles du parti furent mises sur pied. La société *Aide-toi, le ciel t'aidera*, passée désormais aux mains des chefs républicains, avait pris l'initiative et la direc-

[1] Numéro du 1er juin.

tion. La *Société des Amis du peuple*, assemblée dans une maison du boulevard Bonne-Nouvelle, arrêta ses dispositions pour soulever les faubourgs, et prit son rendez-vous sur la place du Louvre. La *Société des Droits de l'homme* donna ses instructions à ses chefs de section. La *Société gauloise*, divisée en décuries, centuries et légions, reçut ordre de prendre toutes ses dispositions de combat. Il en fut de même de la *Société des Réclamants de Juillet* [1], de *l'Union*, du *Comité organisateur des municipalités*, de la *Société pour l'instruction gratuite du peuple*, en un mot, de toutes ces associations qui, sous des noms divers, avaient un même esprit, tendaient au même but. Les écoles furent invitées à se réunir place de l'Odéon; les condamnés politiques, place de la Madeleine; l'artillerie de la garde nationale, place du Palais-Royal; les réfugiés étrangers, rue Taranne. Enfin on convoqua les corps de métiers et toutes les populations ouvrières de Paris et de la banlieue.

Tout cela fut accompli avec une remarquable célérité. Les conspirateurs, du reste, affectaient les intentions les plus rassurantes. Ils ne voulaient, disaient-ils, que rendre honneur aux restes d'un grand citoyen. En même temps qu'ils travaillaient à former cette agglomération de cent mille hommes, avec l'espoir d'en faire sortir une armée de combattants, ils publiaient la note suivante : « Nous espérons que l'on remarquera demain l'absence de toute surveillance. C'est au recueillement des citoyens à faire la police du cortége. Le peuple a respecté le deuil officiel de M. Casimir Périer; que le pouvoir respecte le deuil populaire du général Lamarque. »

[1] On désignait ainsi ceux des combattants de Juillet 1830 qui prétendaient n'avoir pas été récompensés suivant leurs mérites. Ils étaient nombreux.

Dans la soirée du 4, tout fut définitivement réglé entre les chefs de la conjuration. Les rôles furent distribués, les postes assignés ; les points sur lesquels chacun devait se porter au début de l'action furent déterminés. Il fut même question d'envoyer une force imposante surprendre le Roi au château de Saint-Cloud. Enfin on convint que le cercueil serait conduit au Panthéon, et que le cri *Au Panthéon*! serait le signal de l'attaque générale.

Sans être admis à entrer ostensiblement dans le complot, les meneurs légitimistes en connaissaient et en suivaient avec soin tous les détails. Leurs agents reçurent pour instructions de se tenir partout à portée des républicains et de les seconder dans le combat.

Le 5 juin, à neuf heures du matin, la foule commença à se répandre sur les boulevards, et à s'accumuler dans les rues voisines du domicile du défunt, situé rue Saint-Honoré, no 368.

L'autorité était sur ses gardes. Deux bataillons d'infanterie de ligne devaient former, près du char funèbre, l'escorte réglementaire. Les autres troupes de la garnison étaient distribuées sur les points stratégiques, ou consignées dans leurs casernes. Sur les boulevards, le service était fait par la garde municipale et par les sergents de ville, et ne différait en rien des mesures prises pour régler la circulation, toutes les fois qu'une circonstance exceptionnelle y attire la population. L'autorité voulait se défendre, non provoquer.

Le général Lamarque ayant exprimé la volonté que ses restes fussent transportés à Mont-de-Marsan, le cortége devait suivre la ligne des boulevards jusqu'au pont d'Austerlitz, où attendait une chaise de poste. A onze heures, il se mit en mouvement. Les coins du poêle

étaient tenus par MM. le général Lafayette suivi d'un décoré de Juillet, le maréchal Clausel près de qui se tenait le général Pelet, Laffitte ayant à son côté M. Châtelain, rédacteur du *Courrier Français*, et Mauguin. Ce dernier devait être accompagné d'un élève de l'école polytechnique ; mais cette partie du programme n'avait pu être remplie, l'école ayant été consignée. Cinquante commissaires, ayant au bras un crêpe et un ruban tricolore, avaient été désignés pour régler l'ordre du convoi, et il est à croire que la plupart n'étaient pas étrangers aux intentions des républicains. En tête du cortége, marchaient un bataillon du 1er régiment de ligne, des pelotons des six premières légions de la garde nationale et une longue colonne d'ouvriers; venait ensuite le char funèbre, traîné par deux cent cinquante à trois cents jeunes hommes qui s'y étaient attelés au moyen de longues cordes. Il était surmonté de drapeaux tricolores, au sommet desquels le coq gaulois avait été remplacé par des piques. Après le deuil et les amis du défunt, que suivait un bataillon de ligne, se tenaient les réfugiés étrangers, réunis autour de drapeaux aux couleurs insurrectionnelles de Pologne, d'Italie, d'Espagne, de Portugal et d'Allemagne. Ils étaient suivis des pelotons des six dernières légions de la garde nationale, ainsi que des artilleurs, en uniforme et le mousqueton chargé. Puis venaient, par groupes distincts précédés de bannières, les sociétés populaires secrètes ou avouées, les Écoles de droit, de médecine, de pharmacie, du commerce, d'Alfort, les décorés et les réclamants de Juillet, et les corporations ouvrières. Parmi tous les drapeaux qui flottaient dans l'air, on remarquait un drapeau rouge voilé d'un crêpe. Il était porté par le chef des réclamants de Juillet, nommé O'Reilly.

Bon nombre de jeunes gens, accourus à cette cérémonie comme à un rendez-vous de conspirateurs, portaient des armes cachées sous leurs vêtements. Une sombre préoccupation se lisait sur la plupart des physionomies. Quelques individus allaient de groupe en groupe, s'entretenant à voix basse avec des affidés. Le cortége s'avançait lentement sur le boulevard, que couvrait une foule immense de curieux. Au moment où le char arrivait à l'angle de la rue de la Paix, des cris s'élevèrent : *Place Vendôme! A la colonne!* Et le char s'engagea, en effet, dans la rue, pour aller faire le tour de la colonne. L'autorité, voulant éviter de fournir le moindre prétexte au désordre, ne mit aucun obstacle à la satisfaction de cette fantaisie. Le poste de l'hôtel de l'état-major, situé sur la place, voyant le cortége s'écarter de son itinéraire, s'était par prudence enfermé dans le corps de garde. Mille clameurs impérieuses l'appelèrent à rendre les honneurs militaires. Le poste sortit, se rangea en bataille et présenta les armes. Les têtes commençaient à s'échauffer. On criait : *Vive la république! A bas Louis-Philippe! Plus de Bourbons!* On insultait et l'on maltraitait les sergents de ville disséminés sur le boulevard. Chemin faisant, on brisait les chaises et l'on arrachait les tuteurs des jeunes arbres pour s'en faire des bâtons. A l'angle de la rue de Gramont, M. le duc de Fitz-James, placé sur un balcon, ayant refusé de se découvrir, une grêle de projectiles fit voler en éclats les vitres de l'hôtel. A la Porte Saint-Denis, des sergents de ville voulurent faire abattre le drapeau rouge des réclamants de Juillet. Ils furent violemment repoussés, des épées furent tirées.

A mesure qu'on avançait, les cris séditieux devenaient plus nombreux et plus menaçants. Les rixes entre les jeunes gens et les surveillants de l'ordre se multipliaient.

Les passions bouillonnaient ; et de ces rangs tumultueux, sans cesse arrêtés dans leur marche par l'affluence qui encombrait les boulevards, s'élevait un murmure pareil à celui qui, de loin, annonce la colère de l'Océan. Tout à coup, à la hauteur du boulevard du Temple, un cri formidable retentit et se répète jusqu'aux extrémités du cortége : *Vivent les élèves de l'École polytechnique ! Vive la liberté !* Et la musique qui précède le char, cessant ses symphonies funèbres, entonne la *Marseillaise*. C'étaient une centaine d'élèves de l'École polytechnique, qui s'étaient révoltés contre leurs chefs, avaient forcé la consigne, enfoncé les portes de l'École, et venaient réclamer leur place à la tête des bandes insurrectionnelles.

L'agitation n'avait fait que s'accroître lorsque le cortége atteignit, par le boulevard Bourdon, la place Mazas, où débouche le pont d'Austerlitz. Une estrade avait été préparée en cet endroit pour les orateurs qui devaient prendre la parole. MM. le maréchal Clausel, Mauguin, Galabert, Pons (de l'Hérault), de Lafayette, furent successivement entendus, ainsi que MM. le général Uminski et Lelewel pour les Polonais, Florez-Estrada pour les Espagnols, le général Saldanha pour les Portugais, Garnier pour les Allemands, le général Sercognani pour les Italiens.

Mais l'attention de la foule n'était pas aux orateurs. Le moment était arrivé de mettre à exécution l'insurrection projetée. Les meneurs et les confidents du complot s'étaient mis en mouvement et donnaient leurs dernières instructions. Les vivat à la république retentissaient en immenses clameurs. La fermentation allait croissant. Comme le dernier orateur cessait de parler, un homme monté sur un cheval noir perce la foule, qui s'ouvre

devant lui. Son corps est entouré d'une ceinture rouge. Il fait flotter dans l'air un drapeau rouge frangé de noir, sur lequel on lit ces mots en lettres noires : *Liberté ou la mort !* Il crie : *A bas les rois ! Vive la république !* Il est escorté de plusieurs individus, dont l'un est coiffé d'une casquette rouge. Bientôt on voit le drapeau s'abaisser, et une main dans la foule place au sommet de la hampe le bonnet phrygien à la couleur de 93. Le cavalier s'approche alors de l'estrade ; le drapeau salue ; de nombreuses couronnes lui sont jetées, et les cris de : *Vive la république !* redoublent de chaleur et d'intensité [1]. « Pas de drapeau rouge ! » s'écrie le général Excelmans. Il est hué, menacé d'être jeté dans le canal et obligé de se retirer. Le cavalier poursuit son chemin et se perd dans la cohue. Quelques jours après, il se présenta au ministère de l'intérieur et fit entendre les plus violentes menaces, pour le cas où « l'on oserait toucher à un seul cheveu de la tête des républicains. » Il fut arrêté. On sut alors qu'il se nommait Peyron, qu'il était propriétaire dans le département des Basses-Alpes, et qu'il était dans un état d'exaltation maladive. Tous les partis le répudièrent et le représentèrent comme un instrument de

[1] On a dit par erreur que M. de Lafayette avait aussi couronné le drapeau rouge. L'honorable général l'a nié, et, en pareille matière, on doit le croire sur parole. Voici comment il raconte cet incident, dans une lettre écrite, le 9 juin, à M. Dupont (de l'Eure) : « Lorsque ce drapeau s'est approché du cercueil, il est sorti de je ne sais quelle poche un bonnet rouge qu'on a placé au-dessus du drapeau. Comme il passait devant l'estrade où nous étions, quelques couronnes lui ont été jetées, quelques-unes par des étrangers, pour qui ce n'était qu'un symbole de liberté, une autre qui pourrait bien avoir été un tour de police. J'avais encore à la main une couronne, que je m'étais aperçu avoir été mise sur ma tête ; je la jetai en témoignage de dissentiment et de dégoût pour ce qui se passait. »

la police. On pourrait s'étonner de voir cette grossière manœuvre, qui consistait à attribuer à la police la provocation de tous les désordres, se reproduire en toute occasion. Mais outre qu'il est toujours commode d'accuser pour n'avoir pas à se justifier, cette invraisemblable calomnie trouvait des crédules, et avait pour effet d'intimider la répression. La lecture des journaux du temps pourrait seule donner une idée de l'audace avec laquelle la police était incessamment rendue responsable de toutes les tentatives de la démagogie qui ne réussissaient pas.

Cependant le désordre était arrivé à son comble. Déjà quelques postes qui se trouvaient sur le passage de la foule avaient été désarmés ; des barricades commençaient à s'élever. Dans le but d'imposer aux séditieux, le préfet de police appela de la caserne des Célestins, située près de l'Arsenal, un détachement de deux cents dragons qui vint au pas, en suivant le quai Morland, se ranger en bataille à l'entrée du pont. Il n'était plus possible de prendre le change sur les dispositions des républicains. Il était évident qu'ils voulaient une bataille. Tous les hommes modérés et prudents se hâtaient de se retirer. M. de Lafayette était parmi les plus empressés. Sa figure ordinairement si calme portait les traces d'une pénible agitation. Il n'avait pas désiré que les choses allassent si loin. Il avait même, en terminant son discours, invité ses jeunes amis à se disperser paisiblement. Tardives exhortations ! Quand on a crevé l'outre d'Éole, on n'y fait pas, d'un signe, rentrer la tempête. MM. de Lafayette, Odilon Barrot, Laffitte et leurs amis, quelques efforts qu'ils aient faits pour s'en disculper, garderont devant l'histoire une large part dans la responsabilité de ces tristes événements. Ils n'avaient vu, dans la provocation

de ce concours immense d'une jeunesse turbulente et de toutes les forces actives de la démocratie, qu'un moyen de relever leur prépondérance politique et d'ébranler le ministère. D'autres trouvant le peuple dans la rue entreprirent d'en profiter pour faire une révolution. Des hommes d'État ne sont guère moins coupables pour n'avoir point prévu ce résultat que pour l'avoir prémédité. On est d'ailleurs fondé à croire que, sans chercher une nouvelle révolution, M. de Lafayette, si elle avait réussi, s'y serait associé avec joie comme à une vengeance pour les déceptions de sa vanité, et qu'il était résolu à couvrir la république de son haut patronage. On lui a même attribué à ce sujet des paroles dont l'authenticité n'a pas été établie, et que, par respect pour sa mémoire, on doit tenir comme apocryphes[1].

La voiture de M. de Lafayette était restée fort loin, à la suite du convoi. Le vieux général, déjà fatigué d'une longue marche, troublé et ému à l'excès, faisait de vains efforts pour percer la foule, lorsqu'on lui amena un fiacre. M. de Lafayette y prit place avec son fils. Les chevaux furent dételés, des ouvriers les remplacèrent, quelques jeunes gens armés firent escorte, et l'on se dirigea vers l'Hôtel-de-Ville. La voiture venait à peine de s'ébranler, lorsqu'un des hommes de l'escorte se mettant à la portière, somma, au nom du peuple, M. de Lafayette de prendre le commandement de l'insurrection. Le gé-

1 Suivant M. Louis Blanc, M. de Lafayette « s'offrit tout entier » aux républicains. Des hommes du peuple, qui avaient entrepris de le conduire dans un fiacre à l'Hôtel-de-Ville, lui ayant demandé son concours, le vieux général, « malade et fatigué qu'il était, » leur aurait répondu: « Mes amis, trouvez un endroit où l'on puisse placer une chaise, et je vous y suivrai. » (*Histoire de Dix Ans*, t. III, chap. VII.)

néral s'en défendit avec animation, et le débat menaçait d'aboutir à des violences. Heureusement la voiture rencontra l'escadron de dragons, qui s'ouvrit pour lui donner passage. Sous cette protection, M. de Lafayette obtint enfin que ses conducteurs reprissent la voie des boulevards pour le ramener à son domicile, rue d'Anjou Saint-Honoré. Il fut accompagné dans ce trajet « par des gens qui, dit-il, à l'exception d'un homme *évidemment de la police*, armé d'un sabre et criant tout le temps *Vive la république!* n'avaient rien que de bienveillant[1]. » M. de Lafayette était de bonne foi en accusant la police. Ce que les journaux disaient méchamment pour tromper le public, il le disait, lui, parce qu'il le croyait sincèrement. Il n'aurait pu, d'ailleurs, se résigner à reconnaître un de ceux qui s'appelaient alors *patriotes*, dans cet *individu qui* s'obstinait à le compromettre en poussant des cris séditieux à ses côtés.

Les dragons avaient à peine refermé leurs rangs, qu'autour du char funèbre un cri retentit répété par mille voix : *Au Panthéon!* Au même instant, plusieurs coups de feu se font entendre à très-petite distance. Le capitaine Carbon, commandant le 1er escadron, reçoit une balle dans le bras, et a son casque bossué par un pavé qui le frappe à la tête. La troupe avait ordre de ne faire usage de ses armes que pour se défendre, et à la dernière extrémité. Les fusils vides étaient au porte-crosse, le canon fermé par un bouchon, et la batterie enveloppée dans son couvre-feu. Les pistolets chargés étaient dans les fontes, et recouverts par le porte-manteau, qu'il aurait fallu enlever pour les saisir. Loin de répondre à l'attaque, les dragons restèrent immobiles et

[1] Lettre à M. Dupont (de l'Eure), du 9 juin 1832.

le chef d'escadron Desolliers, en témoignage de ses intentions pacifiques, fit remettre le sabre dans le fourreau. Il se porta alors en avant, seul, jusqu'à une barricade, derrière laquelle étaient embusqués des hommes armés de fusils et de pistolets. Il les exhorta à cesser de coupables violences et à ne pas l'obliger à recourir à la force pour faire respecter l'ordre et les lois. Pendant ces pourparlers, un ouvrier de seize à dix-sept ans vint, à trois reprises, décharger de très-près contre le chef d'escadron son pistolet, qu'il allait ensuite recharger à quelque distance. M. Desolliers ne fut pas atteint ; mais la troisième balle traversa le flanc d'un sous-officier placé en ordonnance derrière lui.

Certain désormais d'avoir poussé la patience et la modération jusqu'à leurs dernières limites, M. Desolliers rejoignit sa troupe, résolu à se défendre vigoureusement. Cependant quelques honorables citoyens le supplièrent d'attendre encore avant de répondre à une agression si obstinée, et se portèrent médiateurs officieux pour prévenir une lutte sanglante. Ils retinrent, en effet, le principal groupe des insurgés; mais ils ne purent empêcher que, de divers côtés, des pierres et des balles ne continuassent à être lancées contre les dragons qui, sans avoir encore fait un mouvement ni brûlé une amorce, comptaient déjà de nombreux blessés.

Cet état de choses durait depuis près de deux heures, lorsqu'à cinq heures, le colonel des dragons, averti de ce qui se passait, sortit à son tour de la caserne des Célestins à la tête d'un nouveau détachement de deux cents hommes. Comme les premiers, ceux-ci avaient leurs armes au repos, et pour ne laisser aucun doute sur ses dispositions conciliantes, le colonel s'était fait précéder des trompettes sonnant des fanfares. La moitié de la co-

lonne n'était pas encore sortie de la cour du quartier, qu'elle est accueillie par une décharge de mousqueterie. Un homme tombe frappé à mort. Quelques pas plus loin, le colonel lui-même est blessé et a son cheval tué sous lui. Sans répondre au feu dirigé contre elle, la colonne prend le trot, et se porte par la rue de Sully et la place de l'Arsenal vers le boulevard Bourdon. Dans ce court trajet, elle perd encore plusieurs hommes, parmi lesquels le chef d'escadron Chollet, tué sur place. La fusillade continuait et devenait plus nourrie. Les dragons s'étonnaient et s'irritaient qu'on les offrît ainsi sans défense aux balles des assassins. Enfin le lieutenant-colonel, qui avait pris le commandement, ordonna de charger; et malgré le feu des insurgés, déjà maîtres du Grenier d'abondance, le boulevard fut dégagé. Le lieutenant-colonel avait, à son tour, pendant cette charge, été mis hors de combat par une grave blessure; un capitaine avait eu le bras fracturé.

Repoussés sur ce point, les insurgés se précipitent dans toutes les directions, criant: *Aux armes! Aux armes! On massacre nos frères! Vengeance! Vive la république!*

Des faits non moins déplorables s'accomplissaient à l'autre extrémité du pont d'Austerlitz, devant le Jardin-des-Plantes. Le char funèbre y était arrivé, et la chaise de poste s'était approchée pour recevoir le cercueil. Mais les jeunes gens qui le conduisaient refusèrent de le livrer, déclarant qu'ils voulaient le porter au Panthéon. Des gardes municipaux en surveillance sur ce point s'opposèrent à leur dessein. Ils furent attaqués avec fureur; l'officier qui les commandait fut blessé, et ils allaient être écrasés par la foule grossissante, lorsque deux escadrons de cuirassiers, accourus de la place du Panthéon à leur secours, assurèrent le départ du cercueil.

Sur les deux rives de la Seine, l'insurrection s'étendit avec une rapidité prodigieuse. Les républicains, peu nombreux mais pleins d'audace, s'étaient répandus par petits groupes dans les quartiers populeux, appelant le peuple aux armes, annonçant aux uns que la troupe s'était déclarée contre le gouvernement, trompant les autres à l'aide de l'uniforme de garde nationale, dont bon nombre d'entre eux étaient revêtus, brisant les réverbères, s'emparant des petits postes et des barrières. Outre les armes qu'ils avaient apportées, cachées sous leurs vêtements, ils en eurent bientôt tiré un grand nombre, soit de leurs dépôts clandestins, soit des boutiques d'armuriers, soit de l'Arsenal tombé en leur pouvoir. Dès qu'elle avait vu l'insurrection prendre un développement menaçant, l'autorité militaire, ne voulant pas renouveler la faute commise par le maréchal Marmont, avait fait replier sur le centre tous les faibles détachements épars sur des points éloignés. Cette mesure toutefois ne put être si promptement exécutée, que la troupe n'ait eu à souffrir de plus d'une surprise. C'est ainsi que le poste des gardes municipaux, sur la place Maubert, fut presque entièrement égorgé.

Profitant de l'espace qui lui était momentanément abandonné, l'insurrection eut bientôt couvert la plus grande partie de la ville. Sur la rive gauche, elle embrassait tous les quartiers compris entre le Jardin-des-Plantes et la rue du faubourg Saint-Jacques ; elle s'était emparée de la poudrière des Deux-Moulins, ainsi que de la caserne des sous-officiers vétérans, qui n'ayant pas de cartouches n'avaient pu se défendre. Sur la rive droite, elle était maîtresse de toutes les barrières, depuis la Râpée jusqu'à la rue des Martyrs; elle s'était avancée jusqu'à la place des Victoires, menaçant l'hôtel des Postes, la Banque et

la caserne des Petits-Pères ; elle avait enlevé les postes de la Galiote, du Château-d'Eau, et la fabrique d'armes de la rue Popincourt.

Mais si elle avait pu ainsi promener ses bandes et multiplier ses barricades, l'insurrection n'avait rien gagné ni en force ni en nombre. Partout les ouvriers, trompant l'attente des républicains, avaient refusé de se joindre à eux. Quant à l'armée, aucun des faibles détachements qui s'étaient trouvés en contact avec les séditieux n'avait été entraîné par leurs discours ou ébranlé par leurs promesses.

Tout au contraire, le Gouvernement se voyait soutenu par des forces formidables. Au rappel battu dans toutes les légions, la garde nationale s'était empressée d'accourir sous les armes. Les régiments des garnisons de la banlieue avaient été mandés en toute hâte. On avait tiré de Vincennes de l'artillerie et des munitions. Une fois en mesure de faire agir des masses imposantes, le général Lobau, investi du commandement général, prit des mesures vigoureuses. Les boulevards de la rive droite furent dégagés dans toute leur longueur par un bataillon du 3e léger et un détachement de la 6e légion, et l'insurrection fut refoulée des hauts quartiers vers la Seine. La place de la Bastille fut occupée après un combat assez vif. Le haut de la rue Saint-Denis fut balayé par deux escadrons de carabiniers, en même temps qu'une compagnie de la 6e légion reprenait possession du poste du Château-d'Eau. Le général Schramm fut établi, avec quatre compagnies du 16e de ligne, à la jonction de la rue de Cléry et du boulevard, en communication avec les corps répandus sur la ligne. Du côté de la Seine, un escadron du 2e de dragons rejeta les insurgés, des abords de la Banque et de la place des Victoires, dans les rues du

Mail et du Petit-Reposoir [1]. Quatre compagnies de la garde nationale, commandées par M. Delessert, et pareil nombre du 4e léger, après quelques engagements aux environs de l'hôtel des Postes, assurèrent le départ des courriers. A huit heures, les quais et les boulevards étaient libres. Circonscrite entre ces grandes artères d'une part, la pointe Saint-Eustache et la place de la Bastille d'autre part, l'insurrection devait succomber. Elle pouvait, en prolongeant la résistance, faire encore bien des victimes ; elle n'avait plus aucune chance de succès.

A la première nouvelle des troubles de Paris, le Roi était parti à cheval, accompagné de quelques officiers, de Saint-Cloud pour les Tuileries, où il arriva vers neuf heures du soir. Il était suivi de la reine, de Madame Adélaïde et de toute sa famille. Sa présence fit éclater un véritable enthousiasme dans les populations qu'il rencontra sur son passage, et parmi les troupes et les gardes nationaux réunis sur la place du Carrousel. Tous sentaient s'affermir leur confiance et s'accroître leur ardeur, en voyant le chef de l'État venir ainsi se placer au milieu des défenseurs de l'ordre, et remettre avec sécurité dans leurs mains le salut de tous les siens. Le Conseil des ministres était assemblé, et s'était déclaré en permanence. On délibéra avec une certaine animation, et la proposition de mettre Paris en état de siége eût été adoptée dès ce moment, si le Roi ne s'y fût montré fermement opposé. Mais d'autres mesures furent jugées indispensables. Il était à craindre, en effet, que des écrits séditieux, des excitations incendiaires, des bruits mensongers répandus dans la ville ne vinssent tromper la population, éga-

[1] Aujourd'hui rue Pagevin.

rer les ouvriers. On fit fermer et garder les ateliers de la *Tribune*, de la *Quotidienne* et du *Courrier de l'Europe*, où l'on avait lieu de croire que se préparaient des imprimés clandestins. Quant aux autres journaux, on se borna à donner des ordres sévères pour qu'ils fussent saisis avant la distribution, si leur langage était de nature à nuire au rétablissement de la paix publique. C'est ce qui fut exécuté contre le *National*, le *Courrier français*, le *Journal du commerce* et le *Corsaire*. Quelques arrestations préventives furent aussi opérées pendant la nuit.

Mais déjà les chefs réels, bien que non avoués, du mouvement avaient commencé à reconnaître qu'ils ne parviendraient pas à faire sortir de cette prise d'armes une révolution. Réunis, dans la journée du 5 juin, dans les bureaux du *National*, ils avaient, en hommes avisés, et conformément à l'opinion de M. Armand Carrel, résolu de s'abstenir, laissant ceux qu'ils avaient poussés en avant tomber seuls sous les rigueurs de la loi, ou se faire tuer pour la république.

De leur côté, les députés de la gauche, secrètement convoqués chez M. Laffitte à neuf heures du soir, s'y étaient rendus au nombre de vingt-sept. M. de Lafayette s'y trouvait, ainsi que la plupart des républicains de la Chambre. On se demanda ce qu'il y avait à faire dans la circonstance présente. Quelques-uns des assistants, se croyant au début de nouvelles journées de Juillet, parlèrent d'une protestation. Mais, en juillet, on avait protesté contre les Ordonnances qui violaient la Charte. Cette fois, quel aurait été l'objet de la protestation? Cette idée ne fut donc pas accueillie. D'autres proposèrent d'envoyer une députation au Roi pour le supplier d'arrêter l'effusion du sang. C'était encore une réminiscence de Juillet et de la démarche faite près du duc de Raguse. Seule-

ment, en juillet, le peuple de Paris défendait la loi et les droits de la nation contre les canons du duc de Raguse, tandis qu'en juin Louis-Philippe défendait la Charte attaquée par les républicains. Le Roi ne faisait que remplir son devoir, en protégeant contre la sédition les institutions dont la garde lui était confiée. On discuta longuement à ce sujet, et quelques têtes se laissant emporter par leur secret désir, on entendit prononcer le mot de « déchéance. » Enfin la proposition fut adoptée par dix-sept voix. M. de Lafayette la repoussa, non qu'il désapprouvât l'objet de la démarche, mais parce que connaissant, dit-il, le caractère du Roi, il était certain qu'on ne gagnerait rien sur son obstination. Peut-être le vieux général, malgré ses sympathies bien vives pour les insurgés, sentait-il tout ce qu'il y aurait eu d'insensé à aller demander au chef du Gouvernement de désarmer devant l'émeute. Quoi qu'il en soit, la résolution prise resta sans effet, et l'on se sépara vers minuit, en se donnant rendez-vous pour le lendemain à dix heures du matin.

L'insurrection éprouvait le sort réservé à toute insurrection qui ne réussit pas. Elle était désavouée, blâmée, abandonnée de ceux qui l'avaient provoquée par leurs discours, encouragée par leurs conseils, déterminée par leur conduite, sinon même par leurs promesses. Déjà la plupart des hommes d'action qui s'y étaient étourdiment engagés, se voyant laissés à eux-mêmes par les chefs auxquels ils croyaient obéir, s'étaient hâtés d'échapper par une prudente retraite aux conséquences prévues de cette criminelle équipée. Les premières heures de la nuit avaient ainsi considérablement réduit le nombre des insurgés. Ce serait certainement exagérer que d'estimer à deux mille ceux qui persistèrent à

combattre. Retranchés dans le faubourg Saint-Antoine, dans le bas des rues Montmartre et Montorgueil et dans le dédale des petites rues qui débouchaient alors sur la rue Saint-Martin, ils osèrent entreprendre de résister à une armée de vingt-cinq mille hommes et à quarante mille gardes nationaux. C'étaient presque tous des jeunes gens nourris des déclamations des sociétés populaires, et qui mettaient au service des plus folles utopies un courage que, tout en le déplorant, on ne saurait s'empêcher d'admirer.

Après avoir laissé prendre quelque repos à ses troupes, le 6 juin à quatre heures du matin, le général Lobau ordonna au colonel de la garde municipale Feisthamel d'aller, à la tête d'une forte colonne de soldats et de gardes nationaux, dégager le quartier compris entre les rues Montmartre et Saint-Denis jusqu'au marché des Innocents. Cette opération rencontra une sérieuse résistance. Le passage du Saumon surtout, où les rebelles s'étaient fortement retranchés, fut défendu avec acharnement. Enfin il fut enlevé, toutes les barricades furent abattues, et la colonne arrivée à la rue Saint-Denis put la remonter jusqu'au boulevard sans trouver d'obstacle.

A sept heures, le général Schramm reçut à son tour l'ordre de se rendre maître du faubourg Saint-Antoine. Il divisa sa troupe en trois colonnes qui furent dirigées, la première par la rue Saint-Antoine, la seconde, avec de l'artillerie, par le boulevard Beaumarchais, la troisième par le boulevard Bourdon. L'entrée du faubourg était coupée par une formidable barricade. Attaquée par le canon, elle fut ensuite emportée à la baïonnette. A l'angle de la rue, se trouvait une maison des fenêtres de laquelle on faisait sur la troupe un feu meurtrier.

Le canon en brise la porte; les soldats y pénètrent. Ils y trouvent un individu en uniforme de capitaine de la garde nationale, qui tenait à la main un pistolet et essaya de le décharger à bout portant; l'amorce ne prit pas feu. C'était le nommé Pépin[1], qui tenait une boutique d'épicerie au rez-de-chaussée de la maison. Il était seul; les autres conjurés s'étaient enfuis par une porte de derrière, en abandonnant quatorze fusils.

Il ne restait plus aux insurgés qu'une position resserrée entre les rues Saint-Méry, Aubry-le-Boucher, des Arcis et Planche-Mibray. Mais là étaient, au nombre de quelques centaines, les plus intrépides, les plus enthousiastes; et la disposition de ces rues courtes, étroites, irrégulières, coupées à chaque pas d'énormes barricades, était d'autant plus favorable à la défense, qu'elle ôtait presque tout avantage à la supériorité du nombre. Les soldats et les gardes nationaux, fusillés des barricades et des fenêtres de toutes les maisons, par un ennemi qui ne leur laissait apercevoir que les canons de ses fusils, s'arrêtaient étonnés devant ces montagnes de pavés, comparables aux remparts d'une forteresse. A midi, le général Tiburce Sébastiani, à la tête d'un bataillon du 12e léger, se porta contre la position. Après avoir exécuté un feu de file du quai dans la rue des Arcis[2], le bataillon marcha au pas de charge et la baïonnette croisée contre la principale barricade de cette rue. Foudroyé par une décharge presque à bout portant, il fut forcé de se replier sur la place de Grève. Profitant de ce succès, les insurgés envahirent une maison formant l'angle de la place du Châtelet et du quai de Gèvres, et dirigèrent

[1] Le même qui fut plus tard condamné à mort comme complice de Fieschi.

[2] Aujourd'hui le bas de la rue Saint-Martin.

par les fenêtres une vive fusillade. Trois bataillons de la garde nationale de la banlieue, qui stationnaient sur le quai de la Mégisserie, furent saisis d'une terreur panique, et prirent la fuite en désordre. Un bataillon de ligne, envoyé contre l'église et le cloître Saint-Méry, fut à son tour cruellement maltraité et dut se retirer.

A cette même heure, le Roi montait à cheval dans la cour des Tuileries pour visiter les troupes et les légions sous les armes. Depuis son arrivée à Paris, sa sérénité ne s'était pas démentie, et il avait fait face aux douloureuses nécessités du commandement avec une fermeté froide et calme, qui avait rassuré les cœurs les plus prompts à s'alarmer. Les députés conservateurs présents à Paris étaient accourus se grouper autour du chef de l'État. L'armée, renforcée déjà de plusieurs régiments amenés des garnisons voisines, était animée du meilleur esprit et n'avait montré, sur aucun point, la plus légère hésitation. La garde nationale rivalisait de zèle avec la troupe de ligne, et versait noblement son sang pour la cause des lois et de la société. Le peuple, enfin, trompant tous les calculs des agitateurs, avait refusé de se joindre à eux, et assistait avec indifférence à la répression. La sécurité du gouvernement était donc complète. On a prétendu toutefois que, durant les premières heures, le maréchal Soult s'était laissé aller à des inquiétudes fort vives, et qu'on avait pu en lire le reflet sur son front dans les conseils tenus à l'état-major. On a été plus loin encore; on a dit que, jaloux des destinées de Bernadotte, le maréchal Soult aurait élevé ses vœux ambitieux jusqu'à la couronne de France; que, sous l'empire de ces coupables préoccupations, il aurait été prêt à aider au renversement de Louis-Philippe, qu'il aurait même eu, à cet

effet, dans la nuit du 5 au 6, une entrevue mystérieuse avec quelques chefs du parti républicain. On a voulu tirer des conséquences analogues d'une visite que, sur la foi d'un intermédiaire sans mandat, M. Armand Carrel fit au maréchal Clausel, visite d'où ne résulta, pour ces deux personnages, que l'étonnement de se trouver en présence. Ce sont là les effets des illusions que se créent trop facilement les conspirateurs. Partout où ils supposent un mécontentement ou une ambition, ils se croient assurés d'acheter un concours au prix de quelques brillantes promesses. Ils comptent ainsi pour complices ceux qu'ils trouveraient peut-être, au moment décisif, parmi leurs plus déterminés adversaires. La vie du maréchal Soult n'a pas toujours été irréprochable ; mais ses fautes elles-mêmes n'ont pas donné le droit de le croire capable d'une si odieuse trahison.

Le Roi sortit des Tuileries par le guichet du pont Royal, accompagné des ministres de la guerre, de l'intérieur et du commerce. Il passa en revue les troupes massées sur la place de la Concorde et aux Champs-Élysées, puis gagnant les boulevards par la rue Royale, il les suivit jusqu'à la place de la Bastille, parcourut dans toute sa longueur le faubourg Saint-Antoine, et revint aux Tuileries par les quais et la place du Carrousel. Partout, du sein de ces soixante mille hommes rangés en bataille, et de la foule immense qui se pressait sur son passage, s'élevaient de sympathiques acclamations ; partout l'élan général lui promettait aide et appui pour mettre fin aux désordres qui ensanglantaient la capitale. Partout on lui demandait de faire « prompte et sévère justice » de ces criminels ennemis du repos public. Le Roi, dont le visage était calme et triste, répondait par des gestes pleins d'abandon à ces manifestations. Il adres-

sait des encouragements aux défenseurs de l'ordre, des consolations aux blessés, se confiant sans réserve aux sentiments de la population, et écartant les officiers de son escorte qui s'efforçaient de l'abriter en se serrant près de lui. Comme le cortége s'engageait sur le quai de Gèvres, dont quelques maisons étaient encore en la possession des insurgés, il y eut un moment de pénible anxiété. Plusieurs coups de fusil furent tirés à petite distance, du côté de la rue des Arcis. Personne ne fut atteint; tous les regards s'étaient tournés vers le Roi; il rassura ceux qui l'entouraient, et continua sa marche sans laisser apercevoir la moindre émotion.

Il était trois heures quand le Roi rentra aux Tuileries, et les insurgés n'avaient pas encore été forcés dans leur dernier asile. Plusieurs tentatives pour y parvenir n'avaient produit d'autre effet que de multiplier inutilement le nombre des victimes. Il fallait en finir avec une résistance si obstinée. Le maréchal ministre de la guerre ordonna de prendre les moyens nécessaires pour enlever promptement la position et se rendit sur les lieux pour diriger en personne les opérations. Une batterie d'artillerie fut amenée, et les canons furent pointés sur la porte principale de l'église Saint-Méry, sur la barricade élevée devant le cloître et sur deux maisons de la rue Saint-Martin occupées par les insurgés. En même temps que l'artillerie ouvrait un feu vigoureux, un bataillon du 1er régiment de ligne, conduit par le général Leydet, s'avançait par la rue des Arcis; un bataillon du 42e, sous les ordres de son colonel, s'engageait dans la rue de la Verrerie; un bataillon du 38e suivait la rue Saint-Méry. De fortes colonnes de garde nationale étaient mêlées à ces troupes.

Ainsi pressés de tous les côtés à la fois, voyant toute

leurs communications interceptées, sans espoir d'être secourus, les insurgés demandèrent à capituler. — « Je vous accorde, répondit le maréchal, dix minutes pour vous rendre à discrétion. » Les dix minutes écoulées, l'attaque fut reprise sans ménagement. Soldats et gardes nationaux rivalisaient de zèle, étaient animés d'une égale colère contre cette poignée d'ennemis qui, abrités derrière des retranchements, faisaient pleuvoir la mort dans leurs rangs. Les barricades furent franchies sous un feu nourri ; les maisons d'où l'on avait tiré furent fouillées. Les insurgés, chassés de maison en maison, continuaient à se battre avec un acharnement qui tenait du délire. Beaucoup payèrent de leur vie leur obstination insensée ; un plus grand nombre furent arrêtés, et allèrent attendre sous les verrous que la justice leur demandât compte du sang versé et de la paix publique troublée, à l'instigation d'ambitieux sans entrailles et de réformateurs sans mission. A cinq heures, tout était terminé.

Pendant ces deux jours, les pertes des troupes de toutes armes s'étaient élevées à cinquante-cinq morts et deux cent quarante blessés ; celles de la garde nationale, à dix-huit morts et cent quarante blessés. Parmi les insurgés et les curieux, on constata quatre-vingt-treize morts et deux cent quatre-vingt-onze blessés; mais le chiffre réel fut plus considérable. C'était un total de plus de huit cents victimes.

La tournure qu'avaient prise, depuis le commencement de la journée, les affaires de l'insurrection, avait sensiblement réagi sur les dispositions des députés réunis, à dix heures du matin, chez M. Laffitte. Les plus ardents s'étaient refroidis, les indécis n'hésitaient plus, et tous s'accordaient à déplorer la prise d'armes, au moins

comme imprudente et intempestive. Mais tous aussi sentaient qu'après avoir justifié d'avance la sédition par le *Compte rendu*, l'honneur leur prescrivait de tenter quelque chose pour adoucir le sort des séditieux vaincus. Une délibération confuse et prolongée aboutit à la nomination de trois commissaires qui se rendraient près du Roi. Le choix tomba sur MM. Laffitte, Arago et maréchal Clausel. Ce dernier n'ayant pas accepté fut remplacé par M. Odilon Barrot.

Les délégués se présentèrent aux Tuileries à trois heures, et furent introduits à l'instant même près du Roi, qui rentrait après avoir passé la revue de son armée.

Que ces Messieurs vinssent, dans ces conditions quasi-officielles, prier le Roi d'étendre sa miséricorde sur les insurgés, on aurait pu s'en étonner déjà. Les révoltés pris les armes à la main ne relevaient pas, en effet, du bon plaisir royal, mais de la justice du pays, et il n'appartenait pas au Roi de mesurer l'expiation due au sang de tant de bons citoyens versé pour la défense des lois et le salut de la société. Le Roi n'avait donc d'autre réponse à leur faire que celle qu'il leur fit en effet, c'est-à-dire que la justice suivrait son cours régulier.

Ce n'était là, toutefois, que le but apparent que les délégués se proposaient d'atteindre. Leur but réel, celui qu'ils poursuivirent presque exclusivement durant cet entretien d'une heure et demie, était tout politique. Il s'agissait d'obtenir que le Roi, abandonnant le système de gouvernement suivi jusqu'alors, adoptât les doctrines de la gauche, et changeât dans ce sens son ministère. Et c'était à un roi constitutionnel que trois députés de la minorité, organes d'une vingtaine de leurs collègues, osaient, en l'absence des Chambres, proposer de trahir la

majorité, de renvoyer les ministres tirés de son sein, et de remettre le pouvoir aux mains de la minorité. Le coup d'État que M. de Lafayette avait voulu exiger après les émeutes de décembre, MM. Laffitte, Arago, Odilon Barrot le demandaient après l'insurrection de juin, sans comprendre qu'ils proposaient au Roi un crime contre la constitution, et qu'il faut aller jusqu'au despotisme pour gouverner contre la majorité. Le pouvoir que l'opposition avait espéré conquérir par la manifestation pacifique des funérailles du général Lamarque, elle essayait maintenant de le ramasser sous les pavés des barricades. Elle ignorait, sans doute, que tout ministère issu d'une sédition est le premier des degrés par lesquels un gouvernement descend irrésistiblement jusqu'à l'anarchie. Que les trois délégués fussent personnellement désintéressés, et qu'ils n'eussent en vue que le salut de la France et de ses institutions, ils l'ont affirmé et on peut les croire. Mais est-il besoin de rappeler que M. de Polignac et ses amis donnaient, avec non moins de sincérité, les mêmes assurances? Ce rôle de sauveur, auquel prétendent tous les partis, n'est trop souvent qu'un masque derrière lequel la convoitise se dissimule à elle-même ; et il n'est pas un ambitieux qui ne se croie la mission de sauver l'État, surtout lorsque l'État n'est pas en péril.

La conversation du Roi avec les délégués ne tourna point à l'avantage de ces derniers. Ils cherchèrent d'abord à faire agir l'intimidation, en représentant, contre toute vérité, la guerre civile allumée dans l'Ouest par les légitimistes, à Paris par les républicains, comme la preuve de la désaffection générale de la France. « Je viens de traverser tout Paris, répondit le Roi; jamais je n'avais entendu des cris plus unanimes et plus vifs de *Vive le Roi!* Jamais la garde nationale ne se montra plus

dévouée....... Vous dites que ma popularité est ébranlée. Il y a là quelque chose de vrai; mais ce n'est pas aux fautes de mon gouvernement qu'il faut s'en prendre. C'est le résultat des calomnies sans nombre dont je suis continuellement l'objet; c'est la conséquence des manœuvres haineuses, soit des républicains, soit des carlistes....... Mes ennemis me représentent, en toute occasion, comme un ambitieux, aspirant à un pouvoir sans limites, comme un prince qui ne saurait se passer d'une cour nombreuse et brillante, comme insatiable de richesses..... On a beaucoup parlé d'un *Programme de l'Hôtel-de-Ville*. C'est un infâme mensonge. J'en appelle sur ce point à M. Laffitte. Il est faux que j'aie fait aucune promesse. La révolution de 1830 s'est faite au cri de *Vive la Charte!* C'est la charte que le peuple demandait; c'est la Charte, améliorée par la suppression de l'article 14, dont il jouit. En droit, je n'avais rien à promettre; en fait, je n'ai rien promis [1]..... »

Le thème des trois délégués, quant à la politique intérieure, consistait à soutenir que les légitimistes s'étaient soulevés dans l'Ouest parce qu'on les avait trop ménagés et qu'on leur avait trop accordé, et que les républicains s'étaient soulevés à Paris parce qu'on ne leur accordait pas assez. Ce n'étaient plus là, disaient-ils, des théories, c'étaient des faits. L'expérience s'était prononcée en leur faveur et contre le système du 13 mars. La politique extérieure ne leur fournit pas des considérations plus neuves ou plus puissantes. Malgré l'existence désormais

[1] Il a été publié de cette conversation deux versions : la première, dans un livre intitulé *Deux Ans de règne*, par Alph. Pépin ; la seconde, qui diffère notablement de celle-ci, sous la signature de MM. Laffitte, Arago, Odilon-Barrot. C'est à cette dernière que sont empruntés les passages rapportés ici.

acceptée par l'Europe du royaume de Belgique, malgré la présence d'une garnison française dans Ancône, ils se répandirent en doléances sur l'abaissement de la France devant l'étranger. Ils reproduisirent, en un mot, devant le Roi, toute cette série de griefs dont l'opposition avait inutilement fatigué la Chambre pendant deux années, et qui avaient été repoussés, en toute circonstance, par la majorité et par le corps électoral.

Le Roi fit justice à son tour, avec une grande fermeté, de ces accusations devenues banales. Il défendit, sans en rien sacrifier, la politique qu'on appelait à tort, ainsi qu'il le fit remarquer, le système du 13 mars, politique suivie par son gouvernement depuis son origine, qu'il croyait encore aujourd'hui la meilleure, et qu'il continuerait de pratiquer, « tant qu'on ne lui aurait pas démontré qu'il se trompait. »

Pour clore cet entretien, dont l'intérêt était depuis longtemps épuisé : « Enfin, Messieurs, dit le Roi, que me proposez-vous ? — Une proclamation, répondit M. Odilon Barrot, dans laquelle Votre Majesté, en faisant part à la France des graves événements de ces deux jours, exprimerait de nouveau et franchement ses sympathies pour les principes de la révolution de Juillet, me semblerait devoir produire un excellent effet. »

La puérilité de cette conclusion, après de si graves prémisses, a lieu de surprendre. Elle ne répondait certainement pas au résultat que les délégués avaient cru pouvoir se promettre de leur visite. Elle s'explique cependant par l'impossibilité où ils se voyaient d'obtenir, d'un acte de la volonté royale, le changement du système de gouvernement. Elle se comprend surtout de la part de M. Odilon Barrot, qui n'avait jamais su, comme préfet de la Seine, opposer à l'émeute autre chose que

des proclamations par lesquelles il s'associait à ses vœux et lui en promettait la satisfaction.

Mais déjà, sauf dans le quartier où l'insurrection brûlait en ce moment ses dernières cartouches, Paris avait repris sa physionomie habituelle. Les boutiques s'étaient rouvertes; tous ceux qui n'étaient pas sous les armes comme gardes nationaux vaquaient à leurs affaires. Il y avait eu si peu d'appréhension sur l'issue de cette tentative, que la rente 5 pour 100 qui fermait, le 4, à 97 fr. 60, avait fermé le 5 à 97 fr. 45, et le 6, au plus bas, à 97 fr., pour ouvrir le 7 à 97 fr. 90.

Les rebelles n'étaient qu'une infime minorité, et avaient pendant deux jours vainement appelé les ouvriers à les seconder. La population presque entière s'était montrée fidèle au Gouvernement et aux institutions. Chacun avait fait noblement son devoir. Il restait à punir les coupables, mais ils n'étaient plus à craindre. Aussi l'étonnement fut-il général lorsqu'on lut, en tête du *Moniteur* du 7 juin, l'ordonnance qui mettait Paris en état de siége.

Cette ordonnance était rendue sur la proposition du ministre de l'intérieur. « Il faut, disait le *Rapport au Roi*, « qu'une force morale toute puissante frappe d'interdit « l'esprit de sédition, en pénétrant par des recherches « rapides, par une action vive, au fond des complots que « les factions coalisées ont ourdis. » La mesure était, en outre, motivée, dans les considérants, par la nécessité de « protéger, par des mesures promptes et énergiques, la « sûreté publique contre le retour de semblables atten- « tats. » Une *Instruction* adressée, le même jour, par le ministre de la guerre au lieutenant général commandant la première division militaire, lui faisait connaître que, par dérogation aux lois régissant la matière, l'intention

du Gouvernement était que les conséquences de l'état de siége fussent appliquées « seulement aux cas spéciaux ayant rapport à l'insurrection, la loi commune devant, quant au reste, conserver tous ses effets. »

Le langage embarrassé de ces divers actes suffirait seul à prouver combien le Gouvernement lui-même avait peu de confiance dans la valeur des raisons qu'il invoquait pour justifier sa détermination. En effet, si l'état de siége n'avait pas été nécessaire pour abattre l'insurrection armée, il était bien difficile de croire qu'on eût besoin d'y recourir pour punir les auteurs de l'insurrection vaincue; et c'était chose bien grave que de renvoyer, sans égard pour le principe tutélaire de non-rétroactivité, des accusés sous une juridiction tout autre que celle sous l'empire de laquelle le crime avait été commis.

Quelles considérations avaient donc porté le ministère à réclamer cette mesure avec assez d'insistance pour forcer la main au Roi, qui y était opposé? Les ministres, a-t-on dit, avaient été vivement impressionnés par l'ensemble et l'énergie avec lesquels la garde nationale et la population avaient demandé prompte et sévère justice sur le passage du Roi. Mais c'eût été prendre beaucoup trop à la lettre un vœu où la colère avait une large part, et qui, dans la pensée même de ceux qui l'exprimaient, n'allait pas jusqu'à recommander l'emploi de moyens exceptionnels. Il n'appartenait pas d'ailleurs au Gouvernement de suspendre l'action des lois par de pareils motifs; et il était de son devoir, quand il n'avait plus qu'à laisser agir la justice, de résister à l'entraînement des passions. On a dit encore que le ministère avait voulu, en livrant les rebelles aux conseils de guerre, les soustraire aux acquittements scandaleux du jury. On était

alors, il est vrai, au temps où un jury, après avoir déclaré que les accusés avaient violé la loi sur les associations, ajoutait qu'ils n'étaient pas coupables [1]. Le Gouvernement en pouvait conclure que l'organisation du jury était défectueuse et qu'il y avait lieu de l'améliorer au plus tôt, mais non qu'il fût autorisé à paralyser arbitrairement les effets d'une institution garantie par la Charte. Enfin le motif d'accélération donné par le ministère manquait lui-même de fondement. Il ne s'agissait pas de prononcer sommairement sur des faits de guerre, mais de rechercher et de punir tous ceux qui avaient, soit comme acteurs, soit comme instigateurs, pris part à l'insurrection. Or, les magistrats des parquets guidés par l'expérience, familiarisés avec toutes les ressources de l'instruction, étaient certainement en meilleure situation que des militaires pour faire pénétrer la lumière dans les conciliabules des conspirateurs.

Sous quelque rapport qu'on l'envisage, la mise en état de siége était donc une mesure d'autant plus regrettable, qu'adoptée après la cessation des hostilités elle n'avait pas même l'utilité pour excuse. Elle fut reçue généralement avec défaveur, même par cette partie de la population aux vœux de laquelle on disait l'avoir accordée. Elle fut attaquée avec une violence inouïe par la presse de l'opposition, et à peine timidement approuvée par quelques journaux amis du Gouvernement. Le barreau de Paris et ceux des principales villes de province signèrent des consultations pour en démontrer l'illégalité. En un mot, elle resta aussi impopulaire qu'elle avait été mal inspirée.

1 Ce verdict, par lequel le jury mettait la loi à néant, fut rendu le 15 décembre 1832, dans un procès intenté à la *Société des Amis du peuple*.

Cependant les conseils de guerre s'étaient mis à l'œuvre, et contrairement à l'attente publique, se montraient d'une extrême indulgence. Les militaires ne sont pas plus que d'autres à l'abri des influences de l'opinion. Ils semblaient protester, par la douceur de leurs décisions, contre les habitudes de sévérité brutale et inhumaine que les feuilles de l'opposition s'appliquaient à leur attribuer. Toutefois, la peine de mort ayant été prononcée contre un jeune homme du nom de Geoffroy, celui-ci se pourvut en cassation. La cour suprême, après une brillante plaidoirie de M. Odilon Barrot, et sans égard pour les conclusions de M. Voysin de Gartempe, avocat général[1], cassa la procédure instruite contre Geoffroy, mit à néant la condamnation à mort qui s'en était suivie, et renvoya l'accusé devant les juges ordinaires. Quelques-uns des motifs de ce jugement méritent d'être cités. « Attendu, y était-il dit, que les conseils de guerre « ne sont des tribunaux ordinaires que pour le jugement des crimes et délits commis par des militaires « ou par les individus qui leur sont assimilés par la « loi; attendu que Geoffroy, traduit devant le conseil « de guerre de la première division, n'est ni militaire ni « assimilé aux militaires; que néanmoins ce tribunal « a déclaré implicitement sa compétence et statué sur « le fond; en quoi il a commis un excès de pouvoir, « violé les règles de la compétence et les dispositions des « articles 53 et 54 de la Charte et celles des lois pré« citées, la cour casse et annule, etc. »

Cet arrêt fut rendu le 29 juin. L'effet en fut immense. D'une part, le Gouvernement se voyait signalé par la première cour du royaume comme étant en état

[1] M. Dupin, procureur général, était à la campagne, et s'était fait remplacer en alléguant le mauvais état de sa santé.

flagrant de violation de la Charte. D'autre part, la cour de cassation ayant proclamé l'incompétence des conseils de guerre, il était certain désormais qu'elle annulerait successivement tous les résultats de leur travail, et qu'au lieu de prendre le moyen d'arriver à une « prompte justice, » on s'était jeté dans une impasse. Tout cela avait ranimé les passions haineuses, qui déjà espéraient faire sortir de ce conflit de nouveaux événements.

Le Gouvernement, qui avait fait fausse route en cette circonstance, se tira noblement de ce mauvais pas. Il rendit hautement hommage à l'autorité de la justice. Une ordonnance du Roi, signée le 29 juin, quelques heures seulement après l'arrêt de la cour de cassation, leva l'état de siége de la ville de Paris. Les prévenus furent remis aux tribunaux ordinaires. Un grand nombre furent renvoyés par l'instruction, aucune précaution n'ayant été prise, au moment de leur arrestation, pour établir judiciairement leur culpabilité. Quelques-uns furent condamnés à la peine capitale ; mais la clémence du Roi s'étendit sur eux et l'échafaud ne fut pas dressé.

La mise en état de siége ne fut pas la seule mesure malheureuse prise par l'autorité après la défaite de l'insurrection. Le *Moniteur* publia un arrêté du préfet de police, qui, remettant en vigueur un édit de 1667 et une ordonnance de police de 1788 tombés depuis longtemps en désuétude, ordonnait « à tous les médecins, chirurgiens, officiers de santé et pharmaciens qui auraient administré des secours à des blessés, aux administrateurs des hospices et hôpitaux, directeurs des maisons de santé et logeurs en garni, chez qui des blessés auraient été transportés, d'en faire, dans les

vingt-quatre heures, sous peine de trois cents francs d'amende, la déclaration aux commissaires de police. » Cet arrêté ne blessait pas la Charte ; il faisait pis, il blessait nos mœurs qui flétrissent la délation. La réprobation qu'il souleva fut si vive et si unanime que le Gouvernement s'empressa de faire annoncer officiellement qu'il n'y serait pas donné suite [1].

Mais une ordonnance royale qui prononçait la dissolution de l'artillerie de la garde nationale, et deux autres qui licenciaient les Écoles polytechnique et d'Alfort, dont les élèves, malgré les ordres formels du Gouvernement, s'étaient rendus au convoi du général Lamarque, rencontrèrent une approbation générale. C'étaient là les tristes fruits des dithyrambes de Juillet 1830.

En même temps que l'insurrection républicaine était écrasée à Paris, l'insurrection légitimiste expirait dans l'Ouest, après quelques efforts qui n'avaient servi qu'à rendre manifeste, aux yeux des plus prévenus, l'impuissance du parti.

On se rappelle qu'au moment d'entrer en Vendée, Madame la duchesse de Berri avait envoyé à ses partisans l'ordre général de prendre les armes le 24 mai. Cet ordre avait été également transmis à ses amis sur tous les points de la France, afin qu'ils se tinssent prêts à seconder le mouvement de l'Ouest. La princesse s'était, en outre, annoncée aux populations de l'Ouest par la proclamation suivante, imprimée au moyen d'une presse portative :

« Vendéens, Bretons, vous tous, habitants des fidèles « provinces de l'Ouest, — Ayant abordé dans le Midi, je

[1] M. Gisquet, dans ses *Mémoires*, attribue l'initiative de cette mesure à M. le comte d'Argout, ministre du commerce et des travaux publics, dont il n'aurait fait que suivre les instructions.

« n'ai pas craint de traverser la France, au milieu des « dangers, pour accomplir une promesse sacrée, celle « de venir parmi mes braves amis, partager leurs périls « et leurs travaux. Je suis enfin parmi ce peuple de « héros. Ouvrez à la fortune de la France ! Je me place à « votre tête, sûre de vaincre avec de pareils hommes. « Henri V vous appelle ; sa mère, régente de France, se « voue à votre bonheur. Un jour Henri V sera votre « frère d'armes, si l'ennemi menaçait nos fidèles pays. « Répétons notre ancien et nouveau cri :

« Vive le Roi ! vive Henri V !

« Marie-Caroline.

« Imprimerie royale d'Henri V. »

La duchesse arriva le 21 mai aux Mesliers, métairie de M. de la Roche-Saint-André, dépendante de la commune de Légé, à huit lieues de Nantes, sur la frontière des départements de la Loire-Inférieure et de la Vendée. Mais déjà elle avait éprouvé plus d'une déception. L'armée vendéenne devait être formée de douze divisions, commandées par autant de chefs sous les ordres supérieurs de M. de Charette. Appelés à se concerter pour opérer le soulèvement général, sept de ces chefs refusèrent d'y concourir. Ils alléguèrent qu'il avait été dit que le soulèvement du Midi précéderait celui de l'Ouest ; et que cette condition n'ayant pas été remplie, ils ne prendraient pas sur eux la responsabilité de jeter leurs paysans dans une entreprise où ils se feraient tuer sans utilité pour la cause.

La princesse avait reçu aussi, de M. le marquis de Coislin, au nom de plusieurs royalistes fort influents dans la contrée, un long mémoire dans le but de la faire revenir

sur sa décision. On lui représentait que la Vendée n'était pas prête pour la guerre civile; qu'elle n'avait ni fusils ni poudre, et ne pouvait, comme en 1815, compter sur les Anglais pour lui en fournir; que si l'on faisait prendre les armes à la Vendée sans qu'elle fût appuyée par « les armées étrangères, un mois après il n'y aurait plus de Vendée, la dernière ressource de la monarchie serait anéantie, tous les chefs seraient pris ou morts, et le pays entièrement dévasté; » qu'au contraire, avec un peu de patience, on laisserait supporter à « Philippe » le poids de la misère, suite inévitable de la mauvaise récolte de cette année, et l'on pourrait alors « dire aux ouvriers sans ouvrage, aux marchands qui ne vendent rien, aux boutiquiers, etc., que c'est à la glorieuse révolution, à Philippe et à son gouvernement seuls qu'ils peuvent s'en prendre. » Les signataires suppliaient donc Madame de « ne leur faire prendre les armes pour la cause de Henri V, que lorsque les premiers coups de canon auraient été tirés aux frontières par les armées européennes, ou dans le cas d'anarchie complète à Paris, par suite de l'anéantissement de Philippe et de sa famille, ou de la proclamation de la république, événements qui auront peut-être lieu cet hiver, occasionnés par le désespoir où la misère peut porter les classes ouvrières et industrielles. » On voudrait effacer de l'histoire du parti légitimiste ces pages que le patriotisme condamne et que l'honneur désavoue.

La réponse de Madame la duchesse de Berri, datée de « Vendée, 18 mai, » maintenait pour le 24 l'ordre de prendre les armes. On y lisait : « J'appelle votre attention sur l'armée; c'est elle qui assurera nos succès. C'est donc un devoir que d'employer vis-à-vis d'elle tous les moyens de suggestion possibles. Vous aurez donc soin de répandre, deux jours à l'avance, mes proclamations et mes

ordonnances. Vous ne vous porterez à des voies de fait contre elle qu'après avoir employé tous les moyens de conciliation. Telles sont mes volontés positives. »

Pendant que ceci se passait dans l'Ouest, les chefs du parti à Paris, informés de l'arrivée de la princesse en Vendée, et de sa résolution de commencer immédiatement les hostilités, s'étaient vivement alarmés. Dans une réunion à laquelle assistaient M. de Chateaubriand, M. Hyde de Neuville [1], M. de Fitz-James et M. Berryer, il fut décidé que ce dernier partirait sur-le-champ pour détourner la princesse de ce dessein, et pour l'engager à quitter la France. La note dont M. Berryer était porteur mettait la princesse en garde contre des conseils inspirés par l'ignorance du véritable état des choses. On lui représentait qu'elle était trompée sur les dispositions de Paris et sur celles de la Vendée, comme elle l'avait été sur celles du Midi; que l'armée resterait fidèle et seconderait la garde nationale; que la population des villes était hostile, et qu'une levée de paysans n'aboutirait qu'à faire saccager les campagnes et à consolider le Gouvernement. Enfin on renvoyait toute la responsabilité de la prise d'armes à ceux qui en avaient été les conseillers.

M. Berryer arriva à Nantes le 22 mai, et eut une entrevue avec M. le maréchal de Bourmont, qui était dans cette ville depuis le 19. Le maréchal commençait lui-même à douter de la possibilité pour son parti de reconquérir la France à main armée. Il approuva le but du voyage de M. Berryer; et, pour laisser ouvertes au conseiller toutes les chances de succès, il prit sur lui, en qualité de commandant supérieur de l'armée vendéenne,

[1] M. Hyde de Neuville avait pris dans le gouvernement provisoire la place de M. de Kergolay depuis l'arrestation de ce dernier à Marseille.

d'envoyer un contre-ordre suspensif à tous les chefs militaires. Fort de ce nouvel appui, M. Berryer partit pour aller trouver Madame la duchesse de Berri.

Rien de plus bizarre et de plus émouvant que cette pérégrination, par des chemins pierreux, à travers le labyrinthe des haies vives et des murs secs qui coupent en tout sens la campagne du Bocage. Ces guides silencieux et discrets, précédant le voyageur sans détourner sur lui leurs regards, se relayant après avoir échangé quelques monosyllabes ; ces fermes isolées, où l'étranger est conduit, sans y recevoir un salut à l'arrivée ou au départ, sans qu'une question lui demande compte de sa présence au foyer de la famille ; ces cris solitaires et stridents comme celui de l'orfraie, qui sillonnent l'espace et indiquent où le chemin est libre ; ces paysans pleins à la fois de finesse et de bonhomie, inépuisables en stratagèmes pour déjouer la surveillance, sans pitié pour leur ennemi, et fidèles jusqu'à la mort à celui qu'ils ont promis de protéger ; ces patrouilles dans les ravins ; ces sentinelles à l'aspect indifférent, mais l'œil aux aguets et l'oreille aux écoutes, assises aux angles des chemins, à trois pas de leurs fusils cachés sous les hautes herbes : tout cela, pour un habitant de l'Ile-de-France, c'étaient les mœurs d'un autre âge et d'une autre civilisation.

Il était près de minuit quand M. Berryer arriva aux Mesliers. Pour y entrer par le derrière de la ferme, il avait dû traverser un marécage, où il enfonçait jusqu'à mi-jambe. Il demanda M. Charles. C'était le nom que portait en ce moment la princesse, qui prenait aussi, suivant les circonstances, ceux de Laurent et de Petit-Pierre. Il fut conduit, par un escalier extérieur, à une chambre de premier étage, où il se trouva en présence de Madame la duchesse de Berri. La princesse était cou-

chée dans un lit grossier, la tête couverte d'un bonnet de paysanne. Près du lit, une table portait des papiers et deux paires de pistolets ; à côté, sur une chaise, étaient placés un costume de paysan et une perruque brune.

M. Berryer aurait voulu décider la princesse à l'accompagner sur-le-champ ; et il se proposait, en la faisant passer pour son fils, de la conduire en Angleterre, à l'aide d'un passe-port dont il s'était muni à cet effet. Mais il rencontra une résistance opiniâtre, la princesse ne cessant de lui répéter qu'elle considérerait sa cause comme perdue le jour où elle aurait quitté la France. La princesse était d'autant moins disposée à abandonner la partie, qu'elle était prévenue par ses agents secrets de l'imminence d'un mouvement républicain à Paris, ce qui devait, dans sa pensée, favoriser le succès de son entreprise. Cependant elle parut se rendre aux puissantes considérations que M. Berryer fit valoir devant elle. Quand il la quitta, à quatre heures du matin, il crut avoir atteint l'objet de sa mission. Mais, livrée à elle-même, Madame la duchesse de Berri ne tarda pas à se raffermir dans ses résolutions premières. Elle en informa par un billet M. Berryer, ajoutant seulement que la prise d'armes, contremandée pour le 24 mai, n'aurait lieu que dans la nuit du 3 au 4 juin. Cette dernière date avait été choisie, parce que le 3 juin étant un dimanche, on aurait toute facilité d'avertir les paysans au sortir des offices. M. de Bourmont reçut, en conséquence, de nouveaux ordres dans la forme suivante :

« Ayant pris la ferme détermination de ne pas quitter
« les provinces de l'Ouest, et de me confier à leur fidélité
« depuis si longtemps éprouvée, je compte sur vous, mon
« bon ami, afin de prendre toutes les mesures nécessaires
« pour la prise d'armes, qui aura lieu dans la nuit du

« 3 au 4 juin. J'appelle à moi tous les gens de courage.
« Dieu nous aidera à sauver notre patrie. Aucun danger,
« aucune fatigue ne me décourageront; on me verra
« paraître au premier rassemblement.

« MARIE-CAROLINE,
« Régente de France.

« Vendée, 28 mai 1832. »

Le sort en était donc jeté. Malgré ses déceptions dans le Midi, malgré les représentations de la plupart des chefs de la Vendée, malgré les supplications des hommes les plus considérables de son parti, Marie-Caroline donnait le signal de la guerre civile. Le sang allait couler. En effet, dans la nuit du 3 au 4 juin, le tocsin sonnant aux églises des villages appela les paysans à tuer et à se faire tuer pour Henri V. Déjà, depuis plusieurs jours, quelques petites bandes, qui n'avaient pas connu le contre-ordre ou qui n'y avaient pas obéi, s'étaient montrées dans la campagne, et avaient échangé des coups de fusil avec les patrouilles militaires.

Le Gouvernement suivait d'un regard attentif les menées du parti légitimiste dans l'Ouest, bien décidé à mesurer la vigueur des moyens de répression à l'audace des entreprises. Une ordonnance du Roi, en date du 1er juin, avait mis en état de siége les arrondissements de Laval, Château-Gonthier (Mayenne) et Vitré (Ille-et-Vilaine), où l'agitation avait commencé à prendre des proportions menaçantes. Une perquisition faite le 29 mai, par le général Dermoncourt, à la Chaslière, château appartenant à M. de Laubépin et situé sur les bords de l'Erdre (Loire-Inférieure), fit tomber entre ses mains des papiers qui achevèrent d'éclairer le Gouvernement. Ces papiers, cachés dans des bouteilles et écrits pour la plu-

part en chiffres ou à l'encre sympathique, comprenaient la correspondance de Madame la duchesse de Berri avec le Midi, l'Ouest et Paris, ses instructions, ses ordres, l'organisation de son armée, le plan de campagne, c'est-à-dire ce qu'elle avait fait et ce qu'elle se proposait de faire. La présence et les projets de la princesse étant ainsi constatés, une nouvelle ordonnance, en date du 3 juin, mit en état de siége les départements de Maine-et-Loire, de la Vendée, de la Loire-Inférieure et des Deux-Sèvres. « Quatre départements, disait le Rapport au Roi de M. de Montalivet, forment l'enceinte dans laquelle la duchesse de Berri paraît avoir cherché un asile depuis son arrivée en Vendée. C'est là qu'il faut l'enfermer et la saisir. »

Il est remarquable que l'application de ce régime exceptionnel, qui devait, quelques jours après, être à Paris l'objet de si vives répulsions, ne souleva aucune réclamation. La guerre civile était flagrante dans l'Ouest; il était donc naturel que l'autorité civile y fut subordonnée à l'autorité militaire. Loin de s'en plaindre, les habitants paisibles se félicitaient de voir ainsi rendre plus complète et plus efficace la protection dont ils avaient besoin. Quant au parti démocratique, il avait, depuis deux ans, si souvent accusé le pouvoir de mollesse envers les légitimistes et de connivence avec eux, qu'il était réduit, devant cet acte de vigueur, à approuver ou à se taire.

Mais cette mesure, commandée par la politique, avait été pour le Roi une pénible nécessité. Elle avait surtout vivement alarmé la reine, tremblante de voir l'imprudente princesse aux prises avec la justice du pays. Aussi, à partir de cette époque, Madame la duchesse de Berri reçut-elle, à plusieurs reprises, des avis officieux qui, de la part de la reine, la suppliaient de quitter la France au

plus tôt, lui donnant l'assurance qu'elle n'avait aucune chance de réussir, et qu'elle ne pouvait manquer d'être prochainement arrêtée. Il n'en fut pas tenu compte. Soit que la princesse voulût partager jusqu'au bout la fortune de ceux qui s'étaient levés à sa voix, soit qu'elle attribuât à des craintes causées par sa présence des conseils dictés par une affectueuse sollicitude, elle les repoussa comme elle avait repoussé les prières de M. Berryer.

Madame la duchesse de Berri avait quitté les Mesliers le 31 mai. Depuis ce jour, pour déjouer les recherches dont elle était l'objet, elle erra dans le pays, allant de ferme en ferme et choisissant de préférence les plus pauvres, voyageant la nuit, quelquefois à cheval, le plus souvent à pied, par des chemins difficiles, à travers des champs coupés de haies qu'il fallait franchir, dans des terrains marécageux, dans des vignes dont les sarments rempants lui enlaçaient les pieds, toujours sur le qui-vive, dormant à peine, mangeant le pain du métayer, changeant de gîte chaque nuit, et couverte des grossiers vêtements qu'elle empruntait aux jeunes paysans. Pour faire comprendre à quels dangers l'exposait cette vie aventureuse, il suffira de dire que l'armée de l'Ouest avait été divisée en une multitude de petits cantonnements, établis à peu de distance les uns des autres, communiquant entre eux, au moyen de colonnes mobiles, par un va-et-vient continuel, et que des détachements de garde nationale animés d'un zèle ardent fouillaient incessamment la campagne.

Ces dispositions si favorables à la surveillance ne permettaient pas aux rebelles de former sur aucun point des rassemblements considérables; aussi les bandes ne dépassèrent-elles pas généralement quelques centaines d'individus.

Le 4 juin, les habitants des villages de Saint-Pierre, de Maisdon, de Château-Thébaut, de Monnières, de Sainte-Lumine (Loire-Inférieure), au nombre de huit cents individus, se réunirent pour se porter sur le bourg d'Aigrefeuilles, dont ils voulaient désarmer la garde nationale. Attaqués à la baïonnette par deux compagnies du 29e de ligne, ils furent culbutés et obligés de se disperser, après avoir perdu une douzaine de tués ou blessés et un grand nombre de prisonniers.

Le 5, il y eut un autre combat au village du Chêne, entre une bande de quatre cents hommes commandée par M. de Charette en personne, et une compagnie du 44e de ligne secondée par un détachement de garde nationale. Après une résistance opiniâtre, les rebelles furent mis en déroute, et M. de Charette renvoya dans leurs foyers ceux qui ne l'avaient pas abandonné. Il avait perdu, dans cette affaire, plusieurs de ses officiers, MM. d'Hanache, de Trégomin, de Bonrecueil. Quelques-uns des blessés furent pansés de la main de Madame la duchesse de Berri et de celle de mademoiselle Eulalie de Kersabiec, qui se trouvaient non loin du lieu de l'action.

Un engagement d'un autre genre, et qui porte tout le cachet de ces guerres affreuses, eut lieu le 7. Quarante-cinq rebelles, presque tous fils de famille, étaient réunis au château de la Penissière-de-la-Cour, commune de la Bernardière (Vendée). Ils furent attaqués et cernés par plus de deux cents hommes du 29e de ligne. Les assiégés barricadèrent les portes, puis se distribuèrent aux fenêtres, d'où ils dirigèrent contre la troupe un feu meurtrier. Pendant ce temps, deux clairons placés l'un au rez-de-chaussée, l'autre au premier étage, ne cessaient de faire entendre des fanfares guerrières. Deux fois les

soldats tentèrent de pénétrer dans le château, et deux fois ils furent repoussés. Cependant quatre hommes étant parvenus, à l'aide d'une échelle, à se hisser sur le toit, y pratiquèrent une ouverture par laquelle ils jetèrent des matières enflammées. Les poutres prirent feu, et les pétillements de l'incendie se mêlèrent, sans les arrêter, aux sons des clairons et à la fusillade. Bientôt la charge battit, et les soldats marchèrent sur les portes, qui furent enfoncées à coups de hache. Mais les rebelles avaient percé le plancher du premier étage où ils s'étaient réfugiés, et quiconque essayait d'entrer était fusillé à bout portant. On mit le feu au rez-de-chaussée. Les assiégés, la flamme sous les pieds, la flamme au-dessus de la tête, poussant le cri de *Vive Henri V!* continuèrent à se battre dans cette fournaise; les clairons sonnaient toujours. Enfin la flamme se fit jour par toutes les fenêtres devenues silencieuses; puis un craquement se fit entendre, et l'édifice s'écroula. Quelques cadavres restèrent dans ce brasier; mais la plupart des assiégés étaient parvenus à gagner la campagne; plusieurs autres, protégés par un enfoncement du mur, échappèrent aux recherches des troupes.

Ces trois rencontres sont les seuls faits d'armes de quelque importance auxquels donna lieu le soulèvement général ordonné dans l'Ouest. Reconnaissant leur impuissance, les chefs renvoyèrent leurs soldats, les paysans retournèrent à leur ferme, et il ne resta plus sous les armes que les malfaiteurs et les réfractaires. Madame la duchesse de Berri elle-même, renonçant, pour le moment du moins, à ses rêves de victoires, songea non à quitter la France, mais à se chercher un asile où elle pût en sécurité attendre les événements. Son parti fut bientôt pris. Le 9 juin, à dix heures du matin, elle quitta le vil-

lage de la Chevrolière, son dernier gîte, pour se rendre à Nantes. Elle était accompagnée seulement de mademoiselle Eulalie de Kersabiec, et de quelques femmes qui portaient des provisions au marché. La princesse fit à pied les trois lieues qui séparent le village de la ville. Durant ce trajet, on rencontra plus d'une fois des soldats ou des gendarmes; mais ils n'eurent aucun soupçon, et leur présence n'eut pas même pour effet de troubler la gaieté expansive de la jeune voyageuse. Avant la nuit, la princesse était installée à Nantes, rue Haute-du-Château, chez les demoiselles Duguigny. Elle ne devait quitter cette retraite que pour une prison d'État.

L'Ouest toutefois n'était pas pacifié. Ses belliqueuses populations n'avaient pas retrouvé tout à coup le calme après de si longues excitations. Il entrait d'ailleurs dans les vues des chefs de les tenir en haleine pour des éventualités qu'ils s'obstinaient à espérer. Il y eut donc encore de nombreuses escarmouches, et la surveillance dut continuer à se montrer vigilante et sévère. Mais, de jour en jour, les arrestations, les remises d'armes, les soumissions volontaires, les saisies de munitions diminuèrent les ressources de l'insurrection.

Parmi les arrestations opérées au sujet de ces troubles, quelques-unes, trop légèrement ordonnées, firent beaucoup de bruit. Trompée sur le caractère de la mission que M. Berryer avait remplie près de la princesse, l'autorité judiciaire lança contre lui un mandat d'amener. M. Berryer fut appréhendé le 5 juin à Angoulême, et conduit par la gendarmerie à Nantes, où il fut écroué. Peu de jours après, MM. Hyde de Neuville, de Chateaubriand et de Fitz-James furent à leur tour incarcérés à Paris, sous prévention de complicité dans le crime qu'ils avaient cherché à empêcher. Une ordonnance de non-

lieu les rendit bientôt à la liberté. Quant à M. Berryer, traduit devant la cour d'assises de Blois comme accusé de participation au complot de la Vendée et de tentative d'embauchage pour l'armée insurrectionnelle, il n'eut pas de peine à obtenir son acquittement, le ministère public ayant à l'audience abandonné l'accusation.

CHAPITRE XXVII

SIÉGE DE LA CITADELLE D'ANVERS.

État des partis après les événements de juin 1832. — Voyage du prince royal dans le Midi de la France.—Nécessité d'une reconstitution du ministère.—Négociations avec M. Dupin; elles sont rompues. — Le maréchal Soult est chargé de former un cabinet.—Ministère du 11 octobre; son caractère; il a deux questions à résoudre : la question belge et la question soulevée par la présence de la duchesse de Berri dans l'Ouest. — Situation respective des cinq grandes puissances quant aux affaires de Belgique.—La France propose à la Conférence l'emploi de moyens coercitifs contre le roi de Hollande; les trois cours du Nord refusent de s'y associer.—Clôture des travaux de la Conférence.—Le Gouvernement belge réclame de la France et de l'Angleterre l'exécution du *Traité des vingt-quatre articles*.—La France et l'Angleterre se mettent d'accord pour agir.—Tergiversations du ministère britannique au moment de remplir ses engagements.—Le Gouvernement français se décide à agir seul au besoin; il donne l'ordre au maréchal Gérard d'aller faire le siége de la citadelle d'Anvers.—Opérations du siége.—Capitulation de la garnison hollandaise.—Premières dispositions de M. Thiers pour s'emparer de la duchesse de Berri.—Deutz propose au ministère de livrer la princesse.—Arrestation de Marie-Caroline.—Le Gouvernement annonce que la princesse ne sera pas livrée aux tribunaux.—Papiers saisis entre les mains de la duchesse.—Ouverture de la session législative; attentat du pont Royal contre la vie du Roi.—MM. Bergeron et Benoit, poursuivis comme auteurs de l'attentat, sont acquittés. — Discussion et vote de l'Adresse dans les deux Chambres.—M. Thiers quitte le ministère de l'intérieur pour celui du commerce et des travaux publics.

La double et facile victoire remportée par le Gouvernement, à Paris et dans l'Ouest, sur les factions armées, avait été pour le pays une garantie de la durée de ses institutions. Les républicains et les légitimistes qui, depuis deux ans, lui en prédisaient la chute prochaine, n'avaient pu, par un effort violent et simultané, leur causer même le plus léger ébranlement. Ils étaient convaincus d'impuissance.

Vers la même époque, le parti bonapartiste, qui avait vainement essayé jusqu'alors d'acquérir quelque importance, était frappé à la tête. La mort prématurée du jeune duc de Reichstadt [1], en faisant disparaître le seul héritier direct d'une gloire toute personnelle, ne laissait plus d'objet au culte des derniers survivants de l'Empire [2].

L'ordre matériel était donc, pour un temps du moins, garanti contre toute perturbation. Mais il restait beaucoup à faire pour ramener les intelligences à l'ordre moral, profondément troublé par l'influence de ceux mêmes qui croyaient servir la Révolution de Juillet en la poussant aux extrêmes. La presse surtout en était arrivée à un degré d'audace qui ne connaissait plus de bornes. Elle ne respectait rien, ni la majesté du trône, ni la sainteté de la loi, ni le sanctuaire de la vie privée. Elle prêchait ouvertement ici le retour au régime déchu, là l'établissement de la République, tandis que par l'emportement de leur polémique, d'autres journaux, qui se disaient les défenseurs des institutions, venaient en aide à ceux qui travaillaient à les renverser. Le 2 juillet, le ministre de la justice adressa aux procureurs généraux une circulaire, pour leur recommander de redoubler de vigilance dans la répression des délits de presse. Mais que pouvait le zèle des parquets contre les défaillances des jurys, trop souvent dominés par la peur, ou imbus des doctrines de l'opposition ! Ces doctrines, en effet, prônées par une propagande habile et infatigable, appuyées de

[1] Ce prince mourut le 22 juillet 1832, à Schœnbrunn, à l'âge de vingt et un ans.

[2] Des événements postérieurs sembleraient contredire cette assertion ; mais le lecteur judicieux saura faire compte des circonstances; il s'expliquera sans peine comment ce qui était impossible contre la monarchie constitutionnelle est devenu facile contre la république.

l'autorité du *Compte rendu*, gagnaient de jour en jour du terrain. Elles attiraient, par leur apparente générosité, des intelligences peu capables de discerner ce qu'elles avaient de faux et de déclamatoire.

A cette époque, le fils aîné du Roi, M. le duc d'Orléans, voyageait dans le Midi de la France. Le ministère avait pensé que la présence de l'héritier du trône dans ces contrées serait utile pour y contre-balancer l'effet des menées légitimistes. D'un extérieur plein de noblesse et de distinction, le jeune prince possédait à un rare degré cette affabilité et cette aimable simplicité de manières qui oublient la distance des rangs sans la laisser jamais oublier. Il joignait à une instruction solide un esprit juste et supérieur aux préjugés de race qui, chez les princes, obscurcissent souvent les plus belles qualités du cœur et de l'intelligence. Il avait puisé, dans une éducation largement libérale, un ardent et sincère amour de la liberté, et il était non-seulement de son siècle, mais de sa génération. On aimait en lui cette chaleur naïve de sentiment qui sied à la jeunesse, et qui se frayait parfois une issue aux dépens de la réserve imposée au langage officiel. Le prince était de l'opposition, non avec ceux qui cherchaient, dans la critique du présent, un chemin vers le pouvoir ou vers la popularité, mais comme il convient à un cœur généreux, impatient d'escompter, au profit du présent, les promesses de l'avenir. Son voyage fut semé d'incidents qui mirent en relief le désordre des idées dans une partie de la population. Il entendit des maires, des conseils municipaux rappeler le Gouvernement aux engagements de l'Hôtel-de-Ville, « repousser, » au nom de la France, le « funeste système » qui avait prévalu, déplorer la présence des « agents légitimistes » dans les fonctions publiques et

gémir sur le « soleil de Juillet, » dont « l'éclat avait pâli. »

Ces plaintes des *patriotes* étaient, il faut le reconnaître, en quelque sorte justifiées par la présence prolongée et impunie de Madame la duchesse de Berry sur le sol de France, et par les douloureux événements qui en avaient été la suite. En voyant le Gouvernement si longtemps bravé par une femme qui était venue, à quelques pas de sa capitale, lever une armée pour la guerre civile, le vulgaire se laissait malaisément persuader que tant d'impuissance ne fût pas de la complicité. Madame la duchesse de Berri se refusant obstinément à quitter la France, son arrestation était devenue la grande nécessité accidentelle de la politique intérieure. Et cette arrestation faisait prévoir de graves embarras, car elle devait placer le Gouvernement entre l'opinion publique invoquant la loi pour exiger le châtiment, et la raison d'État qui commandait de soustraire une personne royale à l'ignominie d'une condamnation judiciaire.

La politique extérieure avait aussi sa nécessité. La Belgique existait comme État indépendant, et les liens de sympathie mutuelle qui l'unissaient à la France étaient rendus plus étroits encore par le mariage du roi Léopold avec la princesse Louise, fille aînée du roi des Français[1]. Mais le roi de Hollande n'avait pas accepté le traité du 15 novembre 1831 ; ses soldats occupaient toujours la citadelle d'Anvers et une partie du territoire belge. Guillaume Ier, espérant trouver une occasion de recouvrer ses provinces méridionales, voulait y garder ses positions militaires, et usait de tous les moyens de gagner du temps en évitant de se lier. Cette attitude expectante ne déplaisait pas à la Prusse, à l'Autriche, à la Russie,

[1] Ce mariage fut célébré à Compiègne, le 3 août 1832.

qui se refusaient à aller jusqu'à l'emploi de la force contre leur ancien et fidèle allié. Elle était funeste à la Belgique et contraire aux intérêts de la France, en ce qu'elle laissait la question belge exposée à subir le contre-coup des brusques revirements de la politique anglaise. Un ministère tory à Londres se serait certainement montré moins bienveillant pour la Belgique. Or, on avait vu, au mois de mai, lord Grey et ses collègues donner leur démission, et ne rentrer aux affaires que par suite de l'impossibilité où s'était trouvé lord Wellington de former un cabinet. Il était urgent de mettre la Belgique et la France à l'abri de tels retours.

Mais le ministère du 13 mars n'était plus à la hauteur de la situation. Quel que fut le mérite individuel de chacun de ses membres, ce ministère, en perdant son chef, avait perdu ce qui faisait sa force aux yeux du public, et il n'avait plus cette fermeté de direction qui lui avait permis de s'imposer à la confiance du pays. Il manquait d'ailleurs de talents de tribune, et n'aurait pu soutenir avec avantage la lutte parlementaire que devait ramener l'ouverture de la session. Cette lutte, en effet, s'annonçait vive et redoutable. L'opposition, si rudement menée par M. Casimir Périer, se préparait à prendre sa revanche. Non contents de la publication de leur *Compte rendu*, dont l'effet, malgré le zèle des journaux, n'avait pas répondu à leur attente, les députés de la gauche, répandus dans les départements, travaillaient l'opinion. Leurs orateurs voyageaient de ville en ville, recevant des banquets, prononçant des discours, cherchant, dans l'agitation légale, un auxiliaire pour leur prochaine campagne parlementaire. Le Gouvernement avait donc besoin de s'appuyer sur des hommes plus autorisés que les ministres actuels à se faire écouter du pays.

Vers la fin du mois de juin, M. de Talleyrand, venu en congé à Paris, avait représenté au Roi combien l'insuffisance du ministère compromettait au dehors l'autorité de son Gouvernement. A peu de jours de là, M. Thiers, que le soin de sa santé altérée par les fatigues de la session avait conduit en Italie, arriva également à Paris sur l'invitation pressante du Roi. En effet, outre que Louis-Philippe, qui savait juger les hommes, désirait attacher M. Thiers à son gouvernement, la position personnelle de cet homme d'État le rendait plus propre que tout autre à être le négociateur d'une combinaison ministérielle. Deux partis pouvaient être pris : se relâcher, quant à l'application des principes conservateurs, de la rigidité de M. Casimir Périer, et incliner vers la gauche de manière à rallier la partie la plus modérée de l'opposition ; ou bien persévérer résolûment, en appelant à recueillir le difficile héritage du 13 mars, un ministère qui trouvât en lui-même une force capable de maintenir et de dominer la majorité. Ce dernier parti était celui auquel le Roi s'était arrêté ; et il se recommandait par de puissantes considérations de politique intérieure et extérieure. Le premier avait principalement en vue l'apaisement des esprits à l'intérieur, et trouvait plus d'un appui convaincu au sein même de la famille royale.

Issu de la gauche, qui n'avait pas complétement renoncé à le voir revenir à elle, M. Thiers avait rendu au parti conservateur de brillants et courageux services. Il formait donc, si l'on peut le dire, le trait d'union entre ces deux grandes fractions de l'opinion, et il pouvait également prendre place, soit comme garantie pour la gauche dans un ministère conservateur, soit comme motif de sécurité pour le parti conservateur dans un ministère où n'entreraient pas les chefs reconnus de ce parti.

Faire fléchir le *système du 13 mars*, qui avait produit de si grands résultats, c'est ce qu'un revirement de la majorité aurait seul pu obtenir du Roi. Si des concessions devaient jamais être faites à l'opposition, ce n'était pas au lendemain du *Compte rendu* et des journées de juin qu'on pouvait les consentir. Elles n'eussent plus été, en telle occurrence, qu'une preuve de légèreté ou un sacrifice à la peur, c'est-à-dire une cause de déconsidération pour la Couronne ; et le Roi en était si profondément convaincu qu'il résista à ce sujet, avec une inébranlable fermeté, aux influences qui avaient habituellement sur lui le plus d'empire, celle de Madame Adélaïde entre autres.

Le Roi, du reste, ne se résignait pas sans peine à se séparer de son ministère tout entier. Il avait, en MM. Sébastiani et de Montalivet, deux hommes que leur dévouement à sa personne, non moins que leurs aptitudes politiques, recommandait à ses préférences. Aussi sa première pensée fut-elle de se borner à un remaniement qui amenât dans le cabinet quelques-uns des chefs de la majorité. Le pivot de cette combinaison devait être M. Dupin, à qui le Roi offrit le ministère de la justice. Le rôle honorable que M. Dupin avait rempli depuis la Révolution de Juillet, notamment dans la dernière session, le concours constant et courageux qu'il avait donné à la politique de M. Casimir Périer, l'espèce de popularité que ses hardiesses souvent heureuses de tribune lui avaient faite dans le parti conservateur, le désignaient, en effet, parmi les premiers, au choix de la Couronne.

Mais M. Dupin s'était fait de son importance une idée qui rendait un accommodement bien difficile. Il ne prétendait pas seulement la présidence du Conseil ; il voulait cette présidence avec les conditions d'autorité

personnelle qui avaient été faites à M. Casimir Périer. Il repoussait comme collègues MM. de Montalivet et Sébastiani, trop disposés, suivant lui, à subir l'ascendant du Roi. Il n'acceptait pas davantage les doctrinaires, c'est-à-dire M. Guizot et M. le duc de Broglie, non qu'il pût mettre en doute leurs hautes capacités, leur libéralisme ou l'indépendance de leur caractère, mais probablement parce qu'il se reconnaissait avec eux des incompatibilités d'un autre genre.

Bien que Louis-Philippe eût un penchant prononcé à être lui-même le président de son Conseil, et à en résumer l'unité en sa personne, il ne rejetait pas d'une manière absolue l'idée d'une présidence. Mais, d'une part, il ne voulait pas mettre la direction supérieure des affaires à la merci des travers, des boutades, des inconstances d'humeur et de tout ce décousu qui s'alliaient aux grandes qualités de M. Dupin; d'autre part, il était bien décidé à ne pas souffrir qu'une concession, faite exceptionnellement à M. Casimir Périer, fût exigée par ses successeurs à titre de droit d'héritage. Le Roi avait juré, dans son serment du 9 août, « de *gouverner* par les lois et selon les lois. » La Charte n'avait donc pas voulu que le roi constitutionnel fut un «mannequin couronné.» Si elle avait déclaré les ministres responsables, c'est qu'elle avait fait des ministres les instruments nécessaires, intelligents et libres de l'action du Roi, sans que pour cela elle eût entendu réduire le pouvoir du Roi à signer les ordonnances rendues en son nom. Les ministres, en un mot, étaient les conseillers de la Couronne, ce qui implique que la Couronne avait le droit d'agir, car qui ne peut agir n'a pas besoin de conseils.

On ne paraissait donc pas près de s'entendre. Cependant le Roi s'étant montré pressant près de M. Dupin, celui-ci

finit (25 juin 1832) par accepter le ministère de la justice dans un remaniement qui porterait M. Thiers aux affaires, la question de la présidence restant en suspens. En conséquence, des invitations furent faites pour un grand dîner, qui devait être donné le 28, à Saint-Cloud, et à l'issue duquel les nouveaux ministres prêteraient serment.

Malheureusement M. Dupin était livré à des politiques subalternes qui ne l'avaient pas vu sans dépit faire si bon marché de sa personne, quand les circonstances semblaient le porter d'elles-mêmes à une situation prépondérante dans le Gouvernement. Ils agirent si bien sur son esprit que, dans la journée du 28, M. Dupin alla trouver M. l'amiral de Rigny. Il lui déclara qu'après y avoir plus mûrement réfléchi, il était revenu sur sa détermination, et qu'il ne transigerait pas relativement à la présidence. Il pria M. de Rigny d'en informer le Roi. L'amiral, sentant tout ce que cette nouvelle aurait de désagréable pour le Roi, ne crut pas devoir la lui faire connaître avant un dîner auquel étaient conviés, avec un grand nombre de hautes notabilités politiques, la plupart des membres du corps diplomatique. Le Roi n'apprit donc qu'au sortir de table quelle déception lui était réservée. Il en fut très-ému, et passa immédiatement avec M. Dupin dans la pièce voisine, dont la porte resta entr'ouverte. L'entretien fut loin d'être calme. Le Roi exprimait ses reproches avec une telle animation que plusieurs paroles fort vives furent entendues du salon; et comme il rentrait, la main appuyée sur le bras de M. Dupin dont la contenance était pleine d'embarras, on put saisir ces mots: « Vous m'avez manqué de parole, monsieur, vous pouvez vous retirer. » M. Dupin sortit en effet précipitamment, sauta dans sa voiture, et partit pour sa campagne de Nogent.

Mais le Roi avait l'esprit trop élevé pour mettre ses susceptibilités personnelles au-dessus des intérêts de sa politique. Le lendemain, il fit chercher M. Dupin par le maréchal Gérard, et, sans insister davantage touchant le ministère, effaça par la grâce de son accueil le souvenir de ce qui s'était passé la veille.

Cet avortement prolongea de trois mois l'existence du ministère, les pourparlers qui avaient été repris au commencement de septembre n'ayant pas abouti. Cependant le ministère, qui avait lui-même le sentiment de son insuffisance, allait s'affaiblissant, et il était impossible qu'il songeât à se présenter devant les Chambres. La grosse difficulté était toujours M. Dupin, et le problème à résoudre était de le tenir en dehors de la combinaison où il était devenu évident qu'il fallait renoncer à le faire entrer, et de ne l'avoir pas pour adversaire dans la Chambre.

Deux ministres portaient surtout ombrage à M. Dupin. Or, ces deux ministres étaient plus que les autres en butte aux attaques incessantes des journaux les plus modérés dans leur opposition. Sans contester sérieusement ni leur valeur ni leur parfaite honorabilité, on les représentait comme aveuglément soumis aux volontés du Roi; on les englobait dans ce qu'on appelait alors la *camarilla;* et il est certain qu'on les avait rendus impopulaires, même dans la majorité. Ce n'était donc pas seulement à M. Dupin, mais à la majorité qu'il était devenu nécessaire de les sacrifier. M. Thiers, interrogé par le Roi en présence de tous les membres du Cabinet, ne dissimula pas cette situation, et MM. de Montalivet et Sébastiani s'empressèrent noblement de mettre leurs portefeuilles à la disposition du Roi.

Quant à la présidence, pour mettre fin à toute contestation, le Roi la conféra au maréchal Soult, en le char-

geant de former un Cabinet (5 octobre). Ce parti conciliait toutes choses. D'une part, le maréchal n'avait pas, à la science des affaires, de telles prétentions qu'il voulût confisquer, pour les exercer en dehors du Roi, les droits constitutionnels de la Couronne. D'autre part, fermement engagé dans la politique de M. Casimir Périer, il était, à la tête du Gouvernement, une garantie contre toute déviation de la pensée du 13 mars. Enfin l'illustration du maréchal étant toute militaire, sa prééminence ne devait froisser aucune susceptibilité dans l'ordre politique.

Il ne restait plus qu'à désintéresser M. Dupin, en le mettant en situation de demeurer, sans blessure pour son amour-propre, étranger à la solution. A cet effet, le maréchal Soult lui offrit officiellement le ministère de la justice. Afin de prévenir toute objection sur le point capital, M. l'aide de camp Naudet, chargé de porter la dépêche à M. Dupin, qui était alors à Raffigny (Nièvre), devait lui dire, dans la conversation, que M. le duc de Broglie accepterait au besoin la présidence du maréchal. M. Dupin refusa cependant; et, dans une réponse développée qu'il écrivit pour motiver sa détermination, il épancha tout ce que ses mécomptes avaient laissé d'aigreur dans son esprit.

Ce refus ne fut connu à Paris que le 9 octobre; mais il était considéré comme si peu douteux, qu'on l'avait pris d'avance pour point de départ de nouvelles et très-actives négociations. Le Roi désirait surtout réunir dans son Gouvernement les principales nuances du parti conservateur, en la personne de leurs représentants les plus éminents. C'est à ce titre que M. le duc de Broglie, M. Guizot et M. Thiers étaient appelés dans le Conseil. Le 10 octobre, les choses étaient fort avancées; et à deux heures les membres présumés du futur ministère s'assem-

blèrent aux Tuileries. Dès qu'ils furent arrivés, le Roi ferma intérieurement la porte de son cabinet, et de ce ton de plaisanterie qui sert parfois de passe-port aux pensées les plus sérieuses : « Messieurs, leur dit-il, il n'y a plus de temps à perdre, il faut en finir séance tenante; vous ne sortirez d'ici que ministres. — Sire, répondit M. Thiers, nous sommes d'accord sur les personnes, il reste à nous entendre sur les choses. » Les choses, elles se résumaient alors en deux questions capitales : la Vendée à pacifier, la Hollande à réduire. Sur le premier point, il fut unanimement reconnu qu'on ne pouvait rester exposé à avoir la guerre sur le Rhin avec une insurrection dans l'Ouest, et que la présence de Madame la duchesse de Berri étant la seule cause d'agitation, cette cause devait être supprimée. Mais il fut aussi décidé que, si la princesse était arrêtée, il en serait référé aux Chambres et ne lui serait pas fait de procès, attendu, d'abord, que la loi commune ne lui était pas applicable, ensuite, que l'effet inévitable d'un tel procès serait de surexciter les passions révolutionnaires et de réveiller toutes les préventions de l'Europe monarchique. L'affaire belge fut plus longuement débattue. Sans doute, le voisinage des troupes belges et hollandaises, séparées seulement par les fossés de la citadelle d'Anvers, était un danger permanent pour la paix; mais si le roi Guillaume se refusait à souscrire au traité du 15 novembre, la France devrait-elle l'y contraindre, avec ou sans le concours de l'Angleterre, et prendre seule, au besoin, l'initiative des hostilités? Le résultat de cet examen fut que la prolongation du *statu quo* était impossible, et que la France n'admettrait pas de délai, sauf à s'inspirer des circonstances quant aux résolutions à prendre au moment fatal.

Le règlement de tous ces préliminaires conduisit la

séance jusqu'à une heure après minuit. La journée du 11 octobre venait donc de commencer, lorsque furent signées les ordonnances qui parurent au *Moniteur* sous cette date. Elles constituaient le ministère ainsi qu'il suit :

Présidence du Conseil et ministère de la guerre, M. le maréchal Soult;

Ministère des affaires étrangères, M. le duc de Broglie;

Ministère de l'intérieur, M. Thiers;

Ministère des finances, M. Humann;

Ministère de l'instruction publique, M. Guizot.

MM. Barthe, d'Argout et de Rigny conservaient les portefeuilles de la justice, du commerce et de la marine.

Quelques changements furent apportés dans les attributions de plusieurs ministères. M. Guizot étant protestant, l'administration des cultes fut jointe au ministère de la justice; mais l'Institut, le Muséum, le Collége de France, les Bibliothèques, l'École des chartes passèrent sous l'autorité du ministre de l'instruction publique. Le ministère de l'intérieur céda à celui du commerce et des travaux publics le personnel des préfectures et des mairies, des conseils généraux et d'arrondissement, et les gardes nationales, et reçut en compensation les affaires de la librairie et de l'imprimerie. Le ministre de l'intérieur devenait ainsi un véritable ministre de la police. Cette disposition, toute temporaire du reste, avait pour but de permettre à M. Thiers de se consacrer tout entier à la recherche de Madame la duchesse de Berri.

Ces ordonnances furent suivies de deux autres : la première convoquait les Chambres législatives pour le 19 novembre; la deuxième créait soixante-deux pairs, afin de ramener à peu près à son ancien chiffre le nombre des membres de la pairie.

Enfin une circulaire adressée par le président du Con-

seil à tous les hauts fonctionnaires, leur exposait ainsi la pensée qui dirigerait le Cabinet : « Le système de politi-
« que adopté par mon illustre prédécesseur sera le mien.
« C'est le vrai système national ; les deux Chambres l'ont
« ainsi déclaré. Le maintien de la monarchie et de la
« Charte est la condition première de la liberté publique.
« Cette liberté ne peut être forte que si elle est régulière.
« .... L'ordre au dedans et la paix au dehors seront les
« gages les plus sûrs de sa durée... »

L'enfantement avait été laborieux ; mais le résultat était de nature à satisfaire tous les sincères amis de la monarchie constitutionnelle. La force que le Cabinet précédent avait dû recevoir de M. Casimir Périer seul, le nouveau ministère la trouvait dans le faisceau de ces caractères et de ces talents divers, réunis dans une même pensée pour une action commune. Le maréchal Soult, illustré sur les champs de bataille, était, à la tête du Gouvernement, un avertissement pour l'Europe, une garantie pour les susceptibilités de l'honneur national. La paix présentée par une main qui savait si bien tenir l'épée, chacun comprenait qu'elle ne serait ni mendiée ni subie par la France. M. le duc de Broglie et M. Guizot, c'était l'esprit de tradition acceptant et contenant la révolution dans les limites où elle était nécessaire au développement de la liberté et au progrès de l'esprit humain. M. Thiers, c'était la révolution avisée et libre de préjugés, se modérant elle-même, non par souci du passé, mais par un sentiment juste et éclairé des dangers de l'avenir.

A ces noms correspondaient les principales fractions de la majorité ; et chacun de ces ministres jouissait dans le parlement d'une influence personnelle considérable.

Bien que l'un des plus jeunes membres de la Chambre

des députés, M. Thiers avait conquis déjà parmi ses collègues une haute position. La supériorité de son intelligence, son aptitude merveilleuse à tout saisir, à tout comprendre, à tout expliquer, depuis les questions les plus élevées de la politique générale jusqu'aux plus minces détails des diverses branches de l'administration ; sa parole limpide, entraînante, où un art consommé d'exposition et de déduction se cachait sous le laisser-aller de la phrase ; son passé qui liait irrévocablement ses destinées d'homme d'État à celles de la Révolution de Juillet ; son libéralisme éclairé, raisonnable, où le sentiment monarchique tempérait, sans les effacer, les affinités démocratiques : tout le désignait comme le chef de ce groupe important du parti conservateur, qui tendait dès lors à former le centre gauche.

M. Thiers était comme le correctif de ce que la présence dans le ministère des deux chefs de l'école historique ou doctrinaire aurait pu avoir d'inquiétant, pour ceux qui se préoccupaient avant tout de garder et de développer les conquêtes de Juillet.

Le ministère se présentait donc riche de tout ce qui devait le faire bien venir de l'opinion : de grands talents, de hautes capacités, des caractères éprouvés, de vieilles gloires et de jeunes renommées. Aussi, malgré les clameurs de l'opposition et les sinistres lamentations de ses journaux, le pays, trompant les appréhensions d'une partie des amis du Gouvernement, se vit-il, avec un sentiment général de satisfaction, arrivé à la fin de la crise qui, depuis plusieurs mois, le tenait dans l'indécision.

Dès le lendemain de sa formation, le ministère dut porter toute son attention sur les affaires de Belgique, dont la conclusion était toujours paralysée par l'indomptable obstination du roi de Hollande.

On a vu que, malgré la pression exercée sur lui par ses plus intimes alliés, Guillaume Ier avait refusé de souscrire à l'acte de la Conférence, du 15 novembre 1831, connu sous le nom de *Traité des vingt-quatre articles*. La Belgique, au contraire, avait signé le traité respectivement avec chacune des cinq grandes puissances. La France, l'Angleterre, l'Autriche, la Prusse et la Russie, ces trois dernières sous quelques réserves, étaient donc tenues d'assurer à la Belgique le bénéfice de cette convention. Mais elles étaient loin d'envisager de même les obligations qui résultaient pour elles d'un tel engagement. La France, pressée d'assurer la sécurité de sa frontière, jugeait le moment venu de recourir contre le roi de Hollande à l'emploi des moyens extrêmes. L'Angleterre hésitait encore, toute surprise d'être à ce point associée à la France, pour détruire l'œuvre de 1815. Les trois grandes cours du Nord étaient bien décidées à ne donner, en aucun cas, le concours de leurs armes au triomphe de la révolution belge. La Prusse surtout aurait saisi volontiers, pour rompre le concert où elle n'était entrée qu'avec répugnance, tout prétexte qui aurait laissé à l'Autriche et à la Russie une occasion de retraite honorable.

La France et la Belgique avaient seules un désir sincère d'en finir au plus tôt, parce que plus que d'autres elles avaient à perdre dans les incidents qui pouvaient surgir à tout moment. Mais c'eût été compromettre la paix de l'Europe, et par conséquent le succès définitif, que de vouloir agir sans égard pour les scrupules de la Conférence; et la Conférence en était encore à se débattre au milieu de la série des moyens dilatoires que la diplomatie de Guillaume Ier lui opposait avec une si remarquable fécondité. Les réserves faites par les trois

cours du Nord donnaient naturellement ouverture à de nouvelles échappatoires ; et la Conférence sembla, à cet égard, aller au-devant des vœux de la Hollande. Après avoir, dans son protocole du 4 mai 1832, constaté l'échange des ratifications et déclaré que le traité du 15 novembre fixait d'une manière désormais « invariable « les bases de l'état de possession territoriale de la Bel« gique, » la Conférence acceptait comme un « devoir de « chercher à amener, entre S. M. le roi des Belges « et S. M. le roi des Pays-Bas, une transaction défi« nitive, dans la négociation de laquelle elle s'efforcerait « d'aplanir, par des arrangements de gré à gré entre les « deux parties, toutes les difficultés qui pouvaient s'éle« ver relativement à l'exécution du traité. »

Guillaume I[er] était trop fin diplomate pour ne pas tirer de ceci des prétextes d'ajournement. Il fit donc savoir à la Conférence qu'il était prêt à ouvrir des négociations, pour s'entendre avec la Belgique sur les points réservés. Mais le Gouvernement belge répondit à cette proposition que, les réserves portant sur des clauses secondaires, il ne pouvait y avoir lieu de les discuter que dans le cas où les clauses essentielles et invariables auraient été définitivement acceptées. Il demandait, en conséquence, à être mis préalablement en possession des territoires qui lui étaient attribués par le traité, s'engageant à évacuer Venloo et les autres lieux qu'il occupait encore dans les parties du Limbourg et du Luxembourg attribuées à la Hollande, au moment ou le roi de Hollande de son côté retirerait ses troupes de la citadelle d'Anvers. Enfin, la prolongation de ces démêlés l'obligeant à entretenir son armée sur le pied de guerre, au grand préjudice de ses finances, il demandait que les dépenses de cet entretien, jusqu'au jour d'une complète

solution, vinssent en déduction de la part qui lui avait été faite dans la dette commune.

Ainsi le roi de Hollande voulait négocier directement avec la Belgique avant l'évacuation du territoire, et cela dans le seul but de gagner du temps; le Gouvernement belge consentait à négocier, mais seulement après l'évacuation, et réclamait de la Conférence l'emploi de mesures coercitives; la Conférence était impuissante et divisée, la France et l'Angleterre reconnaissant le bien fondé des prétentions de la Belgique, la Prusse, l'Autriche et la Russie refusant de s'associer à des moyens de rigueur contre la Hollande : voilà où en était, au mois de juin 1832, ce grand imbroglio diplomatique.

A force d'adresse, de ruses, de promesses non suivies d'effet, de chicanes sans bonne foi, Guillaume Ier réussit à traîner les choses en cet état jusqu'à la fin de septembre. Mais alors la patience des uns, la condescendance des autres étaient épuisées. Déjà, depuis quelque temps, M. Durand de Mareuil, qui suppléait à Londres M. de Talleyrand, s'était mis d'accord avec lord Palmerston sur la nécessité de ne pas laisser plus longtemps suspendue sur l'Europe cette question de paix ou de guerre qu'éterniserait le mauvais vouloir du roi de Hollande. Le ministre britannique avait été d'autant plus facile à convaincre, que l'un des résultats de la paix devait être la libre navigation de l'Escaut, grande voie des échanges commerciaux entre l'Allemagne et la Grande-Bretagne. Le 1er octobre, la Conférence de Londres se réunit, et le plénipotentiaire français lui exposa, au nom de son Gouvernement, que l'heure était arrivée d'employer la force des armes, pour mettre la Belgique en possession de son territoire. Il fut appuyé par lord Palmerston. Les autres plénipotentiaires, sans contester

l'utilité des mesures coercitives, déclarèrent ne pouvoir les admettre que sous forme de contrainte pécuniaire, encore avaient-ils besoin, pour aller jusque-là, d'en référer à leurs Gouvernements. On ne put donc s'entendre, et la Conférence se sépara, chacune des puissances restant désormais seule juge de ce que son droit et son intérêt lui commandaient comme signataire du traité du 15 novembre.

Le résultat de cette séance fut consigné au protocole nº 70. Ce fut là le dernier acte de la Conférence de Londres. Elle fut dès lors dissoute de fait; son œuvre était accomplie. Cette œuvre, c'était le traité du 15 novembre, annulant les articles 66-73 de l'acte général du congrès de Vienne, mettant fin à l'existence du royaume-uni des Pays-Bas, créant le royaume de Belgique appelé par la similitude de gouvernement, de mœurs, de langage, à vivre avec la France dans une étroite et sympathique intimité, à nous servir de boulevard par sa neutralité, ou de position avancée sur le Rhin en cas de guerre générale. Voilà ce qu'avait fait la Conférence de Londres. Et, certes, c'était un spectacle curieux et significatif que de voir, sous l'influence pacifique de la France de Juillet, l'Angleterre, la Prusse, l'Autriche et la Russie tailler, de leurs propres mains, une monarchie révolutionnaire, dans l'état territorial établi par les traités de 1815 pour la sauvegarde des monarchies traditionnelles. Pour la Russie, l'Autriche et la Prusse surtout, le sacrifice dut être dur; et il n'y a lieu de s'étonner ni qu'il leur ait été péniblement arraché, ni qu'elles n'aient pas consenti à prendre les armes contre le roi de Hollande. Elles avaient concouru à mettre la Belgique en possession de tout son droit; elles laissaient aux intéressés à la mettre en possession du fait.



Le Gouvernement belge s'empara sans plus tarder des promesses implicitement déposées en sa faveur, par la France et l'Angleterre, dans le protocole du 1er octobre. Le 5 du même mois, il adressa aux cabinets de Paris et de Londres une note par laquelle, déclarant définitivement rompues les négociations avec le roi de Hollande, il réclamait formellement l'emploi des forces matérielles pour l'exécution du traité du 15 novembre. M. le duc de Broglie trouva les choses à ce point, en prenant la direction des affaires étrangères. Par une seconde note, en date du 20 octobre, remise le 23 aux mêmes cabinets, le Gouvernement belge, de plus en plus pressant, leur faisait savoir qu'il serait « dans l'impossibilité absolue de prolonger l'attente dans laquelle il se trouvait, au delà du 3 novembre; et que, si ce jour arrivait sans que la garantie stipulée eût reçu son exécution, le roi des Belges se verrait dans la nécessité de prendre possession par ses propres forces du territoire belge encore occupé par l'ennemi. »

Le cabinet de Bruxelles se croyait d'autant plus autorisé à tenir ce langage que, depuis plusieurs mois, il avait poussé ses armements avec une grande activité, et que son armée se trouvait alors sur un pied respectable. Mais il ne devait pas être conduit à y avoir recours, et les événements allaient se succéder de manière à répondre à ses vœux les plus impatients. Déjà deux flottes étaient rassemblées sans bruit, l'une à Cherbourg, l'autre à Spithead; une armée française se pressait à la frontière du Nord, prête à entrer en campagne. M. le duc de Broglie avait fait connaître aux représentants des trois grandes cours du Nord que l'intention bien arrêtée de son Gouvernement était de remplir sans plus de délai ses engagements envers la Belgique; et, malgré leurs

objections dilatoires, malgré la mauvaise humeur de M. de Werther, ministre de Prusse, il s'était préparé à agir. Le 22 octobre, M. de Talleyrand signa à Londres, avec lord Palmerston, une convention aux termes de laquelle les deux puissances devaient poursuivre en commun l'exécution du traité. L'évacuation des territoires devant en être le premier acte, les Gouvernements de Hollande et de Belgique seraient requis d'opérer respectivement cette évacuation pour le 12 novembre. La orce serait employée contre celui des deux Gouvernements qui, le 2 novembre, ne se serait pas engagé à se soumettre à cette prescription. Relativement à la Hollande en particulier, en cas de refus de sa part, l'embargo serait mis sur ses navires, et le 15 novembre l'armée française marcherait contre la citadelle d'Anvers, sous la condition toutefois « que le roi des Belges en aurait préalablement exprimé le désir. »

Ratifiée le 27 octobre, cette convention fut signifiée à La Haye le 29, à Bruxelles le 30, par les ministres de France et d'Angleterre près de ces cours. Elle fut, en outre, communiquée aux trois grandes cours du Nord. L'Autriche se borna à exprimer une désapprobation passive. La Russie ne dissimula pas la vivacité de son mécontentement. Mais ce qui fut surtout remarquable, c'est l'irritation qui éclata à Berlin et dans l'armée prussienne. Il existait, en effet, dansla partie militaire de la population prussienne, un parti de la guerre, qui se groupait autour des jeunes princes fils du roi. et qui n'acceptait que comme une blessure pour l'honneur national la présence d'une armée française à quelques pas de la rive gauche du Rhin. Sans partager ces susceptibilités, le roi Frédéric-Guillaume ne pouvait oublier que le roi de Hollande était son parent et son ami. Aussi

lorsque les cabinets de Paris et de Londres lui offrirent de confier à sa garde les parties du Limbourg et du Luxembourg qui allaient être reprises à la Belgique, et qui ne devaient être rendues à Guillaume Ier qu'après son adhésion complète au traité du 15 novembre, il refusa, ne voulant pas coopérer, même indirectement, aux mesures coercitives. C'est à ce refus que la Belgique dut de conserver, pendant plusieurs années encore, la jouissance de ces territoires. Cette attitude du roi de Prusse était rendue plus significative par la réunion de deux corps d'armée, qu'il avait placés l'un sur le Rhin, l'autre sur l'extrême frontière de ses États du côté de la Belgique. Le Gouvernement français avait répondu à ces précautions, en formant, derrière son armée du Nord, un corps d'observation dans les environs de Metz.

Malgré l'accord des cinq grandes puissances dans la rédaction du traité du 15 novembre, on était donc fondé à conserver des doutes sérieux sur ce qui arriverait de son exécution, lorsqu'expira le délai fatal accordé aux souverains de la Belgique et de la Hollande pour y donner leur adhésion.

Le 2 novembre à minuit, limite extrême, l'acceptation du roi des Belges fut remise séparément à M. le comte de Latour-Maubourg et à sir Robert Adair, représentants de France et d'Angleterre à Bruxelles. Guillaume Ier s'obstina dans son refus et envoya au général Chassé, commandant la citadelle d'Anvers, l'ordre de se défendre à toute extrémité. Le 5, l'embargo fut mis sur tous les navires hollandais qui se trouvaient dans les ports de la France et de la Grande-Bretagne, en même temps que les flottes combinées venaient croiser sur les côtes de la Hollande pour en opérer le blocus. Le 9, le Gouvernement

français fut saisi d'une note du roi des Belges demandant l'entrée d'une armée française dans ses États. Avis de cette demande fut aussitôt donné au cabinet de Saint-James par le cabinet des Tuileries; et le maréchal Gérard, commandant l'armée du Nord, reçut l'ordre de se tenir prêt à franchir la frontière au premier signal. Enfin le 10, une convention particulière entre le roi des Belges et le roi des Français régla les conditions du séjour de l'armée française en Belgique.

Au moment où la menace depuis si longtemps suspendue sur sa tête était près de s'accomplir, Guillaume Ier voulut tenter un suprême effort pour détourner le coup qui allait le frapper, ou tout au moins pour en ajourner encore les effets. Il rédigea, de concert avec le cabinet de Potsdam, le projet d'un nouveau traité destiné à remplacer celui des *vingt-quatre articles*, et le fit présenter, le 12 novembre, au Gouvernement britannique. Seulement, comme il craignait d'être sommairement éconduit par le chef du Foreign-Office, il porta ses propositions directement au premier ministre, lord Grey.

Cependant le cabinet de Londres, comme s'il eût été surpris par la nécessité d'agir, n'avait pas pris son parti. Sans doute, il ne convenait pas plus aux intérêts de la Grande-Bretagne qu'à ceux de la France de laisser la paix de l'Europe dépendre du premier coup de canon qu'il plairait au général Chassé de faire tirer. Un récent exemple avait montré quel futile incident pouvait mettre les armées en mouvement. Quelques soldats de la citadelle d'Anvers ayant été se promener dans la ville avaient été retenus prisonniers; le général Chassé déclara que, s'ils ne lui étaient immédiatement rendus, il commençait le bombardement. Le Gouvernement anglais voulait donc mettre fin à un tel état de choses, et l'espoir d'y parvenir

par voie d'intimidation l'avait déterminé à signer la convention du 22 octobre. Maintenant que l'heure était arrivée de faire succéder l'action aux paroles, ce Gouvernement éprouvait de grandes perplexités. Il craignait que, pour sortir d'un mal, il ne se jetât dans un pire, et que la France, après avoir chassé les Hollandais d'Anvers, ne s'y établît définitivement sous prétexte de les empêcher d'y revenir. De telles inquiétudes n'ont rien qui doive surprendre de la part de l'Angleterre; elle n'avait qu'à ouvrir sa propre histoire pour y trouver, à chaque page, des précédents qui les autorisaient. En vain M. de Talleyrand faisait remarquer que la France, qui n'avait pas voulu de l'annexion de la Belgique, qui avait refusé la couronne pour le duc de Nemours, ne pouvait avoir conçu le projet de s'emparer par une perfidie d'une ville isolée à trente lieues de ses frontières. Le cabinet de Saint-James ne se faisait pas à l'idée que la France eût entre les mains la clef de l'Escaut sans être tentée de la garder. Enfin lord Grey tomba d'accord avec M. de Talleyrand que si ce dernier obtenait des trois principaux membres du ministère français, MM. le duc de Broglie, Guizot et Thiers, une lettre affirmant que la France ne ferait aucune difficulté pour remettre Anvers à la Belgique, lui, lord Grey, se tiendrait pour suffisamment rassuré. La lettre fut écrite, et lord Grey entreprit de faire partager à ses collègues la confiance qu'elle lui inspirait. Ce ne fut pas, paraît-il, chose facile, car bien que la notification du cabinet des Tuileries, en date du 9 novembre, eût fait connaître au Gouvernement britannique que désormais les heures étaient comptées, les dépêches quotidiennes de notre ambassadeur à Londres se résumaient invariablement ainsi : « Le Conseil délibère. »

L'impatience était d'autant plus grande aux Tuileries

que, outre la mise en demeure du roi des Belges à laquelle on était tenu de répondre, on recevait lettres sur lettres du maréchal Gérard, déclarant que tout délai était funeste, et que si l'on n'agissait sur-le-champ, il deviendrait matériellement impossible, vu la saison, d'exécuter les travaux de siége dans les terres détrempées et le sol aqueux des rives de l'Escaut.

On arriva ainsi au 14 novembre. Ce jour-là, à huit heures du matin, le Conseil des ministres s'assembla aux Tuileries, sous la présidence du Roi. Après un calme examen de toutes choses, on ne se dissimula pas que les longues hésitations de l'Angleterre autorisaient à prévoir un refus de concours. Mais on reconnut aussi que, d'une part, la parole de la France était engagée envers la Belgique, et que, d'autre part, il était urgent de sortir, fût-ce par un coup d'audace, d'une situation où tout était incertitude et danger. Il est vrai que l'attitude des puissances du Nord était des plus équivoques, et que leurs armées étaient sur pied. Il était à croire néanmoins qu'elles réfléchiraient avant de les faire avancer. Au pis-aller, si la France, qui n'aurait pas provoqué la guerre, devait être conduite à l'accepter, elle saurait soutenir l'honneur de ses armes.

Cette grave délibération avait duré deux heures, lorsque le Roi invita ses ministres à lui faire connaître individuellement leur avis. M. le duc de Broglie et M. Guizot se prononcèrent avec une grande fermeté pour que les opérations militaires contre la citadelle d'Anvers fussent commencées sans le moindre retard. Leurs collègues exprimèrent la même opinion. M. Thiers fut interrogé le dernier : « Sire, dit-il, vous avez en 1830 refoulé en France les idées de guerre; vous ne les refoulerez pas moins heureusement aujourd'hui au dehors, en mettant

la pointe de votre épée sur la poitrine de l'Europe. — Eh bien! Messieurs, dit alors le Roi en se levant, entrons en Belgique. »

A dix heures, et sans plus attendre que le cabinet de Saint-James eût fini de délibérer, le télégraphe portait au maréchal Gérard l'ordre définitif d'aller mettre le siége devant la citadelle d'Anvers.

Ce n'était pas là, du reste, tout ce qu'aurait voulu le maréchal Gérard. Beaucoup plus préoccupé de la question militaire que de la question politique, le brave maréchal, chaudement appuyé par le général Haxo, commandant le génie, avait représenté au Gouvernement qu'il serait d'une grande imprudence et contraire à toutes les règles de l'art de commencer le siége d'une place en laissant une armée de secours à une journée de marche. Il avait donc demandé l'autorisation d'aller d'abord culbuter les Prussiens. Il serait superflu de revenir sur les raisons qui ne permirent pas de se rendre à son désir. La France allait chasser les Hollandais de la Belgique, et non faire la guerre à la Prusse. Si les Prussiens sortaient du rôle d'observateurs, alors les choses changeraient de face et l'armée de la Moselle entrerait en ligne pour les recevoir. Le siége resterait jusque-là le seul objet de l'expédition.

Le Gouvernement britannique se décida enfin à donner son assentiment aux propositions du Gouvernement français. Sa réponse arriva à Paris à la fin de la nuit du 14 au 15, alors que notre avant-garde avait déjà quitté ses cantonnements. En tête de cette avant-garde marchaient, au poste du péril et de l'honneur, comme il convient à des princes français, les deux fils aînés du Roi, M. le duc d'Orléans et M. le duc de Nemours. Le 17, les deux jeunes princes firent leur entrée dans Bruxelles, suivis du 20e régiment d'infanterie légère, du 1er de hussards et du

1er de lanciers; et le 19, l'armée française se déployait sous les murs d'Anvers.

La convention conclue entre la France et la Belgique portait expressément que l'armée belge ne prendrait aucune part aux opérations du siége. Cette exclusion était obligée et justifiée à tous les points de vue. Les Belges n'auraient pu se trouver aux prises avec les Hollandais à Anvers, sans que les deux armées marchassent l'une contre l'autre aux frontières. L'appui de la France donné à la Belgique aurait nécessairement entraîné l'appui de la Prusse donné à la Hollande. C'était ce que cherchait depuis deux ans Guillaume Ier. C'était la guerre générale, et l'existence de la Belgique remise en question. La Conférence s'était interposée, en 1830, entre la Belgique et la Hollande, précisément pour détourner les conséquences d'une telle situation, et avait assumé toute la responsabilité de la solution. Le démêlé n'était donc plus entre la Belgique et la Hollande, mais entre cette dernière et la Conférence, tenue de mettre la Belgique en possession de son territoire. Les flottes combinées dans la mer du Nord, l'armée française sous Anvers n'agissaient pas comme auxiliaires de la Belgique, mais comme exécutrices des décisions définitives de la Conférence. Elles contraignaient la Hollande à s'y conformer, comme elles y auraient contraint la Belgique, si celle-ci ne s'y était soumise de bonne grâce.

Ce n'est pas tout encore. Il était évident que si les troupes belges qui occupaient Anvers n'étaient pas maintenues dans la plus stricte neutralité, la ville serait foudroyée par les canons de la citadelle, et qu'il n'en resterait pas pierre sur pierre. Le résultat, pour la Belgique, eût été la perte de son principal port, de sa métropole commerciale et d'immenses richesses. L'intérêt de la Bel-

gique était donc en tout ceci d'accord avec le devoir que lui imposaient les circonstances, et sa fierté n'avait pas plus à en souffrir que son honneur.

Mais les passions publiques ne raisonnent pas; et il n'est pas d'erreur où l'on ne puisse entraîner une nation généreuse, quand on réussit à chatouiller les susceptibilités de son patriotisme. La presse se livra, à ce sujet, à des violences sans pareilles. Elle représenta le rôle passif imposé à la Belgique comme une honte et une flétrissure pour elle, et comme un outrage à l'armée nationale. Elle était ardemment secondée par les journaux français. Ces clameurs faisaient impression sur les masses, et l'irritation gagnait les meilleurs esprits. L'armée belge surtout se sentait d'autant plus profondément blessée, qu'elle se voyait privée de l'occasion d'effacer le souvenir de la *Campagne de dix jours*. Aussi les populations firent-elles généralement un accueil froid et chagrin à ces soldats, qui venaient répandre leur sang pour donner Anvers à la Belgique. Le parlement lui-même partageait ces fâcheuses dispositions. Le ministère fut, dans la Chambre des représentants, en butte aux accusations les plus véhémentes. Il n'échappa à un vote de blâme que par une proposition d'ajournement; encore cette proposition ne fut-elle adoptée qu'à une majorité de deux voix, y compris les voix des ministres.

Cependant l'armée française avait pris ses positions d'attaque. Elle présentait un total de soixante-dix mille hommes et était ainsi composée : la brigade d'avant-garde, commandée par M. le duc d'Orléans;—l'infanterie formée en cinq divisions de deux brigades chacune, savoir : 1re division, général Tiburce Sébastiani; 2e divisoin, général Achard; 3e division, général Jamin; 4e division, général Fabre; 5e division (réserve), général

Schramm;—la cavalerie comprenant trois divisions, aussi de deux brigades chacune, savoir : 1re division, généraux Lawœstine et Simonneau; 2e division, général Dejean; 3e division (réserve), général Gentil Saint-Alphonse;—l'artillerie commandée par le général Neigre;—le génie sous les ordres du général Haxo;—le général Saint-Cyr-Nugues, chef d'état-major.

Assise sur la rive droite de l'Escaut, auquel elle s'appuie à l'ouest, la ville d'Anvers est protégée, dans tout le reste de son pourtour, par une enceinte fortifiée dont le fleuve alimente les fossés. A son extrémité méridionale, touchant d'un côté à l'enceinte et de l'autre à l'Escaut, s'élève la citadelle, en forme d'étoile régulière, dont une moitié s'avance dans l'intérieur de la ville, et l'autre moitié projette ses rayons sur la campagne. Les deux forts ou lunettes de Kiel et de Saint-Laurent protègent, à petite distance, les abords de la citadelle. En regard, sur la rive gauche, un fort considérable, la Tête de Flandre, flanqué des forts Burght et Austruwul, domine le cours du fleuve, que commandent également, en aval, plusieurs ouvrages, dont les principaux sont les forts du Nord, de la Perle, Liefkenskoek et Lillo. La ville proprement dite était, depuis 1830, occupée par les Belges; mais la plupart des forts détachés, y compris la Tête de Flandre, étaient restés au pouvoir des Hollandais, qui avaient dans la citadelle une garnison de quatre mille hommes, sous les ordres du général Chassé.

Pour se conformer à l'esprit de ses instructions, qui lui ordonnaient d'éviter tout ce qui pourrait devenir une occasion de conflit entre les Belges et les Hollandais, le maréchal Gérard avait demandé que les postes gardés dans la ville par les troupes belges fussent relevés par des troupes françaises. Il rencontra une vive résistance,

le ministère belge n'osant affronter à ce point le mécontentement de son armée. Le maréchal dut y mettre quelque fermeté, pour obtenir que le général Evain, ministre de la guerre, fît remettre aux Français la lunette de Montebello, qui leur était indispensable pour les opérations du siége, et la première ligne des barricades élevées devant l'esplanade de la citadelle.

Le maréchal eut, en outre, besoin de recourir à des moyens énergiques pour assurer la subsistance de son armée; car les dispositions prises à cet effet par le Gouvernement belge étaient tout à fait insuffisantes, et les populations montraient peu d'empressement à y suppléer.

La division Fabre fut établie devant la place, et appuyee par la division Schramm (réserve). Les divisions Achard et Jamin furent envoyées en avant, pour surveiller les mouvements de l'armée hollandaise, et couvrir les routes de Berg-op-Zoom et de Bréda. Elles étaient elles-mêmes éclairées par les brigades de cavalerie légère des généraux Lawœstine et Simonneau, et par la brigade d'avant-garde du duc d'Orléans. La division Sébastiani fut portée sur la rive gauche de l'Escaut, afin d'inquiéter les forts situés de ce côté, et de les empêcher de communiquer avec la citadelle.

Le 29 novembre 1832, à huit heures du soir, tout étant prêt pour commencer les travaux, la tranchée fut ouverte à trois cents mètres de la place, sous le commandement du duc d'Orléans, qui avait vivement réclamé et avait obtenu l'honneur de se présenter le premier à portée des canons de l'ennemi. Poussée avec une grande vigueur et favorisée par une nuit très-obscure, l'opération ne fut nullement contrariée par les assiégés, qui n'en eurent connaissance que le lendemain, quand nos

travailleurs étaient à couvert sur un développement de plus de cinq kilomètres.

Au jour levant, le maréchal Gérard envoya au général Chassé, par le sous-chef d'état-major, colonel Auvray, sommation de lui remettre la citadelle et les forts qui en dépendent. Le maréchal informait en même temps le général, et c'était là l'objet principal de sa lettre, qu'en cas de refus, afin d'épargner à la ville un bombardement, il n'attaquerait la citadelle que par ses fronts extérieurs, renonçant aux avantages que lui offriraient, du côté de la ville, la faiblesse relative des fortifications, et la possibilité d'être couvert par les constructions. La lettre se terminait ainsi : « Si, malgré ces considérations, vous tirez sur la ville, la France et l'Angleterre exigeront des indemnités équivalentes aux dommages causés par le feu de la citadelle et des forts, ainsi que par celui des bâtiments de guerre. Il vous est impossible de ne pas prévoir vous-même que, dans ce cas, vous seriez personnellement responsable de la violation d'une coutume respectée par tous les peuples civilisés et des malheurs qui en seront la suite. »

Le général Chassé, tout en consentant à épargner la ville, exigeait qu'en compensation on lui laissât la liberté de ses communications par eau avec la Hollande. Il y eut à ce sujet un échange de plusieurs lettres. On ne parvint pas à s'entendre, mais l'humanité n'y perdit rien, et il ne fut pas tiré un seul coup de canon contre la ville.

Malgré la pluie qui tombait sans relâche et qui délayait le terrain, les travaux furent poussés rapidement. Nos soldats inondés par l'eau du ciel, dans la boue jusqu'à mi-jambes, en prenaient leur parti avec cette gaieté qui les suit même au milieu des plus dures épreuves de la guerre. Le 2 décembre, six batteries étaient armées.

Deux autres ne l'étaient pas encore, parce qu'il avait fallu établir des madriers et des fascinages pour tenir les pièces au-dessus de l'eau. On dut ensuite, pour y amener les canons, couper la tranchée, sortir de la parallèle, et passer sous la mitraille de l'ennemi, à deux cents mètres de distance, en campagne découverte. C'est ce qui fut fait la nuit suivante avec autant de succès que de courage, et, le 3 au matin, l'armement était complétement terminé. A onze heures, le feu commença par quatre-vingt-deux pièces; le lendemain, la citadelle était battue par cent quatre bouches à feu, dont la moitié lançaient des projectiles creux.

Le 5, la seconde parallèle se développait à cent vingt mètres de la place d'armes du chemin couvert du bastion oriental de la citadelle, dit bastion de Tolède, et à douze mètres du pied du glacis de la lunette Saint-Laurent, et l'on débouchait dans le chemin couvert de cette lunette. Jusqu'alors le feu de l'ennemi n'avait pas été très-vif; mais, dans la nuit, les Hollandais transportèrent dans la lunette de Kiel et dans le bastion de Tolède l'artillerie de leurs fronts intérieurs, et leur canonnade commença à être plus nourrie. A partir de ce moment, tout l'effort des assaillants fut concentré contre la lunette Saint-Laurent et le bastion de Tolède, point principal de l'attaque. Le sol partout détrempé n'était qu'un véritable marécage; et la pluie ne cessa de tomber que lorsque le clair de lune vint favoriser les assiégés, en leur permettant de diriger leur tir pendant la nuit.

En même temps qu'il menaçait ainsi par terre la citadelle, le maréchal Gérard s'occupait de ne lui laisser aucune communication avec la flotte hollandaise, qui tenait le bas de l'Escaut. Il n'y avait pas à songer à s'emparer des forts Lillo et Liefkenskoek, protégés par une vaste

inondation; mais, à mi-chemin, se trouvaient, séparés par le fleuve, les forts Sainte-Marie et Saint-Philippe. Le général Sébastiani, maître des digues de la rive gauche, avait armé le premier. Le général Achard, établi sur la rive droite, attendait pour armer le second que le chemin défoncé par la pluie fût redevenu praticable, ce qui eut lieu le 9. Du reste, les postes étaient multipliés des deux côtés du fleuve; et la batterie du Nord qui, non loin des murailles de la ville, ouvrait sur l'Escaut les bouches de ses soixante canons, laissait peu d'espoir à qui serait tenté de forcer le passage.

Les travaux de siége, bien que contrariés par la clarté des nuits, se continuèrent activement sous une pluie de boulets, de bombes, d'obus, de grenades, de mitraille et de mousqueterie, qui devenait de jour en jour plus intense, sans être beaucoup plus meurtrière. Une troisième, une quatrième parallèle furent successivement ouvertes, et tout un système de cheminements se déploya dans l'étroit espace qui sépare la lunette Saint-Laurent du bastion de Tolède. Les batteries se multipliaient en se rapprochant de la place. On avançait quelquefois à la sape volante, plus souvent à la sape pleine, toujours incommodé par l'eau qu'on épuisait à force de bras quand on ne pouvait la détourner par des saignées. Officiers et soldats rivalisaient d'ardeur et d'impatience. M. le duc d'Orléans faisait son tour de tranchée avec une ponctualité exemplaire. M. le duc de Nemours lui-même, quoique son service ne l'y obligeât pas, parcourait les travaux dans toute leur étendue, et étonnait les soldats par son sang-froid au milieu de la canonnade. Le roi des Belges, qui était venu s'établir à Anvers, allait encourager nos travailleurs jusqu'aux points les plus avancés de leurs cheminements.

La constance des défenseurs de la place n'était pas moins remarquable. Assaillis par des feux convergents qui les couvraient d'une grêle de projectiles, voyant leurs bâtiments renversés ou incendiés, leurs magasins détruits, leurs casemates effondrées, leurs embrasures déchirées, il leur restait à peine quelques réduits où ils pussent de temps à autre se livrer au repos. Leur feu, quelque nourri qu'il fût, était dominé par celui des assiégeants. Toutes leurs sorties étaient restées sans succès contre un ennemi toujours sur ses gardes. Ils n'avaient aucun espoir d'être secourus, et ils combattaient pour le seul honneur de prolonger la défense.

Dans la nuit du 10 au 11 décembre, une descente blindée ayant été ouverte sur le fossé de la lunette Saint-Laurent, un radeau fut lancé et le mineur fut attaché à l'escarpe. Mais la pierre était si dure, la maçonnerie si solide, qu'il put à peine l'entamer. Ce ne fut que la nuit suivante et à l'aide de deux pétards qu'on parvint à ouvrir un passage, et à pénétrer derrière l'escarpe.

Le 13 au soir, les fourneaux étaient placés, la mine était prête. Trois radeaux avaient été ajoutés au premier. Pour compléter la communication sur le fossé entre l'escarpe et la contrescarpe, et donner passage à nos troupes jusqu'à la brèche, un pont fut établi sur un entassement de fascines, chargées de pierres. A cinq heures du matin, ces travaux dirigés par le général Haxo étaient heureusement terminés. Le feu alors fut mis à la mine, qui ouvrit une large brèche. Le lieutenant-colonel Vaillant et le garde du génie Négrier, envoyés pour reconnaître cette brèche, purent s'avancer jusqu'à son sommet. Aussitôt deux compagnies d'élite du 65e, grenadiers et voltigeurs, se mettent en marche sur le pont, en bon ordre et en silence, pendant que vingt-cinq grenadiers

munis d'échelles se portaient à la gorge de la lunette par la gauche, et qu'une compagnie de voltigeurs s'y rendait par la droite, afin de fermer toute retraite à la garnison. Ces dispositions prises par le maréchal de camp Georges, qui était de tranchée, eurent un plein succès. Avertis de ne pas tirer, nos braves soldats, officiers en tête, s'élancent sur la brèche et la couronnent à la baïonnette. Surprise et bientôt enveloppée, la garnison essaye en vain de résister. Elle est contrainte de déposer les armes. Soixante prisonniers restèrent entre nos mains. Avant le jour, les nouveaux occupants avaient fait leur logement dans la lunette, et un cheminement, ouvert sous la mitraille, reliait la gorge à la quatrième parallèle.

Libres désormais sur leur gauche, les assiégeants concentrèrent tous leurs efforts sur les travaux d'approche vers le corps de la place. La pluie, qui avait repris et qui ne cessait de tomber avec une abondance exceptionnelle, multipliait au delà de toute prévision les difficultés de leur tâche. Les terres détrempées s'éboulaient de toutes parts dans les fossés. Les tranchées présentaient l'aspect de ruisseaux de boue. Comme elles étaient impraticables aux voitures, il fallait y porter à bras les matériaux, l'artillerie et les munitions. Mais loin que l'ardeur des soldats fût refroidie par tant de fatigues, elle semblait s'accroître à mesure qu'on approchait du but. Dans la nuit du 15 au 16, on commença les travaux de la batterie destinée à battre en brèche la face gauche du bastion de Tolède. Le 19, elle reçut son armement de six pièces de 24, et, le même jour, une autre batterie dressée à cet effet mettait en pièces le batardeau qui retenait l'eau dans les fossés de la citadelle.

Enfin le 21, à onze heures du matin, la batterie de

brèche, une contre-batterie également de six canons de 24, une batterie de mortiers et une batterie de pierriers ouvrirent simultanément contre le bastion de Tolède un feu terrible, qui se soutint toute la journée, et auquel la place répondit vigoureusement. Le lendemain, la canonnade reprit, de part et d'autre, avec une nouvelle violence; mais quand vint la nuit, une large trouée faite à la partie supérieure de l'escarpe avait mis à nu les contre-forts, et rendait inévitable la chute prochaine du rempart.

Une plus longue résistance n'aurait eu pour effet que de faire couler inutilement beaucoup de sang encore. Le général Chassé ne voulut pas accepter une telle responsabilité. D'ailleurs la situation de la garnison était affreuse. Les hommes étaient épuisés de fatigue. Ils étaient entassés dans les poternes, seul refuge qu'eût épargné le feu des assiégants. L'hôpital casematé était sur le point de s'écrouler sur les blessés et les malades qu'il renfermait. Ce qui était pis encore, l'eau potable manquait, depuis que les fossés avaient été mis à sec et que les deux derniers puits avaient été comblés par un éboulement.

L'honneur était satisfait; le général Chassé écouta la voix de l'humanité. Le 23 décembre au matin, il fit porter au maréchal Gérard, par deux officiers supérieurs, l'offre de lui rendre la place, avec prière de faire cesser le feu pendant la négociation. Dans la même journée, les conditions de la capitulation furent arrêtées en neuf articles. Le général devait livrer au maréchal Gérard la citadelle, la Tête de Flandre et les forts qui en dépendent. La garnison devait sortir de la citadelle avec les honneurs de la guerre, déposer ses armes sur les glacis et demeurer prisonnière de guerre. Toutefois

le maréchal s'engageait à la faire reconduire à la frontière de Hollande, où ses armes lui seraient rendues aussitôt que le roi de Hollande aurait ordonné la remise des forts de Lillo et de Liefkenskoek.

Le jour même où se signait cette capitulation, l'escadre hollandaise, portant deux mille hommes de débarquement, fit une tentative contre la digue de Doël. Les Hollandais descendirent, en effet, sur la digue, où nous n'avions pour les recevoir que huit cents hommes sans artillerie. Bien qu'ils fussent soutenus par les deux cents pièces de canon de la flotte, ils furent reçus vigoureusement, et, après six heures de combat, repoussés à la baïonnette, obligés de regagner leurs embarcations et de chercher un abri sous leurs forts.

Ce fut le dernier acte d'hostilité entre les deux armées. Les Français prirent possession de la citadelle en attendant la décision du roi de Hollande au sujet des forts de Lillo et de Liefkenskoek. Cette décision arriva bientôt : Guillaume Ier refusait de rendre les forts. Le maréchal offrit néanmoins au général Chassé de lui laisser ainsi qu'à ses troupes la liberté de retourner en Hollande, s'ils voulaient prêter serment de ne porter les armes ni contre la France ni contre ses alliés et particulièrement contre la Belgique, avant la fin du différend actuel. Le général n'ayant pas souscrit à ces conditions dut être envoyé en France avec ses soldats comme prisonniers de guerre.

Quant à l'armée française, après avoir remis aux Belges la forteresse qu'elle venait de conquérir pour eux, elle regagna la France, saluée et fêtée à son passage par la reconnaissance de ceux qui, un mois auparavant, ne l'avaient reçue qu'avec une défiance jalouse. C'est que le bon sens naturel des populations n'avait pas tardé

à apprécier avec plus de justice les résultats de l'intervention. Anvers était libre, et elle avait conservé intacts ses maisons, ses monuments, ses richesses artistiques et commerciales ; tandis que tout le courage des Belges, en admettant qu'il leur eût donné la victoire, n'aurait pu préserver la ville d'une ruine totale, et leurs frontières des ravages de la guerre. La présence de l'armée française avait seule détourné de la patrie ces deux malheurs à la fois.

Tout n'était pas fini cependant, puisque le roi de Hollande conservait, par les forts de Lillo et de Liefkenskock, un pied sur le sol de la Belgique. Mais devait-on, pour une cause aussi secondaire, prolonger une situation qui laissait la paix de l'Europe à la merci du moindre accident? En effet, dans l'étroit espace fermé par le Rhin et la Moselle, Hollandais, Prussiens, Belges, Français, présentaient un total de quatre cent mille hommes sous les armes, et l'on sait avec quelle facilité, en pareil cas, « les fusils partent seuls. » D'ailleurs la Belgique n'avait plus intérêt à demander l'expulsion violente des Hollandais, puisque, en compensation de deux petits forts sur le bas Escaut, elle se trouvait autorisée à conserver les provinces hollandaises du Limbourg et du Luxembourg. Elle était donc toute disposée à attendre patiemment qu'il convînt à Guillaume Ier de remplir les conditions du traité du 15 novembre. Quoi qu'il arrivât, la question belge était désormais terminée pour l'Europe ; le triomphe de la France était complet.

Quelque temps avant que la citadelle d'Anvers ouvrît ses portes aux Français, Madame la duchesse de Berri était enfermée dans la citadelle de Blaye. Les détails de ce dramatique épisode, incomplétement connus jus-

qu'ici, demandent à être exposés avec quelque développement[1].

Ce n'était pas chose facile que de découvrir la retraite de Madame la duchesse de Berri. On savait qu'elle correspondait quotidiennement avec un comité organisé à Paris, et que ce comité s'était créé, parmi les hommes investis de la confiance du Gouvernement, des intelligences qui lui livraient les secrets du pouvoir. La police avait intercepté et lu bon nombre de dépêches échangées entre la princesse et ses amis. Elle connaissait la plupart des agents par l'entremise desquels se faisaient ces communications. Et pourtant de longs mois s'étaient écoulés sans qu'on recueillît une indication de quelque valeur sur l'asile où se cachait la princesse. Peut-être aussi l'espoir qu'éclairée enfin sur l'inutilité de ses efforts, la princesse prendrait le sage parti de repasser la frontière, avait-il marqué de quelque mollesse les recherches de M. de Montalivet. Mais loin d'avoir été découragée par les revers, Marie-Caroline avait trouvé, dans l'état des affaires de l'Europe, de nouveaux motifs d'espérance. Elle était convaincue que « le premier coup de canon tiré sur l'Escaut serait le signal de son triomphe en France ; » et elle attendait cet événement. Il est faux, toutefois, qu'on ait intentionnellement évité de s'emparer de sa personne. Cette assertion si souvent répétée, qui avait fini par trouver crédit dans l'opinion publique et par exercer une certaine influence même sur les agents de l'autorité, est contraire à toute vérité.

[1] La plupart de ces détails, ainsi que de ceux qu'on lira plus loin sur le séjour de la princesse à Blaye, diffèrent essentiellement de ce qui a été écrit jusqu'à ce jour à ce sujet. L'auteur a besoin de dire qu'il a puisé ses renseignements aux meilleures sources, et que son récit est de la plus rigoureuse exactitude.

Mais tantôt par les précautions multipliées dont elle s'entourait, tantôt par l'excès même de ses témérités, la princesse avait réussi à dépister complétement la police, qui la croyait éloignée de l'Ouest.

A peine en possession du ministère, M. Thiers prit les mesures qu'il jugea les plus propres à le conduire promptement et sûrement à son but, et eut soin surtout de ne laisser à personne aucun doute sur sa volonté de l'atteindre. Déjà, depuis quelque temps, M. le lieutenant général comte d'Erlon avait été appelé au commandement de la 12e division militaire, où la vigueur du général Solignac laissait à désirer. Le 12 octobre, M. Maurice Duval fut nommé à la préfecture de la Loire-Inférieure et M. de Jussieu à celle de la Vendée. Le premier de ces choix était particulièrement significatif. M. Maurice Duval, formé aux traditions impériales, ne pouvait être suspect de ménagements pour le parti légitimiste ; et il avait prouvé, comme préfet de l'Isère, qu'il était peu susceptible de se laisser intimider. Une circulaire du ministre aux préfets des départements de l'Ouest leur fit connaître clairement la pensée du Gouvernement. On y lisait : « Le Gouvernement ne veut pas poursuivre aveuglément tous ceux auxquels s'attachera une qualification bien ou mal méritée ; mais il n'est pas une intrigue qu'il ne cherche à déjouer, pas un complot qu'il ne veuille confondre, pas un attentat qu'il ne soit prêt à punir. Il faut protéger l'Ouest contre tous les chefs qui voudraient y ramener les désastres d'une autre époque ; il faut les rechercher, les saisir ; il faut que, quels que soient leur nom et leur rang, ils tombent tous dans les mains de la puissance publique. »

Non content de ces instructions générales, qui reçurent la publicité du *Moniteur*, M. Thiers appela à con-

férer avec lui ceux de ses agents dans l'Ouest qui devaient plus particulièrement le seconder. Il leur fit ses recommandations touchant l'arrestation de la princesse. Il leur enjoignit de poursuivre cette arrestation par tous les moyens, mais de s'abstenir de toute violence contre la personne, d'éviter même pour elle toute possibilité d'un accident, dussent-ils y risquer leur propre vie. Quelques jours après, écrivant à M. Maurice Duval, il insistait sur ces recommandations et les résumait en ces termes : « En un mot, nous voulons prendre le duc d'Enghein, mais nous ne voulons pas le fusiller ; nous n'avons pas assez de gloire pour cela, et si nous l'avions, nous ne la souillerions pas. »

M. Thiers prit une autre précaution encore. La police des légitimistes était fort habile ; et, les indiscrétions aidant, elle n'ignorait rien de ce qui se passait non-seulement dans les ministères, mais au sein même du Conseil. Or, le secret étant la première condition du succès, M. Thiers voulut en rester seul dépositaire. Il convint avec ses collègues que, jusqu'au dénoûment, il ne leur rendrait compte de ses actes qu'autant qu'il le jugerait opportun ; il se réserva toutefois, les circonstances pouvant être d'une nature délicate, de prendre M. le duc de Broglie pour confident. Quant à la préfecture de police, et même à la division spéciale du ministère, elles ignorèrent tout ce qui ne fut pas directement remis à leurs soins.

Il fallait, avant tout, savoir dans quelle direction on devait porter les investigations. Les rapports de la police secrète et des lettres interceptées [1] eurent bientôt donné

[1] Il s'agit ici de lettres saisies entre les mains des porteurs ou livrées à la police. Aucune lettre mise à la poste ne fut ni détournée ni ouverte ; il en fut ainsi pendant toute la durée du règne. Le Gou-

au ministre la certitude que la princesse était à Nantes ou dans les environs. On apprit même que les chefs vendéens cherchaient à noliser un bâtiment, dans l'espoir de la déterminer à partir. Loin d'y mettre obstacle, M. Thiers se serait volontiers prêté à les seconder, et il usa de tous ses moyens de police pour avertir la princesse qu'il était sur ses traces, et que, si elle ne se hâtait de quitter la France, elle serait inévitablement et impitoyablement arrêtée. Ces avis furent dédaignés, comme tant d'autres l'avaient été ; Madame la duchesse de Berri voulait rester.

Cependant on n'avait encore recueilli aucun indice de quelque valeur qui pût conduire vers sa retraite, lorsqu'un incident étrange se produisit. M. Thiers reçut une lettre anonyme, par laquelle on lui promettait d'importantes révélations sur une affaire d'État, s'il voulait, à la nuit close, se rendre seul sur un point des Champs-Élysées qu'on lui indiquait. A cette époque, les Champs-Élysées n'étaient, la nuit, qu'une sombre solitude, hantée surtout par les malfaiteurs; aussi le chef de la police générale à qui la lettre fut communiquée, craignant que M. Thiers ne tombât dans un guet-apens, l'engagea-t-il vivement à n'y pas aller. M. Thiers n'accepta pas ce conseil. Il donna ordre à quelques agents de police de le précéder, de rester cachés et prêts à répondre à son premier signal, s'arma, et laissant sa voiture au pont de la Concorde, pénétra dans le massif qui aboutit à l'allée des Veuves. Bientôt il aperçut dans l'ombre un homme qui, reculant d'arbre en arbre à son approche, semblait l'inviter à le suivre. Il se porta rapidement vers lui :

vernement considérant que ces lettres étaient confiées à sa loyauté les a toujours scrupuleusement respectées.

« Vous m'avez appelé, lui dit-il ; me voici ; que me voulez-vous ? » L'obscurité n'était pas si complète que M. Thiers ne pût saisir la physionomie de son interlocuteur. Cet inconnu avait les traits réguliers, fortement accentués non sans un certain cachet de distinction. Toute sa contenance révélait un grand trouble et une vive inquiétude. Il hésitait, balbutiait et tournait son regard de tous côtés, comme s'il redoutait d'être vu. « Au moins, dit-il au ministre, êtes-vous seul ? — Non, répondit M. Thiers ; et si vous m'avez tendu un piége, vous vous y êtes pris vous-même, car vous êtes entouré, et je vous tiens à ma discrétion. » L'inconnu protesta de la sincérité de ses intentions. Il avait voulu, disait-il, rendre service au Gouvernement, en lui donnant le moyen de s'emparer de la duchesse de Berri. Mais il devait agir avec d'autant plus de précautions qu'initié à tous les secrets du parti il était surveillé, et que tout serait perdu s'il était découvert.

Éclairé désormais sur la nature des révélations qui lui étaient offertes, M. Thiers se refusa à poursuivre un tel entretien en pareil lieu ; et comme l'inconnu se récriait à la proposition de se rendre au ministère, M. Thiers le rassura, et lui promit qu'il serait introduit par une entrée secrète. Puis ayant fait approcher ses agents : « Je vous laisse, ajouta-t-il, entre les mains de ces messieurs ; ils vous serviront de guides. » Une demi-heure après, Deutz, car c'était lui, était dans le cabinet du ministre.

Né de parents israélites, Deutz avait, en 1828, abjuré solennellement à Rome la religion de ses pères, pour embrasser la religion catholique. Cette conversion, à laquelle il sut donner un grand retentissement, et la singulière piété qu'il affecta ensuite lui avaient gagné,

parmi les personnes pieuses, de puissants protecteurs, et le pape lui-même l'avait recommandé à Madame la duchesse de Berri, pendant son séjour à Massa. Deutz avait de l'esprit, des formes agréables. Il plut à la princesse, qui l'admit dans sa plus étroite intimité, et qui, après lui avoir donné d'autres preuves de sa confiance, lui conféra le titre de baron, puis le chargea de messages confidentiels pour Ferdinand VII et pour dom Miguel, et même lui donna pouvoir de négocier, au compte commun de ce dernier et de la régente de France, un emprunt de quarante millions. C'est au retour de cette mission que Deutz conçut la pensée de trahir celle qui s'était fiée à lui. Dans le courant de septembre 1832, il écrivit à M. de Montalivet, pour lui faire ses propositions, deux lettres qu'il lui fit passer par l'entremise de M. de Rayneval, ambassadeur du Roi à Madrid. Il disait dans la seconde : « Il n'y a qu'un moyen de délivrer la France de l'anarchie et de la guerre civile; ce moyen c'est l'arrestation de Madame. Il n'y a qu'un homme capable d'y réussir; et cet homme, c'est moi. » Deutz arriva à Paris au commencement d'octobre, et eut un entretien avec M. de Montalivet, qui n'y attacha pas assez d'importance pour en parler à M. Thiers, en lui remettant, quelques jours après, le portefeuille de l'intérieur. On vient de voir comment Deutz se mit en relation avec le nouveau ministre. Une telle persévérance dans son dessein se concilie mal avec les hésitations qu'il montra au moment de le mettre à exécution. Peut-être cette contradiction avait-elle sa cause dans la nature des mobiles réels qui poussaient cet homme, et dont le mystère n'aurait pas été percé. Deutz a cherché, depuis, à donner à sa conduite un motif honorable, en assurant qu'il n'avait été mû que par le « désir de sauver la France des horreurs

de la guerre civile et de l'invasion. » Une intention louable, lors même qu'on pourrait la lui attribuer, n'excuserait pas une action infâme. Le dénonciateur peut avoir des droits à l'indulgence de l'opinion; le traître sera toujours justement flétri par la morale et par la conscience publique.

En présence du ministre, Deutz s'efforça vainement de reprendre son assurance. Il expliquait ses rapports avec la princesse, protestant de son attachement, de son respect pour elle, et de ce qu'avait de pénible le service qu'il rendait à la paix publique. En même temps, il semblait tourmenté par le sentiment et par le remords de sa mauvaise action, et son langage laissait percer comme un dépit concentré, un désir de vengeance. Il ne fit pas de conditions d'argent; mais il exigea la promesse formelle qu'il ne serait fait aucun mal à la princesse, qu'elle serait traitée avec les égards dus à son rang, et que toutes les personnes compromises avec elle auraient la vie sauve. Quand il dut enfin faire connaître par quels moyens il comptait la livrer au Gouvernement, il offrit au ministre un grand nombre de lettres qu'il était chargé de porter à la princesse, et dans lesquelles on ne saurait manquer, pensait-il, de trouver des indications propres à faire découvrir le lieu où elle se cachait. M. Thiers refusa ces lettres, qui ne pouvaient, en effet, lui apprendre rien qu'il ne sût par tant d'autres lettres qu'il avait lues déjà. Jugeant alors que, pour mettre un terme à ces tergiversations, il fallait s'emparer de cet homme par la cupidité ou par la peur : « Ce n'est pas là, dit-il sévèrement à Deutz, ce que vous m'avez promis et ce que j'ai maintenant le droit d'exiger de vous. Ces lettres sont pour vous un sûr moyen d'arriver près de Madame la duchesse de Berri; vous les lui porterez,

et mes agents vous suivront. Voici, du reste, mes conditions : si vous me livrez la princesse, votre fortune est faite, vous recevrez cinq cent mille francs. Dans le cas contraire, vous êtes entre mes mains, et vous êtes un agent de conspiration; vous apprendrez à vos dépens qu'on ne se joue pas impunément, en si grave matière, du Gouvernement. » Le prix élevé mis à ses services ne parut pas faire sur Deutz l'effet que le ministre en avait attendu. Deutz toutefois n'essaya plus de se soustraire à la nécessité qu'on lui faisait. Il se déclara prêt à tenir sa parole, non sans avoir insisté de nouveau sur ses réserves touchant la sécurité de la princesse.

Parmi les commissaires de police de Paris, il en était un, M. Joly, qui s'était fait remarquer par son intelligence, son habileté, son courage. Sur l'ordre du ministre, il choisit, dans le personnel de la police, les douze hommes les plus sûrs et les plus vigoureux, et les amena à M. Thiers, qui voulut leur donner lui-même ses instructions. Il leur fut imposé envers M. Joly une obéissance aveugle. Quand ils auraient à procéder à l'arrestation de la princesse, ils devaient s'y prendre de telle sorte que, quoi qu'il arrivât, il ne lui fût fait aucun mal. Il leur était expressément interdit d'avoir pour se défendre, même contre des coups de fusil, autre chose que des armes blanches. Leur tâche n'était pas sans danger, et pourrait coûter la vie à plus d'un d'entre eux ; mais une généreuse récompense serait le prix du succès. Quant à M. Joly, il avait la conduite et la garde de Deutz, non-seulement pour l'empêcher de se soustraire à ses engagements, mais pour le protéger au besoin, dans le cas où son parti le soupçonnerait. Toutes les troupes, toutes les ressources administratives du département furent mises à la disposition de M. Joly, sans que le général

ni le préfet pussent l'interroger sur les motifs de ses réquisitions. Le secret était ainsi entre M. Thiers, M. Joly et Deutz; il fut bien gardé.

Deutz descendit à Nantes à l'hôtel de France, où il se fit inscrire sous le nom de Gonzague, et s'occupa immédiatement de parvenir jusqu'à la princesse. La surveillance exercée par les légitimistes était si ombrageuse, leurs précautions si multipliées, qu'il attendit plusieurs jours avant de recevoir de Madame un billet ainsi conçu : « Un homme auquel vous pouvez vous confier viendra vous prendre le 28 octobre à six heures du soir, et vous servira de guide près de moi. »

A l'heure dite, M. Duguigny entrait chez Deutz; et après s'être fait présenter, en signe de reconnaissance, la moitié d'une carte découpée, s'acheminait avec lui vers l'asile de la princesse. Derrière eux venaient, se tenant à distance et se glissant le long des maisons pour n'être pas remarqués, les agents de M. Joly. L'excès de prudence leur fit manquer le but. Dans les petites rues du vieux quartier, où les maisons en encorbellement laissent à peine apercevoir le ciel entre leurs toitures, ils perdirent tout à coup les traces de ceux qu'ils suivaient, et il leur fut impossible de les retrouver.

La vue de la princesse, l'accueil affectueux qu'il avait reçu d'elle, avaient réveillé tous les scrupules de Deutz. En la quittant, il était plus hésitant que jamais. Il ne put donner à M. Joly aucune indication, ignorant lui-même, assura-t-il, en quel lieu il avait été conduit. Il affirmait, en outre, n'avoir plus de prétexte pour obtenir une nouvelle audience, et offrait de dégager sa parole en livrant M. le maréchal de Bourmont. Cette proposition fut transmise par le télégraphe au ministre, qui

répondit aussitôt : « Je n'achète pas un prisonnier qu'il faudrait faire fusiller. »

Plusieurs jours s'étaient écoulés sans qu'on sût ce qu'on devait attendre de Deutz, lorsqu'il annonça à M. Joly qu'il serait reçu de nouveau par la princesse, le 6 novembre à quatre heures, chez les demoiselles Duguigny, rue du Château. Cette fois, on savait où se porter. Les troupes furent tenues prêtes à marcher ; le préfet fut averti, et les agents furent apostés, munis de haches afin d'enfoncer les portes qui leur seraient refusées.

En abordant Madame la duchesse de Berri, Deutz lui remit deux lettres déposées pour elle chez un ami. La princesse les lut à haute voix. L'une d'elles, signée « Jauge, » lui donnait avis de se tenir sur ses gardes, affirmant, comme chose certaine, « qu'un homme qui avait toute sa confiance l'avait trahie et vendue à M. Thiers pour un million. » — « C'est peut-être vous ? dit-elle à Deutz avec un franc sourire. — C'est possible, » répondit-il, souriant à son tour. Et quand, après une heure de conversation, Deutz se retira : « Adieu, monsieur le baron, lui dit-elle ; retournez à votre poste, et n'oubliez pas que le premier coup de canon tiré sur l'Escaut sera le signal de notre triomphe. »

Cinq minutes après, la porte extérieure de la maison retentissait sous des coups de hache redoublés. La princesse et ses compagnons se cachent en toute hâte ; puis on court ouvrir. La police se précipite et s'empare de la maison, depuis la cave jusqu'aux combles. Elle fouille toutes les pièces, toutes les armoires, tous les meubles, tandis qu'au dehors la troupe de ligne et la garde nationale enferment l'îlot dans un double cordon. On ne trouve dans la maison que les deux sœurs Duguigny

et leur servante. Pourtant, dans la salle à manger, une table chargée de six couverts était préparée pour le dîner. Les demoiselles Duguigny interrogées donnent sans embarras les noms de quatre personnes qu'elles avaient, disent-elles, invitées à dîner. Mais près de cette table on ramasse la lettre signée JAUGE, preuve irrécusable que la princesse était là quelques instants auparavant. On continue les recherches, que le préfet dirige lui-même ; on visite les moindres recoins ; on interroge à coups de marteau les murs, les planchers ; on ne découvre rien. En même temps, les maisons contiguës étaient l'objet d'investigations non moins infructueuses. La nuit entière et la moitié du lendemain furent ainsi employées. On désespérait. Le ministre, informé par le télégraphe de l'état des choses, répondit : « C'est un siége ; tenez la place assiégée, et s'il le faut, démolissez. » On allait, en effet, commencer l'œuvre de démolition, lorsqu'on en fut dispensé de la manière la plus inattendue.

Dans chacune des pièces de la maison, on avait placé des surveillants, avec défense d'en sortir sous aucun prétexte. Une petite chambre du troisième étage était gardée par deux gendarmes. Ceux-ci, pour combattre le froid qui était très-vif, avaient allumé du feu qu'ils entretenaient au moyen de mottes à brûler et de paquets de vieux journaux. Tout à coup, la plaque du foyer, rougie, s'agite, se penche sur le brasier qu'elle écrase, et l'on entend une voix précipitée disant : « Nous nous rendons ; ôtez le feu. » On s'empresse de disperser les charbons, et l'on aperçoit derrière la plaque une étroite ouverture, de laquelle sortent successivement, en se traînant sur l'âtre brûlant, Madame la duchesse de Berri, mademoiselle Stylite de Kersabiec, M. Guibourg et M. de Mesnard.

L'ouverture si fortuitement découverte donnait entrée à un réduit réservé dans l'épaisseur de la muraille, long de trois pieds et demi, large de dix-huit pouces près de la cheminée, de huit à dix à l'autre extrémité, et si bas qu'un homme pouvait à peine s'y tenir debout, même en plaçant sa tête entre les chevrons de la toiture. C'est dans cet espace que quatre personnes venaient de passer seize heures, sans nourriture, sans pouvoir changer ni de place ni de position, glacées d'abord par le vent de la nuit qui se glissait entre les ardoises, suffoquées bientôt et à demi-asphyxiées par la chaleur et par la fumée du foyer. La plaque était tellement brûlante que trois fois, en s'y frottant, la robe de la princesse avait pris feu.

A peine sortie de la cachette où elle avait été soumise, comme elle le disait plus tard, au supplice de saint Laurent, Madame la duchesse de Berri demanda le général Dermoncourt. « Général, lui dit-elle en l'apercevant, je me rends à vous, et me remets à votre loyauté. — Madame, répondit-il, vous êtes sous la sauvegarde de l'honneur français. » Le général la conduisit vers une chaise, et un verre d'eau vint rafraîchir ses lèvres altérées. La princesse était très-pâle; elle avait la tête nue et ses cheveux étaient relevés sur son front. Elle était vêtue d'une robe brune au bas de laquelle on remarquait plusieurs traces de brûlures, et chaussée de pantoufles en lisière. Mademoiselle de Kersabiec portait un costume de servante. M. de Mesnard, déjà âgé, était accablé de fatigue. M. Guibourg était plus abattu encore. On s'empara de l'argent de la princesse, ainsi que de ses papiers et de sa correspondance renfermés dans un grand sac. Parmi les autres objets saisis, se trouvaient une presse portative et de nombreux exemplaires d'une pro-

clamation par laquelle la régente invitait les Nantais à se soulever pour sa cause, leur promettant en récompense que, jusqu'à la majorité de son fils, leur ville resterait le siége du gouvernement.

Après quelques instants de repos, la princesse fut conduite au château, son séjour provisoire. Il lui fut permis, sur sa demande, de conserver près d'elle M. de Mesnard et mademoiselle de Kersabiec. Quant à M. Guibourg, impliqué dans des poursuites judiciaires auxquelles il avait réussi à se soustraire par une évasion, il dut être remis entre les mains du parquet de Blois.

Le lendemain, à minuit, la princesse prit place sur un petit bateau à vapeur, qui devait la déposer en rade de Paimbœuf, à bord du brick de l'État *la Capricieuse*. Comme elle se séparait du général Dermoncourt : « Croyez-moi, général, lui dit-elle en faisant allusion à sa captivité, ils sont plus embarrassés que moi. » Le 17 novembre, après une traversée rendue pénible par le mauvais temps, celle qui était venue en France chercher une couronne, et qui n'y avait trouvé qu'une prison, entrait dans la citadelle de Blaye.

Madame la duchesse de Berri était à peine arrêtée que, sans prendre conseil du Gouvernement, la cour royale de Rennes évoqua l'affaire, et que le procureur général s'empressa d'accourir pour commencer l'instruction. Il réclama les papiers. On refusa de les lui livrer sans un ordre ministériel. Loin de donner cet ordre, M. Thiers fit sur-le-champ partir pour Nantes un jeune officier chargé de lui rapporter les papiers, et muni de tous les pouvoirs nécessaires pour s'en emparer par la force, en cas d'opposition de l'autorité judiciaire.

La dépêche qui annonçait l'arrestation de la princesse fut insérée au *Moniteur* du 9 novembre, et suivie d'une

ordonnance du Roi ainsi conçue : « Il sera présenté aux « Chambres un projet de loi pour statuer relativement à « Madame la duchesse de Berri. » Cette décision, qui n'était arbitraire qu'en apparence, devint le signal d'une explosion générale de mécontentement chez les uns, de colère chez les autres. La presse démocratique s'abandonna aux plus honteuses violences de langage, en réclamant pour la cour d'assises celle qu'elle désignait sous le nom de *Caroline Berri*, comme en un autre temps on avait dit *Antoinette Capet*. Les journaux plus modérés, sans pousser jusqu'à ce point le mépris des convenances sociales, s'étonnaient que la princesse fût soustraite à la loi, dont les prescriptions frappaient ceux qui n'avaient été que ses complices ou ses instruments. Aux yeux du plus grand nombre, il y avait là une infraction condamnable au principe fondamental de notre droit public, qui veut que tous les Français soient « égaux devant la loi, quels que soient leurs titres et leur rang. » Ce qu'il y avait de plus fâcheux, c'est que la plupart des amis sincères du Gouvernement partageaient en ceci le sentiment général. Leurs plaintes étaient animées et bruyantes, et elles étaient inspirées moins encore par ce besoin d'égalité absolue qui est entré si profondément dans nos mœurs, que par ressentiment contre un parti que son impuissance évidente ne pouvait déterminer à respecter le repos du pays.

Les murmures étaient si multipliés que le Gouvernement jugea nécessaire de se justifier. Il le fit par le *Moniteur ;* mais sa justification fut timide, incomplète. Elle était facile cependant. En droit, Madame la duchesse de Berri ne relevait pas de la loi commune. La preuve, c'est qu'elle avait été exclue du sol de la France par une mesure législative spéciale, et en

punition des actes de Charles X auxquels elle était étrangère. Le grand principe d'équité qui veut que le châtiment soit personnel comme la faute avait ainsi été violé contre elle. On ne pouvait donc lui appliquer, pour la punir coupable, la même loi qui ne l'avait pas protégée innocente. Exilée malgré le code, elle n'était plus justiciable du code. En fait, les dangers qu'un tel procès aurait créés pour la tranquillité publique auraient suffi pour excuser le Gouvernement de venir demander aux Chambres d'écarter du pays cette nouvelle épreuve. En cas de condamnation, qui eût osé prévoir jusqu'où irait la rage des partis disputant une tête auguste à la clémence royale? et quelle eût été la position du Roi, signant des lettres de grâce pour arracher son propre sang à l'échafaud? S'il y avait un acquittement, et l'on était fondé à l'attendre, c'était la guerre civile légitimée, la loi d'exil anéantie, la Révolution de Juillet remise en question. Tout cela, Madame la duchesse de Berri, qui savait très-bien que sa vie ne courait aucun danger, l'avait prévu et raisonné; c'est ce qui lui avait fait croire longtemps qu'on n'oserait pas l'arrêter, et ce qui lui faisait dire : « Ils sont plus embarrassés que moi. »

Une mesure législative n'était pas elle-même exempte d'inconvénients, ainsi qu'on le reconnut plus tard, et l'on dut y renoncer. Mais ceci était d'un intérêt secondaire. L'arrestation de Madame la duchesse de Berri mettait fin à la guerre civile. Là était le point capital. Décider ce qu'il adviendrait de la princesse était un soin duquel on pouvait se reposer en toute confiance sur les Chambres, que le Gouvernement s'engageait à consulter.

Le Gouvernement donna une autre preuve encore de

sagesse et de mansuétude. Les papiers saisis en la possession de la princesse étaient de nature à compromettre de la manière la plus grave un grand nombre de personnes. Il n'en fut fait aucun usage, et ils restèrent couverts d'un impénétrable secret. La duchesse de Berri était la tête et l'âme de la conspiration. Sans elle, la conspiration n'existait plus et n'était plus possible ; il n'y avait plus de nécessité de sévir contre les conspirateurs, ce qui n'eût fait que donner un nouvel aliment aux haines et aux colères. Mais on trouva aussi, dans le portefeuille de Marie-Caroline, quelques documents propres à mettre en lumière la moralité des moyens auxquels son parti avait recours. L'un des plus curieux et des plus instructifs était intitulé : *Note sur un rapport à faire à Madame*. En voici les principaux passages.

« La destinée de la France est-elle fixée ? En est-elle au même période que l'Angleterre en 1688 ? Assurément non. Mais par quelle transition doit-elle revenir à la légitimité ? Par un désordre. Le désordre n'est ici que la route du bien. — Est-il permis de faire la guerre civile ? C'est selon.—Si l'on se décidait à tenter encore cette chance, l'habileté consisterait à protester contre l'intervention étrangère en préparant la guerre civile, et à faire la guerre civile à l'aide de l'intervention étrangère...—La presse a détrôné les Bourbons. C'est une sape excellente. Il y a deux raisons d'en user et d'en abuser : la première, c'est qu'elle peut contre l'usurpation ce qu'elle a pu contre la légitimité ; la seconde, c'est qu'il est utile de se ménager d'avance contre elle des arguments pour le jour de la victoire... Il faut l'user sur le citoyen. La briser en le frappant, c'est nous défaire de deux ennemis d'un seul coup...—En France.

il y a une manière d'avoir raison, pour laquelle il ne faut que de la persévérance : c'est de faire entendre la même chose tous les matins. La vérité bien définie n'est qu'un mensonge répété... — En politique, si chacun voyait où on le mène, rien ne serait possible. Nous pouvons heureusement nous entendre avec quelques républicains, et nous aurons à notre service quelques milliers de *souverains* qui feront d'excellents soldats. Mais ici le succès dépend de la plus inviolable discrétion. »

Les conseils de Machiavel à Laurent de Médicis n'ont jamais dépassé le cynisme de cette immoralité, la crudité de ce langage. Il est remarquable, du reste, que cette tactique n'était pas seulement celle de la presse légitimiste, et que les journaux républicains la pratiquaient, de leur côté, avec une rare audace. En voici un exemple : Le 28 juillet, à minuit, une rixe avait eu lieu sur le pont d'Arcole, entre une troupe de deux à trois cents jeunes gens qui se promenaient en criant *Vive la République! A bas Louis-Philippe!* et une vingtaine de sergents de ville envoyés pour les disperser. Assaillis à coups de canne, ces derniers avaient tiré l'épée pour se défendre. Quatre jeunes gens avaient été blessés très-légèrement; un cinquième avait reçu une blessure plus grave, mais non dangereuse. Le lendemain, la *Tribune* racontait avec d'affreux détails ce nouveau guet-apens de la police. Elle disait combien de cadavres et de mourants étaient restés étendus sur le sol détrempé de leur sang; combien d'autres avaient été jetés dans la Seine, et combien, parvenus à regagner la rive, avaient été impitoyablement frappés et repoussés dans le fleuve; elle comptait les plaies faites et les membres coupés. Ces exécrables mensonges furent confondus par les con-

statations d'une double enquête judiciaire. Mais ce fut en vain; et, pendant plus de six mois, il fut question dans les journaux républicains et légitimistes, des « assassinats, » des « massacres, » de la « boucherie, » des « noyades » du pont d'Arcole. C'est ainsi qu'un « mensonge répété » devenait « une vérité. »

Deux jours après l'arrivée de Madame la duchesse de Berri à Blaye, le Roi se rendit au Palais Bourbon pour y ouvrir la session législative. C'était le 19 novembre. Le Roi sortit des Tuileries à deux heures. Il était à cheval. Le cortége était nombreux et brillant. Une double haie de troupes de ligne et de garde nationale contenait la foule sur son parcours. Au moment où le Roi allait quitter le pont Royal pour suivre le quai d'Orsay, une détonation d'arme à feu se fit entendre près de lui, à sa gauche, et il se fit un mouvement étrange dans un groupe de jeunes gens qui poussaient avec une ardeur peu commune le cri de *Vive le Roi!* Le Roi s'arrête; promène rapidement son regard autour de lui. Les officiers de son escorte, les gardes nationaux s'étaient précipités à ses côtés. « Ce n'est rien, Messieurs, leur dit-il; personne n'a été atteint. » Puis agitant en l'air son chapeau pour remercier la foule d'où s'élevaient d'immenses acclamations, il se remit en marche.

L'attentat n'était pas encore connu à la Chambre des députés quand le Roi y entra. La Reine et la famille royale, qui l'y avaient précédé, ignoraient le danger auquel il venait d'échapper. Mais pendant la lecture du discours de la Couronne, la triste nouvelle se répandit rapidement dans la salle, et y fit éclater, autour du chef de l'État, des cris et des transports d'affection et de dévouement. La Reine, de son côté, fut l'objet de manifestations de respectueuse sympathie qui l'émurent

profondément. Le Roi avait à peine quitté le palais, que la Chambre prit la résolution de se transporter en masse aux Tuileries, afin de lui exprimer les sentiments dont elle était pénétrée. Comme les députés se rangeaient autour de la famille royale, réunie dans la salle du trône pour les recevoir, le Roi, apercevant M. Dupin, s'approcha de lui : « Eh bien ! mon cher Dupin, lui dit-il, ils ont tiré sur moi. — Sire, répondit M. Dupin, ils ont tiré sur eux. » Le mot était juste. Un parti qui en est venu à compter l'assassinat parmi ses moyens de succès n'existe plus qu'à l'état de plaie sociale, et ne peut plus inspirer que le mépris et l'horreur. On remarqua, non sans étonnement, que M. de Lafayette, qui assistait à la séance législative, n'avait pas accompagné ses collègues aux Tuileries. Il s'est expliqué lui-même à ce sujet. Considérant le coup de pistolet comme une « rouerie de police, » il n'avait pas voulu paraître dupe de cette « jonglerie ; » il n'avait pas, d'ailleurs, perdu le souvenir du démenti virulent donné récemment par le Roi au *Programme de l'Hôtel-de-Ville*, et il pensa qu'il serait plus respectueux de se tenir à l'écart[1]. Le second de ces motifs d'abstension, en de telles circonstances, était peu digne du noble caractère de M. de Lafayette ; le premier faisait peu d'honneur à son intelligence.

Cependant la police recherchait activement l'auteur de l'attentat. Dès que la détonation avait été entendue, les agents en surveillance de ce côté s'étaient précipités vers le point d'où elle était partie. La foule était compacte ; les curieux, en s'agglomérant, y mettent le désordre. On se pousse, on se presse. Peut-être des amis sont-ils là, pour augmenter le tumulte et favoriser

[1] Voyez la note B à la fin du volume.

la fuite de l'assassin. Il s'échappe, en effet, et l'on ne peut recueillir aucun renseignement sur un fait qui a eu tant de témoins. Seulement on trouve sur le pavé un pistolet noir de la poudre fraîchement brûlée, et, à quelques pas, un autre pistolet semblable encore chargé et amorcé. Quelques heures après l'attentat, on se crut sur la voie. Une jeune personne, mademoiselle Boury, s'était spontanément présentée au ministère de l'intérieur, où elle n'avait pas trouvé M. Thiers, puis aux Tuileries, où elle n'avait pas été reçue, et d'où elle avait été renvoyée au procureur du Roi et au préfet de police. Elle racontait que, placée près de l'assassin, elle avait conservé de ses traits un souvenir qui lui permettrait de le reconnaître avec certitude ; qu'à l'instant où il se préparait à tirer, elle avait imprimé à son bras une vive secousse, qui avait fait dévier l'arme et avait probablement sauvé la vie du Roi. Mais on ne tarda pas à reconnaître, aux tergiversations dans lesquelles elle tomba ensuite, que si tout n'était pas roman, il y avait du moins beaucoup de choses aventurées dans ses affirmations. On en a conclu que mademoiselle Boury, qui était venue à Paris pour solliciter la survivance d'un bureau de poste, avait cherché à profiter de sa présence sur le lieu du crime, pour se donner un rôle qui la recommandât à la bienveillance de l'administration.

A défaut d'indices accusateurs, les investigations furent guidées par un fait qui n'était pas sans importance. Le 14 novembre, deux membres de la *Société des droits de l'homme*, nommés Cantineau et Collet, avaient spontanément révélé au préfet de police un complot formé pour attenter, le 19 novembre, à la vie du Roi. Un sieur Billard, garçon épicier, devait tirer sur le Roi,

au moyen d'un fusil très-court qu'il pouvait facilement cacher sous ses vêtements. Les autres conjurés, les sieurs Bergeron, Benoît et Girou, ainsi que les deux révélateurs, avaient pour tâche d'entourer Billard au moment du crime, afin de favoriser sa fuite. Ces révélations faites, Cantineau et Collet prièrent instamment le préfet de les comprendre dans ses arrestations préventives, et de ne pas les laisser exposés aux soupçons de leurs amis. Ils furent, en effet, arrêtés le 16, aussi bien que Billard en la possession de qui l'on trouva le fusil signalé. Quant aux trois autres conjurés, ils restèrent en liberté, soit que, comme l'a dit M. Gisquet dans ses *Mémoires*, il eût été impossible de découvrir leur domicile, soit plutôt qu'après s'être emparé de l'auteur principal, on eût négligé de s'assurer de ses complices présumés, dans la persuasion qu'il n'y avait plus rien à en redouter. Pour tout dire en un mot, jusqu'à l'heure du crime, la police ne croyait pas au complot, ceux qui le lui avaient dénoncé lui inspirant fort peu de confiance.

Après l'événement, qui semblait confirmer les déclarations de Cantineau et Collet, un nouvel incident vint encore les corroborer. Un sieur Janety affirma que, dix minutes avant l'attentat, un nommé Planel, qu'il avait rencontré sur le pont Royal, lui avait dit qu'il venait de voir Bergeron en compagnie de Benoît, et avait ajouté : « Bergeron est comme fou ; il veut absolument tuer le Roi. » On sut encore qu'un jeune homme du nom de Benoît, docteur en médecine, ami intime de Bergeron et comme lui républicain, était venu de Chauny à Paris le 18 novembre, et qu'il en était reparti le 20, après avoir passé la journée du 19 avec Bergeron. Plus tard, apprenant qu'on venait de tirer sur le Roi, Planel avait fait

la description des pistolets de Bergeron, description qui s'appliquait parfaitement aux armes ramassées sur le lieu du crime. Enfin Janety raconta que, peu de temps après l'attentat, étant avec Planel sur le Pont-Neuf, ils y avaient trouvé Benoît, et avaient appris de lui qu'après avoir tiré le coup de pistolet, Bergeron, grâce à son sang-froid, avait réussi à s'échapper. Sur ces indications concordantes, MM. Bergeron et Benoît furent arrêtés et confrontés, en même temps que deux autres prévenus, avec mademoiselle Boury. Mais celle-ci, qui dans le premier moment avait reconnu avec quelque fermeté M. Bergeron, montra ensuite une grande indécision, et ne put exprimer que des doutes. Il fut établi, il est vrai, que M. Bergeron, qui portait d'habitude les cheveux longs, les avait fait couper depuis le 19 novembre, ce qui changeait sensiblement le caractère de sa physionomie.

Sur ces entrefaites, un individu paraissant âgé de trente ans et d'assez bonne tenue se présente à M. Gisquet, et lui déclare qu'il est l'auteur de l'attentat, et qu'il se livre à la justice. Interrogé par M. Thiers, cet individu persista dans ses aveux, mais refusa obstinément de dire son nom. On remarqua toutefois, par ses réponses aux questions dont on le pressait, qu'il ne paraissait connaître qu'imparfaitement les circonstances du crime qu'il disait avoir commis. On parvint enfin, après plusieurs interrogatoires, à savoir de lui qu'il se nommait Courtois et que sa famille habitait Versailles. On acquit alors la preuve qu'il n'y avait rien de vrai dans ses déclarations, et lui-même en convint. Quelle pensée avait poussé cet homme à s'accuser ainsi faussement d'un pareil crime? Était-ce pour faire tourner au profit des vrais coupables une résolution de suicide? Était-ce désir d'arriver à la célébrité, même par l'infamie? On ne l'a pas su.

Les charges qui pesaient sur MM. Bergeron et Benoît ayant paru confirmées par une longue instruction, ces deux accusés furent livrés à la cour d'assises, devant laquelle ils comparurent le 11 mars 1833.

M. Bergeron, étudiant en droit et répétiteur dans une pension, n'avait que vingt-un ans. Il professait un républicanisme ardent, et faisait partie, en qualité de président de section, de la *Société des droits de l'homme.* Son attitude devant les juges fut hautaine, pleine d'assurance et presque de défi. Il ne nia pas s'être battu pendant les journées de juin, et avoir tué plusieurs soldats. Il se confessa républicain ; mais il repoussa l'accusation d'avoir tiré sur le Roi, disant qu'il était homme d'honneur, et qu'un homme d'honneur n'assassine pas. Il ajouta : « Nous ne regardons pas le Roi comme un ennemi assez puissant pour le massacrer. Après l'avoir vaincu, nous l'enverrions avec sa fortune se promener où bon lui semblerait. » Les débats de cette affaire remplirent six audiences. L'accusation, abandonnée à l'égard de M. Benoît, fut soutenue contre M. Bergeron par M. Persil, procureur général. Elle fut combattue par M. Joly, membre de la Chambre des députés. Il est remarquable que cet avocat, homme de talent du reste, se soit surtout attaché à attribuer le coup de pistolet à une manœuvre de police. Le jury déclara les accusés non coupables[1]. La presse républicaine célébra cet acquittement comme un triomphe de parti, et M. Armand Carrel en prit occasion pour publier dans

[1] M. Louis Bergeron, dont il est ici question, est le même qui fut, en 1848, nommé commissaire général de la république dans les départements de l'Aisne et de la Somme, et dont le nom figurait pour une pension viagère de 500 fr. sur la liste des récompenses nationales préparée par le Gouvernement provisoire.

le *National* les lignes suivantes : « Le jeune Bergeron a débité avec émotion et naturel une courte défense noblement écrite et fermement sentie, et qui prouvera aux gens qui se connaissent en hommes, que celui-ci n'est point un homme ordinaire. C'est le résultat de presque tous les procès politiques intentés jusqu'ici à l'opinion républicaine. Ils n'ont rendu d'autre service au pouvoir que de mettre en relief des caractères d'une forte trempe et des talents pleins d'espérance. Tel est le jeune accusé dont le jury a prononcé aujourd'hui l'acquittement. »

Pendant tout le cours de l'instruction et jusqu'au prononcé de l'arrêt, tous les journaux de l'extrême opposition avaient donné aux accusés un concours sympathique et chaleureux. D'accord pour ne voir dans l'attentat qu'une machination de police, ils avaient soutenu cette hypothèse, les uns avec colère ou avec dédain, les autres par le sarcasme ou la caricature ; et leur persévérance avait réussi à jeter au moins un doute dans l'esprit du plus grand nombre. Les petits journaux satiriques avaient eu large part à ce résultat, car on sait qu'en France le ridicule est une arme non moins pénétrante et plus meurtrière peut-être que la calomnie.

Il s'éleva aussi dans la presse, au sujet de cet attentat, une polémique très-animée : les journaux conservateurs attribuant au désordre semé par l'utopie républicaine dans les idées de la jeune génération la frénésie qui avait armé le bras du régicide ; les journaux de l'opposition repoussant avec indignation cette inculpation. Il existait, cela est vrai, des journaux républicains, comme la *Tribune*, dont les doctrines allaient droit à l'assassinat et qui le dissimulaient à peine. Mais il serait injuste de méconnaître que, parmi les hommes de quelque valeur

qui s'avouaient républicains, il en était qui auraient rougi de devoir le succès à d'aussi infâmes moyens. Leur honnêteté personnelle doit-elle les décharger de toute responsabilité dans les crimes de leur parti ? Il est facile de répondre. La plupart des assassins de Louis-Philippe, presque tous les auteurs des insurrections qui ont coûté tant de sang à la France, sortaient des sociétés secrètes, où les jeunes gens se formaient aux idées de haine, de violence, de révolte. Or, les républicains honorables dont il est ici question étaient les uns les chefs avoués ou occultes, les autres les patrons officieux des sociétés secrètes. Quand les sociétés secrètes, qu'ils réservaient sans doute à d'autres desseins, devançaient ou dépassaient leurs intentions, il ne leur suffisait pas, pour établir leur innocence, de désapprouver et de se laver les mains. Il y avait là une de ces complicités morales que la loi n'atteint pas, mais que proclame toute conscience honnête.

La session législative, qui s'était ouverte sous de si tristes auspices, commença par une série de succès pour le ministère. M. Dupin, porté à la présidence par le parti conservateur et appuyé par le Gouvernement, l'emporta de quatre-vingt-dix-huit voix sur M. Laffitte. M. Dupont (de l'Eure) n'obtint que cent trente-six voix comme candidat à la vice-présidence. Les nominations des bureaux eurent le même caractère ; un seul des signataires du *Compte rendu* y fut élu comme secrétaire. La commission de l'Adresse fut prise exclusivement dans les amis du ministère, et l'Adresse elle-même fut votée à une majorité de cent quatorze voix, sans que l'opposition eût réussi à y faire passer d'autre amendement qu'un vœu un peu plus explicite en faveur de la nationalité polonaise.

Cette Adresse, où la politique du Gouvernement à l'intérieur comme à l'extérieur était hautement approuvée, était la réponse de la majorité à l'œuvre collective des députés de l'opposition. Elle était l'opinion régulièrement et contradictoirement émise des représentants du pays, sur la valeur des griefs accumulés dans le *Compte rendu*. Le *Compte rendu* lui-même fut traduit devant la Chambre avec une certaine âpreté par un membre de la majorité, M. Roul. Ce député, avec plus de vérité que de mesure, n'hésita pas à qualifier le *Compte rendu* d'acte « antiparlementaire et coupable, soldé sur la place publique dans les sanglantes journées des 5 et 6 juin. » L'opposition se récria, protesta. Mais si elle avait raison contre les termes, elle ne pouvait rien contre la pensée, qui était celle de tous les hommes sages. La discussion générale fut marquée par un éloquent discours dans lequel M. Duvergier de Hauranne glorifiait la politique du ministère et y donnait son entière adhésion, et par un réquisitoire virulent de M. Eusèbe Salverte, qui accusait le Gouvernement de complicité, ou au moins de tolérance coupable à l'égard de la duchesse de Berri, et laissait percer le soupçon que les journées de juin avaient été le résultat d'un guet-apens de la police. Mais le principal intérêt du débat se concentra dans un duel oratoire entre M. Thiers et M. Odilon Barrot, duel brillant et à armes courtoises, où M. Thiers rehaussa les étincelantes qualités de sa parole par la netteté et la loyauté de ses explications, et où M. Odilon Barrot ajouta à la pompe habituelle de son langage ce qui lui a souvent manqué dans sa carrière parlementaire : l'habileté.

« Je ne viens pas, dit M. Thiers, vanter le système du gouvernement, opposer des éloges à des diatribes. Je

crois que les éloges ne valent pas mieux que les diatribes. Je viens opposer des faits à des attaques qui me semblent, à moi, des déclamations.... Je demanderai ensuite à nos adversaires quel système ils ont à opposer au nôtre. Car il ne suffit pas toujours de blâmer la guerre, de blâmer l'arrestation de la duchesse de Berri ; il faut dire aussi ce qu'on aurait fait soi-même en pareille occasion. » Et, en effet, le ministre, après un exposé lumineux des faits propres à faire apprécier la conduite du Gouvernement, somma l'opposition qui la censurait de dire ce qu'elle aurait fait elle-même. M. Odilon Barrot n'accepta pas ce défi, l'opposition, dit-il, n'ayant à sa disposition ni les secrets de la diplomatie, ni les notes de la police, ni la connaissance des détails, toutes choses nécessaires pour se diriger. Il se borna à alléguer que l'opposition avait, en général, des tendances autres que celles du ministère, et qu'en particulier elle aurait allégé les charges des contribuables, en supprimant une partie de l'amortissement. L'excuse invoquée par M. Barrot était mauvaise, car celui qui ne sait pas tout ce qu'il aurait besoin de savoir pour agir n'est pas en situation de juger avec équité les actes d'autrui. M. Odilon Barrot fut mieux inspiré quand, après s'être séparé hautement des républicains, il condamna et déplora les émeutes et la violence comme toujours funestes à la liberté. L'horreur de M. Odilon Barrot pour l'anarchie était profonde et sincère; mais, engagé à la poursuite d'une fausse popularité, il ne savait pas résister à contester au pouvoir les moyens, le droit même de répression.

La politique du Gouvernement ne reçut pas une approbation moins entière à la Chambre des pairs, où un seul orateur, M. le marquis de Dreux-Brezé, prit

la parole pour la combattre. M. de Dreux-Brezé, l'un des champions de la légitimité, était un orateur spirituel et véhément. Persuader à ses collègues que le ministère avait dépassé en arbitraire et en illégalité les Ordonnances de Juillet était néanmoins une tâche au-dessus de ses forces ; il y échoua.

Ainsi, pendant que le ministère s'annonçait, par ses actes plus encore que par ses paroles, comme le continuateur de la politique de M. Casimir Périer, la majorité se pressait autour de lui plus confiante que jamais, et lui promettait, contre les efforts d'une opposition excessive, appui, concours et dévouement.

Le vote de l'Adresse fut suivi d'une mutation dans le sein du cabinet. Il n'y avait plus aucune raison de laisser le ministère de l'intérieur restreint à des attributions de police, ce qui n'avait eu lieu qu'en vue de l'arrestation de Madame la duchesse de Berri. M. Thiers, d'ailleurs, ne consentait pas à le garder dans ces conditions. « Je ne veux pas, avait-il dit, être le Fouché de ce régime. » On rendit donc à ce ministère l'administration des départements et des communes, et le Roi, sur la demande de M. Thiers lui-même, y rappela M. d'Argout. Quant à M. Thiers, il prit le portefeuille du commerce et des travaux publics.

CHAPITRE XXVIII

ALGÉRIE.

Division de l'Algérie sous la domination des Turcs. — Population indigène : les Arabes, les Kabyles. — Arrivée du général Clausel, commandant en chef. — Création des zouaves et des spahis. — Vues du général Clausel sur l'Algérie. — Expédition sur Médéah et établissement d'un bey dans cette ville. — Seconde expédition pour le ravitaillement de la garnison française de Médéah. — Projets du général Clausel sur les provinces de Constantine et d'Oran. — Le général Berthezène remplace le général Clausel; son système. — Évacuation de Médéah; pénible retraite de l'armée française. — Insurrection des Arabes de la province d'Alger. — Le général duc de Rovigo succède au général Berthezène. — Essai d'une organisation administrative de la province d'Alger. — Erreurs du duc de Rovigo dans ses rapports avec les Arabes. — Nouvelle insurrection des Arabes de la province d'Alger; elle est réprimée. — Le duc de Rovigo rentre en France. — Événements d'Oran ; prétentions de l'empereur du Maroc sur la province. — Abd-el-Kader, émir de Mascara ; ses démonstrations contre Oran. — Événements de Bone ; les Français s'emparent de la ville et le général Munk d'Uzer en prend le commandement.

Le Gouvernement français, absorbé, depuis le mois d'août 1830, par les difficultés intérieures et par les complications qui menaçaient incessamment la paix de l'Europe, n'avait pu donner qu'une faible partie de son attention aux affaires de l'Algérie. La France avait d'ailleurs tout intérêt, tant que les grandes questions européennes nées de la révolution de Juillet n'étaient pas définitivement réglées, à ne pas offrir un nouvel aliment aux inquiétudes jalouses de l'Angleterre. Et puis, Alger conquise, l'armée française s'était trouvée, sur ces côtes depuis tant de siècles fermées à l'Europe, en face d'une immense inconnue. Populations, langue, mœurs,

climat, sol, productions, ressources, tout cela était ignoré, et tout cela devait être étudié avant qu'on pût rien arrêter quant à un établissement durable dans la Régence.

Le sol de l'Algérie, on le sait aujourd'hui, se divise en trois zones bien distinctes : le *Sahel* ou la côte; le *Tell* ou les plateaux, que traverse, du Maroc à Tunis, la double chaîne de l'Atlas; le *Sahara* ou la plaine, qui va se perdre dans ce que les géographes ont nommé le Grand-Désert. Un assez grand nombre de cours d'eau, presque tous torrentueux et souvent profondément encaissés, descendent du versant septentrional de l'Atlas, et se jettent dans la mer, après avoir formé quelques marécages que le soleil dessèche pendant une partie de l'année. Ce pays, qui présente une superficie presque égale à celle de la France, était divisé, sous la domination des Turcs, en quatre provinces : la province d'Alger, résidence du dey, au nord; les provinces ou beyliks de Constantine à l'est, d'Oran à l'ouest, et, au sud, celle de Titterie, la seule qui ne portât pas le nom de sa capitale, Médéah. Outre ces quatre villes, il en existait quelques autres moins considérables, situées pour la plupart près de la côte; mais elles n'étaient reliées entre elles par aucune voie de communication. Il n'y avait ni routes tracées à travers les broussailles et les marécages, ni ponts sur les rivières; depuis longtemps les hautes herbes avaient couvert les derniers vestiges des voies romaines.

Les villes étaient habitées presque exclusivement par les Turcs, qui y exerçaient une autorité despotique; par les Koulouglis, métis issus du commerce des Turcs avec les femmes indigènes, et qui constituaient la milice locale; par les Maures, les juifs et les nègres, population servile et opprimée. Ce n'était là qu'une minime fraction

des habitants de la Régence, fraction qui tenait au pays par des intérêts ou des attaches, mais qui n'avait pas ses racines dans le sol.

La véritable population indigène se divisait en deux races principales : les Kabyles, race aborigène, et les Arabes, dont l'établissement sur ces rivages remontait aux temps de la propagation armée du Koran.

Peuple pasteur, nomade et guerrier, l'Arabe occupe tout l'espace compris entre la région montagneuse et la mer. Il vit à cheval ou sous la tente, transportant son camp où il trouve des pâturages pour ses troupeaux, et abandonnant après la récolte le champ qu'il a ensemencé sans culture. Vaincu par les Turcs, après avoir lui-même vaincu et fait refluer les Kabyles, il s'était soumis à un tribut, mais il était resté indépendant de toute condition de gouvernement. La société arabe était patriarcale et féodale. Elle était divisée en un grand nombre de tribus, que la tradition tenait groupées autour d'un même nombre de familles en possession de leur donner des chefs. La tribu comprenait elle-même plusieurs *farcas* placées sous l'autorité d'un cheik héréditaire. Enfin la farca se subdivisait en *douars*, ou petits groupes de quelques familles inséparables et solidaires. Chaque tribu constituait une sorte de petit État souverain, n'ayant ni territoire ni frontières propres, et ne se rattachant aux autres tribus que par la communauté d'origine, de langue, de mœurs, de religion, d'intérêts, de tout ce qui se résume en un mot : la nationalité.

Les Kabyles, qui occupent la région montagneuse, sont agriculteurs, industriels et sédentaires. Ils se bâtissent des maisons qu'ils groupent par villages ou *dachour*, au centre des terres arables et à proximité des cours d'eau. Chez eux la propriété du sol se transmet par héré-

dité. Comme les Arabes, ils sont étrangers à toute idée d'un gouvernement général. Chaque village ou tribu forme une petite république indépendante, administrée par un conseil électif ou *djemma*. Le Kabyle est robuste, fier, défiant et intrépide au combat. Il aime sa maison, sa montagne d'un amour ombrageux et farouche. Il hait l'Arabe de cette haine du vaincu, qui se perpétue dans le sang des générations. Mais Kabyles, Arabes et Turcs, ennemis entre eux, étaient unis dans un même sentiment, celui du fanatisme religieux, contre l'Européen, le chrétien, qui venait disputer le sol africain aux sectateurs du Prophète.

Ce rapide aperçu suffit pour faire comprendre quel était le caractère, quelles étaient les difficultés de la guerre dans laquelle la France se trouvait engagée. Pour cette guerre, l'expérience acquise sur les champs de bataille de l'Europe était sans utilité. L'éducation des soldats et des officiers, la tactique, l'hygiène, l'équipement, tout devait être changé et approprié aux circonstances locales. En Europe, le plus souvent, le gain d'une bataille décide du sort d'un empire. L'armée vaincue, la capitale envahie, la guerre est finie, et un traité entre les gouvernements fixe pour les nations les conditions de la paix. En Algérie, l'armée c'était la nation entière. Il fallait non la vaincre sur le champ de bataille, mais aller la soumettre, tribu par tribu, sur toute la surface du pays, l'Arabe dans son camp, le Kabyle au milieu des escarpements de ses montagnes, avec la presque certitude de voir révoltées le lendemain les tribus soumises la veille.

En arrivant à Alger, le 2 septembre 1830, le général Clausel, le nouveau commandant en chef, y trouva l'armée démoralisée et mécontente. L'incertitude que les

dépêches annonçant les événements de Paris avaient jetée parmi les chefs, les divisions qui en étaient nées, avaient affaibli l'autorité, désorganisé le commandement, relâché la discipline. Le retard apporté dans l'envoi des récompenses impatiemment attendues excitait des plaintes amères, et les ravages exercés par les fièvres dyssentériques ne contribuaient pas à ranimer l'ardeur des soldats. Le maréchal de Bourmont, avant son départ, avait rappelé à Alger les faibles détachements qu'il avait envoyés prendre possession de Bone et d'Oran, et qui n'auraient pas été en sûreté sur ces points éloignés. Toute l'armée se trouvait donc concentrée dans la ville d'Alger. Il serait plus exact de dire qu'elle y était bloquée ; car la malheureuse promenade militaire de Blidah avait réveillé l'insolence des indigènes, et ceux-ci rôdaient sans cesse autour de la ville, massacrant impitoyablement les Français qui avaient l'imprudence de s'écarter des murailles. L'approvisionnement même n'était plus assuré, les Kabyles s'étant mis à piller les Arabes qui apportaient des denrées au marché.

Loin de pouvoir espérer du renfort pour combler les vides faits dans ses rangs par la fièvre, l'armée fut, au contraire, considérablement réduite par le rappel d'une partie de ses régiments, la France devant se tenir prête à porter la guerre sur ses frontières. En vue de chercher, dans le pays même, une compensation à ces pertes, le général Clausel, par arrêté du 1er octobre, ordonna la création de deux bataillons indigènes, infanterie et cavalerie. Cette mesure n'avait rien d'insolite. Depuis longtemps, les Turcs étaient dans l'usage de prendre à leur solde des volontaires indigènes qui se recrutaient parmi les Kabyles, et plus particulièrement parmi les Zouaouas, tribu belliqueuse des gorges du Jurjura. Comme ces der-

niers jouissaient d'une grande réputation de bravoure, et passaient pour les meilleurs fantassins de la Régence, le général en chef donna au bataillon d'infanterie le nom de *zouaves*, bien qu'il y admît, sans distinction d'origine ou de profession, tous les Africains disposés à s'enrôler. Les cadres furent formés d'officiers et de sous-officiers français, tous hommes pleins de vaillance, de jeunesse et d'énergie. Mais il est à croire que l'obligation d'obéir à des chefs chrétiens éloigna les indigènes, qui ne se présentèrent qu'en fort petit nombre. On y suppléa, en enrôlant dans les zouaves une partie des *volontaires de la Charte*, milice formée, après les journées de Juillet, de la portion aventurière de la population de Paris, que le Gouvernement s'était hâté d'envoyer en Afrique, pour n'avoir point à contenir son humeur turbulente. On y fit entrer aussi, dans une assez large proportion, de ces étrangers qui étaient venus, à la suite de notre armée, chercher les hasards de la fortune. Bientôt la réputation qu'acquirent les zouaves sous leurs brillants officiers, et peut-être aussi l'élégante étrangeté de leur costume oriental, en rendirent le recrutement facile parmi les nationaux. Les étrangers n'y furent plus reçus, et les Africains n'y figurèrent plus qu'à titre d'exception. Telle est l'origine de ce corps, qui a désormais sa place marquée dans les armées françaises, et qui, après avoir conquis sa brillante renommée dans la guerre d'Afrique, l'a dignement soutenue sur d'autres rivages et contre d'autres ennemis [1]. L'escadron de cavalerie, qui prit le nom de *spahis*, ne fut formé que plus tard.

[1] Les zouaves ont eu leur historien. On connaît la piquante et spirituelle monographie qu'en a donnée un jeune et glorieux officier, qui consacre les veilles de l'exil à raconter les exploits de ses frères d'armes, pour se consoler de ne les plus partager. Cette monographie,

Le général Clausel était un esprit large, entreprenant, capable de grandes vues, avec de sérieuses qualités d'organisateur. Ses premiers actes eurent pour but de mettre fin aux désordres qui s'étaient introduits dans l'administration et dans la discipline de l'armée, et d'établir quelque sécurité dans les rapports entre les Européens et les indigènes. Il conçut aussi le projet de former une société qui serait chargée de mettre en culture la vaste et fertile plaine de la Métidjah, et de créer une ferme-modèle, afin d'y expérimenter les meilleurs systèmes d'agronomie.

Mais, pour réaliser de tels desseins d'avenir, il fallait être maître du sol, et nous ne l'étions pas. Le général Clausel fut bientôt convaincu que la France ne pourrait conserver même la seule ville d'Alger, qu'à la condition d'étendre, sinon sa domination directe, du moins son ascendant incontesté sur toutes les provinces de la Régence. L'important était, au début, de frapper par quelque coup soudain l'imagination de ces populations accoutumées à ne respecter que la force, et de leur prouver que ni la distance ni les difficultés du terrain ne les mettraient à l'abri de nos armes. On ne pouvait surtout laisser plus longtemps impuni le guet-apens de Blidah, et souffrir l'insolence chaque jour croissante du bey de *Titterie*, dont les Kabyles venaient, par petits détachements, jusqu'aux portes d'Alger, narguer nos avant-postes et assassiner nos soldats. Le général en chef résolut d'aller le châtier jusque dans sa capitale, et ordonna les préparatifs de l'expédition.

La ville de Médéah, qui comptait alors de huit à dix

publiée d'abord par la *Revue des Deux-Mondes* (mars 1855), fut ensuite réimprimée en un volume. Quelque soin qu'ait pris son auteur de garder l'anonyme, personne n'ignore aujourd'hui qu'elle est l'œuvre de M. le duc d'Aumale.

mille âmes, est située à environ vingt-cinq lieues au sud d'Alger, dont elle est séparée par la chaîne du Petit-Atlas. Pour obtenir quelques indications sur les points par lesquels il était possible de franchir la montagne, on dut interroger les indigènes. Le bey de Titterie fut ainsi averti à l'avance de l'attaque dont il était menacé, et prit immédiatement ses mesures de défense. Il appela à son secours toutes les tribus de la montagne et de la plaine. Les marabouts réveillèrent le fanatisme religieux, prêchèrent la guerre sainte, et convoquèrent les croyants à défendre contre l'infidèle et la patrie arabe et les enfants du Prophète. De son côté, le général en chef proportionnait ses moyens d'action aux difficultés présumées de l'entreprise. Le corps d'expédition fut composé d'un bataillon de chacun des régiments restés en Afrique, et divisé en trois brigades sous les ordres des généraux Achard, Munk-d'Uzer et Hurel. On y joignit la moitié du bataillon des zouaves, sous les ordres du commandant Momet, un détachement de troupes du génie, commandé par le lieutenant-colonel Dupau, une batterie montée et une batterie d'obusiers, conduites par le lieutenant-colonel Admirault. C'était un effectif total d'environ huit mille hommes. L'armée emportait avec elle cinq cents tentes et des vivres pour quinze jours. Elle était commandée par le général Clausel en personne, ayant sous ses ordres le lieutenant général Boyer.

Afin de donner plus de solennité au châtiment, le général Clausel publia, le 15 novembre, un arrêté qui prononçait la déchéance du bey de Titterie, et nommait pour le remplacer Mustapha-Ben-Hadj-Omar, habitant d'Alger qui s'était fait remarquer par son attachement aux Français. Deux jours après, l'armée se mit en marche pour aller accomplir cette substitution. Le 19,

elle entrait à Blidah, après avoir dispersé quelques milliers de Kabyles qui tentaient de s'y opposer. Elle trouva la ville à moitié déserte, les Kabyles ayant forcé les habitants à en sortir en emportant ce qu'ils possédaient. La tribu des Beni-Salah, qui occupait une montagne voisine, avait pris la principale part à ce combat. Comme elle continuait son hostilité en fusillant les cavaliers qui se rendaient à l'abreuvoir et même les postes placés dans la ville, deux bataillons reçurent l'ordre de parcourir son territoire, d'en détruire toutes les plantations, d'en brûler toutes les maisons, ce qui fut exécuté avec une grande rigueur. Les familles qui avaient quitté Blidah demandèrent alors et obtinrent l'autorisation d'y rentrer.

Le colonel Rulhières avec deux bataillons et deux pièces de canon fut laissé dans cette ville, afin d'assurer les communications avec Alger, et de recueillir des vivres et des fourrages que l'armée trouverait à son retour. Le 20, l'armée bivouaqua à la *Ferme de l'Aga*, au pied de l'Atlas. Elle laissa encore en ce lieu un bataillon avec quatre pièces d'artillerie de campagne et les gros bagages.

Le 21, au lever du jour, avant de s'engager dans la montagne, le général en chef adressa à ses troupes un ordre du jour plein du feu qui l'animait lui-même. Le général Clausel, homme d'esprit et excellent militaire, était généralement peu heureux dans ses proclamations. C'était, par exemple, une idée assez bizarre que de répéter, au sujet de l'Atlas, les « quarante siècles » de la proclamation des Pyramides. L'image n'était pas mieux choisie quand il parlait des « feux des bivouacs se confondant avec la lumière des étoiles. » Mais l'ardeur de nos soldats ne tenait pas au plus ou moins de justesse d'une

figure de rhétorique, et ils s'élancèrent joyeux sur les flancs de la montagne.

La brigade Achard, dont un bataillon du 14e de ligne formait l'avant-garde, marchait la première. Elle était suivie par l'artillerie de montagne et la brigade Munk-d'Uzer avec la cavalerie. Venaient ensuite les bagages, puis la brigade Hurel, formant l'arrière-garde. L'armée suivait, dans une profonde vallée, un sentier escarpé, qui ne donnait passage qu'à deux hommes de front. Elle se développait en une ligne sinueuse de plus d'une lieue de longueur. Les crêtes, de chaque côté, étaient couvertes de Kabyles que la curiosité paraissait avoir seule attirés, et qui ne firent d'abord aucune démonstration hostile. Après deux heures de marche, l'armée se rallia sur un plateau assez élevé, et le général en chef, ayant disposé ses troupes le front tourné vers la France, fit tirer, pour saluer la première apparition du drapeau tricolore sur ces cimes lointaines, une salve de vingt-cinq coups de canon, à laquelle répondirent mille cris enthousiastes de *Vive la France! Vive le Roi des Français!* répétés par les échos étonnés de l'Atlas.

Après ce souvenir donné à la patrie, l'armée se remit en marche. Le sentier s'élevait par une pente rapide sur le flanc gauche de la montagne. Il était coupé de distance en distance par des ravins profonds, et dominé par des plateaux en apparence inexpugnables. Bientôt l'ennemi disposé sur les hauteurs, à droite et à gauche du chemin, engagea l'action par une vive fusillade. L'armée était alors à mi-côte, ayant à gauche sur sa tête des cimes abruptes, du haut desquelles Turcs et Arabes la couvraient d'une grêle de balles, et à sa droite un immense précipice au bas duquel coulait le torrent, et qui la séparait des mamelons de la rive opposée. Le

bataillon d'avant-garde du 14e de ligne reçut l'ordre de se porter sur la montagne et d'en débusquer l'ennemi. Sous la conduite du colonel d'Armaille, ces braves soldats s'accrochant aux broussailles et aux angles de la roche, gravirent sous un feu continuel cet escarpement de sept à huit cents pieds. Pendant ce temps, le général Achard lançait deux compagnies contre les Turcs qui, d'un mamelon voisin, poursuivaient de leur feu le bataillon du 14e ; et dans ce premier engagement, Turcs et Arabes furent chassés de toutes leurs positions.

Leur fuite toutefois ne fut pas de longue durée, et la plupart allèrent, à une petite distance en avant, se réunir à un groupe d'un millier de combattants établi sur un mamelon au pied duquel passait le chemin. Deux compagnies du 14e et un bataillon du 37e s'élancèrent droit contre eux, pendant que le colonel Marion, à la tête des bataillons du 20e et du 28e, gravissait la montagne de gauche pour en balayer les Kabyles. En même temps, le capitaine Lafare, du 37e, reçut l'ordre de traverser le ravin, et de tourner l'ennemi. Malgré les difficultés du terrain, ces divers mouvements s'exécutèrent sans hésitation, sous un feu meurtrier. Il était recommandé aux troupes restées sur le chemin de ralentir leur marche, afin de laisser aux bataillons engagés le temps de prendre l'ennemi à revers. Mais, emportées par leur impétuosité, elles se jetèrent sur les positions que l'ennemi occupait dans la vallée, et les enlevèrent en un instant.

L'armée était ainsi arrivée en vue du col de Téniah. Ce col, qui termine la vallée, est situé à une grande hauteur et étranglé entre deux mamelons qui ne laissent libre qu'un espace large comme une porte cochère. Le chemin qui y conduit est excessivement rapide. C'est là que le bey de Titterie attendait en personne l'armée

française. Deux pièces de canon étaient placées au point le plus étroit de la gorge, et prenaient le chemin d'enfilade. Deux mille soldats turcs et kabyles étaient distribués sur tous les sommets environnants, de manière à foudroyer nos colonnes, qui ne pouvaient marcher que sur un ou deux hommes de front.

Le général en chef ordonna aux bataillons du 20e, du 28e et du 14e de suivre les crêtes de gauche où ils étaient arrivés, et d'aller, en tournant le col, prendre l'ennemi à dos. Le général Achard, suivi du bataillon du 37e, continua à s'avancer par le chemin jusqu'à portée de fusil des Turcs. Faisant alors ôter les sacs de ses soldats, il leur adresse quelques paroles énergiques; la charge bat, et ces intrépides soldats s'élancent joyeusement par le sentier tortueux, sous une pluie de balles et à travers les quartiers de rocher que l'ennemi fait rouler sur eux. En quelques instants ils atteignent le col. Les Turcs étonnés de tant d'audace, menacés d'être coupés par les bataillons qui tournaient les hauteurs, s'enfuient de toutes parts. Le col, point culminant de la chaîne du Petit-Atlas, était à nous. L'armée entière défila par l'étroite gorge, et vint prendre ses bivouacs pour la nuit sur le versant opposé.

Ce brillant exploit ouvrait devant nous la route de Médéah. Bien que le chemin fût encore resserré, escarpé, difficile, il n'était pas à craindre que l'ennemi, qui n'avait pu défendre le col contre l'impétuosité de nos troupes, osât les inquiéter sérieusement à la descente. La brigade Munk-d'Uzer fut laissée à la garde du col, et le reste de l'armée, qui s'était remis en marche le 22, à onze heures, arriva le même soir à Médéah, dont les principaux habitants s'étaient portés à sa rencontre pour faire leur soumission. Le lendemain, la ville fut occupée militaire-

ment. Le nouveau bey fut solennellement installé par le général en chef, tandis que son prédécesseur, craignant d'être assassiné par les Kabyles chez lesquels il s'était réfugié, venait se constituer prisonnier entre nos mains.

Jusque-là, tout allait bien : une marche en avant à travers de formidables obstacles, une ville prise, un ennemi abattu, le courage y avait suffi. Mais qu'allait faire le général en chef de sa conquête? La ville n'offrait pas de ressources pour nourrir son armée; on n'y avait pas trouvé de munitions, et l'on venait de reconnaître que la poudre emportée d'Alger était presque complétement épuisée. Quant à la soumission et à la fidélité des habitants, on commençait à savoir quel cas il en fallait faire. La terreur de nos armes était grande sans doute parmi les indigènes. Pas si grande cependant qu'elle les empêchât de nous attaquer quand ils se croyaient assez nombreux pour le faire avec avantage. Le général Clausel en eut une nouvelle preuve en apprenant que le détachement laissé par lui à Blidah avait été assailli par des masses ennemies, et n'avait échappé à la destruction que par des prodiges de valeur. Mais le général Clausel se faisait complétement illusion sur les conditions auxquelles pouvait s'accomplir la conquête de l'Algérie; et il avait choisi Médéah comme l'un des points où serait établi l'un des petits corps isolés dont il se proposait de parsemer le pays. Il décida donc que cette place resterait occupée par le colonel Marion, avec les bataillons du 20ᵉ et du 28ᵉ et les zouaves, ce qui faisait environ douze cents hommes. Pour leur laisser quelques munitions, on réduisit celles du reste de l'armée à vingt cartouches par giberne. En même temps, le général en chef fit parvenir au commandant du poste de la Ferme de l'Aga l'ordre d'envoyer à Alger, pour en rapporter des cartouches,

cinquante hommes de l'artillerie et du train des équipages. Ces cinquante hommes partirent en effet, mais aucun n'arriva à Alger. Ils furent, jusqu'au dernier, massacrés par les Kabyles.

Laisser douze cents hommes dans une ville de huit mille âmes dont chaque habitant est, au fond du cœur, un ennemi, au milieu d'une contrée où la haine des chrétiens est l'un des premiers dogmes du fanatisme, à vingt-cinq lieues de tout secours, derrière des montagnes presque infranchissables, sans vivres assurés et à peu près sans poudre, c'était une de ces imprudences qui ne s'expliquent ni ne s'excusent.

Partie de Médéah le 26 novembre, l'armée rentra à Alger le 29. Elle avait été contrariée dans sa marche par le mauvais temps, mais surveillée plutôt que harcelée par les indigènes. En repassant par Blidah, le général Clausel avait reconnu la nécessité de ramener avec lui la garnison qu'il avait laissée dans ce village, et qui avait eu à soutenir, derrière des barricades improvisées, un combat meurtrier contre des hordes nombreuses. Et pourtant Blidah n'était qu'à une journée de marche d'Alger !

Le général Clausel était à peine arrivé, que des courriers expédiés par le colonel Marion vinrent lui donner les plus affligeantes nouvelles sur la situation de la garnison de Médéah. Dès le 27, c'est-à-dire le lendemain même du départ de l'armée, des nuées de Kabyles rassemblés de dix lieues à la ronde étaient venues fondre sur la faible garnison. Cette poignée de braves assaillis par des forces si supérieures s'étaient retranchés derrière les murs des maisons et des jardins, et avaient soutenu, pendant quatre jours, un véritable siége. La victoire leur était enfin restée, victoire chèrement payée,

car elle leur avait coûté près de deux cents hommes hors de combat. En outre, ils avaient épuisé la presque totalité de leur poudre. Les vivres manquaient, et ils n'avaient pour se nourrir que de mauvais pain d'orge en quantité insuffisante. La pluie et la neige étaient arrivées, et les malheureux soldats, dont les vêtements et les chaussures étaient délabrés, n'avaient pas même de la paille pour se coucher. La dyssenterie avait pris parmi eux un développement effrayant; la plupart en étaient atteints. Si les Kabyles venaient les attaquer de nouveau, avant l'arrivée des secours, toute la garnison pouvait être perdue.

Mais comment envoyer des secours ? Il n'en était qu'un moyen : une nouvelle expédition par le col de Téniah. On était alors dans la saison des pluies. Les chemins étaient défoncés dans la plaine, couverts de neige dans la montagne. Qu'importe ! La nécessité était là, et le général Boyer reçut l'ordre de se mettre à la tête de deux brigades commandées par les généraux Achard et Munk-d'Uzer, et de se porter sur Médéah. On se mit en route le 7 décembre. Le temps était affreux. Le vent, la pluie, la neige, le froid, semblaient ligués contre nos soldats, et ne leur laissaient pas de répit. Heureusement les Kabyles avaient gardé le souvenir de leur récent passage, et ne tentèrent pas de les arrêter. La colonne arriva à Médéah le 9, exténuée, brisée de fatigue, mais sans avoir rien perdu des munitions dont elle était chargée. Ici, il y eut pour tous un cruel mécompte. Non-seulement on n'apportait pas de vivres à la garnison, mais les troupes de l'expédition comptaient, pour se nourrir pendant leur séjour, sur ceux qu'elles trouveraient dans la place. Or ceci était d'autant plus grave que la garnison allait être doublée, le général en chef lui ayant envoyé,

pour la renforcer, les deuxièmes bataillons du 20e et du 28e et un nouveau détachement de zouaves, et ayant nommé le général Danlion gouverneur de la province.

Pour ne pas affamer cette garnison, le corps expéditionnaire, après deux jours de repos, reprit, le 12, la route d'Alger. Le retour fut rendu des plus pénibles par la continuité du mauvais temps. Mais nos soldats triomphèrent de ce nouvel ennemi comme ils avaient triomphé des Kabyles, et la colonne rentra à Alger, le 15, sans avoir brûlé une amorce.

Si les vues de M. le général Clausel sur la province de Titterie étaient mal combinées, ses projets sur les deux autres provinces de Constantine et d'Oran étaient plus singuliers encore. Le général avait imaginé de céder ces deux provinces au bey de Tunis, à la condition, pour ce dernier, d'en faire la conquête, et de les posséder sous la suzeraineté de la France, à laquelle il payerait un tribut annuel de 1 million pour chacune. Déjà, en exécution de cette convention, un arrêté du 15 décembre avait prononcé la déchéance de Hadj-Ahmed, bey de Constantine, et un autre arrêté du 16 avait nommé pour le remplacer Sidi-Mustapha, frère du bey de Tunis. Un troisième arrêté, en date du 4 février, nomma au beylik d'Oran Sidi-Ahmed, également prince de Tunis.

Mais des instructions arrivées de Paris vinrent renverser toutes ces combinaisons. Le général Clausel reçut l'ordre de faire cesser l'occupation de Médéah, et de rappeler, dans le plus bref délai, la garnison qu'il avait placée dans cette ville. Le Gouvernement refusa, en outre, de ratifier les arrangements si légèrement conclus en son nom avec le bey de Tunis. Les plans du général Clausel se trouvant ainsi rejetés, son remplacement devait en être la conséquence. En effet, le 20 février, le

général Berthezène arriva à Alger, pour lui succéder dans le commandement en chef.

Le nouveau général en chef possédait sur son prédécesseur un avantage négatif. Il n'avait sur l'Algérie ni vues d'ensemble, ni ambition de conquête ou d'organisation. Il est vrai qu'une grande réserve lui était imposée par l'affaiblissement de l'armée d'occupation, réduite par des départs successifs à une vingtaine de mille hommes, et menacée de descendre à la moitié de ce chiffre au premier coup de canon tiré en Europe. Mais cette réserve, le général Berthezène l'exagéra jusqu'à la timidité. Les premiers mois de son commandement se passèrent en démonstrations militaires, soit dans la plaine aux environs d'Alger, soit sur les premiers contre-forts du Petit-Atlas, contre les tribus qui venaient nous braver en pillant les approvisionnements destinés au marché. Le général voulait attirer à lui les indigènes par la douceur et par les bons procédés. Il avait adopté à leur égard un système de mansuétude et d'indulgence qui aurait pu toucher des populations européennes, mais qui, appliqué aux Africains, n'avait d'autre effet que de nous déconsidérer à leurs yeux, et d'accroître leur insolence et leur audace. Aussi multipliaient-ils incessamment leurs outrages. Leurs hordes rôdaient autour d'Alger, d'où aucun Français ne pouvait sortir sans péril. La ferme-modèle établie dans la plaine de la Métidjah, à quatre lieues de la ville, avait été plusieurs fois attaquée, et il fallait y entretenir une garnison. Les habitants de Blidah ne perdaient aucune occasion de nous être hostiles. Les Kabyles avaient détruit les bâtiments de la Ferme de l'Aga, parce que nos troupes y trouvaient une station de repos avant de pénétrer dans la montagne. Des assassinats avaient été commis. De tels

actes demandaient une punition. On se mettait en marche pour en poursuivre les auteurs. Puis, quand ceux-ci se voyaient sur le point d'être atteints, ils envoyaient leurs chefs qui baisaient les mains du général, l'assuraient de leur soumission et lui promettaient fidélité. Le général leur imposait une amende de quelques têtes de bétail, et les renvoyait absous. Il croyait ainsi faire des amis à la France, et ne faisait qu'attirer sur elle le mépris de ses barbares ennemis.

Les indigènes, qui osaient nous affronter jusque sous le canon d'Alger, étaient bien moins disposés encore à nous respecter quand ils se croyaient hors de notre portée. On apprit bientôt qu'une extrême fermentation régnait parmi les tribus kabyles du beylik de Titterie. Elle était excitée par le fils de l'ancien bey, auquel on avait imprudemment permis de retourner dans ses montagnes, et qui avait appelé ses partisans à lui rendre le pouvoir. Des bandes nombreuses de combattants s'étaient rassemblées autour de Médéah, qu'elles enveloppaient de toutes parts. Le bey institué par les Français fit dire au général Berthezène qu'assiégé dans sa capitale il était sans autorité, et que, s'il n'était promptement secouru, il lui serait impossible de se défendre.

Le général Berthezène partit, en conséquence, le 25 juin, à la tête d'un corps de cinq mille hommes, et arriva le 29 à Médéah. Partout les Kabyles se retiraient à notre approche, et nous livraient le passage, mais sans se disperser, sans quitter leur attitude belliqueuse, et en se bornant à se tenir à distance. Toutes les hauteurs des environs de Médéah étaient couvertes de masses ennemies, qui grossissaient d'heure en heure, et qui semblaient n'attendre que le moment favorable pour fondre sur notre petite armée, l'accabler et la

détruire. On aurait pu, sans doute, en attaquant successivement les groupes principaux, repousser au loin ces hordes incapables de tenir pied devant nos baïonnettes. C'est ce qu'on fit avec succès, le 1er juillet, contre quelques tribus qui occupaient le plateau le plus rapproché de la ville. Mais pour agir utilement il aurait fallu être en mesure de garder le terrain ainsi conquis, et de ne pas permettre aux tribus refoulées de revenir, sur les pas de notre arrière-garde, reprendre leurs positions. Et puis une telle guerre demandait du temps. Or, sans tenir aucun compte de l'expérience acquise, on avait fait fond sur les approvisionnements que l'on espérait trouver à Médéah ; et loin que la ville fût en mesure de fournir des vivres à l'armée, elle en manquait pour ses propres habitants. L'imprévoyance avait été poussée si loin, que le détachement laissé à la garde du col n'avait reçu des vivres que pour quatre jours, en sorte qu'on n'aurait pu l'y maintenir au delà de ce temps qu'en le condamnant aux horreurs de la famine. A ces considérations si pressantes, il s'en ajoutait une autre qui n'était pas sans valeur. On avait appris que l'insurrection tendait à se généraliser, et il était à craindre que les Arabes de la plaine ne vinssent en nombre attendre notre armée au pied des montagnes, afin de lui barrer le retour.

Le général Berthezène se détermina à précipiter son départ. Mais il était évident qu'aussitôt que nos troupes se seraient retirées, les Kabyles seraient maîtres de la ville, et alors le sort du bey et des notables habitants qui nous étaient restés fidèles n'était pas douteux. Ces malheureux vinrent supplier le général de ne pas les abandonner à la vengeance de leurs ennemis, et furent autorisés ainsi que leurs familles à accompagner l'armée. Certes, l'humanité ne permettait pas de les repousser;

mais en les emmenant nous faisions un premier et déplorable aveu, l'aveu de notre impuissance à défendre ceux qui s'étaient dévoués à nous.

On se mit en marche le 2 juillet. Les mouvements de l'armée étaient gênés par les blessés qu'on transportait, et par les émigrants qui allongeaient la colonne. Les Kabyles, qui suivaient les hauteurs de droite, la tourmentaient par un feu continuel, pendant que d'autres rôdant sur ses derrières ne cessaient de harceler l'arrière-garde. Cependant on s'avança en bon ordre, et, à la nuit tombante, on établit les bivouacs sur les derniers plateaux qui précèdent le col de Téniah. On pensait y passer la nuit, lorsque le général en chef, craignant d'être coupé dans les défilés par lesquels il devait passer, et voulant avoir franchi le col avant le jour, donna, à dix heures du soir, l'ordre de se remettre en route dans le plus grand silence. Un tel mouvement, la nuit, par des chemins difficiles, ne put s'exécuter sans un peu de confusion. Bientôt les Kabyles, avertis de notre retraite, se glissèrent dans l'ombre sur les flancs des coteaux, derrière les buissons, d'où ils fusillaient nos soldats presque à bout portant. C'est dans cet état qu'au jour naissant on arriva au col. Il fallut renoncer à laisser prendre quelque repos à l'armée. L'ennemi, massé sur les sommets, la couvrait de son feu dans l'étroit espace où elle était réduite à se mouvoir. Quelques compagnies envoyées pour le déloger furent reçues à l'arme blanche et repoussées dans le ravin.

A peine les premières compagnies eurent-elles commencé à descendre le sentier sinueux qui s'échappe du col, que le désordre se mit dans les rangs. Cette marche forcée, à mi-flanc d'un précipice, escortée par un ennemi qui multipliait impunément les victimes, irritait l'impa-

tience des soldats. On se pressait pour gagner le bout du fatal défilé. La voix des chefs n'était plus écoutée. Soldats, émigrants, bêtes de somme, tout était confondu dans un affreux pêle-mêle. Enhardis par le découragement des Français, les Kabyles se précipitèrent jusque dans le défilé, et engagèrent une lutte corps à corps contre ces malheureux épuisés de fatigue. Ce n'était plus une retraite, mais une fuite tumultueuse. Il y eut des blessés abandonnés et égorgés sous les yeux de leurs camarades. Des hommes, des mulets furent précipités au fond du ravin où ils se brisèrent. La panique avait gagné une grande partie de l'armée; et si l'ennemi avait su profiter de ses avantages, il aurait pu l'exterminer avant qu'elle eût atteint l'extrémité du défilé. Heureusement cette déroute fut de peu de durée. A dix heures du matin, la tête de la colonne arriva à la ferme. Là on avait de l'espace où se mouvoir. Les bataillons se reformèrent avec une merveilleuse promptitude, et l'on fit face à l'ennemi, qui n'essaya pas même de troubler le repos dont nos soldats avaient si grand besoin. Nos pertes, dans cette triste journée, furent moins considérables qu'on ne devait le craindre. Elles ne dépassèrent pas deux cent cinquante-cinq hommes hors de combat.

La conduite du général en chef dans cette circonstance fut celle d'un digne et valeureux officier. Son sang-froid ne se démentit pas un instant. Toujours à l'arrière-garde et au plus fort du danger, il soutint constamment ses troupes par son exemple et par ses exhortations. Mais on ne peut se dissimuler qu'en entreprenant cette expédition avec des moyens insuffisants pour en assurer le succès, il commit une faute bien grave. Il éloigna de nous les dévouements, avertis qu'ils pouvaient n'avoir pour récompense que l'exil et la ruine; et, ce qui était plus

déplorable encore, il condamna l'uniforme français à fuir devant le burnous. Le prestige de nos armes était détruit pour longtemps.

Les conséquences ne se firent pas attendre. A peine le corps d'expédition était-il rentré à Alger, que les Arabes, à la voix de leurs marabouts, et les Kabyles, sur l'appel d'un cheik influent du nom de Ben-Zamoun, portèrent leurs efforts sur cette ville, dans l'espoir de nous en chasser ou au moins de nous y tenir enfermés. Pendant plusieurs mois, ce ne fut qu'une série de petits combats, où nos soldats parfois en rase campagne, parfois retranchés derrière la palissade d'un blockhaus, toujours en nombre beaucoup inférieur, se multipliant avec une infatigable agilité, surent déjouer tous les efforts de l'ennemi. Mais le rayon de sécurité autour de la ville n'en était pas moins considérablement réduit. Les récoltes de la ferme-modèle avaient été incendiées, et la plupart des cultivateurs avaient refusé d'y rester. Les Européens qui s'étaient déjà établis dans la campagne étaient rentrés à Alger, abandonnant leurs habitations et leurs plantations, qui furent détruites. Le spéculateur ne tentait plus rien, le travailleur n'avait plus confiance, la colonisation agricole était anéantie.

Au contraire, la ville d'Alger se transformait avec une rapidité merveilleuse. On y construisait des casernes, des magasins, des édifices publics, des maisons, un théâtre; on y traçait de larges rues et des places; on y ouvrait des boutiques et des cafés; on réparait le port, on établissait des moulins. Là, du moins, tout respirait la sécurité de l'avenir et la certitude d'une possession durable.

Toutefois quand, au mois de décembre 1831, M. le général Berthezène fut remplacé par M. le général duc de Rovigo, la situation de la France dans l'Afrique septen-

trionale était loin d'être satisfaisante. Après une année entière de commandement, le général Berthezène laissait l'occupation réduite à la seule ville d'Alger, l'autorité de la France méprisée dans toute la Régence, les indigènes se faisant un jeu de passer à son égard d'une soumission menteuse à une impudente trahison; il laissait, en un mot, tout à faire, avec la circonstance aggravante d'une série déjà longue d'efforts infructueux. On commençait, il est vrai, à être un peu moins ignorant du pays et de ses habitants; mais on était loin encore d'être au bout des tâtonnements, des erreurs et des mécomptes.

M. le général duc de Rovigo sembla s'être donné pour règle de conduite de prendre, dans ses rapports avec les indigènes, le contre-pied des errements suivis par son prédécesseur. A un système de mansuétude poussé jusqu'à la mollesse, succéda un système de sévérité qui s'égara plus d'une fois jusqu'à des rigueurs inutiles, ou même, ce qui est pis encore, jusqu'à d'injustes châtiments. Sans doute, les nécessités de la domination se mesurent aux mœurs des populations qu'il s'agit de subjuguer; et c'eût été faire fausse route, par exemple, que d'écouter, en ce qui concerne les musulmans africains, les généreux scrupules qu'inspire aux peuples chrétiens leur respect pour la vie humaine. Mais si le glaive est indispensable pour imposer l'obéissance, l'équité seule peut la rendre légère et la faire aimer. Toute domination qui se fait tyrannique au lieu d'être protectrice sème la haine et appelle la révolte.

M. le duc de Rovigo arrivait dans la colonie avec des pouvoirs notablement réduits. M. Casimir Périer avait pensé hâter les progrès de notre établissement, en séparant de l'autorité militaire relevant du ministre de la guerre l'administration civile placée sous la direction

des divers ministères, suivant leurs attributions respectives. Une ordonnance du 1er décembre 1831 avait en conséquence créé, aux côtés du général en chef, un intendant civil. Le conseil d'administration comprenait, outre ces deux hauts fonctionnaires, le commandant de la station navale, l'intendant militaire, le directeur des domaines et l'inspecteur des finances. M. le baron Pichon fut nommé intendant civil.

Cet essai ne fut pas heureux. A peine le nouveau conseil fut-il entré en fonctions, qu'on reconnut l'impossibilité de le conserver. Les conflits se multiplièrent, la mésintelligence se mit au sein du conseil, la promptitude de l'action et de la décision fut paralysée par des démêlés dont il fallait demander la solution à la métropole. Les vices d'une telle organisation furent si évidents, qu'une ordonnance royale du 12 mai 1832 rapporta celle du 1er décembre précédent, et rétablit tous les pouvoirs entre les mains du duc de Rovigo. M. Genty de Bussy, qui succédait comme intendant civil à M. Pichon, fut placé sous les ordres du général commandant en chef.

A partir de ce moment, une activité réelle, mais souvent plus nuisible que profitable, fut imprimée aux affaires de la colonie. Dès son arrivée, M. le duc de Rovigo avait reconnu la nécessité de se rendre maître des environs d'Alger, et, à cet effet, d'établir à demeure, dans la campagne, une série de campements destinés à recevoir des détachements assez forts pour se défendre contre une surprise. C'est ainsi que furent successivement créés les camps de Kouba, Birkadem, Tixeraïn, Dely-Ibrahim, et, plus tard, celui de Douéira qui menaçait à la fois les deux villes de Blidah et de Coléah. Cette mesure excellente fut sérieusement contrariée par les difficultés du sol et du climat. Mais l'admirable constance

du soldat triompha de tous les obstacles. Les camps, bien fortifiés, pourvus de bonnes habitations et protégés par une ceinture de blockhaus, furent reliés entre eux et avec le siége du gouvernement par des routes carrossables, et procurèrent un commencement de sécurité aux environs d'Alger.

C'est encore à cette époque que remonte la première tentative de colonisation agricole, quelques centaines d'émigrants allemands ayant été appelés à fonder les villages de Kouba et de Dely-Ibrahim. Le résultat toutefois fut loin d'être satisfaisant : ni l'autorité ni les colons ne possédant l'expérience du pays, indispensable aux établissements de ce genre.

Tout était à peu près à faire quant à l'organisation administrative, dont les diverses branches furent l'objet d'une foule de mesures, la plupart peu réfléchies, souvent même abandonnées avant tout commencement d'exécution. Les chefs de service avaient porté en Afrique les habitudes de paperasserie, qui sont la plaie de l'administration métropolitaine. On remplissait les cartons et le journal officiel d'arrêtés, dont l'application était ensuite reconnue impossible ou funeste. On perdait ainsi beaucoup de temps, d'intelligence et d'efforts dans un labeur stérile.

Mais le plus triste côté du gouvernement du duc de Rovigo fut, comme on l'a dit déjà, le caractère qu'il imprima à ses rapports avec les indigènes. Son erreur à ce sujet devait avoir de bien graves conséquences.

Sous le règne des deys, les Arabes et Kabyles de la province d'Alger étaient soumis à l'autorité d'un aga, espèce de vice-roi à la fois militaire et civil, chargé du commandement de la milice et de la perception de l'impôt. M. de Bourmont, pensant avec raison que le

meilleur moyen de rassurer les vaincus était de conserver et de s'approprier leurs institutions, avait maintenu la dignité d'aga, et y avait élevé un habitant d'Alger du nom de Hamdan-ben-Amin. Le choix était des plus malheureux, le nouvel aga étant Maure et négociant, double titre au mépris et à la haine des Arabes. Ce personnage, d'ailleurs, n'avait aucune des qualités qui auraient pu le rendre recommandable, et racheter les vices de son origine. Il était sans considération, sans probité et même sans courage. Il conserva néanmoins ses fonctions jusqu'à ce qu'au mois de janvier 1831, le général Clausel, ayant contre lui de nombreux sujets de plainte, le révoqua et le força à partir pour la France. Le général en chef lui donna pour successeur un officier de l'armée française, M. Mendiri, chef d'escadron de gendarmerie. Ce fut une nouvelle faute. Ce qui importait aux Arabes, ce n'était pas la conservation du titre d'aga; c'était la nationalité du titulaire. Dès qu'ils avaient à obéir directement à un Français, à un chrétien, qu'il s'appelât aga, intendant ou préfet, leur répugnance devait être la même. Au reste, M. Mendiri sembla, par son inaction presque absolue, se préoccuper seulement d'éviter toute occasion de mettre leur docilité à l'épreuve. A la fin de juillet 1831, M. le général Berthezène, après avoir étouffé la révolte fomentée par Ben-Zamoun, songea à placer les Arabes sous l'autorité d'un chef qui pût offrir à la France une garantie sérieuse de leur tranquillité. Il nomma, en conséquence, pour succéder à M. Mendiri, El-Hadj-Mahiddin, chef de l'illustre famille des marabouts de Coléah. Cet aga, qui devait à la sainteté de son origine et à ses qualités personnelles une grande influence sur ses compatriotes, s'engagea à les détourner de nous disputer la possession d'Alger et de sa banlieue;

et telle était alors la modestie de nos prétentions sur le sol algérien, qu'on se tint pour satisfait de cette promesse. Mahiddin fut fidèle à sa parole; et, pendant quelques mois, les Français ne furent pas inquiétés dans l'étroit espace qu'ils s'étaient réservé. Mais malheur à l'imprudent qui osait perdre de vue les murs de la ville! Il tombait infailliblement sous les balles de quelque embuscade ou sous le yatagan des rôdeurs.

C'est en cet état que le duc de Rovigo trouva les choses. Il voulut rétablir devant l'orgueil musulman le prestige du nom français, et contraindre ces barbares à s'incliner enfin sous notre puissance, dont on leur avait trop longtemps permis de se jouer. Son but était louable; ses moyens ne furent pas toujours dignes d'une grande et noble nation. Le premier acte par lequel se révéla son système suivit de près son arrivée en Afrique. Des envoyés d'un chef arabe, qui étaient venus faire au général en chef des offres de concours, avaient reçu de lui quelques présents. En s'en retournant, ils furent dépouillés par des voleurs, sur le territoire des Ouffias, petite tribu nomade campée près de la Maison-Carrée. Ils revinrent à Alger conter leur mésaventure; et sur-le-champ, sans autre information, le duc de Rovigo fit marcher des troupes contre la malheureuse tribu, qui fut presque entièrement détruite. Il y a plus, le chef des Ouffias, fait prisonnier, fut traduit devant un conseil de guerre, condamné et fusillé, bien qu'on eût alors tout lieu de croire[1] que les voleurs n'appartenaient pas à sa tribu. Cette exécution fut résolue au nom de la raison d'État, et parce que épargner le chef c'eût été reconnaître que la tribu avait été châtiée injustement. C'est ainsi, a-t-on dit, que

[1] *Annales algériennes*, par le capitaine Pellissier de Reynaud.

les Turcs avaient dompté les Arabes. La justice à la turque pouvait avoir ses avantages; mais la civilisation chrétienne répugne à de tels procédés.

La revanche des Arabes fut telle qu'on devait l'attendre. Un mois après ces événements, c'est-à-dire au mois de mai 1832, une reconnaissance de trente hommes de la légion étrangère fut surprise et massacrée non loin du lieu où avaient péri les Ouffias.

La trêve tacite qui nous donnait la sécurité entre nos postes fortifiés une fois rompue, les hostilités quotidiennes recommencèrent, et nos patrouilles durent incessamment sillonner la campagne pour en éloigner les rôdeurs. Au mois d'août, M. le duc de Rovigo fut averti par l'aga Mahiddin que la guerre sainte était prêchée dans les tribus, par un marabout du nom de Sidi-Saadi, et que Ben-Zamoun s'apprêtait à nous attaquer avec des forces considérables. Le général en chef n'avait accordé à l'aga qu'une part très-limitée dans sa confiance, et n'avait négligé aucune occasion de traiter avec les Arabes sans son intermédiaire. Cette manière d'agir avait sensiblement diminué l'autorité de ce fonctionnaire sur ses compatriotes. Aussi ses loyaux efforts pour empêcher le soulèvement restèrent-ils sans succès. Même quand les chefs de la révolte eurent prêché la guerre sainte dans la ville de Coléah qu'habitait Mahiddin, celui-ci fut entraîné avec les autres et les suivit au rendez-vous général de Sougali. Seulement il eut soin d'informer le général en chef de sa démarche, qu'il disait dictée par son désir de rompre la coalition formée contre nous.

Qu'il l'ait tenté ou non, la coalition persista, et à la fin de septembre on dut marcher contre elle. Après quelques engagements sans importance, le général en chef lança deux fortes colonnes, l'une sur Sougali, près de

Bouffarik, où était le principal rassemblement, l'autre sur Coléah. Celle-ci, conduite par le général Brossard, arriva à son but sans avoir rencontré l'ennemi. Mais la première, commandée par le général Fodoas, trouva les Arabes prêts à la recevoir. Un instant même, un escadron de chasseurs d'Afrique qui marchait en tête, étant tombé dans une embuscade, se replia en désordre, et mit la confusion parmi les zouaves. Mais ceux-ci se rallièrent à la voix de leur brave commandant Duvivier; les chasseurs revenus à eux poussèrent en avant, les ennemis, partout culbutés, prirent la fuite, et la colonne déjeuna sur le champ de bataille.

L'insurrection était abattue. Les Arabes, qui avaient éprouvé de nouveau la force de nos armes, s'empressaient de nous envoyer des assurances de soumission. M. le duc de Rovigo ne pensa pas qu'ils eussent été assez sévèrement punis. Peu satisfait des dispositions que des rapports attribuaient aux habitants de Blidah, il les fit attaquer, le 20 novembre, par un corps de troupes que conduisait M. le général Fodoas, auquel était adjoint M. le général Trézel, chef d'état major général. L'expédition fut aussi vigoureusement menée que le promettait la bravoure des officiers. La ville, que ses habitants se hâtèrent d'abandonner, fut dévastée, et une large brèche fut ouverte dans ses murailles. Le village de Sidi-el-Kébir, situé à une demi-lieue de là, dans une des gorges de l'Atlas, et où les Blidiens s'étaient refugiés avec leurs richesses portatives, fut enlevé en un tour de main par M. le général Trézel, et nos troupes rentrèrent à Alger chargées de butin. Les Blidiens dépouillés et terrifiés demandèrent le pardon ou l'aman. Le général en chef y mit pour condition, que les deux kaïds El-Arbi et Méçaoud feraient partie de la députation envoyée près de lui. Ces kaïds,

dont la conduite avait été des plus équivoques, se refusèrent d'abord à faire cette démarche. Ils y consentirent ensuite, et il paraît certain qu'ils y furent déterminés par la remise de sauf-conduits. Arrivés à Alger, ils furent arrêtés; et après avoir été convaincus de trahison, ils furent exécutés au mois de février 1833. Qu'ils fussent coupables, qu'ils se fussent joué de leurs serments, qu'ils méritassent d'être punis, cela n'est pas douteux : mieux eût valu cependant les voir échapper à une juste vengeance, que de leur rendre perfidie pour perfidie. Il y a moins à perdre, même dans l'esprit d'hommes étrangers à nos préjugés d'honneur, à être trompé par eux qu'à les tromper. De telles représailles, par quelques raisons qu'on pense les justifier, ne font que nous abaisser au niveau de ceux contre qui elles sont exercées. Il fut fâcheux, pour l'autorité de la France, qu'on pût un jour redire dans les douars que la parole d'un général français ne valait pas plus que le serment d'un kaïd arabe.

Au mois de mars 1833, M. le duc de Rovigo, atteint de la maladie à laquelle il devait bientôt succomber, quitta la colonie, après avoir remis l'intérim au général d'Avizard. A cette époque, des garnisons françaises occupaient, aux deux extrémités du littoral de la Régence, les villes de Bone et d'Oran. Voici, en traits rapides, les événements qui s'étaient passés sur ces points.

On se rappelle qu'à peine entré à Alger, M. le général de Bourmont avait envoyé des détachements à Bone et à Oran pour constater notre prise de possession. Tout se borna alors à une simple démonstration, les deux petits corps ayant reçu, avant le départ du général de Bourmont, l'ordre de rejoindre l'armée. Les choses restèrent en cet état jusqu'au jour où les entreprises de

l'empereur du Maroc contre la province d'Oran éveillèrent l'attention du général Clausel. En même temps que le colonel Auvray était envoyé à l'empereur Abd-er-Rhaman, pour le sommer de respecter le territoire algérien, M. le général Damrémont conduisit à Oran le 21e de ligne, avec des détachements de canonniers, de sapeurs du génie et des gendarmes. Il avait ordre de s'emparer de la ville, et de l'occuper au nom de la France. Cela se passait au milieu de décembre 1830, tandis que le général en chef faisait avec le bey de Tunis la convention par laquelle il lui abandonnait, moyennant une redevance annuelle, les deux provinces de Constantine et d'Oran. M. le général Damrémont arriva à Oran le 13 décembre. Le lendemain il occupa le fort de Mers-el-Kebir, et, peu de jours après, le fort Saint-Grégoire. Le 4 janvier, il prit possession de la ville proprement dite, à peu près sans effusion de sang, le vieux bey n'ayant pas fait de résistance. Bientôt débarqua à Oran un corps de deux cents Turcs commandé par le khalifa de Sidi-Ahmed, le nouveau bey nommé par le général Clausel. Le général Damrémont remit la ville à cet officier, lui laissa, pour l'aider à établir son autorité, le 21e de ligne sous les ordres du colonel Lefol, et revint à Alger.

Le khalifa et le régiment français qui avait mission de le protéger restèrent à Oran dans une position assez équivoque. Le khalifa avait pris à son service les Turcs qui formaient la garde de l'ancien bey, ce qui portait à environ cinq cents hommes sa petite armée. Il était maître de la ville, qui avait été abandonnée par la plus grande partie de ses habitants; mais son autorité ne s'étendait guère au delà des murailles, et le produit des impôts ne suffisait pas à ses besoins les plus impé-

rieux. Il y suppléait par le butin qu'il faisait, de temps à autre, sur les tribus arabes les plus rapprochées, dont il allait piller les douars.

Au mois de septembre 1831, le Gouvernement français ayant fait connaître son refus définitif de ratifier la cession faite par le général Clausel, le khalifa s'empressa de quitter Oran avec ses Tunisiens, et M. le général Boyer vint prendre le commandement de la province, amenant le 20e de ligne pour remplacer le 21e.

Il était temps, en effet, que le bras du vainqueur fît respecter sa puissance sur ces rivages éloignés. L'importance commerciale de la ville d'Oran, la richesse et l'étendue de la province, qui se développe sur la frontière du Maroc, enflammaient la convoitise du chef de cet empire, et il avait formé le projet de s'en emparer. Au mépris de ses promesses, ses agents répandus dans les campagnes les excitaient à se soulever contre la domination chrétienne; ses intrigues éveillaient le fanatisme des principaux chefs de la contrée, afin de nous en faire d'irréconciliables ennemis; ses troupes même sillonnaient le pays en tout sens, et venaient insolemment se montrer jusque sous les murs d'Oran.

Le général Boyer, qui n'avait qu'un régiment de ligne et quelques chasseurs, ne pouvait, avec de telles forces, s'aventurer loin de la place. Il se bornait donc à s'y maintenir, se tenant sur ses gardes à la fois contre les surprises du dehors, et contre les trahisons des Maures du dedans, parmi lesquels Abd-er-Rhaman avait de nombreuses intelligences. Cette situation se prolongea sans incident notable jusqu'au mois de mai 1832, et Abd-er-Rhaman sut mettre à profit l'inaction forcée des Français. Non-seulement il étendait de jour en jour son influence sur la province d'Oran, mais il osa envoyer à

Médeah et à Milianah, à quelques lieues d'Alger, des agents qui s'y installèrent en qualité de gouverneurs en son nom, sans opposition de la part des habitants.

C'était plus que n'en pouvait supporter la patience de la France ; et pourtant c'eût été s'engager dans de redoutables difficultés que d'ajouter à la guerre contre les populations de l'Algérie, la guerre contre le Maroc. Le Gouvernement français résolut d'essayer de détourner ces embarras par les voies diplomatiques. Il envoya M. de Mornay à Abd-er-Rhaman, pour lui faire savoir que la France considérerait comme une déclaration de guerre toute prétention élevée par lui sur une partie quelconque du territoire de la Régence. Cette démarche eut, en apparence, un plein succès. L'empereur protesta de son désir de vivre en paix avec la France ; il rappela ses agents de Médeah et de Milianah, et promit de se renfermer entre ses frontières. Mais s'il cessa d'agir ostensiblement, il n'en mit que plus d'ardeur à faire agir ceux des chefs indigènes qu'il croyait avoir acquis à ses intérêts. De ce nombre était un jeune homme plein d'ambition, d'une rare intelligence, d'un courage remarquable, et doué de tous les avantages les plus propres à frapper l'esprit des Arabes. Il se nommait Abd-el-Kader, et était shérif, c'est-à-dire descendant du Prophète. Une histoire empreinte de merveilleux lui avait donné un renom de prédestination. Il avait, ainsi qu'un de ses frères, accompagné dans un pèlerinage à la Mecque son père, le marabout Mahiddin. A son retour, celui-ci raconta qu'étant à se promener avec l'aîné de ses fils, il avait été abordé par un vieux fakir, lequel lui avait remis trois pommes en lui disant : « L'une est pour toi ; une autre est pour ton fils que voilà ; la troisième est pour le sultan. — Et quel est ce sultan ? de-

manda Mahiddin. — C'est le fils que tu as laissé à la maison, » répondit le fakir, désignant ainsi Abd-el-Kader. En 1832, Abd-el-Kader fut proclamé émir par les habitants de Mascara, ses compatriotes, ce qui lui donnait sur eux une autorité presque souveraine.

Dès ce moment, le jeune Abd-el-Kader devint l'ennemi le plus actif et bientôt le plus redoutable des Français dans la Régence, qu'il conçut le projet de conquérir pour son propre compte. Au commencement de mai 1832, il conduisit plusieurs milliers d'Arabes contre la ville d'Oran, et, pendant quelques jours, il en menaça les murailles à petite distance, sans toutefois les attaquer sérieusement. Il renouvela ces démonstrations sans plus de succès, au mois d'octobre et au mois de novembre. La petite garnison française avait alors reçu quelques renforts. Elle fit, sous la conduite du maréchal de camp Trobriant, et sous celle du général Boyer lui-même, des sorties qui ne laissèrent aux assaillants nulle envie de se mesurer de plus près avec elle. Du reste, Abd-el-Kader semblait n'avoir jusqu'alors d'autre but que de familiariser les Arabes avec l'uniforme et avec les canons français; et il leur donnait l'exemple de l'intrépidité, en se tenant toujours au plus fort du danger et en lançant, par forme de moquerie, son cheval à la poursuite des boulets qui venaient ricocher à ses côtés. Sans espoir et peut-être sans désir de s'emparer d'Oran, il se borna à intercepter toutes les communications de la ville avec la province, attendant du temps et de la fortune l'occasion d'oser davantage.

C'est dans ces circonstances que M. le maréchal de camp Desmichels vint remplacer, comme commandant en chef, M. le général Boyer, mesure qui précéda de peu le départ de M. le duc de Rovigo.

A l'autre extrémité de la Régence, la ville de Bone avait aussi, comme centre des anciens établissements français sur la côte barbaresque, attiré tout d'abord l'attention de l'armée conquérante. Mais M. le général Denis de Damrémont, qui avait été en prendre possession, n'y avait fait qu'un séjour momentané. Cette ville, située non loin de la frontière de Tunis, faisait partie du beylik de Constantine. Elle jouit quelque temps d'une sorte d'indépendance, la France l'ayant abandonnée, et le bey Ahmed se préparant à résister à la déchéance prononcée contre lui par le général Clausel. Un Koulougli du nom de Sidi-Ahmed s'était installé dans la kasbah avec une centaine de Turcs composant la garnison, et exerçait dans la ville une autorité incontestée. Cela dura pendant une année, jusqu'à ce que Sidi-Ahmed, sans cesse inquiété par les attaques des tribus voisines, demanda du secours au général Berthezène.

Le 14 septembre 1831, la corvette *la Créole* débarqua à Bone cent vingt-cinq zouaves indigènes commandés par des officiers et des sous-officiers français sous les ordres du capitaine Bigot. L'expédition était sous la direction supérieure du commandant Houder; et, comme rien n'était encore décidé quant à l'occupation, cet officier devait s'établir dans la ville en qualité de consul.

Les Français reçurent à Bone un accueil plein de cordialité. Mais la bonne intelligence entre le commandant Houder et Sidi-Ahmed ne fut pas de longue durée. Leur défiance réciproque fut entretenue et habilement mise à profit par un certain Ibrahim, ancien bey de Constantine, qui avait formé le dessein de s'emparer du pouvoir. Les intrigues de ce personnage astucieux parvinrent à gagner à sa cause les Turcs et une partie des zouaves, et il se rendit ainsi maître de la kasbah. Il se hâta d'y faire

entrer des Arabes de la campagne. D'autres en très-grand nombre se pressèrent aux portes de la ville. En vain les officiers français avec les soldats qui leur étaient restés fidèles essayèrent de reprendre la citadelle. Abandonnés ou plutôt trahis par les habitants, ils furent accablés par le nombre. Le commandant Houder et le capitaine Bigot furent tués, et quelques hommes à peine purent trouver un refuge sur les embarcations de *la Créole* et de *l'Adonis* et être ramenés à Alger, où ils rentrèrent le 11 octobre.

M. le général Berthezène ne prit aucune mesure pour tirer vengeance de tant de perfidie ; mais Ibrahim ne jouit pas longtemps en paix de sa conquête. Assiégés par Ben-Aïssa, lieutenant du bey de Constantine, les habitants de Bone et Ibrahim lui-même osèrent invoquer de nouveau le secours de la France. M. le duc de Rovigo chargea M. le capitaine des chasseurs algériens Yusouf d'aller reconnaître la situation. C'était un jeune officier d'aventure, intelligent et intrépide. Italien d'origine, il était entré au service du bey de Tunis, auquel il était attaché en 1830, lorsque les suites d'une intrigue galante l'obligèrent à prendre la fuite. Il vint alors offrir son bras à l'armée française occupée au siége d'Alger, et n'a cessé depuis de servir la France avec autant de gloire que de fidélité. Sur le rapport de M. le capitaine Yusouf, M. le capitaine d'artillerie d'Arnaudy partit pour Bone, où il conduisit la felouque *la Fortune* chargée de vivres, avec mission de promettre aux Bonois, pour une époque prochaine, une assistance plus efficace. M. d'Arnaudy débarqua le 29 février 1832. Mais les Bonois étaient à bout de résistance, et, le 5 mars, la ville fut emportée. Ibrahim s'était enfermé dans la kasbah avec ses Turcs. Il y fut assiégé. Il était sur le point

de succomber, sans que les efforts de MM. d'Arnaudy et Yusouf pussent obtenir ni de lui qu'il les reçût dans la citadelle avec trente marins de la goëlette *la Béarnaise* qu'ils proposaient de lui conduire, ni de Ben-Aïssa qu'il suspendît les hostilités.

Au commencement d'avril, la veille même du jour où l'assaut devait être donné, une partie des Turcs de la garnison, avec lesquels les officiers français avaient noué des intelligences, se révoltèrent contre Ibrahim, le chassèrent ainsi que ses partisans; et les Français, officiers et marins, entrèrent dans la kasbah par-dessus les murailles, à l'aide de cordes qui leur furent jetées. Ce hardi coup de main sauva la citadelle. Ben-Aïssa n'osa essayer de l'enlever à ses nouveaux défenseurs. Il se retira, après avoir pillé, dévasté et brûlé la ville, dont il contraignit les habitants à le suivre.

La ville était ruinée; mais elle était restée aux mains des Français, et ne devait pas tarder à renaître. Bientôt arrivèrent des forces militaires suffisantes pour nous en assurer la paisible possession. Le 15 mai, M. le général Munk d'Uzer vint en prendre le commandement. De leur côté, les indigènes, dès qu'ils furent certains d'y trouver sécurité sous la protection de nos canons, s'empressèrent d'y rentrer. Les tribus voisines approvisionnèrent le marché; et la ville, mise en bon état de défense, n'a plus cessé depuis de nous appartenir.

CHAPITRE XXIX

ÉTAT MORAL ET INTELLECTUEL DE LA FRANCE.

Dispositions générales des esprits en France après la révolution de Juillet.— Utopie républicaine : *Société des droits de l'homme; Société pour l'instruction gratuite du peuple ; Union de Juillet; Société pour la défense de la liberté de la presse patriote*; comité pour la protection des réfugiés.—Utopie saint-simonienne; ce qu'était Saint-Simon; ce que fut le saint-simonisme. — Utopie fouriériste, système de Fourier; son école. — Ce qu'ont produit le saint-simonisme et le fouriérisme.—L'Église française et l'abbé Chatel, primat des Gaules.—La secte ultramontaine; caractère et vues de M. de Lamennais; doctrines du journal *l'Avenir*; M. de Lamennais est condamné à Rome; il rompt avec l'Église.—Liberté de l'enseignement; fermeture de l'école libre.—La littérature dans les premières années du gouvernement de Juillet; le drame; le roman; la poésie; caractère général des productions de cette époque.

Les instincts libéraux de la France, qui, par une réaction naturelle, s'étaient réveillés au sortir de la compression du despotisme impérial, et qui avaient fini par épouvanter la Restauration, avaient pris un nouvel essor après la révolution de Juillet. Il y eut alors une générale, une immense aspiration vers la liberté. Toutes les classes, tous les âges se laissèrent plus ou moins entraîner au courant. La politique était la préoccupation, la passion universelle. Elle envahissait tout; elle était partout : dans la littérature, dans les arts, aussi bien que dans les journaux ; dans la rue, dans les ateliers, dans les écoles, dans les comptoirs, dans les salons, aussi bien qu'à la tribune. Un sentiment, généreux même dans ses plus folles exagérations, s'était emparé des âmes et des cœurs. Il semblait que la victoire du peuple de Paris eût sonné



l'heure de l'affranchissement de l'esprit humain et de la délivrance de tous les peuples opprimés.

Ce bouillonnement de la séve nationale, cette effervescence des esprits ne tardèrent pas à se modérer chez les hommes assez mûrs et assez éclairés pour en comprendre le danger, et chez ceux qui, à défaut de la perspicacité de l'intelligence, avaient celle des intérêts. Mais les jeunes générations s'étaient jetées, pleines d'une noble ardeur et d'un naïf enthousiasme, à la conquête du progrès indéfini. Ce progrès, la plupart prétendaient le trouver par des voies nouvelles, dans des combinaisons dont l'audace défiait l'impossible, ou dans les rêves fiévreux des imaginations en délire. On dédaignait l'expérience; on méprisait la règle; la prudence était tenue pour pusillanimité, le respect des modèles pour routine. M. Victor Hugo avait défini le romantisme un « libéralisme en littérature. » Il y eut de même un libéralisme en religion, en morale, en science sociale, et dans toutes les branches de l'activité humaine. Partout on voulait innover sous prétexte d'améliorer; et partout les novateurs, même les plus extravagants, trouvaient des disciples et un public. « A peuple nouveau, art nouveau, » avait dit encore M. Victor Hugo [1]; et cet axiome, fort contestable en lui-même, avait été recueilli comme le mot d'ordre de tous ceux qui prétendaient faire dater de la révolution de Juillet une ère de grandeur nouvelle pour la France et de perfection pour l'humanité tout entière.

Certes, il sortit de ce vaste remuement d'idées bien des utopies, bien des témérités, bien des folies; et plus d'une fois les apôtres improvisés du progrès social mirent la société en péril. Toutefois tout n'était pas désordre dans

[1] Préface d'*Hernani*, 1830.

ces jeunes intelligences qu'une émulation mal dirigée du bien rendait impatientes de tout frein. En général, les cœurs étaient droits, les efforts sincères, les ambitions ennoblies par l'amour du vrai, du juste et du beau; et, malgré de déplorables écarts, l'impulsion qui fut alors donnée à la recherche d'un progrès chimérique dans toutes les branches des connaissances humaines fit de la monarchie de 1830 l'une des époques les plus fécondes et les plus glorieuses dans les fastes de la civilisation.

On a suivi déjà, dans cette histoire, depuis la dictature de l'Hôtel-de-Ville jusqu'aux funèbres journées des 5 et 6 juin 1832, le développement et les actes de l'école républicaine. Ce n'est pas, à quelques exceptions près, parmi les chefs de ce parti qu'il faudrait chercher des hommes aux convictions généreuses, au dévouement désintéressé. MM. Voyer-d'Argenson, Audry de Puyraveau, Armand Carrel, Armand Marrast et bien d'autres étaient surtout des ambitieux et des mécontents, qui allaient à la république, parce qu'ils n'avaient pas trouvé dans la monarchie une position égale à leurs prétentions. Mais dans les chefs secondaires et dans la masse des jeunes gens qui s'étaient laissé entraîner, il y avait plus de bonne foi et un désir plus ingénu d'améliorer par la république la condition de tous. Ceux-ci, logiciens impitoyables, ne se bornaient pas, comme leurs chefs politiques, à demander à la république une autre forme de gouvernement, qui appellerait au pouvoir d'autres hommes sous d'autres qualifications; ils avaient en vue un nouvel état social, qui donnât à chacun une part égale de bien-être. Telle était la doctrine prêchée par les orateurs dans les clubs, et par les publications des sociétés populaires. L'un de ces écrits l'exprimait nettement ainsi qu'il suit : « Nous avons bien moins en vue un changement politique qu'une

refonte sociale. L'extension des droits politiques, la réforme électorale, le suffrage universel peuvent être d'excellentes choses, mais comme moyens seulement, non comme but. Ce qui est notre but, à nous, c'est la répartition égale des charges et des bénéfices de la société; c'est l'établissement complet du règne de l'égalité. Sans cette réorganisation radicale, toutes les modifications de formes dans le gouvernement ne seraient que mensonges, que comédie jouée au profit de quelques ambitieux. »

C'est ainsi que déjà l'on promettait au peuple, comme conséquence nécessaire de la république, ce qu'on a depuis nommé le *socialisme*, et qui n'était, au vrai, que le communisme, tel que l'avait imaginé l'odieux et sanguinaire Gracchus Babeuf.

Après la rude étreinte qu'elles avaient subie sous la main de M. Casimir Périer, et surtout depuis la terrible répression des 5 et 6 juin, les sociétés populaires sentirent qu'il ne leur était pas possible de soutenir plus longtemps à découvert contre le Gouvernement une lutte trop inégale. Elles se fondirent donc, pour la plupart, dans une réorganisation générale qui, en leur assurant plus d'unité pour l'action, leur permît à la fois de rendre leur propagande plus active, et de déjouer plus sûrement la surveillance de l'autorité. La *Société des droits de l'homme,* qui avait adopté pour programme la *Déclaration* de Maximilien Robespierre et la constitution de 1793, fut le noyau autour duquel les autres se groupèrent successivement. Les associations réunies prirent le nom de *Sections des droits de l'homme.* Les sociétaires furent, en effet, partagés en sections, dont chacune reçut un nom particulier et ne devait pas comprendre plus de vingt membres, afin de ne pas tomber sous le coup de

l'article 291 du Code pénal. Les sections avaient des assemblées périodiques, dans chacune desquelles on devait lire et commenter un article de la *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen*. A la tête de la société fut placé un comité directeur de onze membres, dont firent partie MM. Voyer d'Argenson, Audry de Puyraveau, Trélat, Godefroi Cavaignac, Guinard, Kersausie, etc. Au-dessous de ce comité, étaient douze commissaires d'arrondissement, ayant chacun sous ses ordres quatre commissaires de quartier, correspondant aux quarante-huit quartiers de Paris. Le commissaire de quartier avait la surveillance de toutes les sections qui se formaient dans sa circonscription. Enfin chaque section était soumise à un chef qu'elle élisait dans son sein. Tout membre de l'association, quel que fût son grade, ne correspondait qu'avec son supérieur immédiat, en sorte que les commissaires d'arrondissement connaissaient seuls le comité directeur. Ainsi organisée, la *Société des droits de l'homme* prit un rapide développement. Elle compta bientôt dans Paris près de quatre mille membres, presque tous jeunes et déterminés, les efforts de la police pour en empêcher le recrutement se trouvant sans cesse paralysés, soit par le texte de la loi, soit par l'indulgence systématique du jury. Parmi les noms sous lesquels les sections étaient désignées, il en était de fort significatifs, entre autres ceux de *Montagnards*, *Vingt-un janvier*, *Quatre-vingt-treize*, *Guerre aux châteaux*, *Ça ira*, *Niveau*, *Bonnet phrygien*, *Saint-Just*, *Babeuf*, *Marat*, *Couthon*, *Robespierre*, *Louvel*.

A l'exemple et sous l'impulsion de cette société, il s'en créa dans les principales villes de France un grand nombre d'autres, qui, bien qu'elles prissent des noms divers, n'étaient, à vrai dire, que des annexes des sec-

tions et obéissaient aux instructions du comité directeur. Partout, comme conséquence de la république, on promettait aux adeptes une réorganisation sociale qui ferait servir les richesses de quelques-uns à donner à tous le bien-être et des loisirs. On ne s'adressait pas à la raison du peuple qui, peut-être, ne se fût pas laissé surprendre, mais à ses appétits, beaucoup plus faciles à séduire. Le journal la *Tribune*, dirigé par M. Armand Marrast, servait de lien et de *Moniteur* à toutes ces associations éparses, et y entretenait les mauvaises passions par une polémique brutale, qui se faisait arme du mensonge et de la calomnie.

La *Société pour l'instruction gratuite du peuple* avait un comité de soixante-douze membres, en tête duquel était un comité supérieur que composaient MM. Dupont (de l'Eure), Arago, Cormenin, Cabet, Audiat et Grouvelle. Elle fit preuve d'une remarquable activité et ouvrit jusqu'à cinquante-quatre cours publics. Bien que les professeurs ne satisfissent pas aux conditions réglementaires imposées par l'Université, on les laissa faire cependant, ne voulant pas priver les ouvriers de leur enseignement, s'il était sans danger pour la morale et l'ordre public. Mais la plupart de ces réunions ne tardèrent pas à devenir de véritables assemblées politiques, où l'on se livrait à des diatribes contre la société et contre les institutions, où l'on distribuait et commentait des écrits séditieux, et où, sous prétexte d'instruire le peuple, on travaillait à pervertir son esprit. L'autorité défendit les réunions de la Société, et les cours furent fermés.

Une autre Société dont les intentions politiques n'étaient pas dissimulées s'était formée sous le patronage avoué de M. de Lafayette. Celle-ci, qui s'intitulait *Union de Juillet*, était composée de ceux des décorés de Juillet qui

avaient refusé de prêter serment au Roi. Pour tenir lieu du brevet royal qui ne leur avait pas été remis, tous les membres reçurent de M. de Lafayette un certificat de décoration sur parchemin. C'est ainsi qu'on rentrait dans la vérité de la révolution de Juillet. Les combattants qui n'avaient pas voulu être décorés de la main du Roi étaient décorés de la main du vieux général. Du reste, la Société se donnait pour mission de travailler, suivant le langage du temps, à obtenir « les conséquences de Juillet. » M. de Lafayette, on le sait, ne poursuivait pas autre chose. Il n'est donc pas étonnant qu'il ait affecté une soirée par semaine à recevoir dans ses salons les décorés récalcitrants. L'élasticité de ce programme commun permit quelque temps aux hommes d'un républicanisme modéré de marcher dans un accord apparent avec ceux qui s'appliquaient à ressusciter le vocabulaire et les abominables doctrines de 93. M. de Lafayette eût, sans aucun doute, condamné de toute son énergie d'honnête homme, comme il l'avait fait autrefois au péril de sa vie, l'entreprise de ces derniers. Mais il n'y croyait pas. Il la considérait comme une fantaisie de mauvais goût, une « singerie » de jeunes gens qui ne voulaient pas « passer pour moins républicains » que d'autres. Il la regrettait seulement comme devant avoir pour effet d'éloigner de la république bien des « esprits ridiculement effarouchés[1]. » M. de Lafayette se trompait. Lors même que les prédicateurs du babouvisme n'auraient été coupables que de singerie, le peuple, à qui s'adressait leur enseignement, le prenait fort au sérieux, et ils faisaient ainsi des recrues pour la république sociale dans la partie turbulente ou souffrante des populations ouvrières.

[1] Lettres des 17 et 30 mai 1833, dans les *Mémoires*, etc., t. VI.

Mais M. de Lafayette ne tarda pas lui-même à avoir la preuve que les jeunes gens dans lesquels il avait une si imperturbable confiance étaient moins innocemment comédiens qu'il ne l'avait pensé. S'étant fermement prononcé contre cet odieux système de propagande qui procédait par la réhabilitation de Robespierre, de Saint-Just, de Marat, il fut attaqué avec une grande violence par la *Tribune*; et peu s'en fallut qu'il ne se vît, comme au bon temps de la République en action, condamné pour crime de *modérantisme*. Le vieux général fut très-sensible à cette rupture[1]. Un journal de Lyon, le *Précurseur*, prit sa défense, et M. de Lafayette lui fut surtout reconnaissant d'avoir « rappelé une grande vérité, c'est « qu'il n'y avait guère moyen, en 1830, de faire « mieux que la transaction voulue par la France et « adoptée par elle, » et que, cette combinaison, il avait été « nécessaire de l'essayer[2]. » Quel enseignement pour les courtisans de la popularité, que de voir celle de M. de Lafayette lui-même réduite ainsi à plaider, devant ses jeunes amis, les circonstances atténuantes !

La *Société pour la défense de la liberté de la presse patriote* eut aussi quelque importance, moins par le nombre que par la qualité de ses membres, dont plusieurs appartenaient à la Chambre des députés. M. de Lafayette fit partie de son comité, tout en regrettant, dans la sincérité de son libéralisme, qu'elle n'eût pas été constituée pour la défense de la liberté de la presse en général. Il avait pour collègues MM. Dupont (de l'Eure), Voyer d'Argenson, Audry de Puyraveau, Cabet, de Cormenin, Gar-

[1] Lettre du 28 août 1833, dans les *Mémoires*, etc., t. VI.

[2] Lettre de M. de Lafayette à M. de Corcelles, du 21 septembre 1833. *Mémoires*, etc., t. VI.

nier-Pagès, Laboissière, Carrel, Armand Marrast, Cavaignac, Guinard, Hubert, Kersausie, Marchais, Raspail, Napoléon Lebon, Rodde, etc. MM. Laffitte, général Thiars. Georges de Lafayette étaient au nombre des souscripteurs. La Société ajouta bientôt à son but primitif la *défense de la liberté individuelle*. Les cotisations de ses membres et les dons volontaires qui lui étaient faits étaient employés à venir en aide aux journaux pour le payement de leurs amendes, à fournir une allocation mensuelle aux écrivains *patriotes* condamnés à la prison, à subventionner la publication de brochures, de pamphlets ou de libelles anarchistes. La *Tribune*, la *Révolution*, la *Caricature*, le *Charivari*, le *Corsaire* et vingt journaux de département reçurent, dans la détresse, des secours du comité; mais le *Bon Sens*, rédigé par M. Cauchois-Lemaire, perdit sa subvention, parce qu'il ne professait pas assez ouvertement les principes républicains.

Toutes ces associations étaient radicalement hostiles au Gouvernement. Si quelques-uns de ceux qui y entraient s'obstinaient à ne voir en elles qu'un moyen d'opposition, les autres, moins naïfs, les considéraient comme un moyen de renversement. Les enseignes sous lesquelles elles se plaçaient n'étaient que des prétextes, et le grand mot de liberté toujours invoqué était un masque qui cachait chez les uns des projets de révolution, chez les autres des projets de « refonte sociale. » Comment, par exemple, excuser M. de Lafayette, M. Laffitte et leurs amis, entrant dans des associations pour la défense de la liberté de la presse, alors que le dévergondage, le cynisme de la presse dépassaient toutes les bornes; alors que le mensonge, la calomnie, la diffamation s'attaquaient à tous les hommes publics, fonctionnaires, députés, pairs, ministres, les frappaient

dans leur honneur, et ne s'arrêtaient même pas au seuil de la vie privée; alors que le chef de l'État, que la famille royale étaient en butte aux plus ignobles outrages, et livrés aux mépris de la nation par la plume des gazetiers et par le crayon des caricaturistes; alors que la religion, que la société étaient vilipendées par le premier venu assez savant pour tenir une plume, et qu'on moralisait le peuple en lui prêchant des doctrines de vengeance, de meurtre et de pillage; alors enfin que la loi manquait à la répression de tels excès, ou qu'elle était frappée d'impuissance par l'inintelligence ou par la lâcheté du jury! N'étaient-ce donc pas les institutions, n'était-ce pas la société qui avaient besoin d'être défendues non contre la liberté, mais contre la licence de la presse!

Il existait en outre à Paris un comité, présidé par M. de Lafayette, qui avait pour objet primitif de provoquer et de recueillir des souscriptions, afin de venir en aide aux réfugiés que les événements jetaient, de tous les points de l'Europe, sur le sol hospitalier de la France. Il y ajouta ensuite la tâche laborieuse de protéger ces étrangers dans leurs démêlés trop fréquents avec la police française. On a dit déjà comment la conduite d'un grand nombre de ces réfugiés avait obligé M. Casimir Périer à demander aux Chambres une loi qui permît au Gouvernement de les disséminer par petits groupes dans les principales villes de France. Le nombre de ceux qui continuèrent à résider à Paris se trouva ainsi réduit à environ deux mille. La faction républicaine s'était fait, de la plupart d'entre eux, d'ardents auxiliaires, toujours prêts à s'armer pour son triomphe. En pouvait-il être autrement, quand au milieu des souffrances de l'exil et de la misère, on leur répétait chaque jour,

dans les journaux ou à la tribune, que la lâcheté du Gouvernement comprimait seule l'impatience belliqueuse du peuple français ; que l'avénement de la démocratie sonnerait l'heure de la délivrance de toutes les nations opprimées, et que, pour refaire, au gré des *patriotes* de tous les pays, la carte de l'Europe, nos armées recommenceraient au besoin la terrible et sanglante épopée militaire de la République et de l'Empire? La grande majorité des réfugiés, autant par la pente naturelle de leur esprit que par suite des séductions exercées sur eux, avaient donc pris place dans le camp républicain. Les Polonais, fort nombreux en France, avaient fait plus encore: ils avaient organisé à Paris un comité dont faisaient partie MM. Lelewel et le général Roman Soltyk, espèce de gouvernement révolutionnaire de l'émigation. Ce comité, agissant au nom de la Pologne, faisait des proclamations, lançait des manifestes, invitant les peuples étrangers à secouer le joug des tyrans, et promettant le secours des bras polonais à ceux qui lèveraient l'étendard de la liberté. Il poussa même l'imprudence jusqu'à adresser aux Russes un appel à la révolte, sans souci de ce qu'une telle démarche devait ajouter aux rigueurs dont souffraient de malheureux compatriotes restés sous la main du czar irrité.

Le Gouvernement français ne voulut pas tolérer, de la part d'étrangers qu'il couvrait de sa protection et nourrissait de ses subsides, ce qu'il n'aurait souffert de ses nationaux qu'en violant le droit des gens. Les membres du comité, réduits alors de onze à six, furent expulsés de France. Toutefois M. Lelewel fut autorisé à accepter l'asile que M. de Lafayette lui offrit dans sa propriété de la Grange. Mais n'ayant pas rempli la condition qui lui était imposée de ne pas s'éloigner de cette résidence,

il fut bientôt lui-même obligé de passer la frontière.

Il n'était pas une mesure de police prise contre un réfugié, quelque juste, quelque nécessaire qu'elle fût, qui n'attirât sur le Gouvernement, sur le «juste milieu,» toutes les colères des journaux *patriotes*. Les uns ne faisaient en cela qu'une manœuvre d'opposition peu intelligente, sans doute, mais au fond assez innocente. Les autres, avec un zèle plus sincère, défendaient les soldats sur lesquels ils comptaient pour le jour des grandes luttes. Cette arrière-pensée se révéla dans une circonstance remarquable. C'était au mois de juin 1833. Dom Pedro, disputant à son frère dom Miguel le trône de Portugal, avait chargé les généraux Bem et Ramorino de recruter pour son service une légion de volontaires parmi l'émigration polonaise. A peine ces glorieux officiers avaient-ils commencé leurs enrôlements, qu'ils furent mis au ban de la démocratie, comme convaincus d'avoir trahi la cause des peuples pour celle des rois. Et pourtant la cause de dom Pedro était la cause de la liberté. M. de Lafayette lui-même l'avait proclamée telle, en envoyant l'un de ses petits-fils, M. Jules de Lasteyrie, la servir, en qualité d'aide de camp, aux côtés de dom Pedro. Cet honorable exemple n'empêcha pas ces prétendus soldats de la liberté de préférer, à la solde et aux grades offerts à ceux qui iraient se battre pour elle, l'aumône que les tracasseries du Gouvernement français leur rendaient, disait-on, si amère. « Les Polonais ne se battent que pour le peuple, disait à ce sujet un manifeste publié par quelques-uns d'entre eux. C'est en France que nous attendons notre destinée. Le temps ne tardera pas à venir où le peuple brisera les sceptres et foulera aux pieds les couronnes... C'est dans cette lutte de la liberté contre le despotisme, des peuples

contre les rois, que nous verserons la dernière goutte du sang qui nous reste. » On ne s'en tint pas aux paroles; car tous n'écoutaient pas de si odieux conseils, et il se faisait quelques enrôlements. Pour y mettre fin, un complot fut formé contre la vie des deux généraux qui y présidaient, et le général Bem reçut, à bout portant, d'un assassin polonais, un coup de pistolet qui, par miracle, ne le blessa pas mortellement. Quant aux enrôlés, ils furent, par menaces ou par violence, contraints de renoncer à leur engagement.

Un trait achèvera de faire connaître les dispositions qui animaient la majorité des réfugiés, et principalement des Polonais. Le journal démagogique la *Tribune* ayant été condamné pour outrages à la Chambre des députés, les Polonais en résidence à Bergerac firent entre eux une cotisation, et en envoyèrent le montant au journal, pour aider au payement de son amende. Cet envoi était accompagné d'une lettre qui fut publiée, et qui contenait une adhésion sans réserve aux doctrines du journal et aux faits objets de la condamnation. Le Gouvernement retira immédiatement des subsides dont on faisait un tel usage, et ordonna l'expulsion des signataires de la lettre. Il y eut résistance, tumulte, insultes à l'autorité, et l'on dut appeler à Bergerac un escadron de cavalerie pour mettre les récalcitrants à la raison. Il serait superflu de dire de quelles déclamations furent remplies à ce sujet les colonnes de la presse *patriote*.

A côté de ceux qui prétendaient réformer la société par le glaive, se trouvaient ceux qui aspiraient à la transformer par la persuasion. Si les premiers voulaient, au nom de la souveraineté du peuple, ceindre leurs tempes de quelque fleuron arraché aux couronnes des rois, les seconds, moins dangereux mais aussi moins modes-

tes, se croyaient appelés à orner leur tête de la tiare d'un pontificat universel.

On ne s'attend pas à trouver ici un exposé détaillé des doctrines des saint-simoniens, des phalanstériens, des néo-catholiques; un tel travail ne serait à sa place que dans un traité des maladies psychologiques de l'espèce humaine. Il ne pourrait avoir d'utilité que pour la recherche des symptômes propres à guider le médecin dans le choix du traitement à appliquer à des intelligences souffrant d'une exubérance de séve et de vitalité. Or, heureusement pour eux et pour la société dont ils sont devenus des membres aussi honorables que distingués, la plupart de ceux qu'avait atteints cette fièvre de jeunesse en ont été, avec l'âge, parfaitement guéris. Quant à l'influence favorable que leurs rêveries auraient exercée sur la marche du progrès social, comme ils l'ont dit et comme quelques-uns d'entre eux se sont plu à le croire, c'est une pure illusion. Ils n'ont ni découvert un principe ignoré, ni créé un dogme nouveau, ni mis en lumière une vérité méconnue. Ils n'ont pas apporté une idée qu'on ne trouvât déjà systématisée chez quelqu'un des réformateurs leurs aînés, depuis Platon jusqu'à l'abbé de Saint-Pierre, ou qui n'eût été mise en pratique par Diogène ou par Épicure. Ils n'ont rien inventé, si ce n'est la partie scénique ou bouffonne de leurs doctrines. Mais en promettant au peuple des jouissances qu'il ne saurait avoir, en irritant ses désirs, en lui disant qu'il était victime des iniquités de la société, ils ont déposé dans son cœur des germes que d'autres n'eurent plus ensuite qu'à développer.

La première en date des utopies qui ont quelque temps occupé le public après la révolution de Juillet fut celle des saint-simoniens. Le père de la doctrine était mort le

19 mai 1825, léguant à quelques disciples bien obscurs alors le soin de « cueillir la poire » qu'il pensait avoir conduite à sa maturité. Le comte de Saint-Simon était, à tout prendre, un homme peu ordinaire, et l'on ne saurait nier que sa vie ait été marquée au cachet d'une certaine originalité. Héritier d'un grand nom et d'une belle fortune, il fut de bonne heure tourmenté du besoin de se créer un rôle. Dans son impatience de poser devant le public, il eut la singulière fantaisie de se faire un public de son valet de chambre. Ce domestique avait ordre de l'éveiller chaque matin par ces paroles : « Levez-vous, monsieur le Comte, vous avez de grandes choses à faire. » Saint-Simon se mit, en effet, à la recherche d'une grande chose à faire. Son premier projet fut de couper l'isthme de Panama; mais le gouvernement mexicain fut sourd à ses propositions. La guerre de l'indépendance américaine pouvait lui offrir une occasion de s'illustrer; il y courut; mais la place était prise par Washington; il n'y trouva qu'un brevet de colonel. Il eut alors la pensée de faire de Madrid un port de mer; mais l'Espagne ne l'écouta pas. Il se rejeta sur la création, en France, d'un immense établissement scientifique et industriel, et spécula sur les biens nationaux afin de réunir les richesses nécessaires; mais il ne réussit qu'à perdre une partie de sa fortune. Il entreprit de conquérir la célébrité par la science; mais il aimait le plaisir, et il était pressé : deux choses qui s'accordent mal avec les longs et rudes labeurs qu'exige la science. Il s'arrêta aux premiers pas.

Quelques voyages accomplis à la poursuite de son idéal ne le lui ayant pas fait découvrir, Saint-Simon parut y renoncer. Il se maria. Mais loin d'être ramené, par la maturité et par ses devoirs d'époux, à une vie calme et régulière, il se livra, avec moins de retenue que jamais,

à tout l'emportement des jouissances sensuelles. En moins d'une année, le luxe, les fêtes, les festins, le jeu, l'orgie, les courtisanes, les folles prodigalités avaient dévoré le reste de son patrimoine. Qu'il vît sa ruine avec indifférence, il n'en est rien. Pour y parer, il avait même imaginé de convier l'univers à une souscription annuelle, dont le produit serait consacré à doter magnifiquement quelques génies de premier ordre, en tête desquels il aurait naturellement sa place. L'univers ne répondit pas; et Saint-Simon suivit sa pente, descendant rapidement tous les échelons du vice et de la débauche.

Chose étrange! cette décadence à laquelle ne manqua aucun excès, pas même celui de la misère, n'altéra pas la robuste organisation de Saint-Simon; son intelligence n'en fut pas affaiblie. Toujours dominé par sa soif d'éclat et de renommée, il écrivait des mémoires sur des questions morales et scientifiques, et il avait fini par assurer, peut-être par croire que, prédestiné à refaire l'ordre social, il n'avait fait que remplir un des devoirs de sa mission, en pratiquant, pour les mieux connaître, toutes les turpitudes de la société actuelle. Aussi disait-il qu'en parcourant « la carrière du vice, » il était arrivé « à la plus haute vertu. » Un tel chemin, pour arriver à la vertu, était au moins singulièrement détourné et fort scabreux. Saint-Simon lui-même faillit s'y égarer; car, réduit au plus affreux dénûment, il désespéra de sa destinée et se réfugia dans le suicide. La balle dévia et lui emporta un œil; il ne mourut pas.

Condamné à vivre et réduit à manger le pain de l'aumône, Saint-Simon ne se contenta plus d'être le plus vertueux des hommes. Il aspira à une sorte de demi-divinité. C'est alors que, groupant en un corps de doctrines le fruit de ses études et de ses méditations,

il déposa son évangile dans un dernier ouvrage qu'il intitula *Le Nouveau Christianisme*, et que, mourant, il légua à ses disciples en leur disant : « La poire est mûre, vous pouvez la cueillir. »

Tel fut, dégagé de l'auréole dont on l'a plus tard enveloppé, le père de la religion saint-simonienne, celui dont on a osé dire : « Le monde attendait un sauveur.... Saint-Simon a paru.—Saint-Simon a résumé Moïse et Jésus-Christ. » Loin d'être un messie, cet homme ne fut pas même un illuminé, pas même un fou. Il ne fut qu'un sensualiste débauché greffé sur un présomptueux.

Quant à sa doctrine, le prétendu messie la laissait à l'état de problème à résoudre. Il suffira de dire qu'elle reposait sur une absurdité et sur un plagiat.

L'absurdité, c'était « la hiérarchie selon la capacité. » Qu'est-ce que la capacité? L'un est capable de bâtir un palais; un autre de diriger un vaisseau; un troisième de féconder la terre : lequel aura le pas sur les autres? Et puis, qui sera juge entre tous? Le plus capable, dit-on. Et qui désignera le plus capable? On voit où l'on est conduit par cette formule de séduisante apparence, quand on s'écarte de la seule interprétation qu'elle eût dans la pensée de son auteur, à savoir : que le plus capable étant Saint-Simon, à Saint-Simon devait appartenir la suprématie universelle.

Le plagiat, c'était que « la religion doit se proposer pour but l'amélioration la plus rapide possible du sort de la classe la plus nombreuse et la plus pauvre. » Le Christ avait dit plus que cela en moins de mots : « Aimez-vous les uns les autres. » La loi du Christ était une loi d'amour et de charité; la loi de Saint-Simon n'allait pas au delà de la satisfaction des appétits sensuels : elle rabaissait l'humanité.

Et pourtant Saint-Simon eut des disciples ! Est-il jamais un utopiste qui n'en ait pas trouvé! D'ailleurs Saint-Simon avait de l'esprit, du savoir, un certain art d'exposition et de déduction, et par-dessus tout cette confiance en soi-même qui exerce sur les autres une sorte de fascination. M. Olinde Rodrigues, M. Auguste Comte et quelques autres jeunes gens avaient reçu le dépôt de la pensée du Maître. Ils attirèrent à eux deux hommes d'un esprit aventureux, mais d'un mérite réel, MM. Bazard et Enfantin, et parvinrent à fonder, dans un but de propagande, un journal qu'ils nommèrent le *Producteur*. Ce journal dura peu. Mais par le ton élevé de sa rédaction, par la hardiesse de ses critiques sur l'état social, il avait attiré l'attention. De nouveaux adeptes étaient venus grossir le petit noyau de l'Église naissante. Bientôt l'école, modeste encore quant à ses ressources, ouvrit cependant une chaire rue Taranne, et reprit la publication d'un journal, l'*Organisateur*.

Les choses en étaient là quand survint la révolution de Juillet. A cette époque, l'esprit de vertige qui s'empara des jeunes intelligences poussa vers le saint-simonisme de nouvelles et précieuses recrues. Des officiers, des ingénieurs, des poëtes, des musiciens, des économistes, des banquiers, des élèves de l'École polytechnique embrassèrent avec enthousiasme la mission de refaire la société. Tout était sincère et généreux dans leur dévouement. Chacun apportait à l'œuvre commune une partie de sa fortune. Il y eut des dons considérables. L'argent abonda. Le journal le *Globe*, abandonné par ses fondateurs, devint, sous la direction de M. Michel Chevalier, l'organe passionné, souvent éloquent du *nouveau christianisme*. La secte se constitua à l'état de Famille mystique, et s'établit rue Monsigny, pratiquant la vie en commun

au milieu des recherches du luxe et du comfort. A la tête de la Famille se trouvait le Collége; puis, au sommet, MM. Bazard et Enfantin, devenus *Chef suprême*, dualité inexpliquée, pouvoir incontesté, qui n'avait qu'une raison d'être : il était. Tout alla bien d'abord. On avait éveillé la curiosité du monde parisien; le prosélytisme faisait des progrès. Quelques femmes même se laissaient gagner, attirées par le charme de l'inconnu. On alliait le travail au plaisir, le recueillement aux mondaines distractions. On donnait des bals et des fêtes, où le laisser-aller était poussé assez loin pour prouver à tous que le nouveau christianisme n'avait rien à démêler avec la vie ascétique et avec le renoncement aux œuvres et aux pompes de Satan.

En même temps, la prédication avait pris un grand développement et une grande solennité. On y avait affecté, rue Taitbout, une salle immense entourée d'une triple galerie, où la foule accourait comme à un piquant spectacle. Durant quelques mois, le saint-simonisme eut la vogue, sinon parmi les penseurs, du moins parmi les amateurs de distractions.

Cependant le Collége s'occupait de fixer la doctrine dont Saint-Simon n'avait posé que les rudiments. Il apportait à ce travail un zèle, une ferveur qui dépassaient les proportions de la passion humaine. Mais dès qu'ils entreprirent de quitter les données générales pour l'application pratique, ces jeunes gens, qui se croyaient unis dans une foi commune, reconnurent avec douleur, avec effroi, qu'ils étaient séparés par des abîmes. Les uns, avec Enfantin, acceptant toutes les conséquences de la parole du Maître, ne reculaient pas devant la nécessité de réformer le cœur humain et l'esprit humain aussi bien que la société, et arrivaient jusqu'à sanctifier l'adultère dans la personne du prêtre. Les autres, avec Bazard, n'allaient

pas au delà de ce qui leur paraissait une plus équitable répartition des biens d'ici-bas; ils s'arrêtaient au seuil de la famille, et voulaient surtout que l'enfant pût toujours connaître son père.

Dans les longues et mystérieuses conférences où s'agitaient ces brûlantes questions, il se passa des scènes qu'on croirait empruntées à l'histoire des convulsionnaires. Il y eut des sanglots, des évanouissements, des extases, des hallucinations. Celui-ci se crut possédé du Saint-Esprit; celui-là se mit à prophétiser. Un jour enfin, après une de ces luttes où chacun apportait tout ce qu'il avait de force, d'intelligence et de vie, Bazard vaincu, épuisé, tomba privé de sentiment. La crise fut terrible. Bazard y survécut, mais assez seulement pour voir sa défaite consommée. Quand il mourut, ceux qui avaient partagé ses vues, vaincus comme lui, s'étaient retirés à sa suite; le schisme était accompli.

Dès ce moment, M. Enfantin devint sans partage le *Père*, et le Collége, réduit à ses membres les plus audacieux, ne recula plus devant aucune déduction des principes de Saint-Simon. Sur cette pente, on alla loin. De la hiérarchie selon la capacité, ainsi développée : « A chacun suivant sa capacité, à chaque capacité suivant ses œuvres, » on arriva d'abord à l'abolition de l'héritage, puis à l'abolition de la famille, puis à l'abolition du mariage, puis à la réhabilitation de la chair. Le mérite et les œuvres étant personnels ainsi que leur rémunération, la femme devenait nécessairement, d'une manière absolue, l'égale de l'homme. Cette égalité fut symbolisée par le *Couple-Prêtre*, qui était, à tous les degrés de la hiérarchie sacerdotale, souverain appréciateur du mérite, souverain dispensateur de la richesse sociale, souverain législateur et souverain juge, en un mot la *Loi vivante*. Seulement,

comme la femme-prêtre n'avait pas encore paru, cet étrange pouvoir bissexuel restait incomplet jusqu'à ce que la Femme «se fût révélée ;» c'est-à-dire, pour parler sans figure, jusqu'à ce que M. Enfantin eût trouvé une concubine qui prît place à ses côtés. L'union des sexes, n'ayant plus la famille pour objet, n'était plus qu'une affaire de plaisir, et était temporaire. Elle était d'ailleurs soumise au droit réservé à chacune des personnes du Couple-Prêtre de recevoir une part des embrassements amoureux de l'un ou de l'autre époux. L'enfant n'était ainsi qu'un accident dans le libertinage. Il ignorait son père ; et, bien qu'il connût sa mère, il ne lui appartenait pas ; il appartenait à la communauté. Voilà pour le côté moral du saint-simonisme.

Sous le rapport industriel, l'épreuve fut courte mais concluante. On avait affilié trois ou quatre mille ouvriers auxquels on avait promis d'améliorer leur sort. Ils furent organisés d'après le principe : « A chacun suivant sa capacité, etc. » Le résultat fut un rapide développement de la paresse, des jalousies, des haines, des querelles, et enfin une dissolution précipitée.

Pendant longtemps, le Gouvernement s'était montré plein de tolérance envers les saint-simoniens. C'étaient, en somme, les plus pacifiques et les moins dangereux des réformateurs. Mais quand ils eurent entrepris d'exposer, dans leurs leçons publiques, le rôle de la femme libre et du couple-prêtre ; quand leurs orateurs professèrent, en un langage affranchi de toute contrainte, un véritable cours de libertinage et de raffinements érotiques, il ne fut plus permis à l'autorité de s'abstenir. La salle de la rue Taitbout fut fermée le 21 janvier 1832, et une instruction fut commencée sous prévention « d'outrage à la morale publique. »

Ce fut un coup funeste pour la secte saint-simonienne. Déjà sa situation financière avait donné matière à des démêlés scandaleux. La caisse était à sec. Les appels de fonds n'étaient plus entendus. Il fallut renoncer à la séduction qu'exerçaient l'éclat des fêtes et le luxe des ameublements. M. Enfantin possédait, à Ménilmontant, une vaste maison entourée d'un jardin. On s'y retira ; et pour constater, par un signe visible, qu'ils rompaient avec le monde, les adeptes prirent un costume uniforme, entièrement différent des vêtements en usage. Dès lors, ces jeunes gens se condamnèrent à la vie monacale. Rien n'y manqua, ni le célibat, ni l'absence de toute distinction extérieure, ni la soumission absolue et silencieuse au *Père*, ni les hymnes et les prières, ni la communauté des repas et des travaux. C'était le couvent, moins le jeûne, la macération et la contemplation de Dieu. Pour toute innovation, les saint-simoniens avaient substitué à la bure et au froc austère le justaucorps bleu et le béret rouge.

A bout de crédit à Paris, les saint-simoniens voulurent essayer de se recruter dans les départements. Ils y envoyèrent leurs plus habiles prédicateurs. Ces missionnaires firent peu de prosélytes. Non qu'on ne se pressât pour les entendre, et qu'ils n'obtinssent des succès de plus d'un genre. Mais le bon sens général tenait les populations en garde contre le charlatanisme de ces exhibitions de costumes pittoresques. On se disait avec raison que la vérité n'a pas recours à ces moyens de comédie, et que, quand les pauvres pêcheurs de Galilée se répandirent dans le monde pour lui porter l'Évangile, ils n'eurent pas besoin d'attirer à eux la curiosité par la coupe bizarre et les couleurs tranchantes de leurs vêtements.

Le 27 août 1832, MM. Enfantin, Michel Chevalier, Charles Duveyrier, Olinde Rodrigues et Émile Barrault durent comparaître devant la cour d'assises de la Seine. Ils partirent de Ménilmontant à pied, ayant en tête le Père et suivis de tous les autres membres de la Famille, et se rendirent processionnellement au Palais-de-Justice, à travers la foule souriante et moqueuse. Les accusés s'étaient proposé de se faire du banc des criminels une chaire d'enseignement, comme autrefois les martyrs confessaient leur foi sous la main du bourreau; mais c'était une situation peu favorable au rôle de persécutés, que d'avoir à répondre à une accusation d'outrage à la morale publique, devant la plus douce et la plus paternelle de toutes les magistratures. L'attitude dramatique et solennelle des saint-simoniens manqua d'autant plus son effet que, le péril n'existant pas, le public était peu disposé à s'émouvoir. Tous les membres de la Famille avaient été appelés comme témoins par les accusés. A mesure que l'un d'eux était invité par le président à prêter serment, il se tournait vers le Père, et lui disait : « Père, le puis-je ? » Et M. Enfantin répondait: « Non, mon fils. » Et le public riait. On entendit, sans plus de recueillement, M. Enfantin déclarer qu'il était « le Père suprême de l'humanité, le Chef de la foi nouvelle, la Loi vivante » et ses coaccusés se proclamer « Apôtres. » Enfin les discours prononcés par les inculpés ou par leurs conseils, soit pour jeter l'anathème à la civilisation, soit pour glorifier « la foi nouvelle, » avaient été écoutés avec une froideur peu encourageante, lorsque M. Enfantin réussit à donner au spectacle le piquant de l'originalité. Il prit une pose étudiée et commença sa harangue, laissant tomber ses paroles avec une extrême lenteur, suspendant son débit après chaque membre de

phrase, pour promener en silence son regard sur la Cour et sur le jury. Le président, attribuant cette pantomime aux infidélités de sa mémoire, lui demanda s'il avait besoin de se recueillir. « J'ai besoin, répondit-il, de voir et d'être vu; je désire faire sentir à M. l'avocat général la puissance du regard. » Et il continua ce manége inconvenant, comme s'il eût voulu porter un défi à la patience des juges et des jurés. Cette patience fut, en effet, poussée à bout. Le président, ne pouvant tolérer qu'on se jouât indéfiniment de la gravité de la justice : « Nous ne sommes pas ici, dit-il, pour attendre le résultat de vos contemplations. » Et il suspendit la séance.— « Vous le voyez, dit alors le Père à sa Famille ; encore une preuve de leur ignorance. Ils nient le pouvoir des sens ; et, par mon seul regard, j'ai porté le trouble dans leurs cœurs ! »

MM. Enfantin, Chevalier, Duveyrier furent condamnés chacun à un an de prison et cent francs d'amende; MM. Rodrigues et Barrault à cinquante francs d'amende. Une telle condamnation n'était pas de nature à décourager les confesseurs de la foi nouvelle. Néanmoins, au sortir de ce procès, le saint-simonisme était mort; le ridicule l'avait tué. Bientôt Ménilmontant fut abandonné. Les apôtres et les disciples se dispersèrent. La plupart sont devenus des membres utiles et distingués de la société, qui, oubliant combien ils l'avaient calomniée, leur ouvrit largement dans son sein les voies de la célébrité, des honneurs et de la richesse.

Au moment où le *saint-simonisme* disparaissait sans retour, le *fouriérisme* commençait à se produire. Ce n'est pas que Fourier n'eût, comme inventeur, devancé Saint-Simon. Dès 1808, en effet, c'est-à-dire à une époque où ce dernier se préparait à peine à entreprendre ses

prétendues études expérimentales sur les vices de la société, Fourier avait publié, sous le titre de *Théorie des quatre mouvements*, un exposé général et complet de son système. Mais ce livre, indigeste et mal combiné quant à la forme, et où l'auteur ne proposait rien moins que de refaire l'humanité, le globe terrestre, les climats, les saisons, resta sans lecteurs, ou fit à peine sourire le petit nombre de ceux qui se hasardèrent à en parcourir quelques pages. L'école saint-simonienne lui fit toutefois plus d'un emprunt; et c'est, en grande partie, à des saint-simoniens dissidents après le schisme de Bazard, que le fouriérisme a dû de faire quelque bruit.

Ce qui, plus que le mérite de ses conceptions, doit recommander Fourier à l'indulgence de ses juges, c'est son honnêteté, sa sincérité, son parfait désintéressement. Il avait ce qui « transporte les montagnes: » la foi; et il passa sa vie entière, toujours convaincu que quelques mois à peine le séparaient de la réalisation de ses rêves.

Né dans une humble condition, et initié de bonne heure, dans la boutique de son père, aux pratiques du petit commerce, Fourier fut frappé des tromperies et des ruses qui marquent trop souvent les relations entre le vendeur et l'acheteur. Ce fut le point de départ de ses observations. Portant alors son regard au delà de la sphère où il était placé, il constata que la vie sociale, à tous ses degrés, se composait, pour une bonne part, d'antagonismes, de rivalités, de jalousies, de luttes, de défiances, de dissimulation, de désirs inassouvis, de misères et de souffrances. Il en conclut que la civilisation avait fait fausse route et pris le contre-pied des lois de Dieu; car Dieu, en créant l'homme, n'avait pu vouloir que son bonheur; et, s'il lui avait donné des besoins,

des passions, c'était pour que leur satisfaction vînt augmenter la somme de ses félicités.

Le problème à résoudre était donc celui-ci : trouver un état social tel que chacun, en s'y abandonnant sans obstacle et sans réserve à tous ses penchants, concourût à un ensemble harmonieux, au bonheur universel. Jusqu'alors, on avait pensé que l'homme, pour jouir des avantages de la vie sociale, devait les acheter par le sacrifice d'une partie de ses goûts ou de ses instincts naturels, et que la liberté de chacun s'arrêtait où commençait le préjudice pour autrui. Fourier changeait tout cela. Selon lui, les goûts ou les instincts de l'individu donnaient seuls la mesure de ses droits; quant à sa liberté, elle ne devait jamais, même dans ses écarts les plus excessifs, pouvoir se trouver en opposition avec l'intérêt d'autrui. La civilisation païenne, et, après elle, la civilisation chrétienne avaient une double base : la loi et la morale. La civilisation *harmonienne*, telle que Fourier la concevait, devait supprimer la loi et la morale pour n'avoir qu'un seul point d'appui : le plaisir. Les passions humaines, physiques et morales, qui avaient toujours été un obstacle à la paix et à l'harmonie universelle, devaient donc en devenir le principal élément.

Que Fourier ait attribué uniquement aux vices de la civilisation des souffrances dont on s'est toujours accordé à rejeter en partie la cause sur les imperfections de la nature humaine, c'est un paradoxe auquel la plus saine raison peut se laisser entraîner. Mais qu'il ait espéré remédier à tout d'un seul coup, en amenant tous les peuples du globe à un mode uniforme et nouveau d'organisation sociale, là commençait la folie ; et jamais utopiste ne se donna, plus largement et plus naïvement

que Fourier, carrière dans les espaces ouverts à la fantaisie.

L'axiome fondamental de la doctrine de Fourier est celui-ci : « Les attractions sont proportionnelles aux destinées ; » c'est-à-dire que tout homme, pour être fidèle à sa destinée, doit faire tout ce qui lui plait, et ne faire que ce qui lui plaît. Comment l'harmonie sociale pouvait-elle sortir du libre jeu de tant de passions discordantes ? Comme l'harmonie musicale résulte de l'emploi bien entendu de toutes les notes de la gamme. Il ne s'agissait donc que de ramener l'échelle des passions humaines à un clavier, et d'en tirer des accords. Dire par quelle multiplicité de combinaisons parfois extravagantes, souvent ingénieuses, Fourier résout ce difficile problème, ce serait dépasser le but qu'on se propose ici ; ce serait d'ailleurs cesser d'être sérieux. Possédé par son idée, Fourier trouve tout possible, tout facile pour la réaliser. Rien ne l'arrête, rien ne le trouble. S'il faut des miracles, il fera des miracles. S'il faut reprendre l'œuvre du Créateur, il la reprendra et la complétera. Les chaleurs tropicales, il les ramène à nos températures printanières ; les glaces des pôles, il les fait fondre, et pour faire croître l'oranger et l'olivier jusqu'au soixantième parallèle nord, il environne le pôle d'une *couronne boréale*. L'eau saumâtre de l'Océan, il la convertit en une excellente boisson acidulée. Les animaux dangereux ou nuisibles, il en anéantit la race, et grâce à une copulation de la terre avec elle-même, il les remplace par d'autres animaux doués des instincts les plus précieux, des baleines qui s'attelleront aux vaisseaux, des lions qui porteront leurs cavaliers de Bruxelles à Marseille entre le lever et le coucher du soleil, etc. Il nous annonce dix-huit créations successi-

ves, dont chacune sera un progrès sur la précédente. Il peuple l'espace de nouvelles planètes. Il règle la chaleur solaire; il ressuscite la lune qui n'est, dit-il, que le cadavre d'une lune morte d'une fièvre putride. Il se livre enfin à toutes les fantaisies d'une imagination dévoyée.

Il n'est donc pas étonnant que Fourier se soit cru capable de distribuer, en deux années, toutes les populations du globe, aussi bien celles de l'Asie, de l'Afrique et de l'Océanie que celles de l'Europe, en six cent mille *phalanstères*, et de les mettre ainsi en possession du bonheur *harmonien*. Le phalanstère est un bâtiment tenant de la caserne et du palais, et pouvant fournir, à chacun de ses quinze ou dix-huit cents habitants, un logement suivant ses goûts, avec toutes les nécessités, toutes les douceurs, toutes les superfluités de la vie. Là, il n'y aura pour personne ni contrainte ni gêne. La privation y sera inconnue ; la contrariété même n'en approchera pas. La population d'un phalanstère formera une *phalange ;* la phalange se divisera en *séries*, la série se divisera en *groupes*, le tout librement et suivant les attractions individuelles. Chacun sera, dans les groupes, dans les séries, dans les phalanges, ce qu'il voudra et fera ce qui lui conviendra; et les choses s'arrangeront si bien d'elles-mêmes que chacun voudra travailler, et que toujours ce que chacun fera sera ce qui pouvait être le plus profitable au bien de la communauté. Les fonctions les plus repoussantes de la vie en commun seront rendues si attrayantes qu'on se les disputera, et qu'elles seront, par faveur spéciale, réservées à des groupes d'adolescents, qui les accompliront vêtus de gaze aux tendres couleurs et couronnés de roses. Il est inutile d'ajouter que, dans ce monde de délices, les entraînements de l'amour au-

ront toute liberté de s'exercer. Toute femme arrivée à l'âge nubile pourra se choisir un favori, un géniteur et un époux, indépendamment d'un nombre illimité d'auxiliaires ; et la concurrence de tant de rivaux heureux, loin d'engendrer la discorde, ne fera que concourir à l'harmonie générale, par les efforts que fera chacun d'eux pour obtenir meilleure part dans les bonnes grâces de l'objet aimé.

Mais c'est trop s'arrêter déjà à ces extravagances, qu'on croirait empruntées à un conte de fées. Les disciples de Fourier eux-mêmes ont senti qu'ils ne devaient pas espérer de donner crédit à de pareilles énormités. Ils ont donc laissé de côté la partie fantastique du système, pour se renfermer dans ce qui pouvait être accepté par le sens commun, sans s'apercevoir que par là ils dépouillaient le Maître de tout ce qui lui appartenait en propre dans le *mécanisme sociétaire*. Ce serait, par exemple, faire preuve d'une grande ignorance que d'attribuer à Fourier une part quelconque dans la découverte des lois ou des avantages de l'association, même *agricole*. L'association universelle agricole avait, en effet, prospéré pendant un demi-siècle au Paraguay, où les jésuites l'avaient établie dans les seules conditions où elle soit possible : un sol sans propriétaire, un peuple enfant. Quant à l'association en général, le premier essai qui en ait été fait remonte à la tour de Babel ; et s'il aboutit alors à la confusion des langues, ce fut probablement pour les mêmes raisons qui conduisirent à un résultat pareil les essais de phalanstère tentés sous nos yeux. Mais est-il besoin de rappeler que de l'association judicieusement appliquée sont sortis les puissants et féconds efforts qui, au XVIIe siècle, ont créé le commerce transocéanique, et qui, tout récemment, ont, en quelques années, sillonné l'Europe

de voies ferrées? Fourier n'a pas plus de mérite d'invention en ce qui concerne la division du travail. Le principe en était depuis longtemps accepté dans la pratique industrielle; et personne n'ignore l'histoire d'une épingle passant par les mains de onze ouvriers avant d'arriver à la boutique du détaillant. Le bénéfice et les économies de la vie en commun n'étaient plus une question depuis qu'il y avait des couvents et des casernes. Il n'est pas jusqu'aux orchestres par lesquels Fourier prétend égayer les travaux de ses groupes, dont il n'ait emprunté l'idée aux chants de nos moissonneurs et de nos vendangeuses, et aux corps de musique conduisant nos régiments au champ de manœuvres. Tout cela était tombé dans le domaine public, et il est juste d'en laisser l'honneur à cette civilisation que Fourier accable de ses mépris. Seulement ce qui est bon, ce qui est excellent, quand l'application en est en rapport avec les temps, les climats, les contrées, les races, les individus, devient sans valeur dès qu'on en veut faire un moule empirique pour y faire passer l'humanité tout entière.

Ni Saint-Simon ni Fourier n'ont donc apporté au monde une vérité nouvelle ou proclamé un principe méconnu. Mais on doit reconnaître que leurs utopies, par le retentissement que leur ont donné de jeunes hommes intelligents et enthousiastes, ont aidé à la vulgarisation de quelques idées fécondes, notamment en ce qui touche la puissance de l'association. Ces deux réformateurs, en un mot, en poursuivant des chimères, ont exercé, à certains égards, sur les progrès de l'économie politique, une influence analogue à celle qu'ont exercée les alchimistes sur les progrès de la chimie. Par contre, en contribuant à éveiller, dans les classes ouvrières, des appétits et des convoitises qu'aucun état social ne pouvait satis-

faire, les prédicateurs de ces doctrines insensées préparèrent, pour un prochain avenir, de terribles épreuves au développement régulier de la civilisation.

Le fouriérisme n'eut pas, comme le saint-simonisme, une mort violente. S'il n'était pas moins immoral, il fut plus prudent; il sut éviter les démêlés avec le code, et put ainsi fournir librement sa carrière. Parmi ses rares disciples, Fourier avait eu la bonne fortune de rencontrer quelques hommes de tact et de sens, entre autres, MM. Just Muiron, Jules Lechevalier, Baudet Dulary, Victor Considérant, qui comprirent que menacer et effaroucher la société est un fort mauvais moyen de s'en faire accepter. Ils s'attachèrent donc principalement à mettre en relief le côté économique et relativement raisonnable des idées de Fourier. Et même, après la mort du Maître, survenue en 1837, l'école, qui reconnut alors pour chef M. Considérant, accepta hautement comme point de départ le milieu social, renvoyant à des améliorations successives la réalisation complète de l'harmonie sociétaire. Ainsi présenté, le fouriérisme n'était plus qu'une simple question de progrès social à débattre théoriquement; et il conserva en effet ce caractère dans les journaux la *Phalange* et la *Démocratie pacifique*, qui furent créés pour le propager. Il vécut ainsi, faisant peu de bruit, s'accommodant même assez bien des institutions monarchiques, mais semant au sein du prolétariat de funestes et mensongères amorces.

Outre les deux réformateurs dont il vient d'être question, on en vit paraître, vers le même temps, un troisième qui eut aussi sa part dans l'attention publique. Celui-ci appartenait à l'Église et se nommait l'abbé Châtel. Mais tandis que Saint-Simon prétendait élever un christianisme nouveau sur les fondements de l'ancien, et recom-

mencer le Christ, en substituant à l'agonie du Golgotha les dégoûts et les nausées de l'orgie, l'abbé Châtel, plus modeste, bornait son ambition à faire un catholicisme français, afin de poser sur son front l'une des trois couronnes de la tiare pontificale. D'abord vicaire à Moulins, puis curé dans une petite commune rurale, l'abbé Châtel était, à la chute de Charles X, aumônier de l'un des régiments de la garde royale. Il n'avait, du reste, ni dans le cœur, ni dans l'esprit, rien de ce qui fait les apôtres ou les martyrs; et rien ne prouve mieux quel était alors le dévergondage des idées que de voir un simple prêtre, sans fanatisme, sans enthousiasme, imaginer de séparer de Rome l'Église française, dans le seul but de s'en déclarer le chef, et de se créer ainsi une position élevée et lucrative. Même, à cet effet, le nouveau schismatique n'avait pas cru nécessaire de faire de grands efforts d'invention; il s'était borné, en conservant le rite usité, à substituer la langue française à la langue latine dans les cérémonies du culte.

L'abbé Châtel trouva d'abord quelques adhérents parmi les membres mécontents du clergé inférieur. Il réussit également à attirer quelques personnes du peuple aux offices qu'il célébrait dans une chambre de la rue de la Sourdière. Ce local étant devenu insuffisant, l'église principale fut transférée dans une grange de la rue du Faubourg-Saint-Martin, en même temps que plusieurs succursales s'ouvraient sur divers points de Paris. Les prédications, qui formaient le principal attrait des réunions, roulaient, en général, sur les crimes des papes et des hauts dignitaires de l'Église, sur l'ambition et les vices du clergé; et le peuple montrait d'autant plus d'empressement à aller les entendre que les républicains, voyant dans ce schisme un moyen d'augmenter le

désordre moral, l'avaient pris en quelque sorte sous leur patronage. Grâce à ce concours d'auditeurs, la location des chaises et les offrandes volontaires fournissaient aux besoins du sacerdoce, et le prêtre put vivre de l'autel. Il faut dire aussi qu'on ne négligeait rien pour piquer la curiosité du public, et que des *réclames* dans les journaux, des affiches sur les murailles annonçaient les cérémonies, absolument comme les comédiens ambulants annoncent leurs représentations.

Il vint un moment où le schisme avait pris une certaine importance. Les recrues s'étaient multipliées; on avait même trouvé un ancien évêque constitutionnel pour ordonner des prêtres; plusieurs communes de la banlieue avaient des chapelles réformées. L'abbé Châtel conçut alors la pensée d'assurer à son Église de puissants appuis, en ressuscitant un ordre dont il n'existait plus de souvenir que dans les loges maçonniques, celui des chevaliers du Temple. Ce qu'il y a de plus singulier encore, c'est que ses ouvertures à ce sujet furent accueillies par le grand maître de l'ordre, et que ce dignitaire reconnut l'abbé Châtel en qualité d'évêque. Ce n'était pas assez, au gré de ce dernier, qui prit, en outre, de sa propre autorité, le titre de *primat des Gaules*.

Cependant la police avait dû, à plusieurs reprises, intervenir dans les affaires des néo-catholiques. Elle avait mis obstacle à quelques cérémonies qui, par la portée politique qu'on voulait leur donner, n'auraient pas été sans danger pour l'ordre. Elle avait empêché, par la force, les prêtres dissidents de prendre possession des églises consacrées au culte catholique. Elle avait, dans l'intérêt des bonnes mœurs, interdit les prédications du soir, qui étaient de beaucoup les plus lucratives. Les recettes diminuant, les dettes étaient venues; puis la dis-

corde s'était mise parmi les prêtres, dont la plupart refusaient de reconnaître la primatie de l'abbé Châtel. Enfin, le 4 juin 1833, les scellés furent apposés sur les portes de l'église du faubourg Saint-Martin, où devait être célébré le lendemain l'anniversaire de l'insurrection. La même mesure ne tarda pas à être appliquée successivement aux autres lieux de réunion, sans aucune résistance de la part des desservants, que les fonds secrets aidèrent à satisfaire leurs créanciers.

Ainsi s'éteignit sans bruit, sans éclat, ce schisme qui avait pu vivre quatre années, mais dont l'influence ne se fit pas sentir au delà des populations ouvrières des faubourgs et de la banlieue de Paris.

Mais à cette même époque, l'Église catholique fut livrée à des causes plus sérieuses d'agitation et d'inquiétude.

Sur la fin de la Restauration, les prétentions croissantes du clergé, ses envahissements, son imprudente immixtion dans les affaires administratives et politiques, ses menées et son influence toujours et partout hostiles à la liberté, avaient soulevé contre lui l'opinion libérale. L'antagonisme n'avait pas tardé à prendre un caractère acerbe, les libéraux s'étant eux-mêmes écartés de cette modération dont ils accusaient leurs adversaires de manquer. Le clergé, comme c'est l'ordinaire, affecta de considérer comme dirigées contre la religion des attaques qui ne s'adressaient qu'aux tendances abusives de ses ministres, et prit bruyamment le rôle de victime de ceux qui ne voulaient pas lui permettre d'être oppresseur. C'est dans ces circonstances que fut fondée, comme en un jour de péril suprême, l'*Association pour la défense de la religion catholique*. A la tête de cette association, lui donnant l'impulsion, l'animant de son souffle puissant

et de toute la violence de son zèle, était M. l'abbé de Lamennais. C'était un homme étrange que M. de Lamennais, homme de dure trempe et d'une volonté indomptable, avec une vaste intelligence, et quelque chose de la poésie biblique dans l'imagination et dans le style; esprit altier, caractère impétueux, mobile dans ses opinions, inconstant dans ses principes, mais imposant à tous ses principes et ses opinions, sous peine d'invectives et d'anathème; glorifiant l'inquisition, admirant la ligue, possédé d'un instinctif besoin de domination, refusant la pourpre comme une livrée et mettant un raffinement d'orgueil à vouloir, simple prêtre, régenter l'épiscopat, le sacré-collége, la catholicité tout entière; après avoir érigé en dogme l'infaillibilité du pape aussi bien au temporel qu'au spirituel, sortant de l'Église avec colère, parce qu'il n'avait pu obtenir que le pape lui donnât raison contre le pape lui-même, et finalement se précipitant coup sur coup de la révolte dans l'hérésie, de l'hérésie dans l'impiété, pour aboutir à une sorte de théisme, où la politique avait plus de place que la pensée de Dieu.

Les convictions de M. de Lamennais ont changé plus d'une fois; mais sa conviction du moment exerçait sur son esprit un empire despotique, et il la poussait, avec une inflexible rigueur, à ses plus extrêmes conséquences. Ainsi on l'avait vu, dans son *Essai sur l'indifférence en matière de religion*, à une époque où le principe d'autorité prévalait encore en Europe, se faire le champion du pouvoir le plus étendu entre les mains des souverains, qu'il plaçait eux-mêmes sous l'autorité sans limites du pontife romain. Plus tard, quand la liberté commença à saper partout la puissance des rois, M. de Lamennais embrassa la cause de la liberté, non dans l'intérêt des peuples, mais dans l'intérêt de l'omnipotence universelle

du pape, laquelle devait, selon lui, rester seule debout sur les débris de tous les trônes. C'est dans cette nouvelle phase de ses idées que le trouva la révolution de Juillet.

M. de Lamennais n'avait pas seulement le besoin de la domination, il en avait le génie; et cet esprit superbe, en faisant profession d'une soumission absolue aux lois de l'Église, était frappé surtout des moyens que ces lois semblaient lui offrir d'asservir le monde à la chaire de saint Pierre. Autour de lui s'étaient groupés, attirés par une juste admiration pour son magnifique talent et par une confiance sans bornes, quelques jeunes hommes à la foi ardente, au cœur chaud, heureux d'apporter le concours de leur intelligence et de leur zèle à l'athlète qui avait engagé le combat contre le scepticisme et contre la tiédeur du siècle. Dans le nombre, on remarquait deux hommes qui ont plus tard conquis leur place au premier rang des orateurs de la chaire et de la tribune, M. l'abbé Lacordaire et M. le comte de Montalembert.

Une association pour la défense de la religion catholique avait pu paraître une superfluité sous le règne de Charles X, alors que la religion catholique jouissait sans contestation de tous les priviléges de religion d'État, et que, favorisé par la piété personnelle du Roi, le clergé était en possession de tout ce qui devait combler ses désirs les plus ambitieux : le pouvoir, les honneurs, la richesse. Il en fut autrement après la révolution de Juillet. La réaction fut violente, et, comme il arrive toujours, ses excès ne furent pas moins condamnables que les abus contre lesquels elle se produisait. Des églises furent dévastées ou profanées ; bien des croix furent arrachées ; l'habit ecclésiastique fut insulté dans les rues,

et livré, sur les théâtres, à la risée du peuple. Alors la religion eut véritablement besoin d'être défendue, non avec colère et défi, mais avec fermeté et modération, non contre les pouvoirs publics, mais contre l'esprit du temps, qui rendait impuissants les efforts sincères du Gouvernement lui-même.

Le clergé, on doit lui rendre cette justice, le clergé inférieur surtout, eut en général l'intelligence de ce que lui commandait la situation nouvelle qui lui était faite. Revenu de la surprise et de l'émotion des premiers jours, il comprit que se renfermer dans les soins exclusifs du sacerdoce était pour lui le meilleur, le seul moyen de reconquérir le respect et la confiance des populations. Il comprit, en outre, que ses ennemis les plus redoutables étaient en même temps ceux du Gouvernement, que la paix du sanctuaire était attachée au rétablissement de l'ordre, et que la religion n'était pas moins intéressée que la société à l'affermissement des institutions nouvelles. Il existait d'ailleurs, depuis longtemps, dans une partie du clergé inférieur, de sourds mécontentements, qui avaient pris naissance dans l'oppression que faisait peser sur lui le pouvoir arbitraire des évêques. Les curés, pour qui la révolution de Juillet avait été une sorte de délivrance, s'étaient donc, pour la plupart, soumis sans arrière-pensée aux ordres de la cour de Rome, qui leur enjoignaient de se rallier au Gouvernement. Ils prenaient avec joie leur part de la liberté conquise pour tous, et n'avaient nul regret de la perte de l'omnipotence épiscopale qui avait si lourdement pesé sur eux.

Tout au contraire, la révolution de Juillet avait été, pour M. de Lamennais, une amère déception. Il l'avait attendue et, pour ainsi dire, prophétisée comme un

débordement d'anarchie qui, désabusant les peuples de la liberté, les ramènerait à la théocratie; elle était venue apporter à l'Europe l'exemple d'une liberté forte et sage, et, séparant les choses du ciel de celles de la terre, elle avait renvoyé le prêtre à l'autel, en lui fermant les avenues du pouvoir temporel. M. de Lamennais voyait ainsi la liberté triomphante prendre, au-dessus des peuples et des rois, possession des sommets sur lesquels il s'était proposé de dresser de ses mains la souveraineté universelle de l'autorité pontificale.

Dès ce moment, se sentant vaincu par la liberté, il résolut de l'épouser pour la faire servir à ses desseins; et avec cet emportement qu'il apportait à toutes choses, non content de la réconcilier avec l'Église, il imagina de lui donner pour fondement et pour garantie l'infaillibilité du pape et la toute puissance sacerdotale.

C'est alors que l'*Association pour la défense de la religion catholique* devint l'*Association pour la défense de la liberté religieuse*. Il faut remarquer à ce sujet que M. de Lamennais, qui s'était déclaré défenseur de la religion, quand le clergé était oppresseur et envahissant, se portait défenseur de la liberté, quand la liberté n'avait plus à redouter d'autre ennemi que ses propres excès. C'est que M. de Lamennais obéissait non aux inspirations généreuses de l'apostolat, mais aux spéculations d'un esprit tout entier à son utopie, et plus soucieux du but que des moyens. La religion et la liberté étaient pour lui des instruments, non les objets de sa foi ou de son culte. Mais il y avait, dans la plupart de ses disciples, bien jeunes encore, une foi profonde, une piété enthousiaste, une confiance absolue dans la parole du *maître* et quelque chose de cette fièvre de l'imagination qui exalte les dévouements et poétise le martyre. Entraînés sur les

pas de celui qui était pour eux un père spirituel et qui les appelait ses fils, ces jeunes gens apportaient, à placer entre les mains du pape le sceptre du monde, la même ardeur convaincue qu'ils auraient mise à défendre, au péril de leur vie, l'Église persécutée. Les intentions étaient droites, le zèle pur et désintéressé ; mais l'objet malheureux de tant d'efforts était d'annuler huit siècles du travail de la civilisation.

Voici, en effet, quelles étaient les doctrines de l'école, telles qu'elles furent développées dans le journal l'*Avenir* créé pour les répandre : « Il n'existe qu'une seule base de certitude : le consentement de la raison universelle. La raison universelle n'a qu'un seul moyen de se manifester : l'Église, dont le pape est la personnification humaine. Le pape est donc la source de toute vérité, de toute autorité, de toute légitimité, en un mot, le seul souverain. C'est au pape, ministre infaillible de Dieu, qu'appartient par droit divin le gouvernement du monde, les divers chefs d'État n'exerçant le pouvoir temporel que sous sa haute tutelle, et le principe d'hérédité lui-même restant partout subordonné à la volonté du saint-siége. » Grégoire VII n'avait pas voulu autre chose ; mais ce que toute la puissance d'un pape avait vainement poursuivi à une époque d'ignorance et de fanatisme n'effrayait pas la présomptueuse audace de M. de Lamennais. Malheureusement pour le système des nouveaux théocrates, l'Église et la raison universelle s'étaient trouvées d'accord pour condamner Galilée. Quant aux papes, il ne fallait pas remonter bien haut dans leur histoire pour savoir que penser de leur infaillibilité en matière temporelle.

La conséquence nécessaire de ce principe était la répudiation absolue aussi bien de la Déclaration de 1682

que du Concordat de 1802, en un mot, de ce qu'on a appelé les libertés de l'Église gallicane, et qui n'était que la consécration des droits du pouvoir politique aussi bien que de ceux du clergé français, quant à son administration intérieure. « Nous repoussons avec dégoût, disait l'*Avenir*, les opinions qu'on appelle gallicanes, parce que, opposées à la tradition, réprouvées par l'autorité la plus haute qui existe parmi les chrétiens, elles consacrent l'anarchie dans la société spirituelle et le despotisme dans la société politique; opinions également odieuses et basses, qui, rendant la conscience même complice de la tyrannie, font de la servitude un devoir, et de la force brutale un droit indépendant de la justice. » Outre ce qu'il y a de faux dans une telle appréciation, on est frappé de la brutalité de ce langage, surtout quand on considère qu'il s'appliquait à un état de choses légitimé par le pape lui-même dans l'exercice de son pouvoir spirituel, et qu'une partie considérable du clergé français était sincèrement attachée aux franchises gallicanes. Le style comme le caractère de M. de Lamennais répugnait à toute modération. Sous la plume de ce dictateur intolérant, les arguments étaient des ordres, les objections étaient des invectives, les conclusions étaient des arrêts sans appel.

Afin de placer le clergé et les catholiques français sous la seule autorité du pape, la secte ultramontaine qui avait pour organe l'*Avenir* se proposait de soustraire au contrôle du Gouvernement tout ce qui touchait au culte. Elle demandait donc « la liberté de religion pleine, universelle, sans distinction comme sans privilèges, » c'est-à-dire, pour les catholiques, « la totale séparation de l'Église et de l'État, » ce qui impliquait « la suppression du budget ecclésiastique et l'indépen-

dance absolue du clergé dans l'ordre spirituel. » On serait arrivé ainsi à constituer le clergé à l'état de caste, tenant ses pouvoirs de Rome, gouvernant les fidèles sous la seule autorité du pape, et percevant directement le budget imposé à la piété des contribuables au nom de leur salut éternel.

L'*Avenir* réclamait d'autres libertés encore, et plus particulièrement la liberté d'enseignement, la liberté d'association, la liberté de la presse, tout cela sans limites et sans restrictions.

On pourrait s'étonner de voir le fougueux champion des doctrines ultramontaines faire profession d'un libéralisme radical si contraire à tous les sentiments et à la pratique constante du gouvernement pontifical. C'était, en effet, une témérité inouïe que de jeter par le monde, sous le patronage du saint-siége, ce mot de liberté, dont l'écho seul faisait alors bouillonner l'Italie et trembler le Vatican. Il est facile de s'expliquer cependant comment la liberté n'était, dans les vues de M. de Lamennais, qu'un moyen héroïque de soumettre le monde à l'omnipotence romaine. Par la liberté de religion comme l'entendait l'*Avenir*, le pape aurait eu seul la répartition des évêchés, la nomination aux fonctions ecclésiastiques, et la police de tout le clergé, sur lequel il aurait exercé une influence sans contre-poids. La liberté d'association conduisait à la multiplication indéfinie des communautés et des congrégations, en même temps que par la liberté d'enseignement on espérait livrer, en dehors de toute surveillance, l'éducation des enfants aux corporations religieuses. La liberté de la presse était un vœu nouveau de la part des serviteurs de l'Église ; car si, comme les précédentes, elle est une arme à deux tranchants, elle est d'ordinaire, en dernier résultat, peu profitable aux

idées de soumission religieuse. Mais, plein de foi en lui-même, M. de Lamennais se croyait assuré de vaincre ses adversaires partout où il serait libre de les combattre. Il se précipitait dans l'arène, insoucieux de la force, du nombre, de la qualité de ceux contre qui il allait croiser le fer, n'interrogeant que sa seule raison, n'obéissant qu'à sa propre inspiration, et usurpant sur le pape lui-même cette infaillibilité sous laquelle il voulait courber l'univers.

Or, il arriva, comme cela devait être, que les violences et les prétentions impérieuses de l'*Avenir* firent scandale parmi le clergé français et soulevèrent dans son sein d'énergiques réprobations. Le Gouvernement ayant pourvu à la vacance de plusieurs évêchés, ce journal publia deux articles dans lesquels, avec une extrême virulence de langage, il sommait l'épiscopat de fermer ses rangs aux nouveaux évêques, comme à d'indignes collègues, « traîtres à la religion et parricides. » Il faisait aux catholiques un devoir de pousser la résistance au besoin jusqu'à la révolte, leur rappelant qu'ils étaient en France vingt-cinq millions et que la force était à eux, et accusant le Roi de manquer à ses serments, le Gouvernement de se jouer des promesses de la Charte. Traduits devant la cour d'assises, les auteurs des articles, MM. l'abbé Lacordaire et l'abbé de Lamennais furent acquittés. Mais ils perdirent leur procès devant l'opinion.

C'était, en effet, trop exiger d'une nation plus raisonneuse que dévote, que de vouloir lui faire accepter, en échange du droit divin politique qu'elle venait de renverser, un droit divin religieux supérieur au premier; de lui présenter le pape comme arbitre suprême dans tous les démêlés des rois entre eux et des peuples avec

les rois, et de lui faire attendre de Rome les garanties de ses libertés. Les hommes sages du clergé, et ils étaient nombreux, s'alarmèrent de tout le mal que menaçait de causer à l'Église la prédication de ces doctrines excessives. Ils ne voyaient pas d'ailleurs avec indifférence quelques prêtres, au mépris de toute hiérarchie, s'ériger en guides et en censeurs publics de l'épiscopat, trancher, de leur seule autorité, les plus hautes questions de foi et de discipline, et lancer, des bureaux de leur journal, les foudres du Vatican. Des prières, des supplications, des remontrances, des censures officieuses, de jour en jour plus pressantes et plus multipliées, arrivèrent de toutes parts, sans pouvoir modérer la fougue de M. de Lamennais, ni intimider le zèle de ses jeunes collaborateurs. Loin de se rendre aux exhortations de leurs supérieurs ecclésiastiques, les rédacteurs de l'*Avenir* s'irritaient de la contradiction, et n'en marchaient que plus résolûment à leur but. Ils n'avaient pas l'onction qui touche les cœurs; mais ils avaient l'assurance qui impose à la raison, l'audace qui déconcerte un adversaire, la virulence qui l'intimide. Et puis ne devaient-ils pas compter sur l'appui de Rome, eux qui voulaient faire du pape « la seule puissance temporellement spirituelle existante et reconnue, » réunissant dans son sein toute souveraineté et toute liberté, et ayant sous ses pieds les rois de la terre, comme des préfets préposés aux divers États de son empire universel !

Cependant les plaintes du clergé avaient pris une vivacité qui ne permettait plus de les dédaigner. Dans l'œuvre de ce petit noyau d'hommes convaincus, ardents, aussi vaillants qu'indociles, les plus clairvoyants signalaient le germe d'une révolution dans l'Église. Les consciences même étaient troublées. L'orthodoxie des

principes de l'*Avenir* fut sérieusement mise en question, et un mémoire à ce sujet, signé par un grand nombre d'évêques, fut envoyé au pape. Ainsi accusé, M. de Lamennais, sans être ébranlé, ne voulut confier qu'à lui-même la défense de sa cause. Il suspendit la publication de l'*Avenir*, et partit pour Rome [1], accompagné de M. Lacordaire et de M. de Montalembert, ses deux principaux collaborateurs. Le résultat de ce voyage trompa toutes leurs espérances. L'*Avenir* fut condamné. M. Lacordaire, M. de Montalembert et tous les autres rédacteurs de ce journal s'empressèrent de se soumettre à la décision du saint-siége. Il n'en fut pas de même de M. de Lamennais. Si, par un acte de déférence plus apparente que réelle, il signa son adhésion et renonça à reprendre la publication de l'*Avenir*, la révolte couvait dans son cœur. Lui, qui avait voulu faire de l'infaillibilité du pape la loi suprême de l'humanité, lui, catholique et prêtre, ne courbait qu'en frémissant son front superbe sous l'arrêt tombé du haut de la chaire de Saint-Pierre. Dans la retraite où il alla cacher le ressentiment de sa défaite, le dépit et la colère restèrent maîtres de son âme et y étouffèrent les derniers scrupules de la foi. Les *Paroles d'un Croyant* virent le jour. Ce livre remua la chrétienté tout entière. Jamais la magie du style n'avait prêté plus de puissance et de séduction à des pensées de haine et de vengeance. Jamais on n'avait déguisé sous de plus magnifiques et de plus touchantes images l'esprit de rébellion et de désorganisation sociale. Là, toute autorité politique ou religieuse était jetée sous les pieds de la démocratie ; rois, évêques, pape, tous étaient également oppresseurs et spoliateurs, tous usurpateurs de la seule

[1] Novembre 1831.

souveraineté légitime et infaillible, celle du peuple. La palinodie avait quelque chose de si audacieux qu'elle touchait à l'héroïsme. N'ayant pu fonder, au nom de l'Évangile, le despotisme universel, M. de Lamennais invoquait, au nom de la liberté, l'anarchie universelle. Cette fois, le scandale avait atteint ses dernières limites. L'Église outragée frappa le livre de ses censures. M. de Lamennais répliqua par la publication des *Affaires de Rome*. La rupture était consommée ; elle devait être définitive.

Aucun des disciples de M. de Lamennais ne le suivit dans sa révolte. Leur zèle même ne fut pas refroidi par ce grand revers, et l'*Association pour la défense de la liberté religieuse* survécut à la chute du journal qui lui servait d'organe. Cette association, à ne considérer que son but avoué, était devenue un effet sans cause ; car nul ne songeait plus alors à violenter les consciences, et le Gouvernement affermi couvrait d'une protection efficace le temple et les ministres de Dieu. Mais on sait combien les fortes convictions sont promptes à se croire persécutées, quand on ne leur permet pas d'imposer leur domination. L'association continua donc de subsister, et fut le berceau du parti religieux ou ultramontain, qui prit plus tard une certaine importance dans le mouvement politique.

Au reste, avant la chute de l'*Avenir*, ses rédacteurs avaient posé devant l'opinion, avec leur décision habituelle, la question qui devait rester l'objet principal de leurs efforts : la liberté absolue de l'enseignement. A la fin d'avril 1831, un prospectus qui reçut une grande publicité annonça que, le 9 mai suivant, MM. l'abbé Lacordaire, le vicomte de Montalembert et de Coux ouvraient, sans autorisation et sous leur respon-

sabilité, une école gratuite d'externes. En même temps, des affiches reproduisant la même annonce furent placardées dans Paris, et à la porte même du ministère de l'instruction publique. Ainsi provoquée, l'autorité dut agir. Les élèves furent expulsés, les scellés furent mis sur la porte de l'école, et les professeurs appelés devant la justice. Le procès devait être vidé en police correctionnelle. Mais pendant l'instruction M. de Montalembert étant arrivé à la pairie par hérédité, l'affaire fut portée devant la cour des pairs. Les débats furent pleins d'intérêt. Après le réquisitoire de M. le procureur général Persil, les accusés prirent successivement la parole. M. de Montalembert sortait à peine de sa vingtième année. C'était une position difficile que celle de ce jeune homme, se faisant censeur des lois de son pays devant ces mêmes législateurs à côté desquels son âge ne lui permettait pas d'occuper la place qui lui était réservée par sa naissance. M. de Montalembert le sentit. Il fut habile à force de modestie, éloquent par chaleur de conviction. M. l'abbé Lacordaire étonna et charma ses juges par la vigueur de son argumentation, par la mâle, sévère et élégante simplicité de sa parole. Tous les griefs contre le monopole et contre l'enseignement de l'Université furent exposés; son existence légale elle-même fut contestée; tous les droits de la conscience et de la famille, ainsi que les droits résultant de la Charte furent invoqués. Néanmoins les trois *maîtres d'école*, ainsi qu'ils s'étaient déclarés, furent condamnés, et ils devaient l'être. L'Université ne méritait ni toutes les critiques qu'on en a faites, ni tous les éloges qu'on lui a donnés, et les générations qu'elle avait formées pouvaient sans trop d'alarme la voir rester debout. Les droits de la conscience et de la famille ne dispensent personne d'obéir

à la loi. Quant à la Charte, elle ordonnait de pourvoir par une loi, « dans le plus court délai possible, » à la liberté d'enseignement. Or, il n'y avait pas de temps perdu, car une loi générale sur l'enseignement n'est pas de celles qui s'improvisent, et il n'appartenait pas, en tout cas, à quelques citoyens d'assigner un terme où la Charte ne l'avait pas fait. Si, comme le rappela M. Lacordaire, on avait jugé les ministres sans attendre la loi sur la responsabilité, si l'on avait organisé la garde nationale en devançant la loi promise, on avait, en cela, obéi à des nécessités impérieuses. Mais de ce qu'on avait agi révolutionnairement pendant la révolution, il ne s'ensuivait pas qu'on eût substitué d'une manière permanente le droit révolutionnaire au droit légal. A tous les points de vue, la prétention des fondateurs de l'école libre était donc injustifiable.

Ce qui était vrai, c'est que le Gouvernement n'envisageait pas sans inquiétude l'obligation d'établir la liberté d'enseignement, et qu'il était peu empressé de s'en occuper. On était généralement convaincu alors que la liberté serait tout à l'avantage des établissements religieux, en position de tenir leurs prix moins élevés. Or, l'épiscopat de la Restauration manifestait contre le Gouvernement une hostilité persistante, qui ne pouvait manquer de se retrouver dans l'esprit des écoles soumises à la direction ou à l'influence de l'autorité ecclésiastique. La liberté, dans ces conditions, n'aurait fait que donner aux ennemis du régime nouveau la facilité d'élever les jeunes générations dans la haine de ses institutions et de son principe. La question tournait ainsi dans un cercle vicieux. Si l'épiscopat s'était sincèrement rallié au Gouvernement, il aurait eu la liberté d'enseignement; d'un autre côté, il n'est pas douteux que si le Gouver-

nement avait établi cette liberté, il aurait désarmé en grande partie l'opposition de l'épiscopat. Ce malentendu méritait d'être exposé ici, parce qu'il se perpétua pendant toute la durée du règne, malgré le renouvellement du plus grand nombre des évêques, et qu'il explique la tension continuelle des rapports du Gouvernement avec le clergé supérieur[1].

Le mouvement impétueux, l'impatience générale qui, en politique, en économie sociale et même en matière religieuse, poussaient les esprits aux conceptions extravagantes, exercèrent une influence non moins remarquable sur la littérature proprement dite. Les époques d'agitation ne sont pas favorables aux œuvres de longue haleine. On est toujours pressé de produire, quand on est pressé de vivre. Aussi les premiers temps qui suivirent la révolution ne donnèrent-ils naissance qu'à une multitude d'opuscules, de brochures, de pamphlets, inspirés par les circonstances et tout empreints des passions du moment. On était libre ! Il semblait que la pensée, affranchie de toute entrave, débordât de toutes parts, et que l'improvisation seule pût répondre au besoin qu'elle avait de se répandre. On improvisait donc ; et, outre les journaux, dont le nombre s'était beaucoup accru, l'imprimerie jetait chaque jour par milliers, à travers le pays, ces œuvres rapides, dont

[1] L'expérience a prouvé désormais que l'Université n'avait rien à craindre de la concurrence dont on s'alarmait pour elle. La loi qui, après la révolution de février, a établi, dans une certaine mesure, la liberté d'enseignement, n'a causé aucun préjudice à la prospérité des établissements universitaires ; mais elle a excité l'Université à porter une surveillance plus sévère sur le côté moral de son enseignement, et elle a obligé les écoles privées à élever le niveau de leurs études, afin de ne pas rester à une trop grande distance des écoles de l'État. Tout le monde y a gagné.

quelques-unes à peine devaient survivre à l'heure qui les avait vu naître.

Il faut toutefois excepter, de cette disette générale de productions littéraires, le théâtre et le roman. C'est que ces deux genres permettent plus que d'autres d'aspirer au succès, parfois même de l'atteindre, en suppléant aux longues études par la fécondité de l'imagination, à la perfection par la hardiesse de la forme. Ce sont aussi ceux qui, établissant entre l'auteur et la masse du public des rapports plus prompts, et, pour ainsi dire, plus familiers, offrent à l'écrivain le plus de moyens d'entrer dans les penchants, dans les goûts, dans les passions de son juge. D'ailleurs, s'il est des temps où beaucoup négligent de s'instruire, il n'en est pas où le plus grand nombre dédaignent de s'amuser; et le théâtre et le roman amusent, même quand ils n'instruisent pas. Enfin une circonstance particulière contribuait encore à entraîner dans cette direction les efforts des jeunes écrivains. A la chute de la Restauration, deux écoles littéraires étaient en présence, et, depuis plusieurs années déjà, occupaient le monde du bruit de leurs disputes : les classiques, héritiers des règles et de la tradition des maîtres du grand siècle, avec quelque chose de cette timidité compassée qui distingue toujours l'imitation la plus habile de l'inspiration créatrice ; les romantiques, contempteurs de la règle, dédaigneux des modèles, secouant toutes les tyrannies, même celle de la langue et du bon goût, prétendant transporter dans l'art les procédés de la nature, qui fait servir le laid et l'horrible aussi bien que le beau à la perfection de l'ensemble. Or, c'était surtout par les œuvres de pure imagination, c'est-à-dire, par la poésie, le drame et le roman, que les novateurs avaient fait irruption dans la littérature.

Le chef de la nouvelle école, sinon par droit de priorité, du moins par le caractère et l'incontestable supériorité de son talent, M. Victor Hugo, avait, au mois de février 1830, donné au théâtre son drame d'*Hernani*, qui peut être considéré comme le type le plus parfait du genre, et qu'il n'a pas égalé depuis. Un mois plus tard, son émule, avec des facultés de création plus puissantes peut-être, mais avec un sentiment moins élevé de la mission de l'art, M. Alexandre Dumas, faisait représenter *Stockholm et Fontainebleau*. Ainsi la révolution dramatique précédait la révolution politique. A cette époque, les théâtres étaient encore soumis à une surveillance qui, bien que peu sévère à certains égards, imposait cependant aux auteurs quelque réserve dans le choix et dans le langage de leurs personnages. Après les trois Journées, la liberté prit possession de la scène comme de la rue, et les théâtres eurent leur part des désordres, des passions, des folies du moment. Le vaudeville, cet enfant de l'esprit français si cher au peuple de Paris, fut délaissé et céda la place à des parades à grand spectacle, avec mouvements de troupes, coups de fusil et roulements de tambours, qui offraient aux trépignements du parterre un acteur grimé sous la redingote grise, et les noms magiques de Marengo, des Pyramides, de Wagram, d'Austerlitz. Là, entre la *Marseillaise* et la *Parisienne*, on s'exaltait au souvenir des victoires de la République et de l'Empire, puis on allait faire de la stratégie dans les clubs, ou, dans la rue, des manifestations en faveur de l'Italie et de la Pologne.

C'était l'une des phases de la réaction contre le système compressif de la Restauration. La même cause produisit, dans une autre direction, un effet plus regrettable. La Restauration avait interdit la représentation de *Tartufe*

et des *Visitandines*. La révolution mit sur la scène les *Victimes cloîtrées*, le *Curé Maingrat*, *La Cure et l'Archevêché*, *Urbain Grandier*, l'Inquisition et ses tortures, les ténébreuses légendes du cloître ; elle livra aux outrages et aux huées de la multitude le prêtre sous ses habits sacerdotaux, les plus augustes cérémonies du culte, les plus saintes croyances. Le peuple, qui avait depuis longtemps déserté les églises, accourait au théâtre se fortifier dans le mépris des hommes et des choses de la religion.

Sous le rapport social, l'influence du théâtre fut plus pernicieuse encore. Aux règles qu'il avait abolies, le drame en avait substitué une, la seule dont il ne se départît pas : flatter les passions de la foule ; au lieu de châtier les mœurs, les pervertir. Telle était la pente de l'époque ; le succès de vogue et d'argent était à ce prix ; on courait au succès. Quand on jette les yeux sur la multitude des drames qui, pendant les premières années du Gouvernement de Juillet, envahirent les théâtres de Paris, on est frappé de l'esprit qui les a à peu près invariablement inspirés. Partout le vice, le crime, la débauche, la turpitude, la bassesse des sentiments, la corruption des mœurs, sont le partage des classes supérieures, les compagnons obligés du rang, des honneurs, de la richesse ; partout la vertu, les belles actions, la noblesse du cœur, la grandeur morale, appartiennent aux moins favorisés de la société, aux déshérités de la fortune, souvent même aux êtres qui ont vécu dans l'opprobre et l'abjection.

En cessant d'être l'école des mœurs, sous prétexte d'en devenir la peinture fidèle, le théâtre n'avait fait que substituer à une leçon utile un paradoxe faux et dangereux. Certes, les classes élevées n'ont pas le monopole de la vertu ; plus d'un blason a porté des souillures ;

plus d'un palais a abrité le crime et l'infamie. Mais si l'éducation, si la supériorité du rang et le respect de soi-même qu'elle impose, ne détruisent pas toujours les mauvais penchants de la nature humaine, ils aident du moins à les vaincre, et c'est travailler à la ruine de la civilisation, que d'enseigner au peuple le mépris de tous ceux qui s'élèvent au-dessus de lui.

Le drame, en échappant aux étreintes de la censure, avait été pris de vertige, comme l'homme qui s'aventure pour la première fois au grand air, après avoir été longtemps enfermé. Il appartenait aux chefs d'école de modérer ces écarts, et d'y opposer l'autorité de leur exemple. Malheureusement les chefs eux-mêmes subirent la fatale influence et s'en firent les complices. Tandis que M. Victor Hugo donnait successivement à la scène : *Marion Delorme, Le Roi s'amuse, Lucrèce Borgia, Marie Tudor,* M. Alexandre Dumas faisait représenter *La Tour de Nesle, Le Fils de l'Émigré, Angèle.* Et la foule des imitateurs se précipitait sur leurs traces, exagérant leurs défauts les plus saillants, sans pouvoir égaler leurs grandes, leurs incontestables qualités.

Il y eut pourtant une exception. Au milieu de cet entraînement général, M. Casimir Delavigne, poëte de talent plutôt que de génie, classique par tempérament, avec une certaine mesure d'indépendance, eut la sagesse de ne pas sacrifier au faux goût du jour et de se tenir dans un sage milieu entre la timidité et le dévergondage. Chose remarquable ! le public a gardé à peine le souvenir de cette multitude de drames échevelés auxquels la foule courait alors avec un empressement frénétique ; mais la tragédie des *Enfants d'Édouard* est restée au répertoire du Théâtre-Français.

Comme le théâtre, et plus que lui peut-être, le roman

se jeta dans les espaces ouverts à la fantaisie désordonnée ; et, sous prétexte de combattre les vices de la civilisation, se mit en guerre contre la société. Corriger des abus, flageller des travers, rire des petites faiblesses et des ridicules, qu'était-ce que cela pour le roman, qui se proposait de détrôner la philosophie et de refondre l'humanité ? Le roman s'ouvrit d'autres voies. Il alla chercher ses types de la perfection morale dans les régions où d'ordinaire croupit le vice, dans les natures que le crime a flétries, ou parmi les êtres en révolte contre la société. *Notre-Dame-de-Paris*, c'est la beauté idéale de la femme sous les oripeaux d'une bohémienne ; c'est l'amour dans ce qu'il a de saint, de sublime, sous la hideuse difformité d'un crétin ; c'est le délire de la luxure sous la figure ascétique d'un prêtre. *Indiana*, c'est la justification de l'adultère. *Lélia*, c'est la philosophie de la prostitution et la poétique du bagne ; et ainsi de la plupart des autres. Au lieu d'être vif, piquant, léger, le roman se fit déclamatoire. Il fut moins un récit d'aventures ingénieuses, qu'une dissertation psychologique. A ce travers, se joignit l'abus du sang et de l'horrible. Au mariage, lieu commun usé de tant de dénoûments, on substitua la mort par meurtre, assassinat, suicide ou consomption. D'une fable qui devait être une récréation, on fit un cauchemar.

Tel est le caractère général des romans de cette époque. Cependant, à côté du roman réformateur et socialiste, le roman dit historique se fit aussi remarquer par de nombreuses et brillantes productions. Walter-Scott eut des émules qui, pour l'intérêt de la fable, pour l'agencement des péripéties, pour l'originalité des caractères, pour la vigueur du coloris, ne restèrent pas toujours au-dessous du maître. On pourrait leur reprocher,

sans doute, d'avoir emprunté à l'histoire plutôt des noms pour en affubler des personnages de fantaisie que les personnages eux-mêmes; mais on ne saurait contester que, même en les faisant trop souvent grimacer, ils ont contribué à vulgariser chez nous les grandes figures de l'histoire nationale.

En résumé, l'invasion du roman, après la révolution de Juillet, eut toute l'importance d'un fait social. La France lut des romans, parce que les émotions violentes avaient seules alors le pouvoir de faire diversion à la préoccupation de la chose publique, et que le roman trouva le secret des émotions violentes. La prodigieuse multiplicité des œuvres, le talent des écrivains, le concours des lecteurs portèrent ce genre de littérature à une hauteur qu'il n'avait pas atteinte jusqu'alors, et d'où il devait bientôt retomber, en oubliant la dignité de l'art pour se faire marchandise et se vendre au détail.

Il est rarement dans la destinée du roman de survivre à la génération qui l'a vu naître; mais les V. Hugo, les Balzac, les G. Sand, les Al. Dumas, les F. Soulié, les E. Sue, les J. Sandeau, les P.-L. Jacob, les Alph. Karr et bien d'autres laisseront un nom dans notre histoire littéraire, sinon comme parfaits moralistes, du moins comme charmants conteurs.

Moins recherchée et moins goûtée du public que le roman et le drame, la poésie ne les suivit pas dans leur essor. M. de Chateaubriand rédigeait des brochures en faveur de la légitimité; M. de Lamartine frappait prosaïquement à la porte du Palais-Bourbon; M. Béranger avait publié ses *Dernières Chansons*; M. Alfred de Vigny se recueillait; M. Casimir Delavigne était descendu des *Messéniennes* à la *Parisienne*. Si M. V. Hugo n'avait alors écrit les *Feuilles d'automne*, si M. Alfred de Musset

n'avait publié le *Spectacle dans un Fauteuil*, cette fantaisie d'un humoriste plein d'esprit et de finesse; si M. Barthélemy n'avait traduit en poétiques injures les honteux sifflements de sa vénale *Némésis*; si M. Auguste Barbier n'avait mis ses cyniques *Iambes* au service des instincts sauvages de « la grande populace » et de « la sainte canaille, » on trouverait à peine, à cette époque, un nom de poëte qui méritât d'être sauvé de l'oubli.

C'est que l'inspiration poétique, qui naît du sentiment, s'élève et grandit surtout par le recueillement et la méditation. Les agitations de la vie extérieure effarouchent la muse, et l'impatience de jouir de son œuvre sera toujours l'ennemie de la perfection. Certes, les poëtes ne manquèrent pas à la poésie; jamais, au contraire, on ne les vit plus nombreux, plus ardents, plus hâtés de produire; le souffle seul fit défaut aux poëtes. Ce qui marque cette période d'un cachet particulier, c'est qu'elle présente en poésie une moyenne élevée, non par les talents de premier ordre, qui y sont trop rares, mais par la multiplicité des médiocrités.

Le genre lyrique fut presque exclusivement cultivé, parce que mieux que tout autre il peut se passer de longues études et se prêter à la rapidité de la production. Plus que tout autre aussi, ce genre léger, qui s'alimente des impressions de chaque heure, s'imprègne de l'esprit du temps. On retrouve généralement, au fond des inspirations des jeunes poëtes, le reflet du malaise moral qui travaillait alors la génération nouvelle. Partout ce sont des plaintes, des imprécations contre la société, le mécontentement de son sort, l'avidité de jouir, l'impatience de la gloire acquise sans peine, de vagues aspirations vers un idéal insaisissable, le désenchantement précoce, la négation fanfaronne des douces

et précieuses illusions de la jeunesse, des colères d'enfants contre la Providence qui ne les a pas fait naître grands hommes, ce qui a fait donner aux poëtes de cette école le sobriquet de *poëtes incompris*. Ces lieux communs d'une mélancolie déclamatoire, avaient été remis en vogue, à la fin de la Restauration, par le recueil de poésies que publia M. Sainte-Beuve, sous le pseudonyme de Joseph Delorme. En déposant, dans les innocentes fantaisies d'une imagination rêveuse, les prémices d'un talent élevé, sérieux, délicat, M. Sainte-Beuve était loin de prévoir qu'il ferait école. Et pourtant il avait montré la voie où s'engagèrent à sa suite mille jeunes hommes gémissant sur leur destinée, sur leur vie trop lente à jeter son éclat, ou trop lente à finir. Il n'était pas, pour ainsi dire, un de ces poëtes de dix-huit ans qui ne se trouvât déplacé ou frustré dans ce monde, qui ne prît au sérieux son rôle de génie méconnu ou opprimé, qui ne poursuivît la société de ses lamentations ou de ses anathèmes.

Cette disposition maladive des intelligences, ce découragement de la vie, à un âge où l'on ne comprend pas encore toute la sainteté du devoir et de la famille, fit de nombreuses et regrettables victimes. Plusieurs de ces malheureux, incapables les uns d'atteindre la renommée, les autres de l'attendre, perdirent la raison ou cherchèrent dans la mort volontaire un moyen d'attirer sur eux, ne fût-ce que pour une heure, l'attention publique. Il y eut des folies et comme une épidémie de suicide, entretenue et excitée par la publicité que la presse donnait à ces drames lamentables. Celui de ces événements qui produisit la plus profonde sensation fut la mort par asphyxie de deux adolescents, MM. Escousse et Lebras. Escousse touchait à ses vingt ans; Lebras n'en

avait pas dix-huit. Le premier avait, six mois auparavant, donné au théâtre *Farruck le Maure*, détestable mélodrame, que la critique avait loué, que le public avait applaudi quelques jours. Depuis, ils avaient, en collaboration, fait jouer deux nouvelles pièces, condamnées par les sifflets du parterre. Ils se réfugièrent du désespoir dans la mort. On les trouva inanimés, les mains entrelacées, dans l'attitude qu'ils avaient choisie pour poser devant la curiosité publique. Ils avaient eu soin de rédiger eux-mêmes, avant l'agonie, la note par laquelle les journaux devaient annoncer leur suicide.

Ainsi partout, durant les premières années de la monarchie de 1830, à la tribune comme dans les journaux, dans le domaine des sciences sociales comme dans celui de la littérature, le trait dominant c'est l'ivresse de la liberté, l'élan, la fougue dédaignant l'expérience, s'irritant des délais, l'audace du but souvent égalée, quelquefois dépassée par l'extravagance des moyens; en un mot, le désir fiévreux d'un progrès immédiat, radical, indéfini, sans souci ni des voies ni des obstacles. Cette disposition générale offrait des inconvénients de plus d'une sorte; elle avait pour effet évident de multiplier les difficultés à travers lesquelles le Gouvernement était condamné à se mouvoir. Mais aussi combien, malgré de déplorables écarts, elle révélait de ressources, de grandeur, de générosité, de noble amour du beau et du bien, dans cette nation française, si fière de ses conquêtes politiques, intellectuelles et morales, si jalouse d'en faire rayonner au dehors l'éclat et les bienfaits! Certes, ce Gouvernement a bien mérité de la France, qui, en de telles circonstances, a su ne demander sa force qu'au jeu régulier des institutions libres, et ramener le pays au calme sans l'asservir et sans l'énerver. Avilir et op-

primer un peuple, étouffer en son cœur toute passion pour le rendre gouvernable, c'est l'œuvre vulgaire de tous les tyrans. Contenir ce peuple et lui faire accepter la règle, en lui gardant ses droits à l'estime des autres et de soi-même, appartient aux seuls hommes d'État vraiment dignes de ce nom.

CHAPITRE XXX

MADAME LA DUCHESSE DE BERRI A BLAYE.

La Chambre des députés remet au Gouvernement le soin de décider du sort de la duchesse de Berri. — Situation de la princesse à Blaye. — Le général Bugeaud est nommé au commandement de la forteresse; ses instructions, ses rapports avec la princesse. — Le bruit se répand que la princesse est enceinte; démêlés qui en sont la suite entre les légitimistes et les républicains. — Des médecins sont envoyés à Blaye; ils ne peuvent obtenir de Marie-Caroline l'aveu de sa grossesse; elle repousse également les bons offices que lui offre le général Bugeaud. — La princesse déclare s'être mariée secrètement.—Imprudentes manifestations du parti légitimiste à cette nouvelle. — Marie-Caroline refuse de laisser constater sa grossesse sous condition d'être mise en liberté. — M. de Choulot propose au Roi de favoriser l'évasion de la princesse.—Marie-Caroline donne le jour à une fille.— Colères et extravagances du parti légitimiste.—M. de Chateaubriand négocie la réconciliation de Charles X avec la duchesse de Berri.—La princesse est reconduite à Palerme.—La Chambre des députés donne son approbation à la conduite du Gouvernement.

Les Chambres législatives venaient à peine de commencer leurs travaux, lorsque la Chambre des députés fut mise en demeure de se prononcer sur les actes du Gouvernement concernant Madame la duchesse de Berri. L'annonce faite par le *Moniteur*, qu'il serait statué législativement sur le sort de la princesse, avait provoqué l'envoi à la Chambre d'un grand nombre de pétitions. Les unes sommaient les députés de repousser toute proposition qui leur serait faite, dans le but de soustraire la coupable aux tribunaux. D'autres, au contraire, les pressaient d'ordonner la mise en liberté pure et simple de la captive. Celle-ci voulait que l'on consultât la France, au moyen de registres ouverts dans les mairies. Celle-là apportait les noms des gentilshommes qui s'offraient à

prendre, comme otages, la place de Marie-Caroline. Toutes ces pétitions avaient été soumises à une seule et même commission, dont le rapport, lu par M. Sapey dans la séance du 5 janvier 1833, concluait à l'ordre du jour, par la raison que, les mesures à prendre au sujet de Madame la duchesse de Berri devant être « déterminées par des considérations de sûreté publique et d'ordre intérieur, » le Gouvernement devait rester maître d'agir ainsi qu'il l'entendrait, et sous sa responsabilité. La commission, toutefois, ne s'était prononcée dans ce sens qu'après de laborieux débats, et seulement à la majorité de cinq voix contre quatre; encore l'un des membres de cette majorité avait-il montré beaucoup d'hésitation.

Le Gouvernement se ralliait naturellement à cette conclusion. Il fit plus : il voulut profiter de la discussion qui allait s'ouvrir, pour faire trancher incidemment la question par la Chambre, et prévenir ainsi ce qu'aurait de délicat et de périlleux la présentation d'une loi spéciale. Aussi, à peine le rapporteur eut-il terminé sa lecture, que M. le duc de Broglie prit la parole. Sans être, dans le sens vulgaire, un orateur éloquent, M. le duc de Broglie joint à la haute probité de son caractère les qualités les plus propres à saisir vivement un auditoire : la sobriété de l'expression, la netteté de l'exposition, le dédain de toute recherche et de tout artifice. Il ne sacrifie rien à la forme; il emploie en affaires le langage élevé des affaires. Il est de ces hommes d'État qui parlent pour tout le monde, c'est-à-dire que tout le monde les écoute, les comprend et les croit. Avant de s'occuper de l'objet des pétitions, M. le duc de Broglie rappela quel avait été le caractère des diverses mesures qui avaient frappé la famille de Charles X depuis la révolution de Juillet. L'expulsion, la déchéance, l'avénement d'un nouveau roi,

la loi de 1832 elle-même, avaient été autant d'illégalités justifiées par la nécessité. Charles X et les siens avaient été traités et devaient continuer à être traités en ennemis. Madame la duchesse de Berri, en particulier, n'était pas Française de naissance, et ne l'était plus par alliance, puisqu'il ne lui était plus même permis de mettre le pied sur le sol français. Dès lors, elle ne relevait pas de notre Code pénal, mais des lois de la guerre. Elle n'était pas justiciable des tribunaux, et la preuve, c'est que la loi qui avait interdit à Charles X et à sa famille le sol de la France ne portait aucune peine contre la violation de cette interdiction. « Que demande-t-on, d'ailleurs? ajoutait le ministre. Ce n'est point un jugement réel, un jugement sérieux, un jugement destiné à faire éclater la vérité, à assurer le triomphe de l'innocence ou à hâter la vengeance des lois. Ce qu'on demande, c'est un simulacre de jugement, une comédie solennelle, dans laquelle tous les rôles sont distribués d'avance, dont le dénoûment est prévu et réglé !... Savez-vous, Messieurs, ce que vous feriez en renvoyant Madame la duchesse de Berri devant un tribunal quelconque? Savez-vous quelle question vous iriez porter devant ce tribunal? Ce n'est pas la question de savoir si la prisonnière de Blaye est ou non la duchesse de Berri; elle ne se cache pas. Ce n'est pas la question de savoir si elle était ou n'était pas dans la Vendée; elle le proclame. C'est la question de savoir si elle a le droit de conspirer contre le Gouvernement. C'est cette question qui sera plaidée; et il ne sera plaidé que celle-là. C'est à vous de voir s'il vous convient qu'elle soit portée devant les juges que le sort désignera. Pour nous, nous sommes de ceux qui pensent que cette question est décidée depuis le 7 août 1830, et qu'un Gouvernement qui se respecte ne doit pas se laisser mettre en

cause par qui que ce soit, ni devant qui que ce soit. Eh! Messieurs, quand vous aurez laissé porter une telle question devant les tribunaux, songez aux débats qui vont suivre, songez à l'auditoire qui va se presser autour du tribunal. Avec la liberté de parole et d'action dont nous jouissons, voyez-vous accourir, de toutes les extrémités du royaume, tous les ennemis du Gouvernement, tous les ennemis d'un gouvernement quelconque, je ne dis pas par centaines, par milliers, je dis par centaines de milliers. Songez au langage des défenseurs, à celui de l'accusée; songez à l'explosion des fureurs populaires que ce langage ne peut manquer d'exciter. Croyez-vous que ce sera assez de toutes les forces dont le Gouvernement dispose pour protéger, selon le vent qui soufflera, tantôt la tête des juges, tantôt celle des accusés?.. S'il est quelqu'un qui se croie en droit de provoquer de tels désordres, notre devoir, à nous, est de signaler les périls, et de dire qu'on n'aura jamais joué la tranquillité du pays contre une fantaisie plus insensée et plus gratuite... Votre commission a exprimé l'avis que la duchesse de Berri ne doit pas être jugée, qu'elle doit rester emprisonnée dans une forteresse aussi longtemps que la sûreté de l'État l'exigera. La commission vous dit qu'à cet égard le Gouvernement a fait ce qu'il devait faire. Si vous adoptez ces conclusions, nous nous tiendrons pour approuvés; nous n'en demanderons pas davantage. Si vous voulez prendre sur vous la mesure elle-même, et régler les conditions de la captivité de Madame la duchesse de Berri, c'est votre droit et nous ne viendrons pas le contester. Nous réglerons notre conduite sur votre désir. Nous attendons la part de responsabilité que vous voudrez bien nous faire; nous l'acceptons d'avance. »

Ainsi le ministère, frappé des inconvénients qu'il y

aurait à proposer une loi, pour punir des faits accomplis dans des conditions où la loi antérieure ne les pouvait atteindre, se réservait de disposer administrativement de la prisonnière, à moins que la Chambre ne voulût elle-même procéder par un acte législatif. Mais le Gouvernement pensait avec raison que ce qu'on avait fait révolutionnairement, en 1830, contre Charles X, contre sa famille, contre ses ministres, on devait, si l'on ne voulait perpétuer la révolution, éviter de le recommencer en 1833. Tout le monde, du reste, bien que par des motifs divers, se trouvait sur ce point d'accord avec le Gouvernement; et l'opposition, pas plus que la majorité, ne désirait prononcer par un vote sur le sort de la princesse vaincue et captive.

Mais le renvoi de la princesse devant une cour d'assises devait abaisser une personne auguste au niveau des plus vulgaires criminels; il devait, en outre, susciter au Gouvernement sinon des dangers de nature à menacer son existence, du moins de sérieux embarras : double avantage aux yeux de l'opposition républicaine. Et puis un pareil procès n'offrirait-il pas une précieuse occasion de mettre en mouvement les classes populaires, et de renouveler, avec de meilleures chances peut-être, les scènes du procès des ministres? Aussi les conclusions de la commission furent-elles vivement combattues par MM. de Ludre, Bricqueville et Cabet, qui réclamèrent pour la cour d'assises la prisonnière de Blaye.

Quant au parti légitimiste, toute hypothèse d'un dénoûment sanglant étant écartée, et rien de pareil n'était à craindre, son intérêt évident était que la princesse fût jugée. Pouvait-il hésiter à affronter une condamnation sans péril, pour mettre de nouveau le Gouvernement aux prises avec tous ses ennemis coalisés,

conduisant à l'attaque le peuple égaré ? Et quel triomphe qu'un acquittement, qui aurait légitimé des prétentions soutenues les armes à la main, en prosternant la loi pénale devant le droit de Henri V ! Or, comment douter d'un acquittement, quand l'accusée est une reine, une mère héroïque se dévouant pour son fils, quand on dispose de tant de moyens de séduction, et qu'il suffit de s'assurer les voix de cinq jurés sur douze désignés par le hasard ? Le parti légitimiste devait donc désirer un jugement. Mais allait-il demander, avec M. de Ludre et M. Cabet, qu'on livrât à un jury la mère de Henri V ? C'eût été fouler aux pieds son principe, et s'exposer, en dévoilant son arrière-pensée, à rallier aux conclusions de la commission la gauche et l'extrême gauche. M. Berryer ne se fourvoya pas à ce point. Il se rangea du côté de la commission et du ministère, et appuya la proposition d'ordre du jour. S'emparant, à cet effet, de l'argumentation de M. le duc de Broglie, il y ajouta des développements pleins d'une fine ironie. Les mesures dont la famille de Charles X avait été victime étaient bien, dit-il, ainsi que l'avait avoué le ministre, des illégalités. Mais c'était assez d'arbitraire ; il était temps de s'arrêter. Un jugement ne ferait qu'ajouter une illégalité à tant d'autres. Louis-Philippe était un principe, celui de la révolution. Madame la duchesse de Berri était un principe, celui du droit ancien et traditionnel. Deux principes contraires peuvent se combattre ; nul des deux n'a le droit de juger l'autre. Au terme de ce discours, dont l'intention sarcastique perçait sous chaque mot, l'honorable orateur pressait la Chambre de reconnaître, en passant à l'ordre du jour, qu'il ne lui appartenait pas de s'immiscer dans la question qui lui était soumise.

Cette adroite manœuvre ne resta pas sans succès. Tel

était, en effet, l'état de l'opinion dans la Chambre, qu'il suffisait que le renvoi des pétitions aux ministres fût combattu par les légitimistes, pour que la majorité se sentît portée à l'ordonner. Il y avait d'ailleurs, dans cette majorité, bon nombre de partisans jaloux de l'égalité démocratique, qui n'auraient pas vu sans satisfaction une princesse royale réduite à comparaître devant une cour d'assises. Les dispositions de la Chambre parurent assez indécises pour que le ministère jugeât nécessaire de raffermir ses amis. Cette fois, ce fut M. Thiers qui prit la parole : « Je viens, dit-il, appuyer l'ordre du jour et contre ceux qui l'ont combattu, et contre le dernier orateur qui l'a si habilement compromis en le défendant. »

Après avoir établi, contre les insinuations de M. Berryer, avec autant de puissance que de chaleur d'argumentation, et aux applaudissements de la Chambre, la légitimité de la révolution de Juillet et celle du Gouvernement qui en était issu, M. Thiers répondit en quelques mots à l'objection de ceux qui invoquaient l'égalité devant la loi. Il faisait remarquer qu'il existe à ce principe une exception, une seule : les familles royales, quand elles sont sur le trône, ne relèvent pas du droit commun; quand elles ont cessé de régner, elles n'en relèvent pas davantage. « On ne juge pas les princes. Dans les temps de barbarie et de passion politique, on les immole. Dans les temps de générosité, de civilisation comme le nôtre, on les réduit à l'impuissance de nuire. Toutes les formes judiciaires ne sont contre eux que de l'hypocrisie. C'était une hypocrisie que le jugement de Charles Ier; que le jugement de Louis XVI; que la commission militaire qui jugea le duc d'Enghein. Il n'y a danger pour personne dans une mesure politique, car il n'y a pas d'autres individus que ceux dont il s'agit qui aient régné sur la France. » Tout

cela avait sa valeur, et ces considérations méritaient d'être mûrement pesées par des hommes politiques. Mais ce qui produisit sur le vote de la Chambre un effet décisif, ce fut le soin tout particulier avec lequel le ministre insista, en les exagérant, sur les dangers qu'un procès ferait courir à la tranquillité publique. Il peignit les partis attendant cette occasion pour se coaliser et faire naître de nouveaux désordres, pour troubler la France, arrêter les affaires, inquiéter l'Europe et chercher dans la guerre civile leur revanche des journées de décembre et de juin. « Voilà, Messieurs, ajouta-t-il, les projets des partis ; et aujourd'hui que tous les esprits reviennent au repos, que Paris est dans la satisfaction de voir disparaître ces troubles périodiques qui l'alarmaient, vous-mêmes vous feriez renaître un pareil danger ! Non, j'en ai la conviction, la France, son repos, sa dignité vous sont trop chers, pour les exposer de nouveau à une situation aussi déplorable. »

La cause du ministère était gagnée. En vain deux des principaux orateurs de l'opposition, MM. Salverte et Odilon Barrot, montèrent encore à la tribune pour réclamer l'application du droit commun ; l'ordre du jour fut adopté, et la Chambre approuvant ainsi, pour le passé, la conduite du Gouvernement, le rendit seul arbitre du sort de Madame la duchesse de Berri.

Cette décision, amèrement blâmée par les journaux de l'opposition qui se disait dynastique, fut une véritable déception pour les partis ennemis du Gouvernement. Les républicains ne dissimulèrent pas leur colère, et se répandirent en injures contre la majorité. Les légitimistes n'étaient pas moins irrités de perdre l'occasion d'une grande manifestation théâtrale. Ils affectèrent de triompher cependant, moins du refus de livrer Marie-

Caroline aux tribunaux que des motifs qui l'avaient déterminé. Ils commentaient ironiquement les allusions faites par M. le duc de Broglie aux illégalités qui avaient marqué la révolution de 1830, ainsi que les sombres prévisions exprimées par les ministres, dans cette séance qu'ils nommaient la *Séance aux aveux*. Ce parti, qu'on représentait naguère comme réduit à quelques individualités, était donc devenu tout à coup bien redoutable, disaient-ils, puisque le pouvoir, appuyé sur une formidable armée, n'osait l'appeler à s'expliquer devant la justice du pays! Il aurait suffi aux légitimistes, pour en juger autrement, de ne pas oublier que ce n'était pas pour eux, mais contre eux que l'ordre avait été troublé dans les circonstances dont le Gouvernement voulait éviter le retour. Ils auraient reconnu alors que la prudence du pouvoir était conseillée autant par sa sollicitude pour la sécurité de Madame la duchesse de Berri, que par son devoir de sauvegarder la tranquillité publique.

Déçu dans ses espérances de trouble ou de scandale, le parti légitimiste entreprit d'arracher à la pusillanimité du pouvoir la liberté de la captive. Les plus sinistres rumeurs furent semées sur la santé de la princesse. On représentait la mère de Henri V comme mourant victime d'un climat meurtrier, des tortures de sa prison, peut-être d'un crime mystérieux. On prononçait à voix basse le mot d'empoisonnement, non sans faire remarquer quel immense intérêt la nouvelle dynastie aurait à être débarrassée de l'héroïne de la Vendée. Ces insinuations retentirent jusqu'à la tribune de la Chambre des pairs, où M. de Dreux-Brézé osa dire que la captivité de Madame la duchesse de Berri était « un attentat à son existence. »

Or, on sait quelle est la situation de la citadelle de

Blaye. Assise sur la rive droite de la Gironde, sous le plus beau climat de la France, cette forteresse occupe le sommet d'un mamelon qui domine le fleuve et la petite ville dont elle porte le nom. L'air y est d'une admirable salubrité, parfois seulement un peu vif, le matin et le soir; aussi est-il prudent que, dans ce cas et à ces heures-là, les personnes dont la poitrine est délicate évitent de s'y exposer directement. Le logement affecté à l'auguste prisonnière était au premier étage, composé de plusieurs pièces convenablement meublées; il comprenait, en outre, un joli jardin abrité, comme la maison elle-même, par le rempart. La princesse disposait pour ses promenades, entre le lever et le coucher du soleil, de toute l'étendue de la citadelle, et l'on avait élevé pour elle, sur le rempart, un élégant pavillon d'où elle pouvait jouir du magnifique panorama des environs, sans avoir à redouter les atteintes de la brise. Enfin un médecin distingué, M. le docteur Gintrac, agréé par la princesse, était attaché à son service, et l'on avait permis à la prisonnière de conserver près d'elle M. le comte de Brissac et madame la comtesse d'Hautefort, qu'elle avait elle-même désignés. Toutes les précautions avaient été prises, sans doute, contre une évasion. La garnison recevait une consigne sévère et exerçait une surveillance incessante; l'entrée de la place n'était permise qu'à certaines conditions; des portes, des barrières étaient fermées la nuit; la corvette la *Capricieuse*, à l'ancre dans le fleuve, et deux péniches faisant office de sentinelles défendaient, de ce côté, l'approche des murailles. Mais loin qu'on pût accuser le Gouvernement d'ajouter des rigueurs inutiles aux tristesses de la captivité, Marie-Caroline était entourée de soins empressés, et de tous les égards que devaient lui assurer son rang, son sexe et son malheur.

Cependant un bruit s'était répandu, qui prenait de jour en jour de la consistance. Les personnes qui avaient vu la princesse depuis son départ de Nantes avaient remarqué que sa taille présentait un développement peu en rapport avec sa conformation générale. De là des suppositions dont s'égayait la bourgeoisie, et qui irritaient le parti légitimiste. Aussi celui-ci accusait-il le ministère de chercher, par d'infâmes calomnies, à souiller l'honneur de la princesse, et à détourner l'attention publique de ses persécutions homicides.

Loin qu'il en fût ainsi, le Gouvernement s'était alarmé le premier d'une nouvelle qui lui faisait craindre qu'une complication d'une nature bien délicate ne vînt s'ajouter aux difficultés déjà si grandes de cette affaire. En admettant la réalité d'une grossesse, et les rapports qu'il recevait ne lui permettaient guère d'en douter, ce n'était plus seulement sur la vie, mais encore sur l'honneur de la princesse qu'il aurait à veiller. Rendre la liberté à la captive, il n'y avait pas à y penser, en présence de l'opinion surexcitée et d'une Chambre qui avait à grand' peine approuvé qu'elle ne fût pas mise en jugement. Il y avait donc des précautions à prendre, et pour cela un pénible aveu à obtenir, avant que la publicite qui avait commencé déjà n'eût rendu le mal irréparable. Avant tout, le Gouvernement avait besoin d'avoir près de la princesse un homme en qui elle prît confiance, et sur l'intelligence et le dévouement duquel il pût luimême se reposer.

Le colonel Chousserie, commandant de la citadelle de Blaye, ayant demandé à être déchargé de cette lourde responsabilité, le ministère obtint de M. le maréchal de camp Bugeaud qu'il consentît à le remplacer. C'était une bonne fortune. Colonel à la chute de l'empire, M. Bu-

geaud avait refusé de servir sous la Restauration. Il serait donc une caution pour le Gouvernement toujours soupçonné, même par ses amis, de penchant à la connivence avec les légitimistes, en même temps qu'il offrirait toute garantie de vigilance et de fermeté. Il était d'ailleurs, par l'élévation de son caractère, digne d'être choisi pour une mission qui exigeait tant de tact, de prudence et de désintéressement. Avant qu'il se rendît à son poste, il lui fut dit que si Madame la duchesse de Berri avait à regretter les suites d'une faiblesse, le Gouvernement se prêterait avec empressement à tout ce qui pourrait aider à lui assurer le secret, et que, sauf de la mettre en liberté, il n'était aucun bon office qu'il ne fût prêt à lui rendre. Il fut recommandé au général de donner cette assurance à la princesse, aussitôt qu'il se croirait autorisé à l'entretenir de cet objet.

Arrivé à Blaye, M. le général Bugeaud entoura la prisonnière d'attentions et de prévenances, et s'étudia à compenser par ses bons procédés les rigueurs nécessaires de la surveillance. Souvent même, pour rompre la monotonie de ses distracfions, il lui offrait son bras, et lui faisait faire de longues promenades dans la campagne. « Savez-vous, général, lui dit-elle un jour pendant une de ces excursions, que vous êtes imprudent, et que mes amis, car j'ai des amis en France, pourraient bien avoir l'idée de nous enlever ? — Je l'ai pensé comme vous, Madame, répondit avec une apparente bonhomie le général, en lui montrant les armes cachées sous ses vêtements. Peut-être même feriez-vous bien de les détourner d'un tel dessein ; car quiconque tenterait de vous approcher malgré moi tomberait mort à vos pieds.» Ces paroles, que la taille et la force athlétique du général rendaient persuasives, prouvèrent à la princesse que son insinua-

tion ne devait pas aller plus loin; elle n'insista pas.

Dans ces relations de chaque jour, il s'établit bientôt, entre la princesse et le général, une sorte de familiarité bienveillante d'un côté, respectueuse de l'autre. Madame avait pris goût aux manières franches, ouvertes, parfois un peu brusques du général, et sa conversation n'était pas toujours dépourvue d'abandon. Mais le général attendit vainement qu'une demi-confidence, un mot lui permît d'aborder le sujet dont il avait à cœur de l'entretenir. Et quand il tentait d'y arriver par une allusion indirecte, il se heurtait à un parti pris de ne pas comprendre.

Le silence de la princesse et son apparente sécurité tenaient-ils à la persuasion que le Gouvernement finirait par la mettre en liberté, pour la soustraire au scandale d'un accouchement constaté? C'eût été se méprendre grandement sur l'état de l'opinion, et sur ce que le Gouvernement pouvait oser. C'eût été aussi compter sans le parti légitimiste, dont les extravagances semblaient prendre à tâche de paralyser d'avance toutes les bonnes intentions du pouvoir. Ce parti était alors dans un état d'extrême exaltation, et jamais encore il ne s'était plus complétement abandonné à ses illusions. C'était le temps où M. de Chateaubriand venait de publier la fameuse brochure où il disait à Madame la duchesse de Berri : « Madame, votre fils est mon roi. » Des adresses, des députations, des processions de jeunes gens étaient arrivées en grand appareil à l'illustre poëte. Traduits devant le jury, M. de Chateaubriand et quelques-uns de ceux qui avaient le plus bruyamment adhéré à ses paroles avaient été déclarés non coupables. Les légitimistes en concluaient que la bourgeoisie désabusée était prête à rappeler sur le trône la famille qu'elle en avait précipitée. Loin d'être abattus par l'arrestation de la du-

chesse, ils avaient redoublé de jactance et d'activité. Ils avaient, au moyen de cotisations, multiplié le nombre et la publicité de leurs journaux ; et l'un de ces derniers avait été créé sous le titre de *Le Revenant*, par allusion au retour prochain de Henri V. C'est dans ces dispositions qu'était venue les surprendre la nouvelle, vague encore mais persistante, d'un événement qui devait renverser tout l'échafaudage de leur fortune future, et donner une aventure d'alcôve pour dénoûment à la grande épopée vendéenne. Profondément atteints dans leur orgueil de parti et dans leur foi royaliste par les bruits qui mettaient en doute l'honneur de la reine mère et régente, non-seulement ils tenaient ces bruits pour mensongers, mais ils avaient la prétention d'imposer silence à la médisance. Le journal le *Corsaire* ayant fait une plaisanterie transparente sur l'état de la princesse, l'un de ses rédacteurs, M. Briffaut, fut appelé sur le terrain et blessé par un jeune légitimiste. Après une seconde indiscrétion, le même journal reçut des rédacteurs du *Revenant* une nouvelle provocation qui, cette fois, fut énergiquement repoussée.

Alors le démêlé prit d'étranges proportions ; et l'on put un moment, en voyant ces champions s'offrir noblement à croiser le fer pour l'honneur d'une femme, se demander si l'on en était revenu aux temps de la chevalerie. Les républicains firent de cette affaire une affaire de parti, et le *National* publia les lignes suivantes : « Il paraît que voilà le moment venu de prouver la fameuse alliance carlo-républicaine. Qu'à cela ne tienne ! Que messieurs les cavaliers servants disent combien ils sont ; qu'on se voie une fois, et qu'il n'en soit plus question. » Cet insolent défi fut suivi d'une démarche plus insolente encore. Les républicains présentèrent une liste de douze

noms aux légitimistes, en les invitant à désigner, de leur côté, douze combattants qui se rencontreraient avec les premiers en autant de duels isolés et successifs. Le billet qui contenait cette proposition se terminait par ces mots : « Point d'excuse, point de prétexte, qui ne vous sauveraient pas d'une lâcheté, ni surtout des conséquences qu'elle entraîne. Entre votre parti et le nôtre, désormais la guerre est engagée par un combat. Plus de trêve que l'un d'eux n'ait fléchi devant l'autre. » Les douze noms furent envoyés; et, le 2 février, eut lieu, entre M. Armand Carrel et M. Roux-Laborie, un premier combat dans lequel les deux adversaires furent blessés.

L'irritation s'en accrut de part et d'autre. La société *Aide-toi, le ciel t'aidera* fit annoncer qu'elle était prête à s'engager tout entière dans la querelle. La *Société des droits de l'homme* offrit de marcher par sections de vingt hommes, jusqu'à concurrence de quatre mille combattants. Une déclaration aux légitimistes fut publiée au nom des sociétés populaires, sous la signature de M. F. Flocon ; on y lisait : « Messieurs, vous ne voulez pas qu'on parle mal de la duchesse de Berri ; vous vous portez ses champions.... Eh bien ! notre dame, à nous, c'est la liberté, c'est la révolution de Juillet ; et nous vous défendons d'en parler en bien ou en mal. Vous avez formé, au sein de la capitale, des réunions dont le but avoué était de manifester votre sympathie pour une cause que la nation repousse. La capitale, étonnée de votre audace, a vainement attendu la répression légale de tant d'effronterie.... Nous vous déclarons qu'à la première occasion, aussitôt que vous aurez l'insolence d'annoncer une réunion publique de légitimistes, nous ferons ce que depuis longtemps le pouvoir aurait dû faire : nous vous disperserons par la force. » C'était du délire ; et ce qu'il y avait

de plus déplorable, c'est que la frénésie avait commencé à se répandre dans la province, où il y eut plusieurs duels. Un journaliste républicain de Marseille fut tué par un légitimiste.

Ceux des chefs de partis qui n'étaient pas complétement aveuglés par la passion gémissaient sur de tels excès, et s'interposèrent pour en arrêter le cours. Une réunion de légitimistes se prononça formellement contre la continuation de ces sauvages violences. Leurs principaux journaux s'efforcèrent, par un langage conciliant, d'apaiser les colères. MM. Garnier-Pagès et Berryer échangèrent publiquement une correspondance qui était un appel à la pacification. La police enfin intervint plus efficacement encore, en mettant momentanément en état d'arrestation quelques-uns de ceux qui devaient prendre part aux duels projetés.

Les combats cessèrent. Mais s'il n'était pas dans la destinée des partis de fermer les yeux à la lumière, les légitimistes auraient reconnu alors combien ils s'étaient fourvoyés depuis trois ans. En se faisant, en toutes circonstances, les auxiliaires du désordre démagogique, en mettant leur influence électorale au service des républicains, ils avaient accru la force et l'audace de leurs plus redoutables, de leurs seuls ennemis; et aujourd'hui, en retour de si longues et si obséquieuses avances, ils ne recevaient que des outrages et des preuves d'une haine implacable. Les républicains avaient raison de nier « l'alliance carlo-républicaine. » Les *patriotes* n'avaient pas fait aux légitimistes l'honneur de les accepter pour alliés, même contre le Gouvernement. Ils les laissaient se traîner derrière les sociétés secrètes, et faire une guerre insensée à la suite et au profit de la démagogie.

Pendant que ces tristes démêlés suivaient leur cours, l'attention publique fut tout à coup rappelée sur Blaye par un incident qui empruntait aux circonstances tout son intérêt. Une dépêche télégraphique annonça au Gouvernement que, dans la nuit du 16 au 17 janvier, Madame la duchesse de Berri avait été prise de vomissements persistants. Cette indisposition, bientôt connue du public, fut l'objet de commentaires d'autant plus animés qu'elle pouvait donner raison aussi bien à ceux qui soupçonnaient une grossesse, qu'à ceux qui parlaient d'empoisonnement. Du reste, les dénonciations obstinées des légitimistes sur les funestes effets du séjour de Blaye, sur les souffrances, les privations, les persécutions auxquelles, disaient-ils, succombait la prisonnière, faisaient au ministère une loi de dégager, à tout événement, la responsabilité dont on prétendait le couvrir aux yeux de la France et de l'Europe. Il fit partir immédiatement pour Blaye deux médecins célèbres, MM. les docteurs Auvity et Orfila. Le premier avait été médecin de Madame la duchesse de Berri et connaissait son tempérament; le second, qui avait fait une étude toute particulière de la toxicologie, était plus habile qu'aucun autre à découvrir la présence et les effets du poison. Le choix de tels hommes, placés au premier rang de la science, aurait donc dû, ce semble, rassurer les amis de la princesse.

Ce fut le contraire qui arriva. Les légitimistes affectèrent de voir, dans l'importance même des médecins chargés de l'étudier, la preuve de la nature et de la gravité du mal. Ils s'abandonnèrent à des fureurs insensées. Leurs journaux retentirent d'imprécations contre le pouvoir inhumain qui faisait mourir dans des supplices sans nom une noble jeune femme, une mère héroïque. M. le général Bugeaud, qui portait sous une

écorce un peu rude un cœur excellent, et qui remplissait avec des égards et des attentions de tous les instants un pénible devoir, fut représenté comme un « geolier » brutal et impitoyable. Il semblait que chacun s'appliquât à donner par le scandale la mesure d'un zèle, hélas! bien mal inspiré. M. Hennequin fit publier une protestation par laquelle, « en son nom personnel, » il sommait le pouvoir, s'il ne voulait « s'exposer à devenir l'horreur de l'univers et de la postérité, » de mettre immédiatement la princesse en liberté. Le *Revenant* imprima ce qui suit : « Un affreux soupçon s'est répandu depuis quarante-huit heures dans la capitale, soupçon qui grandit, qui se répand, qui parle à haute voix. Des noms sont déjà prononcés..... Nous l'avons dit au jour de l'arrestation de Marie-Caroline : Malheur à qui osera toucher l'un des cheveux de la petite-fille de Henri IV ! Oh ! oui, malheur ! Cette menace, aujourd'hui, est de notre part un dernier avis. Après la parole, l'action. Vienne une fatale nouvelle, et, sur notre foi, on ne demandera pas où sont les royalistes. Une vie ne peut être payée que par une autre vie! »

Imprudentes clameurs ! qui ne faisaient que resserrer plus étroitement sur la captive les portes de la citadelle de Blaye ; car le Gouvernement eût-il eu la volonté et le pouvoir de les ouvrir, que sa dignité ne lui eût plus permis de le faire sous le coup de ces arrogantes menaces, et que le soin de son honneur l'eût mis dans la nécessité d'attendre que la vérité eût fait justice des calomnies qui s'acharnaient contre lui.

Dès leur arrivée à Blaye, MM. Auvity et Orfila, de concert avec M. Gintrac et avec M. le docteur Barthez, qui avait été adjoint à ce dernier, avaient procédé à un examen attentif de l'état de Madame la duchesse de Berri.

Le même jour, 25 janvier 1833, ils adressèrent au Gouvernement une consultation contenant le résultat de leurs observations. Ce document, par sa nature, n'était pas destiné à la publicité, que les détails tout à fait intimes dans lesquels il entrait n'auraient pas d'ailleurs permis de lui donner. Il constatait que la santé de la princesse, bien que peu satisfaisante, n'était pas tellement altérée qu'elle dût inspirer des inquiétudes, et indiquait quel traitement avait été conseillé. Quant à l'excès fort apparent du développement de l'abdomen, on n'avait pu en reconnaître la cause, la princesse s'étant refusée à une exploration. Seulement elle avait déclaré qu'elle avait souffert, pendant plusieurs mois, d'une suppression ou plutôt d'une déviation anormale des flueurs périodiques; mais que, depuis quelques jours, toutes choses avaient repris leur cours régulier.

Cinq jours après, le Gouvernement reçut et le *Moniteur* publia un rapport particulier de MM. Auvity et Orfila, rendant le compte le plus favorable de la salubrité de la citadelle de Blaye et des mesures prises pour l'installation de la prisonnière. A leur retour à Paris, les deux savants médecins furent appelés devant le Conseil des ministres, et là ils déclarèrent que, nonobstant les dires de Madame la duchesse de Berri, son état avancé de grossesse était parfaitement caractérisé et ne faisait pas pour eux l'objet du moindre doute.

Il n'entrait, certes, dans l'esprit de personne que la princesse eût conçu le projet de cacher une faute par un crime. On ne put donc attribuer une si longue persistance à nier l'évidence qu'à un sentiment de fierté qui la faisait reculer devant l'humiliation d'un aveu. Cependant plus on tardait à prendre les précautions qu'exigeait le secret, et plus le mystère devenait difficile. Les légiti-

mistes eux-mêmes semblaient prendre à tâche de déjouer, par leurs bruyantes bravades, la prudence du Gouvernement. L'absence de toute allusion à la grossesse dans le seul rapport publié fut pour leur zèle une nouvelle occasion de triompher. Le ministère, disaient-ils, avait espéré souiller la vie de Marie-Caroline et imprimer une tache à son honneur ; la visite des médecins avait tourné à sa propre confusion. Le ministère jugea qu'il était urgent, dans l'intérêt de Madame la duchesse de Berri, de brusquer une explication, et le général Bugeaud fut invité à le faire. Le général, en effet, après avoir fait connaître à la princesse les bruits accrédités et la déclaration des médecins, lui offrit son entier concours et celui du Gouvernement, pour éviter que ce qui n'était jusqu'ici qu'une rumeur passât à l'état de vérité constatée. Il lui promit que toutes les précautions seraient prises pour que le fait s'accomplît à l'insu du public. « Vos amis ont nié, ajouta-t-il ; ils continueront à nier. Le Gouvernement, qui n'a pas encore rompu le silence, continuera à se taire et à se laisser accuser. En l'absence de toute preuve, on doutera d'abord, puis on oubliera ; et le secret ne sera connu que d'un petit nombre de personnes intéressées, par leur complicité même, à ne pas le divulguer. » Loin d'accueillir ces ouvertures, et sans égard pour l'intention qui les avait dictées, la princesse s'en montra vivement blessée, et les repoussa avec une sécheresse hautaine.

Et pourtant Madame la duchesse de Berri était enceinte ; les regards les moins expérimentés ne pouvaient désormais s'y tromper. Mais loin qu'elle fût disposée à en convenir avec M. le général Bugeaud, elle ne s'en était pas même ouverte à M. de Brissac ou à madame d'Hautefort, les compagnons de sa captivité. Pendant

quinze jours encore, elle persista dans cette réserve silencieuse, recevant un petit nombre de visiteurs et s'efforçant de dissimuler à ceux qui l'entouraient les préoccupations et les soucis que trahissait seule sa mobile physionomie. Enfin, le 22 février, elle remit au général Bugeaud, avec la recommandation expresse de la faire insérer au *Moniteur*, la note suivante écrite et signée de sa main : « Pressée par les circonstances et par les « mesures ordonnées par le Gouvernement, quoique « j'eusse les motifs les plus graves pour tenir mon ma- « riage secret, je crois devoir à moi-même et à mes en- « fants de déclarer m'être mariée secrètement pendant « mon séjour en Italie. » En vain le général Bugeaud essaya de faire revenir la princesse sur sa détermination, lui représentant que l'opinion prévenue en ce moment n'ajouterait pas foi à une telle déclaration, l'engageant, si elle ne pouvait la faire plus explicite, à la renvoyer à des temps plus opportuns, et à profiter, pour prolonger son secret, des offres du Gouvernement. Marie-Caroline insista, et finit par exiger impérieusement que sa déclaration fût publiée. Elle parut, en effet, dans le *Moniteur* du 26 février, et le journal officiel ajoutait qu'elle avait été déposée aux archives de la Chancellerie de France. Cette formalité au moins puérile était sans doute un hommage rendu à l'ancienne position de la princesse; car, après la déchéance et la loi d'expulsion, la veuve du duc de Berri, ainsi que l'avait dit M. le duc de Broglie, n'était plus Française.

Cette déclaration fit d'autant plus de sensation qu'elle était moins attendue. On ne pouvait se méprendre sur son but, qui était évidemment de disposer les esprits à la nouvelle d'un accouchement prochain; aussi, comme l'avait prévu M. le général Bugeaud, fut-elle re-

çue avec incrédulité. Et l'on doit reconnaître que l'absence de toute indication du nom de l'époux, du lieu, de la date du mariage, semblait autoriser cette incrédulité. Cependant les journaux conservateurs se renfermèrent à cet égard dans une réserve pleine de convenance, et évitèrent d'ajouter, par de faciles commentaires, à des souffrances morales qui devaient désarmer les inimitiés. Les républicains trouvèrent ici l'occasion d'assouvir à la fois leur haine contre la branche aînée et contre la branche cadette. Ils jetèrent leur insultante pitié sur les faiblesses, sur les égarements de la femme « coupable, » et outragèrent ce roi, « cet homme » qui, au mépris de la sainteté des liens de la famille, avait souffert, disaient-ils, « que publiquement on déshonorât sa nièce, qu'on l'attachât au pilori du *Moniteur.* »

Mais ce fut surtout des légitimistes que vint le scandale; ce fut par ses amis que la malheureuse princesse fut condamnée à dévorer les plus poignantes douleurs. Tandis que les hommes les plus considérables du parti déploraient en silence un mal désormais irréparable, les autres faisaient retentir la France et l'Europe du fracas de leur indignation. Au mépris de l'évidence, sans souci des plus chers intérêts de celle qu'ils prétendaient défendre, ils représentèrent comme une exécrable machination pour perdre la princesse l'acte dans lequel elle avait cherché un refuge contre la honte. Suivant eux, la grossesse était un mensonge, le mariage un mensonge, la déclaration une pièce fausse, ou une signature arrachée par les persécutions d'un geôlier à l'agonie d'une prisonnière. Ils protestèrent bruyamment de toutes parts. Mademoiselle de Kersabiec et mesdemoiselles Duguigny certifièrent qu'elles n'avaient « rien vu, rien soupçonné, » et qu'il n'y avait pas « place pour une fai-

blesse dans ce cœur que le patriotisme et la gloire nationale seuls faisaient battre. » Les rédacteurs d'un journal assurèrent que la conscience du peuple avait fait justice des bruits les plus infâmes, et déclarèrent à Louis-Philippe, « au cousin du prince de Condé, qu'ils ne croiraient pas plus au déshonneur de l'auguste captive qu'ils ne croiraient à son suicide. » M. le comte de Kergolay affirma qu'à moins « de voir l'enfant sortir du sein de Madame, il ne croirait pas à sa naissance. » Un journal de Modène, *la Voce della verità*, publia une correspondance de France où on lisait ces stupides horreurs : « Le projet infernal relatif à l'héroïque prisonnière de Blaye est en partie exécuté ; le reste s'exécutera bientôt. La mère de Henri V mourra secrètement et son cadavre disparaîtra. Puis la femme enceinte qu'on a introduite dans la citadelle accouchera d'un enfant qui mourra. La mère mourra aussi dans le travail. Alors des médecins achetés feront l'autopsie devant quelques témoins qui ne connaissent pas les traits de la princesse, et l'on rédigera un procès-verbal établissant que Marie-Caroline est morte en couches. »

En écoutant de sa prison les échos de ce zèle inconsidéré, la princesse n'avait-elle pas raison de dire amèrement : « Ils font maintenant beaucoup de bruit mal à propos, et ils ne sont pas venus quand je les attendais ! »

En agissant ainsi, les légitimistes ardents sacrifiaient à un calcul de parti celle dont la chute déjouait toutes leurs combinaisons. Morte, elle eût laissé le parti décapité, mais debout ; tombée, elle l'entraînait avec elle. Ainsi s'explique cette longue comédie de protestations qui ne trompait personne, et qui blessait profondément le cœur de Marie-Caroline.

Le chagrin que causait à la princesse cette conduite de

ses amis, tant de tourments, tant d'inquiétudes dévorées en secret, le sentiment d'une situation fatale dont les conséquences allaient peser sur toute sa destinée, produisirent sur sa santé leur effet naturel. Des symptômes alarmants ne tardèrent pas à se manifester; et un rapport des médecins, en date du 1er mars, établit que si l'on ne se hâtait de replacer la malade sous l'influence du ciel natal, on devait tout redouter des suites de l'accouchement.

Cette assurance fut reçue par les légitimistes avec une joie mal contenue. Qu'ils prissent un vif intérêt à la santé de la princesse, on n'en saurait douter; mais il leur importait par dessus tout que la mère de Henri V sortît de sa captivité sans laisser aux mains du gouvernement aucune preuve irrécusable, de nature à confondre les dénégations de ses amis. C'était, en un mot, le chef de parti qu'ils voulaient conserver. Or, c'était précisément le chef de parti que le gouvernement ne voulait pas, ne pouvait pas leur rendre, quoi qu'il dût advenir. La veuve du duc de Berri, celle dont l'indomptable obstination avait, pendant huit mois, troublé le repos et fait couler le sang de la France, devait rester captive; mais les portes de la prison étaient prêtes à s'ouvrir devant la femme dépouillée par un second mariage et par la maternité de ses droits au premier rôle politique dans la famille de Charles X.

Le ministère décida donc que la princesse serait reconduite immédiatement dans sa famille, à la seule condition que son état de grossesse serait préalablement constaté d'une manière authentique, par des médecins accoucheurs désignés en nombre égal par elle et par le gouvernement. M. le docteur Deneux, son accoucheur ordinaire, envoyé pour lui donner des soins devenus néces-

saires, fut chargé de lui communiquer cette décision.

Après quelques hésitations, la princesse refusa. Les motifs qu'elle en donna furent : 1° les révoltes de sa pudeur; 2° l'obligation où elle serait de faire connaître le nom de son époux, pour ne pas autoriser le doute sur la légitimité de son enfant; 3° la crainte qu'elle ne fût trompée, et qu'après avoir consenti, elle ne fût néanmoins gardée prisonnière. De tels motifs sont peu sérieux, et il en existait probablement d'autres qui n'ont pas été révélés. Sur le premier point, les constatations d'un médecin-accoucheur n'ont rien qui explique qu'une femme, déjà deux fois mère et près de l'être encore, éprouvât une telle répugnance à s'y livrer; sur le second, puisqu'il devait y avoir naissance, en quelque lieu que l'enfant vît le jour, il fallait bien, sous peine d'être réputé illégitime, qu'il reçût le nom de l'époux de sa mère; enfin si le gouvernement avait eu l'intention de garder la prisonnière en manquant à sa parole, de quelle utilité eût été pour lui la constatation de la grossesse ?

Le refus de la princesse de récupérer à un tel prix la liberté qu'elle désirait si ardemment reste donc d'autant moins justifié, que la constatation de l'accouchement devait avoir pour elle les mêmes inconvénients, et qu'elle y serait nécessairement soumise. Quoi qu'il en soit, le ministère arrêta définitivement qu'elle ferait ses couches à Blaye.

Une seule chance restait aux légitimistes pour prévenir ce dénoûment si redouté : une évasion. Ils en avaient depuis longtemps conçu le projet et cherché les moyens; mais ils avaient reconnu qu'elle serait impossible, si elle n'était favorisée par des ordres supérieurs. Quelques folles têtes eurent alors la pensée d'y associer le chef de

l'État lui-même, et M. de Choulot alla en porter au Roi la proposition.

Admis près de Louis-Philippe, M. de Choulot lui peignit la vie de la princesse en danger, et lui représenta avec chaleur combien il avait intérêt à détourner la possibilité d'un événement funeste, dont la responsabilité retomberait éternellement sur sa tête; il invoqua les liens du sang, la solidarité de la famille, l'honneur d'une nièce tendrement aimée de la reine; et supplia le Roi de seconder secrètement les efforts des amis de la princesse pour l'arracher à sa prison.

M. de Choulot fut écouté; mais il fut éconduit, et il devait l'être. A part même la question des devoirs du Roi envers la France, dont les légitimistes ne paraissaient tenir aucun compte, leurs arguments n'étaient pas de nature à ébranler un esprit aussi ferme et aussi sagace que celui de Louis-Philippe.

L'honneur de Madame la duchesse de Berri n'était compromis désormais que par le scandale que ses amis s'obstinaient à faire autour de son nom. Madame la duchesse de Berri était mariée en secondes noces; elle en avait fait, signé et publié l'aveu; c'était un fait consommé. Ce mariage était certainement une faute politique, et probablement une mésalliance; il n'entachait pas l'honneur, et l'épouse pouvait s'avouer mère. Seulement Madame la duchesse de Berri était déchue de toute prétention au titre de régente et au gouvernement de la France. Il ne lui appartenait plus d'éveiller la guerre civile, de pousser au combat les paysans de la Vendée, d'appeler l'Europe et la démagogie à s'unir à elle contre « l'usurpateur. » Que les légitimistes la vissent avec désespoir dépouillée de tous ses moyens d'action pour renverser le trône de Louis-Philippe, on le com-

prend; mais il était au moins étrange qu'ils vinssent demander à Louis-Philippe de comploter avec eux, et de tromper son gouvernement pour les lui conserver.

Quant à la santé de la princesse, bien que les médecins fussent promptement revenus des inquiétudes exagérées qu'ils avaient trop facilement conçues, elle était pour les Tuileries l'objet d'une vive préoccupation. Le Roi n'était pas indifférent à la pensée de voir renaître contre lui les infâmes accusations auxquelles la mort du prince de Condé avait servi de prétexte; la Reine compatissait au sort de cette nièce, réduite à donner le jour à son enfant dans la captivité. Mais à qui la faute, et qu'y faire désormais? Tout n'avait-il pas été tenté inutilement, pour empêcher la princesse de pousser les choses à cette extrémité? Quand elle conspirait à Massa, ne l'avait-on pas avertie que ses projets seraient déjoués, en la pressant d'y renoncer? Quand on la sut embarquée, l'ordre ne fut-il pas donné de s'emparer de sa personne et de la reconduire à Holy-Rood? Pendant les six mois qu'elle passa dans la Vendée, une discrète sollicitude ne lui fit-elle pas parvenir de pressants avis de quitter la France? M. le général de Rumigny, en mission dans l'Ouest, n'était-il pas autorisé, s'il pouvait arriver jusqu'à elle, à l'enlever, à la conduire au Havre et à l'embarquer? M. Thiers enfin ne l'avait-il pas fait prévenir que si elle ne se hâtait de partir elle serait arrêtée? Elle avait dédaigné tous les avertissements, déjoué tant de bienveillants efforts. Elle avait fait plus; elle avait résisté aux remontrances de M. de Blacas, aux ordres formels de Charles X, aux supplications des chefs vendéens, aux conseils motivés des hommes les plus considérables de son parti, aux instances de M. le maréchal de Bourmont, de M. Berryer; et lorsque l'insurrection soulevée par elle était vaincue,

lorsque déjà elle devait sentir dans son sein les premiers tressaillements de son enfant, elle était restée à Nantes, bravant les recherches de la police, pour attendre qu'un coup de canon sur le Rhin ou une émeute à Paris lui permissent de ranimer la guerre civile. Et maintenant que Madame la duchesse de Berri, captive, allait être contrainte de livrer un secret qui devait la condamner au repos de la vie privée, on osait proposer à Louis-Philippe de se rendre coupable de forfaiture envers son ministère et envers la France, pour la soustraire aux conséquences, fâcheuses il est vrai, mais seulement fâcheuses de sa folle obstination!

Cependant le terme prévu et annoncé par la princesse elle-même pour sa délivrance était proche. Le gouvernement s'occupa de régler avec elle les formalités par lesquelles serait constatée la naissance de l'enfant. Ces formalités ne s'écartaient pas sensiblement, sauf par la qualité des témoins, du cérémonial usité en pareil cas pour les familles régnantes. Toutefois la négociation, conduite avec d'extrêmes ménagements, fut laborieuse. La princesse, en proie à de fréquents accès d'une surexcitation nerveuse, élevait mille difficultés soit sur les personnes, soit sur les choses. On fit à ses répugnances quelques concessions, et elle se résigna enfin. A partir de ce moment, il se fit, dans ses dispositions morales, un changement notable. Elle parut avoir retrouvé le calme, même quelque enjouement, et donna tous ses soins à ces préparatifs qui sont une des joies de la maternité.

Le 7 mai, elle écrivit à M. de Chateaubriand une longue lettre, pour le charger d'aller à Prague, où s'était alors retiré Charles X, apprendre au vieux roi qu'elle avait épousé M. le comte Hector de Lucchesi Palli, des comtes de Campo-Franco, descendant, lui disait-elle, de l'un des

douze compagnons de Tancrède. M. de Chateaubriand était prié de partir sans aucun délai, afin de n'être pas devancé à Prague par la nouvelle qu'il allait y porter ; il devait, en outre, obtenir de Charles X que la princesse fût autorisée à conserver, nonobstant son mariage, le nom et le titre de princesse qui lui appartenaient comme veuve. Pourquoi Madame la duchesse de Berri, qui avait avoué son mariage le 22 février, avait-elle attendu jusqu'au 7 mai pour faire connaître à sa famille le nom de son époux ? C'est encore ce qui n'a point été éclairci.

Dans la nuit du 9 au 10 mai, la princesse ressentit les premières douleurs, et à trois heures vingt minutes elle donna le jour à une fille. Les témoins ayant alors été introduits, M. le docteur Deneux fit la déclaration suivante : « Je viens d'accoucher Madame la duchesse de Berri, ici présente, épouse en légitime mariage du comte Hector Lucchesi Palli, des princes de Campo-Franco, gentilhomme de la chambre du roi des Deux-Siciles, domicilié à Palerme. »

Ainsi l'honneur était sauf ; et si la médisance n'était pas complétement réduite au silence, si elle supputait les dates, les distances, et prétendait y trouver des motifs de douter encore, du moins les convenances sociales avaient reçu toute satisfaction, car où il y a un époux, nul n'a le droit de demander où est le père. Mais Madame la duchesse de Berri était réservée, par la colère de ses amis, à une dernière et bien cruelle humiliation. A peine le *Moniteur* eut-il annoncé la délivrance, qu'un cri d'indigation s'éleva des sommets du parti, et demanda justice contre une exécrable calomnie. Comme ils avaient nié la grossesse, comme ils avaient nié le mariage, de même et avec plus d'extravagance encore ils nièrent l'accouchement. Des dénonciations « pour cause de pré-

somption légale du crime de supposition d'enfant » furent déposées au parquet de Paris contre les ministres, au parquet de Bordeaux contre les signataires du procès-verbal de délivrance. On lisait au bas de ces pièces les noms de MM. de Kergolay père et fils, Félix de Conny, de Verneuil, de Maistre, de Florac, de Sudre, Mengin de Fondragon, de Rivière, de Bournazel, Battur, auxquels se joignirent plus de cinquante adhésions. Suprême, mais ridicule convulsion d'un parti aux abois!

En dépit de tous les pronostics alarmants, la santé de la princesse se rétablit promptement, et le 8 juin, accompagnée de M. le général Bugeaud, de M. de Mesnard, de M. le docteur Deneux, de M. le prince et de madame la princesse de Beauffremont, Marie-Caroline fut conduite à bord de la corvette de l'État l'*Agathe*, qui vint jeter l'ancre, le 5 juillet, dans la rade de Palerme. Bien que l'arrivée de la princesse eût été annoncée dès la veille par le brick l'*Actéon*, elle fut reçue sans aucun appareil, et mit enfin le pied sur le sol natal, en compagnie de M. le comte de Lucchesi, qui était venu en canot à sa rencontre.

Désormais la vie politique de Madame la duchesse de Berri était close. Comtesse sicilienne, elle n'avait plus rien à prétendre dans les affaires de la France. Sa réconciliation avec la famille de Charles X fut lente et semée de bien des déboires. Les efforts de M. de Chateaubriand ne parvinrent pas à apaiser complétement le mécontentement du vieux roi. « Que Madame la duchesse de Berri « aille à Palerme, lui dit Charles X; qu'elle y vive maritalement avec M. Lucchesi, aux yeux de tout le monde; « alors on dira aux enfants que leur mère est mariée; « elle viendra les embrasser [1]. » Ce fut seulement vers

[1] *Mémoires d'Outre-Tombe*, t. X.

la fin de l'année qu'il fut permis à Marie-Caroline de recevoir, à Léoben, pendant quelques jours et comme à la dérobée, les caresses de ses enfants.

Quant au parti légitimiste, frappé à la tête d'un coup si rude et si inattendu, il en demeura longtemps étourdi et dévoyé. Dès ce moment, il se renferma dans une guerre de polémique, d'intrigues et de sourdes menées, s'associant imprudemment, en haine de la dynastie, aux poursuivants de l'anarchie sociale; donnant son concours, même dans la rue, à tous les ennemis du gouvernement; cherchant à séduire, par de fallacieuses promesses, les masses qu'il ne pouvait attirer par ses doctrines; mais n'ayant garde d'essayer de nouveau une lutte directe qui lui avait si mal réussi.

Il était naturel que le gouvernement eût à rendre compte aux Chambres de sa conduite dans toute cette affaire. Ce compte lui fut demandé, dans la séance du 10 juin, par MM. Garnier Pagès, Salverte et Mauguin. Trois ministres prirent la parole; et M. Thiers, le dernier, ramena la question à des termes simples et saisissants. « Il est vrai, dit-il, que la duchesse de Berri a été arrêtée sans les formalités légales. Il est vrai qu'on avait donné des ordres pour qu'elle fût arrêtée de jour ou de nuit, sans l'intervention du magistrat. Les portes ont été forcées. En tout cela on s'est mis au-dessus de la loi commune. La duchesse de Berri a été détenue sans jugement, c'est encore vrai. Enfin elle est renvoyée aujourd'hui sans aucune des formalités de la loi commune; cela n'est pas contesté... On est venu dire à la Chambre : Les ministres ont violé la loi; et la Chambre a passé à l'ordre du jour, ce qu'elle n'aurait pas fait si les ministres avaient été coupables. Si l'on nie que cet ordre du jour doive être interprété comme nous l'avons fait, je ne sais plus qu'une

manière de procéder. La Chambre a ses droits, elle peut en user; mais ce n'est pas à nous à provoquer l'acte qu'elle peut faire... Nous restons sur ces bancs, en présence de nos adversaires, attendant avec un calme parfait et avec la sécurité d'une bonne conscience les conséquences de ce que nous avons fait. » Ainsi défiée, l'opposition s'arrêta. « Je ne puis, répondit M. Garnier Pagès, présenter une accusation devant une Chambre dont une partie considérable s'associe, par ses témoignages d'approbation, à la violation dont je me plains. » Et l'on passa à l'ordre du jour.

Le même jour où le ministère recevait ainsi de la Chambre un bill d'indemnité, une ordonnance du Roi leva l'état de siége dans les départements de l'Ouest qui y avaient été soumis. Il n'y avait plus d'armée vendéenne, et par conséquent plus de guerre civile. Le maraudage et le brigandage continuèrent, quelque temps encore, à désoler la contrée; mais la police et la gendarmerie suffirent pour y mettre fin.

CHAPITRE XXXI

LE PARTI RÉPUBLICAIN.

Double session législative de 1832-1833 : Abolition du deuil officiel du 21 janvier; loi sur l'organisation des conseils de département et d'arrondissement; loi sur l'expropriation pour cause d'utilité publique; incident relatif à la destitution de MM. Baude et Dubois; le gérant du journal la *Tribune* est appelé à la barre de la Chambre des députés, et condamné ; loi sur l'instruction primaire; loi sur les travaux publics à exécuter à Paris et dans les départements; refus de crédit pour les fortifications de Paris.—Les partis hostiles préparent une insurrection pour l'anniversaire de Juillet.—Doctrines et manœuvres de la *Société des droits de l'homme*. — Scission entre le *National* et la *Tribune*. — L'insurrection est déjouée par la police; elle avorte. — Nombreuses coalitions d'ouvriers fomentées par les républicains. — La police entreprend de mettre obstacle à la dispersion des écrits séditieux par les crieurs publics; elle perd sa cause devant les tribunaux. — La *Société des droits de l'homme* publie son manifeste ainsi que les noms des membres de son comité central, et se place sous le patronage de Robespierre. — M. de Lafayette et M. A. Carrel blâment cette manifestation

---

Une question qui, après avoir fait naître un conflit entre les deux Chambres législatives, était restée depuis deux ans en suspens, se présenta de nouveau à l'ordre du jour de la Chambre des députés, le 21 janvier 1833. Elle était soulevée par la proposition qu'avait déposée, dans la session de 1831, M. Auguste Portalis, pour l'abrogation de la loi du 19 janvier 1816, relative au deuil officiel du jour anniversaire de la mort de Louis XVI. Les deux Chambres n'ayant pu, à cette époque, se mettre d'accord ni sur le fond, ni sur la forme, la proposition avait échoué.

Reprise par son auteur à l'ouverture de la session de 1832 et votée sans discussion par la Chambre des dépu-

tés, elle rencontra encore, à la Chambre des pairs, de grandes hésitations. Profondément pénétrée du sentiment monarchique, cette Chambre ne voulait pas que l'abrogation de la loi expiatoire pût être interprétée comme une approbation indirecte du meurtre juridique de Louis XVI. C'est dans cette pensée que, sur la proposition de M. Villemain, elle adopta la rédaction suivante : « La « loi du 19 janvier 1816, relative au jour funeste et à ja« mais déplorable du 21 janvier, est abrogée. » La Chambre des députés se rallia, de son côté, à cet amendement, et la proposition fut définitivement votée.

La loi de 1816 avait été l'une des nombreuses erreurs de la réaction royaliste. Le crime du 21 janvier était celui de la Convention délibérant sous la pression de la populace de Paris. Il n'était pas le crime de la France ; et c'était faire à la France injustice et injure que de lui en infliger l'expiation. La loi de 1816 devait donc disparaître. Mais la Chambre des pairs avait eu raison d'exiger que l'acte qui mettait fin à un châtiment mal appliqué laissât peser sur la tête des coupables la réprobation de la conscience publique.

Parmi les lois dont s'occupèrent ensuite les Chambres, il en est deux qui méritent une mention particulière.

La loi sur l'organisation des conseils de département et d'arrondissement était le complément nécessaire de la loi sur l'organisation municipale, votée dans la session de 1831. Cette loi, dont le caractère était purement administratif, avait aussi une certaine importance politique, depuis qu'elle était devenue l'occasion de la chute du ministère Martignac. Il est remarquable toutefois qu'on n'en fit pas une affaire de parti, et que, si elle trouva des adversaires dans la majorité, elle eut dans l'opposition plus d'un défenseur.

On sait quelle était alors l'organisation administrative de la France : au sommet, le Roi, et, près de lui, la Chambre élue votant l'impôt; puis, successivement, le préfet ayant à ses côtés le conseil général chargé de répartir l'impôt entre les arrondissements; le sous-préfet et le conseil d'arrondissement répartissant l'impôt entre les communes ; enfin le maire et le conseil communal; c'est-à-dire, à chacun des grands échelons de la hiérarchie, le représentant de l'autorité et les représentants élus des intérêts du pays. Certes, à la condition d'un règlement intelligent des attributions, rien de plus simple et de mieux ordonné qu'un tel mécanisme, rien aussi de plus propre à donner au pouvoir et à la nation des garanties réciproques. Seulement, entre l'arrondissement et la commune, il avait été établi un degré intermédiaire, le canton, non pour aider à l'action administrative, car il n'existait pas d'autorité cantonale, mais pour corriger, au moyen d'une unité fictive, la disproportion parfois extrême des unités communales. L'unité communale n'agissait que dans la commune; l'unité cantonale lui était substituée, dès que l'intérêt s'étendait à l'arrondissement ou au département.

Y avait-il lieu de faire du canton un rouage administratif, et d'instituer des conseils cantonaux en remplacement des conseils d'arrondissement ? La discussion sur ce point fut d'autant plus confuse que ni dans la majorité ni dans l'opposition il n'y avait accord d'opinion sur la préférence à donner à l'un ou à l'autre système. Ainsi la gauche, en général, et avec elle M. de Rambuteau, se prononçaient pour les conseils cantonaux, parce qu'ils les considéraient comme une excellente école pour familiariser la démocratie avec l'exercice des droits constitutionnels; M. Mauguin, au contraire, se joignait au gou-

vernement pour la conservation des conseils d'arrondissement, parce qu'il voyait dans les conseils cantonaux une porte ouverte à la prédominance des aristocraties locales et des intérêts de clocher. On aurait pu discourir ainsi longuement sur des avantages ou des inconvénients qui tous étaient fort problématiques. Une chose était certaine : c'est qu'entre le conseil général et le conseil communal un intermédiaire était nécessaire pour assurer une équitable répartition de l'impôt. Outre que le canton était, à cet effet, trop rapproché de la commune, trop éloigné du département, tout y aurait été à créer pour conserver l'harmonie dans l'organisation générale; tandis que l'arrondissement étant déjà circonscription politique, judiciaire et administrative, devait être préféré pour former la circonscription financière.

Le mode et les conditions de l'électorat, et les conditions d'éligibilité furent aussi longuement et péniblement débattus à travers une pluie d'amendements, au milieu desquels la majorité ne se montra pas toujours conséquente à elle-même. Aussi la loi reçut-elle, de la Chambre des pairs, des modifications sérieuses, qui furent ensuite admises par la Chambre des députés[1]. En résumé, les conseils d'arrondissement furent conservés. Le conseil général fut composé d'autant de membres qu'il y avait de cantons dans le département, sans que ce nombre pût dépasser trente. Le conseil d'arrondissement recevait également un membre par canton, sans que le nombre total pût être inférieur à neuf. Les élections se faisaient dans chaque canton, par les électeurs à deux cents francs et par les citoyens portés sur la liste du jury, et, dans le

[1] La loi fut votée par la Chambre des députés le 26 janvier 1833, amendée par la Chambre des pairs le 25 mai, et définitivement adoptée le 10 juin.

cas où le total ne s'élèverait pas à cinquante, par les contribuables les plus imposés en nombre suffisant pour atteindre ce chiffre. Les conditions de l'éligibilité étaient l'âge de vingt-cinq ans, et une contribution directe de deux cents francs pour le conseil général, et de cent cinquante francs pour le conseil d'arrondissement. Le défaut capital de cette loi était de ne pas faire une assez large base à l'élection. Il eût semblé naturel, en effet, que le cens de deux cents francs, exigé pour élire les députés, fût abaissé pour la formation des assemblées inférieures, et c'eût été un acheminement vers une dispensation plus libérale des droits politiques. Mais il ne faut pas perdre de vue qu'on en était alors aux premiers pas dans cette voie, et que quand, après s'être avancé, on ne peut pas revenir en arrière, l'excès de la prudence est de la sagesse. La loi suffisait au temps, puisque la gauche la vota avec le Gouvernement.

Le ministère se montra plus hardi, et ne fut pas moins heureux dans la préparation de la loi sur l'expropriation pour cause d'utilité publique. La législation antérieure sur la matière était d'une insuffisance depuis longtemps reconnue. La loi du 16 septembre 1807 avait investi le conseil de préfecture du pouvoir de prononcer sur toutes les questions d'indemnité. Les plaintes de la propriété, ainsi privée de toute garantie, furent si vives et si persévérantes que Napoléon, par la loi du 8 mars 1810, transporta la juridiction des conseils de préfecture aux tribunaux. Mais, six mois après, fatigué des lenteurs qui entravaient l'exécution de ses projets, il remit exceptionnellement en vigueur, par l'ordonnance du 18 août, la législation de 1807. Du reste, à quelque système qu'on donnât la préférence, les inconvénients, pour être divers, n'étaient pas moindres. Si les conseils de préfecture fixaient l'in-

demnité, l'intérêt des propriétaires était à la discrétion de l'administration. Avec les tribunaux, l'abus était contraire. Des experts procédaient à une estimation préparatoire; puis le tribunal, sans être lié par cette estimation, déterminait le chiffre de l'indemnité. La responsabilité de la décision n'appartenait donc ni aux experts qui ne faisaient que donner un avis, ni au tribunal couvert par l'avis des experts ; et l'on comprend combien les uns et les autres pouvaient se montrer faciles aux prétentions des expropriés. En outre, les formalités de la procédure entraînaient d'interminables délais. Sous l'empire de cette dernière loi, le mal en était arrivé, disait le ministre dans son exposé des motifs, « au point qu'aucune entreprise de route, de canal, de chemin de fer ne serait possible en France, si l'on ne trouvait le moyen de poser des limites aux exigences de l'intérêt particulier. »

Le projet présenté par le gouvernement, et qui reçut dans les deux Chambres de notables améliorations[1], s'écartait de tous les précédents. Pour la première fois dans notre législation, il remettait au jury la décision en matière civile. Le tribunal d'expropriation fut composé de douze jurés placés sous la direction d'un magistrat. Les jurés furent nommés par la cour royale ou par le tribunal de première instance de l'arrondissement, sur une liste de trente-six à soixante membres inscrits sur la liste électorale ou du jury, et désignés chaque année, pour chaque arrondissement, par le conseil général. Les décisions du jury en matière d'indemnité restaient sans appel, sauf le recours en cassation. De nombreuses dispo-

[1] La loi, votée par la Chambre des députés le 9 février 1833, fut amendée successivement par la Chambre des pairs le 13 mai, par la Chambre des députés le 7 juin, et définitivement adoptée le 20 juin.

sitions réglaient la procédure, de manière à abréger les délais en respectant tous les intérêts.

Cette loi, dans son ensemble, résolvait habilement les principales difficultés, en une matière si délicate et si compliquée. Sans doute, elle laissait la porte ouverte à quelques abus; mais le principe en était excellent. Nul n'était en meilleure situation, pour connaître exactement la valeur de la propriété, que les jurés propriétaires dans l'arrondissement. Si, d'un côté, ils pouvaient être sollicités à exagérer l'estimation, par cette sorte de solidarité qui existe entre les propriétés d'une même localité, ils devaient, d'un autre côté, tendre à la modérer, afin de faciliter l'exécution des grands travaux qui répandent autour d'eux l'activité, la richesse et tous les progrès. Qu'il soit généralement alloué à l'exproprié plus que n'aurait produit une vente volontaire entre particuliers, ce n'est que justice; et les allocations vraiment abusives qu'on a quelquefois signalées n'ont pas empêché qu'en un petit nombre d'années la France a été dotée de routes, de canaux et de tout un immense réseau de voies ferrées.

Durant cette courte session si bien remplie, la discussion du budget de 1833 fut marquée par un incident qui était par lui-même sans gravité, mais auquel l'esprit de parti parvint à donner les proportions d'un événement. Aux termes de l'article 60 de la Charte, les pensions militaires accordées par les gouvernements antérieurs devaient continuer à être payées. Cependant, quand vint l'article du budget consacré à cet objet, l'opposition le combattit vivement. Quelques-uns de ses orateurs allèrent même jusqu'à refuser toute valeur à l'article de la Charte, parce qu'il n'avait pas été soumis à un nouvel examen en 1830. A cette occasion, deux députés, M. Du-

bois, inspecteur général de l'Université, et M. Baude, conseiller d'État, se firent remarquer par l'aigreur avec laquelle ils censurèrent l'esprit général de la politique du gouvernement. Le crédit fut voté, et le lendemain, 5 mars, le *Moniteur* annonçait la destitution de MM. Baude et Dubois. Ce fut un grand scandale dans l'opposition, et le ministère eut à répondre à une interpellation de M. Odilon Barrot, soutenu par MM. Bérenger, de Tracy, Mauguin, sur une mesure qui était, disait M. Barrot, attentatoire à l'indépendance des députés.

Il faut que les préoccupations de parti jettent un trouble bien profond dans les idées, pour que des hommes d'un grand sens et d'une haute intelligence aient voulu condamner des ministres à gouverner sous leur propre responsabilité, au moyen de fonctionnaires qui se proclament les adversaires de leur système politique, et y font obstacle de tout leur pouvoir. Dire que la destitution de MM. Baude et Dubois violait l'indépendance des députés, c'était confondre à plaisir deux choses essentiellement distinctes, même quand elles sont réunies en une seule personne : le député et le fonctionnaire. Si le premier avait des devoirs étroits envers sa conscience et envers ses commettants, le second avait des devoirs non moins étroits envers le gouvernement. Le jour où l'accomplissement simultané de ces devoirs devenait impossible, il ne restait à celui qui en était chargé d'autre parti honorable et loyal que l'option; et ce parti était d'autant plus facile à prendre que, payant cinq cents francs de contributions directes, le député n'était pas l'esclave de son traitement. Une considération bien simple tranche cette question si souvent débattue : on ne peut tout ensemble servir le gouvernement dans les fonctions publiques et le desservir à la tribune ; en d'autres termes, suivant l'image

saisissante de M. Guizot, « on ne peut être à la fois dans la garnison de la place et dans l'armée des assiégeants. » Il ne suit pas de là qu'il doive y avoir incompatibilité entre le mandat de député et les fonctions publiques. C'est aux électeurs qui nomment un fonctionnaire, c'est au fonctionnaire qui recherche ou accepte leurs suffrages, à tenir compte des positions et des obligations qui y sont attachées.

Le vote des derniers chapitres du budget allait mettre fin aux travaux de la session, lorsque la Chambre des députés eut à se constituer et à agir comme cour de justice. Voici dans quelles circonstances.

Dans la séance du 23 mars, à propos de la loi des fonds secrets, un député qui votait avec le ministère, M. Viennet, avait prononcé ces paroles restées historiques : « La légalité actuelle nous tue. » Il n'y avait là, dans la pensée de l'orateur, aucune incitation à sortir du cercle de la légalité, mais seulement, ainsi qu'il se hâta de l'expliquer, l'expression d'un désir de voir élargir ce cercle, « par des lois plus fortes, plus efficaces. » Néanmoins ce cri d'alarme jeté à travers la France, comme l'annonce d'un péril suprême, était doublement imprudent, d'abord parce qu'il exagérait le danger, ensuite parce qu'il semblait révéler des terreurs qu'un gouvernement ne doit jamais confesser, même lorsqu'il les éprouve.

Ces paroles, que la presse conservatrice désavoua, furent, comme on devait s'y attendre, commentées de la manière la plus perfide par les journaux de l'opposition, qui s'obstinaient à en tirer la preuve des tendances du gouvernement vers l'arbitraire. A ce sujet, la *Tribune*, fidèle à ses habitudes de diffamation, signala nominativement M. Viennet comme recevant, sur la caisse des fonds secrets, pour prix de ses complaisances parle-

mentaires, une pension mensuelle de mille francs. Puis, dans un autre article dirigé contre la Chambre tout entière, le même journal disait, en parlant des députés : « Comme s'ils ne voteront pas tout ce qui leur sera demandé !... Oh ! le bon billet de la Châtre que nous donne là cette Chambre prostituée ! » Le 2 avril, M. Viennet, après avoir donné lecture à ses collègues de ces deux articles, demanda expressément, au nom de son honneur et de l'honneur de la Chambre elle-même, que le gérant de la *Tribune* fût traduit à la barre.

Un frémissement d'indignation parcourut l'assemblée si grossièrement outragée ; et ce fut au milieu d'une pénible agitation que la proposition fut renvoyée à l'examen des bureaux. Une commission fut nommée, et le lendemain M. Persil donnait lecture de son rapport. Après avoir établi le droit de la Chambre de punir elle-même les injures dirigées contre elle, le rapporteur repoussait l'allégation qu'en ce cas les membres de la Chambre seraient juges dans leur propre cause. « C'est une erreur, disait-il. C'est le pays qui est attaqué dans sa représentation. En jugeant ce délit, les membres de la Chambre ne jugeront pas dans leur intérêt, mais uniquement dans l'intérêt du pays qui demande une éclatante justice par le pays lui-même, par ce grand jury que nul en France n'a le droit de récuser. » Tout cela était vrai, et le droit légal et moral était incontestable. Mais ce droit, était-il politique d'en user dans la circonstance présente ? La Chambre faisait-elle sagement d'accepter pour adversaire le journal la *Tribune*, d'élever jusqu'à sa barre une officine de diffamation et d'imposture, d'admettre à l'honneur d'un duel légal avec elle des écrivains qui avaient pour arme principale la calomnie, pour moyen de succès le scandale ? Ne devait-elle pas considérer qu'en les ap-

pelant devant elle, même comme accusés, elle les grandissait, qu'elle leur dressait une tribune d'où leur voix aurait à la fois plus de retentissement et plus de crédit, et qu'enfin une condamnation par la Chambre des députés leur serait plus profitable qu'un acquittement en cour d'assises ?

Ces considérations, que le rapport avait le tort de ne pas même effleurer, auraient dû dicter la résolution de la Chambre. Sans se rallier à l'ordre du jour pur et simple proposé par M. de Lafayette, ce qui eût été un triomphe pour le journal incriminé, la Chambre aurait alors adopté l'ordre du jour motivé par le dédain, que proposa M. Jollivet et qu'appuya M. Odilon Barrot. Mais elle n'écouta d'autres conseils que ceux de sa légitime irritation contre des calomnies qui se reproduisaient chaque matin avec plus d'effronterie que la veille. Après trois jours d'une discussion animée, souvent orageuse, les conclusions du rapport furent adoptées à une grande majorité, et le gérant de la *Tribune* fut cité à la barre. Avant ce dernier vote, une quarantaine de membres, appartenant presque tous à l'extrême gauche, s'étaient récusés, et parmi eux MM. Dupont (de l'Eure) et le général Lafayette.

Le 16 avril, le gérant du journal comparut devant la Chambre, assisté de M. Armand Marrast, rédacteur en chef, et de M. Godefroi Cavaignac, l'un des collaborateurs. Alors, comme il était facile de le prévoir, les rôles furent intervertis. La monarchie constitutionnelle et la Chambre des députés prirent sur la sellette la place de l'accusé. Par un respect exagéré mais nécessaire des droits de la défense, aucune limite ne fut mise par le président aux écarts de parole des défenseurs. Pendant de longues heures, les juges furent réduits à enten-

dre en silence la monarchie bafouée, les institutions décriées, le gouvernement insulté, les hommes qui lui donnaient leur appui calomniés, le régime républicain exalté, le métier de diffamateur transformé en un sacerdoce exercé par les vengeurs de la morale publique ; et les sténographes du *Moniteur* recueillirent pour les répandre par le monde ces discours qui, prononcés partout ailleurs, auraient attiré sur leurs auteurs le châtiment porté par les lois. Une condamnation à trois ans de prison et à dix mille francs d'amende contre le gérant de la *Tribune* ne justifia pas la Chambre de s'être commise contre ce journal. Il est des injures qu'une assemblée qui représente le pays n'a pas le droit de ressentir.

La majorité se trouva, dans ce vote, compacte et unie. Toutefois on signala dans son sein quelques défections. Déjà, durant le cours de la session, on avait remarqué, de la part de plusieurs de ses membres, une tendance à se séparer du parti conservateur sur certaines questions purement politiques. C'était la première manifestation de ce groupe de dissidents, qui, sans vouloir aller vers la gauche jusqu'aux doctrines du *Compte rendu*, n'acceptaient pas toutes les nécessités de la politique de M. Casimir Périer, et qui furent désignés sous le nom de *Tiers-Parti*. Très-peu nombreux à l'origine, le tiers-parti se recruta successivement des indécis, des mécontents, des impatients, des esprits rebelles à la discipline, des ambitieux jaloux de ne pas rester effacés derrière la renommée des chefs de la majorité ou de l'opposition. Ils ne formaient pas, à proprement parler, un parti, puisqu'ils n'avaient entre eux aucun lien d'unité, aucun programme, aucun symbole commun. C'était plutôt une agglomération d'individualités déclassées. M. Dupin prit place un des premiers dans cette position indéterminée.

Plus tard, d'autres hommes d'un talent et d'une valeur réels suivirent son exemple. Et l'on verra un jour les deux grandes fractions de la Chambre obligées de compter sérieusement avec les votes de cette petite pléiade : c'est lorsque le parti conservateur et l'opposition seront assez près de se balancer, et le tiers-parti assez nombreux, pour qu'en se portant d'un côté ou de l'autre, il y porte la majorité.

La session législative de 1832 fut close le 25 avril par le Roi en personne. Cette solennité inaccoutumée avait pour but de permettre au Roi de se mettre en communication avec les représentants du pays, sur les questions de politique générale, sans obliger les Chambres à commencer, par la discussion d'une adresse, la session de 1833, qui devait s'ouvrir le lendemain. Depuis 1830, le budget de chaque année n'avait pu être voté qu'à une époque plus ou moins avancée de l'exercice même aux besoins duquel il devait pourvoir. De là, la nécessité de recourir à l'expédient des douzièmes provisoires. Cette irrégularité était essentiellement préjudiciable à la bonne administration des finances; et, pour la faire cesser, il avait été résolu qu'il y aurait en 1833 une double session, de telle sorte que le budget de 1834 fut voté en temps utile.

Ouverte le 26 avril, la session nouvelle se signala, à son début, par l'adoption de l'une des plus importantes parmi les lois organiques promises par la Charte : la loi sur l'instruction primaire. C'était, en effet, une loi d'un haut intérêt national, que celle qui avait pour objet de former les générations futures ; et c'était aussi un problème délicat et ardu que celui dont tous les gouvernements, depuis quarante ans, avaient cherché la solution sans la trouver.

L'Assemblée constituante, dont la généreuse ardeur poussait trop facilement jusqu'à l'impossible les conséquences des grands principes qu'elle eut la gloire non de découvrir, mais de naturaliser en France, avait décidé que l'instruction serait « gratuite à l'égard des parties d'enseignement indispensables pour tous les hommes. » Elle n'essaya pas de joindre l'effet à sa promesse. La Convention, qui décrétait l'Être suprême, décréta aussi, sur le rapport de Lakanal, qu'il y aurait, dans chaque commune, une école primaire, dont l'instituteur recevrait de l'État un traitement de douze cents francs. Il sortit de là quelques-unes de ces phrases de philanthropie déclamatoire alors en usage, et pas une école. L'empire s'occupa beaucoup de préparer des soldats, non des citoyens. La Restauration essaya de concilier ses préventions antilibérales avec les exigences de l'esprit public, en mettant entre les mains du clergé l'instruction des enfants du peuple. Soit que les maîtres ou les élèves aient manqué, les écoles ne se multiplièrent pas. Le gouvernement de Juillet se montra animé à cet égard des plus généreuses intentions, et porta tout d'abord de trois cent mille francs à un million le crédit annuel affecté par le budget à l'enseignement primaire. Mais ce n'était là qu'un remède bien insuffisant à l'absence d'une organisation régulière et générale ; et quand le projet de loi fut présenté, plus d'un tiers des communes de France étaient encore sans école.

La loi nouvelle mettait d'un seul coup l'instruction primaire à la portée de tous, dans toute l'étendue du royaume. Elle commençait par établir deux degrés dans l'instruction primaire, qui était élémentaire ou supérieure : la première comprenant l'instruction morale et religieuse, la lecture et l'écriture, les éléments de la

langue française et du calcul, le système légal des poids et mesures; la seconde comprenant, en outre, les éléments de la géométrie, avec le dessin linéaire et l'arpentage, des notions des sciences physiques et de l'histoire naturelle, les éléments de l'histoire et de la géographie. Tout individu était libre d'ouvrir une école de l'un ou de l'autre degré, aux seules conditions d'être âgé de dix-huit ans, d'avoir obtenu après examen un brevet de capacité, et de justifier de sa moralité. Indépendamment des écoles privées dont le nombre était illimité, la loi prescrivait l'établissement d'une école élémentaire communale pour chaque commune, d'une école supérieure dans chaque commune chef-lieu de département ou ayant une population de plus de six mille âmes, et d'une école normale primaire pour chaque département. L'instituteur communal recevait de la commune un logement convenable, plus un traitement dont le minimum était fixé à deux cents francs pour les écoles élémentaires, et à quatre cents francs pour les écoles supérieures, sans préjudice de la rétribution mensuelle des élèves, dont le taux était réglé par le conseil municipal, et qui était perçue gratuitement au profit de l'instituteur, dans les mêmes formes que les contributions directes. En compensation de ces avantages, l'instituteur devait instruire gratuitement les enfants que le conseil communal aurait désignés comme ne pouvant payer aucune rétribution. La surveillance de ces écoles était confiée à des comités locaux composés, pour chaque commune, du maire, du curé et de quelques habitants notables, et à des comités d'arrondissement dont faisaient partie, sous la présidence du sous-préfet, le maire et le curé du chef-lieu, le procureur du Roi, trois membres du conseil général, etc.

Tel était l'ensemble du projet de loi préparé par M. Gui-

zot, et qui fut reçu par l'opinion publique et par les Chambres avec une faveur méritée. Un seul point donna lieu, dans la Chambre des députés, à une discussion assez vive : la présence des curés dans les comités. La commission avait proposé de les en exclure, et, malgré les efforts de M. Guizot, l'amendement fut adopté. Mais la Chambre des pairs, pensant avec raison que l'instruction morale et religieuse ne saurait être surveillée par nul autre plus efficacement que par le curé, rétablit l'article primitif, et la Chambre élective revint sur sa première décision. La loi resta donc, sauf de très-légères modifications de détails, telle que l'avait conçue le ministre qui eut l'honneur d'y attacher son nom[1]. Déjà M. Guizot avait été non moins bien inspiré, peu de mois auparavant, en rendant à l'Institut la classe des sciences morales et politiques, que le premier consul Bonaparte avait supprimée en haine des « idéologues.» De tous les progrès, le progrès de la pensée humaine est celui dont le despotisme s'accommode le plus malaisément, et le futur empereur ne redoutait pas moins le travail des idées au haut qu'au bas de la société[2].

Après avoir pourvu à l'instruction des classes ouvrières, les Chambres furent appelées à satisfaire à leurs besoins matériels et immédiats. Bien que, depuis deux ans, une amélioration croissante se fût produite dans la situation de l'industrie nationale, beaucoup de bras encore restaient à occuper, beaucoup de misères à soulager. Là était la principale cause qui poussait au désordre un trop

[1] La loi fut votée par la Chambre des députés le 2 mai 1833, amendée par la Chambre des pairs le 28 mai, par la Chambre des députés le 17 juin, et définitivement adoptée le 22 juin.

[2] La classe des sciences morales et politiques, supprimée par arrêté du 3 pluviôse an XI, fut rétablie par ordonnance du 26 octobre 1832.

grand nombre d'ouvriers, car le travail et l'aisance sont les plus puissants des moralisateurs. Ces considérations inspirèrent à M. Thiers, ministre du commerce et des travaux publics, la pensée d'une vaste entreprise de travaux qui, ouvrant sur divers points du territoire national des ressources nouvelles aux travailleurs, concourussent en même temps à accroître les moyens d'ordre intérieur, les richesses industrielles et la gloire artistique de la France. Le projet de loi qu'il présenta dans ce dessein, raisonnable et parfaitement étudié dans toutes ses parties, n'en paraîtra pas moins d'une grande hardiesse, si l'on se rappelle combien on était alors peu familiarisé avec ces grands efforts financiers de l'État ou de l'industrie privée.

Le projet portait qu'une somme totale de cent millions serait affectée en cinq années à des travaux publics, ainsi qu'il suit :

Monuments de Paris	24,000,000
Canaux........................	44,000,000
Routes royales..................	17,000,000
Routes stratégiques en Vendée....	12,000,000
Phares et fanaux................	2,500,000
Études de chemins de fer.........	500,000

« Les gouvernements qui se sont succédé depuis quarante années, disait M. Thiers, beaucoup plus soucieux d'entreprendre des travaux qui leur fussent propres que d'achever les travaux de leurs devanciers, n'ont laissé que d'éternels échafaudages sur nos places et des lits de canaux à sec dans nos campagnes. Le gouvernement, venant après quarante années d'essais politiques en tout genre, a eu pour but de résumer, de compléter, d'affermir tout ce qui avait été essayé avant lui en fait d'institutions. Il sera conséquent avec lui-même si, en fait de

grands travaux, il aime mieux achever les entreprises commencées qu'en commencer de nouvelles. » Tel était, en effet, principalement l'emploi des cent millions demandés. A Paris, par exemple, il s'agissait de terminer l'arc de triomphe de l'Étoile, la Madeleine, la place et le pont de la Concorde, le Panthéon, l'hôtel du quai d'Orsay, etc., dont les squelettes déjà noircis par le temps attristaient le regard comme des ruines laissées par l'incendie.

Loin de rien retrancher du projet du ministre, la commission de la Chambre des députés y fit, au contraire, une addition importante. Au nombre des crédits, figurait une somme de six millions pour la construction, sur la place Bellechasse, d'un bâtiment destiné à recevoir la Bibliothèque royale. D'accord avec le gouvernement et avec l'administration de la liste civile, la commission remplaça cet article par une disposition suivant laquelle le bâtiment serait construit transversalement entre les Tuileries et le Louvre, dans un style architectural en harmonie avec celui de ces palais. Ces travaux entraînaient l'achèvement de la place du Carrousel. Ils étaient estimés à vingt-quatre millions, dont dix-huit seraient fournis par l'État, le surplus de la dépense devant être supporté par la liste civile.

L'article ainsi transformé rencontra dans la Chambre des députés une forte opposition, et fut défendu avec une grande chaleur par M. Thiers. Un député qui le combattait, M. Lherbette, eut le courage de donner pour motif de son refus que, dans le cas probable, disait-il, où la dépense totale n'absorberait pas les dix-huit millions fournis par l'État, la liste civile réaliserait un bénéfice au détriment du Trésor public, et que les moyens de

contrôle manqueraient pour prévenir cet abus[1]. Une insulte à la couronne était alors un exploit sans danger, qui assurait à son auteur les applaudissements des journaux républicains, et M. Lherbette était très-jaloux de ce genre de succès. La discussion se prolongeait, et le résultat en paraissait douteux, lorsque M. Jousselin y mit fin en proposant l'ajournement de la question relative à la Bibliothèque royale, ce qui fut adopté à une majorité de douze voix. Tous les autres crédits furent accordés sans réduction, à la somme totale de 93,250,000 francs, ce capital devant être fourni par un emprunt compensé par l'annulation de 5 millions sur les rentes de la caisse d'amortissement. Il est à remarquer que cette loi, dont les ouvriers devaient, les premiers, ressentir les heureux effets, ne fut repoussée, dans son ensemble, que par un seul orateur; et c'était un républicain, M. Voyer d'Argenson[2].

Nul n'ignore ce qu'a gagné la capitale à l'exécution de ces grands travaux; mais on sait moins généralement quels en furent les résultats dans la France départementale. Sans parler des avantages qu'ont produit l'achèvement des canaux et les heureuses modifications introduites dans l'éclairage de nos côtes maritimes, l'établissement d'un système complet et bien entendu d'excellentes routes à travers la Vendée y a rendu impossible le retour des longues guerres de la Révolution, et les améliorations apportées partout ailleurs dans l'entretien des

[1] On sait que la réunion du Louvre aux Tuileries, aujourd'hui accomplie, a coûté environ 55 millions, et que cette dépense a été supportée par le budget de l'État, sans aucun concours de la liste civile.

[2] La loi fut votée par la Chambre des députés le 6 juin, et adoptée par la Chambre des pairs le 22 du même mois.

grandes voies de communication les amenèrent promptement à l'état de perfection qu'elles ont conservé, mais qu'elles n'ont pas dépassé depuis.

Ces utiles travaux ne furent pas, du reste, le seul souvenir que M. Thiers laissa de son court passage au ministère du commerce et des travaux publics. Il contribua puissamment aussi à fixer les bases du régime douanier qui depuis a constamment prévalu en France. C'était l'époque où les doctrines du *laissez-faire laissez-passer* avaient déclaré la guerre au système qui, depuis Colbert, couvrait la production nationale contre la concurrence étrangère. L'école de J.-B. Say avait fait d'ardents prosélytes parmi ceux dont elle tendait à favoriser les intérêts. Leurs adversaires n'étaient ni moins nombreux ni moins animés. Les départements vinicoles réclamaient la liberté, qui aurait élargi les débouchés de leurs vins et de leurs spiritueux ; les producteurs de fer et de houille voulaient être protégés contre les similaires de la Belgique et de l'Angleterre; les fabricants de tissus de coton, de laine et de soie ne se croyaient en sûreté que derrière la prohibition. Ainsi tiraillé en sens divers, le gouvernement avait cherché à s'éclairer près des conseils généraux de l'agriculture, des manufactures et du commerce, et n'avait recueilli que des avis contradictoires qui avaient augmenté ses incertitudes, en sorte qu'obligé de réformer un tarif suranné, il n'y pouvait toucher sans faire trop suivant les uns, trop peu suivant les autres, et sans mécontenter tout le monde. M. Thiers prit un moyen bien simple d'amortir cet antagonisme. Il appela les trois conseils, représentant toutes les branches de l'industrie nationale, à délibérer en commun sous sa présidence. C'étaient des hommes intelligents et pratiques, sachant fort bien, pour la plupart, qu'en fait d'intérêts indus-

triels, ce qui ruine les uns nuit à tous. On se fit des concessions et l'on réussit à s'entendre. Il fut reconnu que, sans tendre à la liberté absolue, qui ne peut convenir aux conditions où est placée l'industrie nationale, il y avait un vaste champ ouvert à des améliorations libérales, dont les résultats seraient d'autant plus avantageux qu'on saurait mieux ménager les transitions. C'est en procédant avec cette sage modération que le tarif français a pu être successivement modifié dans presque toutes ses parties, sans jeter aucune perturbation dans le travail national.

Comme annexes aux travaux législatifs de l'année 1833, il convient de mentionner ici les règlements d'administration par lesquels M. Guizot compléta, quant aux détails de l'application pratique, la loi sur l'instruction primaire, et, plus particulièrement encore, une série d'ordonnances rendues, du mois d'août au mois de novembre, sur la proposition du ministre des affaires étrangères, pour la réorganisation de nos établissements consulaires.

Ces établissements étaient encore, à cette époque, régis par l'ordonnance fondamentale de 1681, à laquelle étaient venues successivement s'ajouter des dispositions parfois incomplètes, souvent insuffisantes, et dont la plupart, d'ailleurs, n'étaient plus en harmonie avec la législation française. Les ordonnances que M. le duc de Broglie fit préparer, sous sa présidence, par une commission d'hommes spéciaux, portaient sur le personnel des consulats, sur la comptabilité des chancelleries, sur les fonctions administratives des consuls, sur leurs attributions notariales, en un mot, sur toutes les parties du service de ces utiles agents disséminés en tant de lieux divers.

La session de 1833 fut close le 26 juin, après le vote du budget de 1834. La majorité, d'abord si favorable au ministère, s'était montrée, dans les derniers temps, hésitante, ébranlée. Elle subissait de plus en plus l'influence désorganisatrice du tiers-parti, très-hostile à la fraction doctrinaire du gouvernement ; et elle avait manifesté, par plus d'un vote de détail, le relâchement des liens qui l'unissaient au ministère. C'est ce qui avait eu lieu notamment dans la discussion du budget de la guerre. Certes, c'était une pensée patriotique et nationale que celle de fortifier Paris. Cette pensée, Vauban l'avait eue après les grands revers de Louis XIV; Napoléon l'avait eue aussi, trop tard pour son salut et pour celui de la France. Elle devait naturellement se présenter au nouveau gouvernement, menacé dès son origine d'une guerre européenne, et ayant devant les yeux le terrible souvenir des invasions de 1814 et de 1815. Aussi, dès que la situation avait paru lui permettre de songer à cette grande entreprise, avait-il fait préparer un projet d'ensemble des travaux à exécuter pour mettre la capitale à l'abri d'une surprise. Ce projet, présenté aux Chambres dans la session de 1832, avait été l'objet d'un rapport qui y avait donné une approbation entière, explicite, absolue, et il aurait certainement été voté s'il avait pu prendre place en temps utile à l'ordre du jour. Afin de ne pas prolonger la session de 1833, peut-être aussi parce qu'il n'avait plus pleine confiance dans la Chambre des députés, le ministère laissa dormir le projet de loi, et se borna à inscrire au budget de la guerre un crédit de deux millions destinés à poursuivre quelques travaux commencés sur divers points du périmètre de Paris. Ce crédit fut rejeté. A ce sujet, M. le général Demarçay se livra, au nom de la gauche, à une violente sortie contre

» les *Bastilles* dirigées au moins pour moitié, disait-il, contre la population de Paris. » M. Thiers repoussa avec non moins de vivacité une allégation qu'il taxait de puérilité. « Ce qui maintient un gouvernement, dit le ministre, c'est l'assentiment public. La Bastille, qui n'a pas sauvé le gouvernement de 89, ne sauverait aucun gouvernement, s'il était en révolte contre les lois de la France... » M. Thiers avait raison. Ce n'est pas par des Bastilles, quels que soient leur position, l'épaisseur de leurs murailles et le nombre de leurs canons, que l'on contient une nation qui a la conscience de ses droits et de sa force. Celui qui, pour établir ou pour maintenir sa tyrannie, oserait donner l'ordre de bombarder Paris, lors même qu'il trouverait des soldats pour lui obéir, soulèverait contre lui l'exécration de la France et n'attendrait pas son châtiment. Combien n'était-il pas injuste, d'ailleurs, d'attribuer une si odieuse préméditation à un roi qui a forcé ses ennemis eux-mêmes à rendre hommage à son humanité et à son respect de la loi !

Cette discussion eut d'autant plus de retentissement que, tout en respectant le vote de la Chambre, le ministre procéda à une adjudication pour faire emploi de crédits antérieurement alloués. Depuis longtemps déjà, la presse républicaine et légitimiste s'était élevée avec une colère et des terreurs plus ou moins sincères contre le projet d'*embastiller* Paris. Or, on était à la veille de l'anniversaire des journées de Juillet, et les sociétés secrètes préparaient toutes leurs forces pour tenter à cette occasion une nouvelle insurrection. Combien les chances de succès ne seraient-elles pas multipliées, si l'on parvenait, en trompant la crédulité de la bourgeoisie parisienne, à faire partir des rangs de la garde nationale une manifestation contre les forts détachés, et à obtenir

ainsi soit le concours, soit la neutralité de cette milice ! Les journaux de l'extrême opposition se mirent donc à l'œuvre, avec tout le feu de la passion qui les animait. Ils disaient aux Parisiens que la préoccupation obstinée du Roi était de s'assurer le moyen de les décimer, quand il le jugerait utile à la conservation de sa couronne ; que si les Chambres refusaient de l'argent, on se passerait de leur autorisation, ainsi que le prouvait la continuation des travaux en dépit de leur dernier vote. En vain les journaux amis du gouvernement protestaient contre de telles allégations ; on répondait à leurs démentis par des démentis, et les commentaires continuaient. « La royauté citoyenne, disait le *National*, pourrait compter au besoin sur l'appui des royautés despotiques de Prusse, d'Autriche et de Russie contre l'esprit révolutionnaire. Mais la dynastie n'a pu entrer si avant dans les bonnes grâces des gouvernements ennemis de la révolution de Juillet, sans perdre d'autant dans l'opinion des amis de cette révolution, et en particulier dans le cœur des Parisiens, qui l'ont faite et payée de leur sang. Or, il est assez connu que la population de Paris passe rapidement de la confiance à la défiance, de la défiance à la désaffection, de la désaffection à l'hostilité, et de l'hostilité aux voies de fait. C'est pour cela qu'il faut fortifier Paris ; mais fortifier au profit de qui ? De la dynastie. Et contre qui ? Contre Paris lui-même... Croyez-vous qu'il soit plus difficile de faire tirer des batteries du haut des buttes de Passy, de Montmartre et de Saint-Chaumont contre la population de Paris, que de mitrailler en pleine rue Saint-Martin une faible partie de cette population ? »

La *Tribune* revenait incessamment sur le même thème. Elle regorgeait de protestations en style de 93 contre l'*embastillement*, et de lettres des *patriotes* des dé-

partements, qui promettaient de venir en aide aux Parisiens pour s'y opposer par la force.

Un savant illustre voulut lui-même apporter l'appui de la science à ces *patriotiques* fureurs. M. François Arago écrivit au *National* une lettre dans laquelle il établissait par des calculs que, grâce aux perfectionnements de l'artillerie, des canons placés sur les remparts des forts détachés pourraient lancer des boulets jusqu'au centre de Paris. Cette lettre, imprimée à un nombre immense d'exemplaires, par les soins et aux frais du comité de l'*Association pour la liberté de la presse*, fut répandue à profusion parmi la population ouvrière.

La construction des forts était vue avec déplaisir par un certain nombre d'habitants de la banlieue, qu'elle menaçait de déranger dans la jouissance de leurs propriétés agricoles. A ceux-là, on disait que les canons de ces forteresses ravageraient leurs campagnes, ruineraient leurs villages et ne leur laisseraient plus aucune sécurité.

Toutes ces déclamations reproduites chaque jour, sous cent formes diverses, ne manquaient pas d'agir sur bon nombre d'esprits peu capables d'en apprécier la valeur et le but; et il est certain que les forts détachés étaient peu goûtés dans les rangs inférieurs de la bourgeoisie. Du mécontentement à la sédition le chemin est glissant. Les républicains espéraient, avec un peu d'adresse, pousser les bourgeois à le parcourir jusqu'au bout. A cet effet, cinq à six cents d'entre eux, qui ne faisaient pas partie de la garde nationale, s'y firent incorporer, de manière à se réunir par groupes sous des officiers de leur opinion, afin d'être prêts à donner, pendant la revue du Roi, le signal et l'exemple. Puis, après avoir tendu le piége, ils y mirent l'amorce, sous la forme

de la note suivante, publiée par leurs journaux : « La garde nationale ne se laissera pas abuser par les mensonges à l'aide desquels le pouvoir espère la jouer encore. Il est donc probable que tous ceux qui ont la dignité du caractère et l'indépendance des opinions exprimeront hautement leur réprobation du système des Bastilles, en criant : *A bas les forts !* »

C'était là la partie avouable et, pour ainsi dire, avouée du complot. L'autre partie, la partie ténébreuse, se tramait au sein des sociétés secrètes.

Grâce aux acquittements du jury qui la tenaient à l'abri des sévérités de la loi, la *Société des droits de l'homme* n'avait cessé de s'accroître et de fortifier son organisation. Elle déjouait et bravait les intelligents et infatigables efforts de la police. Presque chaque jour, les agents de M. Gisquet surprenaient quelques-unes de ses sections en flagrant délit de délibération séditieuse. Ils opéraient des arrestations, saisissaient des preuves matérielles. Traduits devant la cour d'assises, les inculpés se proclamaient hautement membres d'une société secrète. Puis le jury les déclarait non coupables ; et ils retournaient à leurs conciliabules, se riant de la loi et assurés de l'impunité.

Quant au but, aux doctrines de cette association, on n'en saurait juger complétement d'après ce qu'en confessait le journal qui lui servait d'organe ; mais quelques citations empruntées à ses publications clandestines en donneront une idée : « Sur trente-deux millions d'habitants, la France renferme cinq cent mille sybarites, un million d'esclaves heureux, et trente-un millions d'ilotes, de parias, de grandes âmes vouées en naissant à la torture du corps et de l'esprit. Dites-leur que la monarchie n'est capable que de déplacer le bonheur et les

souffrances, mais que la république seule peut tarir la source de celles-ci, et rendre à chaque individu sa part de jouissances et de félicités... L'ouvrier fixera son salaire avec l'entrepreneur; les impôts indirects seront remplacés par l'impôt sur le superflu; le fisc ne viendra plus compter au pauvre, au prolétaire, ses bouchées de pain et son verre d'eau rougie; le laboureur ne se verra plus obligé de jeter à la rivière une portion de sa marchandise, qui dépasse le tarif du roulage... » — « Le jour de la justice approche; il faudra que chacun rende compte de ses actions. Vous paraîtrez, vils assassins des peuples, couverts du manteau de la corruption, et le peuple vous jugera à son sacré tribunal... Plus de roi! peuple, il nous coûte trop cher. Plus de priviléges, plus de monopoles! citoyens, c'est autant d'impôts pris sur le produit de nos travaux pour engraisser de vils fainéants qui se rient de notre misère. Le temps est venu où nous devons compter avec eux, et partager égale moitié du bien qu'ils nous ont volé... Citoyens, nous devons nous exercer à poursuivre tous les débris de cette menue aristocratie qui s'est reformée sous la dénomination de bourgeoisie, l'extirper jusque dans ses fondements, et fonder sur ses débris le gouvernement le plus conforme à nos besoins sociaux. » — « Ce que nous voulons, c'est l'égale somme de bien-être pour tous; le seul gouvernement qui puisse remplir cette condition, c'est le gouvernement du peuple par le peuple, c'est la république : avec elle, nivellement des fortunes, nivellement des conditions. »

Ainsi, pendant qu'on préparait la garde nationale à seconder, ou tout au moins à laisser passer la sédition, en l'irritant contre les forts détachés, on poussait le peuple à se jeter dans l'insurrection en lui pro-

mettant le partage des dépouilles de la bourgeoisie[1].

Restait l'armée, que l'on n'avait garde de négliger. Outre les nombreux affiliés qui s'insinuaient près des soldats et surtout des sous-officiers, pour les conquérir à la démagogie, on distribuait à profusion dans les casernes une proclamation ainsi conçue : « Soldats de la liberté, une sainte insurrection se prépare à écraser sous les pavés populaires un lâche gouvernement qui, à l'exemple de Charles X, viole la Constitution et déshonore la France. A vous donc de choisir d'être avec nous ou contre nous. Avec nous la république, et par conséquent l'élection, le jury militaire. Avec la république tout sera gloire, tout sera honneur; des généraux de vingt-cinq ans rappelleront les beaux jours de Marengo et d'Austerlitz. Vos officiers, carlistes, juste-milieu, disparaîtront des rangs de l'armée, et avec eux la trahison qu'ainsi que leur maître ils organisent ouvertement... Soldats, le cri terrible : *Aux armes!* la *Marseillaise*, le *Chant du Départ*, vont de nouveau retentir dans toute la France ; tous, nous avons les mêmes intérêts à défendre, les mêmes ennemis à combattre; resterez-vous impassibles? ou bien votre glaive se rougira-t-il dans le sang de vos amis, de vos parents? Non, soldats! non, vous allez vous réunir à nous, tous prolétaires, ouvriers, tous malheureux comme vous... »

On le voit, ces prétendus moralisateurs du peuple, ces hommes qui dénonçaient partout la corruption, n'avaient rien trouvé de mieux, pour attirer à eux les prolétaires

[1] Il est à remarquer que cette tactique, qui a échoué en 1833, est la même qui a réussi en 1848; seulement, à cette dernière époque, on avait excité la garde nationale à crier : *Vive la réforme!* et non plus : *A bas les forts détachés!*

et les soldats, que de leur offrir le grossier appat du vol: aux premiers, les richesses des bourgeois; aux autres, les grades de leurs officiers!

Il serait injuste toutefois de rendre le parti républicain tout entier solidaire de l'emploi de ces infâmes moyens de séduction, d'où résulta, à cette époque, une scission entre les hommes du *National* et ceux de la *Tribune*. Écrivain médiocre, mais nature d'élite, avec un cœur chevaleresque, des instincts aristocratiques et une certaine noblesse dans son ambition, M. A. Carrel était incapable de s'abaisser jusqu'à cette fraternisation avec la plus vile populace. Le peuple, sous sa plume, signifiait des citoyens et non des voleurs. Il voulait bien lui faire entrevoir des droits qu'il ne lui eût pas donnés; il eût rougi de lui promettre le pillage. S'il ménageait la canaille comme un instrument nécessaire, il exprimait le dégoût qu'elle lui inspirait, en disant qu'il avait besoin de purifier ses mains dès qu'elles s'étaient souillées au contact de pareils amis. M. Carrel était de ces hommes que l'on combat, sans cesser de les estimer. M. Armand Marrast, au contraire, avec plus de talent que M. Carrel, était une nature vulgaire, un ambitieux sans élévation, et plutôt envieux encore qu'ambitieux, se faisant sans scrupule une arme de l'imposture, se jetant résolûment dans la boue pour courir à l'assaut d'une haute position sociale, et convoitant surtout le pouvoir comme moyen de satisfaire aux goûts d'un sybaritisme paresseux et insolent.

La différence de caractère entre ces deux hommes explique la diversité de l'action qu'ils exerçaient sur le parti. M. Carrel prétendait le dominer et le conduire, et n'entraînait à sa suite que le très-petit nombre des républicains lettrés, sensés, et, si l'on peut le dire, de bonne

compagnie. M. Marrast suivait l'impulsion des violents et des exagérés, non dans la pensée de ressusciter la terreur, mais en se flattant de recueillir, au jour du succès, tous les bénéfices d'une influence modératrice.

Dans la circonstance présente, l'antagonisme éclata. Le *National*, ne croyant pas les temps venus, était d'avis d'attendre, en continuant une opposition légale. La *Tribune* obéissait aux sections, impatientes de courir au combat. Il y eut une tentative de rapprochement (21 juillet), dont un ordre du jour rendit compte aux sections en ces termes : « Citoyens, des bruits étranges ont couru toute cette semaine, sur une espèce de combinaison politique des fayettistes, des bonapartistes, des hommes du *National* et des sections, qui représenteraient là le parti démocratique : conception monstrueuse, à laquelle ceux mêmes qui la proposent ne savent quel nom donner... Pour nous conformer au vœu de plusieurs sections, des pourparlers eurent lieu entre nous et des membres de l'autre comité... Nous avions entre les mains un ordre du jour émané d'eux : nous y avions lu, entre autres choses, qu'il fallait formuler nos doctrines de manière à ne repousser aucune conviction, qu'il ne fallait froisser aucun intérêt. Nous demandâmes l'explication de cette façon nouvelle de parler. Il nous semblait, à nous, que ne froisser aucun intérêt c'était respecter toutes ces positions sociales et politiques que nous devons attaquer... Il nous fut répondu que ces principes démocratiques, on les conservait toujours au fond du cœur, mais qu'aujourd'hui c'était de l'opposition et non du radicalisme qu'il fallait faire ; que nos doctrines effrayaient... Nous objectâmes que... reprendre aujourd'hui notre position de 1830, en laissant faire Lafayette

et le *National* (qui exaltait hier encore la Gironde et le fédéralisme), c'était courir de nouveau après les si funestes conséquences de la révolution de Juillet... Nous finîmes en leur déclarant que nous n'abaisserions jamais notre drapeau ; que ce qu'ils étaient disposés à faire en moins, nous étions résolus à le faire en plus... »

On ne put donc se mettre d'accord ; mais la défection du *National* n'emportait qu'un petit groupe de modérés, et n'ôtait rien aux forces actives de l'insurrection. On se prépara à agir sans lui. Les sections de la *Société des droits de l'homme* reçurent leurs instructions pour la construction des barricades. Chaque membre eut ordre de se munir de cartouches. Quant aux armes, des dépôts secrets en fourniraient. Les écoles de droit, de médecine, polytechnique, les réfugiés devaient mettre en ligne de nombreux combattants ; des envoyés des sociétés des départements en promettaient d'autres encore. Des émissaires se répandaient dans les ateliers et dans les communes de la banlieue pour y recruter des bras. Une circulaire du comité de l'*Association pour la liberté de la presse* recommanda à tous les comités des départements de provoquer des « manifestations hostiles au gouvernement, à l'occasion des anniversaires des 27, 28 et 29 juillet. » Le 24 juillet, un ordre du jour disait : « La *Société des droits de l'homme et du citoyen* sera en permanence pendant les trois jours. Les sectionnaires devront se grouper autour de leurs chefs respectifs, dans les lieux qui seront ultérieurement fixés. Toutes les sections devront se réunir samedi soir ou dimanche matin, chacune dans son local habituel, pour recevoir de nouvelles instructions. »

Pendant que tout s'organisait ainsi, la *Tribune* signalait chaque jour quelque prétendue provocation démago-

gique de la police : « Nous devons signaler une nouvelle tactique de la police, qui, par son machiavélisme infâme, est bien digne de la royauté. Les agents de M. Gisquet, coiffés de la casquette rouge, se répandent dans la banlieue, et, par des propos absurdes et une conduite extravagante, cherchent à faire prendre en haine la république... Ils disent que, quand le gouvernement républicain sera établi, la première chose qui arrivera ce sera le partage des biens ; et que, si ces scélérats de riches veulent s'y opposer, la guillotine saura bien faire son jeu... » Ces accusations étaient devenues banales ; et pourtant bien des gens encore s'y laissaient prendre, car on ne suppose pas facilement tant d'effronterie dans le mensonge. Elles avaient un double but : détruire l'effet des indiscrétions de cabaret des sectionnaires peu tempérants ; se ménager, pour le cas d'insuccès, un prétexte plausible de représenter le coup manqué comme une manœuvre de police.

Quelques jours après (21 juillet), le même journal publiait ce qui suit : « Il paraît arrêté que des hommes de police se mêleront dans les groupes de citoyens qui appuieront de leurs cris l'opinion de la garde nationale. Ces agents auront la mission de joindre à chaque cri : *A bas les forts!* celui de *Vive la République!* ou *A bas Louis-Philippe!* On espère, par ce moyen, éteindre les voix des gardes nationaux, exciter leur frayeur... On pousse même le machiavélisme plus loin : ce jour-là, les sergents de ville substitueront à leur costume celui de la garde nationale, mais ils ne se mêleront pas dans les rangs, et se joindront, au contraire, aux groupes de citoyens non armés, pour exciter parmi eux des collisions violentes. Les patriotes doivent s'attendre à toutes les machinations de la police ; c'est à eux de les prévenir et de les

éviter... Point de symbole repoussant, point de clameurs irritantes. On ne réussit que quand on est compacte, et il n'y a que des imbéciles ou des traîtres qui, dans les affaires publiques, crient à tue-tête leur dernier mot... »

Pour déjouer toutes ces ruses, le gouvernement crut nécessaire d'affirmer officiellement, par la voie du *Moniteur*, que les travaux des forts détachés étaient suspendus, et ne seraient pas repris avant qu'un crédit spécial n'eût été voté par les Chambres.

Déjà déconcertés par cette déclaration opportune, les conspirateurs le furent bien plus encore par la vigilance de la police. Dans la nuit du 27 au 28 juillet, on arrêta, rue des Trois-Couronnes, nº 30, six individus, dont quatre élèves de l'École polytechnique, occupés à fondre des balles, et l'on saisit une grande quantité de balles, de cartouches, de poudre en petits paquets et cent soixante-deux fusils. Ailleurs, on mit la main sur un dépôt de cinq cents fusils. Puis on s'empara de quelques-uns des chefs de section qui devaient prendre la principale part au combat. En sorte que l'insurrection perdit du même coup, la veille de la bataille, une partie de ses armes et ses meilleurs officiers.

Le 28 juillet, le Roi passa en revue l'armée et la garde nationale. La fête fut magnifique. Quelques cris contre les forts détachés furent étouffés dans les acclamations qui saluaient le chef de l'État. Au moment où le cortége s'arrêtait devant la colonne Vendôme, un voile qui enveloppait le sommet du monument tomba tout à coup, et, au milieu des joyeuses clameurs de la foule électrisée, la statue de l'Empereur reparut sur le piédestal d'où 1815 l'avait précipitée.

La journée se passa sans trouble. Les conspirateurs

avaient jugé, à l'attitude de la garde nationale et même à celle de la population ouvrière, qu'ils feraient sagement de s'abstenir. A la nuit tombante, les sections en permanence furent autorisées à se disperser, et il leur fut distribué un ordre du jour dont un exemplaire fut saisi au domicile de M. Barbès. Il y était dit : « Citoyens, il était de notre devoir de nous tenir sur nos gardes ; nous nous y sommes tenus. Nous voulions savoir si ce juste-milieu aurait l'audace de nous braver; il ne l'a pas osé, le lâche!... Il vous tarde d'en finir avec cette race impure qui nous a fait mitrailler si souvent, et qui ne cessera de le faire qu'en tombant anéantie à nos pieds ! Salut, citoyens ! courage et persévérance ! Le comité vous engage à ne faire, en vous retirant, aucune démonstration. Soyez sûrs qu'il vous dirigera toujours bien, et qu'il frappera avec vous lorsque l'occasion favorable se présentera. » Les sectionnaires furent-ils dupes de cette ridicule jactance ? Il serait difficile de le croire. Quoi qu'il en soit, chefs et soldats se résignèrent à attendre « une occasion favorable. »

Le dernier épisode de cette conspiration avortée après avoir été si laborieusement tramée vint, au mois de décembre, se dénouer devant la cour d'assises. Vingt-sept accusés, y compris les quatre élèves de l'École polytechnique dont il a été parlé ci-dessus, ainsi que MM. Raspail et Kersausie, avaient à répondre à une accusation de complot contre la sûreté de l'État. Il arriva ce qui arrivait toujours : accusés et avocats rivalisèrent d'insolence et de grossièreté envers les magistrats. Dans son réquisitoire, l'avocat général, M. Delapalme, faisait allusion au partage des biens promis aux prolétaires, lorsqu'un des témoins, M. Vignerte, debout à son banc, s'écrie d'une voix stridente : « Tu en as menti, misérable ! — Bien,

bien ! crient les accusés ; nous pensons comme lui. » M. Vignerte est amené à la barre. « Est-ce vous, lui demande le président, qui avez interrompu l'avocat général en disant qu'il avait menti ? — J'ai dit, reprend M. Vignerte : Tu en as menti, misérable ! » L'avocat général requiert. Un avocat se lève pour la défense ; mais M. Vignerte : « Je ne veux pas être défendu. Vous n'êtes qu'un tas de valets ; vous êtes les salariés d'un roi usurpateur des droits du peuple ; je ne vous reconnais pas pour mes juges. » Puis s'entendant condamner à trois années d'emprisonnement : « Le Roi, dit-il, vous donnera une poignée de main. » Le complot était évident ; les pièces saisies, les preuves recueillies, les témoignages entendus ne semblaient laisser place à aucun doute. Néanmoins le jury déclara tous les accusés non coupables. Il n'y eut de condamnés dans cette affaire, outre M. Vignerte, que trois avocats, MM. Dupont, Pinard et Michel (de Bourges) suspendus, le premier pendant un an, les deux autres pendant six mois, pour outrages aux magistrats du parquet.

M. Vignerte était membre du comité directeur ; et il paraissait résulter, du démenti donné par lui à l'avocat général, que la *Société des Droits de l'homme* repoussait l'idée d'une nouvelle répartition des biens. Une telle interprétation était de nature à attiédir singulièrement le zèle de bon nombre de sectionnaires, qui espéraient tout autre chose. Aussi le comité se hâta-t-il de donner, par un ordre du jour, l'explication suivante : « Imbu des principes de réforme sociale qui refusent au monopole du droit de propriété ses prétentions iniques et cruelles, Vignerte n'a pu entendre sans indignation qu'un vil et digne suppôt du procureur général Persil nous accusât de vouloir cette réforme par le pillage, au profit des fai-

néants, nous qui la poursuivons contre les oisifs dans l'intérêt des travailleurs, par des voies émanées de la souveraine volonté du peuple. » On ne se proposait donc pas de piller les riches, mais seulement, ce qui signifiait absolument la même chose, de dépouiller les oisifs. C'est ainsi que ce qu'on niait en public, on l'affirmait dans le huis-clos des ordres du jour; et l'on se tirait de cette contradiction par une équivoque. Allécher les prolétaires et rassurer les bourgeois, telle était la double condition de l'avénement de la république. Comme on n'y pouvait atteindre par la franchise, on y marchait par l'hypocrisie.

En se résignant à un ajournement, le parti révolutionnaire n'avait ni désarmé ni renoncé à accroître ses forces. Mais n'espérant plus duper si facilement la bourgeoisie, qui venait de tromper son attente, il donna dès lors une impulsion beaucoup plus décidée à ses efforts près des classes ouvrières. La guerre du salaire contre le capital, les droits du travailleur sur les gains de l'oisif, l'exploitation de l'ouvrier par le fabricant, devinrent l'objet quotidien de ses déclamations. Une foule de journaux, de brochures, de pamphlets, de caricatures allaient trouver l'ouvrier dans son atelier, le poursuivaient dans la rue, au cabaret et jusque dans sa mansarde, lui soufflant l'impatience de son sort, l'envie, la colère et la haine. «Citoyens, leur disait-on, laissez les monopoleurs, les privilégiés, les exploiteurs, en un mot les bourgeois et leurs souteneurs vomir contre les exclus et les exploités l'injure et la calomnie.... En attendant qu'un gouvernement démocratique, émanation directe du peuple, réalise ce consolant espoir d'une association de travailleurs, groupez vos forces autour d'un centre commun.... Quand le peuple sera bien convaincu qu'il

ne trouvera d'amélioration que dans l'exercice de sa souveraineté, alors, un jour, un beau jour, tous les prolétaires feront grève, pour revendiquer leurs droits d'homme et de citoyen. »

La plupart de ces écrits se vendaient à vil prix ; quelques-uns furent condamnés ; mais l'*Association pour la liberté de la presse*[1] subventionnait les auteurs, payait les amendes, faisait une pension mensuelle aux prisonniers, et la propagande suivait son cours.

Les ouvriers, à qui l'on répétait sans cesse qu'ils étaient victimes de la rapacité inhumaine des capitalistes, et que leurs patrons faisaient à leurs dépens des fortunes scandaleuses, se laissaient facilement persuader qu'ils travaillaient trop et ne gagnaient pas assez. Une commission spéciale, composée de MM. N. Lebon, Vignerte, Berryer-Fontaine, Recurt, Macré, Dufraisse, etc., avait été formée, dans le sein de la *Société des Droits de l'homme*, pour organiser ce nouveau moyen de perturbation. Des meneurs, poussés en avant, allaient trouver les ouvriers paisibles, et les engageaient à se mettre en grève, afin d'obtenir une diminution des heures de travail et une augmentation de salaire. Ceux qui refusaient de se joindre à la coalition y étaient contraints par de mauvais traitements, et des surveillants placés à la porte des ateliers leur en interdisaient l'entrée. C'est

[1] Cette association avait pris des développements considérables. Le 23 août 1833 elle renouvela son comité, qui fut ainsi composé : MM. Ét. Arago, Voyer-d'Argenson, Audiat, Audry de Puyraveau, Berryer-Fontaine, Boissaye, Briqueville, Beauséjour, Cabet, Carré, Carrel, Cavaignac, Conseil, Cormenin, Chevallon, Desjardins, Dollé, Dupont (de l'Eure), Dupont, Fenet, Garnier-Pagès, Guinard, Grouvelle, Hubert, Joly, Kersausie, Laboissière, Lafayette, Lebon, Lemercier, Marchais, Marrast, Paulin, Raspail, Rittiez, Rodde, C. Teste, C. Thomas.



ainsi qu'en quelques semaines, on parvint à mettre successivement en grève les ouvriers en papiers peints, scieurs de long, fileurs de coton, cordiers, tailleurs de pierre, marbriers, cochers de fiacre, fondeurs, layetiers, typographes, gantiers, tourneurs en chaises, cambreurs, imprimeurs, bonnetiers, serruriers, mécaniciens, charpentiers, cordonniers, bijoutiers, garçons tailleurs, garçons boulangers.

On comprend quels troubles dans l'industrie et quels dangers pour l'ordre résultaient de ces coalitions. Ces masses d'ouvriers agglomérées sur les places, ou se répandant en longues bandes par les rues; ces hommes, presque tous jeunes et robustes, irrités par de perfides conseils, subissant à la fois les suggestions de l'oisiveté et d'une misère qui s'accroissait d'heure en heure, étaient autant d'auxiliaires tout prêts pour les fauteurs d'anarchie. La prudence et la fermeté de l'autorité parvinrent à déjouer encore cette machination. On arrêta les principaux meneurs des coalitions; on détermina par de paternelles exhortations les ouvriers égarés à retourner à leurs travaux; et, sauf quelques collisions avec la police vigoureusement réprimées, on n'eut à regretter, de ces tentatives factieuses, que le déficit laissé dans le ménage de tant de pauvres ouvriers par ce chômage volontaire.

Sous l'empire des mêmes causes, des coalitions analogues se formèrent, à la même époque, dans plusieurs départements, à Anzin, à Lyon, à Caen, au Mans, à Limoges, etc. Elles furent partout facilement dissoutes.

Cependant ce n'était pas assez de paralyser des effets désastreux, qui pouvaient d'un moment à l'autre se reproduire dans des proportions plus redoutables. L'autorité voulut attaquer le mal dans ses instruments les plus di-

rects. Les crieurs publics, colporteurs d'imprimés, étaient les agents les plus actifs des rapports entre le parti révolutionnaire et les classes populaires. Outre ceux qui exerçaient cette industrie pour leur propre compte, le comité de propagande dont il a été question plus haut en avait créé de spéciaux pour son service, et les avait revêtus d'un costume qui les signalait à l'attention. Tous ces crieurs, au nombre de plus de quinze cents, s'emparaient des rues les plus fréquentées de Paris, et y débitaient, avec des cris assourdissants, des imprimés de toute nature.

La loi du 10 décembre 1830, qui régissait alors la matière, ne soumettait celui qui voulait exercer la profession de crieur public à d'autre obligation que d'en faire la déclaration à la police, et de déposer un exemplaire des écrits qu'il se proposait de vendre. Ce dépôt préalable avait été, suivant toute apparence, dans la pensée du législateur, un moyen de contrôle réservé à l'autorité, d'où résultait pour elle le droit d'autoriser ou d'interdire la vente sur la voie publique. M. Gisquet le crut ainsi et entreprit d'user de cette interprétation, aussi bien que de la loi sur le timbre et des règlements sur la police de la voirie, pour mettre une digue au débordement des écrits séditieux ou immoraux répandus par les crieurs. Voici, en effet, les titres de quelques-uns des imprimés dont on inondait la France : *Les Crimes de la police*;—*A la potence les sergents de ville*;—*Proclamation aux ouvriers coalisés*;—*Catéchisme révolutionnaire*;—*Pourquoi nous sommes républicains*;—*Les Débauches du clergé*;—*Catéchisme républicain*; — *Catéchisme des Droits de l'homme et du citoyen*, etc. Et dans ces écrits, où la grossièreté du langage était poussée jusqu'à la plus dégoûtante obscénité, où l'on diffamait tous les hommes publics, de-

puis le prince jusqu'aux sergents de ville, où l'on jetait à pleines mains l'outrage sur des femmes, on enseignait au peuple à considérer le régicide non-seulement comme un droit, mais comme une œuvre glorieuse et méritoire ; on lui disait que « le superflu du riche appartient à celui qui n'a pas le nécessaire ; » on lui prêchait, en un mot, la révolte, le vol et l'assassinat comme les seuls moyens, moyens légitimes, d'améliorer son sort. Or, la *Tribune* affirmait qu'en moins de trois mois il avait été distribué cinq à six millions d'écrits de cette nature.

La police essaya donc de s'opposer à ce dévergondage. Mais elle ne fut pas heureuse. La question ayant été portée devant les tribunaux, les juges, esclaves de la lettre de la loi, refusèrent d'admettre aucune limite à la liberté des crieurs publics. Toutefois un jugement de première instance n'était pas définitif, et le mal était si grand, la nécessité si évidente, qu'en attendant la décision de la Cour royale, la police continua ses efforts de répression.

Le parti révolutionnaire, on le pense bien, n'abandonnait pas ses crieurs aux « persécutions » de M. Gisquet. C'était d'ailleurs une rare bonne fortune pour lui que de pouvoir semer l'agitation dans la capitale en s'appuyant sur la loi. Et quel avantage n'aurait-il pas sur le Gouvernement, s'il réussissait à amener *une journée* dans ces conditions ! L'affaire fut habilement conduite. Pendant quelque temps, les crieurs se laissèrent pourchasser par la police, résistant aux sergents de ville, attestant les passants, invoquant leur droit consacré par les tribunaux. Toute la presse républicaine et légitimiste et même les journaux de l'opposition dynastique les soutenaient dans leurs querelles, en appelant à la loi, et protégeant de pauvres industriels victimes de l'arbitraire du pouvoir.

Outre la propension naturelle de la population parisienne à prendre parti contre l'autorité, il y avait, dans le cas présent, une apparence de justice et de générosité à se prononcer pour le faible contre le fort. Les crieurs n'étaient donc pas sans inspirer quelque intérêt aux hommes peu clairvoyants, et c'est le plus grand nombre. C'était là ce qu'attendaient les républicains ; il ne restait plus qu'à préparer une scène à effet.

Le 8 octobre, un rédacteur du journal le *Bon Sens*, M. Rodde, annonça par toutes les voies de la publicité que le dimanche suivant, 13, à deux heures après midi, il vendrait en personne, sur la place de la Bourse, les imprimés interdits par la police. Son intention était, disait-il, d'opposer au besoin la force à la force, et de maintenir son droit même au péril de sa vie. Il serait superflu d'ajouter que tout le personnel révolutionnaire était convoqué pour le soutenir, et que l'on comptait avoir pour auxiliaire la foule des curieux attirés par un tel spectacle.

L'autorité ainsi mise au défi aurait probablement hésité à défendre à ce point un droit au moins contestable. Elle fut tirée d'embarras par l'arrêt de la Cour royale, du 11 octobre, arrêt qui confirmait contre le préfet de police la décision des juges de première instance. En enregistrant ce jugement, le *Moniteur* du 12 ajouta que le procureur général s'était pourvu en cassation, mais que, jusqu'à ce que la cour suprême eût prononcé, il ne serait exercé aucune poursuite nouvelle contre les crieurs publics.

En présence d'une telle déclaration, l'exhibition promise par M. Rodde ne pouvait plus être qu'une ridicule comédie. Elle eut lieu cependant. On n'avait pas, du reste, perdu tout espoir de lui faire prendre un caractère

plus sérieux. Le dimanche donc, une foule compacte couvrit la place de la Bourse. On y voyait, parmi beaucoup de curieux, les corporations des imprimeurs, des tailleurs de pierre, des charpentiers, et un certain nombre de républicains en uniforme de garde nationale. On y remarquait aussi le comité des *Droits de l'homme*, prêt à prendre la direction des événements. Quant aux sections, elles étaient en permanence dans des localités voisines de la place, attendant le signal. L'autorité n'avait déployé aucun appareil; seulement quelques régiments étaient consignés; d'autres étaient sous les armes, à portée d'agir promptement. A l'heure dite, M. Rodde se présente sur la place, portant la blouse et le chapeau des crieurs publics, ainsi que la boîte au fond de laquelle sont déposés deux pistolets. Il est entouré, acclamé par les groupes disposés là comme on dispose la claque au théâtre. Il crie et distribue ses brochures, sans autre obstacle que la difficulté de percer les rangs des amis qui le pressent. Et bientôt, peu jaloux de prolonger un rôle plus fatigant que glorieux, il se réfugie chez le restaurateur Lointier, et engage, de la fenêtre, la foule à se retirer paisiblement, ce qui fut fait.

Le dénoûment de cette bravade sans péril fut célébré par les républicains comme une victoire. C'en était une, en effet; car l'autorité avait reculé, et, après la faute de s'obstiner dans une fausse voie, il n'en est pas de plus dommageable, en matière de gouvernement, que de s'y avancer assez pour être obligé de revenir sur ses pas. Les républicains étaient autorisés à croire que l'on avait peur d'eux, et leur audace s'en accrut. Voici ce qu'écrivait, à ce sujet, l'un des meneurs du parti à un coreligionnaire de province : « Déjà les résultats féconds de cette victoire de la république se font sentir. Dans toutes

les rues de Paris, on voit des légions de crieurs et de vendeurs d'écrits républicains. Hier, j'en ai vu une vingtaine aux Tuileries, qui vendaient sous les fenêtres du roi-citoyen la *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen* (celle de Robespierre). Tous ceux qui ont vu ce qui s'est passé et qui voient ce qui se passe aujourd'hui sont remplis d'espoir. Ils contemplent avec ravissement la chute prochaine des tyrans et l'avénement prochain de la république. »

A l'époque où ces faits s'accomplissaient, la *Société des droits de l'homme* comptait cent soixante-deux sections parfaitement organisées, de vingt membres chacune. Elle était, en outre, en rapports réguliers, tant à Paris que dans les départements, avec plus de trois cents autres sociétés, portant des noms différents, mais animées d'un même esprit, et qui, sans relever d'elle, obéissaient à son impulsion et à sa direction. Si l'on tient compte de la masse des ouvriers mécontents de leur sort, amateurs de troubles, et des jeunes gens avides de l'inconnu que ces conspirateurs pouvaient considérer comme des auxiliaires assurés, on jugera à quel chiffre redoutable s'élevait l'armée de l'anarchie.

Aussi la faction révolutionnaire était-elle fermement convaincue qu'à la seule condition d'en bien choisir le moment, le succès ne pouvait plus lui échapper. Le comité des *Droits de l'homme*, considérant que la *Société* était assez forte désormais pour n'avoir plus besoin du mystère, décida qu'elle agirait à l'avenir à la face du soleil, et que ses ordres du jour seraient publiés. Puis il lança insolemment son Manifeste, qui parut dans la *Tribune* du 23 octobre; et, joignant l'impudence à la témérité, il fit suivre cet exposé de ses principes d'un document dont la *Société* avait fait son Évangile politique:

la *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen* de Maximilien Robespierre.

Le manifeste était long, diffus, déclamatoire, délayant les généralités, glissant avec embarras sur quelques-uns des points les plus importants, parce qu'il y avait divergence d'opinions entre les rédacteurs, ne disant pas tout, mais permettant de tout supposer, et laissant tout possible. Tel qu'il était, cependant, et malgré une grande réserve de langage, il fut, pour beaucoup de ceux qui n'avaient pas voulu jusque-là ouvrir les yeux à la lumière, une révélation. « Tous les besoins du pays, disait-« il, se résument en un seul : il faut que le peuple re-« couvre l'exercice de sa souveraineté... Héritiers de la « mission qu'avait entreprise le génie de la Convention « nationale, voulant que la société soit ramenée vers son « véritable but, les républicains doivent, avant tout, « chercher les guides qui, en l'améliorant, l'empêche-« ront de s'égarer. C'est dans cet esprit que, dès son ori-« gine, la *Société des droits de l'homme* adopta, comme « expression de ses principes, la Déclaration présentée à « la Convention nationale par le représentant du peuple « Robespierre... Mais à ces principes il faut des consé-« quences et des moyens d'application... C'est dans ce « but qu'ont été généralement conçus : — 1° Un pouvoir « central électif, temporaire et responsable... ; — 2° Une « assemblée nationale qui, représentant tous les intérêts « légitimes, garantisse à chacun d'eux la part qui lui re-« vient... ; — 5° Un système d'éducation politique qui « prépare, pour la jeune génération, une communauté « d'idées compatible avec le progrès... ; — 6° Un système « financier qui, ne se bornant pas à dégrever le pauvre, « le travail, l'industrie, soit pourvu des ressources néces-« saires pour les aider, les commanditer... ; — 9° L'éta-

« blissement de fonctions industrielles qui contribuent à « réaliser ces deux grands principes : la meilleure divi- « sion du travail ; la meilleure répartition des produits... « — Le parti républicain est dans sa plus grande force « d'expansion ; il faut qu'il s'y livre. Le temps marche si « rapidement qu'il semble qu'il n'y ait plus de distance « entre notre point de départ et notre but. Demain « nous prendrons position ; il faut tracer notre camp. « Citoyens, la *Société des droits de l'homme et du citoyen* « doit, à ses risques et périls, prendre l'initiative... Elle « appellera à concourir à son œuvre toutes les associa- « tions existantes... Elle comptera principalement sur « l'appui de ceux qui, déshérités de leurs droits politi- « ques, à peine protégés par les lois civiles faites par les « riches et pour les riches, succombent sous l'excès du « travail et le fardeau des charges publiques... Par les « motifs développés ci-dessus, et pour se conformer au « vœu unanime des sections, le comité décide que les noms « des membres du comité central seront rendus publics. « Le comité récemment élu se compose des citoyens « Voyer-d'Argenson, Guinard, Berryer-Fontaine, N. Le- « bon, Vignerte, Cavaignac, Kersausie, Audry de Puyra- « veau, Beaumont, Desjardins et Titot. — Le comité « central décide, en outre : 1° que le présent exposé sera « adressé à toutes les associations, à tous les journaux « patriotes, ainsi qu'à tous les citoyens dont les principes « y sont rapportés ; 2° qu'il sera adressé également à tous « les réfugiés victimes du despotisme et à des correspon- « dants étrangers ; 3° que le texte de la Déclaration des « droits de l'homme et du citoyen sera joint à cet envoi. « — Pour le comité, *signé* CAVAIGNAC, président ; BER- « RYER-FONTAINE, secrétaire. »

On l'avouait donc enfin hautement : ce qu'on voulait,

c'était reprendre la révolution à 1793, pour la continuer suivant l'esprit de la Convention ; c'était refaire la société, en la nivelant par le bas, en dépouillant les riches pour améliorer le sort des pauvres. Et, pour que l'illusion ne fût plus permise, après avoir annoncé la réalisation pratique des doctrines de Saint-Just et de Babeuf, on se plaçait sous le patronage de Maximilien Robespierre.

Or, de tous les noms inscrits en lettres de sang dans l'histoire de nos déchirements intérieurs, il n'en était pas de plus généralement abhorré que celui de Robespierre. Aux hommes mûrs, il rappelait la France terrifiée et les noyades venant en aide aux lenteurs de la guillotine ; la jeune génération avait appris dès le berceau à le maudire ; aux yeux de tous, il n'apparaissait qu'entouré du cortége des innombrables et touchantes victimes de ses fureurs sanguinaires. Ce n'est pas qu'on ne puisse séparer, dans cet homme, l'utopiste de l'assassin. Il parlait et écrivait beaucoup en l'honneur de « la vertu. » Il avait rêvé de faire du genre humain une seule famille, unie par les liens de la fraternité républicaine ; et, en livrant au bourreau ceux qu'il soupçonnait de ne pas aimer assez leurs frères, il ne faisait, a-t-on prétendu, que tendre à un but louable par un mauvais chemin. Il ne serait pas, du reste, le premier fanatique qui se fût trompé ainsi ; et, en d'autres temps, on avait vu égorger ou brûler ceux qui n'acceptaient pas la fraternité chrétienne. La Déclaration des droits de l'homme, en particulier, n'était guère dangereuse comme programme politique et social que parce qu'elle ne disait rien et qu'on en pouvait tout faire sortir. C'était une longue série de définitions élastiques et de formules pédantesques, qui n'avaient nullement pour conséquence obligée le vol et

l'échafaud. Ceux qui, pour asseoir l'ordre social sur des bases nouvelles, allaient exhumer cette élucubration de la poudre où la Convention l'avait renvoyée étaient certainement de petits esprits et pouvaient très-bien n'être pas des âmes féroces. MM. Voyer-d'Argenson, Guinard, Cavaignac, auraient été aussi loin que les Girondins, peut-être ; ils n'ont pas donné personnellement le droit d'affirmer qu'ils fussent préparés à aller au delà. Mais ils ne voyaient pas qu'après avoir ouvert à la tourbe qui les entourait de sanglants horizons, ils seraient impuissants à l'empêcher d'y courir ; que ce même Robespierre auquel ils ne voulaient, eux, emprunter que de sentimentales homélies, n'était, pour ceux à qui ils le donnaient comme guide que l'exterminateur impitoyable des nobles, des prêtres, des riches, des modérés et des suspects. Et comment expliquer leur aveuglement, alors que, pour n'être pas abandonnés par leur armée, ils étaient contraints d'obéir au « vœu unanime des sections,» et d'inscrire au frontispice de la future république le nom de Robespierre !

Les plus éclairés parmi les républicains, en très-petit nombre, il est vrai, désapprouvèrent le manifeste. M. de Lafayette protesta, dans ses épanchements confidentiels, contre « le patronage de Robespierre, de Saint-Just et de Marat, » sous lequel on se plaçait ; non qu'il crût « la population de Juillet, si grande, si généreuse, capable des excès que ces noms rappellent, » mais parce que les prononcer c'était « se rendre complice d'un égarement dont l'effet certain était d'effaroucher et de dégoûter une foule de patriotes moins confiants que lui [1]. » M. A. Car-

[1] Lettre du 23 novembre 1833, dans les *Mémoires, Correspondance*, etc., t. VI.

rel, de son côté, blâma énergiquement, mais seulement aussi dans ses entretiens et correspondances, ce qui dépassait de beaucoup le but qu'il poursuivait. Séparé d'abord de M. de Lafayette, il avait fini par se mettre complétement d'accord avec le vieux général. Cela résulte, avec une incontestable évidence, moins encore de l'intimité de leurs rapports politiques que de leurs écrits. Or, voici comment s'exprimait M. Carrel à cette époque : « Nous avons une monarchie à renverser ; nous la renverserons, et puis il faudra lutter contre d'autres ennemis. J'ai pensé longtemps qu'en se séparant nettement des furieux, on amènerait à soi les honnêtes gens du *juste-milieu ;* mais ces honnêtes gens nous en veulent, et attendront, pour se rapprocher de nous, qu'ils ne puissent nous être bons à rien, et nous embarrasser, au contraire, en nous demandant de les protéger. Plus nous allons, plus les difficultés de la tâche s'accroissent[1]. » Nul n'était moins utopiste que M. Carrel. Il ne voulait ni que l'on touchât à la propriété, ni que l'on renversât la hiérarchie sociale, et trouvait, au demeurant, la société assez bien organisée. S'il travaillait à substituer la république à la monarchie, c'est qu'il comptait avoir, dans la république, l'importance personnelle que la monarchie lui avait refusée ; et il ne descendait à flatter les passions populaires qu'autant qu'il le croyait utile pour se faire du peuple un marchepied. Aussi n'avait-il que dédain pour ces législateurs sans mission, qui s'imaginaient prononcer sur le sort du monde en votant dans leurs conciliabules les réformes à opérer. Il lui fut écrit à ce sujet, par l'un des membres du comité central, M. Vignerte, une lettre dont quelques passages achèveront

[1] Lettre à M. Anselme Pétetin, du 5 septembre 1833.

de faire connaître le but que poursuivaient, en 1833, les hommes d'action, c'est-à-dire le vrai parti républicain[1].

« Ce qu'on dit dans les sections, le voici : A bas tous les priviléges ! A bas le monopole des richesses ! A bas cette infâme organisation, où de nombreux parasites se donnent la peine de naître pour vivre largement dans l'oisiveté du travail de leurs malheureux frères !... Au peuple appartient la sanction de toutes les lois préparées par ses mandataires. C'est lui qui instituera et changera à son gré la forme du gouvernement, qui choisira ses magistrats suprêmes, qui les révoquera quand il lui plaira, et qui les punira quand ils auront prévariqué. C'est le peuple qui garde et cultive le sol ; c'est lui qui féconde le commerce et l'industrie ; c'est lui qui crée toutes les richesses : à lui donc appartient le droit d'organiser la propriété, de faire une équitable répartition des charges et des jouissances sociales, en un mot, d'ordonner la chose publique de la manière la plus avantageuse au bien de tous. Voilà ce qui nous occupe dans nos ténébreux conciliabules. »

Le Gouvernement, depuis longtemps, n'ignorait rien des vues, des desseins, des moyens du parti révolutionnaire. S'il n'y avait pas opposé des obstacles efficaces, c'est que, d'une part, la loi était insuffisante, et que, d'autre part, la bourgeoisie, se fiant imprudemment à des protestations hypocrites, lui marchandait le concours dont il avait besoin, soit pour améliorer la loi, soit même pour l'appliquer dans son imperfection. Les choses

[1] Ces citations un peu multipliées ont paru nécessaires. Il ne faut pas oublier que ces mêmes hommes, dont les doctrines sont ainsi prises sur le fait, sont ceux qui ont réussi, quinze ans plus tard, à renverser la monarchie.

changeaient d'aspect, du jour où la révolution, jetant le masque, dénombrait son armée, lançait son manifeste, proclamait ses espérances et ajournait son triomphe à la première « occasion favorable. » Dès ce moment, Gouvernement, bourgeoisie, société, tous devaient se sentir entraînés, par le péril commun, dans une commune solidarité ; tous se trouvaient au même titre enfermés entre les deux termes de ce dilemme : réprimer ou périr.

CHAPITRE XXXII

INSURRECTIONS D'AVRIL 1834.

Voyage du Roi dans les départements du Nord-Ouest.—Épisode du courrier Vernet.—Dispositions des partis à l'ouverture de la session de 1834.—Discussion et vote de l'adresse.—MM. Voyer-d'Argenson et Audry de Puyraveau sont appelés à s'expliquer sur l'apposition de leurs noms au bas du manifeste de la *Société des droits de l'homme*.—Duel du général Bugeaud et de M. Dulong.—Démission de M. Dupont (de l'Eure).—Vote de la loi sur les crieurs publics.—Tentative d'émeute à ce sujet.—Vote de la loi sur les associations, et de la loi sur les détenteurs d'armes et de munitions de guerre.—Discussion et rejet de la loi relative à une indemnité de 25 millions à payer aux Etats-Unis.—Démission de M. le duc de Broglie; remaniement du ministère.—Les réfugiés tentent une invasion de la Savoie; ils échouent.—La *Société des droits de l'homme* prépare une insurrection générale.—Elle décide que les républicains de Lyon prendront l'initiative.—Différend des ouvriers de Lyon avec les fabricants; la société secrète *la Mutuelle;* les chefs de la coalition sont arrêtés.—Les sociétés secrètes s'organisent pour la guerre civile.—Procès des mutuellistes; l'insurrection éclate.—Journées des 10, 11, 12 et 13 avril.— —L'insurrection est vaincue; elle avorte dans les autres villes où elle avait été également tentée.—Sédition des sous-officiers de Lunéville.—L'insurrection éclate à Paris, le 13 avril; elle est comprimée.—Le jugement de tous ces attentats est déféré à la Cour des pairs.—Mort de M. de Lafayette.

Vers la fin d'août 1833, le Roi, accompagné de M. le duc de Nemours et de M. le prince de Joinville, fit un voyage dans le Nord-Ouest de la France. Louis-Philippe aimait ces excursions, qui le mettaient en contact immédiat avec les populations départementales, et lui fournissaient l'occasion d'apporter l'appui de ses sentiments personnels, de ses vues, de ses principes à la politique suivie par son Gouvernement. La réponse qu'il fit au président du tribunal de commerce de Bernay est remarquable à plus d'un titre. « Sans doute, dit le Roi, il

faut que la vérité arrive aux rois; mais il faut aussi qu'elle arrive aux nations. Aujourd'hui, les nations ont leurs flatteurs comme jadis les rois avaient les leurs; et ces flatteurs savent aussi bien tronquer la vérité par la flatterie, que la comprimer par l'insulte et l'obscurcir par la calomnie. C'est au temps et à la raison publique à en faire justice; et ce n'est qu'en repoussant l'optique de la passion et de la partialité que l'esprit du peuple parvient à juger sainement les choses, et à démêler ses véritables intérêts. C'est ainsi qu'on peut apprécier les avantages réels dont on jouit, et qu'on ne s'expose pas à les compromettre et à les perdre, pour courir après les chimères que vous avez si justement signalées en rappelant les malheurs qu'elles ont fait peser sur la France. »

Si l'on se reporte au temps où ces paroles étaient prononcées, et au langage que faisaient alors entendre au peuple ceux qui briguaient ses faveurs, on appréciera tout ce qu'il y avait de fermeté et de véritable esprit gouvernemental dans cette leçon donnée par le chef de l'État aux coureurs de popularité.

Jamais, du reste, plus que dans ce voyage, le Roi ne s'était vu entouré de respect et d'affection; jamais sa présence n'avait fait éclater des manifestations plus vives de confiance et de dévouement. Il semblait que les populations départementales, heureuses de la prospérité renaissante, eussent pris à tâche de prouver au Roi qu'elles lui en rapportaient le bienfait, et de le venger par leur sympathique accueil des outrages dont le poursuivaient les partis anarchiques.

Il ressortait évidemment de là que les dispositions générales du pays envers le Roi ne se ressentaient en rien de la tiédeur que la majorité parlementaire avait témoignée pour le ministère à la fin de la dernière session, et

qui allait se montrer plus apparente encore dans la session suivante.

C'est peu de temps après ce voyage que se place un épisode qui n'est pas sans intérêt. Le 27 octobre, le Roi, la reine et leurs enfants s'étaient portés à la rencontre du roi et de la reine des Belges attendus à Paris, lorsqu'en arrivant au Bourget un courrier, nommé Vernet, tomba de cheval. Le malheureux fut foulé sous les pieds des chevaux, et resta inanimé ; on le crut mort. Toute la famille royale était descendue de voiture. Le Roi prit une lancette, dont il était habituellement muni, et, assisté du duc d'Orléans, pratiqua une saignée qui eut bientôt rappelé à lui le moribond. Le mouchoir de la reine servit à bander la saignée, et la famille royale ne s'éloigna qu'après avoir remis le blessé aux soins d'un chirurgien.

La session de 1834 s'annonçait avec un caractère particulier [1]. L'atmosphère était grosse d'orages près d'éclater ; il était impossible qu'ils n'eussent pas leur retentissement au sein du pouvoir parlementaire. La république avait déployé son drapeau et déclaré la guerre à la monarchie ; il était d'autant moins permis à ses représentants dans la Chambre de continuer à louvoyer entre l'ordre légal et la sédition avouée, que le Gouvernement allait demander à la majorité les armes qu'il n'avait pas trouvées dans la loi. Le Gouvernement était décidé à en finir par la loi avec le désordre ; ainsi menacée, l'anarchie devait ou succomber ou renverser la monarchie. A la veille de pousser les sections dans la rue, les chefs leur devaient au moins pour exemple de ne pas refuser une escarmouche de tribune en l'honneur de la république.

[1] Elle fut ouverte le 23 décembre 1833.

Les partis allaient donc se trouver en présence, à visage découvert. Ils allaient engager dans les Chambres, par la parole, la question qui se viderait à coups de fusil sur un autre terrain. Toutefois, si les hostilités étaient dans les nécessités de la situation, elles ne furent pas provoquées. Il y eut, au contraire, comme un accord tacite pour en retarder l'explosion. Le discours de la Couronne, tout en signalant l'existence des « passions insensées » et des « coupables manœuvres » qui mettaient obstacle au repos du pays, se bornait à promettre que la répression en serait poursuivie avec autant « d'énergie que de patience. » Le projet d'Adresse en réponse à ce discours, rédigé par M. Étienne dans l'esprit du tiers-parti, était conçu en termes si élastiques qu'on en pouvait tirer également le blâme et l'éloge, et que l'opposition ne s'en déclarait pas moins satisfaite que la majorité. La discussion de l'Adresse se ressentit, au début, de cette espèce de trêve. Pendant plusieurs jours, elle se traîna vague, molle, languissante, l'opposition et le ministère s'accusant réciproquement d'être infidèles à l'esprit de la révolution de Juillet, et chacun prétendant, avec plus ou moins de sincérité, qu'il ne voulait autre chose que ce qu'avait voulu la France de 1830.

Cependant peu à peu le débat était sensiblement entraîné sur le terrain où il ne pouvait manquer d'être porté. Déjà, dans la séance du 3 janvier, M. de Lafayette avait, pour ainsi dire, rompu la glace, en faisant cette déclaration : « On ne peut pas s'attendre à ce que moi, qui, à la fin de 92, ai cru devoir défendre la liberté contre la république, je défende jamais la monarchie contre la liberté [1] ; » paroles dont on reconnaîtra toute la

[1] Cette phrase, qui existe au *Moniteur*, a été omise dans le recueil des *Mémoires et Discours* de M. de Lafayette, publié par sa famille.

signification, si l'on veut se rappeler que les associations qui comptaient M. de Lafayette dans leurs comités ou parmi leurs patrons appelaient liberté le droit de travailler par la conspiration, par la presse et par les armes à renverser la monarchie.

Le lendemain, il fut fait un pas de plus vers la question brûlante qu'il fallait bien enfin poser devant la Chambre, alors que chacun pressentait qu'elle ne tarderait pas à se poser dans la rue. Répondant à M. Mauguin, qui avait reproché au ministère de n'avoir pas de système, M. Thiers faisait remarquer combien ce reproche s'appliquait plus particulièrement à l'opposition; puis il ajouta : « Nous, du moins, nous disons que nous donnerions mille fois notre vie pour empêcher qu'une autre forme de gouvernement fût substituée à celle qui existe. Venez le dire comme nous l'avons dit, et comme nous l'avons confirmé par nos actes. Nous nous prononçons franchement; prononcez-vous de même. On doit faire son examen de conscience, et le faire complet. — Nous nous sommes déjà prononcés, dit M. Odilon-Barrot ; je me suis prononcé vingt fois. — Aussi, reprend M. Thiers, n'est-ce pas à vous que s'adressent mes paroles. — C'est une provocation qui n'est pas permise, s'écrie M. Glais-Bizoin. — Nous ne sommes pas ici pour être persiflés, » ajoute M. Gauthier de Rumilly.

Le coup avait porté ; mais le gant ne fut pas relevé. L'opposition n'aurait pu, sans perdre toute sa force, permettre qu'il s'établît dans son sein une démarcation entre ceux qui acceptaient et ceux qui n'acceptaient pas la monarchie de 1830. M. Mauguin, toujours prompt à tourner les positions difficiles, invoqua, comme condamnation de la politique suivie depuis 1830, un parallèle entre la

situation présente et celle de la France trois ans après la révolution de l'an VIII. « A côté des grandeurs de l'an VIII, répondit M. Thiers, savez-vous ce qu'il y avait, messieurs ? Il y avait le despotisme. Le despotisme calme vite ; mais ce n'est pas pour longtemps. C'est un moyen de violence, et il conduit à Moscou et à Waterloo. La liberté, c'est un moyen de ménagement, de modération, qui parvient au bien avec le temps... Aujourd'hui, vous ne voyez pas des batailles de Marengo ; mais vous ne voyez pas non plus les faits dont l'histoire de cette époque est ensanglantée ; vous ne voyez pas deux cents patriotes enlevés dans Paris, sur une liste du ministère de la police, et déportés dans les déserts ; vous ne voyez pas un prince enlevé à un pays étranger et fusillé dans un fossé. Voilà ce que vous ne voyez pas, et ce dont nous sommes fiers. »

Mais l'opposition républicaine ne devait pas échapper à la nécessité de s'expliquer sur un fait qui avait scandalisé toutes les consciences honnêtes. Dans la séance suivante (5 janvier), M. le général Bugeaud, s'adressant directement à MM. Voyer d'Argenson et Audry de Puyraveau, les pressa de déclarer qu'on les avait calomniés en apposant leurs signatures au bas du manifeste de la *Société des droits de l'homme* ; « qu'ils étaient fidèles à leurs serments, et méritaient encore d'être comptés au nombre des bons députés. — Je suis l'homme de ma conscience et de mes convictions, répondit M. Voyer d'Argenson. Toute ma foi politique, morale, et je pourrais dire religieuse, peut s'exprimer par ce seul mot : Égalité... Si la *Société des droits de l'homme* a publié la déclaration de Robespierre, c'est principalement parce qu'en reconnaissant comme toutes les autres le droit de propriété, cette déclaration le définit, tandis que les autres ne le dé-

finissent pas... Quant au serment, le premier de tous nos serments est d'obéir à la souveraine volonté du peuple. » Il s'ensuivait, d'après l'honorable député, qu'il ne devait rien à la Charte ou à la dynastie, qu'autant que telle serait la volonté du peuple. Voilà derrière quelles pitoyables subtilités se réfugiaient, pour signer des manifestes républicains, des hommes qui avaient juré « obéissance à la Charte et fidélité au Roi des Français ! » Les explications de M. Audry de Puyraveau furent moins satisfaisantes encore. Il reproduisit toutes les accusations contre le Gouvernement qui avaient cours dans les sociétés secrètes, et il en concluait que les citoyens avaient le droit de se réunir, pour chercher « une organisation sociale qui empêchât de tels abus. » Puis il se répandit en plaintes amères sur la haine et les persécutions dont il se prétendait l'objet, lui qui avait été ruiné par la révolution de Juillet, et qu'on empêchait même aujourd'hui de vendre son bien pour payer le montant de ses confiscations et des amendes qu'il devait au Gouvernement. « Que l'on en finisse donc, ajouta-t-il, que l'on mette à exécution la sentence que Charles X avait rendue contre moi. Ce ne sera pas trop pour expier le tort impardonnable d'être l'ami du peuple, de désirer son bonheur et de le croire possible. »

La révolution de Juillet n'avait pas ruiné M. Audry de Puyraveau ; elle avait seulement mis à nu une situation antérieurement compromise, et qu'un secours de deux cent mille francs, donnés discrètement par le Roi, n'avait pas suffi à rétablir. Quant à la vente de son bien, M. Audry de Puyraveau avait pris prétexte de quelques amendes prononcées contre ses voitures de roulage, pour mettre publiquement en loterie un château avec son parc. Les loteries d'immeubles étant interdites par la loi,

l'autorité dut empêcher celle-ci, avec d'autant plus de raison que la valeur attribuée par les annonces à la propriété offerte au public était exagérée au delà de tout ce qu'on peut oser, même dans les spéculations de cette nature. C'est donc aussi à titre de victime de l'ingratitude royale, qui n'avait pas complétement comblé le déficit de sa caisse et qui ne lui avait pas permis de violer la loi, que M. Audry de Puyraveau se croyait en droit de conspirer pour substituer la république à la monarchie. Bien que MM. Voyer d'Argenson et Audry de Puyraveau eussent seuls été mis directement en cause, ils n'étaient pas, dans cette affaire, l'objet principal des préoccupations de la Chambre. D'autres députés, plus haut placés comme chefs d'opinion, MM. de Lafayette, Dupont (de l'Eure), de Cormenin, Garnier-Pagès, appartenaient à des titres divers aux sociétés républicaines, et c'était d'eux surtout que la Chambre attendait des explications. Ils gardèrent le silence, et laissèrent sans réponse les paroles sévères du garde des sceaux à l'adresse de ceux qui « faussaient la morale publique par des subtilités. »

Sortie meurtrie de ce débat, l'opposition essuya un autre échec encore. Le quatrième paragraphe du projet d'Adresse énumérait, comme garanties contre les tentatives anarchiques, « l'activité de l'administration, la fermeté de la magistrature, le courage de la garde nationale et de l'armée, et le concours des Chambres. » MM. Salverte et Portalis proposaient d'y ajouter « la sagesse et l'indépendance du jury. » M. Odilon Barrot prit la parole pour appuyer cet amendement. On croira à peine qu'une telle proposition ait pu être faite sérieusement, alors que, chaque jour, l'indulgence systématique du jury faisait litière de la loi à l'insolence des conspirateurs et des anarchistes. Le jugement par jury, en matière

politique, est, il est vrai, l'une des garanties de la liberté; mais le jury, en 1834, avait encore à faire son éducation et à s'aguerrir, et, certes, le moment n'était pas venu de le placer au rang des énergiques soutiens de l'ordre. Toutefois la majorité elle-même était si peu pénétrée des conditions du gouvernement, que l'amendement ne fut rejeté qu'après une épreuve douteuse.

La discussion de l'Adresse n'offrit plus d'autre intérêt, et, au vote sur l'ensemble, il ne se trouva que quarante-trois boules noires; tous les partis avaient voté pour l'adoption.

Mais, on l'a dit déjà, ce déclassement accidentel des partis n'indiquait ni un rapprochement des opinions, ni un apaisement des esprits, et quelques jours à peine s'étaient écoulés qu'un événement regrettable venait en donner la preuve. Le 24 janvier, M. Larabit adressa au ministre de la guerre des interpellations au sujet d'un acte de son administration. Quelques lieutenants d'artillerie, considérant comme illégales deux nominations à ce grade faites par le ministre, avaient écrit des lettres et fait des démarches collectives, et, à ces faits expressément défendus par les règlements militaires, avaient ajouté l'insubordination. Dans l'intention de les soustraire à de plus graves conséquences de leur conduite, le ministre s'était borné jusqu'alors à les frapper de peines disciplinaires, en exigeant qu'ils reconnussent et réparassent leurs torts. C'est de ces mesures qu'il était demandé compte au ministre, au nom de l'extrême gauche; et l'opposition apporta dans ce débat d'autant plus de chaleur, qu'elle avait à cœur de se montrer gardienne jalouse des intérêts de l'armée. Elle représenta les officiers punis comme victimes du « despotisme, » de la « tyrannie » de leurs chefs, et réussit, par ses violences

de langage, à soulever un de ces orages qui sont l'écueil du régime parlementaire. Peut-être la décision ministérielle qui avait fait passer de l'armée de mer dans l'armée de terre deux lieutenants d'artillerie n'était-elle pas rigoureusement inattaquable. Mais outre que le fait avait par lui-même d'autant moins d'importance qu'il n'avait préjudicié à personne, que deviendrait la discipline, s'il était permis à des militaires de se constituer juges des ordres de leurs chefs, et de se coaliser pour en empêcher l'exécution? « A cette condition, disait avec raison le ministre de la marine, vous pouvez rayer le budget de la guerre; vous n'aurez plus d'armée. »

Au milieu du tumulte de cette délibération, M. le maréchal Soult, après avoir fait connaître à la Chambre les motifs de sa conduite, avait posé en principe qu'un militaire, eût-il raison, doit commencer par se soumettre. « Quand on se sent dans son droit et qu'on veut vous faire reculer, répond M. Larabit, on renonce à l'obéissance. — On obéit d'abord, » réplique M. le général Bugeaud. Et M. Dulong, d'une voix qui domine l'agitation de l'assemblée, de s'écrier. « Faut-il obéir jusqu'à se faire geôlier, jusqu'à l'ignominie? »

Atteint par cette grossière injure, M. le général Bugeaud s'approche du banc de son collègue, et là s'engage une conversation qui, grâce à l'intervention de quelques voisins, paraissait devoir aboutir à une conciliation. Pour ne pas mettre obstacle à cette issue pacifique, le *Moniteur* s'abstint de reproduire les paroles dont l'intention blessante était désavouée. Malheureusement plusieurs autres journaux n'imitèrent pas cette réserve. L'offense ayant été rendue publique, la réparation dut également être publique. D'actives négociations se suivi-

rent, pendant trois jours entiers, pour en régler le mode et les termes. On ne put s'entendre, et une rencontre devint inévitable. Elle eut lieu au bois de Boulogne, le 29 janvier, à dix heures du matin. Les témoins étaient, pour M. le général Bugeaud, MM. les généraux de Rumigny et Lamy ; pour M. Dulong, MM. Georges de Lafayette et Bacot de Romans. L'arme choisie était le pistolet. Les deux adversaires, placés à quarante pas de distance, devaient marcher l'un sur l'autre et tirer à volonté. A peine le signal était-il donné, que M. Dulong, frappé au front, tombait mortellement blessé. Il mourut le lendemain.

Bien qu'il eût pris naissance au sein de la Chambre, cet événement n'avait, certes, rien de politique, car les outrages personnels ne sont pas des procédés au service de la politique. Cependant les journaux de l'extrême opposition s'en emparèrent et l'exploitèrent avec une incroyable persévérance. Ils présentèrent ce duel comme le résultat d'une espèce de guet-apens, combiné dans le cabinet même du Roi. Ils donnèrent à entendre que le général Bugeaud, en se montrant exigeant sur la réparation, n'avait fait qu'obéir à une volonté supérieure ; et l'on vit paraître des caricatures où l'image du Roi soutenait le bras du général Bugeaud, afin d'assurer la direction de sa balle. Tristes excès d'une haine qui ne s'arrêtait plus même aux limites de la vraisemblance ! La provocation n'était-elle pas venue de M. Dulong, sans que rien la motivât ou la fît prévoir ? Les chances du duel n'étaient-elles pas égales, et ne pouvaient-elles pas être fatales au général Bugeaud aussi bien qu'à son adversaire ? Et d'ailleurs, quel intérêt pouvait avoir le Roi à la mort d'un député fort obscur, sans autre influence que celle de son vote silencieux ? Cette affaire prit pourtant, dans une certaine presse, les proportions d'une affaire

d'État, et longtemps encore il fut question de la « main invisible » qui avait dirigé contre le front du malheureux Dulong la balle homicide.

Comme pour ajouter à l'effet de ces funestes démêlés, M. Dupont (de l'Eure), parent et ami, d'autres ont dit père naturel de M. Dulong, donna sa démission de député. La douleur que lui causait la perte d'un ami, écrivait-il au président, le déterminait à mettre à exécution une résolution dès longtemps arrêtée. Quant aux motifs réels de sa retraite, ils étaient dans la politique suivie par le Gouvernement, soutenue par la majorité. M. Dupont jetait sur cette politique un blâme plein d'amertume. Sa lettre, qui n'était autre chose qu'un âcre résumé du *Compte rendu* de 1832, se terminait ainsi : « Je crois devoir remettre un mandat qui, conservé par moi plus longtemps, ferait illusion au pays, s'il lui laissait croire que je peux maintenant faire quelque bien dans la Chambre.» Il y avait beaucoup d'orgueil sous cette déclaration d'impuissance ; et c'est mettre le culte de sa personne au-dessus de son devoir de député que de résigner son mandat parce qu'on n'a pu convertir à ses vues la majorité. Quelque confiance qu'on ait dans ses propres lumières, il est bon de faire cas de l'intelligence des autres. M. Dupont, à l'exemple de M. de Lafayette, voulut retirer ce « corps opaque [1], » qu'il croyait placé en sa personne entre le pays et le Gouvernement. Il dut à son tour reconnaître que pays et Gouvernement pouvaient, sans le dédaigner, se passer de son concours. Du reste, il ne persévéra pas dans une bouderie dont l'oubli eût été la juste punition, et lors des élections générales qui eurent lieu quelques mois plus tard ; il se laissa ramener à la Chambre.

[1] Voyez tome II, page 149.

Le moment était venu, pour les Chambres, de donner au Gouvernement les armes qui lui étaient nécessaires pour lutter efficacement contre l'audace croissante des partis anarchiques. La première et la plus indispensable était une loi sur les crieurs publics. Le projet présenté par le ministère soumettait les crieurs à l'obligation d'obtenir, du préfet de police, une autorisation toujours révocable, imposait le timbre à tous les imprimés de deux feuilles et au-dessous offerts sur la voie publique, et prononçait contre les délinquants la peine de six jours à un mois de prison, portée, en cas de récidive, de un mois à un an. L'opposition tout entière s'éleva contre ce projet avec une ardeur qui n'était pas sans courage; car il fallait une sorte de courage pour prendre le parti des crieurs, en présence des honteux abus auxquels il s'agissait de mettre fin. MM. Pagès, Salverte, Garnier Pagès, Odilon Barrot et plusieurs autres attaquèrent tour à tour le projet comme violant la Charte, en ce qu'il détruisait la liberté garantie aux citoyens de publier leurs opinions, et ôtait au jury la connaissance des délits de presse, pour la transporter à la police d'abord, puis aux tribunaux correctionnels. Si cette argumentation eût été fondée, c'eût été la condamnation non du projet de loi, mais de la Charte, qui eût livré la société à la plus redoutable de toutes les causes de désorganisation. Il n'en était rien. La Charte avait voulu que le droit de publier son opinion fût réglé par la loi, et la vente sur la voie publique pouvait être soumise à certaines conditions ou même interdite, sans que la Charte eût rien à y voir. Quant aux crieurs qui vendraient sans autorisation, ils ne se rendraient pas coupables de délit de presse, mais tout simplement d'infraction aux règlements sur la police des rues.

L'opposition réussit à faire durer pendant trois jours cette discussion; mais elle n'obtint contre la loi d'autre succès que de faire écarter la disposition relative au timbre, disposition que le Gouvernement abandonna[1].

Le lendemain de ce vote, la Chambre des députés eut à se prononcer sur une demande en autorisation de poursuites formée contre M. Cabet, au sujet de deux articles publiés par ce député dans son journal le *Populaire*. L'un de ces articles était intitulé : *La République est dans la Chambre*; l'autre : *Crimes des rois contre l'humanité;* et dans tous les deux, Louis-Philippe était nominativement outragé de la manière la plus violente. M. Cabet plaida lui-même sa cause avec une grande vivacité. Il prétendait couvrir, en sa personne, le publiciste de l'inviolabilité du député, et braver ainsi impunément les lois. La majorité n'admit pas ce système, et livra à la cour d'assises M. Cabet, qui fut condamné à deux ans de prison et à quatre mille francs d'amende.

Ainsi qu'on devait s'y attendre, les républicains n'acceptèrent pas avec résignation la loi sur les crieurs publics, qui leur enlevait leur plus puissant moyen d'action sur les classes populaires. Leur colère fut d'autant plus grande, que cette loi n'était que le prélude d'une autre mesure destinée à les atteindre au cœur même de leur organisation, en prohibant sous des peines sévères toutes les associations. Attendraient-ils qu'ils fussent affaiblis et que le Gouvernement fût fortifié contre eux pour parer le coup dont ils étaient menacés? L'entreprise était hasardeuse, et bien des souvenirs leur conseillaient la prudence. Mais, d'un autre côté, les circonstances pa-

[1] La loi fut votée par la Chambre des députés le 7 février, et par la Chambre des pairs le 15 du même mois.

raissaient favorables. Les populations ouvrières de Lyon et de Saint-Etienne étaient en fermentation et prêtes à prendre les armes si la capitale leur donnait l'exemple. Les réfugiés, assemblés en Suisse, se préparaient ouvertement à marcher contre la Savoie, afin de jeter la révolution en Italie. Les *patriotes* allemands commençaient à s'agiter. Un mouvement du peuple de Paris, s'il pouvait n'être pas sur-le-champ comprimé, suffirait peut-être à embraser la France et l'Europe. On essaya donc de le provoquer.

La loi sur les crieurs avait été promulguée le 17 février. On n'en tint nul compte. Les numéros du *Bon Sens* et du *Pilori* continuèrent à être criés dans les rues, les porteurs résistant bruyamment aux agents de la police, et cherchant à émouvoir les quartiers populeux. En même temps, les journaux républicains publiaient mille bruits exagérés sur ce qui se passait à Lyon et en Suisse, et des bandes de deux à trois cents individus parcouraient les rues, la nuit, en poussant les cris : *Vivent les Lyonnais! A bas la Censure!* Puis la *Tribune*, en prêtant à ces faits les proportions d'une révolution imminente, annonçait comme une fuite le départ de la famille royale pour Fontainebleau.

Ces menées se répétèrent pendant plusieurs jours avec un caractère de plus en plus provoquant. Le 22 et le 23 février, il y eut de fréquentes collisions avec les agents de la police, et l'inquiétude commença à se répandre dans Paris. Alors on fit savoir que le lendemain, 24, en dépit de la loi, des imprimés républicains seraient criés et vendus sur la place de la Bourse.

Cette fois, tous les combattants étaient convoqués et furent sur pied. Dès le matin, des affidés se glissaient parmi les groupes attirés par la curiosité, et s'efforçaient

de pousser le peuple à une insurrection. L'un d'eux, monté sur une borne, près de la porte Saint-Martin, lisait à haute voix un article du *Populaire*, où il était dit : « Moins de quatre ans se sont écoulés depuis que le peuple a versé son sang pour reconquérir ses libertés ; et dans ce court espace de temps la Charte est violée, la presse est mutilée, la garde nationale est frappée, le jury est menacé, la guerre civile ensanglante Paris et Lyon, le canon se montre journellement sur les places publiques; la seconde ville de France est peut-être foudroyée, brûlée, détruite ; soixante mille ouvriers, soixante mille Français, sont peut-être fusillés, mitraillés, massacrés. Et pourquoi? Parce qu'ils sont accablés de travail et de misère ; parce que les fabricants veulent réduire leur salaire, insuffisant déjà pour nourrir eux et leurs enfants; parce qu'ils demandent du pain ! — Nous ne pouvons vivre ! s'écrient-ils.—Mourez de faim ! leur répond l'impitoyable pouvoir. — Nous préférons nous faire tuer. — Eh bien ! nous vous tuerons. »

A deux heures, la place de la Bourse et les quartiers voisins étaient envahis par une foule considérable, dans laquelle circulaient deux à trois mille affidés, chefs et soldats, la plupart armés de poignards et de bâtons. L'autorité était sur ses gardes et les troupes prêtes à agir. Les agents de la police essayèrent d'abord de disperser pacifiquement le rassemblement. Ils furent maltraités. Un certain nombre de sergents de ville avaient été tenus en réserve, vêtus d'habits bourgeois et munis de cannes, afin de prêter au besoin main-forte à leurs camarades. Ils intervinrent. La violence fut opposée à la violence, les coups aux coups ; et, dans le désordre de la mêlée, plus d'un curieux inoffensif paya pour le perturbateur. Que la conduite de ces agents n'ait pas tou-

jours été d'une modération irréprochable, il n'y a lieu ni de s'en étonner, ni d'en accuser l'autorité. Les sergents de ville ne sont pas plus que d'autres inaccessibles à la colère, et quand ils sont battus en faisant leur devoir, il peut leur arriver d'exagérer leur droit de riposter.

Ces scènes tumultueuses se prolongèrent pendant la plus grande partie de la journée. Mais le peuple n'y prit aucune part; et les républicains, reconnaissant qu'ils ne parviendraient pas à généraliser la sédition, se résignèrent à la retraite. L'opposition parlementaire parut vouloir les consoler de cet insuccès. Des interpellations de M. Salverte, soutenu par MM. Baude, Cabet, Mauguin, Odilon Barrot, rejetèrent, comme toujours, tous les torts sur l'autorité et concluaient à une proposition d'enquête. La majorité fut d'avis que la vindicte publique trouverait toutes les garanties désirables dans l'enquête judiciaire déjà commencée, et la proposition n'eut pas d'autre suite.

La loi sur les crieurs publics n'était qu'un premier pas ou, si l'on peut le dire, un engagement d'avant-postes. La bataille sérieuse, décisive, devait se livrer sur le terrain de la loi contre les associations, que tout le monde prévoyait, attendait, et qui, présentée le 25 février, arriva à la discussion le 11 mars. Cette loi était radicale dans ses dispositions, dont la sévérité avait été aggravée encore par la commission. Elle soumettait à l'autorisation préalable du Gouvernement toute association de plus de vingt personnes, qu'elle fût ou non divisée en sections, et punissait les contrevenants d'un emprisonnement de deux mois à un an, avec une amende de cinquante francs à mille francs; en cas de récidive, la peine pouvait être doublée. Elle laissait au jury la

connaissance des délits politiques commis par les associations; mais les contraventions pour défaut d'autorisation étaient renvoyées devant les tribunaux correctionnels, et les attentats contre la sûreté de l'État réservés à la Cour des pairs.

Ainsi la loi allait sans détour, sans dissimulation à son but : l'interdiction préméditée, préventive de toute association hostile au Gouvernement. La discussion eut toute la solennité que devaient lui donner la nature du sujet et les circonstances au milieu desquelles elle se produisait. Elle n'occupa pas moins de douze séances. Elle fut savante, profonde, passionnée, violente même quelquefois, sans cesser d'être sérieuse. L'opposition, dans toutes ses nuances, attaqua la loi avec un ensemble et un accord remarquables, moins pour la faire rejeter, ce qu'elle n'espérait pas, que pour en atténuer le caractère et en amoindrir les effets. On vit successivement paraître à la tribune, mus par des sentiments divers, mais unis dans un effort commun, M. de Ludre et M. Berryer, M. Voyer d'Argenson et M. de Tracy, M. Glais-Bizoin et M. Odilon Barrot, MM. Salverte, Garnier-Pagès, Mauguin, Bignon, Arago et vingt autres. De son côté, la phalange conservatrice, renforcée d'une fraction considérable du tiers-parti, défendit la loi par la voix de ses plus puissants orateurs : MM. le duc de Broglie, Barthe, Guizot, Thiers, Persil, de Salvandy. Les arguments furent, de part et d'autre, habiles, ingénieux, multipliés, souvent saisissants; mais le thème était simple. Suivant l'opposition, la Charte était violée et la liberté détruite, s'il était porté atteinte au droit d'association, d'où ne résultait d'ailleurs aucun danger pour l'ordre. Suivant la majorité, le droit d'association n'était compris ni explicitement ni implicitement dans les garanties de la Charte, et son exis-

tence était une menace permanente contre le trône et les institutions.

Évidemment la vérité était du côté de la majorité. Et c'est ce qui rend étrange l'attitude que prirent certains députés dans cette mémorable discussion. Que MM. de Ludre, Voyer d'Argenson, Garnier-Pagès, républicains de conviction, que MM. Mérilhou et Laffitte, devenus républicains par rancune, que M. Berryer, ennemi irréconciliable du Gouvernement, que MM. Salverte et Mauguin, opposants par tempérament, combattissent la loi ils étaient dans leur rôle. Mais comment M. Odilon Barrot, sincèrement et honnêtement monarchique, prenait-il la défense des associations redoutables qui complotaient et préparaient sans mystère la destruction de la monarchie et de la société? Quel plus affligeant spectacle que celui de cet homme de bien, condamné par les exigences d'une décevante popularité ou par les erreurs de son jugement à mettre toujours ses actes en contradiction avec ses sentiments!

La majorité se montra jusqu'au bout inébranlable dans sa fermeté. Aucun des nombreux amendements proposés ne put triompher de sa résistance; et, au vote sur l'ensemble, la loi fut adoptée par deux cent quarante-six voix contre cent cinquante-quatre [1].

L'armée de l'anarchie avait perdu ses moyens de recrutement par la loi sur les crieurs publics; elle était condamnée à la dispersion par la loi sur les associations; elle fut, peu de temps après, désarmée par une autre loi portant des peines sévères contre ceux qui fabriqueraient ou détiendraient des armes ou des munitions de guerre,

[1] La loi fut votée par la Chambre des députés le 25 mars 1834, et par la Chambre des pairs le 9 avril.

qui en feraient usage, ou qui prendraient une part quelconque à une insurrection [1]. Ces lois qui ont, pour quelques années du moins, sauvé la monarchie, marquent d'un caractère tout particulier la session de 1834, session qui transporta dans la loi la résistance que les abus de la liberté n'avaient trouvée jusqu'alors que dans les hommes, qui ajouta le *veto* moral du code au *veto* plus efficace peut-être, mais moins redouté du glaive.

Avant de dire par quelles sanglantes convulsions fut marquée l'agonie des associations démagogiques, et pour n'avoir pas à en interrompre le récit, il convient de faire connaître quelles circonstances amenèrent alors un remaniement ministériel, assurément fort inattendu.

Depuis longtemps, il existait, entre les États-Unis et la France, une contestation relative à une réparation pécuniaire réclamée par le gouvernement de l'Union en faveur de quelques-uns de ses nationaux. Dans l'ardeur de sa lutte contre l'Angleterre, en 1806 et 1807, l'empereur Napoléon, par ses décrets de Berlin et de Milan, avait mis en état de blocus les côtes de la Grande-Bretagne, et déclaré sujet à confiscation tout navire qui serait entré en relation avec le gouvernement, le commerce ou le territoire britanniques. Par suite de cette mesure, et en violation de la convention arrêtée le 30 septembre 1800 entre les cabinets de Paris et de Washington, un certain nombre de navires américains avaient été confisqués. Ces saisies se multiplièrent jusqu'en 1812, bien que, par une nouvelle convention en date du 1er novembre 1810, le Gouvernement impérial eût rendu force et vigueur à celle du 30 septembre 1800. Aussi, dès que l'état de ses

1 Cette loi fut votée par la Chambre des députés le 6 mai, et par la Chambre des pairs le 22 du même mois.

relations avec la France parut l'y autoriser, le cabinet de Washington fit-il valoir les droits de ses nationaux à une indemnité. L'empereur en admit le principe, et fit examiner cette affaire. Elle donna lieu à quatre rapports successifs, en date des 6 octobre et 27 novembre 1812, 5 février 1813, 11 janvier 1814, concluant tous à une indemnité. Le dernier même en fixait la somme à dix-huit millions, chiffre qui fut rejeté comme insuffisant par les États-Unis. La chute de l'empire ne permit pas aux négociations d'aboutir.

La Restauration, fort mal disposée du reste pour la république américaine, tout en reconnaissant la légitimité de ses prétentions, répondit à ses instances réitérées par des raisons dilatoires, et, d'ajournement en ajournement, légua la question à son successeur. Le Gouvernement de 1830 devait d'autant moins imiter ces procédés, qu'une si longue attente avait rendu les États-Unis plus pressants, et que, dans la prévision d'une guerre européenne, il était de la plus haute importance de se ménager de bons rapports avec le cabinet de Washington. Des négociations furent donc ouvertes à Paris. Après un long et minutieux examen, la créance, dont les États-Unis élevaient le chiffre à soixante-dix millions, fut, d'un commun accord, réduite à vingt-cinq millions ; et, le 4 juillet 1831, un traité fut signé sur cette base. Par ce même traité, le gouvernement américain s'engageait, de son côté, à payer à des négociants français, pour réparation de préjudices causés, une somme d'un million et demi. Il était en outre stipulé, au profit de notre commerce de vins et de soieries, d'importants avantages de tarifs.

Des écrivains français ont prétendu qu'après avoir signé ce traité, le Gouvernement, n'osant affronter le mécontentement des Chambres, avait ajourné jusqu'à un

moment plus favorable la demande du crédit destiné à son exécution. Ignorance ou mauvaise foi! Certes, M. Casimir Périer, président du Conseil à l'époque de la signature, n'était pas homme à reculer devant ce qu'il avait reconnu juste et nécessaire, et n'avait pas à appréhender un refus de la Chambre sur laquelle il exerçait un si puissant ascendant. Mais il n'avait pas à saisir le pouvoir législatif d'un traité qui, jusqu'à sa ratification, pouvait être mis à néant. Or, le traité ne fut ratifié à Washington que le 2 février 1832; et c'est dans la session de cette même année 1832 que la loi de finance fut, pour la première fois, présentée à la Chambre des députés. Le rapport n'ayant pu être prêt en temps utile, la loi fut présentée de nouveau et eut le même sort dans la courte session de 1833. Enfin, elle avait été portée, pour la troisième fois, devant la Chambre, lorsque, le 28 mars 1834, on en commença la discussion.

Tout avait donc été simple et régulier dans la marche suivie. Quant au traité en lui-même, conclu sous le ministère de M. Sébastiani, conformément à l'avis d'une commission spéciale, à laquelle avait été confiée l'étude de cette difficile affaire, il avait été approuvé à l'unanimité, sur le vu des pièces, par la commission parlementaire chargée de l'examiner. M. le duc de Broglie, successeur de M. Sébastiani, M. de Broglie, dont la rigide probité était aussi incapable de nier une dette légitime que de se laisser imposer une exaction, prenait hautement la responsabilité du traité, le déclarant juste, honnête, conforme aux droits, aux intérêts, à l'honneur de la France. Le traité avait, en outre, la rare bonne fortune d'être appuyé par M. de Lafayette et par la plus grande partie de la gauche. Le Gouvernement devait donc être sans inquiétude sur le sort de la loi.

Combattu par MM. Bignon, Berryer, Salverte, Maugu... comme un acte de faiblesse arraché au Gouvernement français, le traité fut défendu par MM. Sébastiani, de Broglie, Duchâtel, Réalier-Dumas, rapporteur de la commission, de Lamartine, qui commençait à prendre rang parmi les orateurs de la Chambre. Et les bonnes raisons ne manquèrent pas à ces derniers. M. de Lamartine les résuma sous cette forme saisissante : « Sommes-nous les débiteurs de l'Amérique ? Oui, puisque personne ne le conteste. Devons-nous payer vingt-cinq millions à l'Amérique ? Oui, puisque cette dette débattue, contestée, réduite, arbitrée, vérifiée par des gouvernements et des négociateurs divers, et par le général Lafayette lui-même, a été fixée à cette somme. Devons-nous, pour une réduction incertaine de cette dette, compromettre Lyon, Bordeaux, nos soieries, nos vins, nos industries, notre commerce, notre marine marchande ? Non, car, pour une faible chance d'épargner deux ou trois millions, nous perdrions des centaines de millions, et nous porterions atteinte à nos relations de bonne amitié avec les États-Unis. Enfin, une dernière question et la plus importante : Y aurait-il justice, honneur, délicatesse, à nous qui avons payé un milliard à l'Europe notre ennemie, la baïonnette sur la gorge, en 1815, de tarder plus longtemps à indemniser l'Amérique, qui seule nous était restée fidèle, et qui seule n'a pas voulu abuser alors de notre détresse pour exiger son remboursement ? Non, il y aurait plus que des intérêts, il y aurait des sentiments violés. Question d'intérêts bien entendus, question d'honneur, question de loyauté, de crédit, de reconnaissance nationale : tout est résolu dans le sens du traité. »

Cependant le vote par appel nominal ayant été demandé sur l'article premier, portant ouverture du crédit

de vingt-cinq millions, le dépouillement du scrutin donna une majorité de huit voix contre la loi [1].

Que s'était-il passé dans l'urne? Pourquoi ce mode inusité de votation sur un article? Quels votes avaient intérêt à se couvrir du secret du scrutin? Qu'il y ait eu plus d'une défection dans la majorité, cela n'est pas douteux; et le ministre des finances lui-même, gêné pour balancer son budget avec une addition de vingt-cinq millions, avait montré à ses amis un médiocre désir de voir la loi adoptée. Mais il y eut aussi dans la gauche des spéculateurs avisés, jaloux de recueillir le bénéfice d'une attitude favorable à la démocratie américaine, sans perdre une occasion de voter contre le Gouvernement. M. de Lafayette, alors alité, aurait pu trouver les boules noires de la plupart de ses amis, dans ce scrutin où vint échouer un traité qui était en partie son ouvrage.

Le Gouvernement n'accepta pas comme définitif un refus qui pouvait avoir pour conséquence sinon la rupture des relations avec les États-Unis, du moins des représailles funestes pour notre commerce. Il fit savoir au cabinet de Washington que ce vote ne devait être considéré que comme suspensif, et que la question serait de nouveau portée devant le parlement dans la session suivante. Néanmoins, après le langage qu'avait tenu le ministre des affaires étrangères, l'échec était trop personnel pour lui permettre de ne pas obéir à ses justes susceptibilités. M. le duc de Broglie déposa sa démission entre les mains du Roi. Il fut imité par M. Sébastiani, qui avait dû principalement à sa qualité de signataire du traité d'être adjoint au cabinet comme ministre sans portefeuille [2].

[1] Boules blanches 168, boules noires 176.

[2] L'ordonnance de sa nomination était du 22 mars 1833.

Cette dislocation partielle du ministère fut mise à profit pour le renforcer et le préparer à faire face à des événements qui déjà commençaient à se produire, et qui s'annonçaient redoutables. M. d'Argout avait fait preuve, comme ministre de l'intérieur, de plus de vigueur que d'habileté ; il était peu goûté des Chambres et peu sympathique au pays. M. Thiers, au contraire, qui avait déployé de jour en jour les plus éminentes qualités de l'homme d'État et de l'administrateur, et dont la parole était aussi puissante que féconde, avait cessé, malgré sa jeunesse, d'être à sa place dans un poste secondaire. Le Roi l'appela au ministère de l'intérieur, en y rattachant l'administration des travaux publics, que M. Thiers tenait beaucoup à conserver. M.d'Argout reçut en compensation le gouvernement de la Banque de France, que M. le duc de Gaëte lui céda, à la prière du Roi. M. Barthe n'avait pas toujours montré toute la fermeté désirable. Il y avait d'ailleurs, pour anéantir les associations illégales et les conspirations républicaines, des devoirs à remplir qui devaient mettre mal à l'aise un ancien *carbonaro*, quelque honorable qu'eût été sa conversion. M. Barthe alla remplacer M. de Barbé-Marbois, qui se démit obligeamment, à cet effet, de la présidence de la Cour des comptes. Il eut pour successeur au ministère de la justice M. Persil, magistrat dont l'âpre énergie ne devait reculer devant aucune des nécessités des jours de crise. M. le vice-amiral de Rigny prit le portefeuille des affaires étrangères ; il laissa celui de la marine au vice-amiral Roussin, alors ambassadeur à Constantinople, et, sur le refus de ce dernier, à M. le vice-amiral Jacob. M. le comte Duchâtel fut nommé ministre du commerce[1].

[1] Les ordonnances sont du 4 avril 1834.

Rien n'était changé, du reste, ni dans la pensée qui inspirait le ministère, ni dans la politique dont il était l'expression. C'était toujours la politique de résistance et de forte légalité, le système du 13 mars. C'était toujours un ministère purement conservateur; seulement son personnel avait été remanié afin d'être mieux organisé pour l'action, comme on fait des états-majors au moment d'entrer en campagne.

C'était, en effet, une campagne, une rude et laborieuse campagne qui venait de s'ouvrir. Il faut, pour en bien faire comprendre toutes les péripéties, reprendre les événements d'un peu plus haut.

Depuis quelque temps déjà, et avant même que le Gouvernement eût manifesté sa volonté d'en finir avec les associations anarchiques, les chefs de la *Société des droits de l'homme* ne se prêtaient qu'avec impatience aux délais que leur imposaient d'autres républicains moins portés qu'eux à se faire illusion. Pleins de confiance en leurs forces et en leur courage, se croyant maîtres de la France par cette multitude de sociétés qui obéissaient à leur impulsion, ils ne doutaient pas que le jour où ils se mettraient résolûment et d'ensemble à la tête de la démocratie pour la conduire au combat contre la bourgeoisie ne dût être celui de leur triomphe. Ils avaient même conçu le projet d'embraser d'un seul coup l'Europe tout entière, par une insurrection républicaine dont le signal partirait d'Italie. Le plan de cette vaste entreprise avait été formé à Paris, et la direction, en ce qui concernait l'Italie, en avait été confiée à M. Mazzini, homme dont la témérité dans l'organisation des complots n'a d'égale que sa prudence personnelle quand il s'agit de l'exécution. En conséquence, des dépôts d'armes avaient été établis dans les cantons de Vaud et de Genève, où se trouva réunie, à la fin de

janvier 1834, l'armée d'invasion composée de mille à douze cents réfugiés italiens, allemands, polonais. Le général Ramorino, aventurier qui s'était distingué dans la guerre de Pologne, avait le commandement de l'expédition. Au commencement de février, cette troupe se mit en marche pour la Savoie, qui était le point d'attaque, et dont on croyait trouver les populations prêtes à se soulever. En même temps, une autre bande de réfugiés partait de Grenoble, pour entrer par le passage des Échelles dans les États sardes. Mais l'événement trompa l'attente de ces hardis conquérants. Les populations restèrent insensibles à leurs proclamations ; et, à peine eurent-ils échangé les premiers coups de fusil avec les carabiniers royaux, qu'ils furent contraints de rebrousser chemin. Cette équipée n'eut d'autre résultat que de créer à la Suisse de très-graves embarras, et finalement d'obliger le gouvernement fédéral à faire interner ceux qui y avaient pris part.

Evidemment l'initiative ne pouvait venir de ce côté. L'exemple et l'impulsion devaient partir de la France ; et les républicains hésitèrent d'autant moins à les donner, qu'une fois la loi sur les associations exécutée, la partie serait à longtemps perdue pour eux. Toutes leurs préoccupations se concentrèrent donc sur la nécessité de livrer une prochaine bataille, et de se placer dans les meilleures conditions pour rendre la victoire prompte et complète. Puissante comme foyer d'attraction, de recrutement et de propagande, la *Société des droits de l'homme* offrait cependant, pour des circonstances données, un grave inconvénient. Elle délibérait, imprimait, publiait beaucoup ; elle était lente à agir ; et la transmission des ordres aux sections y était forcément astreinte à une marche aussi préjudiciable au secret qu'à la célé-

rité. Un des membres de son comité, M. Kersausie, recruta et organisa dans son sein, sous le nom de *Société d'action*, une nouvelle association d'environ douze cents hommes déterminés, dont il était seul chef, et qui lui promirent obéissance absolue. Ces affiliés, divisés militairement en quinturies, décuries, centuries, n'avaient point à délibérer; il n'existait entre eux aucune communication écrite; ils n'avaient pas de réunions où la police pût les surprendre ou les surveiller. Pour les inspections ou dans les moments de crise, ils devaient se rendre isolément dans des rues désignées et y circuler par petits groupes, lentement et sans affectation; M. Kersausie, en passant près de chaque groupe, donnait verbalement ses ordres sans intermédiaire.

Rien ne pouvait être mieux combiné qu'une telle organisation pour exécuter un coup de main, une surprise, pour engager *l'action*, en attendant que le gros de l'armée insurrectionnelle vînt y prendre part. Du reste, toute la valeur de cette troupe résidant dans son chef, M. Kersausie multipliait incessamment les stratagèmes pour dérober ses traces à la police, ce qui ne l'empêchait pas de tenir ses soldats en haleine par de fréquentes revues, dont la première fut passée, vers le milieu de janvier 1834, dans les environs de la porte Saint-Martin.

La loi sur les associations, on l'a dit déjà, avait marqué fatalement aux partis anarchiques l'époque d'un soulèvement général. Or, bien des républicains durent être convaincus que ce qui les mettait dans la nécessité d'agir les plaçait du même coup dans les meilleures conditions de succès. Il y a, en effet, deux manières d'accroître la force d'une armée : multiplier le nombre de ses soldats ou réduire celui de ses ennemis. Comment des jeunes gens, toujours prompts à se promettre ce qui correspond à

leurs désirs, n'auraient-ils pas compté sur le concours passif, actif peut-être, d'une partie de la bourgeoisie et de la garde nationale, alors qu'ils voyaient des hommes politiques, longtemps acceptés pour chefs et pour guides par la garde nationale et par la bourgeoisie, se prononcer avec éclat contre une loi de salut monarchique ! Le lendemain du jour où fut votée la loi sur les associations, M. de Lafayette publia une « protestation contre cette conséquence sociale d'un système dont il avait depuis longtemps signalé l'origine et la tendance[1]. » Deux jours après, la société l'*Union de Juillet*, délibérant au domicile et sous la présidence de M. de Lafayette, décida qu'elle ne se soumettrait pas à la loi. Le journal qui donna cette nouvelle ajoutait : « Sans confier à la publicité des choses qui sont du domaine de la famille, nous croyons pouvoir dire cependant que plus d'un député était présent à cette réunion, et que M. Laffitte, par exemple, n'a pas été l'un des moins énergiques dans les conseils à la résistance. » Que MM. de Lafayette, Laffitte et leurs amis combattissent à la Chambre, comme députés, un projet de loi en discussion, et fissent tous leurs efforts pour le faire rejeter, ils étaient dans leur droit. Mais que, la loi votée, ces mêmes députés protestassent contre la décision de la majorité, en déclarant qu'ils ne s'y soumettraient pas, c'était renouveler en l'aggravant le malheureux précédent du *Compte rendu*; c'était l'in-

[1] Cette lettre n'a pas été recueillie dans les *Mémoires, Correspondance, etc., du général Lafayette*, publiés par sa famille. Il en est de même d'une autre lettre, qui fut aussi insérée dans les journaux du temps, et qui est relative à un banquet d'adieu offert à M. Dupont (de l'Eure). Comme elles ne sont pas sans une certaine importance historique, on les trouvera toutes deux, note C, à la fin du volume.

surrection morale d'une minorité parlementaire, provoquant et justifiant d'avance l'insurrection armée d'une minorité de la population. S'il est une qualité indispensable au véritable homme d'État dans le régime constitutionnel, c'est de savoir se résigner à être minorité. En protestant et en conspirant à la tête de ses amis contre le Gouvernement qui n'avait pas voulu « écouter ses conseils[1], » M. de Lafayette n'agissait pas en homme d'État, mais en révolutionnaire. Quand l'exemple partait de si haut, comment s'étonner de lire dans la *Tribune :* « La loi sur les associations sera-t-elle exécutée ? Les sociétés politiques qui se sont formées en vertu de la souveraineté nationale, et d'après les promesses si belles de la révolution de Juillet, se laisseront-elles traquer par la police, disperser par le pouvoir, et viendront-elles de leur plein gré courber la tête... » En effet, si la loi pouvait ne pas obliger la minorité, son exécution cesserait d'être une question de droit, et se réduirait à une question de force.

Les républicains ne l'entendaient pas autrement, et préparaient leurs forces avec une brûlante activité. Cette fois, ce n'était plus seulement à Paris que l'on voulait porter l'attaque. On pensait qu'un soulèvement général des départements, accompagnant ou même devançant celui de la capitale, obligerait le Gouvernement à disséminer ses troupes ; et l'on espérait que des avantages partiels sur quelques points, encourageant les révoltés, intimidant les défenseurs de l'ordre, suffiraient pour déterminer la victoire définitive. Le comité des *Droits de l'homme* multiplia ses communications, ses instructions

[1] Ces expressions se trouvent dans une lettre de M. de Lafayette à M. Fenimore Cooper, du 14 avril 1834. (*Mémoires*, *Correspondance*, etc., tome VI.)

aux sociétés des départements, et mit en campagne plusieurs de ses membres qui allèrent dans les principaux centres d'action échauffer les courages et organiser la prise d'armes. Comme première manifestation d'ensemble et moyen d'influence morale, il se fit adresser par les moindres sociétés des protestations avec engagement de résistance; et le journal la *Tribune* en emplissait chaque jour ses colonnes. Il en vint de Rouen, de Caen, de Lyon, de Besançon, de Dijon, de Tours, de Vesoul, de Strasbourg, d'Épinal, de Perpignan, de Nevers, d'Albi, de Niort et de cent autres lieux. La plupart émanaient de petits groupes de quelque vingtaine d'individus, et souvent des moins dignes de considération. Mais on ne révélait au public ni le nombre ni les noms de ces *patriotes*, ce qui eût singulièrement amoindri la signification qu'on prétendait donner à ce mouvement.

Il y eut, en outre, à Paris, au mois de mars, un congrès de délégués de ces sociétés, réunis pour se concerter et recevoir leurs dernières instructions. Cette assemblée rédigea une proclamation, que la *Tribune* publia le 31 mars. Après avoir représenté la loi comme un attentat du pouvoir contre les libertés de la nation, on avait grand soin de constater qu'elle avait été « jugée telle, même par les députés de l'opposition la moins énergique, » désignant ainsi MM. de Lafayette, Laffitte, Odilon Barrot et leurs amis ; puis on ajoutait : « En résistant à des attentats qui blessent tous les sentiments généreux et tous les intérêts légitimes, les associations peuvent donc compter sur le concours et les sympathies de tous... Que les associations se réunissent, s'étendent, se multiplient donc au lieu de se dissoudre ; que les sociétés existantes proclament la résistance à ce projet d'oppression, et qu'elles en donnent l'exemple. »

Trois jours après, le même journal invitait, sans aucune réticence, les associations « à combiner contre un Gouvernement usurpateur tous les moyens que leur inspireraient les circonstances et leur courage. »

Tout cela s'imprimait impunément, dans ces temps étranges, où, sous prétexte de liberté, tant de gens, éclairés et loyaux du reste, voulaient que le Gouvernement pût être attaqué, miné jusque dans ses fondements, tout en lui déniant non-seulement les moyens, mais le droit même de se défendre.

De toutes les villes où les républicains se croyaient en mesure de livrer la bataille, il n'en était pas qui parût leur promettre plus de chances de succès que la ville de Lyon, où soixante mille ouvriers subissaient alors le contre-coup d'un ralentissement dans la vente des étoffes de soie. Non que ces ouvriers fussent en général républicains, la *Société des droits de l'homme* n'étant parvenue à faire parmi eux qu'un très-petit nombre de recrues; mais ils étaient peu éclairés et ils souffraient, ce qui devait les disposer à se laisser abuser par des promesses et pousser au désordre. En outre, le parti républicain, bien qu'il n'eût à Lyon qu'une très-faible importance numérique, y était fortement organisé et dirigé par des hommes pleins d'énergie et de passion. On y trouvait, du reste, comme à Paris, les deux écoles : les réformateurs relativement modérés, qui marchaient d'accord avec M. A. Carrel et le *National*, et qui avaient pour chef M. Anselme Pétetin et pour organe le *Précurseur;* et les apôtres d'un bouleversement social, dont le journal, la *Glaneuse*, suivait les voies de la *Tribune*, et qui avaient à leur tête MM. Baune, Albert et Lagrange.

A Lyon comme à Paris, les républicains de toute nuance s'appliquaient incessamment à faire naître et à entretenir

la défiance et l'antagonisme entre les fabricants et les ouvriers, et prenaient invariablement le parti de ces derniers, soit contre leurs patrons, soit contre l'autorité. Ils avaient ainsi acquis sur eux ce genre d'ascendant qu'exerce toujours le protecteur sur le protégé; et ils en usaient pour exploiter, au profit de leurs visées politiques, le malaise et le mécontentement.

Déjà, au mois de février, époque qui coïncidait avec les troubles de Paris et avec l'expédition du général Ramorino contre la Savoie, les républicains étaient intervenus, avec leur violence accoutumée, dans une question de salaire, et avaient tenté d'en faire sortir une insurrection. L'objet de la contestation était par lui-même sans importance; il s'agissait d'une diminution de vingt-cinq centimes par aune dans le prix de façon des peluches, industrie qui n'occupait pas plus de cinq à six cents tisseurs. Quelque minime et justifiée par la stagnation des affaires que fût la réduction, ceux qu'elle frappait refusèrent de s'y soumettre, et en appelèrent à la société la *Mutuelle*.

Cette société, qui comptait de trois à quatre mille membres, tous chefs d'atelier, était secrète et avait un but purement de secours et d'assistance. Elle s'était, par ses statuts, interdit tout caractère politique. Mais un certain nombre de ceux qui la composaient étaient en même temps affiliés à la *Société des droits de l'homme*[1], et apportaient nécessairement dans ses délibérations toute l'ardeur de leur républicanisme. Sous l'influence de ceux-ci, il fut décidé en assemblée générale, à la majo-

[1] La *Société des Droits de l'Homme* s'était organisée à Lyon à la fin de l'année 1833. Son comité était composé de MM. Martin, Bertholon, Baune, Hugon, Poujol, Albert et Sylvaincourt.

rité de 1,297 voix contre 1,044, que tous les ouvriers tisseurs prendraient fait et cause pour les pelucheurs, qu'il y aurait grève générale jusqu'à ce que les fabricants eussent rétabli l'ancien prix, et que ceux qui ne suspendraient pas le travail de bonne volonté y seraient contraints par la force. En effet, grâce aux violences exercées contre les récalcitrants, le 14 février les vingt mille métiers de Lyon et des communes de la banlieue furent abandonnés. Étrange assistance, celle qui, parce que les uns voyaient momentanément diminuer leur gain, les condamnait tous à ne plus rien gagner du tout, et maltraitait celui qui persistait à demander à son travail le pain de sa famille !

Les républicains crurent toucher au but. Il ne leur restait plus qu'à prolonger la crise jusqu'à ce que la misère et la faim jetassent les ouvriers tête baissée dans l'insurrection. Cet odieux calcul est dévoilé avec une cynique naïveté dans une lettre écrite par l'un de leurs meneurs, M. Tiphaine, sous la date du 19 février : « Les ouvriers ne veulent pas travailler ; mais ils ne veulent pas commencer (la bataille). Ils disent : c'est aux républicains. Ils se trompent. Au surplus, encore quelques jours, et le besoin les guidera où le patriotisme et le devoir auraient dû déjà les conduire. Les groupes que nous avons formés chantent la *Marseillaise* sur la place des Terreaux. Ils viennent d'être refoulés dans les rues adjacentes à la place de l'Hôtel-de-Ville. Ils en finiront un jour. » Ces groupes ne chantaient pas seulement la *Marseillaise*, ils criaient aussi *Vive la république!* Pendant ce temps, les journaux de la faction excitaient la discorde, encourageaient les ouvriers, insultaient et calomniaient les fabricants. Des rassemblements de peuple se formaient de tous côtés, et donnaient à la ville sa physionomie des

journées de 1831. L'inquiétude était générale, et plus d'un chef de maison crut prudent de transporter au dehors sa famille et ses plus précieuses marchandises.

Mais les républicains s'obstinèrent à ne pas commencer, et les ouvriers résistèrent à toutes leurs suggestions. Bientôt, fatigués d'une oisiveté qui leur coûtait si cher, ceux-ci envoyèrent une députation au préfet pour le prier de concilier leur différend. M. de Gasparin ne renouvela pas la faute de M. Bouvier-Dumolard ; il refusa d'intervenir, et l'autorité ne se montra que pour protéger la tranquillité publique et faire arrêter les principaux instigateurs de la coalition. Le 23 février, les ouvriers retournèrent sans condition à leurs métiers.

Il y eut aussi, à la même époque (21 et 22 février), un commencement de sédition à Saint-Étienne. Un agent de police fut tué, un commissaire blessé. Ces désordres toutefois, grâce à la bonne attitude des troupes, n'eurent pas d'autres suites.

La prise d'armes fut ajournée, mais seulement ajournée. Certains désormais qu'il ne suffisait pas d'une question de salaire pour entraîner les ouvriers à servir d'instruments à leur cause, les républicains eurent bientôt arrêté d'autres moyens de déterminer l'insurrection. La loi sur les associations devait en être le prétexte ; le procès des *mutuellistes* arrêtés en fournirait l'occasion. L'important, jusque-là, était de ne pas laisser se calmer complétement l'effervescence que les derniers événements avaient jetée dans les esprits, et d'entretenir le sourd mécontentement des ouvriers, irrités d'avoir dû céder à la résistance des fabricants. Faire considérer la loi sur les associations comme un attentat aux droits du peuple, comme un moyen d'opprimer et de pressurer les classes laborieuses ; familiariser les ouvriers avec la pen-

sée d'un refus d'obéissance qui se produirait simultanément à tous les bouts de la France, et se tenir prêts à prendre et à faire tourner au profit de la république la direction de la guerre civile : tel était le sens des instructions envoyées de Paris : « Ralliez autour de vous vos sectionnaires, écrivait le 20 mars le comité central de Paris au comité républicain de Lyon ; prenez ou faites-vous donner un pouvoir discrétionnaire, afin d'agir avec plus de promptitude et d'ensemble à l'instant de la lutte, qui paraît très-rapproché. »

Ces instructions étaient non-seulement suivies, mais devancées avec une fiévreuse ardeur. On enivrait les sectionnaires de l'espoir d'un prochain triomphe ; on parlait, au nom des ouvriers, le langage de la colère et de la haine qu'on voulait leur inspirer ; on s'efforçait d'intimider la bourgeoisie par des injures et par des menaces ; on travaillait surtout à nouer des intelligences dans les régiments, à séduire les sous-officiers, et à préparer par eux la défection de l'armée. Trois journaux aidaient à ce labeur : le *Précurseur*, avec une véhémence qui n'était dépourvue ni de dignité ni de savoir-vivre, et qui laissait deviner les hésitations d'un cœur honnête [1] ; la *Glaneuse* et l'*Écho de la fabrique*, où des sentiments inspirés par les plus bas instincts de la nature humaine n'étaient pas même relevés par quelque talent ou voilés par une certaine pudeur de langage. « La loi sur les associations n'est pas exécutable, disait la *Glaneuse* (6 mars) ; *francs-maçons, mutuellistes, unionistes, ferrandiniers, concordistes*, sociétaires des *Droits de l'homme*, de l'*Union*, de

[1] M. Anselme Pétetin était opposé à l'insurrection, qu'il jugeait prématurée et condamnée à échouer. S'il la secondait par son journal, il la désapprouvait dans les conseils du parti.

l'*Indépendance* [1], et tous les membres d'une multitude d'autres sociétés publiques ou secrètes, ont appris avec indignation quelle nouvelle atteinte nos gouvernants veulent porter contre la liberté... Une résistance sérieuse va donc s'engager... Voici un moyen qui paraît obtenir l'approbation de beaucoup de citoyens : il consiste à refuser dès à présent tout impôt ; et, afin d'engager ceux d'entre les riches que le patriotisme n'émeut pas, on est disposé à refuser au terme prochain le payement des loyers. » Un autre jour (18 mars), le même journal imprimait : « Le peuple a maintenant compris que, lorsque l'heure de l'insurrection aura sonné, il ne devra déposer les armes qu'après avoir assuré sa victoire, dont on ne saurait désormais lui arracher les fruits. Souteneurs de la monarchie, prenez vos ébats ; gaudissez-vous dans cette fange que le pouvoir vous a pétrie d'or et de boue ; répondez par la force brutale au peuple qui vous demande du pain. Lorsqu'il sera las de vos humiliantes provocations, il laissera retomber sur vos têtes les fers dont vous l'avez chargé... Et tout sera dit. » Ou bien encore (23 mars) : « ..... La résistance est donc une chose commandée par le devoir et par la nécessité ; personne n'y saurait manquer... Qui empêchera que le peuple ne se lève par masse ? Envahir la place publique est la sauvegarde la plus précieuse du droit d'association. »

A ces infâmes suggestions, l'*Écho de la fabrique* ajoutait les siennes (16 mars) : « Ces travailleurs... qui s'inquiétaient fort peu que vingt millions de liste civile fussent mangés par un homme ayant nom Charles ou Philippe, n'arrêteront pas leur haine sur les premiers instruments

[1] Toutes ces sociétés existaient en effet à Lyon ; mais la plupart y étaient sans importance.

de leurs persécutions. Ils remonteront jusqu'aux ministres, jusqu'à la *pensée immuable*[1] peut-être, et juillet pourrait bien donner une seconde fois à l'Europe le spectacle d'un drame aussi glorieux et plus fécond en résultats que celui de 1830. » Il disait encore (30 mars) : « Tous les journaux indépendants ont retenti d'imposantes manifestations contre l'odieuse loi que nos seigneurs et maîtres se préparent à nous imposer comme un lot éternel de misère, d'ignorance et de servitude... Le peuple voulait la paix, on lui a répondu par un cri de guerre. Eh bien ! soit ! il est prêt au combat. Mais écoutez, vous qui lui jetez un insolent défi : dès qu'il aura tiré l'épée, il jettera derrière lui le fourreau... L'association mutuelliste saura prouver qu'elle peut encore se lever comme un seul homme... »

La *Mutuelle*, en effet, avait suivi l'exemple qui lui était donné de toutes parts. Sa protestation, qui avait reçu, disait-on, deux mille cinq cent quarante-quatre signatures, s'exprimait ainsi : « ..... Les mutuellistes protestent contre la loi liberticide des associations, et déclarent qu'ils ne courberont jamais la tête sous un joug abrutissant... Ils sauront résister, avec toute l'énergie qui caractérise des hommes libres, à toute tentative brutale, et ne reculeront devant aucun sacrifice pour la défense d'un droit qu'aucune puissance humaine ne saurait leur ravir. »

Tout le monde était donc d'accord. L'insurrection était décidée ; toutes les sociétés existantes à Lyon devaient y prendre part. Afin qu'il y eût ensemble et unité dans l'action, elles nommèrent un comité général, où chacune

[1] Ces expressions désignaient le Roi, dans le langage habituel de la polémique républicaine.

d'elles eut ses représentants, et qui aurait la direction suprême du mouvement. Et l'on attendit.

Le 5 avril, les six chefs mutuellistes, arrêtés comme auteurs de la coalition, comparurent devant le tribunal de police correctionnelle. Des désordres étaient prévus. Cependant, à la demande de l'autorité judiciaire, qui désirait n'avoir d'autre protection que la majesté de la justice, il ne fut fait aucun déploiement de force militaire, et les abords du tribunal furent abandonnés à la foule. Cette courageuse confiance ne fut pas justifiée. Un témoin à charge s'étant montré sur la place Saint-Jean, où est situé le palais de Justice, avait été grossièrement maltraité. Le procureur du roi, M. Chégaray, accourt intrépidement pour le protéger; il est lui-même insulté et frappé, ainsi qu'un gendarme qui l'accompagnait. Un faible détachement du 7e léger est amené; la multitude l'entoure, le presse, et ne lui laisse aucune possibilité de se mouvoir. *A bas les baïonnettes!* crie la foule. Les soldats obéissent et échangent des poignées de main avec les ouvriers. Le tribunal n'était plus en sûreté; il lève l'audience, et renvoie la cause au 9 avril.

C'était, pour les conjurés, un premier succès, d'autant plus précieux qu'ils se croyaient désormais assurés de la neutralité de la troupe. Il n'y avait donc plus à hésiter; l'heure de l'insurrection avait sonné. Ordre fut donné par le comité général de se tenir prêt au combat pour le 9 avril. Les trois jours qui s'écoulèrent jusqu'à l'échéance fatale furent employés à régler le plan et les préliminaires de la bataille. Mutuellistes, ferrandiniers, ouvriers des divers corps de métiers furent informés des lieux où ils devaient se réunir en armes le 9, au point du jour. Les chefs inférieurs reçurent des instructions précises sur les points qu'ils auraient à occuper et à protéger par

des barricades. Le mot d'ordre était : *Association, Résistance et Courage*. Il était expressément recommandé d'user de tous les moyens pour engager les troupes à passer à l'insurrection, ou tout au moins à ne pas faire usage de leurs armes. Le 8 avril, on répandit à profusion une proclamation où il était dit : « Citoyens, voici ce que le gouvernement de Louis-Philippe vient encore de faire.... Il a nommé plusieurs courtisans, ennemis du peuple, à des fonctions très-lucratives. Ce sont des sangsues de plus, qui vont se gorger de l'or que nous avons tant de peine à amasser pour payer d'écrasants impôts.... Et on laisse souffrir de misère tous ceux qui sont utiles au pays, les ouvriers, par exemple, et les vieux soldats.... Ce n'est pas là ce que ferait un gouvernement républicain. Mais l'acte le plus significatif de la royauté, c'est la nomination de Persil au ministère de la justice.... Persil, citoyens, c'est un pourvoyeur d'échafauds.... C'est Persil qui a voulu faire rouler les têtes des hommes les plus patriotes de France.... En empêchant les sociétés, ils veulent empêcher les ouvriers de se soutenir dans leurs besoins, dans leurs maladies, de s'entr'aider pour obtenir l'amélioration de leur malheureux sort.... Ouvriers, soldats, vous tous, enfants de l'héroïque France, souffrirez-vous les maux dont on vous menace? Non.... Vous vous entendrez tous pour sauver la France, et lui rendre son titre de première des nations. »

L'autorité, de son côté, avait pris sans étalage des précautions formidables, bien résolue à ne pas provoquer la sédition, mais à l'écraser si elle osait lever la tête. « Laissez tirer les premiers coups de fusil, avait écrit M. Thiers; mais quand vous les aurez reçus, agissez sans ménagement. » Une proclamation du maire, affichée sur tous les murs de la ville, rassurait ainsi les habitants:

« L'autorité veille; les efforts des factieux seront vains. »

Ainsi rien de secret, rien d'improvisé dans cette exécrable entreprise, qui allait faire d'une ville de deux cent mille âmes, d'une ville florissante entre toutes par le commerce et l'industrie, un vaste champ de bataille. La sédition avait marqué son heure; elle trouva l'armée au rendez-vous.

Le 9 avril, la ville de Lyon s'éveillait au bruit cadencé des bataillons et des escadrons circulant dans les rues. Le général Aymar, commandant la division, avait établi son quartier-général et une partie de ses troupes sur la place Bellecour. Le général Buchet était sur la rive droite de la Saône, chargé de protéger le palais de justice, la cathédrale et l'archevêché, tous contigus à la place Saint-Jean; le général du génie Fleury occupait la Croix-Rousse, le colonel Dietmann l'hôtel de ville et la place des Terreaux. La garnison, formant un total d'environ dix mille hommes, avec deux mille chevaux et un régiment d'artillerie ses pièces attelées, avait reçu ses munitions de campagne et deux jours de vivres. Le préfet s'était transporté à l'archevêché, mieux défendu que l'hôtel de la préfecture et plus voisin du palais de justice. Ces dispositions, prises sous les yeux de la ville entière, étaient certes un avertissement pour les factieux; elles les auraient intimidés peut-être, s'ils n'avaient pas compté sur la défection de l'armée, dont ils avaient gagné, à force de promesses, un certain nombre de sous-officiers. Ils ne savaient pas combien, en face du drapeau et sous la solidarité de l'honneur militaire, la trahison est difficile, même à celui qui l'a préméditée.

Dès sept heures du matin, les ouvriers quittent en masse leurs faubourgs, et il se fait, dans certains quartiers, un immense mouvement, mais sans tumulte et sans

bruit; c'est qu'il n'y a pas d'incertitude; chacun sait où il doit se rendre, et exécute les ordres qu'il a reçus. A dix heures, au moment où le tribunal entre dans la salle d'audience, la foule encombre la place Saint-Jean et les rues qui y débouchent; et, dans ces rues, des républicains, que la multitude dérobe à la surveillance, commencent à élever une série de barricades. Bientôt cependant ordre est donné de déblayer la rue Saint-Jean. Un détachement d'infanterie et des agents de police se portent en avant; les ouvriers cèdent lentement le terrain. Les soldats atteignaient la première barricade, quand un coup de feu se fait entendre, un homme tombe [1]. D'autres coups de feu sont échangés. *Aux armes! Vengeance!* s'écrient des voix dans la foule; et les ouvriers se précipitent vers les positions où ils doivent combattre. Une heure après, la moitié de la ville était couverte de barricades, et la fusillade retentissait du pied de la côte Saint-Irénée aux sommets de la Croix-Rousse. Les insurgés avaient pris possession de tous les quartiers coupés par des rues irrégulières et s'y étaient retranchés. Ils avaient établi des fabriques de poudre, et visitaient les maisons pour se faire livrer les armes. Au nord, au sud, au centre, on se battait partout. L'armée insurrectionnelle était répartie en six groupes principaux, on pourrait dire en six divisions, tant il y avait de régularité dans l'organisation et dans le commandement. Une de ces divisions était établie sur la rive droite de la Saône, au pied du coteau de Fourvières; une seconde, à la Guillotière, sur la rive gauche du Rhône; une troisième, autour de

[1] On a écrit que cet homme, qui travaillait à élever une barricade, avait été tué par un gendarme, et qu'en ouvrant ses vêtements pour le panser, on y avait trouvé soit une ceinture, soit une médaille d'agent de police. Il est inutile de dire que cela est faux.

l'église de Saint-Bonaventure, dans cette partie de la ville qui rappelle le vieux quartier des Lombards de Paris; deux autres, sur le flanc de la colline septentrionale, dans la rue Neyret et au clos Casati; la sixième à la Croix-Rousse. Partout où les insurgés étaient maîtres, le tocsin sonnait aux églises, et le drapeau noir flottait au sommet des édifices, à côté du drapeau rouge de la république. Quel était le nombre des combattants? On l'ignore; mais à en juger par la seule étendue des positions qu'ils occupaient, ce nombre était considérable. Et cependant on a affirmé que « les insurgés en armes étaient à peine trois cents[1]. » Quelques miracles qu'on se plaise à leur attribuer, trois cents républicains n'ont pas le pouvoir de tenir en échec pendant cinq jours, sur un espace de près d'une lieue carrée, une armée de dix mille hommes d'excellentes troupes, portée bientôt, par des renforts successifs, à quinze mille hommes.

Commencée avec ensemble et résolution, l'insurrection fut vigoureusement attaquée. Le premier effort des troupes dut avoir pour but de rétablir leurs communications coupées sur plusieurs points, de se rendre maîtresses des quais et des ponts, et de dégager l'hôtel de ville et la préfecture. C'est devant la préfecture, sur la place des Jacobins, qu'eut lieu le principal combat de cette journée. Les insurgés avaient été rejetés dans la rue Mercière et dans la galerie de l'Argue, dont ils avaient fermé la grille. Ils se défendirent opiniâtrément dans ces défilés, d'où ils faisaient sur les soldats un feu meurtrier. Il fallut amener du canon. Deux pièces de quatre braquées à l'extrémité Nord de la rue Saint-Dominique balayèrent le passage, que ses défenseurs abandonnèrent, non sans l'avoir barricadé à la sortie.

[1] M. L. Blanc, *Histoire de dix ans*, t. IV, ch. v.

Partout ailleurs, pendant ce premier jour, le combat se borna à des coups de fusil, dont les soldats eurent seuls à souffrir. Ils s'avançaient par petits détachements, dans des rues sinueuses, où ils pouvaient à peine se mouvoir. Ils renversaient les barricades, que personne ne leur disputait ; et bientôt la crainte de se trouver cernés et d'être exterminés loin de tout secours les obligeait à revenir sur leurs pas. Les insurgés se retiraient à leur approche, et trouvaient asile dans les maisons dont, par peur, par humanité ou par complicité, les portes leur étaient ouvertes. Des femmes placées aux fenêtres faisaient l'office d'éclaireurs et signalaient le passage des troupes, qui étaient aussitôt couvertes de balles, de pierres, de tuiles. Puis les barricades étaient relevées, et c'était à recommencer; en sorte que les troupes se faisaient décimer dans une série de reconnaissances partielles sans résultat. Quand la nuit vint suspendre les hostilités, l'armée comptait trente-sept morts et cinquante blessés, et n'avait remporté d'autre avantage que d'avoir rétabli les communications entre la place Bellecour et la place des Terreaux.

Persévérer dans un tel système, c'eût été livrer l'armée à une destruction certaine. Ordre fut donné à tous les corps de ne s'avancer qu'avec la plus extrême prudence, en effaçant les barricades, et en fouillant pour en déloger l'ennemi toutes les maisons d'où l'on aurait tiré. Partout où la troupe était maîtresse, défense absolue fut faite aux habitants de paraître dans la rue ou de se montrer aux fenêtres. Une consigne inflexible prescrivait aux factionnaires de faire feu sur quiconque ne se serait pas retiré à la première sommation. Ces mesures, terribles en apparence, ont pourtant épargné bien du sang et de plus grands malheurs, en forçant les citoyens paisibles à

se séparer des anarchistes, et en permettant à l'armée de diriger sûrement ses coups. Mais elles ont aussi donné à la guerre de Lyon ce caractère de lugubre et silencieuse horreur, dont ceux qui en ont été témoins ne sauraient perdre le souvenir. Et quelle situation que celle des habitants, enfermés chez eux, pendant les longues heures du jour et des nuits sans sommeil, sans communication avec le dehors, sans autres nouvelles de ce qui se passait que le bruit de la canonnade retentissant dans toutes les directions!

Pendant les journées du 10 et du 11, la lutte se continua de part et d'autre avec une infatigable ardeur. Tandis que, dans la ville proprement dite, l'insurrection perdait du terrain et était d'heure en heure resserrée plus étroitement vers les quartiers du centre, au dehors, elle avait envahi successivement la Guillotière, les Broteaux, les faubourgs de Saint-Clair, de Vaise, de Saint-Just et de Fourvières. Ainsi elle avait une partie de ses forces cernée, et à son tour elle enveloppait la ville, où elle tenait l'armée comme assiégée. Si, comme le bruit s'en répandit un moment, il était arrivé de Saint-Étienne un renfort de dix mille ouvriers armés, la position des troupes eût été des plus critiques, et l'évacuation peut-être inévitable.

Dès le matin du 10, une proclamation répandue parmi les insurgés annonçait que Paris était en révolution, le Roi en fuite, sa déchéance prononcée, la république proclamée, Lucien Bonaparte nommé premier consul. On ajoutait que l'insurrection avait gagné toute la France, et que vingt mille *patriotes* accouraient du Dauphiné pour seconder les Lyonnais. En même temps, de forts détachements se mirent à parcourir les villages des environs de Lyon, leur portant toutes ces nouvelles, appelant

les paysans à la révolte, et surtout leur demandant des armes. Mais, heureux et paisibles dans leurs campagnes, les paysans accueillirent généralement fort mal ces missionnaires de la république, qui durent se tenir pour satisfaits d'une récolte totale de cinq à six cents fusils de gardes nationaux.

Dès qu'il avait eu de l'espace pour la faire manœuvrer, le général en chef avait disposé son artillerie de manière à ménager autant que possible le sang de ses soldats, et à ne plus les exposer à être assassinés impunément par un ennemi invisible. Des canons distribués sur les quais et au débouché des ponts tinrent à distance, sur les rives extérieures des deux fleuves, les révoltés des faubourgs. C'était aussi par le canon qu'on attaquait les maisons d'où les insurgés s'obstinaient à tirer sur la troupe; et quand le canon ne pouvait agir, on y suppléait par des pétards qui, placés au pied de la façade, y produisaient l'effet d'une mine. On dut même, sur quelques points inabordables, recourir à la bombe, ce qui occasionna plusieurs incendies. Dans certains quartiers, et principalement aux environs de l'hôtel de ville, on fut obligé de placer des soldats aux fenêtres des maisons et jusque sur les toits, pour répondre à chances égales au feu des insurgés.

A la vigueur, à la fermeté du soldat, les insurgés opposaient partout une constance remarquable. Ils ne cédaient le terrain que pied à pied, obligeant leurs adversaires à faire le siége de chaque barricade, et perçant les murs mitoyens pour se retirer de maison en maison, sans se mettre à découvert. Dans la nuit du 10 au 11, un mouvement de concentration ayant fait abandonner le fort de Saint-Irénée, la garnison y laissa deux pièces de petit calibre enclouées. Les rebelles s'en emparèrent,

parvinrent à les remettre en état, et les établirent au haut de Fourvières, d'où ils lancèrent en guise de boulets, sur la place Bellecourt et sur le quai des Célestins, ces cailloux ronds dont sont pavées les rues de Lyon. Du reste, ils s'astreignaient à tous les devoirs de la vie militaire. Ils avaient nommé toute une hiérarchie d'officiers, auxquels ils obéissaient ponctuellement; ils avaient des bivouacs, des corps de garde, des sentinelles avancées. Ils étaient maîtres des télégraphes, et, ce qui était plus important encore, de toutes les routes à la sortie de Lyon, en sorte qu'ils interceptaient tous les arrivages, et que le général Aymar était sans moyen de communication avec Paris.

Cependant il paraît que l'insurrection commençait à désespérer d'une victoire qui se faisait si longtemps attendre. C'est du moins ce que donne à penser un ordre du jour, rédigé dans le but évident de soutenir les courages, et qui porte la date du « 22 germinal an XLII de la République Française. » On y lisait : « A Vienne, la garde nationale est maîtresse de la ville; elle a arrêté l'artillerie qui venait contre nous. Partout l'insurrection éclate. Patience et courage! Notre garnison ne peut que s'affaiblir et se démoraliser. Quand même elle conserverait ses positions, il suffit de la tenir jusqu'à l'arrivée de nos frères des départements. Au premier jour, nous recevrons des nouvelles favorables. » Ils allaient être cruellement détrompés.

Le 12, au lever du jour, le général Aymar ordonna une attaque générale et décisive. Deux colonnes s'élancèrent par les ponts Lafayette et de la Guillotière contre le faubourg de ce nom, qui fut emporté après une faible résistance. Les hauteurs de la rive droite de la Saône furent également enlevées sans grand effort, et ceux qui

les défendaient rejetés dans la campagne, où ils se dispersèrent. Il en fut autrement au faubourg de Vaise. L'importance de cette position, tête de la route de Paris, n'avait point échappé aux insurgés, qui s'y étaient rassemblés en grand nombre, sous le commandement de M. Reverchon. Ils s'étaient, en outre, recrutés d'une force redoutable. Un détachement de condamnés militaires, en route pour l'Algérie, étant arrivé, M. Reverchon se porte à leur rencontre, les adjure d'embrasser en bons *patriotes* la cause de la république; ils se révoltent, chassent leurs officiers et se joignent aux rebelles. La république pouvait avoir des soldats plus recommandables, non de plus déterminés. La colonne d'attaque s'avançait au pas de charge sous les ordres du général Fleury, lorsqu'au débouché du pont de Serin, et en entrant dans le faubourg, une fusillade partie des fenêtres d'une maison lui tue ou blesse quinze hommes, dont trois officiers. Enflammés de colère à ce spectacle, les soldats brisent les portes de la maison, s'y précipitent, et dans la fureur qui les aveugle, frappent tout ce qui s'offre à leurs coups. Des vieillards, des femmes, des enfants, furent ainsi mis à mort. Seize victimes expièrent le crime dont elles étaient pour la plupart innocentes. Quant aux véritables coupables, ils s'étaient dérobés par la fuite au châtiment. Ce lamentable épisode mit fin au combat sur ce point, l'exaspération du soldat ayant effrayé les rebelles, qui n'essayèrent plus de tenir tête.

Mais, au cœur de la ville, dans le quartier des Cordeliers, la lutte fut longue et acharnée. Cernés en petit nombre, dans un étroit espace, les insurgés s'y défendirent avec le courage du désespoir. Ils obéissaient à M. Charles Lagrange, jeune homme animé de ce fanatisme à froid qui ne compte pas avec l'impossible, et

qui, s'il n'est pas encore la folie, n'est plus du moins la saine raison. L'église de Saint-Bonaventure, enfermée dans les anneaux redoublés d'une ceinture de barricades, était à la fois leur forteresse, leur fabrique de poudre et de balles, et leur ambulance. Refoulés de barricade en barricade, les républicains trouvèrent dans cette église un dernier asile. Il fallut les y assiéger ; et les portes enfoncées ne rendirent que quelques prisonniers, derniers survivants d'une défense qu'on appellerait héroïque, si cette expression ne semblait pas absoudre la cause en glorifiant les soldats.

Tout n'était pas fini, car les insurgés occupaient encore la Croix-Rousse, où ils étaient en force. Mais avertis, le 13 au matin, que la commune allait être bombardée si tout n'y rentrait dans l'ordre, les uns déposèrent les armes, les autres se dispersèrent. Avant la fin du jour, l'autorité de la loi était partout rétablie.

Du côté de l'armée, cent trente-un morts, dont un colonel et douze officiers, et cent quatre-vingt-douze blessés; du côté des insurgés, cent soixante-dix morts [1]; puis une vingtaine d'habitants paisibles frappés par des balles qui ne leur étaient pas destinées, tel fut le bilan funèbre de ces journées! Et que de ruines à relever, que de pertes à réparer, que de misères nouvelles ajoutées à tant d'autres misères ! Elles n'attendirent pas, du moins, un premier soulagement, car le Roi affecta immédiatement, sur sa liste civile, une somme de cinq cent mille francs, moitié à des secours directs, moitié à des commandes de soieries.

L'histoire de ces événements ne serait pas complète, si l'on ne faisait connaître la part qu'y prirent les légiti-

[1] Le nombre des blessés n'a pu être connu.

mistes. Peu de jours avant que l'insurrection éclatât, étaient arrivés à Lyon l'un des fils du maréchal Bourmont, M. Sala et plusieurs autres notabilités d'action du parti. C'étaient des chefs qui, dans le cas où les choses se passeraient comme en 1831, devaient faire tourner au profit de Henri V l'embarras des ouvriers maîtres de la ville. Pendant la guerre, on remarqua sur plusieurs points un petit groupe de combattants serré autour d'une bannière verte. L'un de ceux qui le composaient, M. Genest, rédacteur de la *Gazette de Lyon*, fut, dès le second jour, fait prisonnier, et, plus tard, condamné. Enfin, le 13 juillet suivant, la *Gazette de Lyon* annonça que Charles X lui avait fait remettre huit cents francs « pour les ouvriers victimes des journées d'avril, » c'est-à dire, sans jouer sur les mots, pour les insurgés.

Est-il besoin d'ajouter qu'à Lyon comme partout les réfugiés avaient fourni un notable contingent à la révolte. Plusieurs de ces étrangers furent tués les armes à la main.

L'insurrection qui, pendant cinq jours, avait ensanglanté la seconde ville du royaume, n'était pas, on le sait déjà, un fait accidentel et local. Elle avait été préméditée, combinée, ordonnée de concert entre le comité central des *Droits de l'homme* et les républicains de Lyon, comme devant donner le signal d'un soulèvement général des républicains dans les départements, et assurer ainsi le triomphe définitif de la république à Paris. Aussi, à la nouvelle que les Lyonnais avaient pris les armes, vit-on partout les anarchistes se lever pour les imiter.

La ville de Saint-Étienne, où les ouvriers sont si nombreux, et où le mutuellisme et la *Société des droits de l'homme* s'étaient propagés dans de larges proportions, fut la première menacée dans sa tranquillité. Il y eut

même, le 12 avril, un commencement de collision entre la troupe et quelques bandes de perturbateurs armés. La promptitude et l'énergie de la repression prévinrent seules des troubles plus graves. Des tentatives de même genre eurent lieu simultanément à Villeurbanne, à Saint-Symphorien, à Vienne, à Grenoble, à Clermont-Ferrand, à Auxerre, à Poitiers, où elles ne produisirent qu'une agitation momentanée. A Châlons-sur-Saône, une barricade fut dressée sur le pont pour empêcher le départ d'un régiment qui se rendait à Lyon; le tocsin fut sonné aux églises de la ville et des communes voisines; des fusils furent pris dans les mairies; des militaires isolés furent maltraités; mais, avant la fin du troisième jour, tout était rentré dans l'ordre. A Arbois, sur la fausse nouvelle que l'insurrection avait triomphé à Lyon, un poste fut désarmé, l'hôtel de ville envahi, un dépôt d'armes pillé, une fabrique de cartouches établie, des barricades élevées, et la république proclamée par les républicains, maîtres de la ville. Tirés de leur erreur le 14, les séditieux rendirent d'eux-mêmes la ville à ses autorités régulières.

A Marseille, dès le 11 au matin, toutes les sections de la *Société des droits de l'homme* furent en permanence, attendant, pour livrer la bataille, la nouvelle d'un succès à Lyon. Des émissaires parcoururent la campagne, pour recruter des volontaires qu'ils envoyaient à la ville. Le journal le *Peuple souverain* annonçait sans détour le prochain avénement de la république, et promettait que « des *patriotes* éprouvés et purs veilleraient aux intérêts de la propriété et du commerce. » Il accusait de fausseté les dépêches publiées par l'autorité, et leur en opposait d'autres, celle-ci par exemple : « Depuis le 11, Paris est en pleine insurrection. Des barricades sont élevées dans toutes les rues ; le télégraphe est détruit. Louis-Philippe

est assiégé dans les Tuileries, d'où sa femme et ses filles sont parvenues à s'évader. Les troupes s'ébranlent et commencent à sympathiser avec le peuple. » Ni ces mensonges, ni ces promesses n'agitèrent la population que rassurait la fermeté de l'autorité, et les républicains s'en tinrent à ces vaines démonstrations.

A Lunéville, la sédition prit un autre caractère. Depuis quelque temps déjà, plusieurs sous-officiers de cuirassiers, à l'instigation de l'un d'eux, M. Clément Thomas [1], avaient conçu le dessein de faire enlever par les sous-officiers les trois régiments de cette arme en garnison dans la ville, de les porter sur Nancy d'abord, et de là sur Paris, en entraînant les garnisons échelonnées sur la route. Ce complot avait été ourdi de concert avec le comité des *Droits de l'homme*, sous le patronage duquel M. Thomas avait noué des intelligences parmi les *patriotes* de Nancy. Le moment parut arrivé de le mettre à exécution. Le 16 avril, à huit heures du soir, quatre-vingts sous-officiers de cuirassiers convoqués par les conjurés s'assemblent mystérieusement à l'extrémité du Champ de Mars. Là, M. Clément Thomas, après avoir exagéré à leurs yeux les difficultés de l'avancement dans les conditions actuelles, et tracé le tableau le plus séduisant des avantages que leur offrirait la république, leur expose son plan, auquel il les presse vivement de s'associer. C'est, en effet, un moyen fort simple d'activer l'avancement que de dépouiller de leurs grades ceux qui les ont acquis par leurs services, pour les donner à ceux qui n'ont pu les mériter encore. C'est aussi un moyen fort simple d'avoir une maison que d'en chasser le pro-

[1] Le même qui fut, après la Révolution de février 1848, nommé commandant général des gardes nationales de la Seine.

priétaire et de prendre sa place. Pour de tels actes, la langue n'a qu'un mot : il y a vol dans les deux cas, le grade étant, par la loi, la propriété de l'officier. Les sous-officiers du 10e régiment de cuirassiers repoussèrent la proposition qui leur était faite, et qui fut acceptée par la majorité de ceux du 4e et du 9e. On se sépara, après être convenu de faire monter les régiments à cheval le soir même à minuit. Un contre-temps vint tout déjouer. Le secret de la conjuration n'avait pas été bien gardé. En rentrant dans leurs quartiers, les conjurés y trouvèrent leurs officiers, colonels en tête, ainsi que des piquets sous les armes, commandés par des capitaines. Les meneurs furent arrêtés, et les régiments restèrent dans le devoir.

Il était impossible que les républicains de Paris demeurassent inactifs, alors que s'accomplissaient en tant de lieux divers les tentatives ordonnées par le comité central des *Droits de l'homme*. Ils étaient d'ailleurs remplis de la plus folle confiance, s'imaginant que la république serait en quelques jours maîtresse des départements, et que l'armée de Paris, où ils avaient gagné quelques sous-officiers, prendrait parti pour eux. Or, on sait déjà ce qu'il en fut des départements; quant à l'armée, les sous-officiers infidèles furent dénoncés par les soldats mêmes auxquels ils conseillaient la désobéissance.

Quoi qu'il en soit, aux premières nouvelles de l'insurrection de Lyon, l'agitation qui se manifesta parmi les sectionnaires ne permit pas de douter qu'une prise d'armes ne fût imminente. Le langage de la *Tribune* aurait suffi seul à en donner la preuve. La dépêche télégraphique avait été publiée le 10, dans le *Bulletin du soir*. Le lendemain, le journal républicain accusait le

Gouvernement d'avoir falsifié les renseignements reçus, et ajoutait que la garde nationale ayant pris parti pour les insurgés, l'armée avait été forcée d'évacuer la ville. Le mensonge était impudent, car la garde nationale de Lyon, licenciée en 1831, n'avait pas été rétablie. Au reste, le but de ces allégations se trahissait aussitôt après dans les lignes suivantes: « Une sourde, mais profonde agitation a régné aujourd'hui dans la capitale. Le courage des Lyonnais inspire à tous les hommes de cœur une vive admiration et une sympathie qui ne peut être stérile. » Puis on assurait qu'à l'exemple de Lyon, les républicains avaient engagé le combat à Saint-Étienne, à Dijon, à Beaune, à Châlons et dans toute la Bourgogne. Le 12, on imprimait: « Ce qui résulte de toutes les rumeurs, de tous les renseignements, c'est que le peuple est resté maître du terrain, que les troupes se sont peu à peu découragées, et qu'une trêve de quelques heures a été demandée et obtenue par le général. Ces faits sont immenses. »

C'étaient là, évidemment, les préludes de la guerre civile. Le Gouvernement n'hésita plus à engager sa responsabilité, pour conjurer, autant qu'il serait en lui, un danger public. Sur l'ordre de M. Thiers, ministre de l'intérieur, les chefs de la *Société des droits de l'homme,* au nombre de cent cinquante environ, à l'exception de MM. Cavaignac et Kersausie qui ne purent être trouvés, furent arrêtés et incarcérés. Un nouveau comité, formé pour remplacer celui qui venait de disparaître, fut également, le lendemain, placé sous les verrous. On espérait, en désorganisant ainsi le commandement, forcer les soldats à s'abstenir. Mais la *Tribune,* par l'audace de ses impostures, attisait leur ardeur et leur soufflait l'impatience du combat. Le 13, elle disait:

« Les Lyonnais sont maîtres de la ville, ils y ont proclamé un gouvernement provisoire et la république...... La troupe a montré beaucoup d'hésitation..... Ce qui fait que le général Aymar s'est retranché dans les casernes et les forts détachés, c'est que les régiments ont déclaré qu'ils ne voulaient point prendre l'offensive.... » Puis, parmi vingt autres nouvelles du même genre, celle-ci: « Le 52me régiment, qui est en garnison à Béfort, s'est insurgé et a proclamé la république. Cette nouvelle est arrivée à Paris par une lettre de commerce, et un député a vu, dans les mains du ministre de l'intérieur, la dépêche qui la lui annonçait. Et le *National*, enchérissant sur la *Tribune*, assurait, d'après le témoignage d'un honorable député, M. Genoux, que ce même régiment, en passant par Vesoul, avait abattu et foulé aux pieds les insignes royaux, et cela en présence d'un régiment de dragons immobile. Puis enfin on affirmait qu'ayant réuni les officiers et sous-officiers de plusieurs régiments, M. le général Bugeaud leur avait dit: « Si les républi- « cains remuaient ici, souvenez-vous qu'il faut tout tuer « à la baïonnette: point de prisonniers, point de quar- « tier ! » — « Ces paroles atroces, ajoutait-on, ont été accueillies avec indignation par la grande généralité des militaires qui étaient présents. » Tout cela se publiait le 13 au matin, et c'était pour la soirée que l'ordre d'insurrection était donné ! Il était donc certain que les démentis arriveraient trop tard pour désabuser utilement ceux qu'on avait intérêt à tromper.

Certes, c'est une des plus nobles et des plus précieuses libertés que celle qui permet à l'homme d'épandre sa pensée par le monde et de la léguer à l'avenir. Mais il n'est pas de liberté qui puisse couvrir l'écrivain qui fait de la presse un aussi infâme abus. Au moment où le

sang allait couler, M. Thiers eut la louable fermeté d'écarter toute autre considération. Lui, qui avait si courageusement naguère défendu les droits de la presse violés par les Ordonnances de Juillet, il eut le courage non moins honorable et plus difficile peut-être de franchir, contre un journal incendiaire, les limites de la stricte légalité. Il fit envahir les bureaux de la *Tribune*, saisir ses papiers, mettre les scellés sur ses presses, et arrêter tous les rédacteurs présents. M. Marrast n'était pas du nombre; il fut arrêté quelques jours après, à la campagne où il s'était caché.

Une capture plus importante encore avait été faite quelques heures auparavant. M. Kersausie était occupé à passer la revue de la *Société d'action*, disséminée sur les boulevards depuis la Bastille jusqu'à la rue de la Paix, et à donner ses dernières instructions, lorsqu'à la hauteur de la porte Saint-Martin, un officier de paix attaché à sa poursuite s'élance sur lui, et l'enlace dans ses bras vigoureux. «A moi! s'écrie M. Kersausie, à moi, républicains!» Et il essaye de faire usage des pistolets dont il est armé. Mais il est emporté par des agents de police, et bientôt après déposé à la Conciergerie.

Ainsi, dans l'espoir de prévenir l'insurrection, l'autorité lui avait enlevé ses chefs; elle lui avait enlevé son journal, elle lui avait enlevé même les moyens de s'armer, car depuis le commencement d'avril la police avait fait transporter à Vincennes toutes les armes des dépôts publics et des magasins d'armuriers. Elle fit plus encore. Un supplément extraordinaire au *Moniteur* du dimanche 13 avril, après avoir fait connaître des nouvelles rassurantes de Lyon et des départements, donnait aux agitateurs de Paris un dernier avis en ces termes: «Le devoir du Gouvernement est d'avertir les

insensés qui voudraient se livrer à des désordres que des forces considérables sont préparées, et que la répression sera aussi prompte que décisive.... Si les avertissements ne leur suffisent pas, ils doivent renoncer à tout espoir de ménagement. Dans la situation du pays, les ménagements ne seraient plus qu'une coupable faiblesse. »

Avec tant de motifs de s'abstenir, quelle puissance ennemie a donc poussé les républicains au combat ? La réponse est toute prête, et elle est invariable : la police ! Oui, à Paris, comme à Lyon, comme partout et toujours, la police est seule coupable, seule responsable du sang versé. Elle seule a soufflé dans l'âme des combattants des fureurs homicides. Les républicains l'ont soutenu ; leur historien l'a écrit [1] ! Misérable excuse de tant de crimes, plus honteuse cent fois qu'un aveu !

Le 13 avril, vers cinq heures du soir, les sectionnaires et les hommes d'*action* se mirent à l'œuvre sous la conduite des chefs qui leur restaient. Une première barricade fut élevée, rue Maubuée. En moins d'une heure, et avant que la troupe et la garde nationale eussent eu le temps d'arriver, des centaines de barricades coupaient tout le réseau de rues étroites compris entre les rues Saint-Martin et du Temple, la rue des Gravilliers au Nord, et la rue Saint-Méry au Midi. Les insurgés armés gardent ces retranchements, tandis que d'autres se répandent dans les maisons et obligent les habitants à livrer leurs armes. On distribue des proclamations et de l'argent. A la même heure, des barricades furent aussi construites sur la rive gauche, dans le quartier habité par les étudiants, de la rue des Mathurins à la place

[1] Louis Blanc, *Histoire de dix ans*, t. IV, p. 263, édit. 1846.

Saint-Michel. Mais de ce côté il n'y eut pas de résistance sérieuse, et dans la soirée la garde nationale avait partout rétabli la circulation. Dès le début des hostilités, la garde nationale paya à la guerre un douloureux tribut. M. le chef d'escadron d'état-major Bailliot, qui portait un ordre à la mairie du 12e arrondissement, fut tué à bout portant et par derrière, dans la rue Sainte-Hyacinthe. Dans le quartier Saint-Méry, M. le colonel Chapuis de la 4e légion, un adjudant-major, un adjudant sous-officier et plusieurs simples gardes furent blessés.

Cette fois encore, le quartier Saint-Méry devait être le principal ou plutôt l'unique théâtre du combat. M. le maréchal Lobau, commandant en chef, n'eut garde d'engager, la nuit, les troupes sous ses ordres dans ce dédale de petites rues, où la plupart des maisons ayant double issue offraient aux insurgés de grandes facilités de se soustraire à leurs recherches. Il remit donc l'attaque au lendemain, se bornant à renfermer et à resserrer l'insurrection dans l'espace où elle s'était elle-même concentrée. Il fit occuper par les généraux Tourton et Lascours les rues Saint-Denis et Saint-Martin dans toute leur longueur. M. le général de Rumigny, à la Bastille, se reliait par les boulevards à la porte Saint-Martin, et par la rue Saint-Antoine à l'Hôtel-de-Ville, d'où M. le général Bugeaud gardait la ligne des quais. Des postes avancés furent établis pour ne laisser aux révoltés aucun moyen de gagner du terrain, et l'on se tint en observation. Seulement, dans la soirée, M. le général Bugeaud jugea nécessaire, pour fermer la retraite aux insurgés, de prendre position au débouché de la rue Geoffroi-l'Angevin sur la rue Sainte-Avoye[1]. Il était près de minuit

[1] Aujourd'hui rue du Temple.

quand il se porta dans cette direction. M. Thiers, qui était alors à l'Hôtel-de-Ville, était monté à cheval avec lui et se tenait à ses côtés. A l'entrée de la rue Sainte-Avoye, le général et le ministre mirent pied à terre, et marchèrent à la tête de la colonne. Ils étaient en grand uniforme, et les lumières placées aux fenêtres par les habitants pour obvier à l'absence des réverbères permettaient aux insurgés de les choisir pour but de leurs coups. Ils avaient à peine fait quelques pas, lorsqu'une balle partie d'un soupirail de cave frappa près de M. Thiers le capitaine Rey et l'étendit roide mort. A la hauteur de la rue Geoffroi-l'Angevin, une décharge nourrie fit une vingtaine de victimes. M. de Vareilles, jeune auditeur au Conseil d'État, qui remplissait un message près du ministre, fut blessé mortellement, en causant avec lui. Enfin, après avoir enlevé plusieurs barricades, la colonne arriva au lieu de sa destination et s'y établit.

Le 14 avril, à six heures du matin, au moment où les quatre brigades dont on a indiqué les positions opéraient simultanément un mouvement de concentration vers la rue Beaubourg, M. le maréchal Lobau, accompagné de MM. les ducs d'Orléans et de Nemours, des généraux Pajol et Dariule et de son état-major, arrivait sur le lieu du combat. Dans la rue Saint-Martin, plusieurs coups de fusil furent tirés contre les princes. Un des soldats de l'escorte eut son shako traversé par une balle ; un cheval fut blessé.

Enveloppés dans ce cercle mouvant qui se resserrait sur eux, les insurgés ne se défendirent pas. Ils s'embusquaient derrière leurs barricades, déchargeaient leurs armes dès que la troupe se trouvait à portée, puis se jetaient dans les maisons, d'où ils tiraient encore avant

de prendre la fuite par-dessus les murs des cours, ou par les toits. A Paris comme à Lyon, cette manière affreuse de tuer le soldat, qui ne sait où trouver son ennemi, produisit une scène dont on voudrait détourner ses regards. Un capitaine du 35e de ligne, de la brigade Lascours, ayant été blessé, ses soldats le portaient sur un brancard. Ils suivaient la rue Transnonain, lorsqu'ils sont assaillis par une fusillade partie de la maison no 12. Le malheureux capitaine, atteint par plusieurs balles, expira sur son brancard. Les soldats veulent pénétrer dans la maison; la porte résiste; une décharge de coups de fusil la fait voler en éclats. Ils s'élancent alors, s'engagent dans un corridor obscur et dans un escalier plus obscur encore. Des coups de feu sont tirés à l'intérieur. Une balle, par ricochet peut-être, vient frapper le bras d'un sous-officier. Hors d'eux-mêmes, les soldats se répandent à tous les étages. On refuse de leur ouvrir les portes; ils les brisent. Des hommes sont là, se réfugiant derrière des femmes et des enfants. Des coups sont portés, et plus d'un s'égare. Plus d'une balle qui cherche un insurgé, rencontre un enfant ou un vieillard inoffensif; car, chose cruelle à dire, les coupables avaient fui et gagné les toits. Dix-neuf tués ou blessés furent le résultat de cette rapide et terrible vengeance, dont il faut blâmer bien haut les auteurs, mais dont on doit laisser la responsabilité à ceux qui l'ont provoquée. Des soldats qu'on assassine d'une fenêtre n'ont ni la pensée, ni le moyen, ni le loisir d'ouvrir une enquête pour reconnaître si, derrière cette fenêtre, des innocents sont mêlés aux assassins. Sur ces derniers seuls retombe tout le sang versé dans ces horribles luttes!

A sept heures du matin, le dernier coup de fusil avait retenti; la révolte avait disparu, et plus de quatre cents

prisonniers arrêtés les armes à la main attestaient à la fois et l'efficacité des dispositions militaires et l'humanité des défenseurs de l'ordre.

Le même jour, le ministre des affaires étrangères et le ministre de l'instruction publique annoncèrent, le premier à la Chambre des pairs, le second à la Chambre des députés, que l'insurrection avait été écrasée à Lyon comme à Paris, comme partout où elle avait essayé de lever la tête. « Quant aux événements qui viennent de se passer dans la capitale, dit M. de Rigny, on nous avait promis une bataille, on n'a procédé que par des assassinats. » — « Nous nous attendions, dit de son côté M. Guizot, à trouver à Paris comme à Lyon l'insurrection, la guerre civile ; nous y avons trouvé des assassins. » Puis, après avoir déclaré que le Gouvernement préparait des mesures législatives propres à empêcher le retour de pareils attentats, il ajoutait : « La Chambre peut être sûre que la maturité n'ôtera rien à l'énergie. »

En réponse à ces communications, les Chambres se transportèrent immédiatement en masse aux Tuileries, pour exprimer au Roi les sentiments dont elles étaient animées, et lui donner l'assurance de leur entier concours. Le Roi les reçut en descendant de cheval. Il venait de passer en revue la garde nationale et les troupes de la garnison de Paris, qui l'avaient accueilli par les témoignages du plus chaleureux dévouement, et partout sur son passage la population l'avait salué des plus vives acclamations. Ainsi la république, après quatre ans d'efforts de tout genre sous un régime de liberté presque absolue, trouvait les grands pouvoirs de l'État, l'armée, la bourgeoisie et le peuple lui-même unis contre elle dans un même sentiment. Elle n'était pas seulement vaincue, elle était réprouvée.

Quant aux mesures annoncées aux Chambres, elles ne se firent pas attendre. Le 15 avril, les ministres déposèrent le projet de loi sur les détenteurs d'armes et de munitions de guerre dont il a été parlé plus haut, et une demande de crédit extraordinaire de quatorze millions, pour remettre l'armée sur le pied qui, pendant deux ans, avait condamné les factions au repos et à l'impuissance. Puis, une ordonnance du Roi, rendue en vertu de l'article 28 de la Charte, déférait à la Cour des pairs le jugement de tous ces attentats sortis d'un seul et même complot.

Une si haute juridiction présentait plus d'un inconvénient. Elle devait nécessairement exagérer, aux yeux du vulgaire, l'importance politique du parti républicain. Elle donnait à des hommes, la plupart déterminés, avides de bruit, de scandale, de renommée, l'occasion d'une lutte directe, personnelle, contre le premier corps de l'État. Elle multipliait les difficultés du jugement, en réunissant dans un même procès tant d'accusés qui avaient agi, sans doute, dans un même but et sous une impulsion commune, mais dont les actes avaient été accomplis en des lieux et en des temps divers.

D'autre part, refuser à cette entreprise criminelle le caractère d'un attentat pour n'y voir qu'une série d'émeutes isolées, c'eût été dissimuler au pays la nature et l'étendue d'un danger sur lequel il était temps de lui ouvrir les yeux. Il n'y avait pas seulement des insurrections à punir; il y avait les associations à démasquer, leurs menées souterraines à mettre au grand jour. Il fallait, se plaçant au point central d'où partaient tous les fils, suivre et dévoiler cet immense réseau de machinations ténébreuses, de conjurations, de propagande antisociale, qui s'était étendu progressivement non-seulement

sur la France, mais sur l'Italie, sur la Suisse, sur une partie de l'Allemagne, et qui aurait fini par couvrir l'Europe entière. Il fallait prouver aux plus aveugles que les sociétés secrètes ne menaçaient pas seulement les dynasties royales et la forme monarchique, mais la société même; et cette preuve ne pouvait ressortir que d'un travail d'ensemble, qui échappait à la portée des parquets de cours royales. D'ailleurs, il était bien évident que des instructions partielles n'amèneraient devant les cours d'assises que ceux qui avaient pris une part matérielle aux troubles des diverses localités, c'est-à-dire les agents inférieurs, les instruments, et que les chefs, ceux qui de loin et dans l'ombre avaient tout combiné, organisé, ordonné, seraient assurés de l'impunité; or, c'étaient ceux-là surtout qu'il importait d'atteindre. La décision du Gouvernement était donc justifiée non-seulement par la nature du fait qu'il s'agissait de juger, mais par un intérêt qui domine tous les autres, l'intérêt social.

A peine constituée, la Cour des pairs pourvut à l'instruction de ce vaste procès, dont on comprendra les difficultés quand on saura que le nombre des individus arrêtés dépassait quinze cents.

Malgré les efforts que firent les journaux républicains pour rejeter sur des malentendus ou sur des circonstances fortuites l'insuccès des insurrections d'avril, et pour présenter ces événements comme le présage certain du prochain triomphe de leur parti, le pays se remit promptement des inquiétudes qu'il avait éprouvées. Le mouvement des affaires, du reste, sauf à Lyon, s'en était à peine ressenti. La Bourse n'en avait pas été affectée, et la rente trois pour cent cotée, le 9, à 78 fr. 10 cent., fermait, le 14, à 77 fr. 90 cent. La population retourna à ses habitudes laborieuses, et les Chambres reprirent leurs

travaux, qui se continuèrent avec un calme remarquable jusqu'à la clôture de la session, prononcée le 24 mai, après le vote du budget de 1835. Cette session était la cinquième de la législature. Bien qu'il ne se fût écoulé que quatre ans depuis les élections, le mandat des députés fut considéré comme épuisé par suite de la double session de 1833. Une ordonnance du 25 mai prononça la dissolution de la Chambre des députés. Les élections générales étaient fixées au 21 juin, et les deux Chambres convoquées pour le 20 août.

Mais, avant de se séparer, la Chambre des députés avait perdu l'un de ses membres les plus dignes et les plus illustres. M. de Lafayette était mort le 20 mai, des suites d'un refroidissement qui l'avait saisi aux funérailles de M. Dulong.

Quelles que soient les erreurs qui ont marqué les dernières années de sa vie, M. de Lafayette était un de ces hommes qui ne disparaissent pas sans laisser dans le pays un vide et de justes regrets. Épris, tout jeune encore, d'un ardent et sincère amour de la liberté, il lui avait dévoué ses pensées, ses forces, son repos, son existence. Après l'avoir servie de son épée sur les champs de bataille de l'Amérique, il l'avait servie de son influence au milieu de l'admirable élan de 1789, servie encore par ses loyaux efforts pour la préserver des excès où elle devait périr. Il lui était resté courageusement fidèle, alors que les uns avaient désespéré d'elle, et que d'autres l'oubliaient dans les enivrements de la gloire militaire. Ce passé, que M. de Lafayette rappelait incessamment dans ses discours, dans sa correspondance, avec une complaisance infatigable, avait répandu sur lui un lustre dont il avait droit d'être fier. Il lui dut cette popularité qui lui permit de rendre de nouveaux services à la France, en

contribuant non pas à faire, mais à modérer et à contenir la révolution de Juillet. Ceux qui croient que la monarchie pouvait seule alors préserver la France de l'anarchie garderont toujours un souvenir reconnaissant du concours que M. de Lafayette a prêté à l'érection d'un nouveau trône.

Malheureusement M. de Lafayette se trompa sur deux points : il crut sa popularité, dont il était amoureux jusqu'à la faiblesse, liée aux louanges de ces jeunes gens ambitieux et bruyants, qui s'étaient groupés autour de lui, et qui ne voulaient lui donner le pouvoir que pour en disposer sous son nom ; il se laissa persuader, par ce turbulent entourage, qu'un « mandat invisible » l'avait fait le tuteur et le guide du nouveau Gouvernement. De là sa prétention obstinée d'imprimer à la politique du règne une direction qui, obéissant au parti, au « programme de l'Hôtel-de-Ville, » aurait eu pour principal objet de conserver, de grandir la popularité de M. de Lafayette. De là aussi son amer désappointement, quand la sagesse de la Couronne, si énergiquement secondée par M. Casimir Périer, refusa de remplir les promesses inconsidérées faites par lui, au nom du Gouvernement, aux « *patriotes* » du dedans et du dehors. L'amour-propre de M. de Lafayette, surexcité par le langage intéressé de ses prétendus amis, fut profondément blessé. Il se sépara, avec une solennité quelque peu puérile, du Gouvernement à la fondation duquel il avait pris une part si honorable, et demeura l'ennemi personnel de Louis-Philippe, avec qui, écrivait-il dans son naïf orgueil, il avait échangé « un démenti à la face du monde entier[1]. »

[1] Lettre du 19 novembre 1832, dans les *Mémoires, Correspondance*, etc., t. VI.

On sait comment M. de Lafayette se laissa dès lors compromettre dans des voies qui n'étaient pas, qui ne pouvaient pas être les siennes. On sait comment, tout en désapprouvant, dans l'honnêteté de sa conscience, les doctrines et le but réel des conspirateurs républicains, il s'associa à leurs protestations contre les lois, et souffrit que son nom demeurât inscrit dans leurs comités, à côté de ceux des chefs qui donnèrent deux fois le signal de la guerre civile. Ces fautes étaient graves sans doute, et l'histoire a dû les mettre à nu. Il serait injuste toutefois d'oublier qu'elles avaient d'avance été rachetées par toute une longue carrière de généreux, de glorieux services.

Aux époques de grandes commotions politiques, les plus fermes esprits sont exposés à faillir. M. de Lafayette n'échappa point à la loi commune; mais il n'en restera pas moins l'une des plus attrayantes et des plus nobles figures de l'histoire de son temps. Il fut un libéral sincère, un patriote dévoué, et, pour tout dire en un mot, un grand citoyen.

CHAPITRE XXXIII

POLITIQUE EXTÉRIEURE.

État des relations du gouvernement français avec l'Europe ; lord Palmerston ; l'empereur Nicolas.—Conférences de Munchen-Graëtz ; notification faite à la France par l'Autriche, la Prusse et la Russie ; réponses du gouvernement français.—Affaires d'Espagne : abolition de la loi salique ; chute du ministre Calomarde ; M. Zéa-Bermudez lui succède ; convocation des Cortès par États. —Mort de Ferdinand VII.—Mission de M. Mignet à Madrid ; il porte à la régente Marie-Christine l'assurance de l'appui de la France.—Fausse politique de M. Zea ; il est remplacé par M. Martinez de la Rosa.—Affaires de Portugal ; guerre de dom Pedro contre dom Miguel ; le maréchal de Bourmont et quelques autres légitimistes français se rendent à l'armée de dom Miguel.—Le gouvernement espagnol reconnaît la reine dona Maria II, qui est aussi reconnue par les cabinets de Paris et de Londres.—*Traité de la quadruple alliance*.—Dom Miguel et don Carlos sont forcés de quitter le Portugal, et se retirent en Angleterre. — Affaires d'Orient ; état de la question.—La guerre éclate entre le pacha d'Égypte et le sultan.—Victoires d'Ibrahim en Syrie.—Intrigues diplomatiques à Constantinople ; tergiversations de la Porte Ottomane ; politique astucieuse de la Russie ; fausse position prise par le vice-amiral Roussin, ambassadeur de France.—Le sultan fait la paix avec le pacha d'Égypte.—Traité d'Unkiar-Skelessi.

Il est temps de jeter un regard au delà des frontières, et de dire quel était, à l'époque où en est arrivé ce récit, l'état des relations du Gouvernement français avec les puissances étrangères.

Un fait domine et résume toute la situation : malgré tant de causes qui semblaient rendre la guerre inévitable, bien que tout le monde s'attendît à la voir éclater et s'y fût préparé, la paix avait été maintenue. Et cette paix, loin que le Gouvernement français l'eût achetée par une politique de faiblesse et de concessions, il l'avait jouée contre l'Autriche en jetant une garnison dans Ancône, et deux fois contre la Prusse en chassant les Hollandais du

territoire belge. C'est que la paix n'était pas seulement un intérêt français, mais un intérêt européen, et que l'alliance de la France et de l'Angleterre, née de la force des choses après l'explosion de Juillet, cimentée dans la Conférence de Londres, avait imposé aux velléités belliqueuses des monarchies absolues.

Les contempteurs systématiques du Gouvernement de Juillet ont prétendu plus tard, il est vrai, que le bon vouloir de l'Angleterre avait été payé par le sacrifice de nos intérêts maritimes; et ils ont représenté ce sacrifice comme consommé par le traité conclu le 30 novembre 1831, renouvelé le 22 mars 1833, pour la répression de la traite des nègres. Rien n'est moins justifiable qu'une telle assertion. Il serait prématuré d'entrer ici dans un examen qui sera mieux placé quand il y aura lieu de s'occuper de la tempête soulevée, en 1841, par la question du droit de visite. Il suffira de faire remarquer que les traités de 1831—1833 n'ont été, à l'époque de leur promulgation, l'objet d'aucune critique, et qu'ils avaient dix ans d'existence quand on s'est avisé, pour la première fois, d'en faire un grief contre le Gouvernement.

Ce n'est pas à dire que le gouvernement britannique ne cherchât à tirer, de son alliance avec le Gouvernement français tous les avantages qu'il se croyait en position d'en faire sortir pour la Grande-Bretagne. Une telle préoccupation est dans la nature des choses, et il y aurait puérilité à s'étonner ou à trouver mauvais qu'il en fût ainsi. Ce n'est pas à dire même que la France ait toujours rencontré, dans les intentions personnelles du chef du Foreign-Office, toute la bienveillance que les relations amicales entre les deux pays l'autorisaient à en attendre. En subissant la nécessité d'une politique qui était la con-

dition de sa présence au pouvoir, lord Palmerston n'avait arraché de son cœur ni les antipathies aveugles, ni les mesquines jalousies sous l'influence desquelles il a plus d'une fois compromis la droiture, la loyauté, l'honneur même de son caractère. Mais tant que les intrigues souterraines de lord Palmerston ne se traduisaient pas en actes de gouvernement; tant qu'elles étaient dirigées contre la politique du cabinet dont il faisait partie non moins que contre l'alliée de l'Angleterre; tant que, poursuivies par une diplomatie clandestine, elles étaient niées officiellement, on n'avait pas le droit de rendre la nation britannique responsable de la duplicité d'un de ses hommes d'État. Lord Palmerston pratiquait ostensiblement l'alliance française, parce que tels étaient la volonté générale de l'Angleterre et le programme du ministère de lord Grey; mais il était resté ce qu'il a été toute sa vie : l'ennemi de la France et le moins scrupuleux des hommes d'État.

La longue et difficile affaire hollando-belge est peut-être le seul exemple qu'on puisse citer, dans les rapports de lord Palmerston avec le Gouvernement de 1830, d'une négociation conduite avec une bonne foi relative : c'est qu'en cela il obéissait à son intérêt ministériel. Là, en effet, le terrain était brûlant. Le moindre relâchement de l'union entre l'Angleterre et la France, c'était la guerre et lord Wellington au pouvoir.

Sur cette question, du reste, l'entente qui s'était établie dès le premier jour entre M. de Talleyrand et lord Palmerston survécut au traité du 15 novembre, à la Conférence et même à la prise de la citadelle d'Anvers. Elle réussit à imposer au roi de Hollande la convention du 21 mai 1833, par laquelle Guillaume I[er] souscrivait à la suspension des hostilités jusqu'à la conclusion d'un

traité définitif, rétablissait la libre navigation de l'Escaut, ouvrait la navigation de la Meuse conformément aux stipulations du traité de Vienne et aux dispositions de la convention de Mayence, et obtenait en échange la liberté des communications de Maestricht avec le Brabant septentrional et avec l'Allemagne, la cessation du blocus, la levée de l'embargo mis sur ses navires et la restitution de ses prisonniers de guerre. Mais il fut impossible de l'amener à signer ou même à discuter sincèrement le traité du 15 novembre. Guillaume aimait mieux laisser aux mains des Belges la part qui lui était attribuée dans le Limbourg et le Luxembourg, que de s'interdire de profiter d'une occasion favorable pour revendiquer la totalité de ses anciens États. Deux chances pouvaient lui fournir cette occasion, et il les jugeait l'une et l'autre certaines : une guerre générale; le triomphe de l'anarchie en France.

Sa conviction sur ce dernier point était partagée à des degrés divers par les souverains des grandes monarchies du Nord, et ne contribuait pas peu à tendre leurs rapports avec le Gouvernement français. Comment les empereurs de Russie, d'Autriche et le roi de Prusse n'auraient-ils pas douté de la stabilité d'un trône incessamment attaqué les armes à la main par de formidables insurrections? Et comment ne se seraient-ils pas tenus en défiance contre les idées libérales, quand ils les voyaient envahir la Belgique, la Suisse, l'Italie, entamer l'Espagne, le Portugal, l'Allemagne et menacer les vieilles monarchies comme une marée montante?

L'empereur Nicolas conservait surtout toutes ses préventions premières contre la révolution française, dont il avait prédit la courte durée, et qu'il se croyait appelé à châtier, comme protecteur de l'ordre européen. La

ratification du traité du 15 novembre, cette concession forcée faite à la révolution, avait aigri encore les mauvaises dispositions du czar; et il se vengeait, par le dédain qu'il affectait pour le Gouvernement français, d'avoir consenti à sacrifier le royaume des Pays-Bas à la France. En février 1832, M. le maréchal Mortier ayant été nommé ambassadeur à Saint-Pétersbourg fut reçu et traité à la cour de Russie avec une distinction toute particulière; mais le czar eut grand soin de témoigner qu'il honorait en lui ses glorieux services militaires, non le représentant du roi des Français. C'est ainsi que, par infraction à l'usage, il s'abstint constamment de s'enquérir près de lui des nouvelles du Roi. Soit que le maréchal Mortier n'ait pas ressenti comme il le devait cette omission systématique, soit que M. Sébastiani, alors ministre des affaires étrangères, ait voulu laisser à la mauvaise humeur de l'autocrate le temps de se calmer, il ne fut fait aucune observation. Le czar signait les traités qui servaient la politique de la France; qu'importait qu'il s'en consolât par des bouderies? On était d'ailleurs d'autant plus fondé à penser qu'il en reviendrait bientôt à de meilleurs procédés, que ceux de M. de Nesselrode, son ministre des relations extérieures, étaient tout différents, et que son représentant à Paris, M. Pozzo di Borgo, se tenait, à l'égard de la famille royale, sur le pied de la plus respectueuse courtoisie. M. Pozzo fit même, à cette époque, un voyage en Russie, dans le but de préparer un rapprochement entre les deux cours. Mais sans refuser de reconnaître avec ses confidents les services que la sagesse du roi Louis-Philippe avait rendus à l'Europe, le czar, dont l'amour-propre était engagé dans cette ridicule guerre d'impolitesses, la continua.

Cependant le Gouvernement français ne voulut pas

pousser l'indifférence jusqu'au point où elle aurait pu être taxée de faiblesse; et lorsque, en janvier 1833, M. le maréchal Maison remplaça M. le maréchal Mortier, M. le duc de Broglie lui donna pour instructions de revenir à Paris immédiatement après sa première audience, si l'empereur ne se montrait pas rigoureux observateur de toutes les convenances. On ne laissa point ignorer ces ordres à M. Pozzo di Borgo, et le maréchal lui-même, en arrivant à son poste, n'en fit nul mystère à ses collègues du corps diplomatique. Ainsi averti, l'empereur céda. En recevant pour la première fois l'ambassadeur français en présence de sa cour, il lui demanda, avec un empressement qui n'était pas exempt d'affectation, des nouvelles du Roi, et ne s'écarta plus à l'avenir sur ce point des usages établis. On verra toutefois qu'il ne fut pas insensible au désagrément qu'il s'était lui-même attiré.

C'est là le petit côté des choses, et il est bon de le montrer parfois; tant de grands événements sont sortis des causes les plus futiles! Il est à croire, par exemple, que les froissements personnels du czar Nicolas n'ont pas été étrangers aux efforts qu'il faisait, en ce moment même, pour coaliser contre la France le Nord de l'Europe.

Déjà, dans l'été de 1832, on avait remarqué les fréquents voyages à travers l'Allemagne et les rencontres combinées de plusieurs souverains, de leurs ministres et de hauts personnages diplomatiques. En 1833, les mêmes faits se reproduisirent, et acquirent une nouvelle importance du mystère même dont le but de tous ces mouvements restait environné. Le 14 août, le roi de Prusse et l'empereur d'Autriche eurent une entrevue au château de Thérésienstadt, en Bohême, pendant que MM. Ancillon et le prince de Metternich, leurs ministres, qui les avaient accompagnés, étaient en conférence à Tœplitz, où s'étaient

rendus également plusieurs diplomates étrangers. Le 5 septembre, l'empereur de Russie arriva à Schwedt, sur l'Oder, où l'attendait le roi de Prusse, avec qui il passa quatre jours. Le 9, il était à Munchen-Graëtz, en Bohême, où il trouva l'empereur d'Autriche et le prince royal de Prusse, et où son vice-chancelier, M. de Nesselrode, s'était déjà réuni à M. de Metternich et à M. Ancillon. Il s'y arrêta huit jours. Le 10 octobre, l'empereur d'Autriche, qu'accompagnait encore M. de Metternich, reçut à Lintz la visite du roi de Bavière.

On en était encore aux conjectures sur ce qui avait motivé tous ces déplacements, lorsque, dans les premiers jours de novembre, les représentants à Paris des cours de Vienne, de Berlin et de Saint-Pétersbourg vinrent successivement donner à M. le duc de Broglie communication d'une note de leurs cours respectives, rédigée en conséquence des résolutions prises à Munchen-Graëtz. Ces notes avaient cela de remarquable que, différant essentiellement entre elles quant à l'esprit qui les avait inspirées et qui se faisait jour dans les préliminaires, elles se terminaient toutes trois par une déclaration littéralement identique, à savoir : « Que, dans le cas où la France « ne réussirait pas désormais à déjouer les machinations « auxquelles les perturbateurs se livraient, sur son terri« toire, contre les États étrangers, il pourrait en résulter, « pour quelques-uns de ces États, des troubles intérieurs « qui les mettraient dans l'obligation de réclamer l'appui « de leurs alliés ; que cet appui ne leur serait pas refusé, « et que toute tentative pour s'y opposer serait envisagée « par les trois cabinets de Vienne, de Saint-Pétersbourg « et de Berlin, comme une hostilité dirigée contre chacun « d'eux. »

Les considérations développées à l'appui de cette noti-

fication portaient l'empreinte des dispositions actuelles de chacune des cours d'où elles émanaient. La dépêche de M. de Metternich, sans avoir rien de blessant pour la France, était écrite sur ce ton dogmatique et superbe habituel au chancelier autrichien. Celle de M. Ancillon, au contraire, était conçue dans les termes les plus aimables et les plus louangeurs pour le Gouvernement français, et détruisait à l'avance, plutôt qu'elle ne les motivait, les conclusions par lesquelles elle se terminait. Quant à celle de M. de Nesselrode, c'est-à-dire de l'empereur Nicolas, M. Pozzo di Borgo prit sur lui de n'en pas donner connaissance au ministre français, et se borna à lui lire la formule finale.

On ne saurait mieux faire apprécier l'attitude que garda en cette circonstance le Gouvernement français, qu'en citant quelques passages de la circulaire par laquelle M. le duc de Broglie en rendit compte à tous ses agents accrédités près des cours étrangères.

« ..... J'ai répondu à M. de Hügel (ambassadeur d'Autriche), écrivait M. le duc de Broglie, que si je ne devais voir, dans le document qu'il venait de me lire, qu'une profession de foi plus ou moins contestable, je croirais superflu de la discuter; mais que, comme cette communication était sans doute autre chose qu'une manifestation de principes, j'étais amené à chercher quel pouvait en être le but. — Aurait-on voulu, ai-je dit, insinuer que nous favorisons la propagande révolutionnaire? Je ne le pense pas. Si j'avais à cet égard la moindre incertitude, je repousserais par le démenti le plus formel l'apparence d'une imputation dans laquelle le Gouvernement du Roi verrait une injure gratuite qu'il est décidé à ne pas tolérer.....—Penserait-on seulement que, sans favoriser l'action des propagandistes qui résident parmi

nous, nous la laissons s'exercer trop librement? Ce que je puis vous dire, c'est que nous avons fait pour la réprimer ce que nous permettent les lois qui nous régissent. Nous ne pouvons, nous ne voulons aller au delà.—Quant à l'espèce d'intimidation que semble renfermer la fin de cette lettre de M. de Metternich, voici ma réponse : il est des pays où, comme nous l'avons déclaré pour la Belgique, pour la Suisse, pour le Piémont, la France ne souffrirait à aucun prix une intervention de forces étrangères. Il en est d'autres à l'égard desquels, sans approuver une intervention, elle peut ne pas s'y opposer, dans des circonstances données, d'une manière aussi absolue. C'est ce qu'on a pu voir lorsque l'armée autrichienne est entrée en Romagne. Ce qu'il faut en conclure, c'est que, chaque fois qu'une puissance étrangère occupera le territoire d'un autre État indépendant, nous nous croirons en droit de suivre la ligne de conduite que nos intérêts exigeront; c'est que ce sont là des occasions où, les règles du droit commun n'étant plus applicables, chacun agit à ses risques et périls..... — J'ai cru que ma réponse aux trois envoyés devait être conforme à la couleur que chacun d'eux avait donnée à sa communication. De même que j'avais parlé à M. de Hügel un langage roide et haut, je me suis montré bienveillant et amical à l'égard de la Prusse, un peu dédaigneux envers le cabinet de Saint-Pétersbourg. Ce qui a dû ressortir clairement de mes paroles pour mes trois interlocuteurs, c'est que nous sommes décidés à ne tolérer l'expression d'aucun doute injurieux sur nos intentions; que les insinuations et les reproches seraient également impuissants à nous faire dévier d'une ligne de conduite avouée par la politique et par la loyauté, et qu'en dépit des menaces plus ou moins déguisées, nous ferons en toute occur-

rence ce que nous croirons conforme à nos intérêts[1]. »

Le ministre terminait cette remarquable dépêche en autorisant ses agents à l'étranger à en donner communication aux gouvernements près desquels ils étaient accrédités.

Ce langage si digne et si ferme resta sans réponse. Il n'en admettait pas d'autre, en effet, qu'une déclaration de guerre, et l'Autriche et surtout la Prusse n'avaient pas l'intention d'aller jusque-là. M. de Metternich seulement essaya d'équivoquer, et affecta de croire que le Piémont n'était pas au nombre des pays où la France était dès à présent décidée à ne pas souffrir d'intervention; ce qui obligea M. le duc de Broglie à faire répéter catégoriquement à Vienne et à Turin qu'une armée autrichienne entrant dans le Piémont y rencontrerait une armée française. L'Autriche se le tint pour dit; et de ce moment les trois cours du Nord renoncèrent à effrayer le Gouvernement français par des manifestations collectives. Cet essai de coalition n'eut pas d'autre suite, et cessa bientôt d'occuper l'attention de l'Europe, attirée vers le Midi par des événements d'un tout autre caractère.

Le 29 septembre 1833, le roi Ferdinand VII d'Espagne était mort, léguant la couronne à sa fille Isabelle, alors âgée de trois ans, sous la tutelle de la reine-mère Marie-Christine. Quelques jours après, don Carlos, frère de Ferdinand, annonçait, de son côté, aux Espagnols son avénement comme héritier légitime de son frère, et était proclamé dans la Biscaye et dans quelques autres provinces. La guerre civile allait sortir de ces prétentions opposées.

[1] Cette circulaire est du 6 novembre 1833.

On a dit trop légèrement que l'abolition de la loi salique en Espagne avait été arrachée par les artifices d'une jeune femme aux faiblesses d'un époux valétudinaire. Rien n'est moins fondé qu'une telle assertion. La loi salique n'était pas une loi espagnole, mais une importation française, qui ne remontait pas au delà de Philippe V, et qui avait été subie plutôt qu'acceptée par la nation. La véritable loi nationale espagnole, celle qui était consacrée par une tradition de sept siècles et par les mœurs du pays, a toujours admis la succession féminine, non-seulement pour le pouvoir suprême, mais même pour les dignités nobiliaires; c'est ainsi que la grandesse passe sur la tête des femmes, qui la transportent à leurs maris. Les Bourbons de la descendance de Philippe V, en devenant Espagnols, partagèrent bientôt eux-mêmes à cet égard le sentiment général. En 1789, Charles IV, bien qu'il eût des fils, rendit et fit approuver en assemblée des Cortès une pragmatique sanction qui rétablissait l'ordre d'hérédité suivant l'usage immémorial; mais les circonstances le déterminèrent à en ajourner la promulgation. Les Cortès constituantes de 1812 qui, certes, n'étaient pas sous l'influence de calculs dynastiques, décrétèrent de leur côté le rétablissement de l'ancienne loi qui permettait aux femmes de monter sur le trône. Les actes de cette assemblée ne lui survécurent pas, et Ferdinand VII rentré en Espagne exhuma des archives où elle était restée ensevelie pendant la tourmente révolutionnaire la pragmatique sanction de Charles IV, son père. Il la fit « publier en la forme voulue » le 26-29 mars 1830, environ sept mois avant la naissance de son premier enfant.

Ce n'est pas que bien des intrigues ne s'agitassent alors à la cour d'Espagne, et que d'ardentes ambitions

ne fussent éveillées autour de ce roi, qu'une santé défaillante semblait réserver à une fin prochaine. Le parti de l'absolutisme pur et de la prédominance ecclésiastique, qui avait pour chef le ministre favori, M. Calomarde, avait mis toutes ses espérances en don Carlos, frère du roi, et travaillait à lui assurer, en cas d'absence d'enfant mâle, l'héritage de la couronne. Au contraire, le parti libéral modéré se groupait autour de la jeune reine, qui promettait de doter l'Espagne des libertés constitutionnelles. Ce parti désirait une régence qui devait le porter au pouvoir. Ainsi placé entre le ministre qui avait toute sa confiance et la femme qui régnait sur son cœur, Ferdinand était livré à des perplexités qui augmentaient les emportements habituels de son humeur. Un jour cependant le ministre put croire qu'il triomphait définitivement. C'était au mois de septembre 1832. La maladie du roi paraissait arrivée à son dernier période. Une crise se déclare; le corps n'a plus qu'un reste de vie; l'intelligence est affaissée et va s'éteindre. M. Calomarde s'empare du moribond; il l'obsède et le violente. Aidé des influences ecclésiastiques, si puissantes à ce moment suprême, il jette l'épouvante dans l'esprit du roi, l'alarme dans sa conscience, et lui fait signer, d'une main à demi glacée par la mort, un décret qui met à néant la pragmatique sanction. La léthargie succéda à ce dernier effort du mourant; on crut qu'il ne respirait plus, et déjà l'on annonçait l'avénement de Charles V; déjà les partisans de ce prince, les absolutistes et les apostoliques, se ruaient à la curée qui leur était offerte... mais la crise n'était pas mortelle. Ferdinand revenu à la vie apprit qu'on l'avait trompé, qu'on avait abusé de son agonie pour lui faire dépouiller sa fille. La revanche fut prompte et complète. M. Calomarde, menacé d'être

poursuivi pour crime de trahison, se réfugia en France; la reine reçut, avec le titre de régente, la direction du gouvernement pendant la maladie du roi, et signala sa prise de possession par une large amnistie; enfin, une déclaration royale rendit force et vigueur à la pragmatique sanction.

C'était un changement dans la situation plutôt que dans le système de gouvernement. Il n'est pas besoin d'en donner d'autre preuve que la nomination de M. Zea-Bermudez comme chef du ministère qui remplaça celui de M. Calomarde. M. Zea voulait le rétablissement de la succession féminine; mais, en ce qui touche la politique générale, il ne différait de son prédécesseur que par une plus grande modération dans l'application des mêmes principes. Il eut soin de l'établir lui-même, dans la circulaire qu'il adressa à ses agents près des cours étrangères. Il n'y avait donc pas, jusque-là, de réforme en Espagne, car le despotisme, pour être accidentellement moins brutal et moins cruel, n'en est pas moins le despotisme.

Mais la reine Marie-Christine n'arrêtait pas ses vues à un aussi étroit horizon. Femme d'une intelligence remarquable, elle avait bientôt reconnu que, pour lutter contre le parti absolutiste soutenu par le clergé, elle avait besoin d'associer à l'avenir de sa fille les espérances de toute la partie éclairée et libérale de la nation. S'il lui était interdit d'élargir les institutions, elle témoigna du moins, par le choix des hommes qu'elle appela à remplir les hautes fonctions de l'État, de sa prédilection personnelle pour les amis d'un progrès régulier. On vit aussi, sous son influence, les ambassadeurs de France et d'Angleterre acquérir à la cour d'Espagne un crédit réservé jusqu'alors aux seuls représentants des cours du Nord.

Ferdinand VII avait laissé faire d'abord, tout en déplorant de voir la monarchie incliner vers un rapprochement avec des idées et des hommes contre lesquels son règne entier n'avait été qu'un long et, trop souvent, qu'un sanglant combat. Au commencement de 1833, ayant repris quelques forces, il se hâta de mettre fin à la régence et de ressaisir le pouvoir. En même temps, et pour que nul ne s'y trompât, une circulaire ministérielle fit savoir à tous que le Roi entendait conserver « les droits de la souveraineté dans leur plénitude immémoriale, » et l'on purgea la haute administration de tous les fonctionnaires nommés par la régente, qui penchaient vers des opinions moins exclusives. Toutefois, ce retour aux anciens errements de sa politique n'entraîna pas Ferdinand à négliger les intérêts de sa fille. Il ordonna à son frère don Carlos de se retirer en Portugal d'abord, et bientôt après dans les États pontificaux; il convoqua à Madrid les *cortès par États,* non pour soumettre à leur approbation, ainsi que le désirait la reine, le décret qui abolissait la loi salique, mais seulement pour qu'elles prêtassent serment à l'infante Isabelle, comme princesse des Asturies et légitime héritière du trône. Ces cortès, sorte d'états généraux comme ceux de notre ancienne monarchie, n'avaient aucun rapport avec les assemblées législatives qui, depuis, ont porté le même nom en Espagne. Leur mission n'était pas de discuter et de voter, mais seulement de rendre foi et hommage au souverain.

La situation de Marie-Christine était en tout ceci des plus singulières. Elle voyait éloigner du gouvernement ou même envoyer en exil les hommes considérables du seul parti sur lequel elle pût compter pour soutenir les droits de sa fille; et elle contribuait, au moins par sa

résignation forcée, au triomphe de la politique dont son compétiteur était la plus haute et la plus pure personnification. Le parti absolutiste était donc plus puissant et plus en faveur que jamais, quand arriva la mort de Ferdinand VII.

Les premiers actes de la régente étaient commandés par l'état des choses. Les absolutistes étaient partout. Ils avaient dans les mains les ministères, les administrations des provinces, des villes, des campagnes, l'armée, toute la force organisée. Or, on ne transforme pas en vingt-quatre heures toute l'organisation d'un pays. Se jeter brusquement dans les bras des constitutionnels, c'eût été pousser tous leurs adversaires à don Carlos, et par eux lui livrer l'Espagne. Ne voyait-on pas déjà se soulever, à la voix des prêtres et des moines, et au cri de *Vive Charles V!* les habitants de la Biscaye, du Guipuscoa, de la Navarre, alarmés sur la conservation de leurs priviléges ou *fueros*, dont le sort était lié, leur disait-on, à celui de la vieille monarchie?

Marie-Christine agit donc avec une grande prudence. Elle confirma M. Zea-Bermudez comme chef du ministère, et exprima, dans une proclamation, sa volonté « de conserver intact le dépôt de l'autorité royale. » Seulement elle rouvrit à de nouveaux exilés du parti libéral les portes de la patrie.

Le Gouvernement français apprit, le 3 octobre, par le télégraphe, la mort de Ferdinand VII. Le conseil des ministres s'assembla aussitôt. Reconnaîtrait-on la reine Isabelle II? Il n'y eut sur ce point aucune hésitation. D'une part, l'ordre de succession royale était une question tout espagnole, et la loi traditionnelle que Philippe V avait pu abolir, Ferdinand VII avait pu, au même titre, la rétablir. D'autre part, l'avénement d'Isabelle devant

amener au pouvoir le parti constitutionnel, et éloigner, en don Carlos, l'ennemi déclaré de nos institutions, l'intérêt de la France était évident. A vrai dire, le maintien de la loi salique en Espagne n'importait qu'à la famille de Bourbon, et comme affaire toute personnelle, et Louis-Philippe, en se rangeant à l'avis de ses ministres, fit le sacrifice du droit éventuel de sa descendance à l'héritage de Philippe V. Il y eut donc unanimité.

Mais devait-on attendre, pour se prononcer officiellement, qu'on fût mis en demeure par une notification régulière? Ce serait laisser écouler de longs jours, et donner au parti carliste le temps de propager l'insurrection et d'organiser la guerre civile. Il fut décidé qu'un envoyé extraordinaire se rendrait immédiatement près de la régente, pour lui porter l'appui moral de la France, et lui promettre, en cas de besoin, un concours efficace, dont elle serait maîtresse de « déterminer la nature et l'étendue. » M. Mignet, chargé de cette mission, partit le soir même de Paris.

Enfin, on devait se tenir prêt à tout événement; il était urgent surtout de mettre obstacle aux communications, aux envois d'hommes et d'armes qui ne manqueraient pas d'avoir lieu entre les légitimistes du Midi de la France et les carlistes de l'Espagne. A cet effet, il fut arrêté qu'une armée d'observation, qui pourrait être portée jusqu'à cinquante mille hommes, serait établie au pied des Pyrénées. Cette armée fut répartie en deux divisions : la première, sous le commandement du lieutenant général comte Harispe, ayant son quartier général à Bayonne; la deuxième, sous les ordres du lieutenant général comte de Castellane, ayant son quartier général à Perpignan.

Ces résolutions si graves furent prises par le Cabinet

des Tuileries, sous la seule inspiration des événements et des intérêts de la France. Ce que ferait l'Europe, nul ne le savait alors, et ce qu'il était permis d'en prévoir n'était pas de nature à éloigner toute chance de complication. On avait lieu de croire, il est vrai, que l'Angleterre saisirait l'occasion de venger sur don Carlos les rancunes qu'elle nourrissait contre le parti absolutiste, depuis l'intervention française de 1823. Mais il n'était pas douteux aussi que l'Autriche, la Prusse et la Russie ne verraient pas sans un profond déplaisir le régime constitutionnel prendre possession de la vieille monarchie espagnole, et que le Gouvernement français porterait à leurs yeux, non sans justice, la responsabilité de ce changement. Il en arriva ainsi, en effet. L'Angleterre reconnut sans empressement comme sans mauvaise grâce la reine Isabelle II. Quant aux trois cours du Nord, après avoir laissé quelque temps à Madrid leurs représentants dans une attitude expectante, elles les rappelèrent simultanément, dès que le Gouvernement de la régente fut manifestement entré dans les voies du système représentatif[1].

Le voyage de M. Mignet se fit rapidement. Dès le 10 octobre il était à Madrid, où sa présence affermit la confiance du parti libéral modéré, et permit à la régente d'imprimer à la politique de M. Zea-Bermudez une marche plus conforme aux intérêts de la reine Isabelle. Bientôt même, assurée de la bienveillance de la France et de l'Angleterre, la régente se sentit assez forte pour se séparer d'un ministre qui compromettait incessamment et qui n'aurait pas tardé à perdre la cause de sa

[1] Les ministres de Prusse, d'Autriche, de Russie, ainsi que le nonce du pape, quittèrent l'Espagne du 20 mai aux premiersj ours de juin 1834.

fille. M. Zea, par exemple, avait pris ouvertement parti pour dom Miguel, à qui il faisait passer des secours en hommes, en argent, en munitions. Il tenait toujours prête à intervenir en faveur du despote portugais l'armée que Ferdinand VII avait envoyée dans ce dessein à la frontière. Seulement, et par une nouvelle contradiction, depuis la mort de Ferdinand VII, cédant à la volonté de la régente, il avait rappelé son représentant officiel près de la cour de Lisbonne, rupture diplomatique qui n'altéra en rien les bonnes dispositions de M. Zea pour son protégé. Or, dom Miguel ne reconnaissait d'autre roi d'Espagne que don Carlos, à qui il donnait en ce moment asile en attendant qu'il pût l'aider à conquérir son royaume. En sorte que le gouvernement d'Isabelle mettait les ressources de l'Espagne au service de celui qui, vainqueur, eût envoyé son armée détrôner Isabelle !

Le choix de M. Martinez de la Rosa pour remplacer M. Zea-Bermudez fut accueilli avec un frémissement de joie par toute l'Espagne libérale. Son nom était un drapeau, car, dévoué à la liberté, il avait noblement souffert pour elle, sans que ni les entraînements de la lutte ni les colères de la défaite l'eussent jamais poussé au delà des bornes de la modération. A peine avait-il pris en main la direction des affaires, qu'on sentit de toutes parts que toute incertitude avait cessé, et que l'Espagne rompait les derniers liens qui l'attachaient au despotisme. Une Charte constitutionnelle fut publiée sous le nom de *Statut royal;* les cortès furent organisées en deux Chambres législatives et convoquées; dona Maria II fut reconnue par la régente comme reine de Portugal; l'armée d'observation, sous les ordres du général Rodil, reçut l'ordre d'entrer en Portugal, non pour soutenir dom Miguel

comme l'avait projeté M. Zea, mais pour chasser don Carlos et marcher contre dom Miguel ; enfin un traité, connu sous le nom de *Traité de la quadruple alliance*, fut conclu entre l'Espagne, le Portugal, la France et l'Angleterre.

Pour bien faire apprécier l'esprit et la portée de ce traité, il est nécessaire de rappeler sommairement ce qui se passait alors en Portugal.

Contrairement à ce qu'on pourrait induire de l'intimité qui s'était établie entre dom Miguel et les légitimistes de France et d'Espagne, ce prince n'était à aucun titre roi légitime de Portugal. Jeune encore, en l'absence de son frère aîné, il s'était révolté contre son père, et avait essayé de le détrôner. Plus tard, après la mort de Juan VI, dom Pedro avait confié la régence à dom Miguel pendant la minorité de dona Maria qu'il lui avait promise pour épouse, et le régent avait violé son serment, trahi la confiance de son frère et usurpé la couronne de sa nièce et de sa fiancée. La jeune reine, qui venait du Brésil pour s'asseoir sur le trône, fut obligée de chercher un asile en Angleterre, puis en France. L'usurpation était si scandaleuse, qu'à l'exception des cours de Rome [1] et de Madrid et du cabinet de Washington, tous les autres gouvernements rappelèrent leurs représentants de Lisbonne.

Dom Pedro ayant abdiqué l'empire du Brésil, comme il avait renoncé à régner sur le Portugal, accourut en Europe pour disputer à son frère la couronne ravie à sa fille. Il fut accueilli avec une faveur non dissimulée par les gouvernements d'Angleterre et de France, qui, sans

[1] Dom Miguel s'appuyait sur le clergé, les moines et le parti absolutiste.

vouloir lui donner des secours directs, lui permirent d'engager des officiers, d'enrôler des soldats, d'acheter des armes, des munitions, et d'armer des navires. Au commencement de février 1832, sa petite armée étant réunie à Belle-Ile, il mit à la voile, entouré d'un état-major d'officiers français et anglais. Le 3 mars, il aborda à l'île de Terceira, l'une des Açores, qui était restée au pouvoir de ses partisans. Là, pendant quatre mois, il s'occupa d'organiser et d'augmenter ses forces ; et, le 20 juillet, à la tête d'une petite armée de sept mille fantassins et de deux mille quatre cents matelots, il jeta l'ancre devant Porto, qui lui ouvrit ses portes, et où il entra sans coup férir.

Pendant près d'une année, l'armée de dom Pedro se tint dans cette ville, assiégée par dom Miguel en personne, avec des alternatives de bombardements, de sorties et d'assauts également infructueux. Au mois de juin 1833, dom Pedro ayant reçu quelques renforts, embarqua une partie de ses troupes sur sa flotte, dont il donna le commandement au capitaine Napier, et qui cingla vers les Algarves. Moins d'un mois après, tout le royaume des Algarves était au pouvoir de dom Pedro, et la flotte de dom Miguel avait été anéantie dans un combat livré, le 5 juillet, à la hauteur du cap Saint-Vincent.

A cette même époque, M. le maréchal de Bourmont, M. le général Clouet, M. le marquis de Larochejacquelein et d'autres légitimistes de France arrivaient au camp de dom Miguel. Ils apportaient à sa cause le secours de leurs bras, de leur crédit et de leur renommée. Quelle preuve plus convaincante de ce que valent trop souvent les déclamations des partis! Ces mêmes hommes qui, en France, avaient fomenté la guerre civile, soulevé des provinces et fait couler le sang pour sauver, disaient-ils,

le principe inviolable et divin de la légitimité, venaient en Portugal se battre pour celui qui foulait sous ses pieds, avec leur principe, son propre honneur et les plus saintes lois du devoir ! Comme Louis-Philippe, dom Miguel était le chef de la branche cadette. Louis-Philippe, nommé régent par Charles X déchu, avait dû refuser un titre que Charles X n'avait plus le droit de conférer et que la France ne lui aurait pas reconnu; dom Miguel, investi de la régence par le roi régnant, l'avait acceptée et exercée, sous la foi du serment, au nom de la reine mineure. Louis-Philippe, après la chute accomplie de la branche aînée, avait été porté au trône par la volonté nationale; dom Miguel avait pris, par la plus effrontée de toutes les trahisons, la couronne de sa nièce, dont la garde lui était confiée. Même au seul point de vue de la légitimité, le parallèle était donc tout à l'avantage du roi des Français, qui n'avait ni détrôné ni trahi le duc de Bordeaux. Au point de vue politique, la contradiction n'était pas moins choquante. Tandis que les journaux légitimistes français accusaient le Gouvernement d'opprimer la nation, et réclamaient comme le droit de tous la liberté illimitée et le suffrage universel, les chefs du parti allaient défendre le prince qui avait déchiré la Charte libérale donnée par dom Pedro à ses sujets, et qui tenait le Portugal écrasé sous son brutal et impitoyable despotisme. En un mot, l'allié de Madame la duchesse de Berri, celui à qui les légitimistes français portaient leur dévouement comme à l'un des héros de la légitimité, était tout ensemble un usurpateur, un traître et un tyran.

Il dut en coûter beaucoup aux féaux chevaliers de la foi monarchique de tirer leur loyale épée pour le service d'un prince qui s'était mis, par sa félonie, en révolte

contre le droit monarchique et au ban de toutes les monarchies de l'Europe. Leur présence sous le drapeau de dom Miguel se rattachait à un plan qu'un parti aux abois pouvait seul combiner; et ce qu'ils étaient venus chercher en Portugal, c'était la couronne de France pour le duc de Bordeaux. Leur projet était d'affermir d'abord la domination de dom Miguel, puis de se servir de l'armée portugaise pour assurer, au moment prévu de la mort de Ferdinand VII, la couronne d'Espagne à don Carlos. Ils auraient alors organisé, dans la Catalogne ou l'Aragon, une armée de volontaires appelés de France, et l'auraient conduite, en même temps qu'une armée espagnole, au delà des Pyrénées, pour soulever leurs partisans du Midi, et reconquérir le trône de Henri V. Partir de la Vendée et passer par Lisbonne et par Madrid pour arriver à Paris ! le détour était long ; la route était semée de plus d'un écueil, et le drapeau blanc y aurait reçu plus d'une souillure. Mais à quoi ne se résigne-t-on pas quand on poursuit le triomphe d'un principe, surtout quand à ce triomphe est attachée la couronne de France !

Le Gouvernement français avait le secret de ces projets, qui n'avaient pas été étrangers à sa détermination de placer au pied des Pyrénées une armée d'observation. Il suivait donc avec attention, mais sans inquiétude, les menées des légitimistes sur le nouveau terrain où ils s'étaient portés.

Une fois maîtresse des Algarves, l'armée constitutionnelle s'était dirigée rapidement sur Lisbonne. La situation devenait critique pour dom Miguel, qui avait presque toutes ses forces sous les murs de Porto, et qui ne pouvait courir au secours de sa capitale en laissant une armée sur ses derrières. Dans cette extrémité, M. le maréchal de Bourmont, qui avait accepté le commandement

en chef, prit toutes ses mesures pour un effort suprême. Le 25 juillet, un nouvel assaut fut donné à la place. Conduit avec plus de vigueur que les précédents, il rencontra une résistance non moins opiniâtre, et n'eut pas un meilleur succès. Les assiégeants furent repoussés et obligés de se retirer hors de la vue des lignes. Ce même jour, le duc de Terceira, à la tête de l'armée des Algarves, prenait possession de Lisbonne, pendant que le capitaine Napier entrait avec toute la flotte dans le port. Le 28, dom Pedro était reçu dans la capitale en libérateur. Le 23 septembre, la jeune reine dona Maria y arrivait à son tour, et voyait bientôt à ses côtés les ministres d'Angleterre et de France, accrédités près de sa personne [1].

Cependant la guerre continuait, et dom Miguel était venu mettre le siége devant Lisbonne, dont il interceptait les communications avec le Nord du royaume. Le 11 octobre, une attaque générale de dom Pedro mit son armée en déroute, et l'obligea à aller s'enfermer dans Santarem.

Six mois entiers se passèrent encore, remplis par une série de combats partiels, qui faisaient du royaume entier un vaste champ de bataille, sans que ses nombreuses défaites dussent faire regarder la cause de dom Miguel comme désespérée. Mais, sur ces entrefaites, le ministère de M. Martinez de la Rosa avait remplacé, en Espagne, le ministère de M. Zéa-Bermudez; le gouvernement de la reine Isabelle avait reconnu la reine dona Maria, et avait résolu de prêter une assistance efficace à dom Pedro, pour chasser du Portugal non-seulement dom Miguel,

[1] Par ordonnance du 10 octobre 1833, M. le baron Mortier fut nommé envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire à Lisbonne. Lord William Russell y fut également accrédité par le gouvernement anglais.

mais aussi don Carlos, dont la présence à la frontière excitait les agitations intérieures de l'Espagne.

Cette détermination prise, M. Martinez de la Rosa en avait fait part au gouvernement britannique, en lui demandant sa coopération et l'envoi d'une escadre sur les côtes de Portugal. Le ministre espagnol, sachant à quel point l'Angleterre a toujours été jalouse de conserver sans partage son influence à Lisbonne, n'attendait rien de sa démarche. Il ne l'avait faite que comme acte de déférence et, suivant ses propres expressions, « pour l'acquit de sa conscience [1]. » Lord Palmerston, en effet, répondit qu'il ne pourrait fournir ni vaisseaux ni subsides. Il pensait sans doute qu'empêché par la pénurie du trésor, et par la nécessité de faire face entre ses propres frontières à l'insurrection carliste, qui avait pris des proportions inquiétantes, le gouvernement espagnol ne pourrait se priver d'une partie de son armée. Mais M. Martinez de la Rosa ayant persisté dans sa volonté d'intervenir, et donné au général Rodil l'ordre d'entrer en Portugal, les choses prirent instantanément à Londres une tout autre tournure. En quelques jours, lord Palmerston se fut mis d'accord avec les représentants de l'Espagne et du Portugal sur les termes d'un traité par lequel la Grande-Bretagne s'engageait à donner le concours d'une escadre pour éloigner dom Miguel et don Carlos de la Péninsule. L'affaire avait été conduite avec tant de hâte et de discrétion, que M. de Talleyrand n'eut connaissance de la négociation que lorsqu'il ne manquait plus au traité que les signatures.

Grande fut la surprise à Paris, en apprenant la conclu-

[1] Dépêche de M. de Rayneval au ministre des affaires étrangères, en date d'Aranjuez, 2 mai 1834.

sion de ce traité, et M. l'amiral de Rigny ordonna immédiatement à M. de Rayneval de demander des explications à M. Martinez de la Rosa [1]. Celui-ci ne put qu'exprimer son étonnement et son regret, affirmant que ni les pouvoirs ni les instructions donnés à son agent ne l'autorisaient à s'avancer à ce point. Le cabinet de Madrid était alors représenté à Londres par M. le marquis de Miraflores, diplomate de l'école de M. Zea, hostile aux idées libérales, et toujours porté à s'effrayer de ce qui pouvait servir l'influence de la France en Espagne. D'un autre côté, les rapports du Gouvernement français avec dom Pedro s'étaient singulièrement refroidis, depuis que le régent, sourd aux conseils de la France, avait imprimé à sa politique un caractère radical et antireligieux qui devait éloigner de lui, l'Angleterre exceptée, les puissances de l'Europe, et même une grande partie du peuple portugais. Son ministre à Londres, M. Moraes Sarmento et M. Miraflores s'étaient donc laissé facilement entraîner par lord Palmerston à une démarche qui, en même temps qu'elle s'inspirait de la politique séculaire de la Grande-Bretagne, devait être désagréable au cabinet des Tuileries. Mais M. Miraflores fut sévèrement réprimandé par sa cour, et lord Palmerston lui-même encourut le blâme de ses collègues, pour avoir, sans leur aveu, compromis son gouvernement dans ce qui était au moins un mauvais procédé à l'égard de la France.

Il est vrai que les rédacteurs du traité s'étaient réservé d'offrir au cabinet des Tuileries d'y accéder par un acte séparé. On proposa même d'insérer dans le corps du traité une disposition où il serait dit qu'en considération de son union intime avec l'Angleterre, la France avait été

[1] Dépêche du 18 avril 1834.

invitée à entrer dans l'alliance, et qu'elle y avait consenti. Le Cabinet des Tuileries repoussa péremptoirement ces deux combinaisons, qui attribuaient à la France un rôle secondaire, et fit présenter par M. de Talleyrand un contre-projet de traité, où la France figurait comme partie contractante au même titre et sur le même pied que l'Angleterre. Ses instructions portaient que, « dans le cas où ce contre-projet ne serait pas adopté, le Cabinet délibérerait sur le parti qu'il aurait à prendre. »

M. de Talleyrand, toujours convaincu que l'alliance avec l'Angleterre devait être la base de la politique de la monarchie de 1830, désirait vivement consolider cette alliance par un acte solennel. Il attachait à ce but plus d'importance que jamais, depuis que les conférences de Munchen-Graëtz et les notifications qui en avaient été la suite avaient laissé percer la pensée d'une ligue des monarchies absolutistes contre l'influence libérale de la France. En présence de cette manifestation, ce n'était pas assez, au gré de l'illustre diplomate, que la France et l'Angleterre eussent jusqu'alors marché d'accord, concerté leurs actes et leur langage, et pesé, en se donnant la main, dans le même plateau de la balance européenne. Il avait cherché, sans pouvoir la faire naître encore, l'occasion de cimenter leur union, et de lui donner la consistance et la valeur d'un fait officiel.

Le traité qu'il s'agissait de conclure n'avait pas la portée générale qui eût seule rempli complétement ces vues; mais il y répondait du moins en partie; et M. de Talleyrand était d'autant plus jaloux de le faire accepter, qu'il y trouvait, pour la France et pour lui-même, une réparation de la petite perfidie de lord Palmerston. Aussi ne perdit-il pas de temps; et quelque déplaisir qu'en éprouvât le chef du Foreign-Office, il se résigna à appo-

ser sa signature, à côté de celle du plénipotentiaire français, au bas du traité dont la France avait, si l'on peut le dire, forcé l'entrée, et qui devint ainsi le *Traité de la quadruple alliance* [1].

Les obligations résultant de cette convention étaient étroitement circonscrites. Le régent de Portugal et la régente d'Espagne s'engageaient à unir leurs efforts pour expulser de la Péninsule les infants don Carlos et dom Miguel. Le roi de la Grande-Bretagne s'engageait à leur donner à cet effet le concours d'une force navale. Dans le cas où la coopération de la France serait jugée nécessaire pour atteindre ce but, S. M. le roi des Français s'engageait « à faire, à cet égard, ce qui serait arrêté d'un « commun accord entre elle et ses trois augustes alliés. » Voilà toute la convention primitive. Quatre mois après, le 18 août, par suite de la présence de don Carlos en Espagne et du développement qu'avait pris dans ce pays l'insurrection, il fut ajouté au traité quatre articles additionnels. Par ces nouveaux articles, le roi des Français s'engageait « à prendre les mesures les mieux calculées « pour empêcher qu'aucune espèce de secours en hom« mes, armes ou munitions de guerre fussent envoyés « du territoire français aux insurgés en Espagne. » Le roi de la Grande-Bretagne s'engageait à fournir à la reine Isabelle les armes et les munitions de guerre qu'elle réclamerait, et au besoin à l'assister avec des forces navales. Enfin, le régent de Portugal s'engageait à prêter assistance à Sa Majesté Catholique par tous es moyens en son pouvoir.

Il y avait loin, on le voit, de cette promesse d'assistance pour mettre fin à la guerre civile qui désolait la

[1] Ce traité fut signé le 22 avril 1834.

Péninsule, à une alliance impliquant l'adoption d'un système politique commun entre les parties contractantes. Néanmoins, l'effet produit en Europe par ce traité fut immense, et l'on s'accorda généralement à lui attribuer une signification beaucoup plus étendue que celle qui ressortait de son but ostensible. Cette alliance, cet aparté des quatre monarchies constitutionnelles, ce concours armé apporté par la France et l'Angleterre aux gouvernements libéraux de la Péninsule, contre les représentants de l'absolutisme, dont l'un avait reçu un témoignage officiel de la sympathie des cours du Nord, et cela, au lendemain des conférences de Bohême, où la France et l'Angleterre n'avaient point été appelées! comment ne pas voir entre ces deux faits un rapport d'opposition, et dans le dernier une réponse au premier? Aussi quel sujet d'inquiétude pour les vieilles monarchies; quel sujet d'espérance pour les peuples qui aspiraient à conquérir la liberté par la révolution!

De part et d'autre, il y avait exagération, et le traité n'impliquait ni menaces ni promesses au delà de la lettre de ses articles. Mais il n'en était pas moins, à d'autres égards, un événement des plus considérables, et l'un des plus beaux succès diplomatiques de M. de Talleyrand. On sait, en effet, quels efforts énergiques et persévérants fit, sur la fin de l'empire, le gouvernement britannique pour chasser les Français de l'Espagne. On n'a pas oublié les colères que souleva de l'autre côté de la Manche l'intervention de 1823, et la fureur de M. Canning, jetant du haut de la tribune ces paroles restées célèbres : « J'ouvrirai l'outre d'Éole, et je déchaînerai les tempêtes. » Aujourd'hui, c'était l'Angleterre elle-même consacrant le droit de la France à peser sur les Pyrénées du poids de ses bataillons, et ouvrant à une armée française la route

de la Péninsule. Aussi le ministère de lord Grey fut-il vivement censuré dans les chambres par le parti tory, et en particulier par lord Wellington, pour avoir, disait-on, sacrifié à la France les intérêts et la politique de son pays.

Le *Traité de la quadruple alliance* venant ajouter sa force morale à la force matérielle que Rodil avait conduite en Portugal, la cause de dom Miguel était perdue. Vainement il voulut opposer la constance et le courage à la mauvaise fortune; il fut contraint, le 26 mai, de signer la capitulation d'Évora, et s'embarqua pour l'Angleterre, où don Carlos chercha de son côté un refuge.

Quelques mois avant que se signât, entre les monarchies occidentales, le *Traité de la quadruple alliance*, un autre traité avait été secrètement conclu en Orient, qui ne tendait à rien moins qu'à donner à l'empereur de Russie, sous prétexte de protection, droit de garnison à Constantinople, et à faire des Dardanelles le poste avancé de l'empire moscovite sur la Méditerranée. La Russie venait ainsi de faire un nouveau pas vers cette Constantinople, qu'elle n'a cessé de convoiter depuis le jour où Pierre le Grand la marqua du doigt à ses successeurs comme siége futur de leur puissance. La Russie protégeant l'empire ottoman! Le fait était nouveau dans l'histoire. Mais n'a-t-on pas vu le lion protéger de sa griffe puissante le daim qu'il s'apprête à dévorer?

Non qu'il faille prendre à la lettre des déclamations plus intéressées que sincères sur l'ambition moscovite. L'empire ottoman en Europe n'a été qu'un accident, qui dure depuis Mahomet II, mais qui, quoi qu'on fasse pour le prolonger, touche à sa fin. Si la Turquie n'est pas encore un « cadavre, » comme l'a dit un jour M. Sébastiani à la tribune, elle est plus qu'un « malade, » suivant l'expression de l'empereur Nicolas. C'est un corps en état

de décomposition spontanée, dont les membres sont arrachés ou se détachent, et dont le cœur conserve à peine un reste de vie. Elle s'est vu enlever successivement la Crimée, la Grèce, l'Égypte, l'Algérie, une partie de ses îles et de ses ports de la Méditerranée et de la mer Rouge. La Moldavie, la Valachie, la Servie, l'Hertzégovine, l'Albanie, la Bulgarie même et la Roumélie ne lui tiennent plus que par des filaments que le moindre effort suffirait à rompre. Si elle n'est pas dépecée depuis longtemps, c'est uniquement parce que les prétendants n'ont pu s'entendre encore sur le partage de ses dépouilles. Voilà ce qui explique comment le *statu quo* en Orient ou « l'intégrité de l'empire ottoman » a été jusqu'ici le dernier mot de la diplomatie. Mais cette « intégrité, » que chacun voudrait imposer aux autres sans la respecter soi-même, ne met point obstacle aux larcins de ceux qui l'invoquent le plus bruyamment, et l'Angleterre, cette gardienne si arrogante et si jalouse des droits de la Porte, a contribué plus que la Russie elle-même à en précipiter la décadence.

Seule de toutes les grandes puissances, la France a eu de tout temps envers la Turquie une politique loyale et désintéressée. Cette politique, dont l'intention a toujours été bienveillante, quoique sa marche ait été souvent bien incertaine, a fini par trouver sa formule en ces termes : « Régénération de l'Orient par l'Orient. » Mais si ce programme est autre chose qu'une généreuse théorie, il est la condamnation de la Turquie. Comment, en effet, l'Orient se régénérera-t-il? Ce n'est pas par l'islamisme. L'islamisme n'est pas un état de civilisation perfectible. Le Koran, à la fois loi religieuse, sociale et politique, n'admet ni le progrès ni le mouvement. Il est dans toute la rigueur de sa lettre, ou il n'est pas ; et les timides ré

formes décrétées par Mahmoud sont, pour la plupart, restées inexécutables devant la révolte armée ou la menaçante immobilité des croyants. La civilisation européenne en Turquie aura pour conséquence nécessaire un roi ou un empereur chrétien à Constantinople, et les Turcs rejetés en Asie. Une population de près de vingt millions de chrétiens ne peut pas être l'égale de moins de huit millions de musulmans. Le jour où elle cessera d'être asservie, elle régnera; alors l'Orient sera régénéré par l'Orient; mais l'empire ottoman aura vécu.

Ces données générales suffisent pour faire apprécier la portée et les complications de cette « question d'Orient, » question que l'Europe sera tenue de résoudre dans un prochain avenir, et qui tient en suspens l'équilibre européen tout entier, mais dans laquelle chacun des intéressés rejette la solution qui conviendrait à son voisin.

Au commencement de ce siècle s'était élevé, parmi les sujets du sultan, un homme destiné à occuper une grande place dans l'histoire. Méhémet-Ali, investi par Mahmoud du pachalik d'Égypte, joignait à une haute intelligence un esprit supérieur aux scrupules d'une vaine superstition. Il se fut bientôt rendu compte de tout le parti qu'il pourrait tirer de son autorité absolue sur des populations ignorantes et serviles, pour assurer sa propre indépendance et la splendeur de son règne. Il était plein d'ambition et doué d'une volonté forte et persévérante. Il marcha à son but, sans reculer devant aucun des moyens propres à l'y conduire. Les mameluks, représentants de l'élément turc, formaient en Égypte une classe aristocratique qui aurait mis entrave à ses desseins en lui opposant les préceptes du Koran; il anéantit leur puissance, et s'entoura d'une nouvelle aristocratie de savants, d'ingénieurs, de mécaniciens, de contre-maîtres, de bons ouvriers, appe-

lés d'Europe et entretenus à grands frais. Il avait besoin d'argent; il écrasa ses peuples d'impôts. Il voulait une armée nombreuse et disciplinée; il enleva de vive force la jeunesse des villes et des campagnes, et la contraignit à recevoir d'officiers européens l'instruction, le costume et presque les mœurs des armées d'Occident. Ce que les Turcs n'auraient pas subi, les Arabes, race intelligente et passive, l'acceptaient avec résignation; les régiments recrutés par la violence devenaient, sous la main ferme du pacha, les instruments de son pouvoir; et, par un phénomène trop fréquent dans les États despotiques, on pouvait mesurer à la grandeur des œuvres du prince la misère de ses sujets.

C'est ainsi que s'accomplissait en Égypte la seule régénération possible de l'Orient, non par l'initiation de la race turque à une civilisation qu'elle nie et qu'elle méprise, mais par l'élimination de cette race elle-même. Et qu'on ne se hâte pas de condamner le hardi réformateur qui fit payer au présent par de dures souffrances les bienfaits dont il dotait l'avenir. Un peuple n'est pas jeté brusquement de la barbarie dans la civilisation, sans une secousse violente et douloureuse. Il y faut la conquête ou le bras de fer d'un homme de génie.

La France suivait d'un regard sympathique et soutenait de ses encouragements cette transformation qui s'opérait sur le rivage africain. Comment en eût-il été autrement? C'était notre influence qui grandissait en Égypte par les réformes de Méhémet-Ali; c'était à notre armée, à nos corps savants, à nos manufactures qu'il demandait de préférence ses auxiliaires; c'était à nos écoles qu'il envoyait ses fils et ces jeunes gens destinés à naturaliser un jour sur les bords du Nil nos sciences, nos arts, nos idées, nos usages, notre langue même. Les

peuples ont un instinct qui les trompe rarement en ce qui touche à leurs grands intérêts nationaux; aussi la cause de Méhémet-Ali était-elle des plus populaires en France. Quant au Gouvernement, il envisageait, pour le cas probable d'une dissolution de l'empire ottoman; l'affranchissement anticipé de l'Égypte comme une simplification du dénoûment, comme une sorte de mainmise, au profit de notre influence, sur la plus vaste et la plus riche province de la Turquie. Que la Syrie passât à son tour sous les lois de Méhémet-Ali; que la Moldo-Valachie, la Servie, la Bosnie, fussent graduellement préparées à recevoir des gouvernements indépendants avec une neutralité garantie par les grandes puissances; le problème qui tenait l'Europe sous la menace d'une perturbation générale serait à moitié résolu, l'équilibre ne serait pas faussé, et l'on pourrait laisser à la Turquie le temps d'achever de mourir dans les harems de Constantinople.

La nécessité d'une solution aussi radicale n'était pas encore sentie en 1831, lorsqu'un événement futile, une querelle entre le pacha d'Égypte et le pacha de Saint-Jean-d'Acre, vint mettre l'empire ottoman à deux doigts de sa perte, et prouver à tous combien son existence était factice et précaire. La cause de Méhémet-Ali était injuste, car il prétendait punir Abdallah, pacha d'Acre, d'avoir permis aux fellahs ou paysans qui émigraient d'Egypte de s'établir en Syrie. Or, même suivant la loi du despotisme oriental, les fellahs, sujets du sultan, avaient le droit de choisir dans les États du sultan le lieu de leur résidence. Néanmoins, par un simulacre de déférence, en même temps qu'il envoyait son armée en Syrie, Méhémet-Ali, vassal de la Porte, lui demandait l'autorisation de venger son injure. La Porte venait d'étouffer à grand'peine

la révolte des pachas de Bagdad et de Scutari. N'osant opposer à son puissant vice-roi un refus devant lequel elle savait qu'il ne s'arrêterait pas, et voulant sauver au moins les apparences, elle ordonna au capitan-pacha de partir à la tête d'une escadre et d'aller prendre en son nom la conduite de la guerre. Mais les rapides succès de l'armée égyptienne déjouèrent ce calcul de la faiblesse. Cette armée était commandée par le fils du vice-roi, Ibrahim, qui s'était illustré comme général en combattant l'insurrection grecque. Après s'être emparé, en courant, de Gaza, de Jaffa, de Caïffa, Ibrahim mit, à la fin de novembre 1831, le siége devant Saint-Jean-d'Acre.

Le divan effrayé voulut alors essayer de son autorité. Il envoya à Méhémet-Ali l'ordre de rappeler sur-le-champ ses troupes, sommant les deux adversaires de soumettre leur différend à son arbitrage. Le vice-roi ne répondit qu'en mettant pour condition de son obéissance qu'il recevrait l'investiture du pachalik de Syrie. Ainsi ouvertement bravé, le sultan eut recours à la force. Un firman déclara Méhémet-Ali et son fils traîtres et rebelles. Hussein-Pacha, le même qui avait dirigé avec autant de courage que de succès le massacre des janissaires, fut nommé pacha d'Égypte, et reçut une armée pour aller prendre possession de son gouvernement après avoir délivré la Syrie.

Maître de Saint-Jean-d'Acre après un siége de six mois, Ibrahim se porta au-devant de l'ennemi, qui s'avançait avec une extrême lenteur. Ce fut une marche triomphale. Damas, Homs, Hama, Antioche, Alexandrette, tombèrent successivement en son pouvoir. Dans un premier combat livré le 7 juillet 1832, il tailla en pièces le premier corps de l'armée turque, fort d'environ vingt-cinq mille hommes. Le 29 du même mois, il détruisit le corps prin-

cipal, composé de trente-six mille hommes et commandé par Hussein-Pacha en personne. Ainsi l'armée entière des Turcs était anéantie ; toute son artillerie, ses munitions, ses bagages, un grand nombre de prisonniers étaient aux mains du vainqueur, qui s'arrêta à Adana pour faire reposer ses troupes.

L'effroi était au divan. Comment arrêter le terrible conquérant devant lequel la route était désormais ouverte jusqu'au siége même de l'empire? Toutes les troupes régulières encore disponibles furent appelées des provinces. La guerre sainte fut prêchée, et tous les croyants furent invités à se grouper sous l'étendard du prophète. Une nouvelle armée de soixante mille hommes fut ainsi réunie, et le commandement en fut donné au grand vizir Reschid-Méhémet-Pacha, qui s'était glorieusement conduit en soumettant les révoltés de l'Albanie et de la Bosnie.

Cependant, au commencement d'octobre, Ibrahim avait quitté ses cantonnements pour se porter en avant. Et comme on lui demandait jusqu'où il prétendait aller : « J'irai, répondit-il, tant que je serai compris en arabe. » Il franchit le Taurus et prit position à Koniah, où il fut attaqué le 21 décembre par l'armée entière de Reschid. Les Égyptiens étaient vingt mille à peine. Le combat s'engagea vigoureusement. Mais, dès le début de l'action, Reschid s'étant imprudemment laissé emporter par son ardeur fut entouré par un corps de Bédouins et fait prisonnier. Privée de son chef, l'armée turque n'opposa plus qu'une faible résistance. Une partie passa à Ibrahim, le reste fut mis en complète déroute, et ne dut son salut qu'à la nuit. Le combat avait duré six heures; mais on a singulièrement exagéré le nombre des victimes de cette mémorable journée, qui venait d'abaisser devant Méhé-

met-Ali le dernier boulevard de l'empire. Il n'était pas resté mille hommes sur le champ de bataille.

Un mois après, Ibrahim était à Kutaïa, annonçant l'intention d'aller prendre ses quartiers d'hiver à Brousse ou même à Scutari, et d'ajouter ainsi la conquête de toute l'Anatolie à celle de la Syrie.

Le sultan n'avait pas attendu d'en être réduit à cette extrémité pour implorer l'assistance de ses alliés. Loin de pouvoir, en effet, compter sur le dévouement de son peuple contre un vassal révolté, il avait contre lui-même, et les idées d'indépendance que l'exemple de la Grèce avait avivées chez ses sujets chrétiens, et le fanatisme de ses sujets musulmans dont il avait blessé les préjugés par ses innovations. Au sein même du Divan, il existait, entre les partisans des réformes et les défenseurs de l'immobilité, un antagonisme passionné qui ne laissait au gouvernement ni direction ni force. Épuisé d'ailleurs par les voluptés du sérail, Mahmoud était hors d'état d'opposer à la mauvaise fortune la vigueur de la volonté ou les inspirations du désespoir.

Dès qu'il eut appris la défaite de Hussein-Pacha, Mahmoud s'était donc adressé simultanément à la Russie, à la France, à l'Angleterre et à l'Autriche, implorant leur secours, et leur demandant, comme première manifestation de leur bienveillance, d'isoler Méhémet-Ali, en rappelant d'Alexandrie leurs représentants. Déjà le czar avait devancé ses vœux. Jaloux de se créer des droits à la reconnaissance du sultan, et de s'ouvrir à titre de protecteur le chemin de Constantinople que la surveillance de l'Europe tenait fermé au conquérant, il s'était empressé de rompre avec le pacha d'Égypte, et d'offrir à la Porte le secours de sa flotte et de son armée. L'Angleterre fit une réponse évasive, afin de rester maîtresse de se décider suivant que

son intérêt le lui conseillerait. L'Autriche, avec sa prudence habituelle, attendit, les yeux tournés vers la Servie et la Bosnie. La Russie ne trouva donc que la France pour contrarier ses desseins ; et la France, en effet, ne perdit pas de temps pour agir.

Le cabinet des Tuileries n'avait point encore donné de successeur à M. le général Guilleminot, et n'était alors représenté près du Divan que par un simple chargé d'affaires, M. de Varennes. Cet honorable diplomate suppléa par l'habileté à l'autorité qu'il ne trouvait pas dans son caractère officiel. Il lui était recommandé par son Gouvernement de faire tous ses efforts pour rétablir la paix entre le sultan et le pacha, dût le sultan concéder à ce dernier le pachalik de Syrie, et d'éloigner les Russes de Constantinople. De son côté, M. Mimaut, consul général de France à Alexandrie, avait ordre de peser sur Méhémet-Ali pour le faire consentir à un accommodement. Bientôt, cédant aux instances de notre consul, le vice-roi l'autorisa à faire savoir à Constantinople qu'il était prêt à traiter si on lui accordait, outre le pachalik de Syrie, le district d'Adana dont il avait besoin, disait-il, pour en tirer des bois de construction ; il s'engageait, en échange, à payer tribut à la Porte. M. de Varennes venait de transmettre au divan ces propositions, en les appuyant au moins comme dignes d'examen, et la négociation paraissait en bonne voie de succès, lorsqu'arriva le général russe Mourawieff. Cet envoyé extraordinaire avait pour double mission de s'entendre avec le sultan sur les secours militaires que lui fournirait le czar, et d'aller en Égypte imposer au pacha une soumission pure et simple, sous menace des armes de la Russie. On était à la fin de décembre 1832 ; et le sultan ayant appris, sur ces entrefaites, la déroute de sa dernière armée à Koniah fut

jeté dans une telle épouvante qu'il se hâta de demander au czar l'assistance d'une flotte dans le Bosphore, et d'approuver la mission du général Mourawieff en Égypte.

Cette détermination, que l'excès de la peur pouvait seul inspirer, remettait entre les mains de la Russie le sort de l'empire ottoman. On s'explique mal la tiédeur qu'apportèrent les représentants des grandes puissances à seconder le chargé d'affaires de France dans ses efforts pour la combattre. Il est permis de croire que l'Angleterre et l'Autriche, qui ne voulaient certainement pas engager leurs armées à la suite de celle de la Russie contre le pacha, craignaient d'autre part, en appuyant la solution française, d'augmenter le crédit de la France en Orient. Or, il fallait bien ou traiter avec le pacha vainqueur, comme le conseillait la France, ou le réduire à se soumettre après l'avoir vaincu, comme le proposait la Russie. Quoi qu'il en soit de ses motifs, l'abstention de l'Angleterre et de l'Autriche en si grave occurrence laissait reposer sur la France seule le soin de déjouer les desseins de la Russie. M. de Varennes s'y employa avec autant d'intelligence que de zèle. Il fut aidé par les imprudences du général Mourawieff, dont les allures hautaines et le ton impérieux faisaient trop rudement sentir au Divan le poids de sa protection. Il se manifesta même dans la population de Constantinople un mécontentement dont le sultan fut ému. M. de Varennes tira parti de ces circonstances, et décida la Porte à en revenir à un arrangement direct avec Méhémet-Ali. En effet, l'ancien capitan pacha, Halil, fut envoyé près du vice-roi pour traiter de la paix, et le reiss-effendi déclara à M. de Boutenieff que la Porte n'avait plus besoin des secours demandés à son gouvernement. Il chercha aussi,

mais sans succès, à détourner M. Mourawieff de se rendre à Alexandrie. Cet officier, alléguant les ordres précis dont il était porteur, se mit en route sur les pas de Halil-Pacha. Son influence, toutefois, ne devait pas s'exercer sans contre-poids en Égypte, où il allait trouver M. le baron de Prokesh, envoyé par l'Autriche, et M. le comte de Bois-le-Comte, envoyé par le Cabinet des Tuileries.

M. de Varennes s'était empressé d'écrire à M. Mimaut, pour qu'il disposât Méhémet-Ali à se montrer conciliant, et d'envoyer une personne de confiance près d'Ibrahim, pour l'engager à s'arrêter. Malheureusement Ibrahim, emporté par l'enivrement de ses victoires, avait annoncé déjà aux populations asiatiques qu'il irait baigner son cheval dans les eaux de Scutari. Il répondit à M. de Varennes qu'il ne pourrait suspendre sa marche que sur un ordre de son père, et s'avança jusqu'à Kutaïa.

Cette réponse connue du sultan changea de nouveau la face des choses. Mahmoud, dont la pusillanimité touchait à la folie, crut voir déjà les Égyptiens campés sous les murs du sérail. En vain ses ministres lui représentèrent que le danger n'était pas immédiat, et le supplièrent d'attendre le résultat de la démarche tentée près de Méhémet-Ali. Il ne voulut rien entendre. Par son ordre, le reiss-effendi remit, le 21 janvier 1833, à M. de Bouteniеff une note secrète qui demandait formellement « l'envoi d'une escadre avec quatre à cinq mille hommes de troupes de débarquement, et d'un corps de vingt-cinq à trente mille hommes, qui, des rives du Danube, marcheraient au secours de la capitale. » Cette note fut aussitôt transmise à Saint-Pétersbourg et à Sébastopol, où la flotte attendait, prête à mettre à la voile.

Ainsi se succédaient les oscillations de ce jeu de bascule perpétuelle, dans lequel se résume d'ordinaire toute

la politique du gouvernement ottoman. Celle-ci ne devait pas être la dernière.

Le jour même où M. de Boutenieff recevait la note dont il vient d'être parlé, Halil-Pacha débarquait à Alexandrie, et offrait à Méhémet-Ali, de la part de la Sublime Porte, comme conditions de paix, l'investiture des gouvernements d'Acre, de Tripoli d'Asie, de Naplouse et de Jérusalem. Mais le vice-roi ayant insisté pour obtenir la Syrie entière avec le district d'Adana, Halil les lui accorda, sauf ratification de la Porte. Le général Mourawieff ne se montra pas moins accommodant. Loin de se présenter, comme il l'avait annoncé, la menace à la bouche, il avait tenu le langage le plus conciliant, se disant prêt à applaudir à tout arrangement qui serait agréé par la Porte, dût la paix sortir de la médiation de la France. Ce retour inattendu à la modération serait fort louable, si l'on n'était fondé à l'attribuer à un calcul perfide. En effet, que M. Mourawieff, menaçant le vice-roi des armes de la Russie, l'eût effrayé au point de lui faire accepter les offres de la Porte, il n'y avait plus de prétexte à une intervention armée, et la flotte russe n'avait que faire dans le Bosphore. Tout au contraire, après l'insuccès d'une tentative d'intimidation diplomatique, il ne restait plus qu'à faire avancer le canon. L'important était que, tandis que M. Mourawieff approuvait à Alexandrie les prétentions contre lesquelles il disait avoir mission de protester, on fît en sorte qu'elles ne fussent pas agréées à Constantinople; et c'est à quoi travaillait M. de Boutenieff. Ce double jeu fut même si bien conduit que le corps diplomatique y fut quelque temps trompé. Aussi l'internonce d'Autriche, M. d'Ottenfels, annonçant à son gouvernement qu'Ibrahim avait refusé de s'arrêter sur l'invitation de M. de Varennes, ajoutait-il : « L'adjudant

général russe Mourawieff n'a pas été plus heureux que l'envoyé de France. » Or, au moment où il écrivait cette dépêche, Méhémet-Ali avait été tellement satisfait de ses rapports avec Halil-Pacha et avec M. Mourawieff, qu'il avait expédié à son fils l'ordre de suspendre complétement ses opérations. Quelques jours après (7 février), M. d'Ottenfels transmettait lui-même au reiss-effendi des informations tout opposées. « Je m'empresse, disait-il, d'annoncer à Votre Excellence que j'ai reçu du consul général de Sa Majesté à Alexandrie un rapport dans lequel il m'informe de la manière dont il s'est acquitté des instructions que je lui ai transmises de la part de ma cour. Ces instructions sont parvenues à M. d'Acerbi assez à temps pour unir ses démarches à celles du général Mourawieff, et Méhémet-Ali a pu ainsi se convaincre de la parfaite identité de vues des deux cours... Méhémet-Ali a déclaré formellement au consul général d'Autriche qu'il est prêt à se soumettre à son légitime souverain, dont il attend des ordres ultérieurs... » Cette note est curieuse en ce que tout y est faux, aussi bien « l'identité de vues » entre la Russie et l'Autriche, que « la soumission » de Méhémet-Ali. M. d'Ottenfels était-il trompé ou trompait-il la Porte ? La diplomatie de l'Autriche a toujours été tortueuse ; et ce n'est pas dans les affaires d'Orient qu'on pourrait s'attendre à la voir procéder avec droiture et franchise.

M. de Varennes avait connu, par une confidence partie du Divan même, la note secrète du 21 janvier. La nouvelle de la suspension des hostilités en Asie, reçue à Constantinople le 6 février, le servit à souhait pour demander avec fermeté qu'un contre-ordre arrêtât les secours attendus de la Russie. Il fut secondé cette fois par le corps diplomatique, qui ne pouvait voir avec indifférence une

armée russe à Constantinople. N'osant résister ouvertement à cette pression, le Divan ne céda toutefois qu'en apparence, et le reiss-effendi s'exprimait ainsi qu'il suit dans un mémorandum remis à M. de Boutenieff : « ...Une « considération nouvelle vient de se présenter au sujet « du secours demandé. Certes, il ne faut pas acquérir de « sitôt une sécurité parfaite sur les actes de la partie ad- « verse. Mais comme il pourrait se faire que la mesure « de prudence ci-dessus rappelée réveillât des disposi- « tions malveillantes et causât la reprise des hostilités, il « a été jugé d'une saine politique de ne pas abandonner « tout à fait la mesure dont il s'agit, et d'adopter secrè- « tement les moyens de la mettre à exécution en cas de « nécessité. Ces moyens sont : que la flotte dont on a de- « mandé la mise en mouvement se tienne toujours prête « à appareiller, sans toutefois lever l'ancre; qu'elle at- « tende les avis ultérieurs, et que si l'on était dans le cas « de la requérir, elle eût alors à partir aussitôt et à arriver « avec promptitude... Quant au secours de terre, il fau- « drait, à son égard, adopter un plan semblable... Que « cette armée se mette en mouvement dès à présent; « qu'elle avance le long du Danube; qu'elle s'y tienne « prête en attendant les avis qu'on lui transmettra suivant « les circonstances. »

La Russie avait trop l'expérience des retours de la politique ottomane, pour n'avoir pas prévu et prévenu celui-ci. La flotte, que le Divan se croyait encore à temps de retenir dans le port de Sébastopol, cinglait déjà à travers la mer Noire. C'est ce qu'indiquait la réponse de M. de Boutenieff en date du 17 février : « ...A la demande « expresse de S. E. le reiss-effendi, faite au nom du sul- « tan, j'avais déjà, dix à douze jours auparavant, écrit à « la fois par terre et par mer à l'amiral Greigh, pour pres-

« ser l'envoi de l'escadre impériale. Si le lougre russe *le*
« *Shirokoy*, expédié alors à Sébastopol, est arrivé promp-
« tement à sa destination, l'escadre peut avoir bientôt
« après mis à la voile de ce port. Or, en admettant que ce
« cas se soit réalisé en effet, il est possible que l'escadre
« impériale se montre d'un moment à l'autre à l'entrée
« du Bosphore... »

Le jour même où le Divan recevait cette réponse, M. le vice-amiral baron Roussin, nommé ambassadeur du roi des Français près de la Sublime Porte, débarquait à Constantinople.

S'il n'avait fallu, pour réussir en Orient, que savoir parler ferme et conformer ses actes à ses paroles, nul n'aurait été mieux choisi que l'amiral Roussin ; et l'on n'a pas oublié comment, deux ans auparavant, il avait conduit sa négociation avec le gouvernement de dom Miguel. Mais ici, pour ne pas s'égarer au milieu des intrigues, des piéges, des ruses de tant d'influences rivales, et à travers les soubresauts de la diplomatie orientale, il était besoin surtout de circonspection, de pénétration, de finesse, toutes choses auxquelles se prêtait mal l'humeur un peu impérieuse de l'illustre marin.

Rétablir la paix entre la Porte et le vice-roi, au moyen de concessions raisonnables faites à ce dernier, et empêcher les Russes de débarquer sur le sol ottoman, tel était le double résultat à atteindre. L'amiral Roussin ne perdit pas un moment. Dès le lendemain de son arrivée, il demanda et, malgré le chômage religieux des fêtes du Baïram, il se fit accorder une entrevue avec le reiss-effendi. Il exposa sans détour à ce haut dignitaire ce qu'attendait de la Porte, dans les circonstances présentes, et ce que lui conseillait son plus ancien, son plus sûr allié, le Gouvernement français. La situation était délicate pour la

Porte; car si elle avait le plus grand intérêt à ne pas s'aliéner la France, elle ne voulait pas aussi renoncer gratuitement aux secours armés de la Russie. Or, la flotte russe était en marche; le Divan ne l'ignorait pas, et il sentait à merveille que son droit d'obtenir une compensation serait d'autant moins contestable que son sacrifice serait plus évident. Le Divan se mit donc à délibérer sur la réponse à faire à la communication de l'ambassadeur français; et la délibération se prolongea au point qu'elle durait encore, quand (20 février) l'escadre russe, commandée par le contre-amiral Lazareff et forte de quatre vaisseaux, quatre frégates et deux corvettes, mouilla dans la rade de Boujoukdéré.

M. le baron Roussin fit aussitôt savoir à la Porte que les ordres de son Gouvernement l'obligeant à se rembarquer si la flotte russe ne quittait sans délai le Bosphore, il suspendait le déchargement de ses bagages. Le Divan répondit que la Porte était prête à « s'en remettre à la vieille et constante amitié de la France; et que si l'ambassadeur français voulait garantir, au nom de son gouvernement, la conclusion de la paix avec Méhémet-Ali aux conditions que Halil-Pacha avait portées au vice-roi, l'escadre russe serait immédiatement invitée à s'éloigner. » M. l'amiral Roussin prit, en effet, et signa cet engagement; et M. de Boutenieff reçut du reiss-effendi (24 février) une note dont voici les passages importants : « L'affaire d'Égypte ayant été officiellement traitée avec « S. E. l'ambassadeur de France, et ayant été décidée au « gré de Sa Hautesse, il a été annoncé officiellement à « l'ambassadeur de France que les bâtiments russes arrivés « dans le canal se retireraient au premier vent favorable. « La présente note est remise à S. Exc. M. l'envoyé de « Russie, afin qu'il fasse repartir les susdits bâtiments,

« en remerciant S. M. l'empereur de ses bons offices. » L'escadre partit; mais d'un commun accord entre le Divan et la légation russe, elle alla mouiller à Sizopolis, le port de la mer Noire le plus rapproché du canal, cette mesure étant, dit un document russe, « tout entière dans l'intérêt du sultan. »

Une fois donc encore la question d'Orient était revenue, du moins ostensiblement, dans les mains de la France. Mais les termes dans lesquels M. l'amiral Roussin avait souffert qu'elle fût posée en rendaient la solution impossible. Qu'à l'époque où l'ambassadeur recevait ses instructions à Paris, les conditions offertes par la Porte eussent pu être imposées par la France et acceptées par le vice-roi comme suffisantes, cela n'est pas douteux. Il n'en était plus ainsi depuis que les bases de la paix avaient été arrêtées directement entre le représentant de la Porte et Méhémet-Ali. Prétendre aujourd'hui contraindre le vice-roi à renoncer à une partie des avantages qu'aidé de l'appui de M. Mimaut il avait obtenus de Halil-Pacha, c'était, en se préparant un échec, compromettre le caractère de la France à Alexandrie et sa politique à Constantinople. Tout au contraire, en pesant sur la Porte pour qu'elle ratifiât les concessions faites en son nom par Halil-Pacha, l'amiral Roussin aurait du même coup atteint ce triple résultat : de mettre fin à la guerre, d'ôter tout prétexte à la présence des Russes dans le Bosphore, et d'accroître l'influence de la France en Égypte. L'erreur dans laquelle tomba l'amiral le mit momentanément dans une très-fausse position.

Pour tenir la promesse faite à la Porte, l'ambassadeur de France avait, dès le 22 février, écrit à Méhémet-Ali et à Ibrahim. Ces lettres étaient d'un général à la veille de donner l'assaut, beaucoup plus que d'un médiateur. Après

avoir engagé le vice-roi à rappeler son armée, et à se contenter d'ajouter à ses anciens États les départements de Saint-Jean-d'Acre, de Jérusalem, de Tripoli et de Naplouse : « Persister dans les prétentions que vous avez soulevées, disait-il, ce serait appeler sur votre tête des conséquences désastreuses qui, je n'en doute pas, éveilleront vos craintes. La France tiendra l'engagement que j'ai contracté ; elle en a le pouvoir et je garantis sa volonté. Il ne me reste plus qu'à espérer que vous ne nous forcerez pas à la cruelle nécessité d'attaquer une puissance en partie notre ouvrage, et de ternir une gloire dont je suis l'admirateur sincère..... » La lettre à Ibrahim était conçue dans le même esprit.

Ces menaces étaient d'autant moins justifiées, qu'elles devaient rester sans effet, même comme moyen d'intimidation. Le Gouvernement français n'avait nullement l'intention de déclarer la guerre au pacha d'Égypte. Méhémet-Ali le savait bien, et il était parfaitement rassuré sur ce point. Sa réponse (8 mars) fut digne et fière. Il s'étonnait que lorsque, ayant pour lui la nation entière et maître de soulever l'Anatolie et la Roumélie, il avait arrêté son armée pour éviter une inutile effusion de sang, on prétendît ne lui laisser, pour prix de ses victoires, que quelques provinces sans importance. Il espérait que la France et l'Angleterre se montreraient plus justes à son égard. « Si malheureusement, ajoutait-il, je suis trompé dans cette espérance, je m'en remettrai alors à la volonté de Dieu, et, préférant une mort glorieuse à l'ignominie, je me dévouerai avec joie à la cause de ma nation, heureux de la servir jusqu'à mon dernier soupir. Telle est ma résolution bien arrêtée. »

La réponse d'Ibrahim fut plus significative encore. Considérant la trêve comme rompue par l'inexécution des

conditions auxquelles elle avait été accordée, il reprit les hostilités. Pour premier acte, il nomma à Smyrne, en remplacement des autorités turques, un gouverneur qui s'installa sans résistance, et prit ainsi possession de la ville la plus importante de l'empire après la capitale.

Cette occupation ne fut pas, il est vrai, de longue durée. Les ambassadeurs européens ayant, à l'exemple de l'amiral Roussin, ordonné à leurs consuls à Smyrne d'amener leurs pavillons, et l'escadre française de la Méditerranée, commandée par le contre-amiral Hugon, ayant paru dans l'Archipel, la ville rentra sous l'obéissance du Sultan. Mais cette agression et l'impuissance manifeste où se trouvait le représentant de la France de tenir ses promesses, avaient réveillé toutes les alarmes de Mahmoud, et il avait de nouveau tendu ses bras vers la Russie.

Les choses étaient ainsi ramenées à leur point de départ, c'est-à-dire que, par les refus de Méhémet-Ali, la Porte était déliée de ses engagements envers la France, et que, par le recours de la Porte à la Russie, l'amiral Roussin se tenait lui-même pour relevé des promesses faites au Sultan.

Cependant il fallait rétablir la paix ; et la nécessité en était d'autant plus pressante que le retour des Russes tendait à transformer en une guerre européenne la guerre intestine de l'empire ottoman. Le cabinet de Saint-James était enfin sorti de son inaction calculée. Entre le danger de voir les Russes maîtres du canal, et le petit déboire de se mettre à la suite de la politique française en Orient, il avait choisi ce dernier. Lord Ponsonby, envoyé à Constantinople, avait ordre d'y seconder l'amiral Roussin; l'escadre britannique avait quitté le port de Malte, et, sous prétexte d'évolutions, se rapprochait des Darda-

nelles. Si la flotte russe n'était pas éloignée du Bosphore par la paix, elle en serait chassée par les canons des marines réunies de la France et de l'Angleterre.

Un dernier effort restait à faire avant d'en venir à cette extrémité. M. de Varennes reçut mission d'aller sous la tente même d'Ibrahim négocier sa retraite. Il partit le 30 mars 1833. Il était accompagné de Réchid-Bey, porteur d'un hatti-shériff qui accordait à Méhémet-Ali la Syrie tout entière. Il ne restait ainsi à discuter que sur la possession du district d'Adana, et sur quelques prétentions nouvelles que le vice-roi avait élevées depuis la rupture des négociations. Ces prétentions furent abandonnées sans trop de difficultés par Ibrahim. Mais il demeura inébranlable touchant le district d'Adana. C'est que, outre qu'il fournissait en abondance des bois de construction, ce district donnait au pacha d'Égypte un pied dans l'Asie Mineure au delà du Taurus, et lui livrait le chemin pour des conquêtes futures. Par la même raison, le Sultan refusait d'ouvrir, en faveur de son ambitieux vassal, une brèche dans sa frontière. Sur ce point donc on ne put s'entendre. Toutefois, les bases principales de la paix étant arrêtées, Ibrahim consentit à ramener son armée en Syrie, en laissant en litige la possession d'Adana.

Quand on apprit à Constantinople l'issue des négociations, deux divisions de la flotte russe, sous les ordres des amiraux Greigh et Lazareff étaient dans le Bosphore, où elles avaient jeté l'ancre le 5 avril; cinq mille hommes de troupes de débarquement étaient campés sur le rivage asiatique, en face de Boujoukdéré et de Thérapia, et un corps d'armée de vingt-quatre mille hommes avait franchi le Pruth et s'avançait vers le Danube. Cette circonstance faillit faire avorter une fois encore tous les

efforts de pacification. Encouragé secrètement par M. de Boutenieff, Mahmoud s'obstinait à ne rien accorder à Méhémet-Ali en dehors de la Syrie. Il résista longtemps. Mais enfin les remontrances du corps diplomatique et, plus que cela encore, de nouvelles révoltes qui éclatèrent dans ses provinces d'Europe le convainquirent de la nécessité de céder ; et un firman fut publié, sous la date du 5 mai, dans les termes suivants : « ..... Les gouverne- « ments de la Crète et de l'Égypte ont été confirmés à « Méhémet-Ali. Par égard pour sa démarche spéciale, « je lui ai accordé les départements de Damas, Tripoli de « Syrie, Seyde, Safed, Alep, les districts de Jérusalem et « de Naplouse avec la conduite des pèlerins et le comman- « dement de Djiddah. Son fils Ibrahim-Pacha a eu de « nouveau le titre de cheik-at-harem de la Mecque et le « district de Djiddah. J'ai en outre acquiescé à la demande « qu'il m'a faite du département d'Adana, régi par le « trésor des fermes à titre de Mohassilik..... »

Méhémet-Ali ayant ainsi obtenu complète satisfaction, Ibrahim commença le 24 mai son mouvement de retraite. Avant la fin de juin, son armée entière avait repassé le Taurus, et il ne restait plus un seul Égyptien dans les États du sultan. Cette évacuation devait avoir pour conséquence le départ des forces russes, qui eut lieu, en effet, le 10 juillet. Mais la question d'Orient, dont on croyait avoir atteint le dénoûment, n'avait fait que se déplacer et changer de caractère.

Le 6 mai, c'est-à-dire le lendemain du jour où Mahmoud signait le firman qui rétablissait la paix, était entré à Constantinople, entouré d'un appareil tout exceptionnel, le comte Orloff, joignant au titre d'ambassadeur extraordinaire et aux pouvoirs politiques les plus étendus le commandement supérieur de toutes les forces russes

dans l'empire ottoman. M. le comte Orloff était l'ami particulier du czar et le confident le plus intime de sa pensée. L'arrivée d'un tel personnage, avec un luxe inusité d'entourage et d'autorité, alors que tout était fini et qu'il ne restait plus qu'un ordre de retraite à donner, excita partout l'étonnement, et donna naissance aux conjectures les plus diverses. Les suppositions, les inquiétudes même devinrent tellement sérieuses que la Porte crut devoir les combattre officiellement. Dans un mémorandum qu'elle fit parvenir aux puissances étrangères, elle se plaignait amèrement « des fausses interprétations que ses ennemis s'efforçaient d'accréditer afin de lui nuire, » et affirmait que la présence du comte Orloff à Constantinople n'était « qu'un signe explicite de la bonne harmonie qui existait entre la Sublime Porte et la cour de Russie. »

Rien alors, en effet, ne se produisit qui démentît cette assertion. Mais il n'est pas de secret qui ne parvienne à percer les murs des chancelleries. On apprit bientôt qu'un traité de défense réciproque, négocié par le comte Orloff, avait été conclu entre la Russie et la Turquie, et signé le 8 juillet 1833, deux jours avant le départ de la flotte russe.

Par ce traité, dont la durée était perpétuelle, bien qu'il pût être modifié à l'expiration de la huitième année, chacune des deux hautes parties contractantes s'engageait à fournir à l'autre toutes les forces de terre et de mer dont celle-ci aurait besoin pour « la tranquillité et la sûreté » de ses États. Dans un pays livré, comme l'empire ottoman, à des agitations continuelles, et dont la plupart des provinces étaient constamment ou en insurrection ou sur le point de se soulever, il n'était pas difficile à la Russie de faire sortir d'une telle stipulation le fait

d'une occupation permanente. Mais quelque prix que pût attacher la Russie à tenir garnison dans les provinces turques, là n'était pas la pensée principale du traité. Cette pensée était déposée mystérieusement dans un article additionnel où on lisait : « ..... Comme S. M. l'empereur « de toutes les Russies, voulant épargner à la Sublime « Porte la charge et les embarras qui résulteraient pour « elle de la prestation d'un secours matériel, ne deman- « dera pas ce secours, lors même que les circonstances « mettraient la Sublime Porte dans l'obligation de le « fournir, la Sublime Porte ottomane, à la place du « secours qu'elle doit prêter au besoin, d'après le prin- « cipe de réciprocité du traité patent, devra borner son « action en faveur de la cour impériale de Russie à « fermer le détroit des Dardanelles, c'est-à-dire à ne « permettre à aucun bâtiment de guerre étranger d'y « entrer sous aucun prétexte quelconque. »

Tel était le traité d'Unkiar-Skélessi, qui avait son corollaire éloquent dans les travaux considérables entrepris sur les deux rives des Dardanelles, sous la direction d'ingénieurs russes. Il faut aussi y rattacher, comme conséquence significative, un autre traité conclu à Saint-Pétersbourg, le 29 janvier 1834, entre la Porte et la Russie, et par lequel le czar faisait remise au sultan d'une partie de la contribution de guerre qu'imposait à ce dernier le traité d'Andrinople.

On comprend l'effet que dut produire sur les cours de l'Europe la divulgation du traité d'Unkiar-Skélessi. La mer Noire confisquée par la Russie, dont l'empire était étendu jusqu'à la Méditerranée; Constantinople placée sous le protectorat exclusif de la puissance moscovite; le sultan réduit à être, dans sa propre capitale, le vice-roi du czar, et à attendre de Saint-Pétersbourg l'ordre d'ou-

vrir ou de fermer les Dardanelles : c'était, il faut bien le reconnaître, un résultat imprévu des efforts faits par l'Europe pour sauver la Turquie des armes d'Ibrahim. Plus que toute autre la France avait droit d'en être blessée, car plus efficacement et plus généreusement que toute autre elle avait agi pour imposer la paix au pacha victorieux. Mais ce fut dans la Grande-Bretagne, celle de toutes les puissances qui avait pris le moins de part au salut de la Turquie, qu'éclatèrent les plus violentes colères. La presse et la tribune de Londres retentirent d'imprécations contre l'ingratitude, la duplicité du sultan et contre l'ambition moscovite. Les premières communications de lord Palmerston au Gouvernement français ne parlaient de rien moins que d'envoyer une flotte combinée forcer le passage des Dardanelles, et brûler les vaisseaux russes dans le port de Sébastopol.

Sans adopter encore un parti aussi extrême, le Cabinet des Tuileries n'en ressentit pas moins vivement l'injure du procédé. Il se hâta d'augmenter ses forces navales dans la Méditerranée, et d'imprimer à ses armements la plus grande activité. En même temps, des représentations furent faites, des explications furent demandées, au nom de la France et de l'Angleterre, à Constantinople et à Saint-Pétersbourg.

Le reiss-effendi répondit à l'amiral Roussin et à lord Ponsonby que le traité du 8 juillet ne touchait qu'aux seuls intérêts de l'empire ottoman, et ne pouvait être soumis au contrôle de qui que ce fût; que la Porte, puissance indépendante, était et entendait rester libre de contracter avec ses alliés les traités où elle trouvait son avantage, sans avoir à en rendre compte ou à se justifier ; le gouvernement de Sa Hautesse ne pouvait donc qu'être surpris et peiné des communications qu'il recevait à ce sujet.

Ces allégations se réfutent d'elles-mêmes. Une puissance n'est pas indépendante quand elle a besoin de l'assistance de ses alliés pour se faire respecter même entre ses frontières. C'eût été, en tout cas, faire de cette indépendance l'abus le plus exorbitant que de prétendre en tirer le droit de livrer à la Russie, contre une promesse de protection éventuelle, le détroit des Dardanelles et la mer Noire.

A Saint-Pétersbourg, M. de Lagrené, chargé d'affaires en l'absence de M. le maréchal Maison, déclara, par une note remise à M. de Nesselrode, que « si les stipulations « du traité devaient amener une intervention armée de « la Russie dans les affaires intérieures de la Turquie, le « Gouvernement français se tiendrait pour entièrement « libre d'adopter telle ligne de conduite qui lui serait « suggérée par les circonstances, agissant dès lors comme « si le traité en question n'existait pas. » Et M. de Nesselrode répondit : « ..... Guidé par les intentions les plus « pures comme les plus désintéressées, S. M. l'empereur « est résolu de remplir fidèlement, le cas échéant, les « obligations que le traité du 8 juillet lui impose, agis- « sant ainsi comme si la déclaration contenue dans la « note de M. de Lagrené n'existait pas. »

Quand des communications s'échangent sur ce ton entre de grands États, l'épée est à moitié hors du fourreau.

L'Autriche n'avait pas appris avec moins de mécontentement que la France et l'Angleterre l'existence du traité d'Unkiar-Skélessi. Sans joindre ses protestations à celles des deux autres puissances, le cabinet de Vienne profita des conférences qui eurent lieu à cette époque à Munchen-Graëtz, pour faire, sous une forme amicale, ses représentations à l'empereur de Russie. Le czar, sans

doute, reconnut qu'il lui serait impossible de justifier ce droit d'intervention armée qu'il s'était fait conférer par la pusillanimité du Sultan, et que l'Europe ne se résignerait pas facilement à laisser entre ses mains les clefs des Dardanelles. Il avait d'ailleurs, en ce moment, à ménager l'Autriche, qu'il voulait déterminer à faire, près du Cabinet des Tuileries, la démarche dont on a raconté plus haut les incidents. Il affecta donc de faire bon marché du traité, et assura qu'il n'entendait en tirer aucun avantage particulier pour la Russie. M. de Metternich fut ou voulut paraître complétement rassuré; et lui-même autorisa M. de Sainte-Aulaire et sir Frédéric Lamb à déclarer à leurs cours, sous la garantie de sa parole, que l'intention du czar était de ne se prévaloir, en aucun cas, des stipulations du traité.

Les Cabinets de Paris et de Londres furent loin de considérer une telle assurance comme suffisante pour dissiper toutes leurs inquiétudes. Mais elle promettait au moins l'ajournement des événements, et les escadres rentrèrent pour hiverner à Toulon et à Malte.

Telle fut la première phase de la question d'Orient. En définitive, la politique de la France avait triomphé quant à l'Égypte, en faisant accorder au vice-roi une notable extension de ses États; la Russie l'avait emporté près de Mahmoud, en arrachant à sa faiblesse le traité d'Unkiar-Skélessi; l'Angleterre n'avait à se féliciter de sa position ni à Alexandrie ni à Constantinople; l'Autriche se voyait menacée de perdre toute influence sur des provinces soumises au protectorat armé de la Russie. Les rivalités restaient en présence. La question d'Orient était suspendue; elle n'était pas vidée.

CHAPITRE XXXIV

CRISES MINISTÉRIELLES.

Élections de la garde nationale, en mai 1831. — Élections pour la Chambre des députés. — Le maréchal Gérard remplace le maréchal Soult comme président du Conseil — Ouverture de la session. — Question de l'amnistie. — Démission du maréchal Gérard; négociations infructueuses pour reconstituer le ministère. — *Ministère des trois jours.* — Le ministère du 11 octobre reprend les affaires, sous la présidence du maréchal Mortier. — Explications devant la Chambre des députés; ordre du jour motivé. — Discussion relative à la construction d'une salle d'audience pour la Cour des pairs. — Démission du maréchal Mortier — Nouveaux et vains efforts pour compléter le ministère. — Interpellations à la Chambre des députés sur la prolongation de la crise. — Démarche des députés conservateurs près de M. Thiers. — Le Cabinet est reconstitué sous la présidence de M. le duc de Broglie. — L'affaire des 25 millions des États-Unis est de nouveau portée devant la Chambre des députés; le crédit est voté.

Quand de violentes secousses imprimées aux institutions ne parviennent pas à les renverser, leur effet ordinaire et naturel est de les affermir. Ainsi en arriva-t-il de l'explosion révolutionnaire du mois d'avril. La masse de la nation, la bourgeoisie surtout, se resserra, par raison ou par instinct, autour d'un gouvernement qui, audacieusement attaqué, n'avait pas douté de lui-même et avait osé être fort. Pour les gouvernements, aux yeux des masses, la force n'est pas seulement une qualité, elle est une vertu; trop souvent elle est la première des vertus. Combien même, aux époques d'agitation, sont prêts à faire litière de leurs droits moraux et politiques à la force qui protége leurs intérêts matériels!

La prospérité publique, qui avait pris depuis deux ans un admirable développement, ne fut donc nullement ralentie. L'exposition de l'industrie ouverte le 1er mai fut remarquable par le nombre, la variété, la richesse et la perfection des produits du travail national qui y furent rassemblés. Elle rendit témoignage de la sécurité du pays, non moins que des progrès de nos manufactures et de l'habileté de nos ouvriers.

Les dispositions générales du pays à l'égard du Gouvernement eurent, à cette même époque, une double occasion de se manifester.

Les élections des officiers de la garde nationale eurent lieu pendant le mois de mai. Certes, s'il y eut jamais une institution antipathique à toutes les conditions de l'ordre social, c'est celle d'une armée élisant et réélisant périodiquement ses officiers. Outre qu'il n'y a pas de discipline possible quand le chef tient son grade du vote périodique de son subordonné, le choix de ce chef, sous un régime de libre discussion, cesse nécessairement bientôt d'être une question d'aptitude militaire, pour devenir une question d'opinion politique. La garde nationale tend ainsi à se transformer en un corps politique armé. Or, ses électeurs n'étant pas les mêmes que ceux de la Chambre des députés, l'antagonisme s'établit inévitablement par la pente naturelle des choses; la garde nationale devient opposition, et il arrive un jour où elle casse dans la rue les lois faites par les pouvoirs législatifs. Alors c'est l'anarchie dans l'État, et, pour conséquence, une révolution. Les élections de la garde nationale avaient donc une véritable importance comme élément de la situation politique. Celles du mois de mai 1834 furent entièrement favorables au Gouvernement. La petite bourgeoisie industrielle et commerçante n'en était pas encore

à abuser de sa sécurité naissante, pour faire échec au pouvoir qui la lui donnait.

Les élections pour le renouvellement de la Chambre des députés ne furent pas moins satisfaisantes. Aucun de ceux des membres de la Chambre précédente qui avaient professé sans déguisement des opinions républicaines ne fut réélu. L'extrême gauche fit elle-même des pertes assez nombreuses. Toutefois la majorité franchement conservatrice ne reçut pas un notable accroissement. Le changement le plus considérable fut au profit de cette fraction vacillante dans ses principes, incertaine dans ses voies, se livrant en théorie aux entraînements révolutionnaires qu'elle réprimait dans la pratique, agglomération d'individualités sans lien, sans homogénéité, sans solidarité entre elles, en un mot le tiers-parti. On n'estima pas à moins de quatre-vingts ceux des membres de la nouvelle Chambre qui devaient prendre place dans ce groupe des indécis. Dès lors, sa puissance devint d'autant plus réelle qu'étant libre d'engagements il pourrait se porter à droite ou à gauche, et que le jour où il voterait avec l'opposition, il lui donnerait la majorité.

Quant au parti légitimiste, renonçant désormais à l'abstention, il eut ses candidats et prit part aux élections. Seulement, comme il ne se dissimulait pas son infériorité numérique, et qu'il ne voulait pas perdre ses voix dans des démonstrations sans portée réelle, il fit ouvertement alliance avec les républicains. Le terrain choisi pour cette alliance fut la *réforme électorale*, légitimistes et républicains ayant pris également le suffrage universel pour base de leur programme, ceux-ci dans le but de détruire la monarchie, ceux-là comme moyen d'élever Henri V sur le trône de Louis XV. Légitimistes et républicains s'unirent donc partout où ils crurent avoir chance de

succès, principalement dans le Midi. Il y eut des banquets; les journaux se donnèrent la main et l'on vota ensemble. De cette époque, de cette ligue est sortie cette machine de guerre, la *Réforme*, qui, adoptée plus tard par l'opposition dynastique pour marcher à la conquête du ministère, éclata dans ses mains et brisa la monarchie. Grâce au concours des républicains, les légitimistes obtinrent, aux élections de 1834, environ vingt voix dans la Chambre.

Les élections étaient à peine terminées, qu'une ordonnance royale rapprocha au 31 juillet l'ouverture de la session, précédemment indiquée pour le 20 août. Le Roi devant faire, pendant le mois d'août, un voyage dans le Midi, ce changement de date avait pour but de lui permettre d'ouvrir en personne la session, de telle sorte que la Chambre des députés fût constituée dans les délais légaux. Une prorogation suivrait immédiatement le vote de l'Adresse.

Mais si prochaine que fût la séance royale, le ministère ne devait pas s'y présenter dans sa composition actuelle. Depuis quelques mois, il existait, entre le président du Conseil et ses collègues, de sérieux dissentiments. M. le maréchal Soult, homme de guerre éminent, ne possédait pas la même supériorité comme intelligence politique. Son insuffisance à cet égard, au milieu de circonstances si délicates, était rendue d'autant plus choquante, que le maréchal, qui avait peu d'idées en matière de gouvernement, adoptait difficilement les idées des autres. Sans apporter au Cabinet, comme président, aucune force de direction, il y faisait surtout sentir sa présence comme obstacle. Plusieurs fois, il en était résulté des froissements qui avaient altéré la bonne harmonie entre les membres du ministère. Dans ces derniers temps, la question du

gouvernement de l'Algérie était devenue une cause nouvelle de division. La majorité du Conseil était d'avis que le moment était venu de placer à la tête de la colonie un gouvernement civil, seul propre à encourager la colonisation agricole; et déjà même on désignait M. le duc Decaze pour chef de la nouvelle administration. Le maréchal, au contraire, croyait le maintien du régime militaire indispensable à l'achèvement et à la consolidation de la conquête. Le maréchal jugeait en soldat expérimenté, et jugeait bien; la suite l'a prouvé. Mais ces débats, qui n'étaient pas toujours exempts d'aigreur, avaient ajouté au malaise intérieur du ministère. M. Guizot et M. Thiers, sur qui reposait, en réalité, la direction de la politique générale, ressentaient plus particulièrement la fatigue d'une telle situation. Ils convinrent d'y mettre un terme, et M. Guizot se rendit à Eu, où le Roi se trouvait alors, afin de lui faire part de l'impossibilité où il se voyait de garder son portefeuille sous la présidence du maréchal.

Le Roi n'avait aucune prédilection personnelle pour le maréchal Soult, dont il ne s'exagérait pas la valeur politique. Il ne désirait pas cependant s'en séparer en ce moment, surtout s'il en devait résulter un ébranlement pour le ministère. Il représentait d'ailleurs la difficulté de le remplacer. M. Guizot ayant persisté, et fait connaître au Roi qu'il s'était entendu avec M. Thiers, celui-ci fut mandé et arriva bientôt à Eu. Il n'éprouvait pas, au même degré que M. Guizot, de répugnance à rester le collègue du maréchal Soult; mais il était bien résolu à sortir du ministère si M. Guizot cessait d'en faire partie. Quant à la présidence du Conseil, il se croyait certain de la faire accepter par le maréchal Gérard, s'il avait à cet effet l'agrément du Roi. « Vous perdrez au change, » dit

le Roi, en faisant allusion non aux sentiments, mais au caractère et aux aptitudes du maréchal Gérard ; et il discuta longuement avec ses ministres les raisons qui lui faisaient envisager cette substitution comme une cause d'affaiblissement et d'embarras pour le ministère. N'ayant pu faire revenir ses interlocuteurs de leur détermination, il les autorisa enfin à proposer au maréchal Gérard la succession du maréchal Soult, se réservant de demander lui-même la démission de ce dernier.

M. le maréchal Gérard était un galant homme et un glorieux capitaine ; là était tout son mérite. Ses amitiés politiques lui tenaient lieu de principes; et s'il s'était laissé peu à peu attirer vers la gauche, c'est parce que les journaux de l'opposition étaient les dispensateurs de la popularité, et que le culte de la popularité était la grande faiblesse et la constante préoccupation de son esprit. Il était, par sa nature et par le mauvais état de sa santé, absolument incapable de supporter le lourd travail d'un vaste ministère et de la présidence du Conseil. Il accepta cependant [1]; mais il était facile de prévoir que la combinaison dans laquelle il lui était fait une place si considérable ne pouvait avoir qu'une courte durée, et que le jour où il se trouverait placé entre le soin de sa popularité et les nécessités du gouvernement, ses collègues n'auraient plus à compter sur lui.

L'ouverture de la session se fit, comme la précédente, dans des conditions inusitées. Il y eut accord tacite pour laisser en suspens les questions de gouvernement et de majorité. Le discours de la Couronne fut incolore ; l'Adresse, dont chaque phrase louvoyait entre le blâme et

[1] M. le maréchal Gérard fut nommé président du conseil des ministres et ministre de la guerre par ordonnance du 18 juillet 1834.

l'approbation, fut votée presque sans discussion. Seulement quelques paroles prononcées par M. Dupin, en prenant possession du fauteuil de la présidence, laissèrent pressentir que le ministère devait s'attendre à l'hostilité du tiers-parti. Le 16 août, la session fut prorogée au 29 décembre.

Du reste, l'attention publique n'était pas alors à la politique générale. Depuis quelque temps, elle s'était concentrée sur une question toute de circonstance, qui avait vivement saisi les esprits. Les chefs républicains étaient, pour la plupart, sous les verrous, comme inculpés de participation aux troubles d'avril. Leurs amis avaient entrepris de contraindre le Gouvernement à les rendre à la liberté par une amnistie. Comme il arrive ordinairement, les mécontents à tous les degrés s'étaient mis à leur suite, les uns par bienveillance raisonnée pour les ennemis du Gouvernement, les autres dans la seule pensée de créer un embarras au ministère. Tous les journaux de l'opposition avaient adopté ce thème, et en faisaient l'objet d'une polémique pleine de chaleur. Quel plus beau rôle que de prêcher la clémence, la générosité, la réconciliation! de plaider la cause du « vaincu, » en faisant appel à la magnanimité du vainqueur! Ce terrain de combat, car ce n'était pas autre chose, était d'autant mieux choisi, que les journaux amis du ministère n'avaient pas accepté le débat. Il faut, en effet, un courage peu commun pour opposer le langage de la froide et sévère raison aux entraînements même irréfléchis d'un sentiment généreux; pour oser rappeler qu'il y a des coupables, là où tant d'autres s'étudient à ne laisser voir que des malheureux.

Tout l'avantage était donc pour les adversaires du Gouvernement. Il y avait toutefois des différences bien tran-

chées dans la manière dont ils procédaient pour arriver au même but.

Loin de demander ouvertement l'amnistie, les républicains affectaient, au contraire, de la repousser. Le procès, disaient-ils, était pour eux une bonne fortune, en ce qu'il allait enfin mettre aux prises, à la face du pays, leur principe et le principe monarchique. Ils n'avaient garde de reculer devant une épreuve d'où devait sortir le triomphe moral, précurseur infaillible du triomphe matériel de leur cause. Ce qui est vrai, c'est que les républicains comptaient que le Gouvernement serait obligé de renoncer au procès, par impossibilité de le mener à fin. L'amnistie serait, en ce cas, sa seule ressource; et le jour où il proclamerait l'amnistie en présence des refus des accusés, il aurait reconnu son impuissance et avoué sa défaite.

Les journaux de l'opposition dynastique réclamaient l'amnistie au nom de l'humanité. Mais ils avaient grand soin aussi d'établir qu'elle serait un acte de justice et presque de réparation. Les républicains avaient été poussés à bout par le système de résistance. On les avait jetés dans la révolte en leur refusant des concessions. Au lieu de les ramener par la douceur et la persuasion, on les avait combattus. La répression avait été cruelle, excessive. L'amnistie effacerait une partie des torts du ministère; elle serait une amende honorable.

Ceux qui formaient le groupe du tiers-parti n'avaient pas, en général, cette indulgence pour l'émeute, ces excuses pour la sédition. S'ils aimaient, pour la plupart, à fronder le ministère et à déclamer sur les « conséquences de Juillet, » ils admettaient très-bien les nécessités de la répression. Mais ils blâmaient le procès comme une faute. Ils s'effrayaient de son étendue, de sa durée,

de ses difficultés, des complications nouvelles qui en pouvaient sortir. Il y avait, suivant eux, d'autant plus lieu de prévenir ces embarras et ces périls par une amnistie, que le Gouvernement était assez fort pour pardonner. En d'autres termes, ils demandaient au Gouvernement de faire preuve de sa force par un acte d'insigne faiblesse.

Une lâcheté à l'égard des républicains, un désaveu de la politique suivie depuis quatre ans, un sacrifice à la pusillanimité, voilà donc sous quels aspects envisageaient l'amnistie les partis qui prétendaient l'imposer au Gouvernement. En aurait-il fallu davantage pour le détourner de l'accorder, lors même qu'il aurait eu l'intention de le faire ?

Ce n'étaient là, toutefois, que des considérations d'ordre secondaire. La raison politique, qui seule devait dicter une détermination en si grave matière, commandait au ministère de refuser l'amnistie. Eh quoi! ces hommes qui, depuis quatre ans, tenaient la France et le Gouvernement sous la menace perpétuelle d'une révolution, qui annonçaient impudemment leur volonté de détruire les institutions, de bouleverser la société, de répartir les fortunes et les propriétés, de substituer à la loi les rêveries insensées de leur orgueil et de leur ambition; ces incorrigibles ennemis du repos public, qui dix fois avaient ensanglanté la capitale et les principales villes du royaume; ces conspirateurs, ces hommes de violence et d'anarchie avaient été saisis au milieu de la guerre civile par eux-mêmes allumée; ils étaient sous les verrous; et lorsqu'ils allaient avoir à rendre compte à la loi et des crimes commis et du sang versé; lorsque le Gouvernement avait entre les mains toutes les preuves de leurs intentions perverses; lorsqu'il pouvait les dé-

masquer et mettre au grand jour leurs plans, leurs vues, leurs espérances, leurs trames; lorsqu'il pouvait éclairer le pays, il lui déroberait la lumière ! Il rendrait, par un acte de la prérogative royale, aux auteurs de tant d'affreux désordres, la liberté de recommencer demain ces désordres, de faire demain de nouvelles dupes et de nouvelles victimes ! Il les renverrait non pas pardonnés, car ils n'étaient pas condamnés, mais innocents, car nul n'aurait le droit de les dire coupables ! Non, le Gouvernement ne devait pas accorder alors l'amnistie ; ses devoirs envers le pays, envers la société le lui défendaient.

Pitié ! disaient quelques-uns, pitié ! non pour les coupables, mais pour leurs mères, leurs sœurs, leurs femmes, leurs enfants ! Et ceux qu'ils avaient tués de leurs balles, ces milliers de citoyens et de soldats immolés avec une froide barbarie, n'avaient-ils pas aussi des mères, des sœurs, des femmes, des enfants, dont le malheur était bien plus affreux, car il était sans remède ? Il est beau d'écouter la pitié ; mais encore faut-il ne pas étouffer la voix de la justice.

L'amnistie était loin, du reste, d'être aussi universellement réclamée par l'opinion que le prétendaient ses partisans. Cela n'était vrai que pour ceux qui ne savent voir l'opinion publique que dans les colonnes de certains journaux. La garde nationale décimée par l'insurrection, la bourgeoisie outragée et menacée par les sociétés secrètes, étaient plus portées à redouter qu'à désirer de voir ouvrir prématurément à leurs ennemis les portes des prisons. En vain s'efforçait-on d'agir sur elles, en leur prédisant pour l'époque du procès des troubles plus terribles que ceux dont le procès des ministres avait été l'occasion; une pétition colportée par de zélés émissaires

chez les soixante mille gardes nationaux de Paris ne put réunir deux mille signatures.

L'amnistie, il faut le répéter, était surtout exploitée dans l'intérêt des intrigues politiques qui s'agitaient autour du ministère. De ce côté, elle n'était pas restée sans efficacité comme moyen de désorganisation. En acceptant la présidence du Conseil, M. le maréchal Gérard n'avait pas dissimulé qu'il était favorable à ce grand acte de clémence ; et, sans en faire une condition de son concours, il s'était réservé d'en appuyer l'adoption dans le sein du Gouvernement. Cette disposition du maréchal avait été encouragée, affermie, exaltée par les amis des accusés, et par les adversaires du Cabinet. Circonvenu par le tiers-parti, auquel le rattachaient des relations d'étroite intimité, encensé chaque matin par le concert de tous les journaux de l'opposition, qui lui prodiguaient leurs éloges, poussé par des familiers subalternes, qui exerçaient un grand empire sur le laisser-aller de son esprit, le maréchal avait fini par se persuader qu'il y allait de son honneur et de sa popularité de ne pas transiger sur la question d'amnistie. N'ayant pu amener ses collègues à adopter cette mesure, il donna sa démission, qui fut acceptée par le Roi [1]. L'ordonnance qui le relevait de ses fonctions annonçait que M. l'amiral de Rigny était chargé par intérim du portefeuille de la guerre. Il n'était pas pourvu à la présidence du Conseil.

Cet expédient essentiellement provisoire révélait la difficulté que le ministère éprouvait à se compléter. L'embarras était grand, en effet. Où trouverait-on un président à ce ministère aux prises avec les inextricables complications d'un immense procès politique, battu en

[1] 29 octobre 1834.



brèche de toutes parts, déjà à demi censuré dans une adresse ambiguë par la Chambre des députés, et dont l'existence était généralement considérée comme fort compromise ? M. Guizot, sans doute, avait assez de consistance politique pour devenir chef d'un Cabinet. Mais M. Thiers n'aurait pas accepté que l'égalité des positions fût ainsi détruite entre lui et son collègue. D'ailleurs une telle prépondérance donnée à la fraction doctrinaire du Cabinet aurait rendu plus âpre et plus impatiente l'hostilité du tiers-parti, et fait tourner contre le ministère les hésitations de la Chambre. M. Thiers eût répondu, plus que tout autre, à l'esprit général de la Chambre et rallié une fraction considérable du tiers-parti. Mais quelque brillants que fussent ses services, il était bien nouveau dans la carrière pour y marcher déjà le premier ; et quelle que fût l'abnégation de M. Guizot, il ne devait pas la pousser au point de s'incliner sous la présidence de son jeune collègue. M. Guizot et M. Thiers auraient désiré rappeler M. le duc de Broglie à la tête du Cabinet ; mais, outre que c'eût été heurter de front les préventions d'une partie de la majorité contre les doctrinaires, le Roi lui-même se montrait peu favorable à cette combinaison. Tout en rendant pleinement justice aux grandes qualités et au beau caractère de M. le duc de Broglie, il redoutait en lui une rigidité de formes qui ne faisait pas toujours, dans ses rapports avec les représentants étrangers, assez de cas de ce que peuvent ajouter à la puissance du bon droit l'aménité des manières et la séduction du langage. Peut-être aussi le Roi éprouvait-il quelque répugnance à réunir encore dans son conseil trois hommes que le sentiment de leur force collective poussait à restreindre en deçà des justes bornes l'influence de la Couronne. M. le comte Molé n'éveillait pas les mêmes susceptibilités, et le Roi

l'eût vu avec plaisir revenir à la direction des affaires. M. Molé entreprit donc de rajeunir le ministère sous sa présidence, en y faisant entrer M. Dupin pour donner un gage au tiers-parti. Il n'obtint aucun succès.

Pendant que le monde politique s'agitait ainsi sans résultat, et que les intrigues se multipliaient et se croisaient, les jours s'écoulaient et le ministère allait s'affaiblissant par son impuissance même à se reconstituer. Les journaux racontaient, commentaient, amplifiaient les démarches, les paroles de tous les personnages politiques mis en mouvement par cette crise. Ils couvraient d'amers sarcasmes et poursuivaient de leurs plaisanteries ce ministère décapité, frappant en vain, disaient-ils, à toutes les portes pour se trouver une tête. La position était, en effet, des plus fausses et prêtait au ridicule. Les ministres ne voulurent pas la prolonger davantage; et le 4 novembre, avant même que M. Molé eût complétement désespéré de réussir, ils remirent au Roi leurs démissions. MM. Persil et Jacob seuls ne suivirent pas leurs collègues.

Il fallait donc recourir à une combinaison entièrement nouvelle, et, si l'on prenait pour guide l'esprit de l'Adresse, appeler le tiers-parti au gouvernement. Le Roi inclinait en ce sens, pourvu que M. Thiers consentît à être le pivot d'un ministère de cette nuance. M. de Talleyrand, alors en congé à Paris, l'encourageait dans ces dispositions. Des instances pressantes et multipliées furent faites auprès de M. Thiers, pour le déterminer à se séparer de M. Guizot et à s'entendre avec M. Dupin. M. Thiers résista avec une grande fermeté. Lors même qu'il n'eût pas été retenu par une louable fidélité à ses anciens collègues, il avait trop le sentiment des choses politiques pour se laisser entraîner à épouser une coterie qui n'avait d'un parti que le nom, et à compromettre

ainsi son avenir comme homme de gouvernement.

Ainsi les jours succédaient aux jours, et la crise n'aboutissait pas. L'opinion publique commençait à s'échauffer, les intérêts à s'inquiéter. Le 8 novembre, les anciens ministres, qui n'avaient pas encore quitté leurs fonctions, proposèrent au Roi de reconstituer le Cabinet sous la présidence du maréchal Gérard, en accordant à ce dernier que l'amnistie serait l'objet d'un projet de loi présenté aux Chambres. M. le duc de Broglie aurait reçu le portefeuille des affaires étrangères, que lui abandonnait M. l'amiral de Rigny pour prendre celui de la marine. Cette combinaison vint échouer contre un double refus. Le maréchal Gérard, à qui elle fut portée à la campagne, ne l'accepta pas. Le Roi la rejeta également et devait la rejeter. Si l'amnistie avait été jugée impolitique et inopportune émanant de la prérogative royale, elle eût été désastreuse prononcée par une loi. Non-seulement elle eût affranchi les amnistiés de tout lien de reconnaissance envers le Gouvernement, mais son effet moral eût été d'effacer la culpabilité, et de couvrir l'insurrection du patronage des Chambres. N'était-ce pas d'ailleurs jeter la déconsidération sur la Couronne, que de paraître lui imposer par une décision parlementaire une grâce qu'elle n'aurait pas voulu accorder en vertu de ses pouvoirs constitutionnels? Enfin n'était-il pas contraire à toute prudence de recommencer l'épreuve trop peu satisfaisante qu'on venait de faire du maréchal Gérard comme homme d'État, et son concours valait-il qu'on l'achetât au prix d'un affront pour la Couronne et pour ses collègues eux-mêmes?

Tout cela fut examiné et discuté, non sans vivacité, devant le Roi, qui ne partagea pas l'avis des ministres démissionnaires. Au milieu de ces laborieuses et vaines

négociations, les esprits allaient s'aigrissant. Les ennemis du Gouvernement soufflaient la discorde; les intrigants officieux semaient la défiance. Des propos qui n'étaient que légers furent dénaturés, et rapportés comme ayant été tenus avec une intention blessante. M. Persil fut soupçonné de n'avoir pas gardé, dans cette occurrence, la réserve que doit toujours s'imposer un galant homme. Le Roi fut conduit à croire qu'on avait voulu l'enfermer dans une impasse, afin de le réduire à merci. Il se tourna vers le tiers-parti.

Il eût paru naturel que M. Dupin prît place au sommet d'un ministère qui se recrutait parmi ses amis politiques, sous ses inspirations et presque sous sa dictée. Il n'en fut pas ainsi. M. Dupin était trop avisé pour échanger la présidence de la Chambre et l'hermine de procureur général près la Cour de cassation contre les honneurs plus enviés peut-être, mais aussi plus incertains de la présidence du conseil des ministres. M. Persil s'était mis en communication avec M. Dupin pour former le ministère. M. le duc de Bassano ayant été agréé par le Roi comme président du Conseil se joignit à eux. Les noms des membres du nouveau Cabinet furent promptement désignés entre ces trois personnages; et, le 10 novembre, le *Moniteur* publia les ordonnances qui nommaient :

M. le duc de Bassano, ministre de l'intérieur et président du Conseil;

M. Bresson, ministre des affaires étrangères;

M. le général Bernard, ministre de la guerre;

M. Charles Dupin, ministre de la marine;

M. Teste, ministre du commerce.

M. Persil gardait le ministère de la justice, et il n'était pas pourvu au ministère de l'instruction publique, réservé à M. Sauzet, alors absent.

Le premier sentiment qu'excita cette publication fut la surprise. On se demandait ce que signifiait ce ministère, quel système, quelle pensée politique il représentait, quels hommes, quels talents le recommandaient à l'opinion, et feraient sa force dans le parlement. Tous ses membres étaient estimables, sans doute, et chacun d'eux pouvait tenir honorablement sa place dans un ministère; mais, tous ensemble, ils étaient évidemment impuissants à former un gouvernement. Et pourtant ce ministère, le plus faible qui fut jamais, sans consistance, sans principes, sans appui, sans aucune condition de durée, se croyait et se disait bien résolu à faire enfin une vérité de la fameuse maxime contre le gouvernement personnel, à honorer le Roi sur son trône, mais à gouverner sans lui!

Cependant ce fut en vain qu'il se montra à ce point jaloux d'interdire au Roi la salle de ses délibérations; il ne fut pas pris au sérieux par l'opinion publique. On ne l'attaquait pas; on ne le discutait pas; on s'amusait des plaisanteries dont il était l'objet de la part des journaux, et l'on attendait avec une maligne curiosité qu'il fît connaître s'il comptait s'adresser à la droite ou à la gauche pour se former une majorité. Tout à coup, on apprit que le ministère n'existait plus. Après un premier essai de délibération, tous ses membres, M. Persil excepté, avaient, en hommes de bon sens, remis au Roi leur démission. C'était le 13 novembre, et ce ministère est resté désigné sous le nom de *Ministère des trois jours*. Le tiers-parti lui-même perdit à cet humiliant échec le peu de crédit dont il jouissait, et le nom de *Parti eunuque*, qui lui fut donné dans les licences de la polémique, en consacra le souvenir.

Le jour même où le ministère des trois jours se reti-

rait, et avant d'en être informé, M. Thiers était mandé chez le duc d'Orléans. Il s'excusa d'abord. Il craignait que cette démarche, venant à être connue, ne devînt l'objet de commentaires auxquels, dans les circonstances présentes, il désirait ne pas donner lieu. Mais le messager avait ordre d'être pressant, et M. Thiers dut céder.

Le prince royal était alors dans tout l'épanouissement de sa brillante jeunesse. Sa haute intelligence, ses sentiments élevés n'exerçaient pas moins de séduction que l'affabilité de ses manières. Il avait été autorisé à assister aux séances du Conseil, et, sans y donner son avis, il y apprenait les affaires, et s'y formait à la tâche difficile mais noble et glorieuse de gouverner un peuple libre. Il reçut M. Thiers avec la cordialité qu'il lui avait toujours témoignée, et lui avait à peine dit quelques mots touchant la nécessité de son retour aux affaires, lorsque le Roi entra. L'essai qui venait d'être fait du tiers-parti n'avait été ni heureux, ni encourageant; Louis-Philippe en convint avec une bonne grâce et un enjouement qui n'avaient rien d'affecté. Puis il invita M. Thiers à reconstituer le ministère, l'autorisant, puisque M. Thiers en faisait une condition, à s'entendre à cet effet avec M. Guizot.

Il n'y avait plus lieu de recourir, pour la présidence, au maréchal Gérard, qui avait définitivement renoncé au lourd fardeau des honneurs ministériels. La question de l'amnistie se trouvait donc écartée. M. le maréchal Mortier, duc de Trévise, ayant consenti à devenir le chef nominal du Cabinet, ce fut sous la présidence de cette « illustre épée » que les ministres démissionnaires furent remis, par ordonnance du 18 novembre, en possession du gouvernement. Il n'y eut d'autre changement que la

substitution de l'amiral Duperré à l'amiral Jacob comme ministre de la marine.

Après quatorze jours de négociations et d'intrigues de toutes sortes, pendant lesquels le ministère conservateur avait laissé le champ libre à ses détracteurs, ce ministère était ramené au pouvoir par la force des choses et par l'impuissance même, désormais bien constatée, de ses adversaires. Quel plus beau triomphe ! Il y manquait quelque chose cependant. L'Adresse insidieuse, votée le 13 août sous l'influence du tiers-parti, avait laissé subsister des doutes sur la pensée de la Chambre des députés. Depuis cette époque, on n'avait cessé de s'en faire une arme contre le ministère, auquel elle avait, disait-on, jeté un blâme pour le passé, avec une intention de défiance pour l'avenir. Le ministère avait hâte de sortir de cette fausse position. Aussi, dès qu'il se trouva en présence de la Chambre des députés [1], s'empressa-t-il de lui offrir spontanément, dans la forme qu'il lui plairait de choisir, une discussion approfondie sur les affaires générales.

Cette fois, ce fut l'opposition, ordinairement si prodigue d'interpellations, qui refusa le débat. L'Adresse, disait-elle, avait exprimé l'opinion de la Chambre, il n'y avait plus à y revenir. Or, c'était précisément le sens que la Chambre avait attaché à cette Adresse qui avait besoin d'être expliqué. La majorité ayant décidé que la discussion aurait lieu, la gauche tout entière s'abstint d'y prendre part, afin d'en diminuer la solennité, et l'abandonna à quelques orateurs du tiers-parti.

Malgré cette retraite plus adroite que glorieuse, les ex-

[1] Une ordonnance du 10 novembre avait rapproché au 1er décembre la reprise de la session, d'abord prorogée au 29 du même mois.

plications furent complètes et développées, tant sur la dernière crise ministérielle que sur la politique générale du Gouvernement. M. Thiers proposa le terrain de la discussion, dans un discours où il touchait à toutes choses, mais dont la pensée saillante était ainsi exprimée : « Je suis ici, non pour étouffer la révolution, pour la faire dévier, mais pour la sauver en la conduisant à son véritable but. Si je me trompe, que l'on imite ma franchise ; que l'on vienne dire qu'il ne faut pas résister à la révolution victorieuse... Nous céderons la place, avec un sentiment de douleur pour le pays, à ceux qui diraient avec franchise qu'il faut céder, là où nous disons qu'il faut résister. Je le répète, pour qu'il n'y ait pas de surprise, nous sommes les ministres de la résistance. » Puis, comme pour laisser gravée dans la mémoire de ses auditeurs la formule du système dont le ministère entendait ne pas s'écarter, il la résumait en ces termes, en terminant : « Résistance franche et sincère, pour faire aboutir la révolution à ses belles destinées. » Et le garde des sceaux, M. Persil, dont la singulière élasticité s'était prêtée, durant la crise, aux exigences de situations si dissemblables, précisait ainsi qu'il suit le sens de ce programme : « Résistance à la Restauration; un mur d'airain entre elle et nous ! Résistance à l'exagération des principes démocratiques ; l'expérience a prouvé qu'elle perd les États. »

Ainsi, c'était toujours la politique de 1831, la politique du 13 mars, celle qui, malgré les efforts désespérés des factions, avait donné au pays le calme et la prospérité, la politique de résistance, en un mot. Et la gauche se résignait à l'entendre proclamer en silence, afin de ne pas ajouter à son triomphe en le lui disputant. Un seul des orateurs éminents de la Chambre parut à la tribune pour

combattre le ministère; et, chose assurément fort remarquable, ce fut M. Dupin aîné, l'appui si ferme autrefois de M. Casimir Périer, qui marchanda le concours de la Chambre à ceux qui se proclamaient les héritiers et les continuateurs de M. Casimir Périer! Ce fut celui qui avait si chaudement soutenu l'ordre du jour motivé du 20 septembre 1831 qui repoussa, comme contraire à la dignité et à l'indépendance de la Chambre, l'ordre du jour motivé réclamé pour faire cesser une équivoque. Et M. Dupin se prétendait toujours fidèle à lui-même! Il y avait en M. Dupin une chose qui ne variait pas : l'inconstance de son humeur.

La Chambre ne partagea pas les scrupules de son président. Conciliant sa condescendance envers le ministère avec le soin de sa propre dignité, elle déclara que, « satisfaite des explications entendues sur la politique du « Gouvernement, et n'y trouvant rien que de conforme « aux principes exposés dans son Adresse, elle passait à « l'ordre du jour[1]. »

Cette victoire du ministère fut suivie d'une autre beaucoup plus disputée et, par conséquent, plus significative. Les immenses proportions qu'avait prises le procès porté devant la Cour des pairs rendaient indispensable la construction d'une salle d'audience assez vaste pour contenir les juges, les accusés, les défenseurs et les témoins. Le ministère avait demandé à cet effet un crédit de trois cent soixante mille francs. La discussion de ce projet fut, pour l'opposition de gauche, une occasion de rentrer en lice, et de reprendre par voie détournée le débat qu'elle avait décliné, quelques jours auparavant, quand il lui

[1] Cet ordre du jour fut adopté dans la séance du 6 décembre, par 184 voix contre 117.

était directement offert. Pendant cinq séances, à propos d'une salle d'audience, la Chambre eut à s'occuper de la politique du ministère, de l'amnistie, de l'état du pays, de la Restauration et même des actes personnels de M. Guizot avant la révolution de Juillet. Et cet abus de la tribune était ici d'autant plus manifeste qu'en refusant, quelques jours auparavant, par huit bureaux sur neuf, d'autoriser la lecture d'une proposition d'amnistie, la Chambre avait implicitement reconnu que cette question n'était pas de sa compétence. Entraînée dans cette voie, la Chambre dut entendre l'exposé des systèmes qui aspiraient à se substituer au « système » du ministère, depuis les rêveries poétiques de M. de Lamartine, qui voyait dans « le sentiment » le guide le plus sûr, l'arme la plus puissante des gouvernements, jusqu'à la théorie de conciliation de M. Odilon Barrot, qui ne découvrait dans le parti républicain qu'un « fantôme, » dont le ministère « exagérait les désordres, » afin « d'exciter la peur » et « d'exploiter les irritations. » Mais la Chambre s'obstina à considérer comme une réalité le chiffre des morts et des blessés tombés sous les balles républicaines. Le crédit fut voté.

Néanmoins, ce double succès n'avait pas donné au ministère une solidité dont il n'avait pas en lui-même les éléments. M. le maréchal Mortier n'avait accepté que par dévouement et à titre provisoire la présidence du Conseil. Cela est si vrai, qu'il y avait mis pour condition de conserver ses fonctions de grand chancelier de la Légion d'honneur. Son âge, son inexpérience de la tribune et des affaires le rendaient, en effet, peu propre au rude labeur du gouvernement. Il en sentit bientôt le poids trop lourd pour ses épaules ; et, le 20 février 1835, il donna sa démission.

Trois mois s'étaient à peine écoulés, et la crise, si laborieusement conjurée en novembre, recommençait aggravée par de nouvelles complications. Les autres membres du Cabinet ne s'étaient pas, il est vrai, démis officiellement de leurs fonctions en même temps que le président; mais ils n'en considéraient pas moins le ministère comme dissous, et avaient prié le Roi de leur donner des successeurs. C'est que leurs rapports avec la Chambre des députés étaient loin d'être aussi satisfaisants qu'ils avaient cru pouvoir l'espérer. Plusieurs fois, sur des questions administratives, la majorité les avait abandonnés ou médiocrement soutenus, et il ne leur était plus permis de s'appuyer sur elle avec confiance. Ce relâchement, qui avait succédé sitôt aux promesses de l'ordre du jour motivé, était dû principalement à l'action dissolvante du tiers-parti. Cette coterie, que sa mésaventure ministérielle avait livrée à la risée publique, s'était piquée au jeu, et semblait avoir pris à tâche de se venger de son impuissance en rendant le gouvernement impossible à d'autres. Si le tiers-parti était incapable de former un gouvernement, parce qu'il n'avait ni principes ni cohésion, il était redoutable comme obstacle par la valeur individuelle de la plupart de ses membres. Ceux-ci travaillaient activement à semer la division dans la majorité et même au sein du ministère. M. Dupin, pour qui l'ordre du jour avait été comme un échec personnel, manifestait surtout contre le Cabinet une hostilité pleine d'aigreur et de rancune. Cette guerre sourde d'intrigues, de mauvais propos, de petites manœuvres, était dirigée principalement contre la fraction doctrinaire du Cabinet, toujours un peu suspecte à l'idée démocratique. Elle se révélait peu à la tribune; mais elle se donnait carrière dans les bureaux, dans la salle des conférences, dans les

couloirs. Le salon de la présidence était devenu un foyer d'opposition. M. Dupin se montrait très-alarmé, pour la sincérité du régime représentatif, des envahissements du « gouvernement personnel; » il parlait beaucoup de la nécessité d'exiger, pour le salut des institutions et dans l'intérêt même de la Couronne, que le ministère fût « réellement présidé. » Les esprits médiocres, qui auraient repoussé ces insinuations si elles étaient venues de la gauche, s'y laissaient prendre quand elles émanaient d'hommes qu'ils avaient vus voter avec la majorité conservatrice, et de celui que le Roi honorait du titre d'ami.

Le ministère était d'autant moins en état de résister à ce travail de décomposition, qu'en réalité il n'était pas homogène. D'accord sur les questions spéciales du moment, comme sur les principes généraux du gouvernement de Juillet, M. Thiers et M. Guizot ne devaient pas tarder à se séparer sur le mode et la mesure de l'application de ces principes. Le bon sens pratique et persuasif de M. Thiers était plus sympathique à une partie de la majorité que le dogmatisme solennel de M. Guizot; et les officieux ne manquaient pas pour presser M. Thiers de mettre fin à un partage qui l'amoindrissait, et de se confier à ses propres forces. Sans le déterminer encore à prendre l'initiative d'une séparation, ces instances l'accoutumaient cependant à la prévoir et à la considérer comme avantageuse à sa fortune politique.

On ne donnerait pas une idée complète de l'état des esprits à cette époque, si l'on ne mentionnait ici une brochure qui vint raviver la controverse parfois assoupie, jamais épuisée, sur l'action constitutionnelle du Roi dans le gouvernement. L'auteur de cette brochure, M. Rœderer, se faisant le champion des droits de la Couronne,

avait eu le tort d'émettre à ce sujet des doctrines dont l'exagération prêtait à la critique. La presse s'en empara et les discuta avec d'autant plus de virulence qu'elle affecta, malgré les dénégations du *Moniteur*, d'attribuer le libelle aux inspirations du « Château, » c'est-à-dire du Roi. C'était, pour la presse anarchique, une bonne fortune que cette polémique, où l'insulte allait, sous des allusions transparentes, atteindre la personne royale. Elle avait, en outre, pour effet de donner raison en apparence à l'opinion qui rejetait sur une lutte secrète entre le Roi et le pouvoir parlementaire, la fréquence et la durée des crises ministérielles. Or, combien de gens ne jugent que sur les apparences!

Après avoir reçu la démission du maréchal Mortier, le Roi avait envoyé un courrier au maréchal Soult, pour l'inviter à revenir à Paris. Le maréchal était dans ses propriétés du Tarn, et l'on voyageait lentement alors. Plusieurs jours devaient s'écouler avant son arrivée. Que ferait-il d'ailleurs? Évidemment il ne reprendrait pas pour collègues ceux qui l'avaient renversé, et qui, eux-mêmes, ne consentiraient pas à le recevoir. Parviendrait-il à former un ministère en dehors d'eux? C'était au moins douteux. Aussi le Roi, en l'appelant à tout événement, ne faisait-il que médiocrement fond sur lui.

M. le comte Molé était en meilleure situation. Il aurait volontiers pris la présidence que lui offraient les ministres restants, si MM. Thiers et Guizot lui avaient concédé l'amnistie, dont il faisait une condition. Obligé par cette exigence, dont sa haute raison aurait dû le défendre, de chercher ailleurs ses collègues, il vit M. Dupin. Mais celui-ci, qui avait pris goût à défaire les ministères, était peu capable désormais d'être l'instrument d'une combinaison sérieuse. D'ailleurs, M. Dupin pouvait douter que

M. Molé « présidât réellement, » et M. Molé n'était pas disposé à former un cabinet qui dût trouver son point d'appui en dehors de la majorité actuelle. Il ne pouvait rien sortir du rapprochement de ces deux éminents personnages. Après quelques démarches très-circonspectes, M. Molé se récusa définitivement.

Le 2 mars, M. le général Sébastiani arriva d'Angleterre [1], car le Roi, dans cette pénible conjoncture, s'était adressé à tous les dévouements. Mais que pouvait M. Sébastiani? L'honorabilité de son caractère et la notoriété qui s'attachait à son nom ne suffisaient pas pour lui donner l'autorité nécessaire à un chef de Cabinet. Il était, en outre, suspect, même près de bon nombre de conservateurs, de se plier trop facilement aux inspirations de la Couronne. Il se convainquit bientôt que sa présence serait plus nuisible qu'utile, et repartit pour Londres.

M. le maréchal Soult, qui parut avoir montré peu d'empressement, se fit attendre jusqu'au 4 mars. Après avoir vu le Roi, il se tourna vers le tiers-parti. Mais d'abord, moins que tout autre, l'illustre maréchal, fort entier quant aux choses du ministère de la guerre, passait pour exercer, quant aux affaires générales, la « présidence réelle, » telle que l'entendait M. Dupin; ensuite, loin d'être en état de donner de la force à un ministère composé d'hommes nouveaux et sans expérience, il avait besoin, et il ne l'ignorait pas, de tirer sa propre force de la valeur éprouvée de ses collègues. La blessure qu'avait reçue l'amour-propre du maréchal étant trop récente pour ne pas saigner encore, le moment n'était pas venu

[1] M. le général Sébatiani avait été nommé, le 7 janvier 1835, ambassadeur du roi des Français à Londres, en remplacement de M. le prince de Talleyrand, que son grand âge et de cruelles infirmités avaient contraint à donner sa démission.

pour lui de rentrer au pouvoir dans les seules conditions où il pût s'y croire à sa place. Il fit connaître au Roi son impuissance.

Il serait superflu de dire que M. Dupin déclinait absolument la mission de composer un Cabinet, et d'accepter ainsi la responsabilité des embarras qui étaient en partie son ouvrage.

De tous les hommes signalés par l'opinion publique comme pouvant aspirer à la présidence du Conseil, restait donc M. le duc de Broglie, et bien des regards étaient en effet tournés vers cet homme d'État. Mais, d'une part, M. le duc de Broglie était peu sympathique à cette partie de la majorité qui tendait au centre gauche, et il paraissait douteux qu'il reçût de la Chambre un accueil satisfaisant; d'autre part, M. le duc de Broglie étant uni à M. Guizot dans une étroite communauté de sentiments, sa présidence était considérée comme devant rompre, au profit de ce dernier, l'équilibre des influences dans le gouvernement; et M. Thiers avait grandi assez pour ne plus se laisser repousser au second plan. Il est vrai que M. Thiers offrait avec le plus entier désintéressement de se retirer, en promettant son appui au nouveau ministère, ce qui déplaçait la question sans la résoudre, M. le duc de Broglie ne consentant à devenir ministre que s'il avait pour collègues M. Guizot et M. Thiers. Comme moyen de rétablir la balance, on proposa à M. Thiers un portefeuille pour son ami, M. Mignet. Mais il fut impossible de déterminer M. Mignet à se séparer de ses calmes études et des douces habitudes de sa vie littéraire.

C'était une triste tâche que celle du Roi, ne pouvant ni compléter son ministère, ni en former un nouveau, se heurtant de tous côtés à des refus, parce que nul ne savait où était la majorité et ne se croyait assuré de la

conquérir. Étranger à la crise, le Roi voyait avec douleur ses efforts si longtemps stériles; mais on ne remarqua en lui ni découragement, ni faiblesse. Il avait foi dans les institutions et dans le bon sens de la France. Si l'épreuve était rude, la sagesse et la modération en triompheraient, et l'expérience ne serait pas perdue. Et quoi de plus rassurant que de voir, en de telles circonstances, le monde du travail et des affaires rester sinon indifférent, du moins insensible aux agitations du monde politique! Il fallait que l'éducation constitutionnelle du pays eût fait bien des progrès, pour que la Bourse ne fût point atteinte par le contre-coup de ces tiraillements au sein du Gouvernement.

Comme si ce n'était pas assez des médiocrités ambitieuses, des passions anarchiques, des haines de partis pour exploiter ces inextricables difficultés, l'opposition parlementaire sembla vouloir en tirer le moyen d'empiéter sur la prérogative royale, et de faire intervenir la Chambre dans la formation des ministères. Dès le 24 février, au début de la crise, M. Glais-Bizoin avait essayé de porter à la tribune la question de la dissolution du Cabinet. Il en fut empêché par les réclamations de la majorité. Mais le 5 mars, M. de Sade ayant annoncé l'intention d'adresser au ministère des interpellations sur l'état de la crise, la Chambre décida qu'elle les entendrait le 7. Toutefois la curiosité publique excitée par l'attente de ces explications ne fut pas satisfaite. Sur l'assurance donnée par M. Guizot que de nouvelles négociations entamées par le Roi promettaient d'aboutir heureusement, la Chambre renvoya les interpellations au 11 mars, et suspendit ses séances jusqu'à cette date.

Les négociations auxquelles le ministre faisait allusion étaient celles que conduisait le maréchal Soult, et qui,

comme on sait, devaient échouer. La situation s'aggravait par toutes ces lenteurs, dont rien désormais ne faisait prévoir le terme. L'arrogance des ennemis du Gouvernement s'en augmentait; les hommes politiques commençaient à s'en alarmer, et à craindre qu'il ne finît par en résulter un ébranlement sérieux des institutions. Sous l'influence de cette pensée, la portion conservatrice de la Chambre des députés sentit le besoin de se serrer plus étroitement autour de la Couronne. Il y eut, le 10 mars, chez M. Fulchiron, une réunion de près de deux cents membres. Elle s'entendit sur la convenance qu'il pourrait y avoir de faire à la Chambre une proposition d'adresse au Roi, afin de lui porter l'assurance du dévouement de la Chambre, de son concours entier et loyal, et d'opposer aux audacieuses espérances de l'anarchie un témoignage public de l'union des grands pouvoirs de l'État.

C'est dans ces dispositions que la Chambre entendit, le lendemain, les interpellations de M. de Sade, à qui M. Mauguin et M. Odilon Barrot prêtèrent leur appui. Comme on devait le prévoir, les ministres se renfermèrent dans la plus extrême réserve. M. Guizot en donna la double raison : en fait, des explications prématurées eussent été « plus propres à ajouter aux difficultés que rencontrait la Couronne et qui affligeaient le pays, qu'à les résoudre ; » en droit, la Chambre n'avait d'influence à exercer sur le choix ou sur les destinées du Cabinet que « indirectement, par son opinion générale, par ses votes généraux ; tout mode d'intervention direct, immédiat, positif, serait un désordre constitutionnel. » Les explications n'apprirent donc rien à personne ; elles n'eurent même pas le piquant du scandale, les orateurs de l'opposition s'étant scrupuleusement maintenus dans des termes de haute convenance. En somme, la délibé-

ration resta sans conclusion. Elle ne fut pas toutefois sans efficacité, en ce qu'elle permit de constater qu'un ministère conservateur trouverait dans la Chambre une majorité.

Le soir de ce même jour, un grand nombre de députés étaient, comme la veille, assemblés chez M. Fulchiron. Afin de ne pas laisser à M. Thiers l'excuse plausible que lui offrait l'éloignement présumé d'une partie de la majorité pour M. le duc de Broglie, ils décidèrent qu'une députation porterait à M. Thiers l'assurance qu'un cabinet présidé par M. le duc de Broglie serait soutenu par la majorité. Il est permis de croire que cette démarche ne détruisait pas tous les motifs, ni même le principal motif des hésitations de M. Thiers, mais elle était trop honorable et trop flatteuse pour ne pas mettre fin à sa résistance. Le lendemain, 12 mars 1835, le ministère était reconstitué. M. le duc de Broglie en prenait la présidence, avec le portefeuille des affaires étrangères, que lui abandonnait M. l'amiral de Rigny. Celui-ci restait dans le Cabinet, à titre de ministre sans portefeuille, et recevait l'intérim du département de la guerre, jusqu'à l'arrivée du nouveau titulaire, M. le maréchal Maison, qu'un officier allait chercher à Saint-Pétersbourg. Les autres membres du Cabinet conservaient leurs fonctions.

Cette reconstitution fut naturellement suivie de quelques explications qui, par la nature même du sujet, devaient s'en tenir à des généralités. Le ministère s'était retiré, quand il avait dû croire que la politique pratiquée depuis quatre ans n'aurait plus la majorité. Il avait repris le pouvoir, quand l'impuissance constatée des représentants d'une politique différente, non moins que les manifestations directes d'une partie de la Chambre, lui avait donné une conviction contraire. Voilà ce qui fut dit,

et ce qui était, si l'on peut ainsi parler, la vérité extérieure. Il y avait une autre vérité, d'une nature plus délicate, que le lecteur aura saisie, et qui ne pouvait être portée à la tribune. Si l'action du Gouvernement était restée suspendue, si le jeu des institutions avait paru un moment paralysé, la responsabilité n'en était pas aux ministres. Elle était tout entière à ce groupe des indécis, sans unité, sans programme, que les uns estimaient à quatre-vingts, les autres à cent vingt membres, et qui, minorité à l'égard du parti conservateur et même à l'égard de l'opposition, était maître de porter la majorité du côté où il porterait ses votes. L'existence d'un tiers-parti est chose inévitable dans une assemblée librement élue, où il y aura toujours des esprits inquiets, impatients, rebelles à toute discipline, des mécontents et des ambitieux. Des institutions seraient donc vicieuses, qui ne pourraient fonctionner avec ce rouage plutôt gênant que nuisible. Un Gouvernement intelligent saura même s'en faire un auxiliaire utile, soit pour résister à la pression d'une majorité exclusive, soit pour se recruter en cas de transaction avec l'opinion publique. Mais, à cette époque, on se trouvait pour la première fois en présence d'un tiers-parti considérable ; et l'on en ressentait tous les inconvénients avant d'avoir appris à en tirer avantage.

Aucun vote n'ayant suivi les explications données par les ministres à la Chambre des députés, la question d'une majorité ministérielle était restée à l'état de conjecture. Elle devait bientôt être nettement posée et nettement résolue.

On se rappelle qu'après le rejet, par la Chambre des députés, du crédit de vingt-cinq millions qui lui était demandé pour le payement de l'indemnité stipulée en faveur des États-Unis, dans le traité du 4 juillet 1831, le

Gouvernement français avait fait savoir au cabinet de Washington que la loi serait de nouveau présentée dans la session suivante. L'accomplissement de cette promesse avait reçu une garantie de plus de la rentrée de M. le duc de Broglie dans le ministère ; car l'existence ministérielle du président, et par conséquent du Cabinet tout entier, était nécessairement liée à l'exécution du traité. Cette affaire, toutefois, revenait devant la Chambre aggravée par de fâcheuses complications. Les États-Unis avaient alors pour président M. le général Jackson, homme médiocre, hautain et fortement imbu de cette morgue démocratique qui est le petit et le mauvais côté du caractère américain. Dans son message au congrès, du 1er décembre 1834, le général Jackson avait rappelé, en termes peu mesurés, toute l'histoire de ce long débat entre les États-Unis et la France, et, joignant la menace à l'arrogance, il avait demandé, pour le cas où l'indemnité ne serait pas payée, l'autorisation de confisquer par représailles, jusqu'à concurrence de pareille somme de vingt-cinq millions, les propriétés des nationaux français dans les États de l'Union. Il est vrai que le message américain est une manifestation toute personnelle au président, et qu'il n'a de valeur comme acte du gouvernement fédéral qu'autant qu'il a reçu l'adhésion officielle du congrès. Il est vrai encore que le sénat et la Chambre des représentants désavouèrent implicitement la ridicule incartade du général Jackson, en lui refusant l'autorisation qu'il demandait. Mais le Cabinet des Tuileries et la nation française n'en ressentirent pas moins vivement ce qu'avaient de blessant l'intention et le langage brutal du message.

S'il ne pouvait y avoir, dans les rodomontades insolentes d'un fonctionnaire mal appris, quelque élevé qu'il

fût, un cas de guerre entre deux nations qui avaient tant de motifs de rester unies, il y allait cependant de la dignité du Gouvernement français de ne pas maintenir sur le pied de la cordialité des relations qui l'exposaient à de telles injures. Sa réponse au message ne se fit pas attendre. Le brick *le d'Assas* porta à M. Serrurier, notre ministre à Washington, l'ordre de rentrer immédiatement en France, et M. Livingston, ministre des États-Unis à Paris, reçut avis officiel que ses passe-ports étaient tenus à sa disposition [1]. Un incident qui suivit l'arrivée du *d'Assas* à New-York prouva, du reste, combien la nation américaine était loin de s'associer aux passions de son président. Les officiers français descendus dans la ville ayant été hués par quelques groupes de populace, les principales autorités et les habitants les plus recommandables s'empressèrent de protester contre ces insultes, et de combler nos officiers des attentions et des prévenances les plus délicates.

La part faite à une trop juste susceptibilité, le Cabinet des Tuileries n'en restait pas moins lié par ses engagements envers le gouvernement de l'Union. La dette existait; elle avait été discutée et reconnue; il eût été indigne de l'honneur et de la loyauté de la France de se prévaloir des insolences sans écho du président Jackson pour refuser de la payer. Une telle prétention aurait été, d'ailleurs, d'autant moins fondée que, depuis la ratification du traité, le commerce français avait été fidèlement mis en possession des avantages qui y étaient stipulés en sa faveur. Mais les préventions soulevées en France l'année précédente contre ce traité avaient été singulièrement aigries par toutes les circonstances qui viennent

[1] 14 janvier 1835.

d'être rapportées. Le message américain avait fourni aux journaux le moyen de faire intervenir dans leurs diatribes le sentiment de l'honneur national, toujours si chatouilleux chez nous. Et comme il n'est pas de si grossier mensonge dont les haines politiques ne s'abaissent à faire arme, on osa insinuer que le langage menaçant du président lui avait été secrètement inspiré par le Roi, afin d'arracher par la peur le vote de la Chambre des députés. On alla plus loin encore, et sans craindre de dépasser la mesure de ce que peut croire la sottise du public, on parla d'un « mystérieux émissaire » débarqué à New-York par *le d'Assas*, et chargé d'expliquer de la part du Roi au général Jackson que le rappel de M. Serrurier n'était qu'une comédie pour duper la France et le parlement. On faisait ainsi du traité un acte de lâcheté, et l'on appelait le mépris sur le Roi, tout en excitant la Chambre, au nom de la dignité du pays, à tromper de si bas calculs. Et ceux qui poussaient à ce point le dévergondage de la polémique, ceux qui usaient de si détestables stratagèmes pour amener une rupture, une guerre peut-être entre les États-Unis et la France, étaient ceux-là mêmes qui ne cessaient de représenter la démocratie américaine comme l'idéal de la perfection, et qui prétendaient faire de la France la patronne ou l'alliée de toutes les démocraties du globe ! Ils étaient secondés avec un zèle déplorable, dans leur œuvre perverse, par une autre opposition non moins passionnée et plus aveugle, qui adoptait leurs arguments sans en prévoir la portée dernière. Il est des hommes politiques qui sapent un gouvernement pour conquérir un ministère, comme l'Indien coupe à la racine le cocotier dont il veut manger la noix. L'arbre abattu, le sauvage du moins cueille le fruit.

Les longues déclamations de la presse avaient forte-

ment agi sur l'opinion publique; et il n'est pas peut-être, pendant toute la durée de la monarchie de 1830, une autre loi qui soit arrivée devant les Chambres dans de telles conditions d'impopularité. Quant à l'animation que devaient avoir les débats, on put s'en faire une idée, en comptant, dès le début, une liste de trente-cinq orateurs inscrits pour ou contre le projet, et en entendant la déclaration du ministère qui liait sans hésitation son existence au sort de la loi. La discussion fut, en effet, pleine de force, de vivacité, d'éclat; et, pendant neuf séances entières, elle tint la Chambre attentive et captivée. Tout fut dit sur le traité par ses adversaires et par ses défenseurs. La légitimité de la dette, la question de l'honneur national surtout furent examinées, étudiées, approfondies sous toutes les faces, sans épuiser ni l'ardeur de l'attaque, ni le zèle de la défense. Jamais la tribune française n'entendit des accents plus passionnés, des paroles plus éloquentes. Mais l'honneur de cette joute mémorable resta pour l'opposition à deux orateurs légitimistes, M. le duc de Fitz-James et M. Berryer, et pour le Gouvernement à M. Thiers, qui répondit à l'un et à l'autre. Le vote de la Chambre, si chaudement disputé, n'en fut que plus significatif; la loi fut adoptée à l'énorme majorité de cent cinquante-deux voix [1]. Il y avait, toutefois, été introduit un amendement accepté par le ministère, et suivant lequel aucun payement ne pourrait avoir lieu « qu'après que le Gouvernement aurait reçu des explications satisfaisantes sur le message » du président Jackson.

Pour être juste, il faut reconnaître que les difficultés dont ce traité fut l'objet provenaient, en grande partie,

[1] Adoptée par la Chambre des députés le 18 avril 1835, à la majorité de 289 voix contre 137, la loi fut votée par la Chambre des pairs le 12 juin, à la majorité de 125 voix contre 29.

d'une faute du Gouvernement français. Il est surprenant que, dans un acte qui stipulait, au nom de la France, le payement d'une somme de vingt-cinq millions, il n'ait été fait mention ni réserve du droit de la Chambre d'accorder ou de refuser cette somme. Évidemment, il y avait là oubli de la prérogative parlementaire. Si cette omission n'avait pas été commise, il est à croire que la Chambre de 1834 aurait fait meilleur accueil au traité ; du moins le président Jackson n'aurait pas trouvé de prétexte à son inconvenante sortie. Et dans quelle situation aurait été placé le Gouvernement français, si le parlement, persistant dans son refus, avait laissé protester la signature du Roi ! Le Roi, d'après la Charte, faisait « les traités de paix, d'alliance et de commerce ; » mais quand l'exécution d'un traité exigeait des subsides, la prudence commandait de se rappeler que le dernier mot appartient toujours à celui qui tient les cordons de la bourse [1].

Quand il sortait ainsi glorieusement d'une épreuve considérée comme redoutable, le ministère était encore incomplet, et l'on ignorait si le maréchal Maison accepterait le portefeuille qui lui avait été réservé. Mais enfin une ordonnance du 30 avril mit fin à l'intérim du département de la guerre, et le Gouvernement se trouva replacé dans des conditions normales.

La France n'était pas seule, du reste, travaillée alors par des agitations ministérielles; et l'on avait vu en Angleterre, dans l'espace de quelques mois, le ministère whig de lord Grey céder la place à un cabinet ultra-whig présidé par lord Melbourne ; puis celui-ci renversé par

[1] Cette affaire ne fut terminée qu'au mois de février 1836, par la médiation de l'Angleterre, et après un nouveau message du président Jackson, qui désavouait toute interprétation blessante des paroles qui avaient éveillé les susceptibilités de la France.

un ministère tory sous la présidence de sir Robert Peel; puis encore les libéraux reprendre le pouvoir avec lord Melbourne. Les gouvernements libres sont exposés à ces crises, comme l'homme le mieux constitué est exposé à la fièvre. On peut le regretter; mais les crises ministérielles ne prouvent pas plus contre la liberté, que la fièvre ne prouve contre les bonnes constitutions.

En quittant Saint-Pétersbourg, le maréchal Maison y laissait vacant le poste d'ambassadeur du Roi des Français. On dut d'autant moins s'occuper de le remplacer que, le 2 février précédent, M. le comte Pozzo di Borgo avait remis au roi Louis-Philippe les lettres qui mettaient fin à sa mission à Paris. Le comte Pozzo di Borgo était envoyé à Londres. Il n'y avait donc pas rupture, et, de part et d'autre, les ambassadeurs prenaient congé dans la forme la plus courtoise. Seulement, en éloignant de Paris, par une disgrâce non justifiée, celui qui l'y avait si longtemps représenté, le czar témoignait combien peu il avait pris son parti de la patience silencieuse que la Cour des Tuileries opposait à la persistance de sa mauvaise humeur.

GHAPITRE XXXV

PROCÈS DES ACCUSÉS D'AVRIL.

Efforts faits par le parti républicain pour obliger le gouvernement à décréter l'amnistie.—Le *National* est condamné par la Cour des pairs.—Prétentions des accusés quant au choix de leurs défenseurs; elles sont repoussées par le président de la Cour. — Les débats sont ouverts le 5 mai 1835. — Système adopté par les accusés pour rendre le procès impossible. — Scènes tumultueuses dans la salle d'audience. — La Cour ordonne que les accusés qui s'obstineraient à troubler l'ordre comparaîtront isolément devant elle. —Un petit nombre des accusés se décident à accepter les débats.—Lettre du *comité de défense* aux accusés récalcitrants; les auteurs de cette lettre sont traduits devant la Cour des pairs et condamnés.—Le journal le *Réformateur* est cité à la barre de la Chambre des députés et condamné.—La Cour des pairs décide que les accusés seront jugés séparément, par catégories; elle décide en outre qu'elle jugera en leur absence ceux qui refuseraient de paraître devant elle; plusieurs pairs cessent de siéger. — Évasion de vingt-huit accusés.—Jugement de la Cour des pairs.—Le journal la *Tribune* cesse de paraître.—Projets d'attentat contre la vie du Roi.—*Complot de Neuilly*. —Bruits répandus au sujet d'un attentat pour le 28 juillet.—Attentat du 28 juillet.—Fieschi; Morey; Pépin; ils sont condamnés à mort et exécutés. —Caractère de cet attentat.

Enfin, après une instruction qui avait exigé douze mois entiers d'un labeur opiniâtre, le procès des accusés d'avril allait s'ouvrir devant la Cour des pairs. Pour donner une idée des proportions qu'avait prises cette instruction, il suffira de dire qu'elle avait eu à rechercher les charges qui pesaient sur près de deux mille individus arrêtés, et qu'elle embrassait des faits accomplis à Paris, à Lyon, à Saint-Étienne, à Grenoble, à Saint-Symphorien-d'Ozon, à Villeurbanne, à Marseille, à Arbois, à Châlons-sur-Saône, à Clermont-Ferrand, à Épinal et à Lunéville. Le

24 novembre 1834, la Cour avait entendu le rapport de M. Girod (de l'Ain) au nom de la commission d'instruction, lequel déclarait la prévention suffisamment établie à l'égard de quatre cent quarante individus. Ce n'est pas que le nombre de ceux dont la culpabilité était probable, évidente même, ne fût beaucoup plus considérable ; mais il fallait ramener le procès dans les limites du possible, et à cet effet n'y retenir que les accusés indiqués comme ayant eu le principal rôle dans l'insurrection. Le rapport de M. Martin (du Nord), procureur général près la Cour royale de Paris, qui remplissait les mêmes fonctions près la Cour des pairs, fut lu quelques jours après, et proposait de retenir en accusation trois cent dix-huit prévenus seulement. C'était trop, beaucoup trop encore cependant. Et comme, d'ailleurs, l'intérêt public réclamait plutôt la mise en lumière de la conspiration, de son but, de ses moyens, et la condamnation de ceux qui l'avaient organisée et conduite, que la punition de tous ceux qui avaient pris part comme instruments à l'attentat, la Cour des pairs, après un examen approfondi auquel elle ne consacra pas moins de trente et une séances, ne conserva, en définitive, dans son arrêt de mise en accusation rendu le 6 février 1835, que cent soixante-quatre accusés[1], dont quarante-trois contumaces.

Ces éliminations systématiques revenaient en fait, on le voit, à une large et généreuse amnistie. Mais du moins le pouvoir judiciaire, en abandonnant à l'impunité les acteurs secondaires de ce drame sanglant, obligeait les chefs à venir s'expliquer devant la loi et devant le pays.

[1] Quelques-uns de ces accusés se sont trouvés mêlés dans des situations diverses aux événements de 1848. A ce titre, il n'est pas sans intérêt de citer les noms de MM. Albert, Caussidière, Lagrange, Reverchon, Guinard, Marrast, Pornin, Recurt, Clément Thomas, etc.

Qu'importait que la plupart des coupables ne fussent pas frappés, quand la société aurait sous les yeux la preuve irrécusable des dangers auxquels elle venait d'échapper, et dont elle devait empêcher le retour ! Les républicains le comprenaient si bien qu'après avoir vainement essayé de prévenir les révélations de l'instruction en contraignant le Gouvernement à prononcer une amnistie générale, ils entreprirent de prévenir les révélations de l'audience en rendant le procès impossible. On vit alors ces fiers apôtres, qui repoussaient, disaient-ils, la clémence comme une injure, qui se prétendaient si impatients de confesser, à la face du pays, leurs principes, leur foi, et de confondre leurs juges, on les vit recourir aux ruses les moins avouables pour se soustraire au jugement qui les attendait.

Leur premier soin fut de chercher à s'emparer de l'opinion publique et d'appeler sur eux la pitié, en se représentant comme les victimes des plus odieuses et des plus cruelles persécutions. Chaque matin, leurs journaux signalaient à l'indignation des honnêtes gens les traitements barbares auxquels étaient soumis, disaient-ils, les malheureux républicains. Le plus souvent les prisonniers pourrissaient sur la paille humide des cabanons. Quelquefois c'en était un qu'on avait jeté, brûlé par la fièvre, au fond d'un caveau marécageux. D'autres, sans provocations, sans motif, avaient été tout à coup assaillis par des geôliers, qui les avaient assommés à coups de bâton; on prononçait même le mot d'assassinat. Tous les jours, c'étaient de nouvelles brutalités, de nouveaux supplices, de nouvelles tortures, qu'inventaient, pour tourmenter leurs victimes et les pousser au désespoir, les « bourreaux » d'un pouvoir sans entrailles. Vingt journaux accueillaient et commentaient les lettres qui dénonçaient

au monde ces abominations. La *Tribune*, qui avait repris sa publication le 11 août 1834, marchait naturellement en tête; mais les journaux de la gauche, et même le principal organe du tiers-parti, le *Constitutionnel*, lui venaient plus ou moins en aide. Si la police, si M. Gisquet, sur qui retombaient plus directement ces calomnies, voulait les repousser, la *Tribune* refusait d'insérer sa rectification. Il fallait un procès. Ce journal alors épuisait tous les moyens de délais, remises, défaut, opposition, appel; plusieurs mois s'écoulaient; et, quand la rectification arrivait au public, le mensonge avait depuis longtemps produit tout son effet. On avait, du reste, des gérants fictifs payés pour aller en prison; quant aux amendes, des bourses généreuses y pourvoyaient. Tout se réduisait à calculer si le bénéfice politique du mensonge valait plus que ne coûterait la condamnation. Certes, une législation qui permettait ainsi à quelques spéculateurs éhontés de tenir boutique ouverte de diffamation était profondément défectueuse. La liberté de la presse, au lieu d'être un bienfait, serait une calamité, si elle devait être confondue avec la liberté de la calomnie.

En ce qui concerne les accusés d'avril, la vérité est qu'ils étaient enfermés à Sainte-Pélagie, la plus saine et la moins triste des prisons de Paris; qu'ils y étaient traités avec une douceur exceptionnelle, quelques-uns même avec de grands égards; que la tolérance était portée pour eux bien au delà de ce qu'autorisaient les règlements, à tel point qu'il avait été accordé à M. Kersausie un caveau pour y déposer les vins destinés à sa table; que ceux qui méritaient quelque confiance obtenaient facilement la permission de sortir sur parole, et qu'on en a vu passer leur soirée à l'Opéra! Mais ils avaient des

exigences qui s'accroissaient à mesure de la condescendance qu'on leur témoignait. Excités par les encouragements que leur donnait la complicité ou la duperie des journaux, ils en vinrent à se considérer comme autant de petits despotes dont leurs gardiens devaient être les esclaves. Ils n'acceptaient pour règle que leur caprice, et se livraient aux fantaisies les plus désordonnées. Tantôt ils imaginaient de rester une partie de la nuit dans les cours à chanter des chansons républicaines, et il fallait appeler la force armée pour les obliger à rentrer. Tantôt ils faisaient, de la paille de leurs paillasses, des feux de joie, autour desquels ils formaient des rondes, et qu'ils entretenaient en y jetant le mobilier de la prison; ou bien encore ils forçaient des guichets, brisaient les grilles de clôture, et fraternisaient avec les prisonniers pour dettes. Certains, d'une part, qu'il ne leur serait fait aucun mal, et, d'autre part, qu'il leur suffirait de se faire traîner dans leur cellule, au lieu de s'y rendre volontairement, pour se voir le lendemain exaltés comme des héros ou transformés en martyrs, ils n'obéissaient à aucun ordre, outrageaient les employés, menaçaient et défiaient les surveillants, et se maintenaient en état permanent de rébellion. Il fallut sévir enfin, et M. Gisquet ordonna de transférer quelques-uns des plus mutins à la Force, d'autres à Bicêtre. La résistance fut générale et poussée si loin que l'on fit charger les armes à la troupe en présence des détenus. La plupart cédèrent alors; mais M. Guinard se débattit avec tant de violence qu'on dut le porter dans le fiacre qui l'attendait. Un autre s'était mis au lit et se disait malade; un codétenu, son médecin, déclarait que lui faire subir un déplacement serait un « assassinat, » attendu qu'il était hors d'état de le supporter. On employa la force, le malade et

le médecin furent transférés, et leur santé se trouva excellente.

On s'imaginerait malaisément ce que devenaient ces scènes, dans les récits qu'en donnaient les journaux. On eût dit que le Gouvernement prenait un barbare plaisir à accumuler toutes les tortures physiques et morales contre les victimes de ses sauvages vengeances. Le public soupçonnait bien qu'il y avait beaucoup d'exagération dans tout cela ; mais il en croyait assez pour s'apitoyer sur le sort des accusés, et cela suffisait.

Tout en attirant ainsi l'intérêt sur les inculpés, on s'occupait d'agir sur les témoins, soit par intimidation, soit par séduction, en leur faisant entrevoir en perspective les châtiments ou les récompenses que leur réservait la prochaine république. On les entourait d'embûches ; on les poursuivait de lettres anonymes; on les attaquait dans leur honneur ; on jetait l'épouvante dans leurs familles ; on les effrayait de dangers mystérieux ; on poussa l'audace jusqu'à attacher à la maison de l'un d'eux, M. Damour, habitant de Lyon, un pétard que l'on fit sauter.

Mais la masse des preuves et des documents recueillis par l'instruction était si considérable qu'il y avait bien peu d'espoir de cacher la vérité. Aussi le principal effort eut-il pour objet de jeter le découragement dans l'esprit des juges eux-mêmes, et de les faire reculer devant les fatigues ou les difficultés matérielles du procès. Comme point de départ pour arriver à ce résultat, on s'appliqua à raviver et à surexciter toutes les préventions soulevées contre la pairie depuis la révolution de Juillet. Rien n'égale l'impudence avec laquelle d'obscurs folliculaires, souvent des moins recommandables, artisans de sédition et de guerre civile, jetaient à pleines mains l'outrage et le mépris sur le premier corps de l'État, sur cette assem-

blée où figuraient les noms les plus grands et les plus illustres par la naissance ou par le génie, par l'éclat des services rendus à la patrie dans le Gouvernement, dans les arts, dans les sciences ou sur les champs de bataille. Triste condition d'un parti, contraint, pour se donner une raison d'être, de répudier et de salir les gloires de la France ! Dans cette tâche indigne de tout homme de cœur, le *National*, dont la polémique s'était graduellement abaissée au diapason de celle de la *Tribune*, ne le cédait à nul autre pour la violence de la diatribe ou la grossièreté de l'expression. Le 10 décembre 1834, il publia, à propos de la compétence de la Cour des pairs, un article où l'insulte directe, brutale, était poussée à ses dernières limites. Traduit à la barre de la Chambre, son gérant fut condamné à deux ans de prison et dix mille francs d'amende. Mais son défenseur, M. Armand Carrel, avait jeté à la face de la pairie le souvenir de « l'assassinat du maréchal Ney, » et dressé entre les républicains et leurs juges, comme un épouvantail pour ces derniers, comme une égide pour les autres, la mémoire si populaire du héros de la Moskowa.

Pendant que la presse travaillait ainsi l'opinion publique, les chefs du parti républicain avaient imaginé un moyen de confisquer, pour ainsi dire, le procès, et de profiter de l'appareil dont ils allaient être entourés pour se porter eux-mêmes les accusateurs et les juges du Gouvernement et de la société qui prétendaient les juger. A cet effet, ils avaient convoqué à Paris, de tous les points de la France, un congrès général des notabilités du parti, parmi lesquelles devaient être choisis, sous le titre de défenseurs, les orateurs de ces grandes assises. Puis, afin d'organiser l'action commune et de répartir les rôles, il se forma deux *comités de défense* : l'un, des accusés de

Paris, composé de MM. Godefroi Cavaignac, Guinard, Armand Marrast, Lebon, Vignerte, Landolphe, Chilmann, Granger et Pichonnier; l'autre, des accusés de Lyon, composé de MM. Baune, Lagrange, Martin Maillefer, Tiphaine et Caussidière. Ces comités tracèrent le cadre immense de théorie politique et de critique gouvernementale dans lequel aurait à se déployer l'éloquence des orateurs, et arrêtèrent la liste des défenseurs au nombre de cent cinquante environ. C'était donc un cours de politique républicaine en cent cinquante leçons qu'il s'agissait de développer devant la Chambre des pairs, avec la France pour auditoire. Parmi ceux qui étaient désignés pour ce grand enseignement, se trouvaient MM. Audry de Puyraveau, Barbès, Bastide, Bergeron, Auguste Blanqui, Carrel, de Cormenin, Marc Dufraisse, Ferdinand Flocon, Hippolyte Fortoul, l'abbé de Lamennais, Ledru-Rollin, Pierre Leroux, Raspail, Trélat, Voyer-d'Argenson, etc.

Afin d'empêcher l'indécente comédie que se proposaient de jouer, devant la justice, des hommes appelés à répondre à une accusation capitale, M. le président Pasquier leur fit savoir que, suivant les pouvoirs qu'il tenait de l'article 295 du Code d'instruction criminelle[1], il ne recevrait pour défenseurs que des avocats en titre. Mais, donnant une extension inusitée à la libre défense, il les autorisait à choisir ces avocats dans tous les barreaux de France. Puis il nomma d'office ceux des membres du barreau de Paris qu'il chargeait d'assister les accusés qui

[1] Cet article est ainsi conçu : « Le conseil de l'accusé ne pourra « être choisi par lui ou désigné par le juge que parmi les avocats « ou avoués de la cour royale ou de son ressort, à moins que l'ac- « cusé n'obtienne du président de la cour d'assises de prendre « pour conseil un de ses parents ou amis. »

n'auraient pas fait choix d'un défenseur. Cette décision, qui renversait tout le plan combiné par les accusés, provoqua de leur part une violente protestation. Ils déclarèrent qu'ils n'accepteraient pas des défenseurs d'office, et qu'ils refuseraient les débats si on ne leur accordait pas les conseils en qui ils avaient mis leur confiance. Ils adressèrent aux défenseurs d'office (25 mars) une lettre collective, pour leur notifier formellement qu'ils « refusaient toute espèce de communication avec eux. »... « Il vous reste maintenant, ajoutaient-ils, à juger vous-mêmes si votre dignité, celle de l'ordre auquel vous appartenez, peuvent vous permettre de vous imposer aux accusés malgré eux, et de vous rendre ainsi complices d'une iniquité judiciaire sans exemple, et des passions d'un ennemi sans pudeur. » Il ne faudrait pas croire, toutefois, que les accusés fussent unanimes en tout ceci. La plupart, au contraire, fatigués d'une longue détention préventive, auraient volontiers couru au-devant du jugement, en se défendant de leur mieux. Ils ne faisaient qu'obéir, par habitude ou par point d'honneur, à ceux qui avaient pris la direction de la conduite commune. Il y eut même un moment où l'on dut réchauffer le zèle chancelant d'un grand nombre d'entre eux. On leur fit signer un manifeste déclarant « déchus du titre de camarades et de la fraternité républicaine » ceux qui faibliraient dans leur résistance.

Les défenseurs d'office étant ainsi refusés, quel était leur devoir? Rien n'était réglé à ce sujet, quant à la juridiction de la Cour des pairs. Une ordonnance royale, délibérée en conseil d'État[1], y pourvut, en assimilant sous ce rapport la Cour des pairs aux Cours d'assises. Les

[1] Cette ordonnance est du 30 mars 1835.

avocats nommés d'office seraient donc tenus, si le président le leur ordonnait, de présenter la défense, même contre la volonté de leurs clients. Cette fois, les accusés ne se bornèrent plus à protester. Ils appelèrent à leur aide le barreau, et l'adjurèrent de ne pas se soumettre à des prescriptions qui, disaient-ils, mettaient à néant ses priviléges. A cette mise en demeure, le conseil de l'ordre du barreau de Paris s'assemble, délibère et déclare (6 avril) qu'il tient l'ordonnance royale pour « illégale, en ce sens qu'elle tend à rendre obligatoire l'exercice facultatif du ministère de l'avocat devant les tribunaux exceptionnels. » Le conseil était d'avis, en conséquence, que les avocats nommés d'office devraient s'abstenir dans le cas où les prévenus refuseraient leur concours. Cette délibération, qui qualifiait de « tribunal exceptionnel » une haute juridiction instituée par la Charte elle-même, portait, entre autres signatures, celle de M. Philippe Dupin, alors bâtonnier de l'ordre, et celle de M. Odilon Barrot. C'est que l'opposition politique ne se contentait pas de se manifester à la tribune et dans l'urne des scrutins; on la retrouvait au palais, sous la robe de l'avocat. Les barreaux de province se mirent à suivre l'exemple de celui de Paris, et déjà ceux de plusieurs villes s'étaient prononcés dans le même sens, lorsque la Cour royale, à laquelle la délibération avait été déférée par le procureur général, la condamna et la frappa de nullité pour cause d'excès de pouvoir.

Malgré les clameurs de la presse républicaine, à laquelle l'esprit de parti venait si regrettablement en aide, M. le président Pasquier maintint sa décision touchant l'exclusion des défenseurs non inscrits au tableau des avocats. Mais afin de ne pas ajouter un nouveau prétexte de désordre à ceux que multipliait l'astuce des républicains,

il arrêta que les défenseurs nommés d'office qui ne seraient pas agréés par leurs clients seraient libres de s'abstenir. Les défenseurs non avocats n'en continuèrent pas moins à se considérer comme valablement chargés des intérêts de ceux qui les avaient choisis, et ils constituèrent un *comité de défense*, qui se réunissait pour délibérer au domicile de M. Auguste Blanqui.

Un point important pour les républicains eût été d'obtenir une manifestation de la garde nationale contre le procès. Ils avaient espéré y parvenir d'autant plus facilement que ce procès devait imposer un service long et pénible à la milice citoyenne, obligée de fournir chaque jour un détachement considérable pour la garde du Luxembourg. Souvenir du procès des ministres, menaces, caresses, plaintes, suggestions de toutes sortes, démarches personnelles, rien ne fut négligé pour obtenir au moins un semblant de protestation. On ne put entraîner que les individus, en bien petit nombre, déjà signalés pour appartenir à l'opinion républicaine, et quelques peureux, le tout ne formant pas un chiffre avouable. Les républicains imaginèrent alors un moyen plus simple, mais qui ne devait pas mieux leur réussir. M. Pasquier reçut un jour une lettre signée par d'honorables citoyens de la 9e légion, déclarant qu'ils se refusaient à faire le service du Luxembourg. Une protestation publiée par les prétendus auteurs de cette lettre fit savoir que les signatures étaient l'œuvre de faussaires, et que ceux dont on avait usurpé les noms désavouaient complétement les intentions qui leur étaient attribuées.

Pendant que les républicains s'épuisaient en stériles et honteuses machinations, pour faire obstacle au procès et acculer le Gouvernement à la nécessité de l'amnistie dont ils prétendaient toujours ne pas vouloir, tout se prépa-

rait pour l'ouverture de ce grand drame judiciaire. Grâce à l'activité imprimée aux travaux par M. Thiers, la construction de la salle d'audience avait marché avec une rapidité féerique. A la fin d'avril, elle était terminée. M. le duc Decazes avait remplacé comme grand référendaire M. de Sémonville, que son âge et son caractère rendaient peu propre à des soins si multipliés ; et sous la direction intelligente de ce haut fonctionnaire, les dispositions les mieux entendues avaient été prises pour l'ordre, pour la sécurité, pour la régularité du service. M. le président Pasquier, dont la calme fermeté, la modération, la sagesse, furent à la hauteur de son pénible et difficile devoir, avait pris possession de tous les détails de cette immense procédure. Il avait fixé au 5 mai l'ouverture des débats, et invité à venir y occuper leur siége tous les membres absents de la pairie, même ceux qui remplissaient à l'étranger des fonctions diplomatiques.

Ainsi les républicains allaient comparaître devant leurs juges, non comme des foudres vengeurs, non comme des ennemis, mais comme des accusés vulgaires. Ils commençaient à croire qu'ils ne feraient trembler ni le Gouvernement, ni les juges, ni les témoins, et qu'ils pourraient bien ne trouver qu'une condamnation là où ils avaient espéré se ménager un triomphe. Une ressource leur restait cependant : l'émeute. Non que le parti osât, privé de ses chefs, recommencer des journées d'avril; mais l'émeute, même sans coups de fusil, pouvait fatiguer, alarmer la bourgeoisie, et déterminer un mouvement de l'opinion publique en faveur de l'amnistie, comme moyen d'en finir d'un seul coup avec des inquiétudes trop prolongées. On essaya. Pendant cinq jours consécutifs, les débris des sections formèrent, aux envi-

rons des portes Saint-Denis et Saint-Martin, des groupes bruyants et animés, qui gênaient la circulation et attiraient comme toujours les curieux. La police entreprit de les disperser, par la douceur d'abord, et bientôt par des moyens énergiques. Il y eut des rixes et des coups, quelque tumulte ; on parla de barricades. La police prit alors des mesures décisives. Trois cents arrestations furent faites, et les sectionnaires, découragés par l'indifférence publique, abandonnèrent la partie. Les républicains auraient manqué à leurs traditions s'ils n'avaient pas accusé l'autorité d'avoir organisé cette émeute. Condamné pour ce fait à trois mois de prison et 3,000 francs d'amende, le journal le ***Réformateur*** [1] publia une lettre qu'il affirmait avoir reçue de l'un des jurés, lequel lui disait que, boutiquier et exposé aux vexations de la police, il avait voté la condamnation, afin de se préserver des persécutions dont il était menacé. L'allégation n'était pas heureuse. Les douze jurés qui avaient siégé dans l'affaire répondirent collectivement que la prétendue lettre était fausse, et défièrent publiquement la feuille républicaine de désigner celui d'entre eux qui la lui avait écrite. Ce défi ne fut pas relevé, et le ***Réformateur*** fut convaincu de mensonge.

Enfin le 5 mai était arrivé. Dès le matin, le quartier du Luxembourg présentait une extrême animation. Une affluence immense de curieux s'y pressaient de toutes parts. Des détachements considérables de force armée étaient répartis dans les cours et dans le jardin du palais. Deux chemins fermés de fortes palissades conduisaient, l'un de la rue de Vaugirard à la salle d'audience, l'autre de cette salle à la prison où tous les accusés avaient été

[1] Ce journal était dirigé par M. Raspail.

transférés la veille. Toutes les tribunes réservées au public avaient été envahies de bonne heure par les personnes munies de billets. A une heure et demie, les accusés sont introduits, au nombre de cent vingt et un, escortés de gardes municipaux, qui prennent place à leurs côtés sur les banquettes préparées pour les recevoir. Ils portent tous la cocarde républicaine, le blanc au centre. Huit cent dix-neuf témoins, tant à charge qu'à décharge, occupent une autre partie de la salle. Douze avocats à peine se montrent aux bancs de la défense.

A deux heures, M. le président Pasquier s'assied au fauteuil. Il est assisté de quatre vice-présidents, MM. Séguier, de Bastard, Portalis et Girod (de l'Ain). M. le procureur général Martin (du Nord) et MM. les avocats généraux Plougoulm, Franck-Carré, de la Tournelle et Chégaray, tous en robes rouges, sont au siége du ministère public. L'appel nominal constate la présence de cent soixante-quatre pairs seulement. Soixante-dix-neuf ne siégent pas, soit parce que leur santé s'y oppose, soit parce qu'au point de vue politique ils désapprouvent le procès.

Ces abstentions si nombreuses étaient un fait des plus regrettables, et il est fâcheux qu'aucune pénalité ne frappât ceux des nobles pairs qui se dispensaient ainsi volontairement de remplir leur devoir. Les pairs n'avaient point à apprécier individuellement la convenance de faire ou de ne pas faire le procès. Membres d'un tribunal auquel des accusés étaient déférés, et qui s'était déclaré compétent, ils avaient toute liberté de voter pour l'acquittement ou pour la condamnation; ils n'étaient pas libres de ne pas participer au jugement. Ce n'était pas seulement d'ailleurs une question de position, c'était encore une question d'honneur; car leur refus de siéger jetait un blâme sur leurs collègues, amoindrissait le pres-

tige de la haute Cour aussi bien que l'autorité de ses arrêts, et semblait justifier les préventions que les ennemis de la monarchie s'appliquaient à entretenir contre la pairie. Sous un autre rapport, les abstentions présentaient un inconvénient non moins grave. Les arrêts de la Cour des pairs n'étaient valables qu'autant qu'ils étaient rendus avec le concours du tiers au moins de ses membres inscrits; et l'on sait que tout juge qui s'est momentanément absenté des débats cesse de plein droit d'avoir qualité pour prendre part au jugement. La Cour se trouvant, dès le début, réduite aux deux tiers de ses membres, il suffisait donc qu'une moitié de ceux-ci se trouvassent accidentellement empêchés au cours du procès, pour que le jugement devînt impossible faute de juges. Or, si l'on considère que le procès promettait d'occuper plusieurs mois d'audiences quotidiennes, et que les pairs, avancés en âge pour la plupart, étaient peu capables de résister à de pareilles fatigues, on reconnaîtra que cette éventualité n'avait rien d'improbable. C'est ce qu'avait parfaitement compris M. Jules Favre, lorsque, dans le comité de défense, il insistait avec une grande vivacité pour que les accusés acceptassent le débat. Il était convaincu qu'en multipliant les incidents, les exceptions, les chicanes, les discours et les répliques des défenseurs et des accusés, on prolongerait à ce point la durée du procès, qu'il ne resterait pas assez de juges pour prononcer l'arrêt.

Ce conseil, qui laissait intacte la dignité des accusés, et qui peut-être eût sauvé les coupables en frappant la justice d'impuissance, ne fut pas écouté. On va voir à quelles honteuses violences eurent recours, pour détourner le châtiment suspendu sur leurs têtes, des hommes, la plupart bien élevés, se disant apôtres et se glorifiant du martyre.

Bien que tous les accusés eussent été mis en cause pour répondre de leur participation à un même attentat, ils avaient été divisés, pour l'ordre de l'instruction et des débats, en plusieurs catégories, suivant les faits particuliers qui leur étaient attribués comme ayant concouru au fait général. Ces catégories présentaient les chiffres suivants : Lyon, 59 ; Saint-Étienne, 5 ; Grenoble, 1 ; Arbois, 1 ; Besançon, 1 ; Marseille, 2 ; Paris, 42 ; Lunéville, 9 ; Épinal, 1. Après l'appel nominal des pairs, le président adressa aux accusés les questions d'usage. Quelques-uns répondirent, surtout parmi ceux de Lyon ; les autres, notamment ceux de Paris, déclarèrent qu'ils ne répondraient pas, tant qu'ils ne seraient pas assistés des défenseurs de leur choix. Le procureur général requiert alors qu'il soit passé outre. Les accusés réclament tumultueusement, et parlent tous à la fois, demandant leurs défenseurs. Puis M. Baune (Lyon), au nom de ses coaccusés, se plaint de l'ordre qui a interdit l'entrée de la salle à leurs femmes et à leurs sœurs, et demande qu'elles soient introduites. « La Chambre des pairs, lui répond le président, quand elle se constitue en Cour de justice, n'admet pas les femmes à ses audiences. » M. Cavaignac veut prendre la parole. « Comment vous nommez-vous? lui dit M. Pasquier ; avant que je vous écoute, dites-moi qui vous êtes.» — «Je ne répondrai pas. Tant que je n' ai pas mon défenseur, vous n'êtes pas mes juges. » Les accusés continuaient à crier, à protester, à gesticuler. Le tapage allait croissant, et il était impossible au président de se faire entendre. Enfin M. Maillefer (Marseille) se dit autorisé à proposer à la Cour d'admettre pour défenseurs MM. Audry de Puyraveau, Voyer-d'Argenson, le général Tarayre, Trélat, de Cormenin, Carrel, de Lamennais, Raspail, Legendre, Carnot, Bouchotte, Pierre Leroux et

Reynaud. Il demande qu'il en soit délibéré, et un grand nombre de voix se joignent à la sienne. « Au nom des accusés de Paris, s'écrie M. Cavaignac, je m'oppose à ce que la question soit posée. Par cela seul que la libre défense serait discutée, il n'y aurait plus de défense. » La Cour se retira néanmoins pour en délibérer, et rejeta la demande, attendu « que le président avait fait un usage juste et légitime de son pouvoir discrétionnaire. » Des réclamations, des vociférations furieuses accueillirent la lecture de cet arrêt, et la séance fut levée au milieu d'un affreux désordre.

Dès ce moment, il fut facile de se rendre compte du système adopté par les accusés. Il s'agissait d'engager contre la Cour une lutte ouverte, violente, tumultueuse; de transporter dans le sanctuaire de la justice les mœurs et les procédés des clubs dans leurs plus mauvais jours. Les accusés étaient vivement encouragés dans cette voie par la presse républicaine, qui applaudit avec transport à leur début. Les défenseurs choisis par eux leur adressèrent, dans les termes suivants, leurs félicitations : «..... Approuvant hautement la résolution des accusés qui ont flétri par leur silence tout principe de juridiction prévôtale, les défenseurs soussignés ont besoin d'exprimer publiquement leur douleur de n'avoir pu être utiles à leurs amis, et protestent de toute l'énergie de leur conscience contre l'abominable iniquité qui va être consommée à la face de la nation. » Le problème à résoudre allait donc être de savoir si la protection et les garanties dont la loi couvre les accusés pouvaient, au gré de ces derniers, être transformées en un obstacle insurmontable à l'action de la justice.

Le lendemain, la tactique adoptée par les républicains se dessina d'une manière plus saisissante encore. A peine

le président avait-il ouvert l'audience, que les accusés se lèvent en masse et protestent bruyamment contre l'arrêt rendu la veille. En vain le président les engage à écouter d'abord la lecture de l'acte d'accusation et de l'arrêt de renvoi, qui doit avoir lieu avant tout débat ; ils s'y refusent et continuent à protester et à demander leurs défenseurs. Le président donne l'ordre de les faire asseoir ; ils s'obstinent à rester debout et à pousser des cris confus. « J'ai une mission à remplir, dit M. Cavaignac ; je demande la parole. » Le président ordonne aux gardes municipaux de faire asseoir l'accusé. M. Cavaignac résiste. « Je m'asseoirai, s'écrie-t-il avec exaltation, quand j'aurai rempli ma mission. — Parle, parle, Cavaignac, » lui crient les autres accusés, en l'excitant du geste et de la voix.—*Le procureur général :* « Si le trouble continue, je serai forcé de requérir contre ceux qui le causent. » —*Les accusés :* « Tous, requérez contre nous tous. » —*Le président :* « Gardes municipaux, faites asseoir l'accusé Cavaignac. »—*M. Cavaignac :* « Je proteste contre cette violence. Si l'on prend des conclusions contre moi, je m'asseoirai, mais pour me relever. J'ai une mission à remplir ; je la remplirai. » Le procureur général requiert qu'il soit fait application à l'accusé Cavaignac de la loi du 25 mars 1822.—*Les accusés :* « Condamnez-nous tous ! nous avons tous troublé l'ordre. »—*L'accusé Martin :* « Nous voulons qu'il soit constaté que s'il y a du trouble, c'est la faute de M. le président, qui n'a pas voulu nous écouter. » Tous les accusés sont debout et gesticulent ; leurs clameurs ne permettent plus de s'entendre. La Cour se retire pour délibérer.

Il devenait évident qu'avec des accusés décidés à défier toutes les rigueurs du Code, et à entraver le cours de la justice par des vociférations et par la résistance corpo-

relle, on allait se trouver placé dans la déplorable alternative ou d'avouer l'impuissance de la loi, ou de s'écarter des formes régulières. Se résoudrait-on à juger en leur absence et sur pièces des inculpés qui s'obstinaient à méconnaître l'autorité du tribunal, et dont les indécentes bravades insultaient à la majesté du juge et à la sainteté de la loi? Avant d'en venir à cette extrémité, la Cour voulut du moins pousser jusqu'à leurs plus extrêmes limites la mansuétude et la patience. Elle voulut constater d'une manière irréfragable qu'elle cédait à une impérieuse nécessité. Elle remit donc à sévir, se bornant, quant à M. Cavaignac, à joindre l'incident au fond, en donnant acte au ministère public de ses conclusions. L'arrêt portait, par forme d'avis, que « des faits graves s'étant passés à l'audience, et plusieurs des accusés ayant empêché le cours de la justice par leurs clameurs, le tumulte et la violence, il serait pris, en cas de désordres nouveaux, les mesures nécessaires pour maintenir l'ordre et assurer à la justice son libre cours. »

Mais on eût dit que tant de patience ne faisait qu'irriter l'audace et la turbulence des accusés. Au commencement de l'audience suivante, un avocat ayant soulevé une question préjudicielle relativement à la présence parmi les juges des pairs qui ont pris part à l'instruction, les accusés déclarent avec des cris furieux qu'ils n'acceptent pas le débat et qu'ils désavouent l'avocat. Puis M. Lagrange prend la parole, et, sous l'empire d'une exaltation extrême, il proteste contre la compétence de la Cour; il proteste contre la longueur de sa détention préventive; il proteste contre le régime des prisons; il proteste contre le banc où il est assis et qui est incommode, tandis que les pairs ont de moelleux fauteuils; il proteste contre l'exclusion du peuple de la salle d'audience; il proteste contre l'arrêt

rendu la veille.... En vain le président essaye d'arrêter ce débordement de paroles mêlées d'outrages et accompagnées de gestes extravagants; en vain les gardes municipaux et les huissiers s'efforcent de mettre fin à ce scandale; l'accusé, dont l'emportement touche à la frénésie, se débat contre leurs étreintes et crie plus fort : « Vous pouvez, s'écrie-t-il l'œil en feu, le bras tendu vers les juges, vous pouvez m'envoyer à la mort, vous pouvez m'assassiner, vous ne m'empêcherez pas de protester jusqu'à mon dernier soupir contre votre inique décision! »

A cette scène, qui eût été burlesque si tout n'était pas tristement sérieux en telle matière, en succède une autre. L'accusé Martin, sous prétexte de « prendre position, » venait de se livrer, contre la Cour et contre le Gouvernement, à de longues récriminations, en ce style emphatique mêlé d'injures adopté par les républicains. « Nous n'avons pas cru devoir interrompre ce discours, dit le procureur général, parce que nous voulions qu'il fût bien constaté que les scènes de désordre qui se renouvellent sont le résultat d'un système arrêté. Il est temps que le scandale finisse. Nous déclarons que si ces violences recommencent, nous prendrons contre leurs auteurs des conclusions sévères. » Le président ordonne alors au greffier de lire l'acte d'accusation. Mais aussitôt le tumulte recommence plus violent et plus obstiné que jamais. Tous les accusés vocifèrent à la fois. La voix du greffier, celle du président, celles des huissiers se perdent au milieu des cris qui se succèdent sans interruption. Les gardes municipaux s'agitent, prient, menacent; ils n'obtiennent rien. Le greffier poursuit néanmoins sa lecture au milieu de ces clameurs assourdissantes. Tout à coup les cris cessent, et M. Baune, d'une voix dont le timbre retentissant emplit la vaste enceinte, lit une décla-

ration dont la conclusion est que les accusés « ne se présenteront plus devant la Cour, s'ils n'y sont contraints par la force. »

M. Baune parlait encore, lorsque le procureur général se lève, et, entouré des avocats généraux, prononce un réquisitoire qui se termine ainsi : « Attendu que s'il pou- « vait dépendre des accusés d'entraver par des moyens « quelconques la marche d'une affaire, la puissance pu- « blique leur appartiendrait, et l'anarchie prendrait la « place de la justice; que la tolérance qui serait apportée « à cette rébellion contre la loi serait un véritable déni « de justice envers la société, et envers ceux des accusés « qui usent de leur droit pour réclamer le jugement;— « Attendu qu'il appartient à la Cour de s'opposer au « renouvellement d'un pareil scandale, et d'assurer la « justice à la société et aux accusés paisibles qui la récla- « ment;—Requiert qu'il plaise à la Cour, statuant sur « l'étendue du pouvoir discrétionnaire indispensable à la « suite et à la direction des débats,—Autoriser M. le pré- « sident à faire sortir de l'audience et à faire conduire en « prison tout accusé qui troublera l'ordre, à la charge par « le greffier de tenir note des débats, et d'en rendre « compte à l'accusé expulsé, à l'issue de l'audience, pour « l'affaire être ainsi continuée dans son ensemble, tant à « l'égard des accusés présents de fait à l'audience, qu'à « l'égard de ceux que leurs violences en auront fait « expulser. »

Il serait impossible de donner une idée de l'aspect que présentait, à la fin de ce réquisitoire, la salle du jugement. Les accusés debout, la figure enflammée, le geste menaçant, éclatant en imprécations et en cris de fureur; les gardes municipaux employant inutilement la force pour les obliger à s'asseoir; les juges inquiets, et plus

affligés encore qu'indignés; le public agité, penché sur les tribunes pour suivre les péripéties de cette indécente comédie. Après avoir vainement attendu un peu de calme, le président, ne pouvant tolérer une telle profanation de la justice, ordonna d'emmener les accusés, et la Cour se retira dans la chambre du conseil.

Il n'y avait plus à reculer. Il fallait ou reconnaître que la justice était vaincue, ou recourir aux moyens devenus nécessaires pour assurer son triomphe. La délibération de la Cour fut laborieuse, et occupa deux longues séances. Le 9 mai, tous les accusés furent ramenés à l'audience; le nombre des gardes municipaux était doublé. Il fut donné lecture, au milieu d'un profond silence, d'un arrêt qui faisait droit, mais en partie seulement, aux conclusions du procureur général. « Attendu, y était-il dit, que « la société serait sans protection, si, en faisant rébellion « à la loi, les accusés pouvaient, par un tumulte perma- « nent, forcer la Cour à ajourner indéfiniment le juge- « ment de l'affaire soumise à sa juridiction;—La Cour « dit que si les désordres auxquels les accusés se sont « livrés venaient à se renouveler, le président est auto- « risé à faire retirer ceux d'entre eux qui, par leur « violence, rendraient impossible la continuation des « débats, pour être lesdits accusés ramenés devant la « Cour ensemble ou séparément, afin qu'ils puissent être « présents à l'audition des témoins à charge ou à dé- « charge, qui ont à déposer sur les faits qui leur sont « personnellement imputés, et être entendus dans leurs « moyens de défense;—Et attendu que l'arrêt et l'acte « d'accusation ont été signifiés personnellement aux accu- « sés;—Ordonne qu'il sera passé outre à la lecture de ces « pièces, même en l'absence de ceux des accusés que le « président aurait fait retirer, en conformité du présent

« arrêt;—Pour être ensuite procédé à l'examen et aux « débats jusqu'au jugement définitif. »

Certes, c'était un fait grave et regrettable que cette nécessité de s'écarter des formes tracées par la loi. Sans méconnaître l'autorité des circonstances, on hésite à approuver le juge usurpant, pour quelque faible part que ce soit, le rôle du législateur. Et pourtant, parce qu'il y avait une lacune dans la loi, parce que le législateur n'avait pas prévu tout ce que les ennemis de la société oseraient contre elle, devait-on, au moment du péril, laisser la société sans défense? Nul ne voudra le prétendre.

Les dispositions comminatoires de l'arrêté de la Cour n'eurent pas pour effet de déterminer les accusés à abandonner leur système. Dès qu'on eut repris la lecture de l'acte d'accusation, on vit se renouveler le scandale des audiences précédentes. Le président ordonne d'emmener les accusés. Pendant que les gardes municipaux obéissent, on entend la voix de M. Cavaignac répétant à plusieurs reprises : « C'est infâme ! C'est infâme ! » D'autres accusés mettent insolemment leur chapeau sur leur tête, et il faut les obliger à se découvrir devant la Cour. Ils sortent tous enfin. Cependant plusieurs d'entre eux ayant demandé à rentrer, et s'étant montrés disposés à ne pas imiter l'obstination de leurs compagnons, sont bientôt ramenés. Ils sont au nombre de vingt-neuf, tous de la catégorie de Lyon. Mais à peine M. Lagrange a-t-il repris sa place, qu'en proie à une exaltation voisine de la démence, il recommence, au milieu d'un déluge d'injures, la série de ses protestations. On veut l'entraîner hors de la salle; il résiste; il se défend avec une fureur croissante contre la force armée. Les gardes municipaux l'emportent dans leurs bras, sans pouvoir le réduire au silence; et au

moment où la porte va se refermer sur lui, on l'entend encore s'écrier : « Vous pouvez nous condamner tous à mort ; notre sang ne lavera pas les stigmates qu'a laissés sur vos fronts le sang du brave des braves ! »

Cette explosion ne fut pas la dernière. Cinq accusés encore, parmi ceux qui avaient promis d'être calmes, durent être expulsés quelques jours après, et vingt-trois seulement acceptèrent définitivement les débats. Ils assistèrent en silence à la lecture de l'acte d'accusation, qui ne fut plus interrompue.

Ce fut pour les républicains une amère déception. La ligue était rompue ; la résistance était entamée. En cessant d'être unanime, la rébellion perdait ce qui la rendait redoutable, et cesserait bientôt de paraître justifiée. Il était donc de la plus haute importance d'atténuer la portée de la défection, et de soutenir la constance de ceux que l'exemple aurait pu entraîner. Les journaux du parti jetèrent la flétrissure aux accusés qui s'étaient soumis, en les représentant comme ayant cédé, par faiblesse ou par cupidité, aux promesses, aux séductions, aux largesses du Gouvernement. En même temps, pour raffermir les autres par un moyen dont on ne mettait pas en doute la puissance, on leur fit savoir qu'une somme de 20,000 francs, qui était, disait-on, souscrite, leur serait prochainement distribuée. Puis enfin, le 11 mai, parut dans la *Tribune* et dans le *Réformateur* un manifeste du comité de défense, dont il suffira de citer quelques lignes. On y disait aux accusés : « C'est pour nous un devoir de conscience, et nous le remplissons avec une orgueilleuse satisfaction, de déclarer à la face du monde que, jusqu'à ce moment, vous vous êtes montrés dignes de la cause sainte à laquelle vous avez dévoué votre liberté et votre vie, et que vous avez répondu noblement

à l'attente de tous les hommes libres.... Persévérez, citoyens, montrez-vous, comme par le passé, calmes, fiers, énergiques.... L'infamie du juge fait la gloire de l'accusé. » Cette pièce était suivie des signatures des défenseurs, au nombre de cent dix.

Mais le zèle des républicains les avait emportés trop loin. La Chambre des pairs, si grossièrement outragée, décida, sur la proposition de M. le duc de Montebello, que les gérants des journaux et les signataires de la lettre seraient traduits à sa barre; et comme parmi les signatures se trouvaient celles de deux députés, MM. de Cormenin et Audry de Puyraveau [1], une demande en autorisation de poursuites fut adressée à la Chambre élective.

La Chambre des pairs n'avait pas pris cette décision sans une très-vive appréhension. Quel embarras, en effet, n'allait pas ajouter à ceux que lui causait déjà le procès engagé, ce nouveau procès qui lui donnait à juger d'autres accusés non moins nombreux et non moins déterminés! Sans doute, les noms mis au bas de l'insulte publique ne permettaient pas de la dédaigner. Mais, en ne reculant pas devant leur devoir, les pairs y auraient succombé peut-être, si leur tâche ne s'était trouvée singulièrement réduite d'une façon fort imprévue. Appelé devant la commission de la Chambre des députés pour s'expliquer sur la demande en autorisation de poursuites, M. de Cormenin déclara qu'il était absolument étranger à la lettre incriminée, qu'il ne l'avait ni signée ni connue avant sa publication. M. Audry de Puyraveau y mit plus de réserve. Il refusa de répondre; mais on ne tarda pas à savoir à quoi s'en tenir sur la valeur de la lettre,

[1] M. Audry de Puyraveau avait été renvoyé à la Chambre au mois de septembre 1834, par le collége de Rochefort.

M. Michel (de Bourges) s'en étant publiquement reconnu seul auteur, et M. Trélat seul publicateur. Ce n'était pas encore là toutefois l'exacte vérité. La résolution relative à la souscription de vingt mille francs et à la publication de la lettre avait été prise dans une réunion à laquelle assistaient seulement un très-petit nombre de défenseurs, et ceux-ci avaient disposé, sans plus de scrupule, de la signature de leurs collègues. Il y avait donc un faux sans aucune excuse, car l'urgence n'existait pas, et d'ailleurs les défenseurs étant tous à Paris, quelques heures auraient suffi pour leur demander leur adhésion.

L'autorisation de poursuites fut combattue avec beaucoup d'ardeur par l'opposition dans la Chambre des députés, et la part que prirent aux débats MM. Odilon Barrot et Dupin aîné leur donna une certaine solennité. Suivant ces orateurs, la dignité de la Chambre élective, son respect d'elle-même, le soin de son indépendance lui commandaient de refuser l'autorisation. Reconnaître à la Chambre des pairs le droit de citer un député à sa barre, lorsque la Chambre des députés n'avait aucun droit pareil à l'égard des pairs, ce serait, disaient-ils, consacrer l'infériorité de cette dernière, détruire l'égalité et l'équilibre des pouvoirs constitutionnels ; ce serait, en un mot, la ruine du régime représentatif. Une telle argumentation était propre peut-être, comme moyen d'opposition, à irriter les susceptibilités ; mais elle était peu digne des deux savants jurisconsultes, car l'égalité qu'ils se montraient si jaloux de protéger et de conserver n'existait pas. En effet, la Charte donnait à la Chambre des pairs seule le droit de juger ses propres membres, tandis que la Chambre des députés avait seulement le droit d'accorder ou de refuser aux tribunaux le droit de juger les députés. Or, il n'était pas sérieux de dire que le pouvoir

électif se subordonnerait en laissant juger par la plus haute Cour du royaume un député justiciable d'un simple tribunal de police correctionnelle.

La Chambre fut de cet avis. Elle repoussa la demande en ce qui concernait M. de Cormenin ; mais elle autorisa les poursuites contre M. Audry de Puyraveau, qui n'avait pas cru devoir désavouer sa signature.

Cette discussion avait été marquée par un incident qu'on ne saurait passer sous silence. Quelque répugnance qu'il éprouve à descendre jusqu'à ces honteux détails, l'historien doit avoir le courage de dévoiler les turpitudes des partis ; c'est la dure condition de sa véracité. Depuis quelque temps, les rédacteurs des journaux républicains avaient transporté dans leurs rapports avec la Chambre des députés les usages et les procédés habituels de leur polémique. La tribune réservée aux journalistes était devenue, pour ces écrivains, comme une position avancée, d'où ils troublaient les délibérations de la Chambre par les manifestations les plus inconvenantes, par de bruyantes conversations, par des murmures ou des applaudissements, par des apostrophes grossières ou des insultes adressées aux représentants du pays. Plusieurs membres de la majorité, qui occupaient les bancs situés au-dessous de cette tribune, avaient même été l'objet d'outrages d'un autre genre, et tellement ignobles qu'ils avaient dû chercher d'autres places, pour ne pas rester exposés à recevoir des souillures sur leurs vêtements. M. Dupin, instruit de ces faits, avait eu le tort fort grave de ne prendre aucune mesure pour en empêcher le retour. Dans la séance du 22 mai, des plaintes formelles ayant été hautement articulées par MM. le comte Jaubert, Fulchiron et Jollivet, M. Dupin ordonna l'évacuation de la tribune ; et malgré les violentes réclamations de la

gauche, l'ordre fut exécuté. A la sortie de la séance, dans la cour même du palais, M. le comte Jaubert, qu'accompagnaient quelques-uns de ses collègues, se vit barrer le passage par un groupe de jeunes gens qui l'attendaient. Des paroles insultantes furent prononcées, une lutte s'ensuivit; plusieurs journalistes furent arrêtés, et bientôt après remis en liberté. L'un des rédacteurs du *Réformateur* avait eu la principale part à cette scène. Le lendemain, ce journal publia, sous le titre de *Assommeurs législatifs*, un article qui, suivant l'expression de M. Odilon Barrot, « sentait plus la halle que la discussion d'hommes politiques. » Le gérant du journal, cité à la barre de la Chambre, fut condamné à un mois de prison et 10,000 francs d'amende.

Ainsi les procès se greffaient sur les procès, et l'obstination de quelques républicains, passée en quelque sorte à l'état de fureur chronique, semblait défier la loi et la constance des défenseurs de l'ordre monarchique.

La Chambre des pairs ne laissa point échapper l'occasion qui lui était offerte de réduire aux plus simples proportions les poursuites dirigées contre les auteurs de la lettre incriminée. Elle mit hors de cause tous ceux qui déclarèrent ne l'avoir pas signée, et ne maintint la prévention qu'à l'égard des gérants des deux journaux qui avaient publié la lettre, et de quinze de ses auteurs présumés. Neuf condamnations seulement furent prononcées : contre les deux gérants, chacun un mois de prison et 10,000 francs d'amende; contre M. Trélat trois ans, et contre M. Michel un mois de prison, avec chacun 10,000 francs d'amende; contre les autres, y compris M. Audry de Puyraveau, qui fit défaut, des peines moindres.

Cet acte de rigoureuse justice fit une grande impres-

sion. Les deux Chambres venaient de prouver une fois de plus qu'unies dans un même sentiment, elles ne faibliraient pas devant les nécessités du salut commun. Mais ce qui frappa surtout les républicains, ce fut la vigueur de détermination qu'avait montrée la Chambre des pairs. Ils reconnaissaient enfin que cette fermeté patiente et froide pourrait bien avoir raison de leurs ruses, de leurs colères vraies ou feintes, de leurs emportements systématiques. Mais si leur confiance était ébranlée, l'obstination du plus grand nombre ne l'était pas, et il n'en résulta aucun changement dans leur conduite.

Après avoir inutilement épuisé tout ce qu'on pouvait réclamer de la longanimité humaine, la Cour des pairs adopta le seul moyen qui lui fût laissé d'assurer l'action de la justice contre le mauvais vouloir des accusés. Elle décida qu'il serait procédé d'abord aux interrogatoires relatifs à ceux qui accepteraient les débats, et qu'ensuite les récalcitrants seraient amenés un à un devant elle, pour être interrogés, et entendre les dépositions, en ce qui les concernerait, des témoins à charge et à décharge. Et comme les accusés de Lyon devaient être appelés les premiers, les autres furent, en attendant, reconduits à Sainte-Pélagie, à l'Abbaye et à la Conciergerie.

Dès lors, le procès suivit son cours à travers une succession non interrompue de scènes de violence, ou ridicules ou affligeantes. Les débats toutefois, entravés par mille incidents sur les plus futiles prétextes, avançaient avec une extrême lenteur; et ce fut seulement le 10 juillet que fut terminée l'audition des dépositions relatives aux accusés de Lyon. Ici, une nouvelle question se présentait. Allait-on, laissant les choses en l'état quant à cette catégorie, passer aux interrogatoires des autres catégories, de manière à les amener sucessivement au

même point, afin de les réunir toutes ensuite, et de procéder d'ensemble aux plaidoiries et au jugement? C'était anéantir tous les résultats si péniblement obtenus, et se replacer, après tant de travaux, d'efforts et de patience, en présence des mêmes difficultés que le premier jour; c'était aboutir à l'impossible. Allait-on, au contraire, pousser sans désemparer jusqu'au jugement à l'égard des accusés de Lyon, et prononcer ensuite séparément sur chacune des autres catégories? Ce dernier parti, qui seul assurait l'action de la loi, et que recommandait l'intérêt des accusés, dont il abrégerait la détention préventive, laissait intacts tous les droits et toutes les garanties de la justice. Tous les détenus étaient, il est vrai, accusés de participation à un seul et même complot, qui avait reçu son exécution à Lyon, à Paris, à Lunéville, etc., et ils avaient dû être compris dans une même instruction. Mais bien qu'ils eussent obéi à une même pensée, poursuivi un but commun, il est évident que la culpabilité des actes commis à Lyon était parfaitement indépendante des faits accomplis à Paris ou à Lunéville, et pouvait être appréciée isolément. La division du jugement n'offrait donc que des avantages. En droit, elle ne violait aucune disposition du Code, aucune règle de procédure; car si la connexité des crimes ou délits rend naturelle la simultanéité des débats et du jugement, elle ne la rend pas nécessaire, et il ne saurait y avoir lieu de s'y astreindre, alors surtout qu'il en résulterait des inconvénients de nature à paralyser l'action de la justice. Aussi la division fut-elle réclamée par un réquisitoire du procureur général.

La plupart des défenseurs présents adhérèrent à ce réquisitoire. Mais ce n'était pas le compte de ceux des accusés qui n'avaient pas encore renoncé à rendre le ju-

gement impossible. Ils s'étaient assez facilement résignés à laisser entendre les témoins. Que leur importait, au fond, puisqu'ils n'avaient d'autre but que d'épuiser, dans une interminable série de séances, le courage et la force des juges? Après plusieurs mois consacrés aux interrogatoires, les accusés se seraient retrouvés en face de leurs juges déjà fatigués, justement dans les conditions où ils étaient placés à l'ouverture du procès, leur opposant les mêmes questions à résoudre, les mêmes obstacles à surmonter. Il n'en serait plus ainsi, si la division étant prononcée permettait à la Cour de simplifier sa tâche en jugeant séparément les diverses catégories.

C'est à quoi les républicains ne pouvaient consentir. Aussi vit-on se reproduire, pour la centième fois, les protestations en faveur de la libre défense. M. Baune, au nom de ses amis, prononça un long discours, afin d'établir que les accusés avaient besoin d'exposer, aux yeux de la France, leurs principes, leur foi politique, leurs idées sur les formes de gouvernement, ce qui ne pouvait être fait que par des hommes en parfaite communauté d'opinion avec eux. « La Cour, en vous écoutant comme elle vient de le faire, lui répondit M. Pasquier, a prouvé qu'elle pouvait tout entendre, et peut-être beaucoup trop entendre par respect pour le droit de défense. Accusé Baune, il n'y a pas de France républicaine; la France est monarchique et constitutionnelle. Vous avez paru croire qu'on allait faire en cette enceinte le procès à des opinions; en cela vous vous êtes trompé; mais surtout vous vous êtes complétement égaré, lorsque vous avez exprimé la pensée qu'il fallait que l'opinion républicaine fût défendue en face de l'opinion que vous avez, je crois, appelée aristocratique. Non, accusé Baune, on ne fait pas le procès à des opinions; on fait le procès à des actes qui

sont et qui ont dû être incriminés indépendamment de toute opinion, et qui ne peuvent se justifier, s'ils sont coupables, par aucune opinion.... Vous n'avez pas besoin du concours de vos amis pour défendre des opinions qui ne sont pas en cause. Ce dont vous avez besoin, c'est de défenseurs zélés, instruits, et qui soient capables de vous bien justifier sur les faits qui vous sont imputés. »

Il eût été difficile de rien opposer à ces paroles si sages, si pleines de mansuétude et de bienveillance. M. Baune ne l'essaya pas; mais il répéta avec une grande véhémence ses protestations, auxquelles se joignirent celles de tous ses compagnons.

Le lendemain, la disjonction ayant été ordonnée par la Cour, le greffier lut une lettre signée par vingt-quatre accusés, déclarant qu'ils ne viendraient à l'audience que contraints par la force, et que, dans le cas où l'on emploierait la force, ils useraient de tous les moyens en leur pouvoir pour troubler les débats. Ils tinrent parole. Quand on voulut les conduire à l'audience, une partie seulement des accusés de Lyon consentirent à s'y rendre soit de bonne volonté, soit escortés par deux gardes municipaux. Les autres résistèrent. La plupart n'avaient mis pour tout vêtement qu'un pantalon. L'un même, M. Reverchon, était étendu sur son lit, en état de complète nudité, et jura qu'il ne se laisserait pas vêtir. Quelques-uns opposèrent la force à la force; d'autres firent une résistance passive, se couchant par terre, déclarant qu'ils ne marcheraient pas, et qu'il faudrait ou les porter ou les traîner. On employa contre eux la coercition autant qu'il était nécessaire pour constater la résistance matérielle, puis on les laissa dans leur prison [1].

[1] Voyez la note D à la fin du volume.

Pendant deux mois et demi, la patience, la douceur, la persuasion, la pression morale, la contrainte matérielle, tout était resté impuissant contre une obstination qu'on devait désormais désespérer de réduire. La part de protection due aux intérêts des accusés avait été largement et généreusement faite. Les intérêts non moins sacrés de la justice et de la société ne pouvaient plus longtemps être laissés en souffrance. Sur le réquisitoire du procureur général, la Cour rendit un arrêt fortement motivé, par lequel elle ordonnait que si les accusés sommés de comparaître devant elle pour présenter leurs moyens de défense refusaient d'obéir, et « si leur résistance était de nouveau portée aux extrémités de violence et de rébellion dont ils avaient déjà donné le scandale, il en serait dressé procès-verbal, pour, ledit procès-verbal rappelé, être passé outre au jugement. »

Il n'y a pas à le dissimuler, cet arrêt avait une haute, une immense portée. Sans être directement contraire à aucun disposition législative, il suppléait à une des lacunes de nos codes, car l'impossibilité de juger provenant du fait de l'accusé présent n'y était pas prévue. Certes, devant une question si délicate, l'hésitation était permise, et il y avait courage à la Cour des pairs à prendre une telle détermination, en face des passions déchaînées et sous le coup des invectives d'une presse effrénée. On ne saurait donc s'étonner si sa résolution ne fut pas unanime, et si même quelques-uns des juges évitèrent, en se retirant, d'en partager la responsabilité. M. Molé n'avait pas attendu jusque-là, et il avait protesté tacitement, en cessant de siéger, contre l'arrêt de disjonction. On pourrait, sans doute, attribuer cette conduite

[1] Voyez le texte de cet arrêt, note E, à la fin du volume.

de M. Molé à des motifs tout politiques, et à la préoccupation d'une position à prendre en vue de l'amnistie, qui, dans les vœux et dans les prévisions de tous, devait être le dernier mot du procès. Quand d'éminents magistrats comme les Pasquier, les Séguier, les Portalis, les Zangiacomi, affirmaient le droit, les scrupules de M. Molé paraissent peu justifiables. Mais la conscience a ses mystères; vouloir les sonder, ce serait courir le risque de s'égarer.

Si les juges ne devaient pas se retrouver tous au dénoûment de ce long drame judiciaire, la plupart des principaux accusés réussirent, de leur côté, à s'y soustraire. Le 13 juillet au matin, on apprit tout à coup que vingt-huit des accusés de la catégorie de Paris, enfermés à Sainte-Pélagie, s'étaient évadés dans la nuit. La surprise fut grande, et beaucoup pensèrent que cette évasion n'eût pas été possible si le Gouvernement, pour abréger les soucis que lui causait le procès, ne l'eût secrètement favorisée. Il n'en était rien. D'autres, pour expliquer comment des républicains si fiers, disaient-ils, de confesser leur foi et de braver le martyre, s'étaient résignés à se sauver comme de vulgaires prisonniers, répandirent que leurs moyens de fuite étaient prêts depuis longtemps déjà, et qu'ils s'étaient volontairement abstenus d'en user jusqu'au jour où la disjonction avait été prononcée. Cela n'est pas moins faux. Il n'y eut dans cet événement ni complicité de la part du pouvoir, ni héroïsme de la part des républicains.

Profitant de la liberté excessive qui leur était laissée à l'intérieur de la prison, et des facilités que leur offrait une surveillance par trop débonnaire, les détenus de Sainte-Pélagie avaient conservé le moyen de s'introduire dans le caveau dépendant du bâtiment de la dette, dont la jouissance avait été accordée puis retirée à M. Ker-

sausie. La disposition des lieux leur fit concevoir la pensée de s'ouvrir par dessous terre un canal qui les conduisît à l'un des jardins bordant le chemin de ronde. On se procura des outils, que la sœur d'un détenu apporta cachés sous sa robe, et l'on se mit à l'œuvre. Pendant que les uns travaillaient au souterrain, les autres couvraient le bruit et détournaient au dehors, par des jeux bruyants, l'attention des gardiens. On avança rapidement, et rien ne vint contrarier le zèle des ouvriers. L'étroite entrée du canal fut soigneusement masquée. La terre extraite était, à mesure, étendue sur le sol de la cave et nivelée, de manière à ne point attirer le regard. En quelques jours, on était arrivé sous le jardin dépendant de la maison rue Copeau [1], n° 7. La galerie avait alors quinze mètres de longueur, sur environ un mètre de hauteur et quatre-vingts centimètres de largeur. Avant de percer la croûte qui bouchait encore la sortie, on dut tout disposer au dehors pour assurer le départ des évadés. M. Barbès s'acquitta de ce soin. Le 12 juillet, à la chute du jour, des voitures stationnaient aux environs du Jardin des Plantes et de l'hospice de la Pitié. A neuf heures, sur un signal donné de la prison par les mouvements d'une bougie, M. Barbès, prétextant une affaire à traiter avec le propriétaire, s'introduit dans la maison de la rue Copeau. La femme du propriétaire y était seule avec un domestique. M. Barbès engage avec elle une conversation, pendant que M. Étienne Arago lie un entretien avec le portier, afin de tenir libre l'accès de la rue. Bientôt les fugitifs se présentent à la porte vitrée donnant sur le jardin. M. Barbès s'élance à leur rencontre, leur ouvre. Quelques minutes après, les voitures les emportaient.

[1] Aujourd'hui rue Lacépède.

Au nombre des républicains qui venaient de recouvrer leur liberté, se trouvaient MM. Cavaignac, Marrast, Guinard, Landolphe, Berryer-Fontaine, et un nommé M. Lecomte qui, ayant obtenu la veille de sortir sur parole, avait passé la journée à préparer la fuite de ses amis, et avait jugé bon de ne pas rentrer. En revanche, plusieurs autres, y compris M. Kersausie, par un sentiment chevaleresque de ce qu'ils devaient à leur parti, refusèrent de s'évader. C'était agir non-seulement en hommes d'honneur, mais aussi en hommes politiques. Il est certain que cette fuite porta un coup funeste au parti républicain. En voyant les chefs qui les avaient poussés au combat les abandonner ainsi, au milieu de la lutte désespérée dans laquelle ils les avaient compromis, les soldats se tinrent généralement pour trahis et perdirent la confiance aveugle qui les avait soutenus jusqu'alors. Il est vrai que les évadés, pour justifier leur fuite, publièrent une déclaration où ils disaient que, « maîtres depuis longtemps des moyens de reprendre leur liberté, ils avaient jusqu'à présent refusé d'en user, » ce qui était un mensonge. Ils ajoutaient : « Nous partons, sans craindre qu'on se méprenne sur cet acte : le pays sait bien que nous nous porterons partout où nous appellera l'intérêt de notre cause, même en prison dès que nos meilleurs amis, ces otages de Lyon, de Lunéville, de Saint-Étienne, et nos camarades de Paris nous y appelleront. » Le pays savait surtout que, quand on se sauve de prison, ce n'est pas pour y revenir. Il savait aussi que ceux qui se soustrayaient ainsi à la responsabilité étendue sur eux, étaient les mêmes qui avaient donné l'ordre du combat et qui n'y avaient pas pris part. Le pays commençait, en outre, à savoir ce qu'il devait penser de tant et de si furieuses imprécations contre les tortures et les traitements barbares

infligés à des prisonniers qui pouvaient, sans être dérangés, organiser de pareils moyens d'évasion. Enfin le bon sens du pays trouvait parfaitement ridicule que la déclaration des chefs républicains accusât le Gouvernement d'avoir « violé leurs droits, » parce qu'il n'avait pas voulu souffrir niaisement qu'ils vinssent devant la justice, non pour répondre de leurs actes et être jugés, mais pour « répandre leurs idées et frapper au front leurs ennemis, » mais pour insulter et bafouer leurs juges, et se rire de l'impuissance de la loi. Voilà ce que le pays savait ou apprenait, et ce qui était peu propre à lui donner confiance dans les républicains.

Les principaux chefs du complot partis, le procès avait perdu presque tout son intérêt, et n'occupa plus qu'une place secondaire dans l'attention publique. Les diverses catégories furent successivement jugées sans interruption, et l'arrêt concernant les contumaces, qui fut rendu le dernier, porte la date du 23 janvier 1836. Cent six condamnations furent prononcées, les plus sévères à la déportation. Durant ce long espace de neuf mois, les juges supportèrent avec la plus louable constance leur pénible labeur quotidien ; toutefois, de ceux qui avaient siégé le premier jour, quarante-six, arrêtés en chemin par leurs scrupules ou vaincus par la fatigue, n'assistaient pas à la dernière audience.

Quelques mois avant que le parti républicain succombât dans la personne de ses chefs sous l'autorité de la loi, il avait perdu son principal organe. Le 12 mai 1835, le lendemain du jour où elle avait publié la lettre des défenseurs, la *Tribune* avait cessé de paraître. Son rédacteur en chef était en prison ; il lui manquait à la fois la plume et le savoir-faire de M. Marrast ; l'argent ne venait plus à sa caisse ; elle avait dû mourir.

On ne saurait refuser un mot de nécrologie à cette feuille incendiaire, car elle fut l'une des œuvres d'après lesquelles on devra juger un jour un homme qui a sa place dans l'histoire, M. Armand Marrast, président de l'Assemblée constituante de 1848. Pendant une existence d'environ quatre années, la *Tribune* a été l'objet de cent onze poursuites, d'où il est résulté vingt condamnations formant un total de quarante-neuf années de prison, et 157,630 francs d'amende. Or, il est de notoriété que ce journal, qui était lu surtout dans les clubs, dans les ateliers et dans les cabarets, n'a jamais eu qu'un nombre d'abonnés tout à fait insuffisant pour couvrir ses frais. Les souscriptions furent abondantes, il est vrai, grâce au concours des bourses légitimistes; et lorsque la *Tribune* fut condamnée par la Chambre des députés à laquelle elle avait appliqué l'épithète de *prostituée*, M. de Chateaubriand souscrivit publiquement pour 50 francs, la *Gazette de France* pour 1,000 francs. Cependant les souscriptions n'ont fourni qu'environ moitié du montant des amendes, et une somme de 80,000 francs au moins a dû provenir de libéralités mystérieuses, qui ont cessé quand M. Marrast a été sous les verrous. Ici la certitude s'arrête, les conjectures commencent; et peut-être ne faut-il attribuer qu'à la maladresse de quelque agent sans mission les suppositions qui ont fait prononcer, à cette occasion, le nom de Madame la duchesse de Berri.

Quoi qu'il en soit des sources secrètes où s'alimentait la caisse de cet insulteur stipendié, on peut dire que jamais plus d'impudence dans la calomnie, plus d'effronterie dans le mensonge, plus de cynisme dans l'invective, en un mot, que jamais œuvre plus méprisable inspirée par de plus basses passions n'a déshonoré la presse. Le lecteur a pu juger déjà, par quelques citations, de ce que

M. Marrast avait fait de la *Tribune*. Il importe de lui en mettre ici sous les yeux un dernier spécimen [1].

« *Le plus honnête homme du royaume* [2].—Ce n'est pas Talleyrand, tout chargé des ignominies des neuf gouvernements qui ont passé sur la France depuis un demi-siècle ; traître à Dieu et aux hommes ; qui a consumé sa vie à trafiquer de morale, à vendre les consciences d'autrui quand on ne pouvait plus acheter la sienne.—Ce n'est pas Soult, l'illustre conquérant de l'Espagne, le prétendant à la couronne d'Oporto, dont les troupes mouraient de faim, dont les soldats demi-nus réclamaient vainement leur paye, tandis que le général en chef augmentait sa fortune par toutes les exactions licites et illicites.—Ce n'est pas celui qui entasse dans son budget millions sur millions, qui fait et défait les ordonnances, qui conclut des marchés secrets.—Ce n'est pas Barthe le renégat, osant invoquer à la Chambre la foi des serments, lui qui a outragé toute morale, manqué à toutes ses promesses, abandonné toutes ses traditions.—Ce n'est pas Thiers, dont toute la conscience se réduit à cette phrase : Ayez beaucoup d'argent et ne soyez pas pendu, c'est toute la vie humaine.—Ce n'est pas Persil, qui cite à faux les pièces authentiques, qui suppose des faits, qui altère des textes, qui reçoit unanimement et de l'opinion publique et des avocats les plus honorables l'épithète de faussaire.—Le plus honnête homme du royaume, ce n'est pas Humann, s'engraissant à faire de la contrebande ; d'Argout, calomniateur public ; de Rigny, dont l'histoire appartiendrait à la Cour d'assises.—Ce ne sont pas tous ces vieux débris de l'Empire, qui colportent tous les

[1] Cet article est du 8 février 1834.

[2] Ces mots désignaient ironiquement le Roi, dans le langage de l'époque.

usages du despotisme, et professent et pratiquent toutes les bassesses de la servilité la plus honteuse.—Ce ne sont pas les rédacteurs des *Débats*.—Ce ne sont pas tous les prostitués que l'or des caisses publiques tient enchaînés. —Le plus honnête homme du royaume, c'est mieux que tout cela; c'est lui; c'est........ Enfin, c'est le plus honnête homme du royaume. »

Quand des hommes dont l'intelligence avait été développée par l'éducation, et qui devaient à leur position prise une déplorable influence sur les masses, adressaient publiquement de tels outrages aux ministres et au Roi; quand, après avoir fait du Roi un objet de mépris et de haine, ils répétaient chaque jour au peuple que la seule source de tous les abus dont il était victime était la monarchie, et qu'avec la république il aurait toutes les félicités en partage, comment s'étonner que des hommes aux instincts pervers, à l'intelligence inculte, aient imaginé d'abattre la monarchie en tuant le Roi? Au milieu des fureurs sauvages qu'excitait et que nourrissait à dessein une polémique pleine de fiel et habile jusqu'en ses emportements, le vertige s'emparait des cerveaux, et la pensée du régicide se répandait comme une épidémie. Des bruits sinistres circulaient; on entendait parler d'attentats projetés, de complots découverts, de tentatives prévenues par la police. Tout n'était pas vrai dans ces rumeurs; mais elles n'étaient pas non plus, en général, dénuées de tout fondement. Elles avaient pour origine de criminelles machinations, que la police découvrait et déjouait souvent avant qu'un commencement d'exécution lui permît d'en livrer les auteurs aux tribunaux, et qu'elle s'efforçait de tenir secrètes, pour ne pas alimenter une funeste émulation.

Sur la fin de 1834, un ancien militaire, doué d'une

rare énergie et réduit à la plus extrême misère, avait formé le projet de tuer le Roi, afin d'amener une révolution. Il acheta un pistolet et se mit à rôder dans les lieux où il pensait voir passer le Roi. Un agent de police conçut des soupçons, parvint à se lier avec lui, et obtint ses confidences. On l'environna d'une surveillance incessante, et l'on acquit la preuve de la ténacité de sa volonté. Lui-même, déjeunant un jour dans un cabaret de Vaugirard, donna sur son intention des détails précis, dont procès-verbal fut dressé par des témoins cachés dans une pièce voisine. Il fut arrêté, avoua tout; et, comme on le menaçait, il répondit que si on le mettait en prison, il n'en saurait pas moins, à sa sortie, accomplir ce qu'il avait résolu. La loi n'atteint pas les intentions; on s'estima heureux de se débarrasser de ce forcené, en le déterminant à se laisser conduire au Sénégal.

Peu de temps après, on arrêta un militaire déserteur, nommé Jomard, qui, armé d'un pistolet, guettait depuis plusieurs jours le passage du Roi sur la route de Versailles, et qui avait été dénoncé par un individu dont il avait cherché à faire son complice. Il fit des aveux complets, puis se rétracta et fut acquitté.

Vers la même époque, un autre individu, du nom de Carrec, déjà compromis dans l'insurrection de juin, s'était associé quelques misérables. Leur but était de louer une maison sur le passage habituel du Roi; de creuser un souterrain jusqu'au milieu de la chaussée, et d'y déposer de la poudre à laquelle on mettrait le feu au moment opportun. Un décrotteur, que les conjurés avaient voulu faire entrer dans leur complot, en révéla tous les détails. Mais, bien qu'on eût la certitude de l'existence de la conjuration, l'instruction aboutit, faute de preuves matérielles, à une ordonnance de non-lieu.

Quelques jours avant l'ouverture de la session législative, qui eut lieu le 29 décembre 1835, la police fut informée que des hommes appartenant à la tourbe républicaine devaient se placer, armés de fusils, aux fenêtres de l'une des maisons du quai d'Orsay, afin de tirer sur le Roi. Les renseignements avaient assez de valeur pour que le ministère fît changer l'itinéraire du cortége, qui suivit le quai des Tuileries. On avait fait la veille une vingtaine d'arrestations qui n'eurent pas de suite.

Sous l'influence des prédications anarchiques, le sentiment moral s'était corrompu à ce point, chez certains individus, qu'on en vit se faire un ignoble jeu de s'exercer au tir en prenant pour cible une image de Louis-Philippe; d'autres s'attribuèrent mensongèrement la gloire d'avoir préparé un crime horrible. C'est ce que firent deux jeunes ouvriers nommés Oursel et Fouette, qui se dénoncèrent eux-mêmes par lettre anonyme au préfet de police comme devant assassiner le Roi, et sur lesquels on saisit de longs poignards ainsi que quelques papiers accusateurs dont ils s'étaient munis. Ils soutinrent leur rôle de manière à tromper les magistrats du parquet, jusqu'à ce que, effrayés de la tournure sérieuse que prenait l'affaire, ils expliquèrent enfin que tout cela n'était qu'une supercherie « pour faire parler d'eux, » ce qui fut reconnu vrai. Le crime, comme le vice, a ses fanfarons.

Mais tout n'était pas comédie dans cette effroyable émulation d'assassinat qui s'était emparée de tant d'imaginations dépravées. Heureux l'historien, s'il n'avait pas de plus lamentables souvenirs à évoquer!

Au mois de juin 1835, le ministre de l'intérieur fut informé que, dans une petite ville des environs de Paris, un individu en proie à une exaltation maladive tenait des propos qui semblaient révéler un danger pour la vie du

Roi. M. Thiers s'étant fait amener ce personnage, on parvint à savoir qu'affilié à une conspiration régicide, il avait quitté Paris pour n'y pas prendre part, et que sa raison en était restée troublée. Quelque incomplètes que fussent ces indications, on fut bientôt sur la voie. D'autres révélations étant arrivées, on sut que le projet des conjurés était de saisir le moment où le Roi, se rendant à Neuilly, entrerait dans l'avenue des Champs-Élysées, d'abattre un des chevaux afin d'arrêter la voiture, de se précipiter alors sur le Roi et de le mettre à mort. Ce complot, qui devait recevoir son exécution le 26 juin, avait pour auteurs principaux deux frères, Gabriel et Charles Chauveau. Le 26, avant l'heure fixée, la police arrêta, rue Mauconseil, au domicile des frères Chauveau, Charles, l'un d'eux, ainsi que leur mère et quatre de leurs complices. On saisit en même temps tout un arsenal de poignards, de pistolets, de fusils, avec une grande quantité de poudre et de balles.

Ces arrestations ne découragèrent pas les autres complices; elles les déterminèrent seulement à changer leur plan. De nouveaux renseignements apprirent à la police qu'ils se proposaient d'attendre le Roi à son retour de Neuilly, et de jeter dans sa voiture un baril de poudre prêt à faire explosion. Afin de ne pas leur permettre d'échapper à la répression, on résolut de les laisser arriver jusqu'au flagrant délit, sans toutefois exposer la vie du Roi. M. Thiers prit à cet effet des agents d'élite, et leur donna ses instructions, leur recommandant de saisir, pour s'emparer des conjurés, le moment précis où ceux-ci seraient sur le point d'agir. Puis M. Thiers se rendit à Neuilly; et, après avoir informé le Roi du complot, lui demanda la permission de faire partir ses aides de camp de service dans sa voiture. « Y pensez-vous? s'écria le

Roi; ce serait peut-être les envoyer se faire tuer à ma place! — C'est leur devoir, Sire, répondit M. Thiers, et il n'est aucun d'eux qui ne tienne à honneur de le remplir. Ils ne sauraient, du reste, avoir lieu de se plaindre, quand ils verront le ministre de l'intérieur au milieu d'eux. » Le Roi fut profondément touché de la preuve de dévouement que lui donnait M. Thiers. Mais ce stratagème, qui devait détourner le péril de sa personne pour le reporter sur d'autres, ne révoltait pas moins la générosité de ses sentiments que son froid courage. Il refusa avec une grande vivacité de rien changer ni à l'heure de son retour à Paris, ni à sa manière habituelle de faire le trajet. Le ministre insistait encore lorsque la Reine entra. Le Roi n'hésita pas à en appeler à elle. « Vous avez raison, Sire, répondit l'auguste princesse; il faut aller à Paris. Mais vous n'irez pas seul; ma place est à vos côtés; je vous accompagnerai. » Toute l'éloquence de M. Thiers vint échouer contre cette double résolution; à peine put-il obtenir d'être admis à partager, dans la voiture royale, les dangers du voyage. Son anxiété était extrême; il tremblait maintenant que ses agents n'exagérassent ses instructions, ou que leur vigilance ne fût mise en défaut. Aussi fit-il partir sur-le-champ un courrier, pour leur donner l'ordre de prévenir à tout prix l'exécution de l'attentat.

Le voyage du Roi se fit sans accident. Quelques arrestations un peu hâtives ayant donné l'éveil aux conjurés, la plupart s'étaient dispersés. Ils ne tardèrent pas cependant à tomber entre les mains de la police, et furent livrés à la Cour d'assises, qui en condamna cinq. Le baril explosible avait été jeté du pont de la Concorde dans la Seine, où il fut retrouvé plus tard.

C'est le 10 juillet qu'avait été ainsi déjoué le *complot*

de Neuilly. Tous les détails en furent tenus secrets autant que possible, et le public n'en connut que vaguement les principales circonstances. Mais cette rumeur, venant s'ajouter à d'autres rumeurs déjà mises en circulation sur une catastrophe qui devait marquer la revue du 28 juillet, avait assombri les préoccupations de l'opinion. Chose assurément digne de remarque ! à Paris, dans les départements, à l'étranger, partout on s'attendait à un événement pour le 28 juillet; partout il était annoncé par des lettres, par les journaux et par ces bruits indéfinissables qui semblent portés sur les vents.

A l'approche du 28 juillet, plusieurs journaux de province publièrent simultanément une correspondance de Paris ainsi conçue : « On continue à dire que Louis-Philippe sera assassiné, ou plutôt qu'on tentera de l'assassiner à la revue du 28. Ce bruit a sans doute pour but de déterminer sa bonne garde nationale à venir, nombreuse, le protéger de ses baïonnettes. »

On lisait dans la *Quotidienne* du 21 juillet : « Le Gouvernement affecte d'envelopper encore du plus profond mystère le prétendu complot dirigé contre la personne de Louis-Philippe. Fantasmagorie !..... Conspiration dont le secret est la formation de quelques gardes du corps, à laquelle on veut préparer les esprits par des simulacres de dangers pour la famille royale. » Le 24, le *Corsaire* disait : « Le prince L...... a envoyé demander à son beau-père ses recettes d'assassinats politiques. L'enthousiasme baisse à Bruxelles ! Il y a maintenant à la préfecture de police une brigade préposée aux assassinats mensuels. » Le 26, le *Charivari*, dont les doctrines étaient républicaines, mais qui était alors à la solde du parti légitimiste, contenait ces deux lignes : « Hier, le roi citoyen est venu à Paris avec sa superbe famille, sans être aucunement

assassiné sur la route. » Le lendemain, veille de l'attentat, le même journal paraissait imprimé en caractères rouge de sang, et publiait une caricature où le Roi était représenté portant des cadavres et marchant sur des cadavres. Le 28, jour du crime, le *Corsaire* s'exprimait ainsi: « Demain on criera : Vive le roi ! au Champ-de-Mars; à quoi bon? Le roi que nous nous sommes donné se porte admirablement bien ! » Puis encore, faisant allusion au passage du Roi sur la place Vendôme : « On parie pour l'éclipse totale du Napoléon de la paix. » Le même jour, le journal légitimiste, *la France*, après avoir rendu compte de la journée de la veille, dite *Fête des Morts*, ajoutait cette affreuse plaisanterie : « Peut-être est-ce la fête des vivants, à qui, par compensation, il est réservé de nous offrir le spectacle d'un enterrement. Nous verrons bien cela demain ou après-demain. » A l'étranger, le *Correspondant de Hambourg* du 25 juillet annonce « qu'on s'attend à une catastrophe pendant l'anniversaire des trois jours. » Une lettre de Berlin, du 26, constate que le même bruit y était répandu. Le 28, des jeunes gens voyageant en Suisse, après avoir inscrit sur un registre d'auberge les noms de Louis-Philippe et de ses fils, les font suivre de ces mots : « Qu'ils reposent en paix ! »

Il y avait, dans ces moqueries mêmes d'une partie de la presse, quelque chose de sinistre, et comme un avertissement ironique. Le ministère était loin d'être sans inquiétude, et aurait volontiers contremandé la revue. Mais il ne fallait pas espérer que le Roi y consentît. Cependant la police avait fait jouer tous ses ressorts sans pouvoir se mettre sur la trace du moindre indice accusateur, lorsque, dans la nuit du 27 au 28 juillet, un commissaire du nom de Dyonnet porta à la connaissance de M. Gisquet quelques renseignements qui avaient une cer-

taine apparence de précision. Il s'agissait d'un souterrain creusé sous le boulevard, à la hauteur du théâtre de l'Ambigu, et dans lequel étaient placés des tonneaux de poudre. D'actives recherches furent aussitôt commencées, tant pour retrouver l'ouvrier signalé comme l'auteur de cette confidence, que pour s'assurer de la vérité de ses dires. Sur l'ordre de M. Thiers, on fouilla même de fond en comble les maisons voisines de l'emplacement désigné. Ces perquisitions n'amenèrent aucun résultat; et les habitants des maisons où elles furent faites firent entendre de telles plaintes, qu'on renonça à les continuer sur le boulevard du Temple, comme on en avait l'intention. On a su plus tard que l'ouvrier en question était Boireau, travaillant chez un fabricant de bronze; qu'ayant reçu dans la journée la visite de plusieurs individus dont la mise appartenait à une condition plus élevée que la sienne, et craignant que cette visite ne provoquât les conjectures d'un commis qui en avait été témoin, il avait fait à ce commis de fausses confidences, dans le double but de l'engager au silence et de dérouter la police en cas d'indiscrétion.

Enfin le 28 juillet arriva. Le soleil était resplendissant, le temps magnifique. Quarante mille gardes nationaux étaient rangés en haie sur la droite des boulevards, de la Madeleine à la Bastille. La troupe de ligne occupait la gauche. Tous les hauts fonctionnaires, dignitaires et officiers généraux devant faire partie de l'escorte étaient réunis aux Tuileries. La reine et les princesses étaient livrées aux plus cruelles angoisses. Au moment où le cortége sortait des appartements, Madame Adélaïde, s'approchant vivement de M. Thiers : « Au moins, lui dit-elle d'un accent plein d'une déchirante anxiété, nous le ramènerez-vous vivant? — Madame, répondit

M. Thiers, si le Roi ne revenait pas vivant, c'est qu'il n'aurait pas été possible au ministre de l'intérieur de mourir à sa place. »

On se mit en marche. Le Roi, à cheval, tenait seul le milieu de la chaussée, devançant sa suite de plusieurs pas. Puis venaient M. le duc d'Orléans, M. le duc de Nemours, M. le prince de Joinville, les ministres, les maréchaux et un brillant état-major. Rien ne distingua d'abord cette revue de toutes celles qui l'avaient précédée, si ce n'est peut-être un peu plus de froideur, provenant d'un sentiment vague et général d'inquiétude. On venait de dépasser l'Ambigu, et de s'engager sur le boulevard du Temple ; déjà l'on commençait à espérer que les sinistres prédictions ne se réaliseraient pas, lorsque, à la hauteur du Jardin turc, le Roi ayant par hasard porté son regard sur la gauche, vit un jet de fumée sortir d'une fenêtre. « Joinville, s'écria-t-il vivement, en s'adressant à celui de ses fils qui était le plus rapproché de lui, ceci me regarde. » Au même instant, une détonation prolongée, semblable à un feu de peloton mal exécuté, se fait entendre, à laquelle répond, sur le boulevard, un immense cri d'horreur et d'effroi. M. le duc d'Orléans se précipite près de son père, qui le rassure. Mais quel spectacle autour de lui ! Toute la partie de la chaussée occupée par le cortége royal était couverte d'hommes et de chevaux renversés, de morts et de blessés dont le sang ruisselait sur le pavé. D'autres malheureux encore avaient été frappés dans la foule massée sur les contre-allées, et qui, saisie de terreur, s'enfuyait dans un inexprimable désordre.

Au milieu de cette scène déchirante, le Roi, maître de lui, surmontant ses cruelles émotions, donnait à tous l'exemple du sang-froid et de la présence d'esprit. Sa première pensée avait été pour la Reine, à qui il avait

envoyé un de ses aides de camp pour la rassurer. Bientôt le calme silencieux des grandes douleurs ayant succédé à la panique, on put compter les victimes de cet exécrable attentat. Par un hasard miraculeux, ni le Roi ni aucun des princes n'était blessé. Une balle avait effleuré le front du Roi, et y avait laissé sa trace; une autre avait frappé l'encolure de son cheval. M. le duc d'Orléans avait reçu une contusion à la cuisse; le cheval de M. le duc de Nemours avait été blessé à la tête, celui de M. le prince de Joinville au flanc. Ainsi ceux que cherchaient les coups des assassins y avaient échappé. Et pourtant quarante malheureux frappés dans un étroit espace prouvaient que l'instrument homicide n'était que trop bien dirigé. Le maréchal duc de Trévise, héros épargné par le canon de cent batailles, le général Lachasse de Vérigny, le colonel de gendarmerie Raffé, le lieutenant colonel Rieussec de la 8e légion, le capitaine comte de Villatte, et treize autres gardes nationaux, vieillards, femmes, jeune fille, sont morts ou mourants. A côté d'eux sont vingt-deux blessés, parmi lesquels les généraux Colbert, Brayer, Heymès, Blein et Pelet. M. le duc de Broglie a eu le collet de son habit percé par une balle, qui s'est arrêtée dans la cravate. M. Thiers a son uniforme tout couvert du sang qui a rejailli sur lui.

Après quelques instants donnés à la muette contemplation de l'horrible spectacle étalé sous ses yeux [1] : « Allons, messieurs, dit le Roi, marchons. » Et il acheva la revue, au milieu des transports d'enthousiasme et d'affection que la garde nationale, l'armée, la foule firent à l'envi éclater sur son passage.

Mais déjà on s'était emparé de l'assassin. Une épaisse

[1] Voyez la note F à la fin du volume.

fumée sortant à travers la jalousie baissée d'une fenêtre, au troisième étage de la maison no 50, avait révélé d'où le coup était parti. En un clin d'œil la maison fut cernée et envahie. M. Thiers, accouru des premiers, dirigeait les recherches. Pendant que des agents pénètrent dans la maison signalée, d'autres se répandent dans les maisons voisines afin de fermer toute issue. Bientôt un cri retentit : « A l'assassin! voilà l'assassin qui se sauve! » En effet, un homme était suspendu, à peu de distance du sol, à l'extrémité d'une corde attachée à une fenêtre ouverte au troisième étage, sur la cour de la maison no 50, boulevard du Temple. Cette cour n'était elle-même séparée d'un couloir dépendant de la maison no 52 que par un mur peu élevé. Se voyant découvert, le fugitif imprime un vigoureux balancement à la corde. Il s'élance sur le mur, pénètre par une fenêtre dans une cuisine du no 52, gagne l'escalier et arrive dans la cour, où l'on s'empare de lui.

Il était horrible à voir. Son visage était couvert d'un masque de sang coagulé. De larges blessures lui avaient ouvert le cou et le front. Sa lèvre coupée et pendante laissait à découvert une partie des os de la mâchoire inférieure. Un lambeau de peau détaché de son front retombait sur son œil gauche. L'une de ses mains était mutilée ; ses vêtements étaient roidis par le sang dont ils étaient imprégnés. On dut le défendre contre la foule exaspérée, pour le conduire au corps de garde.

Cependant les perquisitions se continuaient dans la maison. Pour pénétrer dans l'appartement du troisième, il fallut en briser la porte, barricadée à l'intérieur. On se trouva alors dans une pièce ayant vue sur le boulevard. Devant la fenêtre était l'instrument du crime. Il consistait en vingt-quatre canons de fusil, disposés comme des

tuyaux d'orgue sur une forte charpente, de telle sorte qu'une traînée de poudre pût les faire partir tous à la fois. Trois de ces canons n'avaient pas pris feu, et contenaient encore quadruple charge. Cinq autres avaient crevé près du tonnerre, ce qui expliquait les blessures de l'assassin. Le sol était couvert de débris et de taches de sang, les murs étaient déchirés par les éclats de la machine. Un tison fumait encore devant la cheminée, sur laquelle était un portrait de Henri V, précaution prise pour diriger les soupçons sur le parti légitimiste. La chambre n'était garnie que de quelques meubles sans valeur, et d'un lit dont le matelas portait écrit d'une manière très-apparente le nom de Girard. On sut, en effet, que ce nom était celui que portait le locataire de cet appartement, le même qui venait d'être arrêté.

Ramené dans sa chambre, malgré les souffrances que doivent lui causer ses blessures, l'assassin ne laisse voir aucun trouble. On l'interroge sur ses complices ; il déclare n'en avoir aucun. On lui demande s'il a été poussé par une passion politique ; il répond qu'il n'a pas d'opinion, qu'il est seulement un homme « dérouté. » On lui met sous les yeux ce qu'il y a d'affreux dans son crime. « Oh ! dit-il, je n'ai pas agi par méchanceté ; j'ai mis le feu comme un gamin qui fait partir un pétard. »

Il était impossible d'admettre que cet homme eût conçu et exécuté seul et par passe-temps un pareil forfait. On se mit à la recherche de la vérité ; et l'on apprit tout d'abord qu'habitant depuis peu de mois son logement, Girard y recevait fréquemment un vieillard qui se disait son oncle, et qu'il y était aussi visité par un jeune homme et par trois femmes. On sait combien la police de Paris est habile à arriver par les moindres indices à la découverte de l'inconnu. En quelques jours, elle avait acquis

la certitude que le véritable nom de l'assassin était Fieschi ; elle avait mis la main sur sa concubine, la fille Nina Lassave, et sur deux de ses complices, Morey, qui se faisait passer pour son oncle, et Boireau, jeune ouvrier fondeur. Elle était en outre sur les traces d'un troisième complice; Pépin, épicier du faubourg Saint-Antoine, déjà compromis dans l'insurrection de juin. Malgré les mille ruses auxquelles il eut recours pour dépister les agents mis à sa poursuite, Pépin fut, en effet, arrêté le 28 août ; mais dès le lendemain, pendant une perquisition faite à son domicile, il réussit à mettre la surveillance en défaut, et à prendre la fuite. Il quitta alors Paris, et alla se cacher dans les environs de Lagny, près de Meaux. A partir de ce moment, les journaux républicains, dans le but d'égarer la police, annoncèrent à l'envi, presque chaque jour, qu'il était passé à l'étranger, tantôt par une frontière, tantôt par une autre, entrant à ce sujet dans des détails circonstanciés, et donnant jusqu'au nom du navire sur lequel il avait pris passage [1]. La manière dont on découvrit sa nouvelle retraite offre quelque intérêt. Un de ses amis, nommé Collet, meunier à Lagny, chargé par lui de demander les conseils de M. Armand Carrel et de M. Garnier-Pagès, se présenta à cet effet dans les bureaux du *National*. N'ayant pas rencontré les personnes qu'il cherchait, le sieur Collet confia l'objet de sa mission à deux employés de ce journal, M. Bergeron, traduit en 1832 devant la cour d'assises comme auteur d'une tentative d'assassinat sur la per-

[1] « On dit que M. Pépin, réputé complice de Fieschi, et qui s'est embarqué le 6 à bord du bateau à vapeur *le Prince d'Orange*, à Dunkerque, est arrivé à Rotterdam. » (*National* du 15 septembre 1835.)

sonne du Roi, et M. Estibal. Ces messieurs promirent de venir en aide à Pépin, qu'ils allèrent même visiter dans son asile; et, peu de jours après, M. Estibal lui porta un passe-port pour la Belgique. Pépin le refusa, par crainte de l'extradition. Ces démarches, qui n'avaient point échappé à la police, la guidèrent, et le 21 septembre, Pépin fut arrêté de nouveau à la ferme de Belesme, près de Lagny.

La justice était maintenant en possession des auteurs présumés de l'attentat. L'instruction lui en eut bientôt révélé tous les détails. Voici ce qui résulta des preuves recueillies, des témoignages entendus et des aveux des accusés.

Fieschi, né en Corse en 1790, était un de ces êtres dégradés qui mettent leur intelligence au service des plus viles passions. Tour à tour pâtre, soldat, tisserand, puis condamné comme voleur et faussaire, on le voit, de 1815 à 1830, promener de ville en ville ses vices et son humeur vagabonde, laissant partout des dettes et le souvenir de sa dépravation. Il s'était attaché comme maîtresse une femme Petit, qu'il avait connue dans la prison d'Embrun, et dont la propre fille devint bientôt à son tour sa concubine. En 1831, grâce à l'appui de personnes honorables, dont il avait surpris la bonne foi, et à de faux certificats qu'il avait fabriqués, il obtient une pension comme condamné politique. Puis il s'affilie aux sociétés républicaines, et vend à M. Baude, préfet de police, ses services d'espion. En 1834, préposé par un ingénieur à la surveillance d'un atelier d'ouvriers, il vole une partie de la somme destinée à la paye, et se fait renvoyer. Vers la même époque, la police ayant découvert les faux dont il s'était rendu coupable, les secours et pensions qu'il recevait lui furent retirés, et un mandat d'amener fut

lancé contre lui. Il tombe alors dans la plus affreuse détresse, et erre d'asile en asile, prenant successivement les noms de Bescher, d'Alexis, de Petit, de Girard, jusqu'au jour où son crime devait le rendre à son véritable nom.

Au nombre des amis dont Fieschi recevait assistance, se trouvait un bourrelier du nom de Morey, avec lequel il était lié depuis plusieurs années. Morey avait soixante ans; il avait servi dans l'artillerie. C'était un homme d'une humeur sombre et taciturne, d'une énergie sauvage, républicain de l'école de 93, ayant voué aux rois une haine implacable, et qui s'était signalé par son exaltation dans la *Société des droits de l'homme* dont il était membre. Un jour, causant avec Morey, Fieschi lui montra le plan d'une machine qu'il avait imaginée, et qui pouvait tuer d'un seul coup un grand nombre de personnes. « Voilà, dit-il, ce qui vous aurait été bon sur les barricades. — Ce serait bien meilleur encore pour Louis-Philippe, » répondit Morey. Telle fut la première pensée de l'assassinat. Fieschi ne l'ayant pas repoussée, Morey exprima le regret de ne pouvoir faire lui-même les frais de la machine et promit de s'en occuper. Quelques jours après, il avait trouvé le bailleur de fonds. Il conduisit Fieschi chez Pépin, qui l'accueillit en lui tendant la main et lui disant : « Moi aussi, je suis patriote. » Pépin était aussi membre de la *Société des droits de l'homme*; il y était chef de la section *Romme*, à laquelle appartenait Morey. Il fut convenu que Pépin fournirait aux dépenses nécessaires. Quant à Fieschi, dont la vanité égalait la convoitise, on l'allécha en lui représentant la gloire qui s'attacherait à son nom pour avoir délivré la France de ses tyrans, et par la promesse d'une somme considérable qui lui serait offerte par souscription, à titre de récompense nationale.

Le premier soin devait être de trouver un emplacement convenable. Fieschi ayant découvert l'appartement du boulevard du Temple, et Morey en ayant approuvé le choix, Pépin vint à son tour le voir, et paya le loyer, ainsi que les meubles achetés par Fieschi. Déjà, avant cette époque, on avait assuré à Fieschi des moyens de fuite. Un ouvrier relieur, nommé Bescher, chef de la section *Marat* de la *Société des droits de l'homme*, avait pris, afin de les lui remettre, un livret et un passe-port pour Auxerre; il avait eu pour témoins Morey et Vayron, chef de la section des *Gueux*.

Au commencement d'avril, Pépin conduisit Fieschi sur le quai de la Rapée, et acheta le bois nécessaire à la construction de la charpente, que Fieschi fit ensuite exécuter.

Au mois de juin, Pépin fit une tournée dans quelques départements, sous prétexte d'affaires de commerce. Son véritable but était de visiter les chefs du parti républicain, afin de les préparer à profiter d'une catastrophe. Il y a lieu de penser que ces demi-confidences furent l'origine des bruits qui ont circulé avec tant de persistance à l'approche du jour fatal. Dès que Pépin fut de retour à Paris, on songea à armer la machine qui, d'après le plan primitif, devait porter des fusils. Fieschi pensa que de simples canons de fusil, auxquels on mettrait le feu par une traînée de poudre, produiraient le même effet, et qu'il serait plus facile de les transporter sans attirer l'attention. On voulut faire un essai, et Fieschi, Pépin et Morey se rendirent ensemble dans une vigne de Bagnolet, où une traînée de poudre fut préparée. L'expérience ne laissa aucun doute. Pépin alors dit à Fieschi que M. Cavaignac, qu'il visitait fréquemment à Sainte-Pélagie, lui procurerait les canons de fusil. Il les demanda, en effet,

à M. Cavaignac, mais, a-t-il assuré, « en le priant de ne pas l'interroger sur l'usage qu'il en voulait faire. » M. Cavaignac promit de les lui faire remettre, et ne tint pas parole. Les canons furent donc achetés par Fieschi et payés par Pépin. Quelques-uns de ces canons n'avaient pas de lumière. Fieschi eut recours pour les percer à son ami Boireau, qui plaça en même temps les ferrements de la machine. On touchait au 28 juillet. Morey se rend chez Fieschi, et charge les canons, qui sont aussitôt mis en place et assujettis. Il ne restait plus qu'à les pointer. Pépin devait, le 27 dans l'après-midi, se promener à cheval sur le boulevard, pour donner le point de mire. Il ne l'osa pas; la pensée de se trouver dans la direction de cette terrible machine le faisait trembler. Il se fit remplacer par Boireau.

Le 28, Morey passa une partie de la matinée avec Fieschi. Au moment où le cortége approchait, ils se séparèrent. Fieschi monta chez lui; Morey attendit dans une rue voisine, prêt à lui remettre son passe-port. Quelques minutes après, le crime était consommé.

Il convient d'ajouter ici qu'après sa condamnation, Pépin s'étant décidé à faire des aveux déclara avoir fait part à MM. Recurt, Floriat, Auguste Blanqui et Cavaignac du projet d'attentat; mais que les trois premiers opposèrent, en ce qui les concernait, un démenti public à cette assertion.

Il serait impossible de peindre la douleur, l'indignation que cet exécrable attentat fit éclater à Paris et dans la France entière. Après un premier moment de stupeur causée par l'énormité du forfait, le sentiment public se fit jour avec un ensemble et une énergie auxquels les plus indifférents eux-mêmes ne restèrent pas étrangers. Chacun se demandait avec effroi ce qui serait

arrivé si le Roi et ses fils étaient tombés sous les balles des assassins. De toutes parts, on réclamait des mesures qui armassent enfin le pouvoir de moyens efficaces, pour ne pas laisser plus longtemps la vie des citoyens et la sécurité du pays à la merci des trames abominables et des fureurs sanguinaires de quelques anarchistes. L'exaspération fut poussée si loin, qu'on eut à craindre qu'elle ne substituât la violence à la justice, et que l'autorité dut faire protéger par la force armée les bureaux du *National* et de quelques autres journaux, ainsi que la prison de Sainte-Pélagie. Les partis qui naguère se donnaient la main, prompts à se courber sous cette tempête de l'opinion, se rejetaient de l'un à l'autre la responsabilité du crime. Les républicains l'attribuaient à l'or des légitimistes; les légitimistes le disaient sorti des sociétés secrètes.

Quant au Roi, jamais, même en 1830, il n'avait été l'objet de témoignages plus unanimes d'affection et de confiance. On se redisait son courage, son sang-froid, pendant que l'affreuse machine semait la mort autour de lui et de ses fils. Le récit touchant de sa première entrevue avec la Reine et les princesses courait de bouche en bouche. Des députations, des adresses lui apportaient de tous côtés les félicitations et les vœux de la France. C'était comme une nouvelle consécration de la dynastie par la volonté nationale.

Le soir même du 28 juillet, une proclamation du Roi affichée dans Paris annonçait que, par un sympathique respect pour le deuil qui venait de s'étendre sur tant de familles et qui était aussi le deuil de la France, les réjouissances préparées n'auraient pas lieu. Il y était fait allusion en quelques mots aux nécessités dont chacun était frappé. « Mon Gouvernement connaît ses devoirs,

disait le Roi, il les remplira. » Le lendemain, une ordonnance royale déféra l'attentat à la Cour des pairs.

On fit aux victimes de ce grand crime de magnifiques funérailles. Le 5 août, dix-huit cercueils furent portés, de la chapelle ardente où ils avaient été déposés, sur autant de chars, et le funèbre convoi se dirigea par les boulevards vers l'hôtel des Invalides. Le cercueil d'une jeune fille ouvrait la marche, qui était fermée par le cercueil d'un maréchal de France. Les grands corps et les fonctionnaires de l'État, les autorités municipales, l'armée et la garde nationale assistaient à cette fête des morts. A l'entrée de l'église des Invalides, le cortége était attendu par le Roi et la famille royale, qui avaient voulu venir réciter les dernières prières sur ces restes inanimés.

L'instruction du procès dura plusieurs mois, et ce fut seulement à la fin de janvier 1836 que Fieschi, Morey, Pépin, Boireau et Bescher, auteurs et complices présumés de l'attentat, comparurent devant la Cour des pairs. Après son arrestation, Morey avait tenté de se laisser mourir de faim. Ce ne fut qu'au moment où sa vie allait s'éteindre, qu'on put le déterminer à prendre quelques aliments. Le *National* annonça même sa mort, et il ajoutait : « C'est quelque chose de très-grave qu'au bout de deux mois et demi de privations, un homme meure de faim dans son cachot, sans avoir communiqué avec qui que ce soit, et qu'il emporte avec lui son secret, s'il en avait un, laissant la société dans l'impossibilité de se dire si cette mort affreuse est le désespoir d'un innocent ou le supplice volontaire d'un coupable. » L'intention de ces lignes était manifestement de faire retomber sur les procédés de l'instruction la responsabilité de cette mort, de jeter des doutes sur la culpabilité de Morey, et de repor-

ter sur les accusés vivants, en passant par le suicidé, un intérêt qu'on n'osait leur témoigner ouvertement. La mort de Morey avant le jugement aurait sans doute servi les vues des républicains, car ils lui firent offrir du poison, qu'il refusa.

Les débats judiciaires furent pour Fieschi l'occasion d'ajouter, s'il est possible, à l'horreur qu'inspirait son crime, par une affectation de repentir qui n'était qu'un rôle de comédie, par son impudente jactance, par le cynisme de sa sincérité et par la préoccupation incessante de son infâme célébrité. Morey n'opposa à l'évidence résultant des charges accumulées contre lui que de laconiques dénégations ou une impassible taciturnité. Pépin fut pitoyable de faiblesse et de pusillanimité; ce misérable, qui avait préparé et payé le crime, ne fut plus qu'un lâche quand il eut à répondre du crime devant la justice. Boireau seul inspira quelque intérêt et fit naître un incident pathétique, lorsque les larmes de sa mère lui arrachèrent des aveux longtemps refusés. Quant à Bescher, qui n'avait fait que se prêter à procurer un passe-port, l'accusation avait été, dès le début, tacitement abandonnée à son égard. Il fut acquitté. Fieschi fut condamné à la peine des parricides; Morey et Pépin à la peine de mort; Boireau à vingt ans de détention. Le 19 février, le drame arriva à son lugubre dénoûment; trois têtes tombèrent sur l'échafaud.

Pendant les dernières heures de sa vie, il s'était opéré dans le caractère de Pépin une réaction marquée. Il se montra ferme et résigné, et marcha au supplice avec une apparente indifférence. Comme il arrivait au pied de l'instrument fatal, M. Zangiacomi, juge d'instruction, lui fit dire à deux reprises, par un commissaire de police, que s'il avait des révélations à faire il serait sursis à son

exécution. C'était une branche tendue au naufragé. Pépin refusa de la saisir.

Il y avait une intention de clémence dans cette offre. Pépin n'avait pas fait preuve d'une intelligence à la hauteur de son crime, et le Gouvernement, s'il en avait eu un motif, aurait volontiers adouci pour lui les rigueurs de la justice. Le Gouvernement, en outre, n'était pas certain d'avoir pénétré dans toutes les profondeurs du complot dont les seuls acteurs connus allaient disparaître, et il pensait que si d'autres mains cachées avaient dirigé les fils de cette trame, Pépin, par sa position sociale et par ses relations, avait dû être l'intermédiaire.

Qu'y avait-il de fondé dans cette supposition? Le lecteur qui a tous les faits sous les yeux peut répondre. Ce qui ressort incontestablement de ces faits, avec quelque chaleur qu'on l'ait nié, c'est que l'attentat du 28 juillet fut un acte de parti, et qu'il avait pour but, en enveloppant le Roi et ses fils dans un même massacre, de substituer la république à la monarchie. Certes, il y avait, dans le parti républicain, des hommes qui auraient rejeté avec horreur l'idée d'acheter le triomphe par un si lâche assassinat. Mais il y en avait aussi, et en bien plus grand nombre, parmi les chefs comme parmi les soldats, qui professaient la doctrine de la « souveraineté du but, » et pour lesquels tout était méritoire qui ouvrait les voies à la république [1]. La récompense promise à Fieschi était hypothéquée sur la république. Ses complices n'avaient rien à attendre que de la république. Pépin, Morey, Bescher, Vayron, étaient non de simples membres, mais des dignitaires de la *Société des droits de l'homme*. Pépin et Boireau appartenaient à la *Société des familles*, nou-

[1] Voyez la note G à la fin du volume.

vellement créée après la dispersion de la précédente. Pépin était l'ami de MM. Guinard et Cavaignac. Faut-il d'ailleurs rappeler ces rumeurs mystérieuses qui avaient d'avance annoncé l'attentat, et mis en éveil tous les chefs républicains de la France et de l'Europe? Faut-il rappeler le *Charivari* imprimé en rouge; la presse républicaine s'efforçant, avant le crime, de dérouter la police par de faux bruits et d'ignobles plaisanteries; après le crime, protégeant par de complaisants mensonges la fuite de Pépin; accablant Fieschi pour faire la part du sentiment public, mais pleine pour ses complices de bienveillance, d'égards et presque de respect? Faut-il rappeler Pépin faisant demander les conseils de MM. Carrel et Garnier-Pagès, et deux rédacteurs du *National* lui procurant un passe-port? Faut-il rappeler ces fanatiques se disputant les lambeaux des vêtements et les cheveux des suppliciés, et ces couronnes d'immortelles portées processionnellement sur les tombes de Pépin et de Morey, et la police obligée d'intervenir pour faire cesser un scandale qui révoltait la conscience publique? Faut-il rappeler enfin un fait qui domine et résume tous les autres, et dispense de tout commentaire : au mois de novembre 1848, sous le gouvernement de M. le général Cavaignac, M. Dufaure étant ministre de l'intérieur, il fut présenté à l'Assemblée constituante une liste des récompenses nationales à accorder par la France au nom de la république. Sur cette liste, rédigée, sous le ministère de M. Senart, par une commission composée d'anciens républicains, on avait porté les « enfants de Pépin. » Morey n'avait pas laissé d'héritiers.

Mais à quoi bon les conjectures, quand les républicains eux-mêmes ont parlé? Voici ce qu'imprimait le *Patriote du Puy-de-Dôme* : « Les débats qui ont eu lieu devant

la Cour des pairs [1] ont révélé cent faits où l'homme ennemi du sang trouve autant de sujets de douleur que dans la tentative dirigée contre Louis-Philippe, et qui n'ont plus les mêmes justifications. Aucun fanatisme n'égarait la tête du général Aymar et de M. le préfet Gasparin (insurrection de Lyon), car ils ont accepté la pairie. De plus ils n'avaient aucun danger à courir lorsqu'ils ordonnaient le meurtre, et Gérard au contraire savait bien qu'il lui restait peu de chance de salut. Les uns étaient cruels pour avoir de l'avancement; l'autre l'a été sans que son âme ait pu s'ouvrir à un pareil mobile, et peut-être parce que les actes des premiers l'avaient rempli d'indignation et de fureur..... Nous trouvons que les journaux monarchiques sont très-mal fondés à donner le nom de lâche assassinat à la tentative individuelle qui vient d'être faite. S'il est vrai de dire que sans Louis-Philippe et ses trois fils la monarchie fût devenue impossible en France, il faut bien reconnaître que cette fois la république n'a manqué son avénement que d'une demi-seconde. Une cause si puissante, qui ne se trouve en retard que de si peu, ne nous paraît pas être en situation bien désespérée. La république est chose si bienfaisante et si sainte qu'elle peut accepter son triomphe de quelque événement que ce soit. »

Osons donc le dire, parce que la vérité l'ordonne : Fieschi, dont la main mit le feu à l'infernale machine, n'était qu'un vil bravo; mais le crime auquel il a donné son nom fut un crime républicain.

[1] Allusion au procès des accusés d'avril.

CHAPITRE XXXVI

LOIS DE SEPTEMBRE.

Le gouvernement présente à la Chambre des députés trois projets de lois, sur le jury, sur les Cours d'assises et sur la presse.—Ces lois, connues depuis sous le nom de *lois de Septembre*, sont votées par les deux Chambres. — Don Carlos traverse la France et arrive en Espagne. — Inquiétudes et impuissance du gouvernement espagnol. — Il demande l'intervention armée de la France et de l'Angleterre. — Cette demande n'est pas accueillie.—Progrès des carlistes dans le nord de la Péninsule; mort de Zumalacarréguy. — Politique des puissances du Nord à l'égard de la France et de l'Angleterre.—Manœuvres déloyales de lord Palmerston pour supplanter le gouvernement français à la cour d'Athènes.—Situation du gouvernement français en Europe; ses rapports avec la Russie.—Camp de Kalisch.—Conferences de Tœplitz.—Occupation de Cracovie par les troupes d'Autriche, de Prusse et de Russie.—Le czar refuse d'entendre les paroles de bien-venue de la municipalité de Varsovie; il retire l'*exequatur* du consul français dans cette capitale.—Effet que ces événements produisent en France.—Ouverture de la session législative de 1836; vote de l'adresse.—Incident relatif à la conversion des rentes.—Démission de M. Humann; il est remplacé par M. d'Argout.—La Chambre des députés prend en considération une proposition sur la conversion des rentes.—Démission du ministère.—Négociations pour la formation d'un nouveau cabinet; M Dupin.—Formation du ministère du 22 février 1836, sous la présidence de M. Thiers.—Conséquences de la séparation de M. Guizot et de M. Thiers.

Bien que les Chambres législatives eussent terminé leurs travaux depuis la fin de juin, la session n'était pas close officiellement quand l'attentat du 28 juillet était venu épouvanter la France. Le Gouvernement avait voulu que les trois grands pouvoirs de l'État restassent prêts à se donner la main, pendant les dernières péripéties du procès d'avril. Ce fut donc sur la simple convocation de son président que la Chambre des députés tint séance le 4 août 1835, pour recevoir une communication du Gouvernement.

Cette communication fut faite avec beaucoup de solennité. M. le duc de Broglie, président du Conseil, monta le premier à la tribune, et développa devant la Chambre les hautes considérations d'ordre politique et social qui obligeaient le Gouvernement à demander à des lois nouvelles les armes défensives qu'il n'avait pas trouvées dans la législation existante. « C'est au nom de la France, dit-il, c'est pour elle que nous venons vous proposer les mesures qui, seules, nous semblent propres à la rassurer, et à mettre hors de péril la personne du Roi et la constitution de l'État. »

Le ministre présentait ensuite, de l'état des partis, un tableau tout à la fois vrai et fortement coloré. « Quelle que soit l'insolence des partis, quelque dangereux qu'ils soient encore, ils sont vaincus; ils ne nous défient plus, mais ils subsistent, et chaque jour révèle le mal qu'ils font et surtout qu'ils ont fait. Partout se retrouvent les traces désastreuses de leur passage. Ils ont jeté dans les esprits un venin qui n'est pas prêt à s'amortir. Les préjugés qu'ils ont répandus, les passions qu'ils ont allumées, les vices qu'ils ont couvés fermentent; et si, dans ce moment, le règne de l'émeute a cessé, la révolte morale dure encore. Une exaltation sans but et sans frein, une haine mortelle pour l'ordre social, un désir acharné de le bouleverser à tout prix, une espérance opiniâtre d'y réussir, l'irritation du mauvais succès, l'humiliation implacable de la vanité déçue, la honte de céder, la soif de la vengeance, voilà ce qui reste dans les rangs de ces minorités séditieuses que la société a vaincues, mais qu'elle n'a pas soumises..... N'est-il pas vrai que jamais gouvernement n'a été attaqué dans son principe, dans sa forme, dans son chef, avec plus d'audace, avec plus d'acharnement, avec plus d'impunité que

le Gouvernement de la Charte de 1830? N'est-il pas vrai que le parti de la dynastie déchue ose effrontément revendiquer pour elle la France comme un domaine, et qu'au lieu d'expier son passé d'absolutisme par le respect de l'ordre, il pousse à la contre-révolution par l'anarchie, et se déclare en état de rébellion contre toute puissance dont le titre est national, et qui gouverne la France en France? N'est-il pas vrai que le parti de la république, encore noirci de la fumée du combat, se maintient l'arme au bras en face du Gouvernement qu'il nie et qu'il insulte, et embauche hardiment les citoyens sous le drapeau du pouvoir révolutionnaire dont il salue d'avance l'avénement? Enfin, n'est-ce pas un fait écrit désormais en traits de sang sur le pavé de nos rues, que, sous le feu de la presse ennemie, sous l'influence de cette explosion continuelle de théories barbares et d'affreuses calomnies, il s'est formé au fond de la société, là où se rencontrent les passions grossières et ces intelligences violentes qui ne savent ni supporter ni comprendre l'ordre, une milice obscure d'hommes capables de toutes choses, fanatiques et pervers tout ensemble, où tous les partis peuvent chercher des recrues pour la révolte, où le parricide politique trouve des bras tout prêts et tout armés? »

A ce mal si profond, il y avait un remède; et ce remède, il était « tout entier dans les principes et dans les forces du gouvernement constitutionnel. » Le programme de la politique suivie depuis 1830 avait été résumé en deux mots : la Charte et la paix. Le Gouvernement s'y était toujours montré et s'y montrerait toujours fidèle. Mais il était temps d'obliger aussi ses ennemis à s'y renfermer, et de les contenir dans la Charte, soit par la force, soit par la crainte. Il ne s'agissait donc pas de me-

sures de circonstance, de lois d'exception, mais de lois permanentes destinées à corriger l'insuffisance de la législation antérieure, insuffisance constatée par une expérience de cinq années.

La pensée du Gouvernement étant ainsi nettement établie, le garde des sceaux présenta à la Chambre trois projets de lois, qui tous devaient concourir à la réaliser.

Le premier modifiait, quant à la manière de procéder, l'institution du jury. Il réduisait de huit à sept sur douze le nombre des voix nécessaires pour la condamnation. Il couvrait du secret les votes des jurés. Il donnait aux Cours d'assises, dans le cas où elles seraient convaincues que la déclaration de culpabilité serait le résultat d'une erreur, le droit de surseoir au jugement, et de renvoyer les accusés devant une autre Cour. Il ordonnait que, tant qu'il n'aurait pas été établi un lieu pour la déportation, cette peine serait subie dans une prison soit du territoire continental, soit d'une possession française, suivant qu'il serait prescrit par l'arrêt de condamnation.

Le deuxième, relatif au jugement des actes de rébellion, autorisait la justice à former autant de sections de Cours d'assises que l'exigeraient les circonstances, et donnait au procureur général la faculté d'abréger les formalités de la procédure. Il investissait, en outre, la Cour du droit de faire amener de force ceux des prévenus qui refuseraient de comparaître devant elle, ou même de passer outre aux débats contre eux, ainsi que contre ceux qui seraient expulsés de l'audience pour avoir causé du tumulte.

Le troisième et le plus important était relatif à la presse. Il comprenait, sous cinq titres, une série de dispositions qui aggravaient d'une manière notable la sévérité des lois antérieures. La provocation à l'insurrection

érigée en attentat et punie, dans le cas où elle n'aurait pas été suivie d'effet, de la détention et d'une amende de dix mille à cinquante mille francs ; l'excitation à la haine ou au mépris du Roi ou de son autorité constitutionnelle, l'excitation à la destruction ou au changement du gouvernement, classées également au rang des attentats et punies des mêmes peines ; interdiction de faire publiquement acte d'adhésion à une autre forme de gouvernement, d'attribuer des droits au trône à tout autre qu'à Louis-Philippe Ier et ses descendants, de prendre la qualification de républicain, d'exprimer le vœu ou la menace de la restauration de la famille déchue, d'attaquer la propriété, le serment, le respect dû aux lois; faculté donnée aux tribunaux d'élever au double du maximum les peines portées contre la diffamation ; défense de rendre compte des procès en diffamation, de publier les noms des jurés, de rendre compte des délibérations des jurys et des tribunaux; suspension du journal condamné deux fois dans la même année ; augmentation du cautionnement, avec obligation pour le gérant d'en posséder le tiers ; obligation pour le gérant de faire connaître l'auteur de tout article incriminé, et pour le journal d'insérer les réponses et rectifications des personnes désignées, ainsi que les documents administratifs à la requête de l'autorité ; défense à tout gérant condamné de signer le journal pendant la durée de son emprisonnement ; interdiction de mettre en vente ou d'exposer des dessins et gravures, d'ouvrir un théâtre ou d'y faire représenter une pièce sans en avoir obtenu l'autorisation ; enfin abréviation très-notable des formalités et délais de la procédure : telle était, dans son ensemble, l'économie du projet.

Si l'on examine sans prévention ces projets de lois, on

se convaincra facilement qu'ils n'avaient rien à démêler avec la liberté de la presse. Un point doit être tout d'abord mis hors de contestation : la nécessité de l'autorisation préalable pour la mise en vente des dessins et gravures et pour les représentations théâtrales. La Charte garantissait aux Français « le droit de publier et de faire imprimer leurs opinions, en se conformant aux lois; » rien de plus. Or, ni les lithographies ni les pièces de théâtre ne sont un moyen de publier une opinion ; et de ce que certains journaux avaient imaginé de joindre des caricatures à leur texte imprimé, il ne s'ensuivait pas que ces caricatures dussent profiter de l'immunité assurée aux écrits. Les œuvres du crayon comme les œuvres dramatiques appartenaient donc au domaine de la loi commune, et aucune restriction n'était mise, en ce qui les concernait, au droit du pouvoir législatif.

Quant à la presse proprement dite, rien de ce qui lui était permis par la législation antérieure, comme moyen d'exprimer une opinion, ne lui était défendu par la loi nouvelle. Seulement les garanties exigées des journaux seraient plus sérieuses, les prohibitions mieux définies, la sanction pénale plus sévère, la répression plus certaine et plus prompte. Toute défense portée par la loi est absolue, et il n'y a pas là de question de plus ou de moins. Si les peines varient, c'est que le degré de pénalité se mesure à l'intérêt qu'a la société d'assurer l'exécution de la loi. Le meurtre ne sera pas moins interdit s'il est puni d'une simple amende de cent francs, que s'il est puni de mort ; mais tel individu qui risquerait volontiers cent francs pour tuer son ennemi ne le tuera pas s'il y va de sa propre vie. De même tel journal qui n'hésitera pas à diffamer s'il s'expose à payer une amende de cinq cents francs, et à envoyer pendant un mois sous les ver-

rous un gérant fictif, ne diffamera plus s'il en doit coûter à un gérant réel vingt mille francs d'amende et trois ans de prison. L'article 7 de la Charte avait mis pour condition à la liberté de la presse l'exécution des lois. Le Gouvernement ne faisait donc que se conformer à l'esprit et à la lettre de la Charte, en cherchant des moyens efficaces d'assurer l'exécution des lois. La liberté n'avait point à en souffrir.

Les partis prétendaient, il est vrai, tirer de cet article de la Charte le droit de contester le principe du Gouvernement, c'est-à-dire la Charte elle-même. C'était renouveler l'interprétation abusive de M. de Polignac, et vouloir faire de l'article 7 un autre article 14. La Charte, base du droit public des Français, était et devait rester, par cela seul qu'elle était la Charte, hors de toute discussion. Tout gouvernement qui laissera discuter son principe n'aura jamais ni force ni durée.

Mais, disait-on, les projets enlevaient au jury, pour les déférer à la Cour des pairs, certains méfaits de la presse, et en cela ils violaient la Charte. Il n'en est rien. La Charte attribuait à la Cour des pairs la connaissance des attentats à la sûreté de l'État, dont elle réservait à la loi la définition. Or, la loi proposée définissait attentat l'excitation à la haine ou au mépris du Roi et l'excitation à la révolte commises par la voie de la presse. Rien de plus régulier. En quoi, d'ailleurs, la liberté de la presse y était-elle intéressée? La Charte déclarait la personne du Roi « inviolable et sacrée. » La presse n'avait donc jamais eu le droit de l'outrager, pas plus qu'elle n'avait le droit de prêcher la guerre civile. Si, malgré la Charte et grâce aux défaillances du jury, une partie de la presse s'était arrogé ce double droit et l'avait exercé à peu près impunément, et si la loi allait pourvoir à ce qu'il n'en fût plus

ainsi, c'était l'affaire des insulteurs et des calomniateurs, des constructeurs et des professeurs de barricades; ce n'était pas une question de liberté de la presse.

Le même esprit avait dicté les réformes relatives au jury. Si le nombre des voix nécessaires pour la condamnation était réduit de huit à sept, ce n'était pas dans le but de faire condamner un innocent, puisque la Cour recevait le droit de surseoir au jugement en faveur de l'accusé, dans le cas où elle croirait à une erreur du jury; c'était pour éviter autant que possible le scandale de certains acquittements, et seulement, il faut bien le dire, parce qu'il y a moins de chance de trouver six lâches sur douze personnes que d'en trouver cinq. S'il était défendu de publier les noms des jurés, de rendre compte des délibérations, si le vote était secret, c'était pour soustraire les jurés aux manœuvres de l'intimidation. Si les accusés rebelles pouvaient être jugés sur pièces, ce qui venait de se passer devant la Cour des pairs l'expliquait assez. Si le jugement était rapproché de la mise en accusation, c'était pour qu'il ne s'écoulât plus un an entre la calomnie, par exemple, et la justification du calomnié, entre le mensonge et le démenti. En tout ceci encore, on voit très-bien ce que perdait la liberté du crime ou du délit; on cherche en vain ce que perdait la liberté de la presse.

Il faut le répéter, parce que les esprits superficiels sont portés à s'y méprendre : la liberté bien entendue n'est point incompatible avec la sévérité de la loi pénale. Un Anglais est un homme parfaitement libre, bien qu'il ne puisse outrager ou voler que sous peine d'amende ou de prison, assassiner que sous peine de mort. La presse, en particulier, dont la liberté est l'un des plus puissants leviers et l'une des plus nobles garanties de la civilisation, mais dont les abus sont d'autant plus redoutables

que l'opinion leur est généralement plus indulgente, la presse a besoin d'être fortement contenue par la crainte de la répression. Que la loi soit donc sévère; et pourvu qu'elle ne relève que de la loi, la presse, sans en être moins libre, n'en aura que plus d'autorité, parce qu'elle aura plus de respect d'elle-même. Mais sitôt que l'arbitraire administratif se montre, pour si peu que ce soit, dans le régime de la presse, dès ce moment toute liberté disparaît et fait place au bon plaisir. La Restauration ne s'y était pas trompée lorsque, par les Ordonnances de Juillet, elle avait entrepris de soumettre la publication des journaux à une autorisation temporaire et révocable. Or, les lois proposées ne contenaient aucune disposition qui permît à qui que ce fût de s'interposer entre le coupable et la loi, entre la loi et le juge.

Néanmoins la lecture des projets de loi produisit, même sur une partie considérable des amis du Gouvernement, un effet immense et des plus fâcheux. On eût dit, tant était ombrageux alors l'amour de la liberté, qu'en demandant des sûretés légales contre des excès dont chacun gémissait et appelait la fin de tous ses vœux, le ministère mettait en péril les principes de la révolution. Les journaux conservateurs eux-mêmes ne donnèrent d'abord aux mesures proposées qu'une timide adhésion. Quant à la presse de l'opposition, l'expression de ses fureurs ne s'arrêta qu'aux limites où le langage lui faisait défaut. Mais malgré les sinistres prévisions par lesquelles on cherchait à l'ébranler, la fermeté de la majorité législative se montra à la hauteur de ce que le Gouvernement en attendait. Personne, du reste, n'eut lieu de prendre le change sur les intentions du ministère. « Les lois que nous proposons, avait dit le président du Conseil, seront justes, utiles, politiques, tant que la monarchie constitu-

tionnelle sera debout. » Ces lois, en effet, n'avaient pas été inspirées par l'attentat du 28 juillet. Elles avaient été jugées nécessaires et préparées avant cette date. Le crime de Fieschi n'avait fait qu'en hâter la présentation. Quant au but que voulait atteindre le Gouvernement, le garde des sceaux le proclama avec non moins de franchise. « Il faut, dit-il, rendre impossible la presse républicaine, la presse carliste, toute presse enfin qui ne reconnaîtrait pas la monarchie établie par la Charte de 1830, » en un mot, contraindre les partis à rentrer et à rester dans la Charte.

La majorité de la Chambre des députés s'associa pleinement à ces vues. Les commissions nommées pour examiner les projets de lois en approuvèrent sans réserve l'esprit et les dispositions. Les rares modifications qu'elles y proposèrent tendaient toutes à en rendre l'efficacité plus entière et plus assurée. Quelques jours suffirent à leurs travaux, et, dès le 13 août, la Chambre commença la discussion du projet relatif aux Cours d'assises. Les deux autres projets furent discutés ensuite sans interruption.

Le Gouvernement, est-il besoin de le dire, rencontra de nombreux, de graves, d'éloquents adversaires. Des hommes dont la parole avait une grande et juste autorité combattirent ses propositions; et l'on vit l'ancien et vénérable chef de l'opinion libérale, M. Royer-Collard, rompre un silence de plusieurs années, et apporter aux enfants perdus de la presse, contre ses propres amis et ses disciples d'autrefois, l'appui d'une voix, hélas! trop près de s'éteindre. C'est qu'il est bien difficile, au terme d'une longue et glorieuse carrière, de s'avouer à soi-même que tout n'était pas or pur dans l'idole au culte de laquelle on a dévoué sa vie. Par un respect exagéré pour

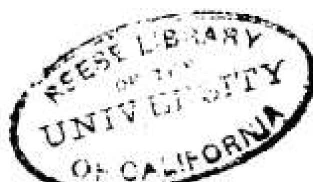
la liberté, sa noble et sainte idole, M. Royer-Collard prenait ombrage de ce qui ne menaçait que la licence; par crainte de contrarier dans son cours régulier le fleuve qui féconde, il ne voulait pas qu'on opposât une digue au débordement qui ravage.

Cette discussion, qui occupa quatorze séances, mérite d'être comptée au nombre de celles qui ont porté si haut la gloire de la tribune française. Les mesquines considérations de partis ne se firent pas jour dans le langage des adversaires du Gouvernement. M. Garnier-Pagès seul eut le triste courage, en de telles circonstances, de se souvenir qu'il était républicain, au point de contester à la Chambre le droit de flétrir d'infâmes articles de journaux dont il fut donné lecture par M. Jollivet, et que le jury, à qui ils avaient été déférés, n'avait pas condamnés. A part cette honteuse exception, les questions de principe, de droit constitutionnel, de convenance politique furent seules agitées, et elles le furent, de part et d'autre, avec une égale ampleur de vues et une égale chaleur de sentiment. Mais que pouvaient les arguments de l'opposition contre les convictions de la majorité, nées d'une expérience de cinq années et corroborées par des faits si récents et si terribles? Les lois furent votées, savoir : la loi sur les Cours d'assises par deux cent douze voix contre soixante-douze [1], la loi sur le jury par deux cent vingt-quatre voix contre cent quarante-neuf [2], la loi sur la presse par deux cent vingt-six voix contre cent cinquante-trois [3]. Il est à

[1] Votée le 13 août 1835 par la Chambre des députés, et le 27 août par la Chambre des pairs.

[2] Votée le 20 août par la Chambre des députés, et le 1er septembre par la Chambre des pairs.

[3] Votée le 29 août par la Chambre des députés, et le 9 septembre par la Chambre des pairs.



remarquer que le chiffre des votes affirmatifs est resté à peu près le même pour les trois lois, tandis que celui des votes négatifs a plus que doublé de la première à la dernière.

La Chambre des pairs, dont l'esprit était si profondément gouvernemental, ne pouvait manquer de se montrer favorable aux propositions du Gouvernement. Cependant ces propositions éprouvèrent dans son sein, de la part de quelques orateurs et principalement de M. Villemain, une opposition éloquente et convaincue. Non que M. Villemain ne reconnût la nécessité de mettre fin à des abus trop évidents; mais il aurait voulu qu'on arrivât à ce résultat par des moyens qui laissassent intact le régime de la presse et du jury. Quels étaient ces moyens? Le ministère ne les avait pas trouvés, et M. Villemain ne les indiquait pas. Comme M. Royer-Collard, M. Villemain, malgré les récents écarts de la presse et du jury, restait fidèle à la cause qu'il avait longtemps défendue avec tant de constance, de noblesse et d'éclat. Il ne croyait pas qu'on dût encore renoncer à l'espoir de voir la presse remplir les engagements pris en son nom par la grande école libérale de la Restauration. La Chambre des pairs jugea, au contraire, avec le Gouvernement et avec la Chambre des députés, que l'heure de la confiance était passée et que celle de la prudence était venue. Elle vota les lois, et, le 9 septembre, le jour même où elle émettait son dernier vote, l'ordonnance de promulgation fut envoyée au *Moniteur*.

Ces lois, qui gardèrent le nom de *Lois de Septembre*, imposèrent d'abord quelque réserve à la polémique des journaux. Mais l'événement ne tarda pas à prouver combien avaient tort ceux qui les représentaient comme

devant opprimer et tuer la presse. Après quelques semaines consacrées à se familiariser avec la nouvelle situation qui leur était faite, les journaux reprirent peu à peu toute l'indépendance de leurs allures. Ce qu'ils n'osaient plus dire ouvertement, ils le firent entendre. La liberté de l'outrage brutal à la personne royale ou à la constitution n'existait plus; la liberté de la presse resta entière, et les journaux ennemis n'en continuèrent pas avec moins de sécurité l'œuvre de destruction qu'ils avaient entreprise.

La monarchie de 1830 tomba, au sujet de la presse, et demeura pendant toute sa durée dans une funeste erreur. Elle ne comprit pas que rendre la presse libre c'était accepter l'obligation de se servir de la presse, et que, sous un régime de libre discussion, celui qui garde le silence finit nécessairement par avoir tort et par succomber. Il ne suffit pas que le Gouvernement ait raison contre ses adversaires; il faut encore que le pays le sache et le croie. L'arsenal des lois, quelque riche qu'il soit, ne saurait dispenser le Gouvernement de convaincre l'opinion. Par des lois, on se préserve ou l'on se venge; on ne se justifie pas. Or, un gouvernement incessamment attaqué dans ses actes et dans ses intentions, accusé pour ce qu'il fait ou pour ce qu'il ne fait pas, est tenu de s'expliquer sans cesse devant le pays, s'il ne veut trouver un jour l'opinion prévenue contre lui au point de ne pouvoir plus être désabusée. Sans doute, suivant la fiction constitutionnelle, la Chambre des députés c'était le pays, et le Gouvernement lui devait compte avant tout. Mais cela ne suffisait pas. Ce que les ministres faisaient à la tribune pour le monde officiel, pourquoi ne le faisaient-ils pas par la presse, dans la forme et le langage appropriés au goût et à l'intelligence de la masse de la nation? Pourquoi ceux qui apportaient personnellement tant de soin

à éclairer les députés ne prenaient-ils, en apparence, nul souci d'éclairer l'esprit public? Que devait-il arriver de là? Qu'au sortir d'un vote qui lui donnerait une imposante majorité dans la Chambre des députés, le Gouvernement se verrait, à sa grande surprise, renversé par une révolution.

Le *Moniteur*, par son objet spécial, par la réserve qui lui était commandée, n'était pas un journal de polémique; son lot était d'être consulté, non d'être lu. Des défenseurs officieux manquaient d'autorité comme organes du Gouvernement. Le besoin de ne pas laisser suspecter leur indépendance les plaçait souvent, d'ailleurs, dans une position équivoque; enfin ils étaient tenus d'avoir égard à des intérêts d'actionnaires, de clientèle, de coterie, parfois peu compatibles avec les intérêts politiques du pouvoir. Une presse gouvernementale largement constituée, hautement avouée, inspirée, dirigée par les ministres, discrète mais toujours véridique, poursuivant et démasquant partout l'imposture, une telle presse, en même temps qu'elle eût été un hommage rendu au droit du pays d'être instruit de ses propres affaires, eût prévenu plus d'un égarement de l'opinion. En France, où les imaginations sont si promptes et où la réflexion est parfois si tardive, la presse est une puissance qu'on ne saurait dédaigner sans danger. Tout gouvernement qui voudra vivre devra ou opprimer les journaux, s'il a lieu de redouter leur contrôle et leurs indiscrétions, ou s'en servir lui-même, s'il est assez honnête pour n'avoir rien à craindre de la publicité.

Tandis que le ministère s'occupait ainsi de faire face aux douloureuses nécessités de l'intérieur, son existence avait été un moment mise en péril par un incident de la politique extérieure.

On a vu qu'obligé, par la défaite de dom Miguel, de quitter la péninsule, don Carlos s'était livré aux Anglais, et avait demandé un refuge à l'hospitalité britannique. Il fut reçu par le cabinet whig à titre de simple particulier, avec cette bienveillance banale réservée à tout individu que l'infortune conduit sur le sol de l'Angleterre. Mais l'aristocratie tory affecta de l'entourer d'égards qui s'adressaient au prétendant malheureux, et qui, sans être un engagement, étaient un témoignage de sympathie pour sa cause. Les représentants des trois grandes cours du Nord allèrent beaucoup plus loin encore. Ils lui remirent secrètement des secours considérables en argent, lui promirent des subsides, lui firent entrevoir pour une époque prochaine la possibilité d'un concours avoué, et l'encouragèrent à ne pas désespérer de sa fortune.

Les espérances de don Carlos devaient se relever d'autant plus facilement que ses partisans de la Navarre et de la Biscaye avaient fait de notables progrès, et que l'habileté de Zumalacarreguy avait converti en une armée régulièrement organisée les bandes désordonnées des volontaires royaux. La place du prétendant ne pouvait être à Londres, alors que ses amis d'Espagne croyaient toucher au succès. Don Carlos avait débarqué à Portsmouth le 18 juin 1834. Moins de quinze jours après, il partait de Douvres, passait à Paris la journée du 4 juillet, traversait Bordeaux le 6, entrait en Espagne par Bayonne, et se trouvait, le 10, au milieu de son armée, avant que personne, sauf ceux qui en avaient reçu la confidence, eût soupçonné son départ.

Ce voyage si facilement accompli à travers toute la France, par les grandes routes et en chaise de poste, causa une surprise générale. Il servit de texte aux aigres railleries des journaux sur l'impuissance de la police.

Cela était parfaitement injuste. Don Carlos, à Londres, était à la garde de la police britannique et à la surveillance de la police de l'ambassade d'Espagne. Il s'était présenté en France muni d'un passe-port régulier, sous le nom d'Alphonse Saès. Il était donc sous la protection de nos lois, et n'aurait pu être l'objet d'une mesure de police que s'il avait été reconnu, ou si les soupçons du Gouvernement français avaient été éveillés par un avis venu de Londres, ce qui n'avait pas eu lieu.

A peine arrivé à Elisondo, village situé près de la frontière de France, non loin des sources de la Bidassoa, don Carlos fit acte d'autorité royale. Il nomma des ambassadeurs en Russie, à Vienne, à Berlin, à Naples, à Turin, à Rome. Il créa des généraux, des dignitaires, frappa de peines terribles tous ceux qui persisteraient dans la rébellion, ordonna une levée en masse de tous les hommes en état de porter les armes, et inonda l'Espagne de ses proclamations. En même temps, un banquier légitimiste de Paris, M. Jauge, ouvrait publiquement en son nom un emprunt hypothéqué sur les revenus de son royaume.

Tous ces faits, et principalement le caractère nouveau qu'avait pris l'insurrection sous le commandement de Zumalacarreguy, sans alarmer encore le gouvernement de la reine, avaient fait cependant l'objet de ses pressantes communications aux cabinets de Paris et de Londres. M. Martinez de la Rosa faisait remarquer avec raison que le traité du 22 avril, rédigé exclusivement en vue d'une situation qui avait cessé pour le Portugal, n'avait rien prévu quant aux éventualités qui pouvaient sortir de la guerre civile engagée en Espagne. Il insistait donc pour connaître à cet égard les intentions de ses puissants alliés. Après une courte négociation, il fut convenu que les effets du *Traité de la quadruple alliance* seraient

rendus applicables à la présence de don Carlos en Espagne. En conséquence, furent signés les articles additionnels du 18 août 1834, dont on a lu plus haut l'analyse [1].

La présence de don Carlos avait imprimé à la guerre une activité qu'elle n'avait point eue jusque-là. Bientôt elle couvrit toute la contrée montagneuse du nord-est de la Péninsule. Zumalacarreguy avait adopté pour système de réduire son ennemi par épuisement plutôt que de chercher à le vaincre. De là, entre les deux armées, cette interminable série de marches et de contre-marches, qui ont fait douter si les combattants étaient plus jaloux de se rencontrer que de s'éviter. De longs mois s'écoulèrent ainsi; Mina avait succédé à Rodil dans le commandement en chef des troupes de la reine, et avait lui-même été remplacé par Valdès, sans qu'il se fût produit dans la situation respective d'autre changement que l'accroissement des forces carlistes, la fatigue et la démoralisation de l'armée constitutionnelle. Zumalacarreguy faisait plus que de ne pas perdre du terrain; ses colonnes mobiles se montraient graduellement plus avant. La confiance de don Carlos était entière, et les puissances absolutistes attendaient, disait-on, qu'il fût maître d'une ville où il pût établir le siége de son gouvernement, pour se faire représenter près de sa personne.

Les choses ne s'offraient pas sous un meilleur aspect au sein du gouvernement de la reine. La politique sincèrement, mais prudemment constitutionnelle de M. Martinez de la Rosa avait rencontré deux sortes d'ennemis: les apostoliques ou rétrogrades qu'elle inquiétait; les libéraux impatients ou progressistes qu'elle était loin de

[1] Voyez page 393.

satisfaire. Les premiers suscitaient contre le ministère toutes les influences cléricales ; les seconds agitaient les populations inférieures, et leur soufflaient l'esprit révolutionnaire. Il y eut des troubles fréquents à Madrid et dans les provinces du centre et du Midi.

Ainsi pressé entre la guerre civile qui s'avançait du Nord, et la démagogie qui le débordait au Sud, en même temps mal soutenu par les cortès, dont la majorité inclinait vers l'exagération des idées libérales, le ministère se sentait inférieur aux circonstances. S'adresser à l'étranger était un parti extrême et un humiliant aveu, et M. Martinez de la Rosa y répugnait absolument. Mais M. de Toreno et les autres membres du cabinet n'éprouvaient pas les mêmes scrupules. Le 17 mai 1835, il y eut à ce sujet une délibération en commun du ministère et du conseil de régence ; et M. Martinez de la Rosa dut se résigner à demander, sous le nom adouci de « coopération, » l'intervention effective de la France et de l'Angleterre.

Cette demande, qui soulevait une double question de devoir et de convenance, trouva le Cabinet des Tuileries fort divisé. M. Thiers voulait qu'on y répondît par l'envoi immédiat d'une armée en Navarre. Il pensait que c'était pour la France une obligation résultant moins encore du *Traité de la quadruple alliance*, que des promesses portées par M. Mignet à la régente après la mort de Ferdinand VII. L'opinion de M. Thiers était d'ailleurs, au point de vue général, que la monarchie de 1830 avait tout avantage à montrer ses armées à l'Europe, quand elle pouvait le faire sans compromettre la paix ; et il croyait qu'elle n'en saurait trouver une occasion plus favorable que d'aller faire en Espagne, au profit de la monarchie constitutionnelle, ce que la Restauration était

allée y faire dans l'intérêt de la monarchie absolue. Éloigner d'Espagne, en la personne de don Carlos, l'allié, l'appui naturel de la cause de Henri V, consolider, par l'éclat d'un grand service rendu, notre influence au delà des Pyrénées, et affermir la sécurité de notre frontière du Sud-Ouest, c'étaient là, aux yeux de M. Thiers, des résultats que nous ne devions pas hésiter à acheter au prix d'une campagne qui jetterait un nouveau lustre sur le drapeau de la France constitutionnelle.

Le Roi ne partageait nullement cet avis. Suivant lui, les offres spontanées faites à la régente à une époque critique n'entraînaient pas un engagement perpétuel; et les obligations actuelles de la France envers la reine Isabelle ne dépassaient pas les termes du traité du 22 avril et des articles additionnels où elles étaient consignées. Or, la France, n'étant liée par ce traité que dans les limites de ce qui serait « arrêté d'un commun accord entre elle et ses trois augustes alliés, » restait toujours maîtresse de sa détermination. Le Roi était d'ailleurs peu touché de la convenance d'une démonstration belliqueuse ; et, après avoir empêché la Prusse d'envoyer une armée au secours du roi des Pays-Bas, il éprouvait une vive répugnance, en l'absence de toute intervention étrangère, à faire entrer son armée en Espagne. Enfin l'état des choses n'était pas tel encore en Espagne que le parti constitutionnel dût désespérer d'y triompher par ses propres forces, et rien ne lui servirait d'avoir conquis la liberté s'il ne se montrait désormais capable de la défendre. Il était permis de douter qu'une intervention, qui blesserait la fierté espagnole, nous attirât de la part de la population plus de reconnaissance que de haine; et il fallait d'autant plus se garder de s'engager, sans une absolue nécessité, dans une telle entreprise, qu'il

était impossible d'en prévoir les conséquences. Si l'expédition de 1823 n'avait été qu'une promenade militaire, il ne fallait pas, pour cela, perdre le souvenir des guerres de Napoléon et de Louis XIV.

Le désaccord entre le Roi et le ministre de l'intérieur était donc bien tranché, et d'autant plus profond que chacun, appuyant son opinion sur d'excellentes raisons, était moins disposé à s'en départir. Les autres membres du Cabinet, sans avoir des convictions aussi arrêtées, n'étaient pas plus unanimes. M. le duc de Broglie s'unissait à M. Thiers, avec cette netteté de résolution qui lui était habituelle. M. Guizot, au contraire, était disposé à partager les répugnances du Roi. Il était fort douteux que l'on parvînt à s'entendre, et l'on devait se croire à la veille d'une crise ministérielle, lorsqu'une note du cabinet de Saint-James vint trancher la difficulté.

Tandis que les dépêches de M. de Rayneval appuyaient chaudement la demande d'intervention, celles de sir Georges Williers [1], représentant de l'Angleterre à Madrid, étaient conçues dans un esprit tout opposé. Soit que l'agent britannique obéît en cela aux seules inspirations de l'homme d'État, soit, comme on l'en a accusé, qu'il fût mû surtout par un sentiment de malveillance personnelle pour M. de Toreno, il s'était appliqué à détourner son gouvernement d'une démarche dont il niait la nécessité, et qui était, disait-il, repoussée par le vœu général des populations. Le cabinet de Saint-James adopta l'avis de son représentant, et fit savoir au Cabinet des Tuileries que, dans son opinion, il n'y avait pas lieu d'intervenir, et que si la France en jugeait autrement, il la laisserait agir seule.

Cette notification enlevait à M. Thiers son principal ar-

[1] Devenu depuis lord Clarendon.

gument, celui qu'il tirait du *Traité de la quadruple alliance*, puisque les effets actifs de ce traité, en ce qui concernait la France, étaient subordonnés à l'accord de toutes les parties contractantes. M. Thiers n'insista plus, et l'intervention fut refusée.

Mais, comme témoignage des sentiments de bienveillance qui animaient les cabinets de Paris et de Londres pour la cause d'Isabelle II, il fut convenu que tous les secours en armes, munitions et approvisionnements réclamés par le gouvernement espagnol lui seraient accordés; qu'il serait autorisé à faire en France et en Angleterre des enrôlements pour ses armées de terre et de mer, et que la France lui céderait la légion étrangère qu'elle avait formée, et qu'elle entretenait en Afrique.

Ce qu'il y eut de singulier, c'est que le refus de la France et de l'Angleterre, qui donnait raison à M. Martinez de la Rosa, coïncida précisément avec sa sortie du ministère; et que son successeur à la présidence du conseil fut M. de Toreno, qui s'était montré si convaincu de la nécessité de l'intervention. Du reste, le nouveau ministère était une concession plus apparente que réelle aux exagérés du pays libéral; et ce que le changement avait de plus regrettable, c'est qu'il portait à la tête des affaires un homme qui avait manifesté son peu de confiance dans la force et les ressources de l'opinion constitutionnelle en Espagne. La conduite de la guerre devait nécessairement se ressentir de cette disposition des esprits à Madrid, et l'incapacité nonchalante du général Valdès était peu propre à relever le courage de ses soldats. De retraite en retraite, son armée avait fini par repasser l'Èbre, abandonnant aux carlistes les provinces de Catalogne, d'Aragon, de Navarre et de Biscaye, à l'exception des villes de Pampelune, de Saint-Sébastien, de Vittoria et de Bilbao.

Encore les garnisons laissées dans ces places y étaient-elles bloquées et comme prisonnières, ne recevant qu'avec les plus grandes difficultés des approvisionnements insuffisants.

Rien donc ne gênait plus les mouvements de Zumalacarreguy, qui, jaloux de donner une capitale à don Carlos, vint, au milieu de juin, mettre le siége devant Bilbao. Valdès s'abstint de l'inquiéter, et il n'est pas douteux que les carlistes se fussent promptement rendus maîtres de la place, si leur général n'avait reçu une blessure à laquelle il succomba quelques jours après. Sa mort porta un coup funeste à la cause de don Carlos. Bientôt un corps de troupes de la reine, ou *Christinos*, commandé par le général Espartero, ayant enfin paru, les carlistes levèrent le siége de Bilbao et se retirèrent, sans qu'on songeât à leur offrir le combat. Valdès se démit alors de son commandement qui, sur le refus du général Saarsfield, fut remis au général Cordova; et la guerre continua avec la même mollesse, sans que rien permît encore de prévoir quelle en serait l'issue.

Cette question espagnole qui, après avoir donné lieu à la première manifestation officielle de l'alliance franco-anglaise, devait devenir sitôt une pierre d'achoppement pour cette alliance, préoccupait vivement les cours du Nord. Il n'était pas indifférent, en effet, pour le système européen, que la France trouvât derrière les Pyrénées, dans la monarchie constitutionnelle, un gouvernement ami et, pour ainsi dire, solidaire, au lieu d'y trouver, dans la monarchie absolue, une menace et un danger en cas de conflit avec l'Europe. Ainsi s'explique l'intérêt que la Prusse, l'Autriche et surtout la Russie portaient à don Carlos, et qui se traduisait par des subsides en argent.

D'un autre côté, l'union étroite de la France et de l'Angleterre créait à la politique des cabinets du Nord en général, et particulièrement aux vues de la Russie sur l'Orient, des obstacles qui n'étaient acceptés sans impatience ni à Saint-Pétersbourg, ni à Vienne, ni même à Berlin. Rompre cette intimité en attirant le cabinet de Saint-James vers la ligue continentale, ce serait réduire la France à la dure alternative ou d'assister impuissante aux mesures adoptées pour comprimer partout l'esprit libéral, ou d'accepter la guerre, seule contre toutes les armées du continent. C'est à atteindre ce but que la diplomatie travaillait activement à Londres, et M. Pozzo di Borgo avait reçu l'ordre d'y consacrer tous ses soins. Sans doute, les chances auraient paru plus favorables si les torys avaient été au pouvoir, lord Wellington étant, par ses traditions de parti, par ses idées personnelles, par sa gloire même, l'ennemi-né de la Révolution française. Mais, même sous un ministère whig, grâce aux antipathies bien connues et à la conscience très-accommodante de lord Palmerston, on ne désespérait pas du succès. L'empereur Nicolas se promettait de mettre à profit la jalousie que notre influence prépondérante en Égypte inspirait à l'Angleterre, sauf à acheter, par des avantages accordés au commerce britannique, un changement d'attitude du chef du Foreign-Office dans les affaires d'Orient.

Et qu'on ne s'étonne pas de voir le czar faire reposer ses combinaisons ambitieuses sur la prévision d'une félonie de lord Palmerston. Non-seulement il est dans les traditions de la politique britannique de nouer ou de rompre ses alliances sur la seule considération d'un bénéfice à recueillir; mais il était permis de beaucoup attendre de la haine que lord Palmerston personnellement portait

à la France. En ce moment même, cet homme d'État venait de signaler sa déloyauté par un de ces procédés que la morale n'autorise pas plus entre les gouvernements qu'entre les particuliers. Voici à quelle occasion.

Après avoir, en 1833, placé le jeune prince Othon sur le trône de Grèce, les trois puissances protectrices, la France, l'Angleterre et la Russie, avaient de concert garanti un emprunt de soixante millions, pour aider à l'organisation du nouveau royaume. Mais bien que les services eussent été rendus en commun, il s'en fallait de beaucoup que les influences s'exerçassent à Athènes dans une direction identique. Le parti russe, qui fut mis en possession exclusive du pouvoir à la majorité du roi, travaillait de tous ses efforts à restreindre, au profit de la couronne, les libertés si chèrement achetées par la nation. La France donnait tout son appui au parti libéral monarchique et modéré, alors fort antipathique à la cour, et dont le chef, M. Coletti, avait reçu, à titre d'exil beaucoup plutôt qu'à titre de faveur, mission de représenter son gouvernement à Paris. Quant au cabinet de Saint-James, il trouvait timide et insuffisant le libéralisme de M. Coletti, et ses agents encourageaient secrètement les menées du parti des exagérés et des turbulents. Il se ménageait ainsi une situation prépondérante pour le cas d'une révolution qu'il jugeait possible, si même il ne travaillait à la faire éclater. Or, il arriva, sur ces entrefaites, que les deux premières séries de l'emprunt étant épuisées, le gouvernement grec demanda aux puissances garantes l'autorisation d'émettre la dernière. Le Gouvernement français ne crut pas devoir donner son consentement, sans avoir, au préalable, fait entendre à Athènes de sévères remontrances sur les dilapidations, les prodigalités, les folles dépenses qui avaient si rapidement

absorbé l'argent accordé pour un meilleur usage. M. le duc de Broglie fit part de ses intentions à ce sujet à lord Granville, ambassadeur d'Angleterre à Paris, le chargeant de les communiquer à lord Palmerston. Après des pourparlers assez prolongés, et sur les réponses pleinement approbatives reçues du Foreign-Office, il fut expressément convenu que les agents des deux cours à Athènes tiendraient au gouvernement du roi Othon le même langage, exprimeraient les mêmes plaintes et donneraient les mêmes conseils. Quelle ne fut donc pas la surprise du Cabinet des Tuileries, lorsqu'il eut, quelque temps après, connaissance d'une dépêche dans laquelle lord Palmerston écrivait à M. Lyons, son agent à Athènes : « Pressez le « gouvernement grec d'envoyer un ministre à Paris, pour « y déjouer les intrigues de Coletti. Cet homme a inspiré « à M. de Broglie la malheureuse idée de rendre la déli- « vrance du dernier tiers de l'emprunt dépendante de « l'établissement d'une constitution en Grèce et du renvoi « des troupes bavaroises. » Tout était faux dans cette assertion. Mais le but de ce mensonge se révélait quelques lignes plus loin, dans une longue dissertation tendant à établir que la Grèce était, pour longtemps encore, hors d'état de supporter un régime constitutionnel.

Ainsi, en même temps qu'il laissait la France donner seule des conseils qu'il savait devoir être entendus avec un profond déplaisir, lord Palmerston s'appliquait à rendre ces conseils particulièrement odieux, en les attribuant à une inspiration hostile au gouvernement grec; il cherchait à établir, aux dépens de la France, son propre crédit à la cour du roi Othon, en flattant secrètement les plus fâcheuses tendances du parti rétrograde.

Ces faits étaient encore ignorés du Cabinet des Tuileries, que déjà ils étaient connus dans toutes les chancelle-

ries allemandes ; ce qui s'explique par les liens d'intimité qui unissaient la cour d'Athènes à celle de Munich. Ce fut M. de Metternich qui les révéla à M. de Sainte-Aulaire, notre ambassadeur à Vienne. Le chancelier autrichien attachait trop d'importance à semer des germes de défiance entre la France et l'Angleterre, pour ne pas essayer de tirer parti dans ce sens de la perfidie de lord Palmerston. Il fut trompé toutefois dans son attente. Le Gouvernement français traitait trop sérieusement les affaires, pour faire dépendre son système de politique extérieure d'une fantaisie plus ou moins malveillante du secrétaire d'État britannique. Il n'eut garde de rompre une alliance à laquelle de si grands intérêts étaient attachés, parce qu'il avait à se plaindre de la duplicité d'un ministre; et, sans s'abaisser à de faciles représailles, dont sa dignité eût souffert et que l'honneur français eût désavouées, il se borna à redoubler de vigilance et de circonspection.

A cette époque, du reste, la position du Gouvernement français en Europe s'était singulièrement agrandie et élevée. Par le seul effet de sa sagesse, de sa modération, de sa constante loyauté, sans rien sacrifier de ses principes ou des intérêts de la France, sans aucun abandon de ses droits, il avait pris parmi les grandes puissances la place et le rang qui lui appartenaient, et que nul désormais ne songeait plus à lui contester. Il avait vaincu pacifiquement les préjugés, les antipathies de l'Europe à l'égard de ce nouveau venu, qui, sorti d'une révolution, était apparu à tous les rois comme une menace pour les trônes et pour la tranquillité des États : résultat que n'avait pu atteindre Napoléon par vingt années de victoires, et bien qu'il offrît pour garantie aux vieilles monarchies son implacable haine de la liberté.

A mesure qu'il se dégageait de la crise révolutionnaire et qu'il se fortifiait à l'intérieur, non en détruisant, mais en réglant la liberté, le Gouvernement de Juillet avait vu s'affaiblir, puis disparaître les préventions qui l'avaient accueilli à son origine. Malgré le défi jeté à l'Autriche par l'occupation d'Ancône, ses relations avec cet État s'étaient établies sur un pied de bonne entente, et M. de Metternich ne négligeait aucune occasion de lui donner des preuves de confiance et de bon vouloir. En Prusse, c'était mieux encore. Se résignant au déchirement du royaume des Pays-Bas, résistant aux passions de son entourage et de sa propre famille, le vieux roi Frédéric-Guillaume avait fini par rendre pleine justice à la conduite de Louis-Philippe, à qui il se plaisait à donner des témoignages d'une sincère cordialité.

Il n'en était pas de même, il est vrai, de l'empereur de Russie, toujours occupé à faire puérilement parade de ses rancunes et de son hostilité. Mais le czar n'avait pas à se féliciter du parti auquel il s'était arrêté; et il arrivait que, pour s'être obstiné à vouloir isoler la France, il se trouvait lui-même dans une sorte d'isolement peu flatteur pour son amour-propre. C'est un spectacle curieux que celui de tous les embarras, de tous les petits déboires que causèrent au czar les taquineries qu'il s'étudiait à diriger contre le Gouvernement français. On ne peut parfois s'empêcher de sourire en voyant l'impérieux autocrate toujours vaincu dans cette guerre à coups d'épingle, par la seule indifférence systématique qu'y opposait le Cabinet des Tuileries. On en avait eu récemment un nouvel exemple. Après le départ du comte Pozzo di Borgo pour Londres, il n'avait pas été pourvu à son remplacement à Paris. M. le maréchal Maison ayant été, peu de temps après, appelé au ministère, ne reçut pas de successeur à

Saint-Pétersbourg. Les deux cours restèrent ainsi représentées l'une près de l'autre par de simples chargés d'affaires. Mais bientôt l'orgueil du czar supporta impatiemment cette lacune qui se remarquait dans le corps diplomatique, aux grandes solennités de la cour. Puis il ressentit tous les inconvénients de n'avoir qu'un agent sans autorité et sans influence près de la première puissance continentale, en un temps où l'état général de l'Europe semblait chaque jour à la veille d'être remis en question. Après de longues hésitations, il se résigna enfin; et, sans y avoir été provoqué par un seul mot du Gouvernement français, il nomma le comte de Pahlen son ambassadeur à Paris. A quelques semaines de là, sans empressement comme sans mauvaise grâce, le Cabinet des Tuileries nomma à l'ambassade de Saint-Pétersbourg M. le baron de Barante, gentilhomme accompli, historien illustre, caractère conciliant mais ferme, et portant très-haut le sentiment de l'honneur national.

Les apparences se trouvèrent ainsi rétablies; mais il ne fut rien changé au fond des choses. Les hommes, même les hommes supérieurs ont rarement le courage d'avouer qu'ils ont fait fausse route, et de revenir sur leurs pas. Ce genre de courage manquait au czar. Il persista donc. A peine venait-il d'envoyer un nouvel ambassadeur à Paris, qu'il imagina, comme manifestation hostile à la France, de donner une seconde fois au monde le spectacle d'un grand mouvement de têtes couronnées. Et afin d'y attacher une signification belliqueuse, il voulut le faire précéder d'une fête militaire, qui recevrait des proportions et un éclat inaccoutumés.

Au mois d'août 1835, les plus beaux régiments de l'armée russe, amenés à grands frais de toutes les extrémités de l'empire, se trouvèrent réunis, au nombre de

cinquante mille hommes, au camp de Kalisch, sur la frontière qui sépare la Pologne russe du grand-duché de Posen. Au commencement de septembre, le czar vint en personne commander les grandes manœuvres, auxquelles prit part un corps de dix mille Prussiens envoyé, sur son invitation, par le roi Frédéric-Guillaume. Le roi lui-même entouré de toute sa famille assistait à ces fêtes solennelles; mais l'empereur Ferdinand, récemment monté sur le trône d'Autriche, s'était refusé à y détacher un corps d'armée, et s'était borné à s'y faire représenter par deux archiducs. La prudence de M. de Metternich était loin de goûter ce vain fracas qui plaisait à l'humeur un peu fantasque du czar. D'ailleurs la cour de Vienne avait alors plus d'un motif de mécontentement et d'inquiétude dans la conduite de la Russie quant aux affaires d'Orient. Non-seulement le traité d'Unkiar-Skélessi ne restait pas lettre morte, comme M. de Metternich s'était cru fondé à l'espérer et à en donner l'assurance aux cabinets de Paris et de Londres, mais il s'exécutait dans toute sa rigueur. En vertu de cette convention, l'entrée des Dardanelles avait été refusée au sloop *la Mésange*, mis par le Gouvernement français à la disposition d'une commission scientifique chargée de recherches archéologiques sur les côtes de l'Euxin. Pareil refus avait été opposé au bâtiment à vapeur chargé par le gouvernement anglais de transporter son agent à Trébizonde. Or, les intérêts de l'Autriche en Orient n'étaient pas moins contraires à ceux de la Russie que les intérêts de la France et de l'Angleterre.

Toutefois le cabinet de Vienne n'oubliait pas qu'il avait besoin, pour lutter contre l'esprit révolutionnaire, de conserver comme ami, sur sa frontière du Nord, celui dont il suivait d'un œil jaloux les progrès en Tur-

quie; et c'est un des traits les plus remarquables de la carrière de M. de Metternich, que la dextérité avec laquelle il sut se tenir en équilibre au milieu de tant d'intérêts rivaux, abandonnant à la révolution la part du système européen qu'il y aurait eu témérité à lui disputer, et restant l'allié de la Russie, assez pour peser efficacement sur le czar, trop peu pour le suivre sur le Rhin, ou pour le regarder en silence s'installer à Constantinople.

Le 26 septembre, après les manœuvres de Kalisch, l'empereur de Russie et le roi de Prusse se rendirent à Tœplitz, où les attendait l'empereur d'Autriche, et où se trouvèrent également un grand nombre de diplomates et de hauts personnages. Les conférences durèrent plusieurs jours; mais le czar trouva ses augustes alliés fort peu disposés à s'associer à ses colères contre le Gouvernement français, et il lui fut enfin démontré qu'il ne réussirait pas à liguer le Nord contre nous. L'accord fut plus facile à établir au sujet de la propagande, qui était alors le souci, la plaie, le véritable danger des monarchies allemandes. Ici, on rentra dans les traditions de la Sainte-Alliance, afin de constituer contre l'invasion des livres, journaux, émissaires, en un mot de la contagion révolutionnaire, une sorte d'assurance mutuelle. Il fut établi en principe que la force militaire de la Confédération germanique étant une, et les contingents particuliers n'ayant d'autre destination que de servir à la défense générale, le budget de la guerre de chaque État confédéré serait déterminé suivant une moyenne proportionnelle, et qu'il demeurerait invariable et en dehors des discussions des diètes locales. Il appartenait donc à la haute diète de régler et de diriger l'emploi de toutes les parties de ces forces, dans l'intérêt de la défense commu-

C'est dans l'esprit de ces résolutions que la haute diète envoya, peu de temps après, à tous les États confédérés, la liste d'un grand nombre d'émissaires qu'elle leur recommandait d'expulser du territoire fédéral; qu'elle fit supprimer les journaux la *Jeune Allemagne*, la *Revue Allemande*, la *Jeune littérature*, et qu'elle proscrivit d'une manière absolue tous les écrits de MM. Heyne, Gutzkow, Wienborg, Laube et Mundt. Que ces mesures fussent les plus propres à préserver l'Allemagne de prochaines perturbations, il est permis d'en douter; mais l'événement a prouvé, depuis, que les craintes inspirées par la propagande étaient loin d'être chimériques, et que les effets devaient en être plus funestes encore aux peuples qu'aux gouvernements.

On attribua généralement aussi à une résolution arrêtée dans l'entrevue de Tœplitz un événement qui la suivit à peu d'intervalle, et qui produisit en Europe une profonde sensation.

Le 9 février 1836, ordre fut donné par les plénipotentiaires des trois puissances protectrices, la Russie, l'Autriche et la Prusse, au sénat de la république de Cracovie, d'avoir à éloigner sous huit jours, de son territoire, les réfugiés Polonais et autres étrangers qui troublaient sa tranquillité intérieure et tramaient, dans son sein, des complots contre les gouvernements des États limitrophes. Les plénipotentiaires ajoutèrent qu'à défaut, par la république, de se conformer à ces injonctions, les hautes puissances prendraient par elles-mêmes les moyens d'y pourvoir. L'ordre était aussi brutal que le délai était dérisoire. Il ne pouvait être exécuté, et il ne le fut pas. En conséquence, le 17 février, les troupes autrichiennes, suivies de près par les troupes russes et prussiennes

occupèrent le territoire et la ville libre de Cracovie.

Ainsi se trouvaient mises à néant les garanties dont l'article 9 du traité de Vienne couvrait l'inviolabilité de la petite république, déclarant qu'aucune force armée ne pourrait jamais être introduite sur son territoire, « sous quelque prétexte que ce fût. » Malheureusement pour elle, la république avait oublié que la première condition pour pouvoir exiger l'exécution d'un contrat, c'est d'en remplir soi-même les obligations. Le même article 9 interdisait à la république de « donner aucun asile à des transfuges ou gens poursuivis par la loi, » appartenant à l'une des puissances protectrices. Et pourtant, non-seulement elle avait accueilli de nombreux réfugiés polonais; mais, rendue plus téméraire encore par la tolérance tacite de ses surveillants, elle avait souffert que ces réfugiés et ses propres citoyens se livrassent presque ouvertement à des complots et à des machinations contre ses redoutables voisins. Tout récemment même, la fête de l'empereur Nicolas avait été, dans la ville de Cracovie, l'occasion de honteux désordres et des manifestations les plus outrageantes pour le czar. Après avoir manqué à ce point au devoir de la neutralité, la république était-elle fondée à attendre que sa neutralité serait respectée? Évidemment non. L'occupation de ce petit État n'en soulevait pas moins une fort grosse question, car elle constituait une nouvelle atteinte aux traités de 1815. Quant au cas de guerre, il n'existait que pour ceux qui trouvaient partout des prétextes de mettre les armées en mouvement. La France, qui avait déchiré les traités en Belgique pour affranchir sa frontière du Nord, ne pouvait déclarer la guerre à la Russie, à la Prusse et à l'Autriche, parce qu'elles les déchiraient pour étouffer à leurs portes un foyer de conspirations. On verra, du reste, que la

diplomatie sauva pour cette fois la république de Cracovie.

Il n'en fut pas ainsi de la nationalité polonaise. En retournant de Tœplitz à Saint-Pétersbourg, le czar s'arrêta à Varsovie; et comme les membres de la municipalité étaient venus le complimenter, il refusa de les entendre, voulant, leur dit-il, leur « épargner un mensonge, » car il savait que les sentiments qu'ils allaient lui exprimer n'étaient pas dans leurs cœurs. Il ajouta à cet outrage des paroles pleines de durs reproches et de terribles menaces, ne laissant entrevoir aux Polonais d'autre voie pour apaiser ses ressentiments qu'une soumission absolue à sa volonté souveraine. Bientôt quelques ukases firent disparaître les derniers vestiges du royaume de Pologne; et enfin l'*exequatur* du consul général de France à Varsovie fut retiré par l'ordre de l'empereur, attendu que la Pologne étant assimilée désormais aux autres parties de l'empire russe, il n'y avait plus lieu à la présence d'un agent politique accrédité près d'une autorité qui avait cessé d'exister.

M. Durand, le consul ainsi révoqué, arriva à Paris, devançant son ordre de rappel, sur la fin de décembre 1835, quelques jours avant l'ouverture de la session législative de 1836. L'opinion publique était encore sous l'influence de l'indignation qu'avait excitée le discours du czar, publié par le *Journal des Débats* avec un brûlant commentaire. La presse tout entière poursuivait l'empereur Nicolas d'imprécations, auxquelles la masse de la nation s'associait par un sentiment sympathique, plus généreux que raisonné, pour les malheureux Polonais. C'est dans de telles circonstances que le Gouvernement avait à se présenter devant les Chambres, et à les entretenir de l'état de ses relations extérieures. Que dirait-il de la Russie? Quelle allusion à ce qui se passait en Pologne pourrait

répondre à l'émotion générale de la France, sans augmenter l'irritation du czar, et sans exposer les Polonais à un redoublement de rigueurs? Et puis, comment invoquer le respect des traités en faveur des Polonais, alors que les Polonais avaient eux-mêmes foulé aux pieds les traités qui leur assuraient une existence nationale sous la royauté de l'empereur de Russie? Les Polonais s'étaient mis en guerre contre l'empereur de Russie; ils avaient été vaincus. La diplomatie pouvait intervenir pour recommander au vainqueur la modération, et faire ses réserves touchant les conditions de l'ordre européen; mais, en droit rigoureux, le Gouvernement français n'était pas plus fondé à prendre position entre le czar et les Polonais qui avaient proclamé sa déchéance, qu'une puissance quelconque n'eût été fondée à se placer entre la France et les Arabes révoltés de l'Algérie.

Dans l'impossibilité de parler sans blesser ou la France ou le czar, peut-être même tous les deux, et sans ajouter à une question déjà si délicate des complications qui ne manqueraient pas d'être funestes au sort de la Pologne, le ministère prit le parti le plus prudent et le plus facile: il garda le silence. Le discours de la Couronne ne fit pas allusion aux affaires de Pologne. Ce discours, du reste, était, dans son ensemble, d'une brièveté et d'une réserve exceptionnelles. Le Gouvernement semblait y avoir eu surtout en vue d'éviter de se prononcer sur toutes choses. Cette absence de décision dans le langage officiel tenait à une double cause : un malaise encore inexpliqué, inavoué même, mais réel, au sein du ministère, qui n'avait plus foi en sa durée, et où commençaient à se développer des germes latents de désorganisation; l'incertitude où l'on était sur l'esprit de la Chambre des députés, dont la majorité, activement travaillée par les influences du tiers-

parti, semblait ne plus offrir au ministère qu'un point d'appui chancelant.

Les premiers actes de la Chambre ne furent pas de nature à améliorer cet état de choses. Non-seulement les ministres doctrinaires durent se résigner à laisser porter à la présidence M. Dupin, leur âpre adversaire; mais, sur les quatre vice-présidents, ils ne comptaient qu'un seul ami, M. Martin (du Nord), élu quatrième; les trois autres, MM. Sauzet, Passy et Pelet (de la Lozère), étaient des conservateurs dissidents, qui avaient pris dans le tiers-parti une position d'attente. La nomination de la commission de l'Adresse ne donna pas des résultats plus satisfaisants. Sur les neuf membres, cinq seulement étaient entièrement favorables au ministère; les quatre autres, renforcés de M. Dupin, président de droit, ne lui promettaient qu'une bienveillance équivoque.

Comme il était facile de le prévoir, malgré le silence du discours de la Couronne, le principal intérêt de la discussion de l'Adresse porta, dans les deux Chambres, sur la Pologne. Les Polonais trouvèrent, à la Chambre des pairs, en MM. de Tascher, de Montalembert et Villemain, de chaleureux, d'éloquents défenseurs, oubliant généreusement leurs torts pour exalter leur héroïsme et leurs malheurs. Ce n'était là toutefois qu'un cri de sympathie jeté par des voix amies aux nobles débris de la nation polonaise. La Chambre des pairs avait trop le sentiment politique pour ne pas s'associer à la pensée qui avait dicté l'abstention du Gouvernement; et aucun amendement ne fut proposé pour exprimer dans l'Adresse le vœu qui était dans tous les cœurs.

Il en fut autrement à la Chambre des députés. Là l'opinion publique, celle du moins qui se fait jour par les journaux, trouvait les esprits plus dociles, les entraînements

avaient plus de puissance, la raison d'État moins d'empire. Espérer que l'Adresse imitât la réserve du discours de la Couronne, c'eût été trop attendre. Qu'en telle matière, une parole qu'on n'était pas résolu à appuyer par du canon ne fût qu'une manifestation stérile; que son effet, si elle en devait avoir un, ne pût être que de nuire aux efforts du Gouvernement et à la cause des Polonais; qu'il fût sage de ne pas aggraver les difficultés des choses par le froissement des amours-propres: tout cela était évident. Mais la cause des Polonais était touchante et populaire; elle était l'objet d'un sincère et affectueux intérêt; ne pas donner à cette noble nation un témoignage public de sympathie, quand l'adversité s'appesantissait sur elle, eût semblé, à beaucoup, un aveu d'abandon. Le sentiment l'emportait sur la sévère et froide raison; il fallait au sentiment une satisfaction, dût cette satisfaction, suivant l'expression de M. Duvergier de Hauranne, être purement « platonique. » Cependant les puissantes considérations développées par M. le duc de Broglie devant la commission avaient obtenu que le projet d'Adresse ne prononçât pas le nom de la Pologne, et se bornât à recommander, en termes généraux, « le maintien des droits consacrés par les traités. » Ce langage ne fut pas jugé assez explicite par la Chambre, qui, après un brillant débat et malgré un discours fort habile du président du Conseil, y substitua, sur la proposition de M. de Mornay, un vœu pour « la conservation de l'antique nationalité polonaise. »

Ainsi allait se relâchant de jour en jour l'union de la majorité et du ministère. Pour tous, la situation était fausse, et chacun sentait qu'elle était à la merci du premier incident. L'incident ne tarda pas à se produire.

Dans la séance du 14 janvier, le ministre des finances

donna lecture à la Chambre de l'exposé des motifs du budget de 1837. C'était, en général, un document fort en dehors des questions politiques, que cet exposé ; et, d'un aperçu résumé sur les dépenses de l'État, on était loin de s'attendre à voir sortir un sujet d'émotion. Cependant l'attention de la Chambre fut tout à coup vivement captivée, quand elle entendit le ministre présenter des considérations développées sur la conversion de la rente cinq pour cent, qui était devenue, disait-il, possible, nécessaire, et dont il faisait entrevoir la prochaine réalisation. L'étonnement fut grand sur tous les bancs de la Chambre, et, au banc des ministres, plus grand que partout ailleurs. C'était, en effet, sans avoir consulté ses collègues, sans qu'un seul mot eût fait pressentir au Conseil son intention, que M. Humann venait ainsi trancher, au nom du Gouvernement, une question qui divisait alors les meilleurs esprits, qui touchait à de nombreux et considérables intérêts.

On s'est beaucoup demandé à quelle impulsion avait obéi M. Humann, en faisant cette démarche au moins inconsidérée, et l'on a donné de ce fait anormal plus d'une explication. Les uns ont insinué [1] que M. Humann n'avait été en ceci que l'instrument du Roi, et que Louis-Philippe avait fait jeter ce brandon de discorde au sein du Gouvernement, afin de se délivrer d'un ministère qui ne laissait pas, à son gré, à la personne royale, une part suffisante d'influence sur les affaires. Or, le Roi était absolument opposé à la conversion des rentes; et il la redoutait comme devant être surtout préjudiciable à la bourgeoisie et à la garde nationale de Paris, qu'il considérait comme les soutiens indispensables de l'ordre et

[1] Entre autres M. Louis Blanc, *Histoire de dix ans*.

du trône. Il est donc absurde de supposer qu'il ait fait lui-même porter devant les Chambres un plaidoyer officiel en faveur de la conversion. D'autres ont donné à entendre[1] que le coup avait été concerté entre M. Humann et M. Thiers, ce dernier ayant adopté ce moyen pour s'emparer du pouvoir après en avoir éloigné les doctrinaires. Cela n'est pas moins faux; la conviction et la vivacité avec lesquelles M. Thiers a combattu, quelques jours après, la conversion contre M. Humann suffiraient à le prouver. Il n'est pas, d'ailleurs, un seul des collègues de M. Thiers qui ne le défende contre une telle imputation.

M. Humann n'avait cédé qu'à son inspiration personnelle, en accomplissant un acte dont la responsabilité lui appartient tout entière. Partisan depuis longtemps très-convaincu de la conversion des rentes, sollicité par son propre penchant à en préparer et à en hâter l'exécution, certain que ses paroles à ce sujet seraient accueillies favorablement par une grande partie de la Chambre et du public, il s'était laissé séduire par l'occasion. Et comme il n'était pas dans les usages que l'exposé des motifs du budget fût soumis à l'examen préalable du Conseil, le ministre des finances s'était cru en droit d'engager le Gouvernement sur cette importante question. M. Humann, en un mot, avait usé envers ses collègues d'un procédé inexcusable, mais où il entrait plus de légèreté que d'intention condamnable. Telle est la seule explication vraie de sa conduite.

Que M. Humann l'ait ou non prémédité, il avait mis à la mèche l'étincelle qui devait amener l'explosion. A peine

[1] Entre autres M. Capefigue, *L'Europe depuis l'avénement du roi Louis-Philippe.*

avait-il quitté la tribune, que M. Augustin Giraud l'y remplaça. S'étonnant que le ministre, après avoir proclamé la conversion utile et opportune, n'en eût pas fait l'objet d'une proposition, l'honorable député pria la Chambre de fixer le jour où elle entendrait les interpellations qu'il désirait adresser à ce sujet au ministère. La Chambre décida qu'elle l'entendrait le lundi suivant, 18 janvier.

Cette séance fut suivie, au sein du Conseil, d'explications fort vives, dont l'inévitable conclusion fut la démission de M. Humann. M. d'Argout reçut le portefeuille des finances, sans abandonner toutefois le gouvernement de la Banque, auquel il était fort attaché. Cette nomination, faite le 18 janvier, fut annoncée à la Chambre des députés par un message, à l'ouverture de la séance où devaient avoir lieu les interpellations. L'affluence exceptionnelle du public dans les tribunes prouvait à quel point la curiosité était éveillée. M. Humann, le premier, donna à la Chambre, comme député, les explications qu'il n'aurait pas pu, dit-il, lui donner comme ministre. Après avoir défendu, en toute circonstance, le principe de la conversion des rentes, il était arrivé au ministère avec la pensée de l'accomplir, et avait rédigé à cet effet un projet de loi. Il avait lieu de croire que ce travail ne rencontrerait d'autre objection, de la part de ses collègues, que la nécessité de pressentir l'opinion des Chambres, et de préparer au dehors les esprits à la mesure. C'est sous cette impression qu'il s'était cru fondé à faire entrer dans l'exposé du budget l'annonce de la conversion, en l'ajournant à une année. Il se défendait, du reste, de toute intention d'un manque d'égards envers ses collègues. Ainsi, de l'aveu de M. Humann lui-même, le Conseil n'avait pas été consulté, il n'avait pas connu

l'intention du ministre des finances, et c'est de sa seule autorité que celui-ci avait posé et résolu une question si importante. Tel fut le sens des observations que présenta M. le duc de Broglie au nom du Cabinet; et l'exquise courtoisie de la forme put seule adoucir, pour M. Humann, la juste sévérité du désaveu. « C'est donc avec une extrême surprise, dit le président du Conseil, que nous avons entendu comme vous, messieurs, et n'y étant pas plus préparés que vous, la partie de l'exposé des motifs qui concernait la réduction de la rente. » M. de Broglie ajouta que l'opinion du ministère était qu'il ne pouvait prendre, relativement à la conversion des rentes, aucun engagement pour une époque quelconque, et que si une proposition naissait de l'initiative de la Chambre, il serait unanime pour la repousser.

Jusqu'à ce moment, tout se bornait à la reprise, par le ministère, de son entière liberté de détermination quant à la conversion des rentes, et le débat paraissait épuisé. Mais ce n'était là le compte ni du ministère, ni de ses adversaires. Il existait dans la situation une incertitude, un malaise dont, de part et d'autre, on avait hâte de sortir. Aussi M. Augustin Giraud s'étant plaint de n'avoir provoqué « qu'un échange de politesses, » et ayant insisté pour obtenir des explications plus catégoriques, le président du Conseil sembla prendre à tâche d'appeler lui-même la Chambre sur le terrain où le problème de l'existence ministérielle pourrait être posé et résolu. Ressentant, plus vivement peut-être qu'il n'y avait lieu, le reproche qui lui était adressé de n'avoir pas fait connaître assez clairement la pensée du Gouvernement, il y répondit d'abord avec cette précision qui plaisait à la droiture de son caractère : « On nous demande, dit-il, s'il est dans les intentions du Gouvernement de

proposer la mesure dans cette session. Je réponds : Non! Est-ce clair? On nous demande à quelle époque. Je réponds qu'aucun gouvernement sage, aucun gouvernement sensé ne peut prendre un engagement quelconque sur une époque quelconque. C'est une question d'opportunité, qui dépend des circonstances. » Quant au principe même de la conversion, le ministère n'aurait à s'en expliquer que si la Chambre était saisie à ce sujet d'une proposition régulière, dans les formes tracées par le règlement.

Il y avait, dans cette provocation indirecte, plus de loyauté et d'honorable susceptibilité que de réflexion ou d'habilité. Nulle part, en effet, la question ministérielle ne pouvait être posée dans des conditions moins favorables au ministère que sur la conversion des rentes. Cette mesure ne touchait à la politique que par un côté secondaire: les ménagements que réclamait la situation des petits rentiers de Paris. Elle était indépendante de tel ou tel système de gouvernement. Elle était surtout économique, et, à ce titre, elle pouvait avoir des partisans sur tous les bancs de la Chambre. En consentant à faire, de son adoption ou de son rejet, une épreuve décisive, le ministère plaçait bon nombre de ses amis, déjà chancelants, dans l'alternative ou de se tourner contre lui, ou de sacrifier leur conviction sur l'utilité d'une combinaison financière, au désir de le sauver d'un péril auquel il s'était volontairement exposé. Il faut ajouter qu'il s'agissait d'une économie dans les dépenses de l'État, et que, sauf près des porteurs de rentes et près de quelques hommes à grandes vues politiques, la conversion devait trouver une approbation générale.

L'opposition ne s'y trompa pas, et n'eut garde de refuser le combat dans des conditions où tout l'avantage était



pour elle. Une proposition de conversion, déposée par M. Gouin, fut renvoyée à l'examen des bureaux qui, grâce aux votes affirmatifs du ministère et de ses amis, en autorisèrent, à l'unanimité, la lecture en séance publique; et, le 4 février, la Chambre en commença la discussion.

Sur le principe, tout le monde fut d'accord; le droit de l'État d'éteindre sa dette par le remboursement du capital au pair fut hautement proclamé par le ministère. Mais le mesure était-elle opportune, et quels ménagements étaient dus aux intérêts qu'elle devait froisser? Ici se produisait l'antagonisme.

Les partisans de la mesure se demandaient pourquoi l'État, qui pouvait avoir de l'argent à quatre pour cent d'intérêt, continuerait à payer cinq. Où étaient les obstacles qui s'opposaient à la conversion? De tels obstacles, s'ils existaient, étaient nécessairement ou politiques ou financiers. Politiques? A l'intérieur, le Gouvernement avait vaincu et abattu les factions, la lutte avait cessé, l'ordre, le calme, la sécurité, la confiance étaient partout; à l'extérieur, les nuages les plus menaçants étaient dissipés, et rien ne faisait craindre que la paix de l'Europe dût être troublée. Financiers? La prospérité était générale, l'industrie, le commerce étaient florissants, l'argent abondait et cherchait partout emploi. Quant aux rentiers, il était juste, sans doute, d'avoir égard à leur position et de ne pas brusquer la transition. Mais il ne fallait pas oublier, d'une part, qu'ils n'étaient pas pris à l'improviste, la conversion étant annoncée, discutée et prévue depuis plus de dix années; d'autre part, qu'il y avait des intérêts non moins dignes de sollicitude que ceux des rentiers : les intérêts de ces populations laborieuses qui, sans avoir de rentes, payent l'impôt au moyen duquel s'acquittent les dettes de l'État.

Le ministère et ses amis ne contestaient pas que la mesure n'offrît une ressource utile, et qu'elle ne dût être inévitablement réalisée, à la condition d'en attendre et d'en bien choisir le moment. Mais ils la jugeaient dure envers les rentiers, et surtout prématurée. Si la prospérité générale était évidente, fallait-il l'arrêter à son premier essor? Était-il sage de soumettre le crédit public à une telle épreuve, lorsqu'on était encore au lendemain des jours d'agitation, de guerre civile et d'attentats, lorsqu'il y avait si peu de temps que le cinq pour cent était encore au-dessous du pair? Le prix de l'argent était inférieur à cinq pour cent : quelle certitude avait-on qu'il fût déjà descendu jusqu'à quatre? Et, dans le cas contraire, si les rentiers, trouvant la conversion désavantageuse, jetaient leurs titres sur le marché au point de ramener les cours au-dessous du pair, quelle perturbation, quel appât pour l'agiotage! Quelle situation que celle de l'État, en présence d'un capital de deux milliards repoussé, par l'avilissement de son prix marchand, vers le remboursement! Enfin était-il possible de songer à la conversion, quand une loi affectait, jusqu'en 1838, les ressources de l'amortissement à la consolidation de la dette flottante? On était d'ailleurs porté à s'exagérer beaucoup les bénéfices de la conversion. Le chiffre total de la rente cinq pour cent était de 147 millions, d'où il fallait déduire 41 millions, montant des rentes affectées aux grandes institutions de l'État et non remboursables. Il restait donc 106 millions, dont le cinquième donne 21 millions. Ce dernier chiffre devait lui-même être diminué de 6 millions, formant l'intérêt de l'indemnité à accorder aux rentiers. Le bénéfice de la conversion, en admettant que le succès en fût complet, serait donc de 15 millions. Or, sur quelle classe d'individus portait prin-

cipalement cette économie? 245,000 parties prenantes étaient inscrites au Grand-Livre de la dette cinq pour cent, et, sur ce nombre, 226,000 y figuraient pour un revenu qui ne dépassait pas 1,000 francs. Ainsi, pour procurer à l'État une économie annuelle de 15 millions, un nombre considérable de petits bourgeois, de marchands retirés, de vieillards, de veuves, de mineurs, dont le modeste avoir avait été confié au Trésor public, allaient voir leur revenu réduit d'un cinquième, et passer de la médiocrité à la gêne.

Cette dernière considération, toute morale et politique, était de nature à décider à elle seule la question, et à faire voter l'ajournement que demandait le ministère. Mais, par suite de la faute qu'avait commise le ministère en attachant une question de cabinet à la solution d'un problème purement financier, il allait trouver contre lui, dans le vote, la gauche et le tiers-parti qui lui étaient hostiles, un certain nombre de conservateurs qui avaient pris résolûment parti pour la conversion, et une autre fraction de la majorité qui poursuivait par-dessus tout la chute des doctrinaires. L'ajournement que demandait le ministère ayant obtenu la priorité, fut rejeté par cent quatre-vingt-quatorze voix contre cent quatre-vingt-douze.

Au sortir de la séance, tous les ministres portèrent au Roi leur démission. La question, toutefois, n'était pas entièrement tranchée. Il restait à voter sur la prise en considération; et, en se prononçant pour la négative, la Chambre pouvait effacer l'effet de sa première décision et raffermir le Cabinet. Il n'en fut pas ainsi. Dans la séance du 6 février, la prise en considération fut adoptée par assis et levé à une grande majorité. C'était la réponse de la Chambre à la démission des ministres. La succession était ouverte.

M. Humann l'ayant emporté sur ses anciens collègues, c'est à lui qu'aurait dû régulièrement revenir le soin de composer le nouveau ministère. Mais les choses ne se présentaient pas si simplement. Il n'y avait pas un parti vainqueur et un parti vaincu. La question qui avait causé la chute du ministère n'était pas de celles qui impliquent un système politique. C'était une question toute spéciale, autour de laquelle s'étaient accidentellement réunis des hommes appartenant aux opinions les plus inconciliables. M. Humann lui-même n'avait qu'à demi rompu avec le Cabinet dont il avait, probablement sans le vouloir, provoqué la dissolution, et il avait fini par se rallier, avant le vote, à la proposition d'ajournement. Et puis ses aptitudes, fort remarquables à certains égards, n'étaient pas telles cependant qu'elles le rendissent propre à être le chef d'un ministère. Il fit preuve de jugement et de tact en se tenant à l'écart.

Il n'était douteux pour personne que le coup porté au ministère avait eu principalement pour but d'atteindre M. le duc de Broglie et M. Guizot, et de les éloigner du gouvernement. Il n'y avait donc pas lieu à un déplacement de la majorité. Seulement, en se séparant des chefs doctrinaires, la majorité allait être diminuée des jeunes et très-ardents soldats qui marchaient sous leur bannière; et il était nécessaire de compenser cet affaiblissement, en rattachant au nouveau ministère la fraction du tiers-parti la plus voisine de l'opinion conservatrice. La combinaison qui semblait devoir le mieux répondre à l'esprit et au vote de la Chambre était celle qui rendrait le pouvoir à une partie des ministres tombés, et leur adjoindrait, en remplacement des doctrinaires, quelques notabilités du tiers-parti. Mais de quelque côté qu'on s'adressât, il importait surtout de placer à la tête du Cabinet un homme

considérable et autorisé, et de ne pas recommencer la triste expérience du *Ministère des trois jours*.

Un Cabinet mixte, dont M. Thiers prendrait la présidence avec le portefeuille des affaires étrangères, était la solution désirée par cette portion de la majorité qui se séparait des doctrinaires. Le Roi lui-même l'eût acceptée avec plaisir, comme donnant satisfaction sur les personnes, sans l'obliger à rien sacrifier de sa politique, et elle lui était recommandée avec une certaine vivacité par M. de Talleyrand, qui avait peu de goût pour M. le duc de Broglie et pour M. Guizot. La seule résistance qu'elle rencontrât était celle de M. Thiers, et cette résistance se montrait plus opiniâtre qu'il ne semblait naturel de l'attendre. Ce n'est pas, ainsi qu'on l'a prétendu, qu'il eût été pris, entre les ministres démissionnaires, aucun engagement de rester ensemble hors du pouvoir ou d'y rentrer ensemble; rien de pareil n'avait eu lieu. Ce n'est pas non plus que la haute fortune de présider à la politique du Gouvernement et de diriger ses relations extérieures ne séduisît la légitime ambition de M. Thiers. Mais M. Thiers sentait parfaitement que le pouvoir dont il deviendrait ainsi la haute personnification perdrait une partie de sa force, et que l'adhésion toujours équivoque du tiers-parti ne compenserait pas pour lui l'appui dévoué du centre doctrinaire. Son sens droit, sa raison supérieure à d'étroites rivalités le tenaient en garde contre une trop rapide élévation, qui pourrait aboutir à un amoindrissement. Bien que, depuis quelque temps, plus d'un nuage se fût glissé entre lui et ses collègues, son refus de s'isoler d'eux fut plus ferme et plus sincère que beaucoup ne l'ont cru.

A défaut de M. Thiers, le Roi s'adressa à M. Molé. Mais celui-ci, tout en approuvant les vues du Roi pour la com-

position du nouveau ministère, ne lui laissa aucun doute sur sa volonté de se tenir en dehors des négociations.

Repoussé par ces refus vers le tiers-parti, le Roi appela les trois membres de ce groupe qui lui étaient plus particulièrement désignés tant par leur valeur personnelle que par la distinction dont ils avaient été l'objet de la part de leurs collègues : M. Dupin, président de la Chambre, MM. Sauzet et Passy, vice-présidents. Ces trois députés se déclarèrent prêts à entrer dans un cabinet, ajoutant qu'aucun d'eux ne prétendait à la présidence. Mais le Roi les ayant invités à se chercher des collègues, M. Dupin répondit que ce soin ne devait appartenir qu'à un président qui serait chargé de former le Cabinet. Néanmoins ils nommèrent, comme pouvant être l'objet d'une démarche que le Roi offrait de faire lui-même, MM. le maréchal Gérard, Molé et de Montalivet. Il est assez étrange que M. Dupin demandât spontanément pour collègue, en 1836, M. de Montalivet, qu'il avait si obstinément repoussé en 1832; mais, en fait de contradiction, rien ne saurait étonner de la part d'un homme politique aussi incomplet que M. Dupin.

Le lendemain, 10 février, les mêmes députés eurent une nouvelle entrevue avec le Roi, qui leur fit connaître que les pairs désignés n'avaient pas consenti à faire partie du ministère. Et comme le Roi les pressait encore de chercher à se compléter, ils répondirent qu'ils s'étaient assuré le concours d'un ou même de deux autres députés. Puis M. Dupin déclara que ses efforts ne pouvaient dépasser cette limite. « La Chambre des députés a fourni son contingent, dit-il; que la Chambre des pairs fournisse le sien. La Chambre des députés manquerait à ce qu'elle doit à sa dignité, si elle allait en solliciteuse mettre sa carte à la Chambre des pairs. » Des négociations con-

duites avec cette morgue dont M. Dupin abusait parfois, bien qu'il n'en ait pas toujours usé, ne laissaient évidemment aucun espoir de succès. Elles furent abandonnées.

Que M. Dupin, à part même toute question de « présidence réelle, » se soit défendu de prétendre à la présidence du Conseil, il n'y a pas lieu d'en être surpris. Quelque opinion qu'il eût de son importance politique, M. Dupin était et se sentait peut-être absolument incapable de diriger les affaires. Et puis, sous un régime représentatif, on ne gouverne que par la majorité. Or, un ministère présidé par M. Dupin aurait eu nécessairement contre lui la gauche, les conservateurs purs et même les conservateurs dissidents, c'est-à-dire la Chambre presque entière. Tel est le lot des tiers-partis : ils donnent ou ils ôtent la majorité, mais ils restent fatalement minorité; ils fournissent des ministres comme appoint, ils ne font pas un ministère.

Plusieurs jours se passèrent encore à chercher, en dehors du Cabinet sortant, les éléments d'une combinaison viable. Ce fut en vain. Tous les hommes considérables refusaient un héritage trop lourd à porter. Ceux qui auraient continué la politique conservatrice s'effrayaient de la position subalterne d'un ministère où ne seraient entrés que des hommes secondaires, et qui aurait laissé sur les bancs de la Chambre les chefs d'opinion et les grands talents de tribune. Ceux qui auraient été disposés à inaugurer une politique différente savaient bien que tout essai de ce genre échouerait contre la résistance de la majorité disciplinée sous la direction de M. Guizot et de M. Thiers.

Cependant ni le Roi ni les amis de M. Thiers n'avaient renoncé à l'espoir de triompher des refus de ce dernier.

Il était l'objet d'instances pressantes et multipliées. Les chefs de la gauche eux-mêmes lui promettaient de désarmer et de lui abandonner l'arène. Bientôt des stimulants d'un autre genre vinrent agir sur son esprit. Des propos de salon piquèrent sa susceptibilité; le langage des jeunes doctrinaires de la Chambre s'oublia jusqu'au dédain et au défi; les amours-propres furent mis en jeu. C'étaient là, sans doute, des influences de bien mince valeur en si grave matière; mais c'était la goutte d'eau qui fait déborder le vase.

Des ordonnances du 22 février nommèrent M. Thiers président du Conseil et ministre des affaires étrangères, M. Sauzet garde des sceaux, ministre de la justice, M. le comte de Montalivet ministre de l'intérieur, M. Passy ministre du commerce et des travaux publics, M. le baron Pelet (de la Lozère) ministre de l'instruction publique. Trois ministres gardaient leurs portefeuilles : MM. le maréchal Maison, l'amiral Duperré et d'Argout. Quatre ministres sortaient : MM. le duc de Broglie, Guizot, Duchâtel et Persil. Ils étaient remplacés par MM. Sauzet, Passy, Pelet, tous trois vice-présidents de la Chambre des députés, et par M. de Montalivet, naguère le continuateur de M. Casimir Périer.

Quelques hommes étaient sacrifiés à des préventions obstinées; mais rien, dans ce changement de personnes, n'indiquait un changement de politique. C'est néanmoins de cette époque que date le déchirement du parti conservateur, dont les fâcheuses conséquences n'ont pas été étrangères à la chute de la monarchie.

Ensemble dans la Chambre ou dans le Gouvernement, M. Guizot et M. Thiers, bien que sortis d'écoles si différentes, avaient suivi les mêmes voies, tendu au même but et maintenu entre eux l'accord par des concessions

de chaque jour. La concession de la veille était la garantie de celle du lendemain; car on s'attache à ceux à qui l'on a fait d'honorables sacrifices, et, en politique, il est plus difficile qu'on ne le croit de se séparer de ceux avec qui on a longtemps marché et combattu; les hésitations de M. Thiers en sont la preuve. Une fois séparés, l'écart entre eux devait promptement s'élargir et devenir définitif. Dans des camps divers, on subit l'influence des milieux, on obéit à des entraînements contraires, on prend des engagements, on contracte des alliances, et ceux qui étaient partis de nuances voisines se trouvent, à peu de temps de là, adversaires irréconciliables.

En reprenant son siége de député, M. Guizot s'y asseyait comme chef du parti conservateur, diminué des amis de M. Thiers. Quand M. Thiers descendra, à son tour, du pouvoir, il prendra place dans la Chambre à la tête des conservateurs dissidents, devenus le centre gauche. Il y aura désormais, au sein du parlement, deux politiques conservatrices, deux partis de gouvernement, des torys et des whigs.

Au premier abord, on serait tenté de voir, dans ce dédoublement du parti conservateur, plutôt un avantage qu'un danger pour les institutions. N'est-ce pas à la rivalité des whigs et des torys que l'Angleterre a dû le développement continu et pacifique de ses libertés? Cette compétition du pouvoir n'engendre-t-elle pas l'émulation du bien? Et combien de fois n'a-t-on pas vu, quand l'heure opportune avait sonné, les torys arriver au gouvernement pour accomplir les réformes ou les progrès que les whigs avaient préparés et qu'ils n'avaient pas la force de réaliser?

Le rapprochement ne serait exact que si les situations eussent été identiques. Il y avait, malheureusement, en

France, ce qui n'existe pas en Angleterre : au-delà de l'opposition constitutionnelle, un parti de renversement. Il en devait résulter que, chez nous, tandis que whigs et torys se disputeraient sur des nuances, les hommes de renversement profiteraient, quelque jour, de leurs démêlés, pour donner à l'improviste l'assaut à la monarchie.

C'est pour ne s'être pas rendu compte de ce péril, que la majorité commit la faute, faute immense, de se diviser devant l'ennemi vaincu, mais vivant.

Il faut bien le constater, pour faire à chacun sa juste part de responsabilité : la séparation de M. Thiers et de M. Guizot fut beaucoup moins leur œuvre personnelle, et, quoi qu'on en ait dit, l'œuvre du Roi, que celle de la Chambre des députés. Tant que l'anarchie s'était montrée menaçante ou provocatrice, tant qu'elle avait ensanglanté nos villes et nos campagnes, tant que les destinées des institutions nouvelles avaient paru incertaines, la majorité était restée unie et compacte, se serrant autour du pouvoir, lui donnant, lui offrant, sous toutes les formes, tout ce qui pouvait contribuer à l'affermir et à le fortifier. L'armée conservatrice marchait tout entière au combat, sous un même drapeau, et il n'y avait ni tiers-parti, ni centre gauche. Mais quand les fauteurs de désordre eurent été réduits à rentrer dans le mystère des sociétés secrètes; quand la tranquillité eut été rendue à nos rues, la sécurité aux esprits et aux intérêts; quand le travail eut rouvert les ateliers, et que la confiance en l'avenir eut donné l'essor à une merveilleuse prospérité; quand le pouvoir fut armé de bonnes lois, et qu'on put le croire fort; quand l'Europe se fut résignée, devant la fermeté non moins que devant la sagesse de notre monarchie révolutionnaire, à nous laisser dans ses conseils

une place digne de la France, et que la paix du monde fut assurée ; alors les préoccupations de la chose publique commencèrent à faire place à des préoccupations de personnes ; de petites ambitions s'éveillèrent, de petites antipathies se donnèrent satisfaction jusque dans l'urne du scrutin, et l'on renversa un ministère, comme le citoyen d'Athènes bannissait Aristide.

Ainsi tomba, après quatre ans de durée, plusieurs fois remanié, mais toujours fidèle à son origine et à lui-même, toujours personnifié dans les trois grandes individualités qui faisaient sa valeur et son éclat, le ministère du 11 octobre 1832, héritier de la politique de M. Casimir Périer, dont il fut le digne, le glorieux continuateur. « MM. de Broglie, Guizot et Thiers, a dit M. L. de Carné[1], c'étaient la conscience politique dans ses inspirations les plus pures, le talent dans son éclat le plus magnifique, l'esprit dans ses ressources les plus inépuisables. Est-il un spectacle plus grand que celui de tels hommes, réunis d'intention pour sauvegarder l'ordre social et la paix du monde ? S'il est vrai que la force soit le premier attribut du pouvoir, n'était-ce pas alors le plus imposant symbole de la puissance publique, que cette tribune qui rendait vaines toutes les machinations de l'anarchie, où la parole triomphait du poignard, le bon sens de la violence ? »

[1] *Études sur l'histoire du gouvernement représentatif en France*, par le comte Louis de Carné.

CHAPITRE XXXVII

GUERRE D'AFRIQUE.

Le général Voirol est nommé commandant en chef par intérim à Alger. — Pacification momentanée des provinces d'Alger et de Bone. — Expédition de Bougie. — Luttes du général Desmichels contre Abd-el-Kader dans la province d'Oran ; occupation d'Arzew et de Mostaganem. — Traité de paix conclu par le général avec Abd-el-Kader. — Le gouvernement envoie une commission étudier sur place la question de l'Algérie. — Il proclame devant la Chambre des députés sa résolution définitive de conserver notre conquête. — M. le général Drouet-d'Erlon est nommé gouverneur général des *Possessions françaises dans le nord de l'Afrique*. — Projets ambitieux d'Abd-el-Kader. — Le général Desmichels est remplacé par le général Trézel. — Abd-el-Kader passe le Chélif et arrive à Médéah; faiblesse du général d'Erlon. — Le général Trézel attaque l'armée d'Abd-el-Kader sur les bords du Sig; retraite désastreuse de la Macta. — Le maréchal Clausel remplace le général Drouet-d'Erlon dans le gouvernement général. — Expédition de Mascara destruction de la ville. — Expédition de Tlemcen ; le maréchal y laisse une garnison française. — Expédition de Médéah ; l'armée établit une route carrossable à travers la montagne. — Le commandant Yusouf est nommé bey de Constantine et vient s'établir à Bone, où le général Munk d'Uzer est remplacé par le colonel Duverger. — Le général d'Arlanges ayant remplacé le général Trézel à Oran, établit un camp fortifié à l'embouchure de la Tafna. — Combat de la Tafna. — Le général Bugeaud conduit un corps d'armée contre Abd-el-Kader. — Brillante victoire de la Sickak. — Ravitaillement de Tlemcen.

Jusqu'à la première expédition de Constantine, c'est-à-dire jusqu'à la fin de 1836, les événements de la guerre d'Afrique ne se relient à l'histoire de France qu'à titre d'épisodes extérieurs. Durant les quatre premières années surtout, l'Algérie n'était pas française, et bien petit était le nombre de ceux qui pensaient qu'elle dût le devenir un jour. Les difficultés, suivant les uns, les impossibilités, suivant les autres, de la conquête ; l'étendue des sacrifices déjà faits, comparée à la médiocrité des résultats obtenus ; le prix trop certain auquel il faudrait payer

les avantages encore problématiques d'une possession peut-être toujours chancelante et toujours disputée : tout cela était propre, en effet, à donner à réfléchir. L'hésitation, l'indécision étaient partout, au sein du Gouvernement, dans les Chambres, et même parmi les chefs de l'administration locale. Abandonner Alger, nul n'en avait la pensée; mais conquérir la Régence, la plupart se fussent effrayés d'en concevoir le projet. On peut affirmer sans crainte de se tromper que si, renonçant à leur haine fanatique, les indigènes nous avaient alors accordé une souveraineté nominale, nous sacrifiant Alger, Bone et Oran, avec la facilité et la sûreté des communications, la France n'aurait pas porté ses prétentions plus loin. Contente de posséder les principaux points du littoral, elle s'y serait établie en voisine bienveillante et tutélaire, et aurait laissé aux Africains la libre jouissance de leur pays.

Lorsqu'au mois de mars 1832 le duc de Rovigo rentra en France, les vues du Gouvernement sur l'Algérie étaient tellement peu arrêtées qu'il ne lui fut pas d'abord donné de successeur. On se borna à envoyer à Alger le lieutenant général Voirol, avec le titre de commandant et inspecteur des troupes, en lui ordonnant de prendre le commandement en chef par intérim. Ce fut pendant la courte administration du général d'Avizard, que le général Trézel, chef d'état-major, organisa le premier bureau arabe, à la tête duquel fut placé un jeune officier du plus grand mérite, M. de Lamoricière, capitaine au bataillon des zouaves, déjà familiarisé avec la langue des indigènes. Cette institution, qui avait pour but d'établir une autorité intermédiaire, par le canal de laquelle s'effectueraient les rapports entre les Arabes et l'administration supérieure, prit plus tard de grands développe-

ments et rendit d'importants services. Elle a été l'un des instruments les plus utiles à l'établissement de notre domination.

M. le général Voirol, qui prit le commandement à la fin d'avril, n'était pas seulement un glorieux soldat. Il joignait à toutes les séductions d'un beau et aimable caractère les plus solides qualités de l'administrateur. Mais, bien qu'il dût conserver le pouvoir plus longtemps que ne l'avait fait aucun de ses prédécesseurs, sa conduite se ressentit nécessairement de la timidité naturelle à tout homme qui n'exerce une fonction qu'à titre provisoire. Il s'appliqua avec une grande sollicitude et avec un remarquable succès à inspirer confiance aux indigènes, à les attirer à nous, à multiplier avec eux les relations de commerce et de bon voisinage. En même temps, il imprima un redoublement d'activité aux travaux de dessèchement des plaines marécageuses des environs d'Alger, ainsi qu'à la construction d'un réseau de routes qui rayonnaient du chef-lieu dans toutes les directions. On vit alors, pour la première fois, des Arabes et des Kabyles, secouant leurs préjugés, travailler côte à côte avec nos soldats à doter leur pays de ces précieuses créations de l'industrie.

Malheureusement le général Voirol ne sut pas ou n'osa pas exercer dans toute son étendue l'autorité dont il était investi. Ses rapports avec les hauts fonctionnaires sous ses ordres péchèrent plus d'une fois par la timidité. Il souffrit, par exemple, que l'intendance civile, dirigée par M. Genty de Bussy, s'arrogeât une sorte d'indépendance, qui ne fut pas toujours sans inconvénient pour la bonne conduite des affaires. Quoi qu'il en soit, l'administration du général Voirol fut pour la province d'Alger une époque de paix et de tranquillité relatives; les colons

commencèrent à se répandre dans la plaine, et les capitaux métropolitains se hasardèrent à chercher, dans la culture de ce sol généreux, un emploi productif. Ce n'est pas à dire que les indigènes s'abstinssent absolument de tout acte d'hostilité ou de brigandage. Les faits de ce genre furent même d'autant plus multipliés que le général Voirol apportait plus de mollesse à les châtier. Mais s'ils prouvaient qu'il faut toujours se tenir en garde contre la perfidie des Arabes, ils semblaient aussi démontrer, par leur isolement, que nous n'avions pas fait moins de progrès dans l'apaisement des haines nationales que dans la conquête du sol. Une seule tribu, celle des Hadjoutes, persistant à se tenir à notre égard en état de guerre, attaquait nos alliés, dévastait leurs champs, enlevait leurs troupeaux. Deux expéditions furent dirigées contre elle, la première au mois de septembre 1833, la seconde au mois de mai 1834. Pour cette dernière, les contingents des tribus amies étaient venus se ranger sous nos drapeaux et ouvraient la marche. Les Hadjoutes essayèrent à peine un semblant de résistance, et leur soumission pure et simple acheva la pacification de la province.

Mais si les environs d'Alger avaient retrouvé un calme qui n'y était plus connu depuis le débarquement des Français, il n'en était pas de même des autres parties de la Régence; et la guerre, pour s'être éloignée du centre, n'en était ni moins active ni moins animée.

A Bone, M. le général Munk-d'User s'était montré aussi habile administrateur que vaillant officier. Alliant, dans ses rapports avec les indigènes, la fermeté à une grande bienveillance, la justice à une judicieuse sévérité, il eut bientôt établi des relations amicales avec les tribus les plus voisines de la ville. Mais il eut aussi, plus d'une

fois, à faire sentir la force de nos armes à d'autres tribus qu'excitaient contre nous les suggestions d'Ahmed, bey de Constantine. Parmi celles-ci, une des plus puissantes et des plus guerrières était celle des Oulad-Attia qui, établie à cinq lieues de Bone, exerçait au loin ses rapines et ses brigandages contre nos alliés et contre les Européens. Au mois d'avril 1833, le général d'Uzer marcha contre elle, la mit en déroute, et lui enleva d'immenses troupeaux, qui servirent à indemniser les victimes de ses déprédations. Au mois de septembre suivant, une attaque de même genre fut dirigée, avec un égal succès, contre la tribu des Merdès, campée sur les bords de la Mafrag, et n'eut pas de moins heureux résultats.

A la date même où s'accomplissait ce dernier fait d'armes, partait du port de Toulon, sous les ordres du capitaine Parseval-Deschênes, une escadrille portant dix-huit cents hommes commandés par le général Trézel. Sa destination était Bougie. Cette ville, située dans les États du bey de Constantine, sur le bord de la mer, à mi-chemin entre Bone et Alger, n'avait d'autre importance que sa position. Son mouillage est peu sûr, son commerce peu considérable. Bâtie en amphithéâtre sur le flanc d'une colline rocheuse, elle est coupée en deux par un ravin profond. Elle était défendue du côté de la terre par une muraille à demi ruinée, et du côté de la mer par trois forts armés de canons, mais en assez mauvais état. Elle était habitée, ainsi que toute la contrée environnante, par une population kabyle d'humeur farouche et belliqueuse. La pensée d'occuper ce point, dont la possession était jugée utile pour réduire le bey de Constantine, avait depuis longtemps occupé l'administration. Il est probable néanmoins que l'exécution eût été encore différée, si les habitants de Bougie ne l'avaient eux-mêmes rendue in-

évitable. Mais un navire de commerce anglais ayant été insulté dans leur port, le gouvernement britannique s'en plaignit au Cabinet des Tuileries, déclarant que si la France n'était pas en mesure de faire respecter ses alliés dans les lieux soumis à son autorité, il se verrait forcé de venger lui-même ses injures. Le Cabinet des Tuileries n'eut garde de laisser à la jalouse Angleterre un prétexte de prendre pied sur la côte de la Régence, et l'expédition fut résolue.

Le 29 septembre, l'escadrille entra dans la rade de Bougie. Elle y fut reçue par l'artillerie des forts, que les bordées de nos vaisseaux eurent bientôt réduite au silence, et le débarquement s'opéra sans grande difficulté, bien que sous un feu assez vif. Mais, dès qu'elles eurent pénétré dans la ville par la porte Marine dont elles s'étaient emparées, nos troupes rencontrèrent une résistance acharnée. Profitant habilement des avantages que leur offraient les accidents d'un sol inégal, les Kabyles se défendirent de rue en rue, de maison en maison, s'embusquant dans les ravins, derrière les murs des jardins, et ne cédant la place que pour revenir par des chemins détournés dans les quartiers d'où ils avaient été chassés. Le général Trézel n'avait pas des forces suffisantes pour avoir raison d'un ennemi si déterminé. Il fit débarquer des compagnies de marine, et envoya demander des renforts à Alger. Pendant sept jours entiers, le combat se continua avec une ardeur égale de part et d'autre, nos braves soldats détruisant les maisons, abattant les murs, et élevant la nuit des blockhaus, pour protéger contre leur infatigable ennemi les points dont ils s'étaient rendus maîtres.

Repoussés enfin hors de l'enceinte de la ville, les Kabyles s'étaient retirés sur les sommets abrupts qui la

dominent, et d'où ils continuaient à la menacer. Dans ces positions presque inaccessibles, ils se croyaient hors de toute atteinte. Mais les renforts étant arrivés, le général Trézel les fit attaquer, le 12 octobre. L'armée, disposée sur trois colonnes, gravit intrépidement les rochers, et les Kabyles, culbutés à la baïonnette, prirent la fuite dans le plus grand désordre. Pendant tous ces combats, le génie, sous les ordres du colonel Lemercier, exécutait autour et en avant de la ville des travaux de défense. Les Kabyles tentèrent encore, sans aucun succès, quelques mouvements agressifs, et la ville protégée par un bon système de fortifications fut bientôt en état de n'avoir plus rien à redouter d'eux. On vit alors les Arabes de la plaine reparaître au marché, et nouer avec les Français des relations pacifiques.

M. le général Trézel, qui avait glorieusement conduit cette expédition, souffrait sérieusement d'une blessure à la jambe, qu'il avait reçue dès les premiers jours et qui s'était envenimée. Le 7 novembre, il partit pour Alger, après avoir, suivant ses instructions, remis au commandant Duvivier le commandement supérieur de la place de Bougie. Du reste l'épreuve qu'ils venaient de faire de notre force avait intimidé les Kabyles, et, durant plusieurs mois, la tranquillité de la garnison ne fut pas troublée.

Dans la province d'Oran, les événements n'avaient pas moins de gravité. Là, le général Desmichels, aux prises avec l'infatigable activité et la puissance croissante d'Abd-el-Kader, ne recevant ni instructions de la métropole, ni ordres du commandant en chef, ne prenait conseil que de lui-même et agissait résolûment sous sa seule responsabilité. On ne s'attend pas à trouver ici le récit de tous ces combats de détail auxquels l'habile politique d'Abd-el-

Kader condamnait incessamment nos soldats. Le jeune émir avait parfaitement compris que, sa seule supériorité sur nous étant dans le nombre, il y avait plus d'avantage pour lui à se faire vaincre en multipliant les fatigues de nos troupes, qu'à se tenir hors de notre atteinte. Aussi le vit-on s'appliquer, avec une constance soutenue, à exciter contre nous le fanatisme des tribus ennemies, à détacher de nous, par la violence ou par la séduction les tribus alliées, toujours menaçant, toujours sur ses gardes, et ne fuyant sur un point devant nos intrépides bataillons, que pour revenir bientôt, à la tête de nouveaux douars, les défier sur un autre point.

M. le général Desmichels fit face à cette guerre de coups de main, avec la prudence et la vigueur d'un général consommé. A peine arrivé à Oran, au mois de mai 1833, ayant appris que les Garabas, la plus hostile des tribus de la province, s'étaient rapprochés de la ville dans une intention agressive, il marcha contre eux, suivi de deux mille hommes. A six lieues de la ville, il surprit l'ennemi, lui enleva quatre camps, ses femmes, ses enfants, ses troupeaux et un riche butin, qu'il ramena à Oran, malgré les efforts désespérés des douars voisins, qui ne cessèrent de se ruer sur la colonne sans parvenir à l'ébranler. Quinze jours après, on vint annoncer au général qu'une armée de neuf mille cavaliers et de mille fantassins, commandée par Abd-el-Kader en personne, était campée à trois lieues de la ville. M. Desmichels fit sortir la garnison, et se tint en avant des remparts pour recevoir l'ennemi. Il fut attaqué le 27 mai au matin, et, pendant sept heures, nos troupes eurent à soutenir l'effort de la cavalerie arabe qui chargeait avec furie, et qui, vingt fois repoussée, revint vingt fois au combat. Les Arabes, dont l'émir sou-

tenait le courage par son exemple, ne se retirèrent qu'après avoir eu plus de huit cents hommes tués ou blessés.

Après avoir ainsi prouvé sa force aux Arabes, le général français voulut aussi leur prouver sa générosité, et renvoya aux Garabas leurs femmes et leurs enfants, qui avaient été traités avec beaucoup d'égards.

Il songea ensuite à étendre le rayon soumis directement à son autorité. A douze lieues à l'Est d'Oran, dans la direction de Mostaganem, se trouve le port d'Arzew, par lequel se faisait alors tout le commerce extérieur de la contrée. Par sa position intermédiaire entre Oran et Alger, et par l'excellence de son mouillage, ce port n'avait pas moins d'importance sous le rapport militaire que sous le rapport commercial. Abd-el-Kader attachait tant de prix à sa possession que, le cadi qui y commandait étant entré en relations amicales avec les Français, il l'avait fait enlever et étrangler. Le général Desmichels, résolu à s'en emparer, y arriva le 3 juillet, et s'y établit, après en avoir chassé la garnison, qui ne fit qu'une faible résistance.

Cette occupation n'était qu'un premier pas vers celle de Mostaganem, que le général Desmichels jugeait indispensable, si l'on ne voulait voir cette ville tomber aux mains d'Abd-el-Kader. Elle était, il est vrai, administrée depuis 1830 par un kaïd turc, qui y exerçait le pouvoir au nom et à la solde de la France. Mais outre qu'on avait des motifs de suspecter la fidélité des Turcs, il n'était pas douteux qu'à la première attaque sérieuse du dehors, ils verraient se lever contre eux la population indigène, dont ils étaient détestés. Ces considérations déterminèrent le général Desmichels à conduire une garnison française à Mostaganem. Il partit donc de Mers-el-Kébir, à la

tête d'une faible colonne de quatorze cents hommes avec deux obusiers de montagne, et débarqua, le 27 juillet, à l'embouchure de l'Habra, à cinq heures de marche de Mostaganem. Le lendemain, malgré quelques démonstrations des tribus qu'il rencontra sur son chemin, il entra dans la ville, en compagnie du kaïd, qui était venu à sa rencontre. Le général fit occuper les forts, et se hâta de se mettre en état de défense. La précaution était sage, car, dès le 29, les Arabes envoyés par Abd-el-Kader accoururent en grand nombre et attaquèrent la place avec une ardeur peu commune. Le 2 août, l'émir arriva lui-même avec des renforts considérables, et jusqu'au 8, ce ne fut qu'une succession d'attaques furieuses, toujours repoussées, toujours renouvelées, sans que la mort qui les décimait ébranlât l'obstination des assiégeants, sans que tant de fatigues fît fléchir la constance des assiégés. Enfin le 9, les Arabes, reconnaissant l'inutilité de leurs efforts, se dispersèrent et regagnèrent leurs douars.

Mais l'insuccès de leurs tentatives n'avait pas pour effet de décourager les fanatiques sectateurs du Prophète. Pendant plusieurs mois encore, la division d'Oran eut à livrer ou à soutenir une longue série de combats, tantôt pour se défendre contre d'audacieuses agressions, tantôt pour punir des trahisons ou pour faire respecter la protection que la France étendait sur ses alliés. C'étaient là, pour nos soldats, de fréquentes occasions d'exercer leur valeur et d'acquérir de la gloire; gloire stérile toutefois, car elle était sans résultat. Aussi le général Desmichels désirait-il vivement mettre un terme à des hostilités dont, en fin de compte, la France ne retirait aucun profit. De son côté, Abd-el-Kader ressentait les inconvénients de cette situation, surtout depuis que l'occupation d'Arzew rendait les Français maîtres du commerce extérieur, et

mettait obstacle à ses approvisionnements d'armes et de poudre. Dans ces dispositions respectives, un accord était possible. Une proposition d'échange des prisonniers, faite par le général français, donna ouverture à des négociations par intermédiaires. Il en sortit un traité de paix qui fut signé le 26 février 1834, et qui se résume ainsi :

Il sera laissé aux Arabes liberté entière pour l'achat et la vente des armes et munitions de guerre. Tout le commerce d'importation et d'exportation se fera par le port d'Arzew, sous l'autorité absolue du prince des croyants. Les chefs français n'auront aucun pouvoir sur les musulmans qui se rendront dans les parties de la Régence soumises à nos lois. Les Français respecteront la religion et les usages des musulmans. Le commerce intérieur sera libre. Il y aura extradition réciproque des malfaiteurs. Les chrétiens ne pourront voyager par terre que munis de la permission écrite du consul d'Abd-el-Kader. A ces conditions, toutes les hostilités cesseront entre les Français et les Arabes [1].

Certes, si le général Desmichels avait traité après une défaite, avec son vainqueur, il n'aurait pu subir des conditions plus dures et plus désavantageuses. En échange de l'abandon tacite, et par conséquent contestable, des quelques points que nous occupions dans la province d'Oran, il livrait à l'émir le monopole du commerce, c'est-à-dire toute la richesse de la contrée; il lui rendait la facilité de s'approvisionner pour la guerre, et acceptait une inégalité choquante dans la situation des musulmans et des Français voyageant sur les territoires respectifs. Ce qu'il y avait d'étrange, c'est que ce traité, qui engageait si regrettablement la France, il le concluait sans

[1] Voyez le texte de ce traité, note II, à la fin du volume.

pouvoirs, sans autorisation, à l'insu de son chef et de son gouvernement, et sans aucune réserve de ratification. Ce n'est pas tout cependant; et à la faute d'avoir consenti un pareil traité, le général Desmichels en ajouta une autre, plus blâmable encore. Le traité était divisé en deux parties. La première, énonçant les concessions faites aux Arabes, portait la signature du général français; la seconde, contenant les stipulations en faveur des Français, était signée par l'émir. Le général communiqua cette dernière seulement à ses supérieurs. L'existence de l'autre fut tenue secrète. Grâce à cette dissimulation, le traité devait être jugé satisfaisant, et il le fut en effet. Mais il arriva ce qui était inévitable. Des négociants français, empressés de profiter de la liberté de commerce stipulée dans les articles publiés, se trouvèrent en conflit, à Arzew, avec les agents chargés par Abd-el-Kader d'exploiter le monopole qui lui était assuré. Le démêlé fut porté devant l'autorité supérieure à Alger. La vérité se fit jour, et le général Desmichels eut à subir plus d'une fâcheuse conséquence de son défaut de sincerité.

Tout onéreux et imprudent qu'il était, le traité ne laissa pas que d'avoir, sous un rapport, de bons résultats. Un agent français ayant été établi à Mascara, des consuls arabes à Oran et à Mostaganem, les relations personnelles, les échanges commerciaux se sont multipliés entre les croyants et les chrétiens. A ce contact, les antipathies de race se sont affaiblies, les défiances ont diminué. Un grand nombre de tribus se sont rapprochées de nos lignes; quelques-unes même sont venues dresser leurs tentes sous l'ombre du drapeau français. De part et d'autre enfin, on a commencé à comprendre que la guerre pouvait cesser autrement que par l'extermination de l'une des deux races. La paix de 1834 ne devait être qu'une

courte trêve, suivie encore de bien des perfidies et de longues années de guerre; mais elle fut, pour les populations indigènes, déjà instruites de ce qu'elles avaient à perdre à nous combattre, une première occasion d'apprendre ce qu'elles auraient à gagner à vivre en bonne intelligence avec nous.

Tandis que ces faits se passaient en Afrique, l'autorité métropolitaine s'occupait de mettre un terme aux incertitudes de notre situation dans la régence. Pressé entre le sentiment national, fortement prononcé en faveur de la conservation et de l'affermissement de notre conquête, et la considération des sacrifices considérables qu'exigeait la continuation de la guerre, le Gouvernement avait voulu s'éclairer avant de prendre une détermination définitive. Il nomma donc, parmi les hommes que recommandaient leurs connaissances spéciales, une commission chargée d'aller étudier sur les lieux la question à résoudre. Cette commission fut composée de MM. le général Bonnet, pair de France, président; d'Haubersaert, pair de France; de la Pinsonnière, Laurence, Piscatory, Reynard, de Sade, députés; Duval d'Ailly, capitaine de vaisseau; le général Montfort, inspecteur général du génie. Elle arriva à Alger au mois d'août 1833, et, pendant trois mois, elle visita successivement toutes les parties de la Régence où elle pouvait trouver sécurité sous la protection de nos armes. Les rapports, la plupart fort remarquables, sortis de cette laborieuse exploration, furent ensuite soumis à une autre commission de dix-neuf membres, présidée par M. le duc Decazes. Enfin celle-ci, après un examen approfondi, se prononça, à la majorité de dix-sept voix contre deux, pour la conservation de l'Algérie.

Les choses en étaient à ce point, lorsqu'à la fin d'avril 1834, la discussion du budget amena la question devant

la Chambre des députés. La colonie trouva, parmi les mandataires du pays, des adversaires nombreux et convaincus. MM. de Sade, Desjobert, Pelet (de la Lozère), se firent remarquer par l'insistance avec laquelle ils combattirent toute pensée d'un établissement durable dans le Nord de l'Afrique. M. Dupin se joignit à eux, et vint déclarer qu'il serait « absurde » de songer à coloniser l'Algérie. L'opinion contraire eut pour principaux interprètes MM. Piscatory, Gaëtan de la Rochefoucault, Delaborde, de la Pinsonnière, Clausel, Reynard, Baude; et ni la conviction, ni les bonnes raisons ne manquèrent à ces derniers. Déjà quatre séances avaient été consacrées à ce débat, et il était impossible de prévoir de quel côté pencherait la Chambre. Jusque-là, le ministère s'était abstenu, comme s'il eût attendu qu'une manifestation de la Chambre devançât et dictât sa propre décision. Enfin le maréchal Soult, président du Conseil, prit la parole et déclara que la résolution bien arrêtée du Gouvernement était de ne jamais abandonner nos nouvelles possessions africaines; mais que, fixé sur ce point, il ne l'était pas encore sur le meilleur système à adopter pour leur conservation, et que l'expérience seule le guiderait à cet égard. De telles paroles, dans des circonstances aussi solennelles, étaient un engagement envers la France et envers l'Europe, et il semble qu'elles auraient dû faire une impression décisive sur la majorité qui soutenait la politique du Gouvernement. Mais telle était alors, quant à l'Algérie, l'indécision des esprits dans la Chambre, qu'un modeste crédit de quatre cent mille francs, porté au budget pour dépenses de colonisation et travaux d'assainissement, fut réduit à cent cinquante mille francs.

Le Gouvernement n'avait pas trompé la Chambre en lui confessant ses embarras pour le choix d'un système.

C'était, en effet, l'époque où le démêlé sur la question de savoir si l'Algérie resterait placée sous l'autorité militaire, ou si elle passerait sous l'autorité civile, faillit amener une dislocation ministérielle, et motiva le long intérim du général Voirol. Les partisans du régime militaire l'ayant enfin emporté, une ordonnance du 22 juillet 1834 organisa la haute administration française dans la Régence, qui reçut dès lors officiellement le nom significatif de *Possessions françaises dans le nord de l'Afrique*. Cette administration avait à sa tête un gouverneur général, relevant du ministre de la guerre. Venaient ensuite un officier général commandant les troupes, un intendant civil, un officier général commandant la marine, un procureur général, un intendant militaire, un directeur des finances. Ces hauts fonctionnaires formaient, auprès du gouverneur général, un conseil auquel étaient appelés suivant les cas, avec voix consultative, les chefs des services spéciaux. Conformément à ces dispositions, une ordonnance du 27 juillet nomma M. le général comte Drouet d'Erlon gouverneur général; et, quelques jours après, M. Lepasquier succéda, comme intendant civil, à M. Genty de Bussy, qui avait rendu à la naissante colonie de grands et réels services, mais dont l'humeur envahissante avait été, au sein de l'administration, une source de fâcheux tiraillements. M. le contre-amiral Botherel de la Bretonnière fut nommé au commandement de la marine.

Une autre ordonnance du 10 août régla l'organisation de la justice dans la colonie. Puis divers arrêtés ministériels déterminèrent les attributions du gouverneur général, des hauts fonctionnaires et du conseil d'administration, ainsi que les formes de l'administration civile et de l'administration municipale. Bientôt après, la municipa-

lité d'Alger fut créée, et la banlieue fut divisée en neuf communes, dont les institutions se rapprochaient autant que possible de celles de la métropole. Désormais l'Algérie était et devait rester française.

Durant les premiers mois du gouvernement du général d'Erlon, la tranquillité de la province d'Alger ne fut pas sérieusement troublée. Objet d'une grande bienveillance de la part du nouveau gouverneur, les indigènes parurent d'abord avoir déposé tout sentiment d'animosité contre nous. Mais le général d'Erlon, déjà avancé en âge, n'avait plus la vigueur d'esprit nécessaire au labeur personnel qu'exigeait l'étude du pays soumis à son autorité; il était d'ailleurs peu capable de s'élever au-dessus des intrigues dont l'entouraient quelques Africains ambitieux et rusés. Parmi les erreurs auxquelles il se laissa entraîner, l'une des plus graves fut le rétablissement des fonctions d'aga, et la suppression des bureaux arabes. Privé de ce précieux intermédiaire, guidé par des informations inexactes ou fallacieuses, il se trompa plus d'une fois dans l'appréciation des hommes et des choses. L'exercice de son autorité sur les habitants indigènes du territoire français fut empreint de mollesse et d'indécision. Des crimes isolés qu'aurait dû atteindre une prompte et sévère répression restèrent impunis; et les Arabes, pour qui toute faiblesse est signe d'impuissance, recommencèrent à nous braver. Ce furent encore les Hadjoutes qui se montrèrent les plus turbulents et les plus audacieux. Tombant à l'improviste sur nos alliés, ils dévastaient leurs douars, ruinaient leurs moissons, enlevaient leurs troupeaux; ils pillaient les marchands qui se rendaient à notre marché, assassinaient les Européens qu'ils surprenaient hors de nos lignes, attaquaient nos camps avancés, et venaient jusque dans la plaine sacca-

ger les fermes et jeter la terreur parmi les colons. Plusieurs expéditions dirigées successivement contre eux, du commencement de janvier à la fin de mars 1835, par le général Rapatel, leur firent éprouver quelques pertes, et, sans les réduire à se soumettre, les déterminèrent du moins à cesser leurs brigandages.

Dans les provinces de l'Est et de l'Ouest, la guerre, un moment suspendue, avait également recommencé avec une nouvelle énergie. Les Kabyles, chassés de Bougie après une résistance si opiniâtre, ne s'étaient pas résignés à nous laisser paisibles possesseurs de cette ville. Déjà, aux mois de mars et d'avril 1834, ils avaient fait contre les travaux de défense plusieurs tentatives infructueuses. Au mois d'octobre, informés que la garnison française était cruellement éprouvée par les maladies, ils se réunirent au nombre de six mille, et se portèrent en masse contre la place. Le lieutenant-colonel Duvivier n'avait qu'environ six cents hommes valides à leur opposer. Il les attendit derrière ses retranchements, et y fut attaqué le 10, à la tombée de la nuit. Le principal effort des assaillants se porta contre le blockhaus Salem, qui n'était défendu que par vingt chasseurs et cinq artilleurs. Pendant six heures, ces braves firent tête à l'ennemi, qui se ruait avec acharnement contre le blockhaus, dont il cherchait à briser les portes, et jonchèrent de ses cadavres le pied de leur faible rempart. En vain les Kabyles mirent le feu aux fascines et aux gabions de la redoute; l'incendie ne gagna pas le blockhaus, et n'intimida pas ses héroïques défenseurs. Avant la fin de la nuit, l'ennemi, désespérant du succès, avait regagné ses montagnes.

Dans les premiers jours de décembre, les Kabyles firent contre la ville une nouvelle démonstration. Cette fois, le colonel Duvivier marcha à leur rencontre à la

tête de quinze cents hommes, et les mit en déroute. C'est alors qu'un cheik des environs de Bougie, nommé Oulid-Ourebah, fit faire au comte d'Erlon des propositions de paix. Il y mettait pour condition que M. Duvivier, qui s'était, disait-il, attiré la haine des indigènes, serait préalablement éloigné de la contrée. Le gouverneur eut la faiblesse de prêter l'oreille à ces insolentes ouvertures, sans même s'assurer si celui qui les lui faisait avait le pouvoir qu'il s'arrogeait. Le colonel Duvivier, justement blessé, ayant spontanément demandé à rentrer en France, fut remplacé par le colonel Lemercier, et celui-ci signa le traité par lequel Oulid-Ourebah cédait à la France la ville et les forts de Bougie ainsi que la plaine environnante. A très-peu de temps de là, la ville fut de nouveau attaquée par trois à quatre mille Kabyles, et nos soldats, condamnés à rester enfermés dans la place, continuèrent à être incessamment tenus sur le qui-vive. On connut alors la valeur du traité si légèrement conclu.

Le gouvernement du comte d'Erlon fut un temps de repos relatif pour la garnison de Bone. Durant ces dix mois, il n'y eut sur ce point qu'une brillante expédition conduite, le 18 novembre 1834, par le général Munk d'Uzer contre un corps d'armée du bey de Constantine, qui était venu ravager les terres de nos alliés les Elmas, et qui fut rudement traité.

Tout au contraire, la province d'Oran était le théâtre de faits dans lesquels se concentra bientôt le principal intérêt de la guerre d'Afrique. La faute qu'avait commise le général Desmichels, en accordant à Abd-el-Kader de si imprudentes conditions de paix, avait porté ses fruits. L'émir qui avait, pour ainsi dire, dicté ces conditions, se crut désormais tout permis, et ne mit plus de bornes à ses espérances. Maître de la province d'Oran,

il conçut la pensée d'étendre son empire sur celles de Titterie et d'Alger. Après avoir nommé des représentants de son autorité à Médéah et à Miliana, il écrivit aux tribus de ces contrées pour leur annoncer sa prochaine arrivée. Le comte d'Erlon, justement ému de tant d'audace, fit savoir aux tribus que si Abd-el-Kader tentait de réaliser son projet, il le traiterait en ennemi, ainsi que tous ceux qui se seraient joints à lui. En même temps, il écrivit à l'émir pour lui rappeler qu'il n'avait aucune autorité à exercer au delà du Chélif, et l'engager à ne pas franchir cette rivière. Sans renoncer à son dessein, Abd-el-Kader jugea prudent d'en différer l'exécution.

Cependant les plaintes des négociants français, victimes des règlements qu'Abd-el-Kader avait établis pour le commerce d'Arzew, étaient devenues si vives, qu'il n'était plus possible d'y fermer l'oreille. Le comte d'Erlon fit à ce sujet de sévères remontrances à un juif indigène nommé Durand, accrédité près de sa personne comme représentant de l'émir. Durand répondit que son maître ne faisait qu'user du droit qui lui avait été reconnu, et pour preuve mit sous les yeux du gouverneur la partie restée secrète du traité. Cette révélation devait attirer sur le général Desmichels une punition méritée. Il fut rappelé et remplacé par le général Trézel.

Ce fut un mécompte pour l'émir, car le général Desmichels, par une singulière aberration de jugement, lui avait promis d'étendre sa domination sur toute la Régence, avec la pensée de placer sous sa protection les établissements des Français sur quelques points du littoral. Abd-el-Kader entreprit de parer à ce contre-temps à force d'habilité. Il s'appliqua à multiplier les preuves de ses bons sentiments pour les Français, qui trouvèrent dans la province soumise à sa domination la sécurité la

plus entière et des égards fort inaccoutumés. Il établit dans ses États un ordre sévère, et se montra aussi intelligent administrateur qu'il était vaillant capitaine. Il était merveilleusement secondé dans ses calculs par le juif Durand, homme adroit et fin, qui s'empara de l'esprit du comte d'Erlon et sut l'intéresser à la fortune de son maître.

Informé de ces dispositions, Abd-el-Kader songea à reprendre ses projets et se rapprocha du Chélif. Il hésitait encore. Mais le chérif Mouça, qui s'avançait à la tête des tribus du désert et annonçait l'intention d'exterminer les Français, étant entré à Médéah, l'émir saisit avidement l'occasion. Il franchit le Chélif, traverse Miliana en libérateur, marche à la rencontre de Mouça, le met en fuite, et s'établit en maître à Médéah. Il fait aussitôt acte de souveraineté, nomme un bey de la province de Titterie, un bey de Miliana, donne des kaïds aux Hadjoutes et à quelques autres tribus de la province d'Alger, et attend avec assurance le résultat de sa témérité.

Le devoir du comte d'Erlon semblait impérieusement tracé. La défense du gouverneur français était ouvertement bravée. Le seul parti digne de l'honneur de la France était d'exécuter la menace sous laquelle cette défense avait été faite. Le général Trézel le comprenait ainsi, et avait demandé au gouverneur l'autorisation de faire une pointe sur Mascara, afin de constater la reprise des hostilités et de forcer l'émir à repasser le Chélif. Mais le comte d'Erlon, entièrement subjugué par le juif Durand, en jugea autrement. Il se laissa persuader qu'en répandant qu'Abd-el-Kader avait agi avec son autorisation, il sauverait les apparences, et poussa l'oubli de toute dignité jusqu'à faire acte de vasselage envers l'émir, et à lui envoyer à Médéah un officier d'état-major pour le

complimenter et lui offrir de riches présents. L'émir voyait ainsi dépassées ses plus ambitieuses espérances; la France était humiliée à ses pieds. Son orgueil ne connut plus de bornes, et le prestige qu'il exerçait sur les indigènes s'accrut de tout le mépris qu'attirait sur nous l'inconcevable faiblesse du gouverneur. Il reprit triomphant la route du Chélif, suivi de l'envoyé de la France.

Tout souriait à sa fortune, et il se montrait, par son intelligence, digne des faveurs dont le sort le comblait. Non content de mettre à profit son monopole commercial pour faire des approvisionnements considérables d'armes et de munitions de guerre, il avait attiré des ouvriers européens et établi des fabriques de fusils et de poudre. Il s'était organisé une armée régulière; et, du Maroc à Alger, sauf les villes d'Oran et de Mostaganem, tout obéissait à sa loi.

Deux tribus toutefois, celles des Douairs et des Zmelas, qui s'étaient étroitement unies aux Français, n'avaient pas reconnu son autorité, et étaient venues planter leurs tentes sous les canons d'Oran. Abd-el-Kader les ayant fait menacer de sa colère si elles ne s'éloignaient, le général Trézel sortit à la tête d'une petite armée de deux mille cinq cents hommes, formée, pour la plus grande partie, de compagnies de la légion étrangère, et s'établit (19 juin 1835) sur le ruisseau le Tlelat, à cinq lieues en avant de la ville. De ce point, il écrivit à Abd-el-Kader que les tribus étant sous la protection de la France, il ne lui permettrait pas d'user de violence contre elles. L'émir répondit avec arrogance que sa religion lui défendait de laisser des musulmans sous la domination des Français, et que les tribus rebelles fussent-elles enfermées dans les murs d'Oran, il irait les y chercher. Le général Trézel avait écrit aussi au comte d'Erlon, pour

l'informer de ce qui se passait, le priant, dans le cas où sa conduite et son langage ne seraient pas approuvés, de lui envoyer un successeur. Cette lettre resta sans réponse.

Abd-el-Kader n'avait pas menacé en vain. Il réunit une armée de huit mille cavaliers et de quatre mille fantassins, et vint camper sur les bords du Sig, à une distance de cinq lieues du camp français. Après quelques jours passés en observation et en escarmouches, le général Trézel, sans s'effrayer de la disproportion du nombre, marcha à l'ennemi. La rencontre eut lieu le 26, à huit heures du matin. Elle fut chaude et meurtrière. Un instant la tête de la faible colonne plia sous l'effort d'une nuée d'Arabes; le convoi fut découvert. Mais le sang-froid et les habiles dispositions du général ranimèrent la confiance de ses troupes. La tête de colonne ramenée au combat reprit l'offensive. L'ennemi fut repoussé, et la petite armée fit halte sur le champ de bataille. Ce premier succès lui avait coûté cher, et parmi les morts se trouvait le colonel Oudinot, tué glorieusement en ralliant l'avant-garde.

Malheureusement pour le général Trézel, ce n'étaient pas des soldats français qu'il conduisait, et ces étrangers, en passant sous nos drapeaux, n'avaient pas dépouillé leurs instincts d'insubordination. Il eut la douleur de les voir, rebelles à la voix de leurs chefs, s'emparer des tonneaux des cantiniers, les défoncer, et se gorger de vin et de spiritueux jusqu'à tomber abrutis par l'ivresse. Pour ne pas les abandonner au cimeterre des Arabes, on fut obligé de les charger sur le convoi, déjà encombré de blessés. C'est en cet état qu'on vint camper pour la nuit sur les deux rives du Sig, sans retrouver l'ennemi, qui s'était retiré à une lieue au delà.

Bien que l'avantage lui fût resté, l'armée française se trouvait dans une situation fort critique. Elle avait devant elle un ennemi formidable par le nombre et fanatisé par son chef. Elle était à dix lieues de sa base d'opération, et n'avait aucun secours à attendre. Elle traînait un lourd convoi, qui ne lui laissait pas la liberté de ses mouvements. Enfin elle n'avait plus que trois jours de vivres. Aussi, des ouvertures de paix faites par Abd-el-Kader, dans la journée du 27, n'ayant pas abouti, le général Trézel se décida-t-il à la retraite.

Il partit le 28 à la pointe du jour, se dirigeant sur Arzew, d'où il était moins éloigné que d'Oran. Il fut immédiatement suivi par l'armée ennemie, dont la cavalerie l'eut bientôt enveloppé. Toutefois, durant les premières heures, les Arabes se tinrent à distance. A deux heures après midi, l'armée française arriva à un défilé formé par des collines qui s'élevaient sur la gauche, et le marais de la Macta qui s'étendait à droite. Le passage praticable était si étroit, que les voitures n'y pouvaient trouver place que l'une après l'autre. On venait à peine de s'y engager, lorsque les Arabes parurent sur les sommets des coteaux, et commencèrent à couvrir la colonne de leur feu. Quelques compagnies envoyées pour les déloger furent rejetées dans la plaine. Les Arabes se précipitèrent sur leurs pas, et tombèrent sur le convoi. La colonne était coupée. Il y eut alors un affreux désordre. L'arrière-garde, saisie d'épouvante, s'élance sur la droite du convoi, et serre en tumulte vers la tête, tandis qu'une charge de cavalerie refoule momentanément les Arabes sur le flanc des collines. Les voitures du train des équipages et du génie, cherchant à hâter leur marche, appuient aussi à droite et s'engagent dans le marais. Elles s'y embourbent ; les conducteurs

coupent les traits et s'enfuient sur les chevaux. L'arrivée de tous ces fuyards achève de jeter la confusion au centre de la colonne. Tous les corps y sont confondus; hommes et chevaux s'y pressent pêle-mêle. Pour comble de malheur, la route d'Arzew étant à peine indiquée sur le sol, beaucoup s'imaginent qu'on s'est égaré. Les uns, croyant apercevoir un chemin frayé au delà de la Macta, essayent de le gagner et périssent dans la rivière. D'autres veulent qu'on se porte au hasard dans la direction de Mostaganem. Un grand nombre, tout en combattant encore, chantent la *Marseillaise*, restent sourds à la voix de leurs chefs, n'obéissent à aucun commandement et semblent avoir perdu la conscience de leur position. Enfin les efforts surhumains du général Trézel, secondés par le dévouement des officiers, rallièrent la colonne, qui se remit en marche et qui eut dès lors beaucoup moins à souffrir, une partie des Arabes s'étant arrêtés à égorger les blessés et à piller le convoi. A huit heures du soir, la petite armée arriva à Arzew, brisée par la fatigue, après seize heures de marche et quatorze de combat. Nous avions eu, dans cette funeste journée, près de six cents hommes tués ou blessés. La plus grande partie des bagages, des sacs, des fusils, des caissons et un obusier étaient restés dans les mains de l'ennemi.

Après avoir laissé prendre quelque repos à ses troupes, le général renvoya à Oran par mer son infanterie. Quant à la cavalerie, il la ramena lui-même par terre. Son caractère fut à la hauteur d'une si douloureuse épreuve. Coupable d'avoir trop espéré de ses soldats et trop méprisé son ennemi, il ne rejeta que sur lui-même la responsabilité de son erreur, et termina son rapport par ces nobles et touchantes paroles : « J'ai vu perdre dans ce fatal combat des espérances qui me pa-

raissaient raisonnables, mais il fallait vaincre pour qu'elles fussent réalisées. Sans doute, j'avais trop compté sur nos forces et trop peu sur celles des Arabes; mais l'engagement du 26 et tous les événements auxquels j'avais pris part, depuis trois ans, en Afrique, excusent peut-être cette présomption. Quoi qu'il en soit, je suis oppressé par le poids de la responsabilité que j'ai prise, et me soumettrai sans murmure au blâme et à toute la sévérité que le Gouvernement du Roi jugera nécessaires à mon égard, espérant qu'il ne refusera pas de récompenser les braves qui se sont distingués dans ces deux combats. »

La victoire d'Abd-el-Kader avait été chèrement achetée, car on n'estima pas à moins de trois mille le nombre des Arabes mis hors de combat. D'ailleurs l'émir prévoyait bien que la France ne laisserait pas impuni l'échec infligé à ses armes. Aussi, loin de se montrer enorgueilli par le succès, s'efforça-t-il d'en atténuer l'importance. Il fit porter au comte d'Erlon les protestations les plus pacifiques, lui représentant les derniers événements comme le résultat d'une querelle toute personnelle entre lui et le général Trézel. Or, le gouverneur général était alors livré à l'influence du juif Durand, à ce point, qu'après avoir remplacé à Oran le général Trézel par le général d'Arlanges, il se laissa persuader de traiter avec l'émir, et d'acheter la paix en abandonnant à sa vengeance les Douairs et les Zmelas, qui avaient donné prétexte à la reprise des hostilités. Mais il n'eut pas le temps de réaliser ce détestable projet.

Depuis que le Gouvernement avait fait connaître sa ferme résolution de conserver l'Algérie, la cause de la colonie avait fait en France de grands, de décisifs progrès. Le sentiment public, si hautement favorable à notre éta-

blissement définitif dans la Régence, avait eu raison des longues hésitations des hommes politiques. A la fin de mai 1835, à propos des crédits inscrits au budget de la guerre, M. Guizot, au nom du Gouvernement, renouvela devant la Chambre des députés l'engagement formel de garder notre conquête africaine, sauf à régler sur les faits qui se produiraient la forme et l'étendue de l'occupation. La Chambre, cette fois, s'associa pleinement à ces vues, et repoussa toutes les réductions de crédits qu'avait proposées la commission du budget. Fort désormais de ce concours, le Gouvernement résolut d'imprimer à la direction des affaires de la colonie une marche plus en rapport avec la dignité et avec la puissance de la France. Le choix qu'il fit du maréchal Clausel pour remplacer le comte d'Erlon dans le gouvernement général[1] ne laissa aucun doute sur sa pensée; car nul ne s'était prononcé avec plus de chaleur que le maréchal pour la consolidation et le développement de notre domination dans la Régence, et nul aussi n'offrait plus de garanties de zèle, d'activité et de talents militaires.

Ce qu'il importait avant tout à la France, c'était de venger avec éclat la défaite de la Macta. Le Gouvernement avait décidé qu'un corps d'armée serait transporté à cet effet de Toulon à Oran, et qu'il irait jusque dans Mascara, capitale de l'émir, laver l'affront fait à nos armes. Mais l'invasion du choléra dans la Régence, où il exerçait de terribles ravages, obligea de différer le départ des troupes destinées à cette expédition, et ce ne fut que vers le milieu de novembre qu'elles se trouvèrent réunies à Oran. Quelques jours après, le 21, M. le maréchal Clausel y arriva de son côté. Il était accompagné de M. le

[1] L'ordonnance de nomination du nouveau gouverneur général est du 8 juillet 1835.

duc d'Orléans, qui avait voulu partager sans commandement les fatigues de nos braves soldats.

Le 26, l'armée expéditionnaire sortit d'Oran, et alla prendre position au camp du Figuier, à quelques lieues au Sud. Elle était forte d'environ onze mille hommes, et divisée en quatre brigades sous les ordres des généraux Oudinot, Perrégaux, d'Arlanges et du colonel Combes, avec une réserve commandée par le lieutenant colonel Beaufort. Elle emmenait douze obusiers de montagne et une batterie de campagne. On remarquait dans la brigade d'avant-garde les contingents des Douairs et des Zmelas, ainsi qu'un certain nombre de Turcs. Le 28, elle était sur le Tlelat, et le lendemain sur le Sig, au lieu même où avait campé le général Trézel. Jusque-là on n'avait aperçu que quelques Arabes, qui étaient venus tirailler avec l'arrière-garde; mais, la nuit, des feux allumés au pied des montagnes, à une lieue et demie en avant du camp, révélèrent la présence de l'ennemi.

Tout en faisant bonne contenance, Abd-el-Kader n'était pas sans inquiétude. Il fit savoir au maréchal qu'il était disposé à traiter de la paix, à la condition qu'on la lui demandât. On lui renvoya son messager, sans daigner répondre à une si insolente prétention.

Le 1er décembre, le maréchal, voulant s'assurer des forces de l'ennemi, fit en personne une reconnaissance, à la tête de toute sa cavalerie et d'un fort détachement d'infanterie. A notre approche, les Arabes se retirèrent précipitamment sur le flanc des montagnes, poursuivis par le feu de notre artillerie. Mais, à son retour, la colonne fut assaillie avec impétuosité, et obligée de faire incessamment usage de ses canons pour tenir les Arabes à distance. Elle rentra néanmoins au camp dans le plus grand ordre.

Le 3, l'armée française quitta le Sig, se dirigeant sur l'Habra, à l'endroit où cette rivière sort des montagnes. Abd-el-Kader suivait, au pied des coteaux, une ligne parallèle, épiant l'occasion de se précipiter sur notre flanc. Mais comprenant, aux savantes manœuvres exécutées par le maréchal, que cette occasion ne lui serait pas offerte, il changea son plan. Avec autant de sagacité qu'aurait pu le faire le meilleur général européen, il alla établir son armée dans une position formidable, protégée d'un côté par un bois, de l'autre par la montagne, et qui lui donnait toute sécurité pour sa retraite en cas d'échec. Il plaça les quatre pièces de canon qui composaient toute son artillerie sur un mamelon que devait nécessairement longer l'armée française, et l'attendit au passage.

Accueillie par un feu terrible, la colonne le reçut avec une admirable fermeté, et marcha sur l'ennemi, qui se battit bravement. Le combat fut vif, mais court. Les Arabes partout culbutés se réfugièrent dans les montagnes, et la colonne établit le soir ses bivouacs sur la rive de l'Habra. Nous n'avions eu, dans cette affaire, qu'une cinquantaine d'hommes hors de combat. M. le général Oudinot était au nombre des blessés. M. le duc d'Orléans, qui n'avait pas quitté les côtés du maréchal, affrontant le danger sans affectation comme sans hésitation, avait reçu, par le choc d'une balle, une forte contusion à la cuisse.

La valeur de nos troupes avait démoralisé les Arabes. Une partie se dispersèrent et regagnèrent leurs douars; les autres, conduits par Abd-el-Kader, continuèrent à harceler la colonne, qui s'engagea, le 4, dans la montagne au delà de laquelle elle devait trouver Mascara. Les chemins étaient difficiles, étroits, et souvent tellement escarpés que le génie eut d'assez rudes travaux à exécuter

pour les rendre praticables au convoi. Le maréchal, qui s'attendait à être attaqué dans ces gorges, avait eu soin de tenir ses brigades sur les crêtes, afin d'en rester maître. La précaution fut inutile. L'émir, renonçant à nous disputer l'accès de sa capitale, avait pris une autre direction pour y arriver avant nous.

A partir de ce moment, l'armée française n'eut plus à lutter que contre les obstacles que les accidents du sol opposaient à sa marche. Le convoi, surtout, ne se frayait passage que péniblement. Le 6, laissant au général d'Arlanges, avec deux brigades, le soin de conduire les *impedimenta* à travers la montagne, le maréchal prit les devants, suivi des deux autres brigades. A une petite distance de Mascara, il apprit que, loin de l'y attendre, l'émir en avait emmené la population arabe, et n'y avait laissé que les juifs, après les avoir pillés. Cédant alors à son impatience, il pressa le pas, et entra dans la ville, à la tombée de la nuit, entouré seulement de son état-major. « Il n'aurait fallu, dit un chroniqueur[1], qu'un parti de trois cents chevaux pour l'enlever, et conduire à la fois à Abd-el-Kader le général en chef de l'armée française et l'héritier présomptif de la couronne. Les brigades n'arrivèrent que deux heures après. »

Un lugubre silence régnait sur la ville ; dans ses rues désertes, on n'apercevait çà et là que quelque juif désolé, pleurant ses richesses perdues. L'émir n'avait pas laissé un seul défenseur dans sa capitale, et ce fut dans sa maison, encore toute remplie des objets à son usage, que le maréchal et le prince vinrent prendre leur logement. Notre revers de la Macta était vengé ; et si Abd-el-Kader s'était soustrait à la défaite par la fuite, le drapeau tri-

[1] Pellissier de Renaud. *Annales algériennes.*

colore flottant sur son propre palais disait aux Africains qu'il n'avait pas osé affronter la puissance de nos armes. Maîtres de Mascara, qu'en allions-nous faire? Y laisser une garnison française eût été le moyen de rendre profond et durable l'effet moral produit sur les Arabes par cette nouvelle et rapide conquête. Mais Mascara, située à dix-huit lieues d'Oran, n'était pas une position militaire, et la garnison, pour suffire à sa seule défense, aurait eu besoin d'être considérable. En outre, si l'on ne voulait recommencer la triste expérience de Médéah, il aurait fallu consacrer une armée mobile à entretenir ses communications avec Oran. Le maréchal avait eu la pensée de charger, sous notre autorité, les Turcs du gouvernement de la province, et avait nommé au beylik de Mascara l'ancien bey d'Oran, Ibrahim. Celui-ci se refusa à rester dans la ville après notre départ. On ne voulut pas cependant laisser l'expédition sans résultat matériel, et rendre la ville à Abd-el-Kader, qui, retiré à trois lieues au Sud, n'attendait que notre éloignement pour rentrer dans sa capitale et y ramener les habitants. Il fut décidé que Mascara serait détruite.

Le 9 décembre au matin, l'armée française prit la route de Mostaganem. Elle laissait derrière elle un vaste brasier, d'où s'élevaient d'immenses colonnes de flammes et de fumée; c'était tout ce qui restait de Mascara. Elle emmenait la population juive, qui avait sollicité la faveur de s'éloigner sous notre protection. Bien que les Arabes vinssent en assez grand nombre tirailler sur les flancs et sur le derrière de la colonne, comme ils se tenaient prudemment à distance, la marche n'en fut pas sérieusement inquiétée. En revanche, nos soldats eurent beaucoup à souffrir d'un temps affreux, qui soumit leur constance aux plus pénibles épreuves. Un froid rigou-

reux, des pluies diluviennes qui transformaient les chemins en des rivières de boue, de violentes rafales, un brouillard intense qui bornait la vue à quelques pas, tels furent les ennemis contre lesquels on eut à soutenir, pendant trois longues journées, une lutte de tous les instants. Les malheureux juifs surtout faisaient pitié à voir. Des vieillards, des femmes, tenant leurs enfants par la main ou les portant sur leurs bras, se traînaient haletants à travers les ravins et les fondrières. Plus d'un succomba à la fatigue ou à la rigueur des intempéries. Mais un bien plus grand nombre durent à un généreux dévouement d'atteindre le terme du voyage. On vit des soldats oublier leurs propres souffrances pour soutenir les pas chancelants d'une femme, d'un vieillard, ou charger sur leurs épaules le pauvre enfant que laissaient échapper les bras défaillants de sa mère. La bravoure du soldat français ne le cède à celle d'aucun autre; mais la bienfaisance est un autre genre d'héroïsme dans lequel il n'a pas d'égal.

Le 12 décembre, l'armée était à Mostaganem.

Cependant l'incendie contrarié par la pluie n'avait consumé qu'une moitié de Mascara, dont les habitants reprirent bientôt possession. Quant à l'émir, il n'était ni abattu ni découragé, et son crédit était à peine affaibli près des Arabes, pour qui la fuite sans combat, même devant des forces inférieures, n'emporte aucune idée de lâcheté ou de honte. On était si loin d'avoir obtenu l'effet d'intimidation sur lequel on avait compté, que les Hadjoutes avaient repris le cours de leurs brigandages dans les environs d'Alger, et qu'Abd-el-Kader était revenu sur nos pas tenir la campagne à une petite distance d'Oran, où nous étions comme bloqués. L'émir accueillit même avec une telle hauteur des ouvertures pacifiques

qui lui furent faites indirectement, qu'on ne jugea pas à propos d'entrer en négociation. En un mot, la brillante et heureuse expédition de Mascara n'avait produit, dans l'état du pays, d'autre changement que quelques Arabes de moins et une ville à demi ruinée. C'était trop peu pour un si grand effort, et le maréchal résolut de ne pas s'en tenir là.

A trente lieues au Sud-Ouest d'Oran, et non loin de la frontière du Maroc, se trouve la ville de Tlemcen. La plus riche de la contrée par les productions de son sol et par l'étendue de son commerce, cette ville renfermait, comme toutes les autres, des habitants de races diverses, habituellement fort peu unis entre eux. Les Arabes et les Maures avaient embrassé le parti d'Abd-el-Kader, tandis que les Koulouglis et les Turcs étaient disposés à se soumettre à la France. Ceux-ci, peu nombreux, avaient dû, pour se soustraire à la colère des Arabes, s'enfermer dans le *méchouar* ou la citadelle, où ils attendaient depuis cinq ans que la France étendît sur eux sa protection. A la fin de 1835, les gens d'Angad, alliés des Koulouglis, ayant marché au secours de ces derniers, Abd-el-Kader courut leur couper le chemin, et, après les avoir culbutés, surprit les Koulouglis qui s'avançaient à leur rencontre, et les rejeta dans le méchouar.

Quelques jours après, le 8 janvier 1836, le maréchal Clausel partait d'Oran pour Tlemcen, à la tête d'une armée de sept mille cinq cents hommes, divisée en trois brigades sous les ordres des généraux Perrégaux et d'Arlanges et du colonel Vilmorin. Huit obusiers de montagne, quatre pièces montées, une batterie de fusées à la Congrève, un équipage de ponts et quatre compagnies du génie lui assuraient les moyens de surmonter tous les obstacles. L'ennemi ne se montra pas, et l'armée

entra le 13 à Tlemcen, sans avoir tiré un seul coup de fusil. La ville était déserte. Renouvelant la tactique qu'il avait pratiquée à Mascara, l'émir en avait emmené la population, et l'avait fait camper à une lieue au delà, lui assurant qu'au bout de deux jours les Français se retireraient, et qu'elle reprendrait alors sans dommage possession de ses foyers.

Ces prévisions ne devaient pas se réaliser. Séduit par l'admirable position de la ville comme point stratégique et commercial, par la beauté du pays, par la richesse de la végétation, par la fertilité du sol, par la sécurité que trouverait une garnison française derrière les murailles du méchouar, le maréchal se détermina à occuper définitivement Tlemcen, et fit entreprendre immédiatement les travaux nécessaires pour mettre la citadelle en bon état de défense. Pendant qu'une partie de l'armée était réservée à ce soin, la première et la deuxième brigade s'étaient mises à la poursuite d'Abd-el-Kader, qui, se voyant sur le point d'être enveloppé, prit la fuite en toute hâte. Il ne dut son salut qu'à la vitesse de sa course, et perdit ses tentes, ses bagages et ses chevaux. Les brigades rentrèrent dans la ville le 17 janvier, ramenant la plupart des émigrants, qu'elles avaient ramassés sur leur chemin.

Afin d'assurer les communications de la garnison de Tlemcen avec Oran, le maréchal avait formé le projet d'établir un poste fortifié à l'embouchure de la Tafna. Dans cette direction, la ville n'est éloignée de la mer que d'une distance de quatorze lieues, et, du rivage, le poste aurait donné la main à la petite île de Rachgoun, déjà occupée par les Français. Laissant donc la première brigade à la garde de Tlemcen, le maréchal partit le 25, avec les deux autres, et vint passer la nuit au confluent

de la Tafna et de l'Isser. Il n'apprit pas sans surprise que l'émir, qu'on aurait pu croire découragé, l'attendait en avant, avec dix mille hommes postés sur les hauteurs, afin de l'écraser dans la gorge où coule la Tafna. Le lendemain, en effet, on aperçut l'ennemi qui se déployait en demi-cercle, sur les collines entre lesquelles devait passer la colonne. Attaqué avec élan, il se battit de manière à prouver qu'il n'était nullement abattu par ses défaites antérieures. Après six heures de combat, l'ennemi fut partout dispersé, et la colonne se rallia, pour y passer la nuit, sur le terrain où elle avait couché la veille.

Le 27 au matin, le maréchal se disposait à reprendre sa marche, lorsqu'on vint lui annoncer que l'émir s'avançait à sa rencontre. Le maréchal se prépara à le recevoir; mais le combat fut de courte durée, l'arrivée d'une partie de la première brigade amenée par le général Perrégaux ayant déterminé l'émir, qui craignait d'être pris entre deux feux, à se mettre sur la défensive, dans une position très-habilement choisie pour rester maître de sa retraite.

Vainqueur dans ces deux journées, le maréchal ne crut pas cependant devoir persister dans son dessein, et affronter les difficultés du terrain, sous la surveillance d'un ennemi si nombreux commandé par un tel chef. Il retourna à Tlemcen.

La population de cette ville était alors en proie à la désolation et à la terreur, par suite d'une mesure des plus mal inspirées. Trompé par les rapports qui lui étaient faits sur la richesse des habitants, le maréchal avait frappé sur eux une contribution de cinq cent mille francs, qu'il destinait, pour partie, à payer les frais de l'expédition, et pour l'autre partie, à donner une grati-

fication à ses troupes. Il avait chargé du soin de faire rentrer cet impôt un juif d'Oran, le fils d'un ancien bey et le commandant Yusouf. Ceux-ci s'acquittèrent de leur tâche avec une rigueur extrême; et pourtant la violence, la bastonnade, les tortures ne firent tomber dans leurs mains qu'une somme d'environ 100,000 francs, formée, pour les deux tiers, des bijoux arrachés aux femmes. Ce qu'il y eut de plus fâcheux dans cette affaire, c'est que les victimes de ces exactions furent presque exclusivement les Koulouglis, c'est-à-dire ceux qui étaient restés, depuis cinq ans, nos alliés fidèles contre les Arabes. On renonça à poursuivre la perception de la somme entière. Mais les plaintes des malheureux spoliés eurent un grand retentissement. Elles parvinrent jusqu'à la métropole. L'opinion publique, la presse, les Chambres s'en émurent. Cette circonstance, qu'il ne put être justifié de l'emploi régulier que d'un tiers de la somme réalisée, donna naissance à d'injurieuses suppositions, que le maréchal repoussa dans un mémoire justificatif, sans que ses explications fussent complétement satisfaisantes; et ceux qui n'accusèrent pas sa probité déplorèrent au moins les procédés qu'il avait tolérés. Au reste, le Gouvernement condamna formellement une mesure aussi impolitique que brutale, et les Chambres votèrent, avec le budget de 1837, une somme de 94,444 francs pour remboursement aux ayants droit de la contribution de guerre de Tlemcen.

Bien que les Koulouglis fussent profondément irrités contre nous, la crainte des vengeances dont ils seraient l'objet de la part d'Abd-el-Kader s'ils se livraient à lui les rivait à notre alliance. Ils restèrent donc dans le méchouar qui, bien fortifié et bien approvisionné, reçut une garnison de cinq cents hommes commandés par le

capitaine Cavaignac. Ces dispositions prises, le maréchal partit de Tlemcen le 7 février, et rentra à Oran le 12, sans avoir été sérieusement attaqué par Abd-el-Kader, dont les Arabes ne cessèrent pourtant de tourbillonner sur les derrières de la colonne. Quelques jours après, le maréchal alla visiter l'îlot de Rachgoun, puis il retourna à Alger, laissant au général d'Arlanges l'ordre d'établir un camp fortifié à l'embouchure de la Tafna.

Durant son absence, l'état des choses dans les provinces d'Alger et de Titterie ne s'était pas amélioré. Les turbulents Hadjoutes et d'autres tribus de la plaine et de l'Atlas tenaient incessamment la campagne, et ne laissaient aucun repos à nos troupes. Le bey nommé à Médéah par Abd-el-Kader s'était retiré sur l'ordre de l'autorité française; mais celui qui y avait été nommé au nom de la France n'avait pu s'y établir. C'était toujours la guerre.

En présence des nécessités auxquelles nous avions à faire face, sur tous les points de la Régence où flottait le drapeau de la France, aucune mesure ne pouvait être plus malencontreuse que la réduction de l'armée d'occupation. Le Gouvernement dut l'ordonner cependant. Le budget était alors livré à l'examen de la commission de la Chambre des députés. Or, tout en se montrant favorable à notre établissement du Nord de l'Afrique, la Chambre n'accordait qu'avec la plus extrême parcimonie les moyens de satisfaire aux dépenses qu'il entraînait, et la commission proposait de réduire à dix-neuf mille hommes le modeste effectif de vingt-trois mille hommes demandé pour 1837. Dans de telles conditions, le Gouvernement n'osa prendre sur lui de prolonger le séjour dans la Régence des renforts qui y avaient été envoyés spécialement pour venger le désastre de la Macta. Il hésita

d'autant moins à les rappeler, que les rapports toujours fort exagérés du maréchal lui représentaient les Arabes comme découragés et peu capables d'un nouvel effort.

Avant de se priver d'une partie de ses forces, le maréchal voulut du moins mettre à exécution le projet qu'il avait formé, de rétablir son autorité dans la province de Titterie. Il partit le 30 mars 1836, du camp de Bouffarik, à la tête d'une armée de cinq mille fantassins et douze cents cavaliers, avec cinq compagnies du génie et deux batteries de montagne. Il avait sous ses ordres les généraux Desmichels, Rapatel et Bro, et se dirigeait sur l'Atlas. A peine avait-il franchi la Chiffa, qu'il fut attaqué avec une rare audace par un gros de Kabyles et d'Arabes. A partir de ce moment, l'ennemi se multiplia de toutes parts sur les pas de la colonne, qui n'avança plus qu'en combattant, sans pourtant ralentir sa marche. Le 31, l'armée coucha près de la ferme de Mouzaïa, et le lendemain elle pénétra dans la montagne. Les Kabyles nous y attendaient, et couronnaient les crêtes. Attaqués intrépidement, ils se défendirent avec acharnement. Il fallut les combattre corps à corps, et les poursuivre de pic en pic. Un grand nombre, culbutés à la baïonnette, roulèrent sur les flancs des rochers, qui restèrent teints de leur sang. Le 1er avril à cinq heures du soir, l'armée était maîtresse du col de Téniah.

Pendant ce temps, le génie n'avait cessé de travailler avec une admirable ardeur à établir, à travers les masses rocheuses, une route praticable à l'artillerie. Le 2 avril, l'éloignement d'une partie des Kabyles permit de lui adjoindre des détachements des autres corps, tandis que le reste de l'armée, toujours combattant, tenait l'ennemi à distance et protégeait les travailleurs. C'est ainsi qu'en six jours, une route en état suffisant de viabilité fut ou-

verte, de la plaine de la Métidjah à la ville de Médéah, sur un développement de près de seize kilomètres.

Cette route, dont il n'est pas besoin de faire ressortir l'importance stratégique, fut le résultat le plus précieux de l'expédition. Après avoir fait reconnaître à Médéah l'autorité du bey Mohammed-ben-Hussein qu'il y avait nommé, et avoir distribué à ses Koulouglis six cents fusils et cinquante mille cartouches, le maréchal se remit en marche pour Alger, où il rentra le 9 avril. Il se disposa alors à partir pour la France, le ministère l'ayant invité à venir défendre les intérêts de l'Algérie devant la Chambre des députés dont il était membre. Il s'embarqua le 14 avril, en laissant le commandement par intérim au général Rapatel.

Jusqu'à cette époque, la ville de Bone et ses environs avaient joui, sous la sage et intelligente administration du général Munk d'Uzer, d'une tranquillité exceptionnelle. Mais l'active et trop ardente imagination du maréchal Clausel avait conçu, pour soumettre la province de Constantine à la France, un plan pour l'accomplissement duquel il avait arrêté son choix sur le commandant Yusouf. S'il n'eût été besoin que d'un courage à toute épreuve, d'une audace que rien n'étonne, d'une conscience supérieure à de vulgaires scrupules, nul, en effet, n'était plus capable que ce jeune officier de répondre aux vues du maréchal. Mais il y avait au moins une grande légèreté à confier, au nom de la France, un pouvoir quasi-despotique, dans des conditions où tous les abus étaient possibles, à l'homme sur qui retombaient principalement les iniquités de la contribution de Tlemcen. Quoi qu'il en soit, c'est à Tlemcen même que le maréchal avait conféré au commandant Yusouf le titre de bey de Constantine. En attendant qu'il pût prendre possession de la

province et de sa capitale, Yusouf-Bey devait s'établir à Bone, et s'efforcer de conquérir à sa cause les populations qu'il aurait à gouverner. Le général Munk d'Uzer fut rappelé, et céda, à la fin de mars 1836, la place au colonel Duverger. Quant au commandant Yusouf, ses attributions n'étaient pas déterminées. Il était bey, indépendant du colonel; il avait sous ses ordres un escadron de spahis, et était autorisé à lever un corps de mille Turcs ou Koulouglis, à charge par lui de tirer directement des populations de son beylik l'argent nécessaire à ses dépenses. A peine arrivé, il se donna carrière, et ressuscita comme agent de la France les procédés les plus condamnables de l'administration turque. Les réquisitions, les exactions, les extorsions, les vols de bétail, les violences contre les personnes, les exécutions sommaires ou secrètes jetèrent l'effroi dans la contrée. Des plaintes s'élevèrent de toutes parts; les Arabes demandèrent protection à l'autorité française contre celui qu'elle leur avait donné pour chef. Mais le crédit dont jouissait le bey près du gouverneur général l'emporta sur toutes les réclamations. On vit alors la plupart des tribus qui étaient venues à nous avec confiance, regrettant le despotisme d'Ahmed, retourner lui faire leur soumission, et nous perdîmes en quelques mois tout le fruit des longs et heureux efforts du général d'Uzer. On dira bientôt quelle part de responsabilité revient au commandant Yusouf dans les malheurs de l'expédition de Constantine.

Les instructions laissées par le maréchal au général D'Arlanges touchant l'établissement d'un camp fortifié à l'embouchure de la Tafna étaient précises. Le général n'eut garde d'attendre pour s'y conformer que ses forces, déjà à peine suffisantes, fussent encore réduites par le départ des régiments rappelés en France. Il se mit donc

en route le 7 avril, avec une petite armée de trois mille hommes et huit pièces d'artillerie. Il arriva le 16 à sa destination, après avoir soutenu, dans la journée du 15, contre une masse d'infanterie kabyle commandée par Abd-el-Kader, un combat des plus vifs, qui nous coûta quatre-vingts hommes tués ou blessés. Les travaux du camp, qui fut placé sur la rive droite du fleuve, furent immédiatement commencés.

Cependant de forts partis d'Arabes ou de Kabyles, qui se montraient incessamment autour du camp et qui inquiétaient nos fourrageurs, donnèrent à penser au général D'Arlanges que l'ennemi l'enveloppait à petite distance avec des forces considérables. Afin de s'en assurer, il partit le 25, à la tête d'une colonne de dix-huit cents hommes, pour faire une reconnaissance dans la direction de Tlemcen. Il n'avait pas fait deux lieues que ses conjectures s'étaient changées en certitude; Abd-el-Kader était devant lui, et tout le pays était couvert de ses troupes. Le général fit aussitôt volte-face pour se replier sur le camp. Mais si rapide qu'eût été ce mouvement, l'ennemi avait été plus prompt encore, et s'était élancé sur les flancs de la colonne, débouchant par toutes les gorges et s'emparant de toutes les crêtes. Alors commença un combat furieux. Dominés de toutes parts, les Français eurent à supporter un feu terrible. Enhardis par leur nombre, qui ne s'élevait pas à moins de neuf à dix mille, les ennemis se précipitèrent du sommet des collines sur nos tirailleurs qui en suivaient la base. On se tuait à la baïonnette. L'acharnement des Kabyles tenait de la rage; les obus, la mitraille ne les arrêtaient pas. Un instant notre artillerie se trouva compromise, et elle ne fut dégagée que par un effort héroïque. Enfin après quatre heures de cet affreux combat, la colonne trouva

un refuge dans le camp. Nous avions trois cents hommes tués ou blessés, et, parmi ces derniers, le général en chef, l'un de ses aides de camp et son chef d'état-major. Quant à l'ennemi, ses pertes furent immenses; mais resté maître du champ de bataille, lui seul a pu compter ses morts.

Dix-huit cents hommes parvenant à regagner leur camp, sans perdre une de leurs voitures, sans abandonner un seul de leurs blessés, et en tenant tête à une masse de neuf à dix mille hommes intrépides à l'attaque, c'était certes une glorieuse retraite; ce n'était pas une défaite. Néanmoins les Arabes célébrèrent cette affaire comme une éclatante victoire. Abd-el-Kader fit répandre partout des proclamations exaltant son triomphe, et annonçant que l'heure marquée par le Koran pour l'expulsion définitive des infidèles était arrivée. Les tribus qui l'avaient abandonné, quand elles l'avaient vu faible, revinrent à lui dès qu'elles le crurent le plus fort; d'autres, restées jusqu'alors indépendantes, le reconnurent pour chef. Il établit son quartier général à Nédroma, à l'ouest et à égale distance du camp et de Tlemcen. Il répartit son armée de manière à couper toute communication entre le camp, Oran et Tlemcen. Ses éclaireurs, toujours en mouvement, ne permettaient plus aux Français de dépasser leurs avant-postes; et l'état de la mer ayant, pendant plusieurs jours, interrompu les arrivages, la garnison du camp souffrit cruellement du manque de nourriture.

Dans cette extrémité, le général D'Arlanges avait demandé des secours au général Rapatel. Mais, loin que celui-ci pût rien distraire des forces dont il disposait, il était lui-même aux prises avec de très-graves embarras. La province de Titterie nous était plus hostile que jamais.

Le bey installé à Médéah par le maréchal Clausel avait été renversé, remplacé par Aïssa-el-Barkani, bey d'Abd-el-Kader, et envoyé prisonnier à l'émir. Quant à la province d'Alger, elle était encore une fois en pleine insurrection, et nous n'y possédions plus, littéralement, que les portions du sol couvertes par nos baïonnettes. Les Hadjoutes s'avançaient effrontément jusque dans la ligne des blockhaus, surprenant et tuant les colons et les soldats, enlevant le bétail. Ils s'emparèrent même d'un troupeau de l'administration.

Ainsi, après six ans de sacrifices et de laborieux efforts, nous étions à peine maîtres de la banlieue d'Alger; nous étions bloqués dans Oran, bloqués dans Mostaganem, bloqués dans le camp de la Tafna, bloqués dans le Méchouar de Tlemcen, et la souveraineté d'Abd-el-Kader s'étendait sur tout le pays, de Médéah au Maroc.

Le 6 juin 1836, le général Bugeaud arriva directement de Toulon au camp de la Tafna, pour relever sur ce point l'état de nos affaires. Il amenait avec lui les 23e, 24e et 62e de ligne. Le général de l'Etang était nommé au commandement d'Oran à la place du général D'Arlanges. Après avoir pourvu le camp des munitions et du matériel nécessaires, et affecté à sa garde un corps de dix-huit cents hommes, le général Bugeaud se proposait de partir pour Tlemcen. Mais ayant appris qu'Abd-el-Kader s'approchait d'Oran pour brûler les récoltes des tribus qui nous étaient restées fidèles, il se porta sur cette ville. Son armée s'élevait au chiffre de six mille hommes, avec dix pièces de montagne. Le premier jour, il rencontra la cavalerie de l'émir, qui fut promptement culbutée. L'infanterie, qu'on apercevait au loin, ne voulut pas tenter le sort des armes et se mit en retraite. La colonne entra le 16 à Oran, sans avoir eu d'autre engagement.

Le 19, l'armée s'achemina sur Tlemcen. Elle y coucha le 21, après avoir soutenu le dernier jour, à son arrière-garde, un petit combat de cavalerie. L'émir qui, la veille encore, entourait la ville avec une armée de six mille hommes, s'était retiré à notre approche. Le général trouva la garnison du méchouar en bon état. Il aurait désiré passer quelques jours en ce lieu ; mais il n'aurait pu le faire qu'aux dépens des approvisionnements de la garnison, l'émir ayant fait dévorer les récoltes à six lieues à la ronde, par les immenses troupeaux qu'il y avait rassemblés, au nombre de cent vingt mille têtes. L'armée française se remit donc en route le 26, pour le camp de la Tafna, où elle arriva le 29, sans que l'ennemi eût essayé de lui disputer ni le passage de l'Isser, ni celui des montagnes.

Le général Bugeaud avait espéré, en conduisant son armée à Tlemcen, qu'une victoire remportée sur Abd-el-Kader lui donnerait ensuite toute sécurité pour opérer le ravitaillement de la garnison du méchouar. L'émir, en se retirant devant lui et en refusant la bataille, avait trompé son attente. Le ravitaillement restait donc exposé à toutes les chances que pouvait faire courir, à une colonne gênée dans sa marche par un convoi considérable, la rencontre d'une armée nombreuse, reposée, libre de ses mouvements et maîtresse de choisir le moment et le lieu de l'attaque. On devait porter au méchouar des vivres pour quatre mois, avec des munitions et divers objets, qui furent chargés sur cinq cents chameaux et trois cents mulets. Puis la colonne, composée de six régiments, d'un bataillon des auxiliaires indigènes et de l'artillerie de montagne, partit du camp de la Tafna, qu'elle quitta le 4 juillet dans la soirée. Le 5, elle franchit l'Isser, et coucha sur sa rive gauche, non loin de son

confluent avec la Sickak. Dans la soirée, la cavalerie de l'émir se montra sur la rive droite, tandis que la présence de l'ennemi, révélée par des feux à peu de distance en avant de la colonne, semblait annoncer de sa part l'intention d'enfermer les Français entre les ravins de la Sickak, qu'ils devaient traverser deux fois pour gagner Tlemcen. En effet, l'émir, dans l'espoir de s'emparer du riche convoi, s'était décidé à livrer une bataille sérieuse. Il avait réuni toutes ses forces, auxquelles s'étaient joints de nombreux auxiliaires venus du Maroc; il avait enflammé la convoitise de cette multitude par l'appât du butin, et lui avait promis l'extermination définitive des Français, dont l'armée qu'il allait anéantir était, disait-il, la dernière qui pût être envoyée en Afrique.

Le 6 juillet, à quatre heures et demie du matin, lorsque le convoi n'avait encore passé qu'à moitié le premier ravin de la Sickak, la cavalerie de l'émir se jeta sur les derrières de la colonne, où elle fut reçue avec une grande fermeté par les Arabes auxiliaires sous la conduite de Mustapha. Bientôt l'infanterie africaine, commandée par l'émir en personne, se présenta dans la direction que suivait le corps d'armée afin de l'arrêter au passage; en sorte que le général Bugeaud était attaqué en tête et en queue. Mais l'émir avait commis une grande faute; et en voulant nous entourer, il s'était lui-même coupé. Le général français prit avec autant de promptitude que d'habilité son ordre de bataille. Il fit face des deux côtés, disposant ses troupes de manière à présenter un double front oblique, se joignant par une extrémité en forme de V très-ouvert, le convoi placé dans l'angle saillant. Par cette manœuvre, les masses ennemies se trouvèrent retenues à l'entrée d'un carré qu'enceignaient de trois côtés les lits torrentueux de la Sickak, de l'Isser et

de la Tafna, et offant, sur une étendue de trois lieues, un terrain admirablement favorable à l'action de la cavalerie.

L'armée africaine marcha résolûment à l'attaque, en masses confuses et avec des cris affreux, repoussant devant elle nos tirailleurs. Après quelques décharges d'obus et de mitraille, l'armée française s'ébranla tout entière à son tour, et aborda l'ennemi avec une grande franchise. Le choc fut vigoureusement soutenu de part et d'autre. Une charge de chasseurs enfonça le centre de la ligne africaine; mais son aile droite arrêta et déconcerta un instant notre cavalerie. Celle-ci, toutefois, ne tarda pas à reprendre l'avantage, et l'armée ennemie plia partout et se mit en déroute. En vain Abd-el-Kader essaya-t-il de rétablir le combat en amenant en ligne son infanterie régulière qu'il avait tenue en réserve, et la cavalerie qu'il était parvenu à rallier. Il fut lui-même culbuté et entraîné dans la déroute générale. Une multitude de ces fuyards, poursuivie avec impétuosité, vint s'accumuler dans une sorte de presqu'île formée par les sinuosités de l'Isser. En cet endroit, le sol descend tout à coup par une pente rapide jusqu'au bord d'un rocher coupé à pic, à dix ou douze mètres au-dessus du lit de la rivière. Les fuyards se précipitaient au bas de ce rocher, et la plupart restaient étendus sur le sol, ou morts ou les membres brisés. Un grand nombre de ceux que nos armes avaient épargnés périrent ainsi. On n'estima pas à moins de quinze cents hommes les pertes des Africains dans ce combat, qui laissa, en outre, entre nos mains cent trente prisonniers, une grande quantité d'armes et six drapeaux. Nous n'avions, de notre côté, que cent deux hommes hors de combat.

Après une si éclatante victoire, la marche du convoi ne

pouvait plus être inquiétée. Elle ne le fut pas, en effet; et l'armée, après avoir ravitaillé le méchouar, rentra à Oran, le 19 juillet, sans avoir revu l'ennemi. Le général Bugeaud, dont la mission était glorieusement accomplie, revint en France.

Un nouveau coup, le plus terrible qu'il eût encore reçu, venait d'être porté à Abd-el-Kader, et bien des tribus l'abandonnèrent à sa mauvaise fortune. Mais l'intelligent émir n'était à bout ni de constance ni de ressources, et il ne devait pas tarder à se relever d'un échec par lequel on aurait pu le croire abattu pour longtemps.

FIN DU TOME TROISIÈME.

NOTES, DOCUMENTS

ET

PIÈCES JUSTIFICATIVES

NOTES, DOCUMENTS

ET

PIÈCES JUSTIFICATIVES

NOTE A (page 7).

Compte rendu des députés de l'opposition à leurs commettants.

Les Députés soussignés, présents à Paris, convaincus des périls d'un système qui éloigne le Gouvernement de plus en plus de la révolution qui l'a créé, regardent, dans la situation actuelle de la France, comme le plus impérieux de leurs devoirs de rendre compte à leurs commettants de leurs principes et de leurs votes. S'il n'a pas été en leur pouvoir de ramener le Gouvernement aux conditions de sa propre conservation, il est du moins en leur pouvoir de signaler le danger.

Notre révolution de 1830 a été diversement appréciée. Les uns n'y ont vu qu'un incident, qu'une modification de la Restauration, et ils en ont conclu que les hommes et les principes de la Restauration devaient être les principes et les hommes du Gouvernement nouveau. L'influence de cette opinion s'est retrouvée dans toutes les phases de la longue et stérile session qui vient de s'accomplir. On l'a reconnue dans les débats sur la liste civile, sur l'hérédité de la pairie, sur l'organisation de l'armée ; elle a présidé à la discussion du budget ; elle dirige l'administration et règle son attitude vis-à-vis de l'étranger.

Les autres, et les soussignés sont de ce nombre, ont salué dans la révolution de Juillet la consécration définitive des principes et des droits proclamés par la grande révolution de 1789. Ces principes et ces droits, telle est la base large et puissante sur laquelle ils auraient voulu asseoir le trône. Leurs discours et leurs votes ont été constamment la conséquence de cette pensée.

Ainsi, lors de la discussion de la liste civile, nous avons cru que la royauté nouvelle avait d'autres conditions de force et d'existence que le luxe et la corruption des vieilles monarchies ; que, forte de son origine populaire et de la raison publique, elle n'avait besoin ni de frapper les imaginations par son opulence, ni d'acheter des dévouements ; dans la même discussion, et sur l'insistance du ministère à rétablir, dans notre langage et dans notre droit politique, l'expression féodale de sujets, nous avons dû protester.

Les débats sur la constitution de la pairie ont été un vaste champ où les partisans des doctrines du régime déchu ont fait connaître à la fois leurs désirs et leurs regrets. A les entendre, rien de plus sacré que les priviléges préexistant à la Révolution, et, suivant eux, point d'État, point de société possibles hors de l'hérédité de la pairie. C'était une pensée de restauration.

Quant à nous, fidèles au principe d'égalité et de souveraineté nationale, nous avons fait prévaloir le vœu de la France, et l'hérédité a été abolie.

Nous voulions plus, nous demandions que le pouvoir législatif, même dans l'autre Chambre, dérivât d'une délégation du souverain, c'est-à-dire de la nation. Nous ne voulions pas que certains pairs pussent se dire plus légitimes que le Roi. Il nous paraissait que la révolution devait élire ses législateurs, comme elle aurait dû instituer ses juges. La majorité en a jugé autrement. Le temps et l'expérience prononceront entre elle et nous.

L'armée a été l'objet de notre plus vive sollicitude. Réparer, pour le passé, les injustices de la Restauration; la rendre, pour l'avenir, redoutable aux ennemis de la France, sans que la liberté intérieure en pût être menacée ; assurer l'avancement, non à la faveur, mais aux services ; répandre l'instruction dans les régiments, enfin améliorer, sous tous les rapports, la condition du soldat, tel était notre but. La proposition de reconnaître les grades et les décorations des Cent-Jours satisfaisait au premier de ces vœux, et elle avait été adoptée par les deux Chambres. Il appartenait à une mesure législative de consacrer une réparation qui n'était pas individuelle, mais collective. Sans donner ou refuser la sanction royale, le Gouvernement a substitué une ordonnance à une mesure législative, méprisant ainsi l'initiative des Chambres, violant les règles de compétence constitutionnelle, et même les formes matérielles établies pour le refus de la sanction. Nous avons dû protester.

Deux systèmes étaient présentés pour l'organisation de l'armée : l'un qui demandait une puissante réserve, composée de la garde na-

tionale et des soldats libérés du service, aurait permis de diminuer la force et les dépenses de l'armée permanente; l'autre, au contraire, laissait la garde nationale mobile sans organisation; il exigeait inutilement la présence sous le drapeau d'un plus grand nombre de soldats.

Le premier système, plus économique, plus favorable à la fusion de la garde nationale et de l'armée, était le nôtre. Le second a obtenu la majorité.

Le budget semblait devoir réunir toutes les opinions dans des vues d'économie et de soulagement des contribuables.

Les continuateurs de la Restauration ont trouvé toutes les dépenses légitimes, tous les impôts bien assis, et, comme si ce n'eût pas été assez de la loi douloureuse de la nécessité, ils se sont chargés, dans leurs insultantes théories, de faire considérer comme un bienfait l'exagération de l'impôt. Nous aurions voulu que la révolution apportât sa dot au peuple. Loin de nous la pensée de compromettre des ressources que la défense du territoire peut rendre nécessaires. Mais une administration plus économique et plus simple, une meilleure assiette de certains impôts, un mode de recouvrement moins tracassier, diminueraient le fardeau des charges publiques; elles en deviendraient plus équitables et moins pesantes sur les classes laborieuses.

Les questions d'administration intérieure nous ont aussi trouvés divisés. Autant, et plus que nos adversaires, nous voulions, nous demandions la répression de toutes les atteintes à l'ordre public. Convaincus que la sécurité est le premier besoin d'un peuple dont l'existence est dans le travail, nous pensions qu'un gouvernement populaire aurait eu plus de force pour prévenir les troubles, et plus de modération pour les réprimer. Le Gouvernement, qui s'est proclamé si fort, n'a réussi par ses violences, selon son propre aveu, qu'à organiser la résistance sur tous les points du territoire, et à jeter dans les populations les plus dévouées des ferments d'irritation et de désordre.

Quant au personnel de l'administration, après la chute d'un gouvernement auquel il se rattachait naturellement un certain nombre d'existences, il était facile de reconnaître où se trouveraient les ennemis d'un nouvel ordre de choses. Le Gouvernement, abusé par de funestes doctrines et par d'injustes préventions, n'a vu d'ennemis que dans ceux qui avaient combattu pour le fonder.

Un membre de l'opposition a voulu que la France sût enfin si son Gouvernement craindrait de se compromettre sans retour avec elle

dans la révolution de juillet. La proposition Bricqueville, après avoir échoué une première fois, a été reproduite dans la dernière session. Elle était comme le pressentiment d'une tentative récente, dès lors méditée, et dont le pouvoir, si l'on en croit son organe officiel, possédait déjà le secret. On a vu cependant le parti ministériel réunir tous ses efforts pour dénaturer cette proposition, et même, après le vote des Chambres, un mauvais vouloir en a retardé la sanction, comme si cet inexplicable délai devait être une protestation tacite et un motif d'absolution. Ce système de ménagement compromet la paix intérieure de la France, et porte les hommes timides à douter d'un gouvernement qui paraît douter de lui-même.

La dernière session semblait plus particulièrement consacrée à la réalisation des promesses de la Charte. Les Chambres devaient constituer le pouvoir municipal dans toutes ses branches, organiser la responsabilité des ministres, celle de tous les agents du pouvoir, l'instruction primaire et la liberté de l'enseignement. Nous avons pressé l'accomplissement de ces promesses. Nous demandions un système municipal qui décentralisât les petites affaires, simplifiât les grandes, étendît partout les éléments de la vie politique, et associât au moins au droit de cité le plus grand nombre possible de citoyens. Une large organisation du département et de la commune serait, en effet, le plus puissant moyen de force, d'ordre public et de prospérité matérielle. Des projets de loi avaient été arrachés, pour ainsi dire, au ministère par les exigences de l'opinion ; ils ont été neutralisés dans la Chambre par une secrète influence, et détruits enfin par des ajournements indéfinis. Tels étaient nos vœux sur la politique intérieure : ils ont été impuissants.

Dans les relations de la France avec l'étranger, notre bannière a encore été celle de 1789 : point de guerre d'ambition ni de conquête, mais indépendance absolue à l'intérieur de toute influence étrangère. C'est la rougeur sur le front que nous avons plusieurs fois, dans le cours de la session, entendu les agents du Gouvernement parler de la crainte de déplaire aux cabinets étrangers ; nous croyions que la France était à jamais affranchie de cette humiliante influence; nous ne désavouons pas nos vives sympathies pour le bonheur et la liberté des autres peuples, mais nous n'avons jamais eu la prétention de les soumettre à nos institutions.

Après le renversement d'une dynastie imposée par la Sainte-Alliance, le Gouvernement devait surveiller avec inquiétude les mouvements des monarques étrangers. Il ne devait pas leur permettre surtout d'étendre et d'augmenter leur puissance

Il l'avait reconnu lui-même, quand il avait annoncé à la France l'intention de secourir l'Italie contre l'Autriche, et de protéger contre la Russie la nationalité polonaise. Et, cependant, malgré ses promesses formelles, malgré les intérêts anciens et nouveaux de la France, il a abandonné l'Italie à la domination de l'Autriche, et il a laissé périr la Pologne, cette Pologne que nous pouvions secourir, quoi qu'on en ait dit à la tribune, et que notre devoir était de sauver.

Que l'on ne croie pas qu'un langage mesuré et ferme eût amené la guerre : nous croyons au contraire que c'était le seul et le plus sûr moyen de conserver la paix.

En résumé, la paix avec l'indépendance et la dignité de la France, l'ordre par la liberté, une fidélité inaltérable à la pensée de la révolution de Juillet, pensée de nationalité, de justice, d'ordre, de gloire et de modération, de liberté et de civilisation générale, pensée glorieuse et pure que nous aimons à reproduire, que tous nos votes ont fidèlement exprimée, que nos cœurs n'ont jamais trahie : telle a été et telle sera toujours notre religion politique.

Loin de nous l'intention d'imiter nos adversaires dans leurs violences et leurs calomnies. Mais que les hommes du 13 mars nous disent si une seule de leurs promesses a été tenue.

Ils devaient réunir autour du trône toutes les opinions, et ils ont jeté des divisions funestes parmi des hommes généreux, que rapprochaient l'amour de la liberté et le sentiment du danger de la patrie.

Ils devaient affermir la révolution, et ils ont brisé ses appuis naturels par la dissolution des gardes nationales des villes les plus belliqueuses et les plus dévouées.

Ils devaient favoriser la liberté de la presse, qui sauva la France, et ils l'ont traquée avec leurs réquisitoires, ruinée avec les impôts, corrompue avec leurs amortissements, accablée avec les amendes.

Ils savaient que l'immense majorité de la nation et de la Chambre des députés voulait abolir l'hérédité de la pairie, et ils ont traité de visionnaire et de folle la volonté nationale et parlementaire.

Ils avaient déclaré qu'ils feraient régner l'ordre légal, et il n'est pas une loi dont ils n'aient perverti ou faussé l'application; qu'ils s'appuieraient sur les Chambres, ils ont étouffé leur initiative; qu'ils acquitteraient, par l'hospitalité, la dette de la France envers les patriotes réfugiés de la Pologne, de l'Italie, de l'Espagne, et ils ont flétri cette hospitalité par les conditions honteuses qu'ils y ont attachées.

Ils nous garantissaient la sécurité intérieure, et sans cesse elle a été troublée par des émeutes, par des conflits violents entre le peuple et l'autorité, par les agressions de plus en plus audacieuses du gouvernement déchu.

Ils nous annonçaient un désarmement général, et ils nous ont si bien enlacés dans un dédale inextricable d'intrigues diplomatiques, qu'il leur est impossible à eux-mêmes d'assigner un terme à cet état d'anxiété, qui n'est ni la paix ni la guerre, et qui tue notre commerce et notre industrie.

Enfin, dans quelle situation le système de la quasi-légitimité laisse-t-il la France, après deux ans d'expérience? Au dehors, la coalition des rois n'est-elle pas plus menaçante que jamais? Au dedans la guerre civile n'est-elle pas flagrante? Ces soldats qui bordent nos frontières, ces complots, ces tentatives, ces troubles sans cesse renaissants dans l'Ouest et dans le Midi, ne suffiront-ils pas pour ouvrir les yeux du pouvoir? Attendra-t-il, pour se prononcer, que nos départements soient en feu, nos provinces envahies, la France compromise, et qu'elle ne puisse se sauver qu'en prodiguant à la fois ses enfants et ses trésors?

Nous le proclamons avec une douloureuse et profonde conviction : que ce système se prolonge, et la révolution de Juillet et la France sont livrées à leurs ennemis.

La Restauration et la Révolution sont en présence; la vieille lutte que nous avions cru terminée recommence. Que le Gouvernement choisisse : la position équivoque qu'il a prise n'est pas tenable. Elle ne lui donne ni les forces de la Restauration, qui est irréconciliable, ni celles de la Révolution, qui s'irrite et se défie.

La France de 1830 a pensé, comme celle de 1789, que la royauté héréditaire, entourée d'institutions populaires, n'a rien d'inconciliable avec les principes de la liberté. Que le gouvernement de Juillet rentre donc avec confiance dans les conditions de son existence. Le monde entier sait ce que la Révolution française apporte de puissance à ceux à qui elle se donne; mais elle veut qu'on se donne à elle sans retour, sans arrière-pensée.

Pour nous, unis dans le même dévouement à cette grande et noble cause pour laquelle la France combat depuis quarante ans, nous ne l'abandonnerons ni dans ses succès ni dans ses revers; nous lui avons consacré notre vie, et nous avons foi dans son triomphe.

NOTE B (page 113).

Opinion de M. de Lafayette sur le coup de pistolet du Pont-Royal.

Paris, 19 novembre 1832.

« Je rentre de la séance royale. Il est survenu un incident fort extraordinaire. Sur la route, un coup de pistolet est parti de la foule : on a arrêté, dit-on, quelques personnes. Le pistolet a été trouvé par terre ; mais comment se persuader que, lorsque le Roi prend, en général, si peu de précautions pour sa sûreté, on eût pris pour l'assassiner le moment où il était entouré de son nombreux cortége? J'avoue que cela m'a paru une rouerie de police. Le discours était fort sévère sur les troubles républicains et les menées de la Vendée, et annonçait qu'on nous demanderait d'armer le Gouvernement de lois d'exception. Un grand nombre de députés est allé aux Tuileries ; je ne me suis pas joint à la foule, parce que j'étais sous l'impression que c'était une jonglerie, et parce qu'après le démenti que nous nous sommes donné à la face du monde entier, il me semble plus respectueux de ne pas montrer là ma figure. On ne me soupçonnera pas d'applaudir aux moyens d'assassinat, en supposant que celui-ci soit sérieux, ce dont je doute fort. »

NOTE C (page 329).

Deux Lettres de M. de Lafayette.

Lettre écrite aux souscripteurs du banquet donné à M. Dupont (de l'Eure), à l'occasion de sa démission de député.

Paris, 11 mars 1834.

« Mes chers collègues, il serait bien superflu de vous assurer du regret que j'éprouve en me voyant privé de la consolation que nous cherchons dans une triste, mais affectueuse réunion d'adieu, au moment où notre respectable collègue et ami va nous quitter. J'ai pourtant besoin de répéter ici que mon cœur partage avec vous cette nouvelle manifestation de nos sentiments et de nos sympathies pour

le grand et bien-aimé citoyen qui, en se séparant aujourd'hui de nos stériles travaux, n'en reste pas moins attaché à nous et toujours prêt à servir la bonne cause, lorsqu'il croira pouvoir y concourir utilement. Quant à nous, continuons à signaler, à repousser les projets contre-révolutionnaires et antisociaux dont l'ordre du jour actuel offre un scandaleux exemple. Je m'afflige de ne pouvoir pas aller me joindre à vos votes réprobateurs.

« *Signé* : LAFAYETTE. »

Lettre adressée aux journaux au sujet de la loi sur les associations.

« La nouvelle et progressive attaque contre notre révolution de Juillet a été si complétement manifestée de part et d'autre dans la discussion, que mon absence forcée de la Chambre n'est regrettable que pour moi. J'aurais pu néanmoins certifier aux héritiers de 1789 et de 1830 que, même sous l'ancien régime, une telle interdiction soumise au bon plaisir des polices Sartine et Lenoir eût mis en indignation et en rumeur jusqu'aux salons de Versailles. Je me borne aujourd'hui à joindre ma protestation personnelle aux nombreux votes de mes honorables collègues contre cette conséquence antisociale d'un système dont j'ai depuis longtemps signalé l'origine et la tendance.

« Paris, 26 mars 1834.

« *Signé* : LAFAYETTE. »

NOTE D (page 488).

Sur les traitements infligés aux prisonniers d'avril.

On lit dans l'*Histoire de dix ans* de M. Louis Blanc (tome IV, chap. x) :

« Ici, notre plume s'arrête de tristesse et de dégoût. Comment « retracer, sans que le rouge monte au front, les moyens employés « pour faire paraître les prisonniers à l'audience ? Les gardes cou« raient les appréhender dans leurs cabanons, de la sommation pas« sant bien vite à l'injure, et de l'injure à la violence; puis on se « prenait corps à corps, et quand, épuisé de fatigue, accablé par le « nombre, le prisonnier n'avait plus à opposer qu'une résistance

« morte, saisi par les pieds, il était traîné impitoyablement le long « des escaliers de son cachot, sa tête bondissant sur chaque marche. « Brutalité stérile ! En présence de la Cour, l'accusé se redressait « fier de ses meurtrissures, fier de la poussière sanglante dont ses « vêtements étaient souillés ; et alors ce n'étaient plus qu'accès de « colère et clameurs sauvages. »

Ces têtes *bondissant de marche en marche*, cette *poussière sanglante* font leur effet à la fin de ce sinistre tableau, qu'on croirait inspiré par le récit de Théramène sur la mort d'Hippolyte. Il y a là des images de crânes fracassés et de plaies béantes capables, en vérité, d'*arrêter la plume et de faire monter le rouge au front*. On se sent heureux, après avoir lu ce passage, de savoir avec certitude que les accusés d'avril n'ont ni reçu la plus légère égratignure, ni perdu un seul de leurs cheveux.

M. Louis Blanc, ceci en est une preuve entre mille, a étudié l'histoire telle qu'il la raconte dans les colonnes des seuls journaux républicains. C'est là, sans doute, qu'il a appris que les détenus politiques étaient soumis, dans les prisons de la monarchie de 1830, à des traitements qui auraient révolté la sensibilité des bourreaux du saint-office. S'il a cru ce qu'il rapporte avec une si poétique et si légitime indignation, c'est fâcheux pour un historien ; s'il ne l'a pas cru, c'est plus fâcheux encore.

NOTE E (page 489).

Arrêt rendu par la Cour des Pairs le 15 juillet 1835.

« Attendu que les accusés dénommés à l'arrêt du 11 du courant ont été confrontés avec les témoins, tant à charge qu'à décharge ; qu'ils ont entendu les dépositions desdits témoins, dont ils ont discuté ou pu discuter les témoignages en ce qui les concerne, et qu'ils ont présenté ou pu présenter leurs observations sur les faits de l'accusation ;

« Qu'ainsi le réquisitoire du ministère public peut, en l'absence des accusés rebelles, être présenté à la Cour, sans que lesdits accusés, au moyen de la signification qui leur en sera faite, éprouvent de préjudice dans le droit qu'ils ont eu et qu'ils auront toujours d'être entendus dans leur défense ;

« Attendu que la rébellion de certains accusés, comme leur refus de prendre part aux débats et de présenter leurs moyens de défense, ne saurait arrêter le cours de la justice ;

« Ordonne que le procureur général, après avoir fait constater la rébellion de ceux des accusés qui continueraient à s'opposer par la violence à l'exécution de la loi, présentera, même en l'absence desdits accusés, son réquisitoire, lequel sera déposé sur le bureau de la Cour et sera signifié à chaque accusé absent de l'audience ;

« Ordonne en outre que, si la rébellion se renouvelait ultérieurement, elle serait constatée par procès-verbal, dont il sera donné lecture à l'ouverture de chaque audience ;

« Ordonne que, lorsque les accusés présents ou leurs défenseurs auront été entendus, les accusés absents seront ramenés devant la Cour pour présenter leurs moyens de défense ;

« Ordonne que, s'ils refusent d'obéir, et si leur résistance est de nouveau portée aux extrémités de violence et de rébellion dont ils ont déjà donné le scandale, il en sera dressé procès-verbal pour, ledit procès-verbal rappelé, être passé outre au jugement à l'égard des accusés dénommés dans l'arrêt du 11 du courant[1].

NOTE F (page 505).

Attentat de Fieschi.

Après avoir fait le dénombrement des morts et des blessés, l'auteur de l'*Histoire de dix ans* ajoute ce qui suit :

« Des personnes graves ont raconté, d'après le maréchal Maison,
« et pour donner une idée du sang-froid de Louis-Philippe, qu'ayant
« entrevu tout d'abord le parti qu'il était possible de tirer de la si-
« tuation, il avait dit, au plus fort des préoccupations nées de l'at-
« tentat : « Maintenant, nous sommes sûrs d'obtenir nos apanages. »
« Mais on ne doit accueillir ce fait qu'avec la défiance que mérite
« tout ce qui est invraisemblable. »

Ainsi, ce même homme que M. L. Blanc peignait, en juillet 1830, la figure blême, les yeux effarés, et presque fou de peur en allant

[1] M. Louis Blanc, dans les notes de la fin de son quatrième volume, a rapporté d'une manière incomplète et fort inexacte le texte de cet important document.

faire sa visite à M. de Lafayette à l'Hôtel-de-Ville, le voilà aujourd'hui qui, au milieu d'une scène horrible de carnage, entouré de morts et de mourants, au moment où lui-même et ses trois fils viennent d'échapper miraculeusement aux balles des assassins, le voilà qui se réjouit du parti qu'il tirera de cette catastrophe pour avoir « ses apanages. » Et non-seulement il le pense, mais, joignant la sottise à l'insensibilité, il le dit tout haut à ceux qui l'entourent, avant peut-être qu'on sache combien de cadavres gisent là sur le pavé. Ce sont « des personnes graves » qui ont raconté cela à M. Louis Blanc, et M. Louis Blanc, en « grave » *historien*, le répète en ajoutant, il est vrai, que le fait est « invraisemblable. » Mais qui ne sait que le vrai peut quelquefois n'être pas vraisemblable? N'est-il pas invraisemblable, par exemple, qu'un *historien*, écrivant l'*histoire* pour un public qui vient d'en être témoin, descende jusqu'à se faire l'écho de pareils propos d'*ana*, propres seulement à inspirer à tous les gens sensés aussi peu de confiance en son intelligence qu'en sa véracité?

Le lecteur voudra bien nous pardonner d'avoir consacré quelques-unes de ces notes à l'*Histoire de dix ans*. Nous ne pouvions oublier que c'est dans ce « pamphlet en cinq volumes [1] » qu'une génération entière a appris l'*histoire* que nous avons, à notre tour, entrepris de raconter.

NOTE G (page 516).

Écrit saisi en 1836 au domicile d'un sieur Gay, qui parut en justice à l'occasion de la Société des Familles, *et qui déclara le tenir d'un sieur Marc Dufraisse.*

« Si la presse avait de l'intelligence et du cœur, elle pourrait, quelque sévère que soit la législation qui l'étreint, fonctionner encore aujourd'hui avec quelque fruit; mais la presse raisonne, elle ne parle plus à l'âme, elle sophistique, elle n'émeut pas, elle veut se faire habile, elle n'a plus de passion, et, partant, plus d'influence.

« Il faut de la passion et du sentiment à la presse, autrement elle ne vivra pas, autrement elle est déjà morte.

[1] Cette expression est de M. Cuvillier-Fleury, l'éminent critique du *Journal des Débats*.



« Par exemple, quel rôle a donc joué cette presse poltronne et ignorante dans le drame commencé le 28 juillet et dénoué d'une façon sanglante?

« Quel écrivain a osé qualifier le fait autrement que par le mot attentat? Et cependant, pour quiconque a un peu de morale dans le cœur, un peu de foi dans les entrailles, il y avait quelque chose à dire. Depuis le commencement jusqu'à la fin, la presse n'a eu de courage que pour blâmer, réprouver et flétrir. Et encore, de quel point de vue tant soit peu raisonnable a-t-elle jugé cet acte du 28 juillet? Quelle a été son attitude?

« Ne fallait-il pas d'abord, abstraction faite de ses auteurs, apprécier l'acte du 28 juillet, et ne pouvait-on pas dire : le but de ce que vous appelez attentat était de détruire Louis-Philippe et les trois aînés de sa race ; Louis-Philippe et les aînés de sa race sont des contre-révolutionnaires. Le premier devoir de l'homme est d'anéantir ce qui s'oppose au progrès, c'est-à-dire à la révolution ; donc le fait du 28 juillet avait une fin révolutionnaire, donc il était moral. Et n'était-il pas possible d'asseoir sur cet argument une justification absolue de l'attentat, et de le sanctifier par la raison, par le sentiment et la justice ?

« Le fait ainsi qualifié en lui-même, indépendamment de l'intention de ses auteurs, venait, au jour des débats, l'heure d'apprécier à leur tour la moralité de ceux qui avaient préparé et accompli l'acte bien qualifié; alors, faisant à chacun sa légitime part, ne pouvait-on pas dire : Fieschi est un infâme, parce qu'après s'être fait l'instrument salarié d'une action qu'il ne comprenait pas, il a dénoncé ses complices; Fieschi est un infâme, parce qu'il a agi sans autre passion que celle de l'or, sans autre but peut-être que celui de conquérir une célébrité égoïste? Voilà en deux mots le thème qu'un journaliste devait se faire. Aucun d'eux n'a ainsi fait.

« Arrivait la narration de l'exécution.

« Un journaliste républicain devait représenter Pépin rachetant à la fin sa pusillanimité dans les débats par une mort ferme et courageuse; Fieschi mourant en fanfaron, comme il avait vécu de forfanterie.

« Mais c'est surtout sur le vieux Morey que j'aurais appelé l'attention.

« Eh bien ! cet héroïque vieillard, si sublime dans l'acte qu'il avait prémédité, si sublime dans les débats, si impassible au dernier moment, ne s'étourdissant, lui, ni par de grands mots, ni par la fumée d'une pipe, ce vieillard si brave, si bon, si généreux, de l'aveu

même de l'infâme qui l'a fait périr, ce vieillard est mort sans qu'une voix de la foule stupide qui l'entourait lui eût lancé un mot de consolation, ou plutôt d'admiration, et pas un journal n'a fait l'oraison funèbre que ce beau caractère a méritée.

« Pépin avait la connaissance de l'œuvre qu'il méditait ; s'il est coupable d'un crime, c'est d'avoir été lâche pendant les débats. Il pouvait, puisqu'il voulait jouer le rôle d'innocent, protester de son innocence avec courage et dignité ; mais il ne devait pas se laisser dominer par la crainte du dénoûment.

« Morey! Morey a été sublime d'un bout à l'autre du drame. Ce vieux prolétaire, concevant l'idée du régicide, faisant le plan de la machine qui doit exécuter son dessein, chargeant les canons, les ajustant ; ce vieux travailleur, passant de son atelier où il gagne son pain au lieu où doit s'accomplir son projet, toujours calme, toujours de sang-froid ; ce vieillard souffrant et infirme, soutenant les débats avec une imperturbable impassibilité, entendant son arrêt de mort sans rien dire ; ce vieux Morey a été sublime. Il savait bien ce qu'il faisait, il ne s'est pas démenti.

« Boireau n'avait pas conspiré par passion, mais par mode ; il n'a plus eu de courage quand il fallait, parce que l'on ne meurt pas par mode ; il s'est laissé séduire : ses révélations sur Pépin l'ont déshonoré.

« Ah ! mon ami, la tradition révolutionnaire est morte dans les cœurs ! Le peuple n'a pas senti tout ce qu'il y avait de saint dans la mort de Morey! Le peuple a vu tomber cette tête blanche sans frémir ! Le peuple a peut-être applaudi ! C'est ainsi que les Juifs raillèrent le Christ sur la croix. Quand donc viendra le jour de la réhabilitation ? »

NOTE H (page 581).

Traité de paix entre Abd-el-Kader et le général Desmichels.

Conditions des Arabes pour la paix.

1° Les Arabes auront la liberté de vendre et acheter de la poudre, des armes, du soufre, enfin tout ce qui concerne la guerre.

2° Le commerce de la Mersa[1] sera sous le gouvernement du prince

[1] Arzew.

des croyants comme par le passé ; et, pour toutes les affaires, les cargaisons ne se feront pas autre part que dans ce port. Quant à Mostaganem et Oran, ils ne recevront que les marchandises nécessaires aux besoins de leurs habitants, et personne ne pourra s'y opposer. Ceux qui désirent charger des marchandises devront se rendre à la Mersa.

3° Le général nous rendra tous les déserteurs et les fera enchaîner. Il ne recevra pas non plus les criminels. Le général commandant à Alger n'aura pas de pouvoir sur les musulmans qui viendront auprès de lui avec le consentement de leurs chefs.

4° On ne pourra empêcher un musulman de retourner chez lui quand il le voudra.

Ce sont là nos conditions, qui sont revêtues du cachet du général commandant à Oran.

Conditions des Français.

1° A compter d'aujourd'hui, les hostilités cesseront entre les Français et les Arabes;

2° La religion et les usages des musulmans seront respectés ;

3° Les prisonniers français seront rendus ;

4° Les marchés seront libres ;

5° Tout déserteur français sera rendu par les Arabes ;

6° Tout chrétien qui voudra voyager par terre devra être muni d'une permission revêtue du cachet du consul d'Abd-el-Kader et de celui du général.

Sur ces conditions se trouve le cachet du prince des croyants.

FIN DES NOTES, DOCUMENTS ET PIÈCES JUSTIFICATIVES.

TABLE DES MATIÈRES

Chapitre XXVI. — Insurrection des 5 et 6 juin 1832.....	1
Chap. XXVII. — Siége de la citadelle d'Anvers..........	57
Chap. XXVIII. — Algérie..........................	123
Chap. XXIX. — État moral et intellectuel de la France....	161
Chap. XXX. — Madame la duchesse de Berri à Blaye.....	
Chap. XXXI. — Le parti républicain..................	251
Chap. XXXII. — Insurrections d'avril 1834............	301
Chap. XXXIII. — Politique extérieure.................	367
Chap. XXXIV. — Crises ministérielles.................	421
Chap. XXXV. — Procès des accusés d'avril.............	457
Chap. XXXVI. — Lois de septembre..................	519
Chap. XXXVII. — Guerre d'Afrique..................	571
Note A. — Compte-rendu des députés de l'opposition à leurs commettants	7
Note B. — Opinion de M. de Lafayette, sur le coup de pistolet du Pont-Royal.	113
Note C. — Deux lettres de M. de Lafayette	329
Note D. — Sur les traitements infligés aux prisonniers d'avril	488

NOTE E. — Arrêt rendu par la Cour des Pairs, le 15 juillet 1835 489
NOTE F. — Attentat de Fieschi 505
NOTE G. — Écrit saisi en 1837 au domicile d'un sieur Gay, qui parut en justice à l'occasion de la *Société des Familles*, et qui déclara le tenir d'un sieur Marc Dufraisse 516
NOTE H. — Traité de Paix entre Abd-el-Kader et le général Desmichels 581

FIN DE LA TABLE DU TOME TROISIEME.

Paris. — Imprimé chez Bonaventure et Ducessois, 55, quai des Augustins.